Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France

Société des antiquaires de France

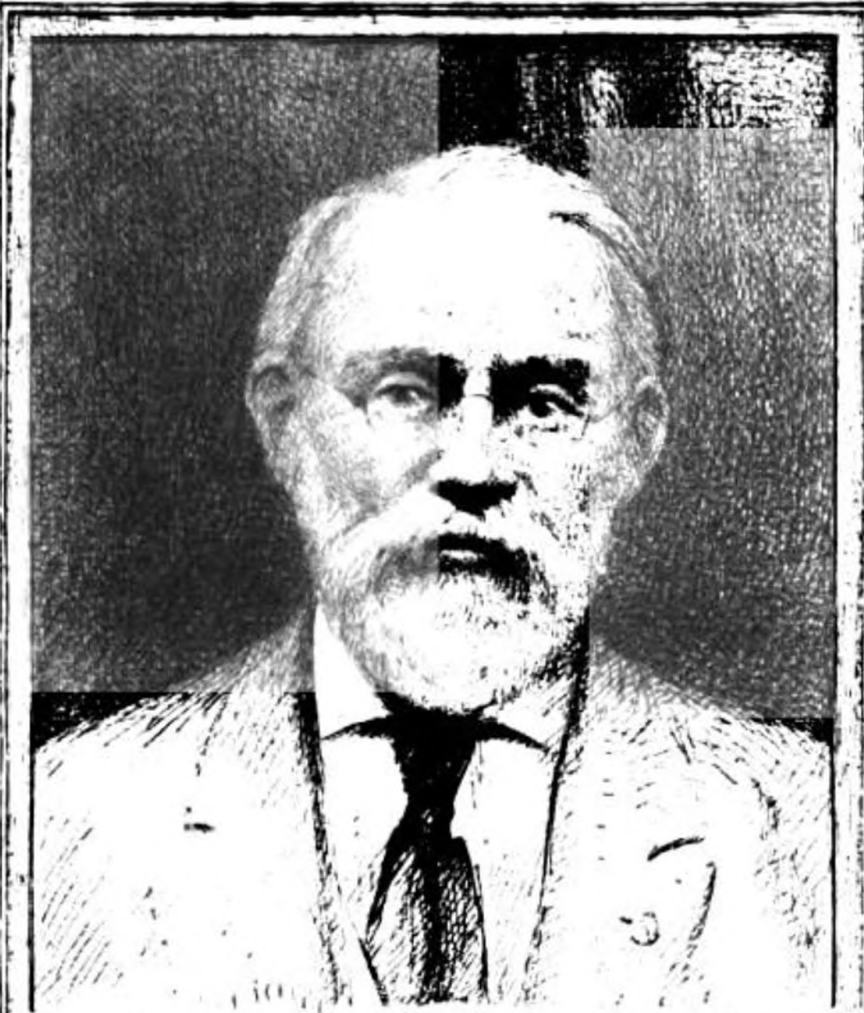

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE J. SMITH, RUE MONTMORENCY, N° 16.

MÉMOIRES

ET

DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS NATIONALES
ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE.

TOME SEPTIEME.

A PARIS,
Chez J. SMITH, Imprimeur-Libraire, rue Montmorency, n° 16.
Au Bureau de l'Almanach du Commerce, rue J.-J.-Rousseau, 20.

M. DCCC. XXVI.

QUATRIÈME RAPPORT

Sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France, par M. S. Bottin, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, *Secrétaire*.

Messieurs,

Rendre compte des travaux d'une Société littéraire, c'est en quelque sorte écrire ses annales. A une tâche aussi noble doivent présider la vérité, la clarté: je désire ne pas être trouvé au-dessous de ce devoir.

Le compte que j'ai à vous rendre remonte à la fin de l'an 1823; il comprend donc une période de soixante et douze de vos séances.

Dans mes précédens comptes, j'avais adopté l'ordre rigoureusement chronologique, en commençant par les monumens de l'époque antérieure à l'arrivée de César dans les Gaules, parlant ensuite des monumens de l'époque romaine, puis des monumens du moyen âge; après eux seulement venaient les détails relatifs à la géographie ancienne.

En méditant le plan du quatrième rapport que je viens vous soumettre, je me suis arrêté à l'idée qu'il était bon, qu'il était même expédient pour la science, de rechercher à quelles peuplades pouvait avoir appartenu tel pays, telle contrée, avant de se livrer à l'examen des monumens conservés, plus ou moins intacts, par le sol de ce pays, de cette contrée.

Je vais donc commencer par la partie de vos travaux qui a eu pour objet la géographie ancienne, les

peuplades

contrée, avant

conserves,

pays, de cette contr-

cer par la partie

et la géographie anc

Digitized by Google

QUATRIÈME RAPPORT

... de la Société royale des Antiquaires de France ... Villers, chevalier de l'ordre royal de la Légion-... Secrétaire.

Messieurs,

... compte des travaux d'une Société ... en quelque sorte écrire ses annales. À une ... doivent présider la vérité ... pas être trouvé au-dessous de ce devoir ... que j'ai à vous rendre ... il comprend donc une période de ... de vos séances.

... précédens comptes, j'avais adopté l'ordre ... chronologique, en commençant par ... l'époque antérieure à l'arrivée de ... Gaules, parlant ensuite des monu... romaine, puis des monumens du ... eux seulement venaient les détails ... graphie ancienne.

... plan du quatrième rapport que je ... être, je me suis arrêté à l'idée qu'il ... même expédient pour la science, ... celles peuplades pouvait avoir ap... telle contrée, avant de se livrer à ... umens conservés, plus ou moins ... ce pays, de cette contrée. ... commencer par la partie de vos tra... objet la géographie ancienne, les

... à
... X
... s-
... ui
... en
... as
... to-
... ait
... co-

... ta-
... Niel
... üne,
... et la
... cinq
... ir, et,
... a été
... dont la
... du bras
... chaux.
... qui for-
... ture de
... fait ra-

voies publiques, les camps, les cirques; je passerai ensuite en revue ceux qui concernent les monumens appelés druidiques ou gaulois, les monumens romains, les monumens du moyen âge et ceux aussi qui se rapprochent le plus de l'époque actuelle, m'arrêtant particulièrement à ce qui concerne les monumens du culte, les tombeaux, les inscriptions, les médailles, les poteries, les mosaïques, etc.; viendront ensuite l'histoire, les patois et les langages, les mœurs, les usages religieux et civils; et de ce tableau riche de faits que vous avez recueillis, sera déduit un exposé de ce qui a été fait à votre connaissance, depuis trente mois, pour la recherche et la description de nos anciens monumens, de nos vieilles traditions et de nos vieilles coutumes.

Géographie ancienne. — *Audunum*, *Aldunum*, *Aledunum*, sont deux villages du département de la Moselle, situés dans le même canton, à une distance de 12 kilom. l'un de l'autre. De leur surnom, M. Teissier, sous-préfet à Thionville, correspondant de la Société, induit leur existence à une date reculée dans le moyen âge, l'un en France, *pays Roman*, et l'autre dans la Germanie, *pays Teuton* : l'opinion de votre confrère est fortifiée par la circonstance qu'avant 1790, Audun-le-Roman dépendait des Trois-Evêchés et du diocèse de Verdun, et Audun-le-Tiche ressortissait du Barrois et du diocèse de Trèves. On peut, dit-il, en conclure que, dans un des nombreux partages du vaste héritage de Charlemagne, la ligne séparative des districts français où l'on parlait la

langue romane, *lingua romana, gallicana*, et des états germains où l'on parlait le teuton, *lingua teudisca, theotisca, francisca*, passait entre les deux Audun. Cette question ainsi établie, M. Teissier, qui a fait une étude particulière des monnaies du pays Messin, examine si un tiers de sou de la première race de nos rois, qui porte pour le nom de l'officine monétaire : ADEDUNOVICOFITUR, pays inconnu à Bouteroue et à Leblanc, et que l'abbé Belley, T. XIX des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, propose de rapporter à Ahun, aujourd'hui chef-lieu de canton au département de la Creuse, en lisant sur la monnaie *Aceduno* ou *Ageduno*, ne doit pas être plutôt rapporté à l'un des deux Audun de la Moselle, puisque, dans cette hypothèse, il n'y aurait pas besoin de changer de lettres sur le tiers mérovingien.

Dans le même département, à Montois-la-Montagne, arrondissement de Briey, Madame de Niel possède une pièce de terre de 24 jours de Lorraine, qui est remarquable par les débris de murailles et la grande quantité de tombeaux qu'on y trouve; cinq de ces tombeaux y ont été récemment mis au jour, et, par les ordres de la propriétaire, un des cinq a été fouillé; il contenait un très-grand squelette, dont la tête avait été séparée du tronc et gisait près du bras gauche; dans la tombe était beaucoup de chaux. Madame de Niel a remarqué que les pierres qui formaient ces tombeaux ne sont pas de la nature de celles des carrières des environs; elle en a fait ra-

masser de calcinées qui prouvent incontestablement un incendie. Presque tous les tombeaux que l'on découvre dans cette localité paraissent contenir deux cadavres et semblent supposer l'existence, dans des temps anciens, d'une population agglomérée dans le voisinage.

A Commercy, M. Denis s'occupe depuis long-temps de recueillir les élémens de l'histoire archéologique de son pays. Une notice sur les *Leuci*, et principalement sur *Nasium*, en a été détachée et publiée dans l'annuaire du département de la Meuse de 1825, et vous avez reçu cet annuaire. César, Ptolémée, l'itinéraire d'Antonin, les tables Théodosiennes, Tacite, Pline le Naturaliste, Lucain, font mention des *Leuci* dont la cité appartenait à la première Belgique Par cité, on entendait alors le territoire d'un peuple; celle des *Leuci* répondait, en étendue et par ses limites, à ce qu'a été depuis l'ancien diocèse de Toul, *Tullum Leucorum*, avant qu'on en ait distrait les évêchés de Nancy et de Saint-Dié. Cela est prouvé par le témoignage de Strabon et de Ptolémée, qui assignent aux Leucois pour voisins immédiats les *Mediomatrices*, *Viroduni*, *Cataluni*, *Lingones*, *Vesontii*, *Rauraci* et *Triboci*, peuples qui avaient pour villes principales Metz, Verdun, Châlons, Langres, Besançon, Bâle et Strasbourg.

Tacite et Strabon ne disent pas un mot des *Burgondiones*, mais parlent des *Semnones* qu'ils qualifient de nation la plus ancienne, la plus noble et la plus considérable de la Germanie; et Pline l'Ancien, qui

écrivait plus de vingt ans avant Tacite, nomme les *Burgondiones* et les place en tête de la première des cinq grandes divisions qu'il fait de la Germanie : *Germanorum genera quinque, Vindeli quorum pars, Burgondiones, Varini, Carini, Gattones*, etc., et il se tait sur les *Semnones*. Paterculus et Ptolémée, de leur côté, mentionnent les *Semnones*, qu'ils placent sur la rive orientale de l'Elbe, et ne disent pas un mot des *Burgondiones*. M. Béchet, correspondant de la Société à Besançon, a placé ces considérations en tête et comme autorité pour un mémoire qu'il vous a adressé sur l'état des Bourguignons, au temps de Jules-César et des premiers empereurs romains. Aucun auteur, selon lui, après les quatre derniers cités, n'a fait la moindre mention des *Semnones*.

Les *Semnones* et les *Burgondiones* ont-ils donc été deux peuples dont l'un aurait remplacé l'autre dans un court espace de temps ? L'auteur répond que non; il établit que les *Semnones* et les *Burgondiones* ont *été le même peuple, que* les premiers n'ont perdu que leur nom, et que celui des *Burgondiones*, en le remplaçant, n'a fait que donner de cet ancien peuple une désignation équivalente et absolument synonymique. M. Béchet déduit, par de savantes citations, que ces deux nations, prétendues distinctes l'une de l'autre, sont identiquement les mêmes sous les rapports physiques et moraux, et qu'il y a même identité dans les noms sous lesquels on les a désignés à diverses époques ; le nom de *Burgondiones*, *Burgondos*, au lieu duquel l'auteur du Mémoire pense qu'on doit lire

avec Lindenborg, *Burgondrones*, n'étant lui-même, bien analysé, que le synonyme exact de celui de *Centbourgs* (en allemand *Burghondert*), nombre adopté par les *Semnones* dans la division des cantons de leur territoire.

Dans le même pays des *Semnones*, au département de l'Yonne, sur le territoire de Joigny, chef-lieu d'arrondissement, le respect public se manifeste encore aujourd'hui pour un monticule, dit le mont Mouchette, situé à quelques cent toises de la ville; un rapport, fait à l'administration en 1820, constate la découverte récente faite en ce lieu d'un très-grand nombre de sépultures taillées dans une sorte de craie, et qui presque toutes contenaient chacune un squelette de personnes mortes à différens âges. Vous devez communication de ce rapport, qui occupe quelques pages du 7e volume de votre collection, à un de ces hommes peu nombreux, qui sur différens points de la France veillent, avec l'Académie des inscriptions et avec vous, à la conservation des monumens anciens. M. Thibault, notaire et adjoint du maire à Joigny, ne s'est pas contenté de vous procurer ce rapport plein d'intérêt; il vous a appris qu'il se livrait lui-même à des recherches dont il espérait de bons résultats, et déjà il vous a informés que dans une tournée faite en juin 1823, il a vu, à 3 lieues de Joigny, à la porte d'une ferme, un grand cercueil en pierre, et appris du fermier que ce tombeau avait été trouvé par lui dans un de ces champs avec un second, qui contenait des ossemens comme le premier. Le

champ sera fouillé aux frais de M. Thibault. Enfin, toujours dans la ci-devant Bourgogne, un médecin, M. le docteur Morellot, croit avoir trouvé sur le sol du village de Mavilly, près de Beaune, *Madillacum*, *Modillacum*, *Mauvillacum*, du moyen âge, la preuve que cette localité était déjà habitée du temps des Romains. Vous avez imprimé sa notice.

Quel a été l'emplacement de la ville gauloise *Samarobriva*, devenue *Augusta Viromanduorum*, sous les Romains? faut-il le chercher à Amiens avec un grand nombre d'auteurs, à Cambrai ou sur l'emplacement de Vermand avec d'autres, ou bien l'honneur d'avoir succédé à cette cité de nos ancêtres appartient-il à la ville qui, vers l'an 855, prit le nom de *Vicus Sancti Quintini*, aujourd'hui Saint-Quentin, chef-lieu d'une des plus importantes manufactures du royaume? Votre confrère M. Mangon de Lalande soutient cette dernière opinion dans une dissertation qu'il vient de publier sur *Samarobriva*, ancienne ville de la Gaule, et il tire ses principaux argumens, pour établir ce point de géographie ancienne, du passage des commentaires de César, où le vainqueur des Gaules, après avoir reçu à composition, sans coup férir, les *Ambiani*, vint combattre dans le *Belgium* les habitans du Vermandois, de l'Artois et du Haynaut, et remporta sur ces braves, *Nervii*, *Atrebates et Viromandui*, une victoire qui lui coûta cher, et lui inspira une si haute considération pour les vaincus, qu'il leur rendit leurs terres et leurs villes.

Le nom de M. Delalande vous rappelle, Mes-

Google

sieurs, une autre dissertation où cet infatigable explorateur de nos origines croit établir avec fondement que le *Genabum* de César, que presque tous nos dictionnaires géographiques, presque tous les ouvrages et les cartes qui y ont rapport, placent à Orléans, était une cité gauloise distincte *d'Aurelianum*, qui ne date que de l'époque romaine ; et il appuie son opinion sur l'autorité de Blaise de Vigenère, natif de Saint-Pourçain en Bourbonnais, traducteur des Commentaires de César, avec des notes savantes et curieuses; sur celle de Hofmann, savant jurisconsulte qui a enseigné à Bourges, c'est-à-dire près des lieux dont il s'agit, et sur celle de l'érudit André Duchêne, qui, dans ses antiquités et recherches, n'a pas hésité de se prononcer pour l'opinion qui est favorable à Gien, comme étant, dit-il, *l'opinion la plus raisonnable*. Malgré le nombre et le poids des autorités que M. Delalande a eues à combattre, vous avez cru que son mémoire, qui d'ailleurs est bien écrit, pourrait, étant inséré dans votre recueil, jeter plus de jour sur ce point de la géographie ancienne, en provoquant de nouveaux éclaircissemens historiques.

Une question qui a été le sujet du premier des prix qu'ait proposés la *Société libre d'agriculture, sciences et arts de Provins*, paraît avoir donné lieu à une levée de bouclier, qui a enfanté des disputes et des brochures. Il s'agit encore d'*Agendicum* : les uns l'ont cherché à Sens; d'autres, et c'est le plus grand nombre, l'ont trouvé à Provins. M. le docteur Bar-

reau est de ce nombre. Dernièrement il vous a fait hommage d'un petit volume in-12, qu'il a publié et fait imprimer à Provins, en 1821, sous ce titre : *Dissertation sur cette question* : *Provins est-il* l'Agendicum *des Commentaires de César?* Cet ouvrage, accompagné de cartes, d'un plan sur l'expédition de Labienus, et d'un tableau sur les mesures des itinéraires romains, est annoncé comme servant de réfutation à la notice sur Provins, publiée par M. Pâques, secrétaire de la Société; il est riche de recherches : mais on regrette, après l'avoir lu, que l'auteur n'ait pas eu continuellement présent ce qu'il avait dit avec tant de sagesse dans sa préface : « Quand la censure ou » la critique demeure dans les bornes qui lui sont » prescrites par la prudence et par l'équité, on peut » dire qu'elle n'est pas moins utile dans la république » des lettres, qu'elle le fut autrefois dans celle de » Rome. »

Hermoniacum est une localité ancienne que la *table de Peutinger* place à une distance à peu près égale entre Bavai et Cambrai, *Camaroco* XI, *Hermoniacum* VIII, *Bacaconero*. Mais quel point précis peut-on assigner à cette position dont a parlé la seule table de Peutinger? Doit-on le fixer à Bermerain, avec d'Anville ; à Sommaing, avec le père Wastelain ; à Valenciennes, avec Doutremann? Un antiquaire de notre âge, chez qui les connaissances acquises étaient loin d'égaler le zèle, feu Lambiez, dit *le père Grégoire*, a eu le mérite de soupçonner le premier qu'on devait le chercher au lieu appelé *Clair-Ménage*, au territoire

de Vendegies-sur-Escaillon, situé sur une éminence assez escarpée, vers le sommet de l'angle formé par le confluent de l'Escaillon et de l'Harpie. Au dire de cet antiquaire, *Clair-Ménage* serait *Herménage*, défiguré par le laps des temps. Malheureusement le père Grégoire a étayé ses raisonnemens de rapprochemens tout-à-fait chimériques et plus propres à nuire à son système qu'à le corroborer. Toutefois, peu de temps après, un de nos correspondans, M. Guilmot, bibliothécaire à Douai, saisissant l'idée principale de l'antiquaire, s'est transporté sur les lieux pour voir par lui-même, et a levé à peu près tous les doutes sur l'emplacement de l'*Hermoniacum* des anciens; le travail qu'il a fait à ce sujet a été analysé dans le rapport imprimé, fait à la Société académique de Lille en 1811, par votre confrère M. Bottin, qui avait alors l'honneur de présider cette Société.

M. Guilmot s'appuyant sur les étymologies, et surtout sur une petite tête de bronze que M. Bottin possède et dans laquelle l'on a cru apercevoir les traits de Neptune, a cru reconnaître à Clair-Ménage un temple du génie ou du dieu des eaux. C'est dans cet état que s'est présentée la question à la Société d'émulation de Cambrai, qui a fait faire des fouilles et nommé une commission pour les diriger; ces fouilles, exécutées en mai et juin 1823, ont produit des débris de toitures en tuiles plates à rebords, mais sans indices de maçonnerie, des ferrures de toutes sortes, d'énormes pierres bleues avec mortaises des-

tinées à recevoir des crampons de fer ou de plomb, des ustensiles domestiques en cuivre, des fragmens de poterie cuite fine en terre rouge chargée de figures, des débris de vases en verre affectant une figure multilatérale, des clefs en fer et en bronze, une meule de grès, des socs de chariot travaillés à peu près comme ceux dont on se sert dans la contrée, 12 à 15 styles à écrire en os, des fibules, des haches de diverses formes, une clochette semi-sphérique en bronze sans battant, des fers de lance droits et recourbés dont quelques-uns façonnés en langues d'aspic, une patte de lion en bronze qui semble avoir fait partie d'un vase sacrificatoire, une figure dessinée sur un fragment de poterie fine et délicate ayant les apparences d'un tronc humain surmonté d'un soleil, et les bras étendus en croix, un phallus en ivoire de grandeur presque naturelle, une statuette en bronze de deux pouces de haut qui paraît être, ou un Jupiter pénate, ou l'une de ces amulettes représentant une divinité, que les anciens portaient quelquefois sur eux; enfin des médailles, au nombre d'environ 200, dont trois seulement en argent, le reste en grand, moyen et petit bronze, depuis Hadrien jusqu'à Julie Hélène, femme de Constance Chlore, ce qui comprend l'espace de deux siècles et demi. C'est avec ces matériaux et le procès-verbal dressé sur place par la commission de la Société d'émulation de Cambrai, que M. Leglay, secrétaire perpétuel, a rédigé sa notice sur *Hermoniacum*, qui a été insérée dans le recueil des travaux de cette estimable Société,

en 1823, et dont un exemplaire vous a été offert. Dans cette notice, l'auteur, après avoir établi que *Hermoniacum* n'a pas été un temple dédié au dieu des eaux; qu'il n'a pas été une ville, parce que ses ruines présenteraient plus d'étendue et plus d'importance, croit que l'opinion la plus vraisemblable est celle qui fait d'*Hermoniacum*, lieu situé auprès d'une grande route et sur une éminence du haut de laquelle on pouvait correspondre par des feux avec tous les lieux élevés du pays, une station militaire, destinée à protéger les communications entre Cambrai et Bavai, à servir de lieu d'étape aux troupes, et à héberger les envoyés impériaux qui parcouraient la Gaule dans tous les sens. La notice de M. Leglay est accompagnée d'une bonne lithographie d'*Hermoniacum*. M. Barbié du Bocage, que vous avez chargé de vous en faire un rapport verbal, a été d'avis que M. Leglay, guidé par les recherches antérieures, a le mérite d'avoir fixé un point de la géographie ancienne, en déterminant la position de la station romaine dite *Hermoniacum*, et la plaçant sur un point intermédiaire entre le *Bavacum Nerviorum* et *Cameracum*.

Du nord si nous nous dirigeons vers le N. O. et vers l'Ouest, nouveaux motifs de vous applaudir des travaux dont vous donnez le signal et l'exemple. M. Vaugeois de l'Aigle a parlé dans une lettre des anciens peuples qui ont habité les départemens de la Sarthe, de l'Orne et de l'Eure, et de quelques-uns des monumens conservés encore dans ces départemens; et M. Leprevost vous a adressé de Rouen une notice

imprimée sur la position de l'*île d'Oscellus*, où les Normands s'établirent au IXe siècle. On sait que Lebœuf plaçait Oscellus au pied de Rueil, non loin de Paris, et que Bonami va le chercher au Pont-de-l'Arche (département de l'Eure). M. Leprevost résume habilement les argumens de ces deux académiciens, et pense que l'abbé Lebœuf a soutenu l'opinion la plus vraisemblable.

Vous connaissez, Messieurs, l'opinion de M. de Penhouet, sur les peuples de l'Armorique qu'il considère comme une colonie de Phéniciens établie en Bretagne; votre confrère vous a adressé sur les pierres de Carnac une dissertation imprimée, dans laquelle il prétend appuyer victorieusement cette opinion, de l'existence même du monument qu'il décrit.

Deux planches sont jointes à cette dissertation; une de ces planches offre une assez belle vue d'une partie des pierres d'Ardeven, faisant suite à celles de Carnac, l'autre contient onze figures pour l'intelligence du texte. Cette corrélation de deux monumens que M. de Penhouet présente comme ayant fait un tout, inspire le regret que l'auteur n'ait pas pu présenter un plan qui comprît l'ensemble de ce qu'il appelle un *vaste thême céleste*. Pour suppléer à ce plan, votre confrère a eu recours à la boussole, et ses recherches ont produit les points E. K. I. H. G. F. de sa seconde planche; il résulte de ce dessin tracé d'après les reconnaissances faites sur le terrain, que le monument ne s'étend pas seulement du village de Kerlescaut jusqu'à l'extrémité actuelle des pierres de Carnac,

analogie ne portant à le connaître, M. Jorand, après avoir relevé des erreurs dans les récits de feu M. Cambry, combat l'opinion de M. de Penhouet qui veut que cet amas de pierres n'ait formé qu'un grand tout, la représentation d'un énorme serpent, ou, pour parler sans figures, un vaste zodiaque occupant 3 lieues de surface, il trouve au contraire des groupes combinés séparément, isolés les uns des autres par de grandes distances, mais ayant eu chacun une destination particulière, spéciale ; en un mot, toute cette côte paraît à notre confrère être une dépendance des sanctuaires druidiques ; chaque enceinte pouvait toujours, selon lui, avoir eu une destination différente relative aux besoins du *commerce, de la législation, ou de la justice ; elle pouvait aussi avoir été destinée aux colléges religieux*, ou à *servir d'asile pour l'instruction de la jeunesse, ou pour des assemblées générales ; enfin*, dit-il, *c'était peut-être un Champ-de-Mai, une espèce de foire.*

La position du *mons Seleucus*, au département des Hautes-Alpes, est mémorable par la victoire que Constance y remporta sur Magnence, l'an 353 de notre ère. Cette position, qui n'a jamais été douteuse, est déterminée par tous les itinéraires ; son nom subsiste encore dans celui du village de la Bâtie de mont Saléon, c'est la *Bastida montis Seleuci* de tous les titres du Dauphiné. Après d'Anville qui a donné un article très-exact sur cet ancien lieu, dans sa notice des Gaules, deux de vos confrères l'ont successivement exploré et décrit : M. le vicomte Héricart

de Thury, notre président actuel, et M. le baron de Ladoucette, qui vient de faire réimprimer la notice sur le mont Seleucus et le mont Viso, lue par lui à l'Institut, *lorsqu'il était préfet* des Hautes-Alpes; vous avez *accueilli* avec intérêt l'exemplaire qui vous en a *été* offert par l'auteur.

Dans la même contrée à peu près, un lieu est désigné, dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, sous le nom de *Cerebelliaco :* d'Anville a cru qu'il s'agissait de Chabeuil; mais il convient que les distances ne sont point exactes, et il ne s'appuie que sur la ressemblance qu'il trouve dans les noms. M. Drojat pense qu'il est question de Montaison, et il croit démontrer sa proposition, et par le texte de l'itinéraire, et par la topographie, et par la signification des noms. Son Mémoire fait partie de votre septième volume.

Vous avez donné la même preuve d'intérêt aux *nouvelles recherches* sur le pays des *Gabali* et sur la position de leurs villes, qui vous ont été envoyées par M. Caïx, devenu depuis votre correspondant pour la Lozère. L'auteur, après avoir combattu avec les ménagemens que se doivent les hommes de lettres, l'opinion de M. le baron de Walckenaer, membre de l'Institut, et votre confrère, opinion consignée dans le 5ᵉ volume des Mémoires de l'Institut, fixe à l'ancien peuple *Gabali* des limites qui ne sont pas celles assignées par le savant académicien, puis recherche et indique leurs villes antiques. Le Mémoire de M. Caïx fait partie du 7ᵉ volume de votre collection.

Le même volume est enrichi d'un Mémoire de M. de Saint-Amans, votre correspondant à Agen, sur l'emplacement du château de *Cassinogilus* ou *Cassignolius* qu'habita Charlemagne en 778, où il célébra la fête de Pâques, autour duquel il réunit son armée avant de la conduire en Espagne, où l'impératrice Hilgarde mit au monde deux jumeaux, dont l'un fut Louis-le-Débonnaire. On savait que ce palais existait dans l'Aquitaine; mais on était si peu d'accord sur la partie de cette province dans laquelle il était situé, qu'on pouvait regarder sa position comme encore indéterminée. M. de Saint-Amans établit que de toutes les opinions auxquelles le silence des historiens de Charlemagne et de ses enfans a donné lieu, sur la position de *Cassinogilus*, celle qui place ce palais à Casseneuil, sur le Lot, réunit aujourd'hui le plus grand nombre de suffrages.

Il paraît que les premiers établissemens des Juifs dans la Gaule ont eu lieu dans le midi, mais à quelle époque? Sans pouvoir la déterminer, on peut lui assigner une assez haute antiquité. On voit en effet qu'il y avait des Hébreux répandus dans les différentes provinces de l'empire romain, long-temps avant que ce peuple fût chassé de la Judée. Antérieurement à la destruction de Jérusalem par Titus, l'Italie renfermait un grand nombre d'Israélites, et l'on peut conjecturer que plusieurs d'entre eux passèrent dans la Gaule narbonnaise, puisqu'il paraît que, du temps de Sidonius Apollinaris, c'est-à-dire vers l'an 456, il y avait des juifs à Narbonne, où, après beaucoup

d'alternatives de persécution et de faveur, ils étaient parvenus à être si puissans que, du temps de Charlemagne, l'un d'entre eux prenait le titre de Roi des Juifs. Votre confrère, M. Dumège, établit d'une manière nette et claire ce point historique dans un très-bon Mémoire qu'il vous a adressé, et il conclut des détails dans lesquels il entre à ce sujet, et d'autres faits qu'il cite, que les Juifs habitèrent presque constamment la Provence depuis le cinquième jusqu'au commencement du quatorzième siècle : il rapporte aussi plusieurs inscriptions découvertes à Narbonne, et négligées jusqu'alors, qui annoncent que les Juifs qui habitaient dans cette ville jouissaient du privilége d'exercer librement leur culte, et qu'ils bâtirent des synagogues.

Suivant ce peuple errant dans le moyen âge, M. Ignon, votre confrère à Mende, a cru trouver écrit sur divers monumens le souvenir d'une colonie juive qui se serait fixée dans le Gévaudan antérieurement au quatorzième siècle, et dont n'a pas parlé l'historien du pays, le père Louvrelœil. Selon M. Ignon, qui a fait des recherches sur les lieux, le principal siége de cette colonie était placé dans la partie ouest de ce pays, aujourd'hui dépendante de l'arrondissement de Marvejols, et sur les confins de l'Aveyron (ancien Rouergue). Les dénominations de plusieurs lieux, les noms de certaines familles ne laissent aucun doute à votre confrère, que cette contrée n'ait été habitée par des juifs. Un grand nombre de tombeaux, creusés dans le roc,

presque tous à l'aspect de l'est, lui ont aussi paru appartenir à la même origine; enfin la synagogue établie à Mende, quoiqu'éloignée de trois myriamètres de la contrée ci-dessus, complète, selon lui, ce qui qui reste, dans le pays, de monumens de l'existence passagère des Juifs, de l'expulsion desquels l'historien Louvrelœil ne fixe pas l'époque, mais que l'auteur croit pouvoir rapporter à la fin du treizième siècle, ou au commencement du quatorzième siècle, règne de Philippe-Le-Bel. On voit encore à Mende la façade des bâtimens de cette synagogue dont la porte est en arceau, de forme gothique.

CHAUSSÉES, CAMPS, STATIONS ET AUTRES ÉTABLISSEMENS GAULOIS ET ROMAINS.—Pour avoir, sur un ancien peuple, sur une ancienne peuplade, des notions à peu près satisfaisantes, il ne suffit pas de déterminer leur position géographique; ce même peuple, cette même peuplade ont, comme les autres, subi, à une époque donnée, la domination des conquérans du monde : pour faire cette conquête, mais surtout pour la conserver, les vainqueurs ont dû tracer des routes, établir des chaussées, des camps; de leur côté, les nations asservies avaient aussi des moyens de communication plus ou moins imparfaits; elles avaient, pour leurs assemblées politiques ou religieuses, des enceintes, des monumens en pierre ou en terre, dont il reste encore des traces qu'il est pressant de sauver de l'oubli, qui suivrait de près leur destruction imminente. Bergier, et ensuite d'Anville dans la première partie du siècle dernier, ont habilement ébauché le

travail des grands chemins; Monfaucon, Caylus se sont occupés des monumens inhérens au sol: mais que de découvertes depuis eux! et combien, pour ne parler que de notre pays, les rapports que vous recevez tous les jours ne vous font-ils pas apercevoir de lacunes dans le tracé général des voies romaines qui sillonnent en tous sens la Gaule! Combien ne vous signalent-ils pas de stations, de *castra*, de *mansiones*, d'autres établissemens plus nombreux encore que ceux qui ont été décrits!

Vous aviez déjà reçu, sur les chaussées romaines du département de la Moselle, un travail de M. Lejeune, employé du cadastre; un de ses compatriotes, M. Hennequin de Hycourt, s'occupant des mêmes recherches, vous a fourni, pour votre 7e volume, une notice sur des fouilles faites par ses soins sur la route romaine qui, de Metz conduisait à Strasbourg, en passant par Solgne et Luppy, et sur des embranchemens de cette voie principale, dont l'un semblait se diriger du côté de Pont-à-Mousson et de Scarponne, et l'autre vers Château-Salins.

Dans un département presque contigu, celui des Vosges, non loin de la grande route qui conduit d'Epinal à Mirecourt, M. Parisot, l'un des commissaires préposés à la recherche des antiquités du département, vient de reconnaître une voie romaine, venant du côté de Châtel et se dirigeant sur le village de Damas. Il a retrouvé cette chaussée entre les bois de Hermecourt, et s'est assuré qu'elle est construite

en grandes pierres debout qui adhèrent fortement les unes aux autres, mais sans mortier ni ciment.

Dans le même département, Gran, chef-lieu de canton de l'arrondissement et à quatre lieues de Neufchâteau, est remarquable par les ruines encore imposantes d'un amphithéâtre, par les statues, bas-reliefs, inscriptions, médailles romaines, et autres objets de l'antiquité que le sol restitue de temps en temps. Tout annonce que là a existé une cité assez importante de l'époque romaine; et cependant cette cité n'est mentionnée dans aucun itinéraire, dans aucun historien ancien, de manière que l'on ignore quel a été son nom dans l'antiquité. C'en était assez pour exciter la sollicitude de M. Jollois, alors ingénieur en chef du département, et vous avez reçu de lui un travail imprimé assez détaillé, accompagné d'un plan et de lithographies curieuses sur les antiquités de Gran. Dans ce travail, l'auteur signale une voie romaine tout-à-fait en élévation au-dessus du sol, qui s'embranchait sur celle de Langres (*Andomatunum*) à Toul (*Tullum*), à peu de distance de Neufchâteau, traversait l'ancienne cité de Gran, où elle est encore intacte, passait à Liffol-le-Grand, et, du côté du nord, aboutissait à *Nasium*.

La petite ville de Blain, chef-lieu de canton, est à 7 lieues N. N. O. de Nantes. De cette localité, qui est à peu près au centre de la partie du département de la Loire-Inférieure, située au nord du fleuve, partent sept anciennes chaussées ou routes ferrées

dont la convexité est encore très-prononcée, surtout dans les landes, et qui offre partout, dans leur construction, une couche épaisse de gravier, même dans les cantons où cette matière est d'une rareté extrême. Sur toutes ces voies, que les paysans attribuent, les uns aux *Fées*, les autres *à la bonne duchesse Anne*, M. *Bizeuil*, notaire à Blain et correspondant de la Société académique de Nantes, vous a adressé une première notice : il les croit romaines, quoiqu'il ne se trouve indiqué, dans la table de Peutinger, qu'une des sept, celle qui conduisait de Nantes à *Durérie*, (aujourd'hui, ou Rieux, ou le château de Lisle sur la Vilaine); il s'étonne avec raison de n'y voir aucune mention de la voie qui se dirige vers Angers, qui n'a pas moins de 25 à 29 mètres entre les contre-fossés, ni de la chaussée qui conduisait à Rennes, ni de l'une de celles qui traversaient la Vilaine et qui sont d'une largeur à peu près semblable à celle de la première. L'existence de ces nombreuses voies antiques dans les environs de Blain et leur tendance vers ce centre unique, autorisent M. Bizeuil à présumer que cette petite ville a dû être de quelque importance sous les Romains, et ses conjectures à cet égard lui semblent corroborées, par la quantité de débris de poterie rouge et fine, de vases, de grandes urnes, de tuiles à rebords, qui ont été le produit de fouilles récentes faites sous ses yeux à Blain et dans le terrain qu'on croit avoir fait partie de son ancienne enceinte ; et cependant *Blain* est pour la première fois cité dans les chroniques bretonnes, en 843, sous les dénomina-

tions de *burgus de Bleing*, de *vicus Blanii*, à l'occasion de la bataille livrée par Lambert, comte de Nantes, à Rainauld, comte de Poitou. Vous tenez beaucoup à la promesse de M. Bizeuil, de faire de nouvelles recherches sur ce point de la géographie ancienne en Bretagne.

Au midi de la France, dans la Lozère, pays encore peu observé, M. Caïx s'occupe à dresser une carte qu'il vous a promise des routes anciennes de ce département et des pays qui l'avoisinent.

Les camps romains sont nombreux dans le département de la Manche ; tous, un excepté, sont situés sur les bords de la mer, ou sur des élévations d'où l'on découvre les principales baies et les points les plus accessibles : de tous ces camps littoraux, un seul est hors de la presqu'île du Cotentin, que l'on sait être très-avancée dans la mer. M. de Gerville les a décrits dans une très-bonne notice, que vous publiez. Une circonstance donnera à vos yeux plus d'autorité à cette notice; elle a été examinée avec soin par M. Barbié du Bocage qui a bien voulu lui-même en suivre l'impression et donner la réduction des plans.

A une demi-lieue N. E. de Dieppe, en suivant le bord de la côte, on trouve une enceinte de 1,200 toises au moins, qui, dans de vieux titres, porte le nom de *cité de Limes*. Dans le pays, elle est désignée aujourd'hui sous les noms de camp de César, de Catel; plusieurs écrivains ont fait mention de la *civitas Limarum*, du *castrum Cæsaris*, assurant, les uns, que c'était

un camp romain; les autres, un camp élevé en 1442 par le fameux général anglais Talbot; quelques-uns aussi l'attribuent à Charlemagne, à Philippe-Auguste. M. Feret de Dieppe, consultant d'autres témoins, a interrogé une chaîne de tertres ou monticules qui, sur une longueur de 179 mètres, en comprend un grand nombre de forme à peu près conique, d'un mètre et demi et plus de hauteur; et il induit de l'existence de ces monticules, de la présence des débris antiques en terre et en métal qui ont été trouvés mêlés à des cendres et des ossemens, dans ceux qu'on a fouillés, rapprochés des nombreuses habitations creusées dans la craie par la main des hommes, qu'on remarque dans la cité des Limes, que cette localité a été un de ces nombreux établissemens militaires des Gaulois, *oppida*, qui n'étaient occupés que lorsque la guerre forçait les habitans à déserter leurs bourgades ou leurs cabanes, placées à l'ombre des bois, sur les bords des rivières. Vous vous proposez de publier une partie du travail de M. Feret.

Toujours sur la même côte, en remontant au nord, près de Wissant, département du Pas-de-Calais, arrondissement de Boulogne, existe, sur le bord de la mer, une enceinte d'une forme particulière, connue dans le pays sous le nom de *Camp de César*. L'inspection des dessins que vous en a présentés M. le baron Coquebert de Montbret semble contrarier cette dénomination militaire; votre confrère pense qu'on doit plutôt y voir un lieu d'assemblée

d'une ancienne peuplade. Vous avez appris avec plaisir que l'autorité locale veillait sur ce monument, qui est encore dans un état parfait de conservation, et vous avez décidé que le plan en serait inséré dans votre collection.

Dans le département d'Eure-et-Loir, un bois taillis, dit *la Mothe*, tire son nom d'une éminence ou montagne factice qui se trouve à une de ses extrémités sud. Cette éminence, haute de huit mètres et plus, a la forme d'un cône tronqué dont la base est entourée d'un fossé large et profond. Sur son sommet, dont la surface a quatre à cinq mètres de diamètre, on voit l'orifice d'un puits maçonné en pierre, et qui est comblé. La butte ou montagne factice paraît elle-même avoir appartenu à un camp romain dont le taillis couvre la surface depuis plusieurs siècles. La coupe de 1823 en a mis à découvert une partie qui a été levée par votre confrère M. Lejeune : les coupes suivantes lui livreront toute l'étendue du camp dont il se propose de vous envoyer la description. C'est ainsi qu'un zèle persévérant sait tirer avantage, pour l'intérêt de la science, des circonstances qui sembleraient les plus indifférentes.

M. le baron Coquebert de Montbret vous a rappelé l'existence, sur les bords du canal de Briare, d'un cirque ancien en un lieu nommé *Montbouy*, dont il connaît un plan. M. Barbié du Bocage vous avait promis sur ce cirque des notes que la mort l'a empêché de vous donner.

Vous aviez reçu de M. Beaulieu, avocat à Nancy,

l'un de vos correspondans, un premier travail sur le *camp d'Afrique*, superbe position militaire, située dans le département de la Meurthe, à 20 kilom. de Nancy, sur une montagne qui domine le village de Ludres, entre la route de Nancy à Mirecourt et la Moselle. Le terrain sur lequel est établi le camp, était depuis long-temps possédé par la maison de Ludres, qui joint à ses titres celui de comte d'Afrique. Cette ancienne famille, qui descend des sires de Frolois en Bourgogne, possédait, dit-on, dans cette dernière province, une montagne à laquelle elle aurait donné le même nom de camp d'Afrique, en mémoire d'un de ses ancêtres qui se serait trouvé aux croisades; nom qu'elle aurait ensuite transporté à la montagne qui domine Ludres en Lorraine, après qu'elle eut acheté cette terre. Il y a effectivement à deux lieues de Dijon une montagne connue sous le nom de mont d'Afrique. M. Beaulieu s'est rendu sur place; il y a remarqué des vestiges d'un camp romain, *mais il n'a trouvé au pied* du mont que deux villages, Corcelles-lès-Monts et Flavignerot, et, au témoignage de feu votre confrère Girault de Dijon, qui était très-versé dans les généalogies des familles du pays, on ne trouve nulle part qu'aucun des sires de Frolois, village fort éloigné du mont d'Afrique, ait jamais eu la propriété de ce mont. M. Beaulieu ne voit donc aucun fondement à l'origine bourguignone que la flatterie voudrait attribuer au camp d'Afrique de Lorraine. Il ne croit pas non plus que ce camp ait reçu son nom de la présence d'une légion d'Africains

dans le pays, comme quelques-uns l'ont avancé; mais il pense que les deux camps d'Afrique, bourguignon et lorrain, ont en commun une origine qu'il faut chercher dans des temps antérieurs au XIVe siècle. C'est d'après ces données et ces renseignemens qu'au retour de son voyage, M. Beaulieu a retouché son travail et vous l'a adressé tel que vous l'avez inséré dans votre collection.

Il a été parlé, page XXVI du compte rendu des travaux de la Société en 1823, d'un autel du paganisme situé à portée d'un camp romain sur le territoire d'Havange, et dont votre correspondant à Metz, M. Devilly, vous a transmis le plan. A un quart de lieue de la chapelle, dans le bois, où, à l'ombre de la croix, le bon curé d'Havange a long-temps dit la messe sur un autel païen, existent les restes d'un camp fortifié, *castellum*, qui sans doute faisait partie des *castra stativa*, dont il existait une ligne dans le département de la Moselle pour protéger le pays contre les Allemands. Vous attendez de nouveaux détails sur cette curieuse découverte.

Le département du Bas-Rhin est contigu à ceux de la Moselle et de la Meurthe dans la direction de l'Est. C'est en partie sur la limite de ce dernier département que se trouve la fameuse muraille délimitative sur laquelle les travaux de M. de Golbery et de M. Schweighæuser viennent de jeter un jour nouveau. Dans le prétendu système de cette muraille *quasi* cyclopéenne, fut long-temps confondue l'enceinte antique construite en quartiers de rochers

liés par des tenons en bois, qui environne la partie supérieure de la montagne de Sainte-Odile, et des montagnes adjacentes dans le département du Bas-Rhin. Sur la fin de 1824, M. Bottin vous avait rapporté, de ses excursions dans les Vosges, un mémoire qui vous était adressé par M. Schweighœuser, contenant la description de l'enceinte de Sainte-Odile, appelée le *mur païen*, mémoire accompagné d'un dessin : vous en avez entendu deux lectures, et vous en auriez enrichi votre collection, s'il eût été en votre pouvoir d'y joindre un extrait d'un très-bon plan qui en a été dressé par M. le capitaine d'artillerie Thomassin, et publié par M. Schweighœuser.

A la suite des camps romains et gaulois, vient naturellement se placer la mention d'un écrit qui vous a été adressé de Bourg par M. Riboud et qui a pour titre : *Essai sur l'étude de l'histoire des pays composant le département de l'Ain, par la recherche et l'observation des monumens militaires, expéditions, travaux et ouvrages de défense et d'attaque, dont il reste des vestiges ou des notices* (1). Le compte qui vous en a été rendu, vous a fait exprimer le désir que chaque département devienne l'objet d'une aussi utile exploration. Parmi les monumens observés par M. Riboud, il s'en trouve qui se rapportent aux temps antérieurs aux Romains, tels que lignes de défense, retranchemens. Ils ne sont pas les seuls de ces époques reculées que le département puisse montrer ; des pierres

(1) In-8° de 60 pages.

levées, des pierres debout, des *tumuli* s'y rencontrent encore : plusieurs ont été explorés par M. Favre, architecte à Sens qui les passe en revue dans une lettre écrite à votre secrétaire, dont vous publiez un extrait. Il n'est peut-être pas inutile de vous observer que c'est la lecture de vos mémoires qui a stimulé le zèle de M. Favre.

Votre correspondance a continué d'ailleurs à être riche en données sur l'espèce de monumens que l'on est convenu d'appeler *Celtiques*. M. Schweighæuser a parlé, dans une lettre à M. Bottin, d'une sorte de temple druidique qui existe dans les Vosges, au nord de la vallée de la Bruche, et aussi d'une enceinte circulaire connue, dans les départemens du Bas-Rhin et des Vosges, sous le nom de *jardin des Fées ;* enceinte qui couronne la pointe d'une montagne au bord de la même vallée de la Bruche. Un de vos correspondans, dont chaque volume de votre collection atteste le zèle, M. Monnier, en a découvert plusieurs, en 1822, dans les départemens de l'Ain, du Jura, de Saône-et-Loire et de la Haute-Saône, et vous en a promis une description. Une notice intitulée : *Des Monumens Celtiques reconnus, dans le département de la Côte-d'Or*, *par M. X. Giraud*, est le dernier mémoire que vous ayez reçu de cet investigateur zélé des antiquités de l'est de la France. Il faut voir dans cette notice, insérée dans votre VII[e] volume, ce qu'il dit de la pierre fiche d'Aignay, du peulvan de Boucavault, de l'autel druidique ou pierre qui corne de Rochefort sur Brevon, des sym-

boles du bœuf et de l'œuf réunis, et de leur culte dans la Gaule. M. Pellieux, de Beaugency, département du Loiret, a promis un second mémoire sur les mottes, les tombelles qui sont en assez grand nombre dans son pays; et la mention de cette promesse, consignée dans ce compte rendu de vos travaux, ne peut être qu'un appel efficace fait à votre laborieux correspondant.

Il a déjà été question, dans ce compte rendu, des vues des pierres de Carnac, levées par votre confrère, M. Jorand. Dans le même département, entre Roscanvel et Camaret, canton de Crozon, arrondissement de Châteaulin, une pierre druidique, dite *la pierre longue*, a été récemment brisée en trois morceaux. En consultant la carte, on voit que l'île des Saints, aujourd'hui île de Sein, Camaret et Roscanvel, se trouvent à peu près dans la même direction. Cette circonstance, rapprochée de l'article du Dictionnaire de l'Encyclopédie Méthodique qui place un *collége de druidesses* dans les parages où se trouve l'île de Sein, donne matière à réflexion, et doit provoquer les recherches des antiquaires. Cette note vous a été communiquée par M. le baron de Ladoucette : elle est extraite textuellement d'une lettre que lui écrivait, quelques semaines avant sa mort, M. Leroy, ancien ingénieur constructeur à Constantinople, que les sciences regrettent.

A l'ouest, M. Goubeau de la Bilennerie, président du tribunal civil de Marennes, découvre et visite, dans une forêt de son arrondissement,

deux pierres druidiques inédites, sur lesquelles il vous promet une notice; et un des membres de la Commission pour la recherche des antiquités dans le même département, qui a voulu garder l'anonyme, vous a adressé la première partie d'un mémoire dont vous avez extrait et publié (Tome VII, p. 26) des notes positives sur des pierres debout, des pierres levées, des pierres inclinées et des mottes ou *tumuli* qu'il a découverts sur plusieurs points, et aussi une notice non moins intéressante sur le lion de Saint-Maurice, monument en pierre, qu'il croit devoir attribuer aux Gaulois.

Mais que dire, Messieurs, des monumens de la même nature, qui existent dans les autres parties du monde et dont la description présente une si grande analogie avec ceux que nous possédons en Europe, et en France spécialement? Dans la haute Asie, par exemple, des voyageurs anglais viennent récemment de visiter des *tumuli* qui contiennent des ossemens humains, des cercles de pierres granitiques concentriques les unes aux autres et formés de blocs énormes. (Relation de Moor Croft.)

L'usage des armes en pierre, en silex, a précédé celui des armes en métal, et appartient évidemment à une époque antérieure à la conquête des Gaules par les Romains. Une très-bonne notice a été publiée par M. Joannet, de Bordeaux, sur les armes de cette nature et sur les armes analogues en bronze qui ont été trouvées dans les départemens de la Dordogne et de la Gironde. A la suite d'un rapport-verbal sur le tra-

vail de M. Joannet, M. Bottin vous a montré le dessin, qui lui a été envoyé d'Abbeville, d'une de ces haches de pierre qui a été retirée d'une tourbière, étant encore emmanchée dans un fragment de bois de cerf, ce qui jette déjà un peu de jour sur la manière dont les anciens se servaient de ces armes; et M. Barbié du Bocage a déposé sur votre bureau, pour être gardées dans vos archives, plusieurs des petites pointes de flèches en silex dont parle la notice et qui sont taillées en triangle comme les fers de flèches en métal. Un de vos confrères vous a assuré avoir vu deux pareilles pointes de flèches de la même matière, recueillies, avec des fers de lances, des épées, dans la forêt de Fontainebleau, et conservées dans le cabinet de M. Rataud, jeune amateur, résidant à Paris, pointes qui ne diffèrent de celles décrites par M. Joannet que par leur volume qui est double. Enfin un pareil dard, en silex blond, de $0^{m}027$ sur $0^{m}018$ et $0^{m}005$ d'épaisseur au centre, a été trouvé dans une terre labourée au pied du mont Saint-Jean, près de Moyenvic (Meurthe) et décrit par M. Dupré, directeur des salines de l'Est. Dans la Vienne, des ouvriers, en fouillant la terre dans un champ près du bois de Bousset ou Dousset, canton de Saint-Julien-l'Ars, avaient aussi rencontré quelques haches anciennes, dont une est conservée dans le cabinet d'antiques de Poitiers. M. le baron Locard, alors préfet du département de la Vienne, à qui vous vous êtes adressé pour avoir quelques détails, s'est empressé de vous répondre, que ces sortes de découvertes sont

communes dans ce département, que le cabinet d'antiques de la ville de Poitiers en possède cinq, dont aucune ne ressemble parfaitement aux autres. Ces haches sont de bronze, ou plutôt de cuivre, que l'on croit avoir été trempé et que la terre et le temps ont bronzé; elles ont environ $0^{m},162$ de longueur, les unes avec anneaux comme pour y attacher une courroie, les autres sans anneaux. La manière dont M. le baron Locard termine sa lettre, annonce un administrateur porté à favoriser tout ce qui intéresse la recherche et la conservation des antiquités nationales.

Les antiquaires s'étaient accordés jusqu'à présent à ne voir dans ces haches antiques, ou plutôt dans ces coins de bronze, que des armures de gens de guerre. Un savant recommandable, M. Traullé, d'Abbeville, correspondant de l'Institut, n'y voit au contraire que des instrumens d'agriculture destinés à ouvrir la terre, adaptés à une espèce de herse : il a consigné cette opinion dans une dissertation qu'il a lue à une de vos séances dans le courant de 1825. Dans la même dissertation, M. Traullé vous a parlé de quelques armes et de ferrures de prisonniers trouvées avec des ossemens humains sur le fond d'un bateau enfoui sous plusieurs mètres de tourbe dans la vallée de la Somme. Au reste, quelque reculée que l'on suppose l'époque de la submersion de ce bateau, cette époque est probablement postérieure à celle où l'urus habitait librement les forêts et les marais du nord de la France. Deux cornes de cet animal ruminant ont été

retirées, il y a vingt-cinq ans, du fond d'une tourbière, dans les marais de Chauchicourt, département du Pas-de-Calais; elles sont en la possession de M. Bottin qui vous les a présentées dans une de vos séances, et elles vous ont étonnés par leur volume et leur pesanteur. Mais achevons ce que nous avons à dire de celles des antiquités romaines proprement dites, dont la découverte vous a été signalée depuis 1823.

Dans le département de l'Aisne, M. Lemaistre, qu'il faut nommer dans chacun des comptes rendus annuels, parce qu'il s'occupe toute l'année de l'investigation des antiquités de la contrée qu'il habite, protégé par un préfet à qui vous l'aviez recommandé, vient de terminer le décombrement du souterrain contigu à l'étang de Saint-Lambert, l'a mis entièrement à découvert et va le dessiner et le décrire, ainsi que les objets variés qu'il y a trouvés, et notamment une grande quantité de poteries plus ou moins brisées, de nature et de forme différentes et dont beaucoup mériteraient d'être réunies. Votre confrère a aussi décrit les cercueils antiques en pierre qui ont été jusqu'à ce jour rencontrés dans la terre sur différens points de son département. Le mémoire qu'il vous a adressé à ce sujet est accompagné de cinquante figures dessinées qui ajoutent un grand intérêt à son travail et ne peuvent que faciliter, si elles étaient lithographiées, les investigations du même genre dans les autres parties de la France.

Le département des Ardennes est riche en restes des anciens temps : on y trouve surtout des traces

fréquentes du séjour des Romains. A cet avantage le pays réunit celui de posséder des hommes zélés qui vous mettent au courant des découvertes qu'ils font tous les jours. Vous nommer M. le lieutenant-colonel Traullé, de Sedan, c'est vous rappeler que vous lui devez des notions extrêmement intéressantes sur les traces du séjour des Romains sur les rives de la partie de la Meuse qui traverse son département. Il ne se fait pas de découvertes à sa connaissance qu'il ne vous en transmette des détails. La plus récente dont il vous ait entretenu a été faite en 1824, à 2 lieues environ de Sedan, tout près d'une chaussée romaine, au village de Chéhery qu'elle traverse. Un propriétaire, en creusant le terrain pour faire une cave, trouva, à la profondeur d'euviron 2 mètres, dix squelettes, avec un bout de lance en fer et quelques débris de vases d'une terre noire, d'une jolie forme et dentelées en creux; ces vases, dont aucun n'est entier, paraissent n'avoir eu que 6 à 7 millimètres de large sur 67 à 90 de hauteur. Il n'y avait point de médailles. M. Traullé conjecture que les Romains avaient là une station, et il appuie cette conjecture sur la situation du lieu qui offre un défilé bordé de précipices, et le voisinage d'une chaussée romaine qu'il croit avoir fermé le camp de la Barre, sur lequel on avait, dans le moyen âge, bâti le château de Rocan. Comment, se dit M. Traullé, les Romains qui occupaient militairement le pays, n'auraient-ils pas posté là de leur milice des frontières, pour protéger la communication de la grande chaussée de Trèves à la

chaussée précédemment citée qui devait aller à Tongres, communication qu'une poignée d'insurgés pouvait interrompre dans le défilé, surtout en hiver?

La seconde découverte a été faite, pendant l'été de 1823, dans les environs de Givet, au village d'Hierges, situé au confluent du ruisseau du Virouin et de la Meuse, sur la rive gauche. Là, par les soins d'un amateur zélé, M. le baron Desprez, ont été exhumés seize tombeaux entiers, rangés sur la même ligne dans l'espace d'un véritable *Columbarium*. Presque tous avaient la forme d'une boîte de la matière et dans les dimensions suivantes : onze en ardoise, quatre en pierre brute et un en pierre taillée : sept d'un mètre de longueur sur 50 à 60 centimètres de largeur ; sept de 60 centimètres sur 40, 45, 50, 55, 60, 80 centimètres ; la profondeur est toujours relative à ces deux proportions. Ces mesures, qui ont été prises avec une attention scrupuleuse par M. Desprez, lui ont donné lieu de faire une remarque curieuse, c'est que la progression, dans la forme, est toujours de 10 ou de 5. Presque toutes ces caisses tumulaires étaient d'une parfaite conservation, tant on avait mis de soin dans leur construction en biseau. Elles contenaient encore les objets qui y avaient été déposés au moment de l'inhumation, et ces objets antiques étaient toujours à la même place. Vers le milieu étaient les cendres et les ossemens brûlés ; aux angles de droite et de gauche, les bijoux, les urnes, les lacrymatoires. M. Desprez a conjecturé que les bijoux avaient dû être déposés dans des vases de bois,

parce qu'il ne restait que de la poussière à la place, mêlée avec ces ornemens. Ils consistent tous en boucles d'oreilles, en bagues, etc., d'un bon travail. Ces richesses sont déposées au cabinet des antiques de la préfecture des Ardennes. C'est autant aux soins généreux de M. le préfet des Ardennes qu'à la vigilante exploration de M. le baron Desprez, que les amis de l'archéologie doivent une aussi belle découverte, qui, on n'en peut douter, en amènera d'autres. Au midi de ces tombeaux, à la distance de plusieurs mètres, M. Desprez a fait mettre au jour une partie d'une habitation qui devait être celle de la famille, ce qui donne à cette découverte un ensemble bien précieux.

Mézières, outre les vases dont j'ai eu l'honneur de vous parler, possède une figurine en bronze, une autre en pierre blanche représentée assise dans un fauteuil d'osier. Les médailles trouvées en assez grand nombre sont du temps de Constantin-le-Grand, de Maximin; il est à désirer que le classement en soit fait, c'est un service que ménage à la science M. Duvivier, conseiller de préfecture. Ce zélé conservateur des antiquités de ce département fait, de son côté, des recherches et a l'attention de vous en faire connaître les résultats. Vous lui devez la connaissance d'un vase antique en cuivre qui renfermait 1700 médailles, petit module, qui paraissent être des médailles saucées, d'après la manière dont il les décrit. Ces médailles appartiennent à dix-sept empereurs ou impératrices, à partir d'Antonin-le-Pieux et finissant

à Gallien; les revers en sont très-variés. M. Duvivier ne dit pas sur quel territoire cette trouvaille a été faite, mais il cite particulièrement, comme étant riche en médailles, le sol des communes de Mézières, de *Charleville*, et *de presque toutes les communes du département*. C'est à la suite des hautes eaux de la Meuse qu'on trouve sur ses rives, dans les lieux qu'elle a sillonnés ou excavés, de très-belles médailles de tous modules, argent et bronze. M. Duvivier vous a aussi parlé de la découverte faite, dans l'été de 1824, de plusieurs vases lacrymatoires et d'une jolie statue en terre cuite, de la nature de la terre de pipe, qui, d'après la description qu'il en donne, est une figure de femme arrachant une épine de son pied gauche.

En vous faisant ces premières communications, M. Duvivier vous avait annoncé qu'il était dans l'intention de faire faire des fouilles sur quelques points du département, qu'il nomme le *mont Olympe*, le *mont Jules*, le *mont Cæsarée*, et dans un *tumulus* qu'on voit encore auprès du village de Warcq. Le mont Olympe, qui domine Charleville, fortifié d'abord par les ordres du prince de Nevers, fondateur de la ville, fortifié de nouveau sur une plus grande échelle sous Louis XIV, puis ruiné par les ordres de ce prince, a été le premier objet des explorations promises. M. Duvivier a fait pratiquer quelques fouilles dans les endroits où il présumait qu'avaient été l'église et la place d'armes; il a trouvé sous le sol de la chapelle un caveau bâti en belles pierres de taille, dans

lequel on a ramassé une clef semblable aux clefs antiques, des charbons, des cendres, mêlés à des débris de verre et de poterie. Six cent cinquante millimètres (2 pieds) de terre noire, étrangère au sol, recouvraient le pavé de la place; là étaient de petites piques, vingt boulets de divers calibres, des balles de plomb, des fragmens d'ustensiles de ménage ou de garnison, une cinquantaine de kilogrammes de ferraille, etc. Aux extrémités de la place on a découvert des souterrains qui, sur trois endroits différens, descendent à la Meuse, et le fourneau demi-circulaire d'une usine propre à la fonte des métaux : non loin de là, à 2 et 3 mètres de profondeur, des médailles romaines frustes et des monnaies du prince de Nevers, du prince de Sedan et Bouillon, de Henri IV, enfin de Louis XIII et de Louis XIV. On a encore trouvé des objets de toilette et de coutellerie, des débris de lames, de poignées, de gardes et de fourreaux d'épées, des éperons, de petits vases ronds en verre blanc, unis ou façonnés, qui paraissent avoir renfermé une liqueur rougeâtre, un anneau en argent adhérant à la phalange d'un doigt, des médailles en bronze et en argent de divers modules, d'Antonin, de Théodose, de Carinus; enfin une médaille d'un métal blanchâtre présentant l'aspect du plomb, offrant d'un côté un sanglier.

Ces détails étaient consignés dans une lettre écrite à M. le baron de Ladoucette. M. Duvivier informait de plus votre confrère, que le musée de Mézières venait de recevoir, du même village de Chéhery, dont

vous parle M. Traullé, plusieurs objets d'antiquité ou du moyen âge, tels que deux petits vases d'argile noire façonnée et un de terre rouge unie, cinquante-deux grains de colliers en verre, en terre cuite bariolée et en ambre jaune qui étaient au col de squelettes humains, reconnus au nombre de vingt-un, dans une étendue de terrain de 16 mètres de long sur 4 mètres et demi de large, et de 162 à 227 millimètres de profondeur. Avec des amateurs aussi zélés que MM. Duvivier, Traullé et le baron Desprez, et au moyen de l'appui qu'ils ont trouvé jusqu'à présent dans l'administration, on peut être tranquille sur le sort des monumens anciens dans le département des Ardennes.

Des détails non moins intéressans vous sont parvenus des bords du Rhin. La sécheresse de l'été de 1825 ayant fait baisser extraordinairement les eaux de la rivière d'Ill, on a découvert, dans la partie qui traverse le département du Bas-Rhin, à *Ell*, l'ancien *Eloilus*, territoire de Benfeld, tout un magasin antique de clincaillerie, agrafes, épingles, bagues, clefs de bronze; avec ces objets de toilette ou d'usage domestique a été recueilli un coin ou carreau qui paraît être d'acier, destiné à frapper monnaie, sur lequel on lit fort distinctement *Valentinianus* P. F. A. V. G.; la tête même est assez bien conservée; cette découverte est d'autant plus intéressante, qu'elle est attestée par M. Schweighœuser, dont on connaît la réserve lorsqu'il s'agit de se prononcer sur un point d'archéologie quelconque. En consignant ces détails

dans une lettre à votre secrétaire, M.Schweighœuser promet à la Société un mémoire sur le pays de Dabo, enclave de la ci-devant Lorraine, où il a fait des découvertes assez curieuses.

Des coins, destinés probablement à frapper des monnaies, ont aussi été trouvés sur la montagne de Sion, au département de la Meurthe. M. Bottin les a vus au nombre de 15 à 20, et il en possède un; il est aisé de s'assurer, à la manière dont la tête a souffert, que l'opération du monnoyage se faisait en frappant à coups de marteau sur la partie supérieure du coin.

Une lettre de M. Marmin jeune, de Boulogne-sur-Mer, vous a fait connaître les résultats obtenus de fouilles faites près du Châtillon, sur l'emplacement où ont été précédemment trouvés des tombeaux antiques. On en a tiré des urnes, des vases de terre et de verre, des médailles à l'effigie de Faustine, ce qui confirme l'opinion que le lieu fouillé a été un cimetière sous les Romains. Un tombeau très-bien conservé a été aussi trouvé sur le territoire de Dannes, village situé près de Neufchâtel, ou l'on voit encore les vestiges d'un ancien camp romain. Dans ce tombeau, formé de gros blocs de craie et voûté à plein cintre, se sont trouvées une lampe de fer fondu et une urne en verre bien conservées et que possède la Société de Boulogne. Peu après, en 1824, sur le sol de Boulogne même, des fouilles à peine commencées ont mis au jour des constructions romaines, fourni des médailles du haut et du bas empire, dont une

Julia en argent, un Valens en bronze, des carreaux, des fragmens de mosaïque, grand nombre d'instrumens et d'outils en cuivre, en fer, et enfin des squelettes humains de tous les âges. Un de ces squelettes, chose remarquable, avait la face contre terre, les mains derrière le dos et la tête d'un enfant sur une de ses épaules.

A droite de la route, qui de Montmirail conduit à Épernay, sur un coteau nommé le Puy, territoire de Bergères, à portee de ce *Mont-Aimé* qui est devenu fameux dans le pays par le choix qu'en fit l'empereur Alexandre pour centre de rassemblement de l'armée russe, à son dernier départ de France, des fouilles faites récemment par les soins de M. Boblaye, officier au corps royal des ingénieurs géographes militaires, ont produit une lame de sabre à laquelle sont encore adhérens deux fragmens d'un fourreau en fer, et d'autres objets antiques que votre confrère M. Jorand a bien voulu lithographier pour votre collection.

Au département de la Meuse, le sol du *Nasium* des Leuquois, et celui de *Châtel*, fort qui dominait Nasium, continuent à fournir, aux habitans du village de Naix, des preuves multipliées du séjour des Romains dans cette cité. Plusieurs numéros du Narrateur de la Meuse ont continué d'en publier les détails dans le cours de 1824 et 1825; ils ont parlé de médailles de tout métal et de tout module, consulaires, du haut et du bas empire, de fibules de diverses formes, dont l'une à deux cœurs unis par un nœud d'amour et une autre en fer ayant pour chaton une pierre bleue fort

dégradée, une fourchette en bronze, une cuiller du même métal, recouverte d'un vernis qui lui donne un aspect argenté, des épingles à cheveux, des pendans d'oreilles garnis de lapis lazuli, d'une petite aigle en bronze à ailes éployées, de divers morceaux de poterie, d'un fragment de meule de moulin à bras en grès micacé. C'est dans le même recueil que l'auteur, M. Denis, a mentionné une meule d'un semblable moulin trouvée entière dans un champ près de Creue (1) et quatre tombeaux renfermant des ossemens humains trouvés également en terre sur un plateau à gauche de la rivière de Saulx, territoire de Haironval. Haironval, *Haironis Villa*, n'est pas éloigné de la limite qui séparait les Leuquois d'avec les Catalaunois et les Langrois : il se trouvait placé sur un point central presque à égale distance de Fains, *Fines*, de *Nasium* et de *Castellum*, le Châtelet. Rien d'étonnant, dit M. Denis, que les Romains, vainqueurs des Gaulois, y aient établi un poste, *mansio*, pour observer de là les peuples de ces diverses provinces, puisqu'il est notoire que cette contrée a été occupée militairement, surtout depuis l'empereur Sévère et ses fils, jusqu'au temps de Flavius Julien.

M. Jollois, de qui vous aviez déjà reçu des renseignemens si intéressans sur les antiquités d'Orléans, vous a aussi parlé, dans votre séance du 29 mars

---

(1) M. Denis conserve cette meule : elle est percée d'un trou au centre à 43 centimètres de diamètre, et pèse 20 kilogrammes.

dernier, des découvertes que fait dans ce moment M. Moreau, médecin à Romorantin, département de Loir-et-Cher, dans un terrain qui lui appartient. M. Moreau était correspondant de l'Académie Celtique; des témoignages de son zèle sont consignés dans la *collection de cette Société*, et il a suffi d'un mot d'appel, fait en votre nom, pour obtenir les renseignemens que vous désiriez.

Le terrain dans lequel ont été faites les découvertes dont les détails vont suivre, fait partie du territoire de Gièvres, commune à deux lieues et demie sud de Romorantin, canton de Selles-sur-Cher, dans la Sologne. Situé sur la rive du Cher en face de *Chabris* (pont du Cher) où il n'y a plus de pont depuis des siècles, ce terrain est bordé de ce côté par une route ancienne qui allait de Bourges à Tours, à peu de distance de Ville-Dieu (*Heliopolis*), qui se trouve sur la même route, et du sud au nord par une autre route antique qui allait de Chabris à Romorantin, Millançay, Neung, *Ivoy-le-Galeux*, Orléans. Cette situation convient assez à un cimetière, que les Romains plaçaient ordinairement le long des grandes routes; aussi l'opinion de M. Moreau est-elle qu'en effet c'est un cimetière qu'il explore. Il n'a pu cependant recueillir aucune tradition sur ce point; seulement les habitans croient qu'il y avait jadis une ville près de cet endroit, parce qu'en cultivant leurs terres, ils trouvent beaucoup de sous-constructions, et des restes de puits. C'est aussi en cultivant les mêmes champs qu'ils ont trouvé des débris de grandes urnes funé-

raires auxquelles ils n'ont fait aucune attention. Ce n'est que depuis quelques années qu'un particulier, ayant fait creuser plus profondément pour planter une vigne, trouva une assez grande quantité de vases plus petits et de formes très-variées. M. Moreau eut connaissance de ces trouvailles; propriétaire lui-même à Gièvres, et dans cette partie du territoire, il acheta une portion du terrain à côté du sien, et c'est là qu'il ne fait jamais de fouilles sans que le succès les couronne. Entendons-le donner lui-même les détails de ses découvertes.

« Les grandes urnes cinéraires qui arrivent au niveau du sol sont toutes brisées par la charrue; on ne trouve que des débris çà et là. En réunissant les morceaux qui sont épais d'un pouce, ils donnent en hauteur un pied et demi environ. C'est au fond du trou où ces grandes urnes étaient posées, que l'on trouve des vases plus petits qui ont échappé à l'action des instrumens aratoires. Ceux-ci sont en très-grand nombre, et paraissent avoir été destinés pour la provision du mort. Ce sont des bouteilles de différentes grandeurs, des amphores, des gobelets, des pots, des patères, des vases semblables à nos petites tasses à café, des lampes sépulcrales, des lacrymatoires, des fioles de verre, des agrafes, des anneaux, des miroirs antiques, de petites statues; toute la poterie est en terre de couleur, jaune, blanche, noire, rouge; et, ce qu'il faut remarquer, les vases qui sont teints en rouge colorent fortement l'eau dans laquelle on les plonge. On trouve aussi des médailles;

celles que j'ai vues jusqu'à présent sont de César-Auguste, de Claude, de Domitien, de Néron, de Germanicus. Quelques-unes portent l'empreinte de la colonie de Nîmes ; elles sont toutes en cuivre rouge, et plus petites que nos pièces de cinq centimes; d'autres sont la moitié moins grandes. Il y en a quelques-unes de fourrées.

Pendant l'été de 1825, un ancien étang desséché, dans la forêt d'Evreux, a laissé apercevoir un cube de pierre de taille qui a été levé, et sous lequel étaient assez bien conservées plusieurs petites statues en terre, qui paraissaient n'avoir pas été soumises à l'action du feu. A la manière dont deux de ces figures sont coiffées en tresses de cheveux pendantes en avant sur chaque épaule, quelques personnes pensent qu'on pourrait les rattacher au culte d'Isis. Il paraît que M. Rever en a fait l'objet d'une dissertation.

Des mêmes contrées, M. Estancelin annonce la découverte qu'il vient de faire d'un temple d'ordre dorique dans les environs de la ville de Dieppe.

Dans la ville d'Amiens, un propriétaire fait défoncer le sol d'un jardin, déterminé à cette opération par la découverte de plusieurs objets antiques qu'il y a faite depuis quelques années. Au nombre des produits de ses fouilles les plus récentes est un vase de terre de 514 millim. (19 pouces) de diamètre, sur 650 millim. (deux pieds) de haut, et 023 millim. (dix lignes) d'épaisseur. Le vase est arrondi comme une bombe, il a deux anses qui partent de la partie supérieure du goulot; l'extrémité inférieure est ter-

minée par un pivot. M. Delahaye, bibliothécaire de la ville d'Amiens, vous a adressé un bon dessin de ce vase, et vous avez pu y reconnaître une amphore semblable à celles qui sont conservées dans le musée d'Arles et dont M. Jorand a lithographié la figure dans son grand ouvrage.

M. Caix vous a adressé une notice accompagnée de 15 figures, sur plusieurs tombeaux antiques et du moyen âge qui se trouvent dans le département de la Lozère.

La ville d'Arles est riche en monumens de l'époque romaine; on cite surtout son cirque et son amphithéâtre. Ces monumens ne pouvaient pas échapper à la grande investigation archéologique qui s'exerce sur tous les points de la France. D'abord, on a dirigé ses vues vers le cirque. Les résultats heureux obtenus des premières fouilles sont consignés dans un rapport de M. Penchaud que vous avez imprimé; ils donnent la mesure de ce qu'on doit attendre de leur continuation. Toutefois, il était plus convenable et d'un intérêt plus grand de restaurer d'abord un monument qui est encore debout, que de se livrer à des fouilles qui pouvaient s'ajourner. M. le baron de Chartrouse, maire actuel d'Arles, ami éclairé des arts, a donc fait commencer la restauration de l'amphithéâtre, et bientôt on a pu reconnaître que ce monument, que l'on croit avoir été élevé cinquante ans après la naissance de Jésus-Christ, est percé de soixante arcades, que sa porte d'entrée est magnifique, et ses souterrains de la plus belle conserva-

tion, qu'il se trouve bâti sur un plan incliné qui a nécessité trois précinctions dans la partie basse du terrain. Le troisième rang d'arcades qui est entièrement caché sous terre ne faisait pas le tour complet de l'ellipse; l'on en connaît aujourd'hui les deux tiers, et ils viennent s'arrêter devant un rocher que les Romains avaient commencé à entailler. Ce troisieme rang d'arcades assimile ce monument à celui de Véronne, le seul qui soit connu pour avoir trois précinctions. On a un ancien plan de l'amphithéâtre d'Arles qui passe pour être exact, et c'est celui que le père Joseph Guis, de l'Oratoire, a joint à la description qu'il a publiée de ce monument (1). Ce plan a été mis sous les yeux de la Société, et on a vu que les voutes et les galeries sont, à Arles, supérieures à celles de tous les autres monumens du même genre qui sont connus. Une note de M. le maire d'Arles vous a fait connaître que les galeries de l'amphithéâtre existent, pour la plupart, dans leur entier, mais qu'elles sont tellement obstruées par les constructions modernes qu'il est impossible de pouvoir les juger au premier aspect. Ce magistrat a à cœur de dégager et de restaurer un monument qui ne peut manquer d'attirer les curieux, et il compte avec raison sur le concours du gouvernement pour y parvenir. Déjà, les premiers travaux ont prouvé que le déblai de l'amphithéâtre d'Arles n'est pas seulement

---

(1) Description des arènes ou de l'amphithéâtre d'Arles, par le père Joseph Guis: Arles, 1665, in-4°.

une restauration, mais que c'est encore une fouille fructueuse, puisqu'elle a mis au jour des monumens antiques dont on s'était servi pour la construction des établissemens modernes. M. Véran cite, entre autres, un cippe trouvé, le 31 mars 1825, dans la démolition de l'ancienne chapelle de *Saint-Michel de l'Escale*, édifice abandonné depuis environ deux siècles, qui était adossé précisément à la porte d'entrée du couchant de l'amphithéâtre qu'elle obstruait. Le cippe est de pierre froide, 557 millim. (20 pouces 6 lignes) de hauteur totale, sur une base de 260 mill. (9 pouc. 6 lig.) de large. Les lettres de l'inscription sont correctes et pures, et paraissent à M. Véran avoir probablement appartenu au siècle d'Auguste, parce que les individus qui y sont dénommés lui semblent être des affranchis de cet empereur.

C. SAMICIO
OCTAVIO
ROMANIONI
OCTAVIA
SEVERINA
LIB. KARISSIMO
Θ. ANN. XIIX

C'est-à-dire à Caius Samicius Octavius Romanionus, Octavia Severina, à son cher affranchi. Il a vécu dix-huit ans.

On lit sur une des pierres de l'amphithéâtre d'Arles

l'inscription votive suivante : V. S. D. D. P. A. S. que quelques antiquaires ont rendue par ces mots :

Votum solutum decreto Decurionum pro Arelatensium salute.

M. Véran propose l'explication suivante :

Voto soluto decreto Decurionum pro amphitheatri salute.

Vœu accompli par l'ordre des Décurions pour le salut des habitans d'Arles ou pour la conservation de l'amphithéâtre.

Votre confrère se fonde, pour hasarder cette version, sur la circonstance que les anciens dédiaient leurs monumens aux divinités protectrices et sur les nombreux témoins qui nous restent encore de ces dédicaces (1).

Les archéologues ont pu distinguer, dans le cinquième volume de votre collection, une notice sur d'anciens tuyaux de plomb retirés du Rhône à Arles en 1822. Cette notice, qui vous a été adressée par

(1) M. Véran écrivait à M. le maire d'Arles, le 2 avril 1825 : « On a commencé hier la démolition de la maison Durand à la place de la Croix de Charles Chemet ; le déblaiement de la chapelle Saint-Michel-de-l'Escale se continue ; après quoi on commencera la démolition de la maison de Dotti. »

Je n'ai ajouté ces détails que pour prouver quels heureux et prochains résultats les amis des arts sont en droit d'attendre du zèle qui anime l'administration de la ville d'Arles, si bien secondée par le correspondant que vous vous êtes donné dans cette ville, et qui est aussi l'auteur d'un travail sur les cloaques d'Arles, que vous avez accueilli et fait imprimer dans ce volume.

M. le préfet du département, est de M. Véran, et vous avez reçu depuis, par la même voie, la carte imprimée du canal romain d'Arles, et un rapport sur le poids d'une partie des tuyaux en plomb précédemment décrits : celle qui porte, sur l'un de ses côtés, le nom du fabricant, et, sur son épine, les chiffres romains gravés de cette manière : C C C XCV. Ce tuyau, séparé avec précaution de la masse totale, est long de 3 mètres, y compris ses deux portions de soudure. Ses parois sont épais d'un centimètre; il présente un orifice de forme ovale (ce qui n'avait pas été observé dans la description première) de 11 centimètres sur 9, en tout 37 centimètres de circonférence extérieure, compris l'épine qui a trois centimètres de largeur sur un de hauteur. Chaque partie de soudure, pour chacune des deux extrémités du tuyau, a une largeur de 10 centimètres sur 2 d'épaisseur vers sa partie tranchée, d'où elle arrive diagonalement au bout de ladite largeur. Ce tuyau, ainsi détaillé et mesuré, pèse dans sa totalité 124 kil. (316 liv. $\frac{1}{4}$ poids de table d'Arles, ou 253 poids de marc), et, distraction faite de la soudure, 120 kilog. Ainsi le poids romain exprimé sur le tuyau C.C.C.XCV équivaut à 306 liv. $\frac{1}{4}$ poids de table d'Arles.
253 liv. poids de marc.
120 kilog. poids décimal.

M. le vicomte Héricart de Thury, votre président, avait appelé l'attention de la Société sur les bains d'Uriage (Drôme), et sur les antiquités qui s'y trouvent. M. Berriat-Saint-Prix qui, devant faire un

voyage prochain dans cette contrée, s'était chargé de prendre des informations, vous a tenu parole. Il a visité les bains d'Uriage, et vous a fait un rapport sommaire qui contient des notes d'un grand intérêt sur les antiquités romaines, encore nombreuses, qui existent à Uriage et sur les soins généreux que donne à leur conservation la propriétaire, Mad. de Gotron. Vous avez décidé que ce rapport serait imprimé.

Une autre communication de M. le vicomte Héricart de Thury me fournit, pour terminer le chapitre des antiquités, qui se rapportent à l'époque gallo-romaine, une note sur le résultat des fouilles faites récemment à Paris même, en l'église de Saint-Julien-le-Pauvre en la Cité. On a découvert des cercueils moulés en plâtre; et, dans ces cercueils, 1° un vase antique en terre cuite, à anse tenant au goulot, de la contenance d'un demi-litre environ, marqué de quelques lignes rouges, perpendiculaires, mais non vernissées, percé autour du grand diamètre de la circonférence de trous faits à coups d'un instrument contondant; 2° deux petits vases en forme de jattes de 080 millim. (3 pouces) de diamètre en poterie grise sans couvercle, mais tenant, par la forme, des vases étrusques; 3° deux autres vases de même diamètre que les précédens, mais qui en diffèrent par la forme et par la matière; ils sont en grès; 4° un vase d'une poterie grossière, de forme commune avec couverte verte, très-lourd et ressemblant à un pot à bière; 5° une cuiller d'argent sans aucune façon ni ornement, dont la forme n'annonce pas qu'elle ait servi à la table;

6° une médaille romaine de Posthume et deux doubles tournois de l'époque de Louis XIII, qui se sont trouvés dans les terres; 7° une statue en terre cuite d'un très-mauvais style, représentant Charlemagne qui, probablement, était placée dans l'église, et aura été abattue et enfouie pendant la révolution. Un architecte soigneux, M. Gau, chargé de la direction des travaux, a fait déposer ces objets entre les mains de l'agent de surveillance de l'Hôpital Général. Les commissaires que vous avez chargés d'aller les visiter ont vu aussi l'église qui leur a paru être de l'époque de Philippe-Auguste.

Inscriptions antiques. — Les inscriptions sont ou religieuses, ou funéraires, ou historiques; quelques-unes aussi ne sont remarquables que par leur singularité : je vous rendrai compte, dans cet ordre, des communications qui vous en ont été faites. Non loin de la ville d'Orléans, vers le S. E., sur la pente des coteaux de Fleury, on montre, de temps immémorial, l'emplacement où fut jadis une fontaine, dite l'*Etuvée.* Les hommes de l'art et l'administration, d'après eux, avaient conçu l'espoir de tirer de cette fontaine, dont on croyait le niveau de beaucoup supérieur aux points les plus élevés de la ville, des eaux en assez grande abondance pour pouvoir être distribuées dans tous les quartiers. En conséquence, des fouilles, commencées par ordre du préfet du département, ont été reprises et poursuivies sur deux points différens, et elles ont donné la certitude qu'il fallait renoncer au projet, par défaut d'une source

suffisante ; mais ces mêmes fouilles n'ont pas été perdues pour la science archéologique; et, grâce au zèle éclairé de votre correspondant, M. Jollois, ingénieur en chef du département, les habitans d'Orléans savent aujourd'hui que la fontaine de l'*Etuvée*, qui était probablement plus abondante autrefois, a été connue et utilisée par les Romains, témoins les fragmens de tuiles à rebords, les fragmens de vases de terre rouge, des espèces de plats et de jattes de terre grisâtre, dans la pâte desquels brillent des parcelles de mica, telles qu'en renferme encore aujourd'hui le sable de la Loire. M. Jollois a fait dessiner les morceaux les mieux conservés, ainsi qu'une hache d'armes en silex, un grand clou en bronze et une meule inférieure d'un moulin à bras de nature volcanique. Mais de tous les monumens de l'antiquité reconquis par les fouilles exécutées pour retrouver la fontaine l'*Etuvée*, la plus remarquable est une pierre à peu près carrée trouvée à 35 mèt. du grand bassin, longue de o. 60 cent., sur o. 55 cent. de large, et épaisse de 0,20 cent. Sur sa face qui était posée contre terre, on lit une très-belle inscription, que M. Jollois a fait graver, et qui conserve le souvenir d'un portique orné, élevé en l'honneur d'*Acionna Augusta*, en acquit d'un vœu par Capillus, fils d'Illiomare.

AVG. ACIONNAE.
SACRVM.
CAPILLVS. ILLIO
MARI. F. PORTCI'I.
CVM. SVIS. ORNA
MENTIS. V. S. L. M.

De l'existence de ces deux noms propres, l'un romain et l'autre barbare dans leurs acceptions, M. Jollois déduit l'âge du monument qui lui paraît être postérieur à la conquête des Gaules par les Romains, et appartenir à l'époque où l'influence des maîtres du monde était telle, que déjà les fils des Gaulois abandonnaient leurs noms pour prendre des noms romains. L'inscription de la fontaine l'*Etuvée* est, selon M. Jollois, précieuse sous un autre rapport, en ce qu'elle ajoute la déesse *Acionna* d'Orléans à la liste des divinités topiques qui nous sont déjà connues; et, à cette occasion, l'auteur nous apprend que deux pierres, retirées tout récemment de terre sur le sol de l'ancienne *Solimariaca* des Leuquois (Soulosse, département des Vosges), mentionnent des vœux adressés au dieu Mercure et à la déesse *Rosmerta.* Vous vous rappelerez, Messieurs, que le nom de *Rosmerta* était presque inconnu aux archéologues avant la découverte que j'en ai faite sur une inscription déterrée à Sion, département de la Meurthe, et qui est consignée dans le tome V de vos Mémoires. Sion, *Semita*, était aussi dans le pays des Leuquois, il n'est distant que d'environ 6 lieues de Soulosse : il est donc bien évident que *Rosmerta* était une divinité particulière au pays des Leuquois, et qui y était invoquée sur plusieurs points.

Une troisième divinité topique était adorée sous le nom de *Brescia* non loin des confins du pays des Leuquois. Vous en avez eu la connaissance de M. Jomard, membre de l'Institut, qui l'a mentionnée dans une

lettre sur les antiquités observées par lui dans les environs de Luxeuil, département de la Haute-Saône, lettre qui vous a été communiquée par M. Barbié du Bocage.

Une notice sur la déesse *Nehalennia* vous a été adressée de Stolberg, près d'Aix-la-Chapelle, par M. Van Alpen. Vous vous êtes rappelé que la collection imprimée de vos Mémoires contient déjà un travail sur la Nehalennia de la Zélande, publié par votre confrère, M. Charles Pougens, membre de l'Institut, sous le titre de *Doutes et conjectures sur la déesse Nehalennia*, travail qui était inconnu à M. Van Alpen, et qui lui a été envoyé par vos soins; une correspondance s'en est suivie, et il est résulté des communications et explications qui ont eu lieu entre MM. Charles Pougens et Van Alpen, qu'ils sont d'accord sur les points principaux. La notice de M. Van Alpen est en latin; elle a été traduite par M. le baron de Ladoucette. Ce confrère, qui ne laisse échapper aucune occasion de vous mettre au courant des découvertes qui se font dans les provinces aujourd'hui prussiennes limitrophes du Rhin, a extrait de la chronique de ces provinces, par J. Guillaume Brewer, votre confrère, une inscription découverte par la charrue en 1619, qui atteste l'existence dans ces contrées d'une ancienne divinité adorée sons le nom d'*Intabarus* et à laquelle paraît avoir été élevé, au village de Niersbach (1) un temple

(1) Le jésuite Alderbruck a laissé un manuscrit qui forme

dont on voyait encore les ruines sur la fin du siècle dernier.

Cette inscription est ainsi conçue :

DEO INTABARO
EX IMPERIO Q
SOLIMARIVS
BITVS AEDEM
CONSACRAVIT
L. M.

Le même membre vous a aussi présenté les dessins d'un autel de la victoire, monument antique, érigé primitivement sur la place Saint-Remy, à Bonn sur le bord du Rhin, le 3 décembre 1389, acheté par le chanoine Pick, de l'acquéreur du château de Blankenheim. Ce monument faisait partie d'une collection archéologique formée par deux cents ans de soins du comte Germain de Blankenheim et de ses successeurs. Après avoir été possédé par le fameux antiquaire Etienne Brochmann de Cologne, il avait fait l'ornement des jardins du château ; il est gravé

comme un supplément à sa dissertation imprimée sur la religion des anciens Ubiens : il y est, entre autres, question du dieu *Intabarus*. Ce savant avait eu connaissance, en 1752, d'un autre manuscrit du jésuite Alexandre Wilthemius qui habitait la province de Luxembourg : dans cet ouvrage, intitulé *Lucilibürgensia*, on parle d'*Intabarus*. Suivant ce que tous deux nous ont appris, le dieu apparut en songe à Bitus Solimarius, homme fort riche, et lui ordonna de lui élever des autels.

dans les tables sciographiques de Brochmann, et cité par Gruter. L'inscription de la face principale est :

DEÆ
VICTORIAE
SACRVM.

En la commune de Garin-en-Arboust, dix lieues et demie de Saint Gaudens, département de la Haute-Garonne, existe une petite église dédiée à Saint-Pé, sur la porte de laquelle on remarque un autel antique, qui offre le buste du dieu *Abelion*, placé dans une niche. Au-dessous, on lit cette inscription :

ABELIONI.

et plus bas :

DEO. FORTIS. SVLPICII.
V. S. L. M.

M. Dumège, qui a recueilli cette inscription dans son ouvrage sur les monumens religieux des Volces Tectosages, l'explique ainsi : *Fortis, fils de Sulpicius, s'est volontairement acquitté du vœu qu'il avait fait.* Un compatriote de M. Dumège, M. le docteur Barrau, croit que ce savant antiquaire, en levant ce monument, s'est trompé et dans le dessin et dans la ponctuation; et dans une notice qu'il a adressée sous le titre de *Quelques considérations sur l'autel de Saint-Pé*, il en donne un autre dessin dont il garantit l'exac-

titude la plus scrupuleuse. M. Barrau lit *fortissimo* au lieu de *fortis*. Il dit, pour appuyer la leçon *fortissimo*, qu'*Abelion*, que les Gaulois considéraient comme dieu du Soleil et de la Médecine, a, par cette raison, été regardé comme l'emblême de la force, surtout lorsqu'il entre dans le signe du lion, dont le passage était marqué dans les anciens calendriers par ces mots, *naissance du Soleil invincible;* et il appuie cette opinion d'un grand nombre de citations prises dans les auteurs anciens, et surtout dans les obélisques de la ville de Thèbes dédiées au Soleil dont les caractères hiéroglyphiques ont été expliqués par Hermapion, et qui présentent, dans la première rangée, des signes qui ont été lus ainsi : *Le grand dieu céleste d'Héliopolis, Apollon le fort et puissant*, et, dans la seconde rangée, *Apollon le fort et puissant qui préside à la vérité.*

Quant à l'individu qui s'acquita du vœu envers le dieu *Abelion* et que M. Dumège appelle *Fortis*, *fils de Sulpicius*, M. Barrau croit l'avoir trouvé dans la personne de l'empereur Sergius Sulpicius Galba, de l'antique famille des Sulpicius, qui, à l'époque où le monument fut érigé, ne portait encore, d'après Suétone, d'autre nom que celui de Sulpicius. M. Barrau, à l'appui de son opinion, fait remarquer, avec l'historien des douze Césars, que l'empereur Galba n'était connu, avant qu'il reçût le sobriquet de Galba, que sous son véritable nom de Sulpicius; que ce capitaine romain habita long-temps les contrées où ce marbre se trouve; que ce grand personnage fut,

pendant un an, gouverneur de l'Aquitaine, ce qui eut lieu d'après Suétone, avant qu'il succédât à Néron, vers l'an de Rome 776, époque à laquelle il conclut qu'il faut rapporter ce monument précieux.

M. Van Alpen est auteur d'une dissertation sur l'Hercule qui a été honoré sur les bords du Rhin, sous les deux noms d'*Hercules Saxanus*, *Hercules Magusanus*, dont il rapporte des inscriptions; et M. le docteur Morelot a décrit une statue d'Hercule sculptée en demi-relief, déterrée par la charrue dans un champ, situé entre le village de Tailly et celui de Merceuil, arrondissement de Beaune, à peu de distance de la route qui de cette ville conduit à Châlons-sur Saône. Ces deux dissertations ont place dans votre septième volume.

A Die, département de la Drôme, on voit encore, dans un jardin particulier, un cippe à taurobole dont se sont successivement occupés Duperrier, Barlet, Gruter, Chorier, M. Delacroix dans sa statistique de la Drôme, et M. Artaud de Lyon dans sa relation d'un voyage à Die. Selon M. Drojat, aucune des copies que tous ces auteurs ont publiées de l'inscription de ce monument n'est exacte, et personne encore n'a tenté de donner l'explication du sujet historique. Votre confrère croit avoir rétabli l'inscription, et il en donne l'explication dans une dissertation imprimée au septième volume de votre Collection.

Puisque nous en sommes aux cultes, je pense que

c'est le cas de vous entretenir des conjectures sur la religion des anciens habitans de la Grande-Bretagne, et sur ses rapports avec la religion des Gaulois, tirées d'une note lue dans une de vos séances par M. Coquebert-Montbret qui se propose cette question : La religion fondée dans l'Inde, mille ans au moins avant notre ère, par un personnage connu généralement parmi nous sous le nom de *Buddha*, religion qui a jeté de si profondes racines dans toute l'Asie orientale, et que l'on croit, avec assez de probabilité, avoir donné naissance à celle des anciens Scandinaves, aurait-elle aussi pénétré dans le nord de l'Europe; et peut-on conjecturer avec quelque vraisemblance qu'elle ait été adoptée par les anciens Bretons? Votre confrère, après un examen que l'on peut suivre dans son travail qui est imprimé à la tête de votre septième volume, conclut que primitivement les Gaules avaient deux religions, l'une le *budhisme* qui leur était venu du midi de la Grande-Bretagne, et l'autre probablement beaucoup plus ancienne et qu'il propose de nommer *sabéisme* mélangé de *chamanisme*, qui leur était commune avec toutes les nations du nord de l'ancien continent.

Les honneurs rendus aux morts sont aussi une sorte de culte. Une pierre tumulaire, conservée dans la bibliothèque communale de Toulon, porte les fragmens d'une inscription en grec. Votre confrère, M. Zenon Pons, qui vous a adressé ce fragment d'inscription, croit qu'elle avait été placée sur une

tombe destinée à la sépulture de six personnes, trois hommes et trois femmes : il en traduit ainsi les fragmens :

Ermias, fils d'Ermias, excellent.
Adieu, Ermias, ...
Excellent, adieu. . . . .
Stratège . . . .
Kérine, excellente. . . . . . .
Irène excellente, adieu!

A Menet, dans le Cantal, près du château de Murat-l'Arable, un propriétaire, qui faisait construire une cave en 1823, trouva une grande et large pierre de grès couverte de caractères, parmi lesquels il n'a connu que des V et des C. La pierre était difficile à extraire, et elle fut laissée dans les fondations de la reconstruction : à côté était une amphore de terre cuite de trois pieds (0,m975) de circonférence qui se cassa, beaucoup de briques et de tuiles à rebords, des ferremens, la moitié d'un vase antique en bronze à larges rebords et un cric avec ses roues et ses dents. Le terrain offre d'ailleurs un monticule formé en grande partie de décombres antiques. M. Deribier, maire d'Ides, qui a signalé cette découverte dans une lettre particulière que vous a communiquée M. Bottin, présume, d'après la forme des lettres qui ont été remarquées sur la pierre, qu'elle porte des inscriptions de l'époque romaine, monumens qui, selon lui, se trouvent rarement en Auvergne ; il ajoute qu'avec une légère dépense, on pourrait mettre au

jour cette pierre, et que le propriétaire est disposé à le permettre. C'est bien l'occasion de regretter, avec votre zélé correspondant, que l'administration ait cessé d'avoir à sa disposition la modique somme qui a été allouée pendant quelques années pour la recherche des monumens dans chaque département. C'est dans la même commune de Menet que M. Deribier avait vu neuf cercueils en pierre de brèche ou tuf, trouvés presque sous ses yeux au village de Montestrier : tous avaient la partie des pieds au levant, excepté un qui était transversal et d'une pierre différente. Dans chacun de ces cercueils, la place de la tête et celle des épaules était ménagée, mais il ne s'y est trouvé ni débris d'ossemens ni inscriptions. Des dalles de même nature recouvraient les cercueils.

M. Dumège vous a adressé une notice sur une inscription conservée dans la galerie des antiquités du musée de Toulouse, inscription découverte à Rome, au pied du mont Cœlius, dans la partie qui est appelée *Clivus-Scauri* et qui regarde le mont Palatin. Elle est gravée sur une pierre blanche qui a la forme d'un parallélogramme et porte sept lignes de caractères romains. M. Dumège en donne l'explication, et croit que ce monument conserve le souvenir d'une loi qui n'est pas énoncée dans le code.

Sous le titre modeste d'excursion archéologique à Narbonne, M. Artaud vous a donné quelques inscriptions romaines, extrêmement curieuses, qui sont conservées dans cette ville antique; vous avez jugé

cette nouvelle production du savant archéologue digne de figurer dans votre collection.

Déjà, à plusieurs reprises, vous vous étiez occupé des marbres de Thorigny, fameux par les vicissitudes auxquelles ils ont été exposés, et la difficulté d'en lire les inscriptions, tant les injures du temps et des hommes les ont altérées. Un nouveau fac-simile vous a été adressé par M. Clément, maire de Saint-Lô ; il vous a été remis par M. le baron de Ladoucette, et vous avez confié à une commission le soin de lire enfin les inscriptions qui couvrent les quatre faces du monument. Au nom de cette commission, M. Boileau de Maulaville vous a fait un rapport que vous avez jugé assez intéressant pour avoir place dans votre collection.

Il a été fait mention, dans le dernier compte que j'ai eu l'honneur de vous rendre de vos travaux (pages XXI et XXII), d'un monument présumé sépulcral et portant inscription, trouvé dans les déblais de travaux exécutés récemment à l'établissement thermal de Plombières, monument que vous avez jugé être romain, mais dont l'inscription présentait des difficultés. Depuis, M. Schweighœuser a eu occasion de voir ce monument à Epinal, où il a été transporté ; il a pu en étudier l'inscription sur une copie figurée qu'il a trouvée chez M. Jacquot, médecin à Plombières, et il a cru y reconnaître le monument d'une donation, vraisemblablement du champ dans lequel il était enfoui, faite par un affranchi dont il lit le

nom, A. Catorave, à Naillus, qui avait été esclave avec lui.

A. CATORAVE
A. NAILLO
CONSIIRV
O. DONAVIT.

L'inscription suivante ne peut trouver place ici qu'à cause de sa singularité : *Hic jacet nummorum subterraneum;* elle est en caractères du XIV[e] siècle, sur le mur extérieur de l'église paroissiale du village de Maisons près Bayeux. M. Pluquet, en vous faisant connaître cette épitaphe singulière et qu'il croit inédite, ajoute que quelques individus, ayant récemment fait fouiller au pied du mur, n'y trouvèrent que des ossemens.

PIERRES SIGILLAIRES.—Ce n'est pas sans fruit pour la science, que vous avez appelé d'une manière particulière l'attention sur les cachets des médecins oculistes de l'antiquité. Deux nouvelles pierres sigillaires, trouvées dans le nord de la France, ont été décrites par M. Pluquet de Bayeux; et votre secrétaire étant à Strasbourg, en 1824, en a vu deux qui sont conservées dans le *muséum Schœpflininum* et qui paraissent être encore inédites.

MOSAIQUES.—Plusieurs découvertes de mosaïques vous ont été signalées depuis 1823; je vais les passer en revue.

Une vaste mosaïque, découverte récemment à

Cailly, 4 lieues de Rouen, a été dessinée par M. Langlois; elle est en morceaux blancs quadrangulaires, avec cercles de morceaux noirs et fleurons rouges au centre. Ces morceaux ou tasseaux sont en pierre et ont 0m,016 à 0m,018 de *dimension*; le parement supérieur *présente* quelque chose de plus. Le ciment *dans lequel* ils sont implantés n'a que 0m,054 à 0m,081 d'épaisseur; il est posé sur la terre. Cette mosaïque était environnée de murs dont on voit encore les vestiges.

A Audun-le-Tiche, en juillet 1824, des particuliers fouillaient le sol d'un ancien château; les ouvriers ont découvert un pavé formé de petites pierres de nature calcaire, à peu près cubiques, juxtaposées et enchâssées dans un bain de mortier et de ciment. Ces petites pierres, qui paraissent avoir été taillées primitivement avec assez de soin, étaient de diverses couleurs, gris ardoise, blanc, jaunâtre: elles ne représentaient que des compartimens symétriques en *rosaces*, *en losanges*, en triangles; c'était l'*opus tesselatum* des anciens. Cette mosaïque doit-elle être attribuée aux Romains? M. Teissier, votre confrère, qui l'a décrite dans une notice imprimée, pense que, pour résoudre cette question, il faut consulter les circonstances locales, et savoir, par exemple, si, dans les alentours des ruines de cet ancien château, on trouve des médailles, des tuiles à rebords, des carreaux, des briques romaines, ou les traces d'une chaussée antique.

Sur la fin de janvier 1823, à Carpentras, l'admi-

nistration faisant établir une nouvelle promenade hors de la ville entre la porte de Pernes et celle de Monteux, des mouvemens de terrain firent rencontrer, à 500 millimètres (1 pouce et demi) et à environ 45 mètres de distance des remparts, quelques débris de bâtisse ancienne, et un pavé de mosaïque à compartimens. L'administration fit régulariser les travaux de déblais, et la mosaïque fut découverte en entier. Elle est formée de petits cubes de marbre de 9 à 14 millimètres (4 à 5 lignes) de diverses couleurs et d'un dessin varié dans tous ses compartimens; largeur 3 mètres 50 millimètres, longueur 5 mètres. Une bande d'un mètre dans toute sa largeur, formée de losanges en blanc et en noir d'un même dessin, borde trois compartimens, chacun d'un mètre carré, de dessins et de couleurs variés. A ces trois compartimens succèdent trois autres carrés de même dimension, que divise et entoure, comme les précédens, une espèce de tresse ou de chaîne de 81 millimètres (3 pouces) de largeur. A celle-ci succèdent encore trois autres carrés, mais brisés et rompus dans toute la largeur, et ne présentant plus qu'une moitié de leur étendue, ce qui laisse à présumer qu'il y en avait encore trois autres suivis d'un grand tableau représentant quelque sujet historique ou fabuleux. M. Olivier-Vitalis, bibliothécaire de la ville de Carpentras, à qui vous devez un mémoire fort intéressant sur cette mosaïque, fonde cette présomption sur la ressemblance qu'il y a pour le dessin des compartimens entre cette mosaïque nouvellement découverte

et celle qui est gravée dans la collection des mosaïques de M. Artaud, intitulée *Achille reconnu,* et qui est conservée en nature au musée Calvet, à Avignon. Environ à 500 millimètres de cette mosaïque de Carpentras, un fragment d'environ un mètre carré d'une autre mosaïque a été découvert dans le même temps: plus simple dans le dessin que la première, elle a été abandonnée à l'humeur destructrice des enfans. M. Vitalis pense que ces mosaïques de Carpentras appartiennent aux premiers âges de cette sorte d'ornement de l'architecture, qu'il faut l'attribuer à Tibère-Néron qui, ayant établi son prétoire *(forum Neronis)* dans la capitale des Meminiens (*Carpentoracte Meminorum*), décora cet édifice dont on a employé les matériaux dans la construction des remparts de la ville, élevés en 1357. M. Vitalis a terminé son travail par un vœu que vous avez partagé, celui de voir cette belle mosaïque conservée.

Poteries antiques. — L'étude des restes de l'antiquité ne se borne plus aujourd'hui à faire collection de tout ce que le hasard ou les fouilles font découvrir ; des parties spéciales de l'archéologie sont devenues l'objet d'études spéciales, moyen infaillible et on peut même dire moyen unique d'arriver à des résultats positifs. C'est ce qu'a eu en vue M. Artaud, conservateur du musée de Lyon, en se livrant à l'examen des poteries des anciens, de leur matière, de leur forme, de leur couverture, des inscriptions qui les ornent. Aussi les archéologues attendent-ils avec

impatience le travail que ce savant prépare sur cette matière.

Un grand amas de ces poteries a été découvert dans les fouilles voisines de l'étang de Saint-Lambert. A votre demande, une caisse de fragmens choisis a été adressée à M. Artaud par un de vos autres correspondans, M. Lemaistre, résidant à La Fère, et par cette officieuse communication vous avez amené un rapprochement utile des poteries du midi et de celles du nord de la France.

A-t-il jusqu'à ce jour été trouvé en France des poteries ou fragmens de poteries de terre antiques portant dédicace? En vous soumettant cette question, M. Arthis, antiquaire anglais, vous a fait communiquer, par M. Depping, une planche lithographiée présentant dix-huit fragmens de poteries retirées des ruines de *Durnovaria*, portant chacune une inscription romaine, dans quelques-unes desquelles il a cru reconnaître des dédicaces.

Deux de vos correspondans, également versés dans les connaissances des monumens anciens, MM. de Golbéry de Colmar, et Artaud de Lyon, à qui cette planche a été communiquée, vous ont donné leur opinion. Ces deux savans ne sont pas toujours d'accord, mais de la divergence même de leurs idées peuvent naître des lumières, et c'est pour cela que vous avez ordonné que leurs notes fussent analysées.

M. de Golbéry, le premier à qui l'examen de la planche a été confié, s'en est entendu avec M. Schwei-

ghœuser de Strasbourg, son collègue dans la description des monumens antiques de la ci-devant Alsace. Il vous a écrit que, parmi les nombreux fragmens de poteries romaines qu'ils ont rencontrés pendant le cours de leurs recherches, jamais ils n'ont rien vu qui pût être pris pour une dédicace, mais que le plus souvent les vases portent le nom du potier, soit au nominatif avec l'initiale F de *fecit*, soit au génitif, et alors la lettre M, initiale de *manu*, l'accompagne : il s'appuie, pour soutenir son opinion, sur celle de Dirrow qui vient de publier un bon ouvrage sur les antiquités du duché du Rhin et de Wisbaden, qui a eu occasion de voir beaucoup de fragmens de poterie inscrits, et qui jamais ne parle que du nom du potier.

La planche de M. Arthis offre, selon M. de Golbéry, des exemples de l'un et de l'autre usage. Il range dans la première classe les nos 7 et 14 : les noms de *Cocuro* et de *Paterclos* (ou *Paterculus*) y sont suivis de F, tandis que les nos 8, 11, 13, 15, 16 et 17 appartiennent à l'autre méthode, celle de rattacher le nom du potier, *Albuci manu*, *Severi manu*, *Marcelli manu*, sans que pour cela il faille songer en aucune façon à Marcellus ou à l'empereur Sévère ; ce sont, ajoute votre confrère, d'humbles potiers, comme *Curius*, comme *Albinus*, dont il a trouvé aussi à *Augusta Rauracorum* les frêles ouvrages, qui offrent les mots *Albini et Curii manu*.

M. Artaud qui, comme il a été dit, s'est beaucoup occupé de poteries anciennes et qui prépare un grand

travail sur cette matière, ne partage pas l'opinion qui fait interpréter par *manu* l'M final de plusieurs marques de potier : il a la preuve certaine que cette sigle suivie d'un A veut dire MAGNARIVS, marchand en gros, et que, lorsque ces deux lettres sont interponctuées, on peut les expliquer par MERCATOR OU MAGISTER ARTIFEX, en sous-entendant toujours le mot *officinæ*, quand le nom du potier est au génitif. Passant ensuite à l'examen de la planche de M. Arthis, il vous fait connaître que les fragmens de poteries, portant dédicaces, quoique très-rares, ne sont pas sans exemple en France ; que, parmi les nombreux débris de vases gallo - romains qu'on a trouvés dans les environs de Gap, *Vapincum*, et qui sont dans le musée de cette ville, on en distingue deux dédiées à Mithras, le premier par Audentius, le second par Porius ou Semporius.

AVDENTIVS DEO INVICTO.

PORIVS DEO INVICTO.

Les souhaits de bonne année, exprimés sur des lampes d'argile, sur des vases de même matière, ajoute M. Artaud, sont parfois des espèces de dédicaces, témoin l'amphore donnée par des ouvriers en poterie à Marcella leur patrone,

FABRILES MARCELLAE
AETERNAM FELICITATEM
(Voy. *Lupi. lett.* XV.)

Enfin, on peut également, suivant votre confrère, rencontrer des vases relatifs à des jeux et des vases à boire, *pocula litterata*, qui ont été consacrés à quelques divinités; et il cite M. Pallier d'Aix, amateur distingué d'antiquités, qui possède un flacon en terre rouge sigillée de manufacture gauloise qu'il croit, lui M. Artaud, avoir servi de récompense dans les jeux apollinaires: ce vase est dédié à Apollon, et porte une inscription en vers latins qui est à demi effacée.

Les vases antiques en verre sont moins communs que les poteries: mais de temps en temps il s'en découvre de curieux: nous croyons devoir ranger dans ce nombre deux vases trouvés récemment sur le territoire de Bavay, *Bavacum Nerviorum*, qui existent chez un particulier de cette ville, dont votre secrétaire s'est procuré des dessins dans sa dernière excursion sur cette terre classique des antiquités du département du Nord, et qu'il a eu l'honneur de vous présenter dans une de vos séances. Un de ces vases est de verre vert et a la forme d'un cornet; l'autre, qui est en verre bleu, est hémisphérique.

La Drôme aussi vous a fourni son contingent, et la Société a eu occasion d'examiner plusieurs fragmens d'antiquités romaines trouvées sous les racines d'un gros noyer, près du grand chemin qui conduit de la ommune de la Salle à Châtillon, arrondissement de Die. Ces fragmens, qui vous ont été communiqués par M. Drojat, consistaient en deux petites fioles de verre, renfermant un résidu assez odorant, et en une

médaille de Dioclétien. On a trouvé aussi les débris d'un grand vase en verre, haut de 14 à 15 pouces (0.^{m}379 à 0.^{m}406), à pied, à anse et à goulot, qui paraît avoir été d'une forme gracieuse. Ce vase était lui-même renfermé dans une sorte de cercueil de plomb avec de la terre et des ossemens.

Statues.—Une de ces découvertes, qu'on peut appeler *séculaires*, parce qu'il est rare qu'elles se rencontrent plusieurs fois dans un siècle, vient d'enrichir l'archéologie de la France d'un monument qui a d'abord paru être d'une haute importance; je veux parler de la statue fruste de grande dimension trouvée, le 24 juillet 1823, à 800 mètres de Lillebonne et à 600 pas du théâtre antique qui existe encore en grande partie dans ce lieu. La statue est de bronze doré, elle était couchée dans l'argile à un mètre de profondeur, elle a de hauteur 1 mètre 949 millimètres (6 pieds). Elle est fort endommagée : les deux bras en sont cassés un peu au-dessous des coudes; la cuisse gauche est rompue au genou; l'autre est fracturée aux deux tiers de la longueur, à compter de la tête du fémur. On a recouvré l'avant-bras joint au coude et à la main, la jambe du même côté avec le pied attenant, enfin le tronçon de la cuisse droite qui comprend la moitié du genou. Si l'on considère l'extrême oxidation et la grande fragilité du métal, on peut dire que la tête, le torse et tout ce qui reste de la statue n'ont pu être conservés que par une sorte de prodige. La statue de Lillebonne a été fidèlement dessinée et gravée par M. Langlois, votre con-

frère à Rouen, et la description en a été publiée par M. Rever, le doyen des antiquaires de la Normandie. Sa nudité absolue peut faire penser, selon l'auteur, que cette antique représentait un dieu sous la forme d'un jeune homme dans l'âge de l'adolescence, ce qui convient à *Bacchus*. De son côté, votre confrère M. *Cousinéry* pense que c'est une statue grecque dont Auguste aura fait cadeau à la ville, en même temps qu'il la nommait Julia, pour honorer sa fille. Il prétend, pour appuyer cette opinion, qu'à l'époque d'Auguste, il y avait une si grande quantité de statues grecques à Rome, fruit des victoires de la république, que l'empereur a bien pu en faire distribuer à différentes villes, et surtout en destiner une à une localité qui paraissait privilégiée. C'est ainsi que, sous le gouvernement intermédiaire en France, on a vu de nombreux tableaux, réunis pendant la révolution et par la conquête, être répartis entre les musées des principales villes de la France. Au reste, Messieurs, *quelle que soit l'origine* de la statue de Lillebonne, la découverte paraît en être surtout précieuse pour la recherche des procédés que suivaient les anciens dans l'établissement des statues en bronze, le jet de chaque pièce à part, les moyens employés pour réparer les défauts de toute espèce qui se trouvaient dans la fonte, pour rassembler ensuite ces pièces, les réunir par des soudures ou les fixer avec des clous, les ragréer, les dorer. En effet, elle est formée de morceaux de bronze fondus à part et raccordés avec un art admirable. La fonte en est inégale,

mais son ensemble présente les plus belles proportions. Elle est revêtue d'une feuille d'or épaisse, ce qui atteste toute l'importance qu'on attachait à ce morceau. Envisagée sous un autre point de vue, cette statue a donné lieu à des recherches curieuses. M. Houtou-La-Billardière, professeur de chimie à Rouen, avait trouvé, d'après ses expériences, qu'elle était composée de protoxide de cuivre et d'étain et d'une petite quantité de plomb qui paraissait, d'après lui, provenir des soudures. M. Vauquelin, en répétant l'analyse, a prouvé, sur cinq échantillons différens, que la quantité de plomb était toujours présente dans ceux-ci, bien qu'ils ne présentassent aucune trace de soudure, et il regarde ce métal comme partie constituante de l'alliage qui l'a fourni.

Deux jolis Mercures en bronze trouvés sur le territoire d'une petite commune voisine de Bavay, au département du Nord, vous ont été présentés à une de vos séances. Vous avez admiré l'état parfait de conservation de ces statuettes, et appris avec plaisir que, découvertes pendant l'occupation de l'étranger, votre confrère M. Bottin, qui en est possesseur, a été assez heureux pour empêcher leur émigration du sol français, s'étant trouvé en concurrence, pour leur acquisition, avec un officier anglais. Une de ces statuettes a été dessinée par M. Jorand, et fait partie de son grand ouvrage sur les monumens français; l'autre, dessinée et lithographiée par M. Fragonard, se trouve dans le 7e volume de votre collection.

Une nouvelle découverte faite sur le territoire de

Ritzing, a confirmé M. Teissier dans son opinion, que ce village occupe l'emplacement de l'ancien *Ricciacum.* C'est celle d'une statuette en bronze : elle a 0m,117 (quatre pouces 4 lignes) de haut et repose sur une espèce de *cloche* aussi en bronze, haute de 0m,034 qui *lui sert de pied.* C'est un dieu lare *bifrons*, représentant adossées, d'un côté, une figure d'homme barbue qui tient de sa main et sur son bras gauche recourbé une sorte de disque, l'autre bras est pendant; de l'autre côté, une figure de femme assez jeune qui tient aussi à la main gauche quelque chose. Une sorte de bonnet phrygien, garni à droite et à gauche de grandes ailes d'oiseau déployées, coiffe la statue.

Dans la forêt de Betting, située dans le même arrondissement de Thionville, on a recueilli, à peu près dans le même temps, une petite statue de Mercure, ayant des ailes à la tête et une tortue à ses pieds; le dieu tient une bourse dans la main droite; la statue a 0m244 (neuf pouces) de haut avec son piédestal. A la même place était un grand chaudron de cuivre, et l'on va s'occuper à y faire des recherches.

Enfin, à Bourg, département de l'Ain, M. Riboud a vu entre les mains d'un habitant de Brou : 1° une statuette de bronze, de 217 à 244 millimètres (8 à 9 pouces), d'un très-beau travail, et qui est un Pollux, trouvée sur le territoire du lieu; 2° un petit buste de Momus, coulé en terre blanche, d'une pâte et d'un grain très-fin, trouvé sous des décombres. Votre confrère a vu aussi plusieurs autres statues laraires

trouvées, à différentes époques, sur le même sol de Brou.

Médailles. — Au nombre des communications archéologiques qui vous sont faites des différentes contrées de la France, celles qui concernent les médailles doivent nécessairement figurer, puisque, frappées dans tous les pays qui ont été soumis à la domination romaine, pendant la durée de cette domination et quelques-unes même auparavant, elles fourmillent en tous métaux. Aussi l'avis de M. Cousinery, un de vos confrères qui a le plus de connaissances en cette matière, est que, lorsqu'il s'agit de collections générales à former, nous en sommes venus au point de ne plus rechercher que ce qui est fleur de coin, c'est-à-dire ce qui peut plaire aux yeux sous le rapport de la conservation, et que le savant abbé Eckel ayant traité à fond, dans sa doctrine numismatique, tout ce qui concerne cette partie de la science, il nous reste peu d'espoir qu'il y ait encore beaucoup à apprendre sur les médailles latines que l'on découvre du Phase au Tage.

Envisagées sous ce point de vue, les découvertes numismatiques qui vous ont été signalées, pourraient perdre beaucoup de leur intérêt: mais les médailles servent aussi à fixer les époques; recueillies en nombre dans tel ou tel pays, elles deviennent pièces à l'appui d'événemens que l'histoire raconte. Il ne serait pas d'ailleurs sans intérêt qu'un musée dans chaque département offrît, avec les débris de tout genre que

la terre restitue, la collection des médailles qui lui sont propres, avec indication de la commune, et, s'il se pouvait encore, du champ où chacune a été trouvée. Sous ce rapport, vous avez entendu avec intérêt, dans plusieurs de vos séances, les rapports qui vous ont été faits sur les collections de médailles dont s'enrichissent les musées des Ardennes à Mézières, de la Vienne à Poitiers, sous la direction de M. Duvivier et de M. l'abbé Gibault. Vous avez reçu avec plaisir le catalogue imprimé des médailles antiques en grand, moyen et petit bronze, en argent ou en potin, qui se trouvent le plus communément en Auvergne, recueillies par M. Bouillet de Clermont-Ferrand : de ces médailles, au nombre de 890, toutes de la plus belle conservation, et qui ne sont qu'un extrait du catalogue général de la collection de cet amateur, dix sont gauloises ; sept sont consulaires, des familles Antonia, Julia, Junia, Nœvia, Tituria, Titia, Valeria; 857 appartiennent à soixante et dix neuf empereurs, depuis Jules César, dictateur perpétuel, jusqu'à Honorius, fils de Théodose Ier. Vous avez aussi reçu un catalogue de quarante médailles, toutes d'argent et portant l'effigie d'empereurs romains ou d'impératrices, trouvées, en avril 1814, dans les décombres d'un ancien château sur les bords de la Sioule près de Menat, arrondissement de Riom, (Puy-de-Dôme), par M. Tailhand, correspondant de la Société; celui des médailles trouvées récemment au château *d'Hiesme*, département de l'Orne, par M. le docteur Carailhon, qui vont de Vespasien

à Maximien, au nombre desquelles M. Cousinery a cru remarquer un de ces médaillons de fabrique romaine que les Italiens appellent *medailloni* et qui sont toujours recherchés, parce qu'ils n'ont été frappés que rarement, et que les sujets qui y sont représentés sont souvent historiques. Un autre médaillon qui vous a été signalé par M. Véran d'Arles, est de Septime Sévère et a été trouvé à Istres, département des Bouches-du-Rhône.

La découverte la plus riche en médailles qui ait été faite tout récemment, c'est celle qui, à Famars près de Valenciennes, vient de procurer aux actionnaires des fouilles entreprises sur l'emplacement du *castrum* qui a existé dans ce lieu, une somme de plus de 27,000 médailles latines, toutes en argent, trouvées dans des vases de bronze, de terre, en différens endroits, à plusieurs mètres sous terre, avec beaucoup d'autres objets antiques, et dans les ruines d'anciennes constructions. Des procès-verbaux dressés avec soin constatent les résultats de ces fouilles qui se continuent, et vous avez la certitude qu'une description complète en sera publiée lorsque les travaux seront achevés. En attendant cette description, il vous a été donné successivement des premiers détails sur la suite de ces fouilles; vous avez eu sous les yeux les plans dressés par M. Aubert-Parent, votre confrère, et avez applaudi à la courageuse persévérance de la Société d'Amateurs qui les a entreprises, et qui compte dans son sein plusieurs membres résidens de votre Société.

Famars est dans le département du Nord, près de Valenciennes. Dans la même contrée, non loin de là, dans le marais communal du village de Féchain, une autre découverte, qui doit intéresser les numismates, a été faite en 1823 par un paysan : c'est celle de quelques médailles romaines en or. Une de ces médailles appartient à un Léon, on ne dit pas si c'est Léon I (*Augustus*) ou Léon le jeune (*Flavius Leo Augustus*), mort en 474, après un court règne de dix mois; une autre appartient à Zénon, mort en 491, après un règne de seize ans et demi. Ces deux médailles se rencontrent encore assez souvent. Il y avait aussi des médailles en argent, parmi lesquelles on en a de suite distingué une qui est extrêmement rare : c'est celle d'une *Fausta nobilissima fœmina* qu'on place communément dans le commencement du IVe siècle, dont l'histoire paraît être inconnue aux numismates et qu'il ne faut pas confondre avec la *Flav. Max. Fausta Aug.*, épouse de Constantin. Son prix venant de son extrême rareté en argent, vous avez demandé, sur la proposition de M. Cousinery, dont les connaissances en cette partie sont si sûres, qu'elle fût touchée par des orfévres, afin de s'assurer si elle est véritablement de ce métal, ou si elle ne serait pas de cette espèce de potin dont il existe plusieurs médailles antiques. Vos intentions ont été remplies sur les lieux, la piece a été touchée séparément par trois orfévres de Douai, MM. Dieulot, Devienne et un autre, et l'argent a été reconnu à l'épreuve. Cette médaille est à peu près du module

d'une de nos pièces de cinquante centimes : sur une des faces est la figure de Fausta, avec cette inscription, *Faustæ nobilissimæ fœminæ;* sur l'autre, Vénus, assise, tient d'une main un globe, et, de l'autre, une palme avec cette exergue, *Venus felix :* au bas, se trouvent les lettres TR. Cette jolie médaille est de la plus belle conservation : elle paraît être inconnue à la plupart des numismates qui parlent bien de la médaille de cette *Fausta;* mais en annonçant qu'ils ne la connaissent qu'en petit bronze et qu'elle est même très-rare, R. R. M. Lebarbier-Arnoux de Douai, qui la possède, en a refusé un grand prix, cet estimable numismate ayant le bon esprit de n'en pas dégarnir le beau médaillier que les curieux vont visiter chez lui. Ces détails, Messieurs, sont extraits d'une lettre écrite à votre secrétaire par M. Duthillœul de Douai. Ce n'est pas le seul mérite que M. Lebarbier ait acquis à vos yeux : dans une lettre, extrêmement obligeante, il vous a informé que son médaillier, fruit de vingt-cinq ans de soins et de dépenses, contient aujourd'hui plus de 7000 médailles romaines, en or, en argent, en bronze, classées assez méthodiquement pour qu'on connaisse de suite le lieu de leur origine; qu'il a un grand nombre de notes sur la numismatique particulière du nord de la France, et qu'il est disposé à fournir à la Société celles dont elle pourrait avoir besoin, et qui seraient en son pouvoir. M. Lebarbier, fonctionnaire public, réside aujourd'hui à Valenciennes. On peut compter aussi au nombre des secours qui sont, en ce genre, offerts à ceux d'entre vous qui se

livrent à l'étude de la numismatique, le catalogue du cabinet de Pierre Vandamme, célèbre numismate de Bruxelles, qui a été dressé par M. le baron de Westreenen, et dont un exemplaire vous a été offert par l'auteur.

A mesure que l'attention a été donnée à ceux des monumens de l'époque antérieure à la conquête des Romains qui existent encore sur le territoire de l'Europe, on a aussi recueilli les médailles contemporaines de ces monumens : aussi sommes-nous bien loin aujourd'hui de l'époque de 1790, où le dictionnaire encyclopédique citait le recueil de 50 médailles anciennes des Gaulois, inséré par Bouteroue, dans son Traité sur les monnaies de France en 1666, comme le plus grand recueil qui eût encore été donné de ces sortes de médailles. Un membre de l'Institut, qu'une mort prématurée a arraché du riche cabinet auquel il donnait tous ses momens et une partie de sa fortune, M. Tochon, s'était surtout attaché aux monumens de l'époque gauloise et gallo-romaine. Au moment de sa mort, en 1820, son médaillier gaulois était probablement un des plus riches qui existât en Europe. En attendant la publication de cette curieuse collection que les savans désirent, votre correspondance vous signale de temps à autre la découverte de quelques-unes des monnaies grossières et informes de cet âge reculé, et votre procès-verbal en recueille la mention, quelquefois même la description.

Il n'en est pas des médailles grecques comme des

médailles latines; long-temps encore les premières offriront des chances heureuses aux recherches. Les monnaies d'argent de la ligue Achéenne ont été le sujet d'un Essai historique et critique que votre confrère, M. Cousinery, a publié en 1826. L'ouvrage est in-4° avec planches; un exemplaire vous a été offert par l'auteur.

M. Zénon Pons vous a adressé un mémoire sur des médailles grecques de Corcyre et une lettre sur les médailles que la colonie Phocéenne de Marseille fit frapper pendant plus de huit siècles, c'est-à-dire pendant tout le temps qu'elle jouit de son autonomie comme république indépendante. Il est connu que les Marseillais honorèrent particulièrement Diane et Apollon : l'objet principal de la lettre de M. Zénon Pons est d'expliquer les revers que l'on remarque sur les monnaies de ces deux divinités. On voit constamment, dit-il, sur les médailles d'argent qui représentent Diane chasseresse, un lion passant, et, sur les monnaies de bronze qui représentent Apollon, un bœuf menaçant de ses cornes, *bos cornupeta*. M. Cousinery, chargé de vous faire un rapport sur la lettre de M. Pons, s'arrêtant d'abord au type du lion, sujet tout-à-fait nouveau sur la monnaie où se trouve le buste de Diane, vous a dit : « Ce lion ne serait-il » pas plus naturellement le symbole des défriche- » mens du territoire de Marseille, où il paraît que les » premiers colons ne trouvèrent que des forêts, et » le lion de la médaille ne représenterait-il pas » allégoriquement Hercule qui était invoqué, ainsi

» que Iolas, dans ces sortes de travaux champêtres?
» Ces travaux pouvaient avoir été aussi protégés par
» Diane *Agrotere*, nom que lui donnaient principale-
» ment les Athéniens, comme déesse qui vit dans les
» champs, et qui les garantit des fâcheuses influences
» des temps et des animaux.

« Le bœuf *cornupète* et le lion sont, continue votre
» confrère, les types que l'on rencontre le plus sou-
» vent sur les anciennes monnaies grecques; on les
» trouve principalement sur celles des premières
» époques de l'art monétaire. L'agriculture et les
» précieux dons de la nature qui en proviennent, ont
» été les premiers objets du culte symbolique des
» nations primitives, d'où tant de fictions religieuses
» prirent leur naissance. La nature productive dut,
» de bonne heure, recevoir l'adoration des hommes;
» c'est de ce principe que l'humide et la chaleur fi-
» rent imaginer leur divine influence par les diverses
» allégories qui concernent Bacchus, considéré dans
» ses rapports avec les diverses saisons de l'année.
» Le lion devint un des symboles de la force végé-
» tale dès la plus haute antiquité, et le taureau l'un
» des agens subalternes de cette force; et, quand les
» anciens l'ont représenté sur tant de monumens dans
» l'attitude où il se trouve sur les médailles de Mar-
» seille, c'est-à-dire se prosternant vers la terre, on
» ne peut reconnaître dans ce bœuf que l'interprète
» de la reconnaissance des peuples et l'expression de
» leurs sentimens religieux envers cette vertu régé-

» nératrice qui reproduit tous les êtres et qui les » alimente. »

En prenant ainsi pour principe que les types de la monnaie appartiennent à la religion mystique des anciens, il y aurait lieu de douter que l'explication donnée par M. Pons puisse être pleinement satisfaisante et être admise sans difficulté.

M. Grosson croit voir une croix sur des monnaies primitives de Marseille; M. Pons a victorieusement combattu cette opinion. Une petite médaille d'argent fort commune, sur laquelle les antiquaires qui l'ont rapportée n'ont pas toujours été d'accord, donne aussi lieu à quelques observations faites par M. Pons. Elle présente, d'un côté, une tête virile jeune, et, de l'autre, une aire ou cercle divisé en quatre parties avec les lettres MA.

« Depuis le père Pacciaudi, dit M. Zenon Pons, » les numismates s'accordaient généralement à » reconnaître dans cette tête l'image d'Apollon » Delphien, et M. Mionnet avait adopté cette opinion » (*Description de médailles antiques*, *tome* 1, *p.* 73, » *n*os 141, 142), qui présente cependant quelques » difficultés. Aucun attribut ne caractérise cette tête. » Comment se fait-il que les Marseillais qui, sur leurs » monnaies de cuivre, représentaient Apollon avec » une couronne tissue des feuilles de l'arbre qu'il » chérissait, avec cette chevelure longue et flottante » qui lui semble particulière et qui lui mérita le sur- » nom d'ἀκερσεκόμης chez les Grecs, et d'*intonsus*

» chez les Latins ; comment se fait il, dis-je, qu'ils » aient négligé de le caractériser de la même manière » sur les monnaies d'argent qu'ils ont consacrées à ce » dieu? »

« Ces considérations ayant frappé sans doute le » savant numismate que je viens de citer (c'est tou- » jours M. Pons qui parle), il décrit ainsi cette tête, » dans le supplément à son grand ouvrage (*Mionnet,* » *Descript. de médailles antiques, supplément, tome* 1, » *p.* 136, *nos* 50 à 55) : tête nue d'un jeune homme » imberbe ou avec un peu de barbe près de l'oreille. » Néanmoins, ayant cru apercevoir sur quelques- » unes de ces médailles une petite corne, attribut » ordinaire des fleuves, il paraît porté à croire que » c'est le Rhône personnifié, que les anciens Mar- » seillais ont voulu représenter (*Ibidem, p.* 136, » *nos* 56 *et* 57, *ainsi que la note* A.)

« Je n'ai point vu la médaille sur laquelle on lit » le mot ΛΑΚΥΔΩΝ, et je ne puis dire si la tête » *qu'elle présente porte* réellement cet attribut qui » avait échappé aux regards de Pellerin qui l'a pu- » bliée le premier. Mais quant à celles qui n'ont pas » de légende et dont plus de trois cents ont passé par » mes mains, je crois pouvoir affirmer que M. Mion- » net a pris une boucle de cheveux pour une corne. » On n'a qu'à examiner avec attention un certain » nombre de ces médailles, et on se convaincra que, » la disposition des cheveux y étant très-diversifiée, » dans cette multitude de formes qu'on s'est plu à » leur donner, il n'est pas étonnant qu'il s'en soit

» rencontré une qui ait induit en erreur le savant
» dont j'ose ici combattre les idées. Après avoir long-
» temps hésité, j'ai fini par revenir à l'opinion com-
» mune que cette tête est celle d'Apollon. »

Comme la colonie Phocéenne de Marseille intéresse par son antiquité, par le peuple célèbre qui vint l'établir, par l'influence qu'elle dut exercer sur la civilisation de la Gaule méridionale, et qu'il n'a jamais été fait de dissertation spéciale sur les monnaies de cette colonie, il serait à désirer que M. Pons trouvât le temps de s'occuper d'un catalogue raisonné de ces monnaies, ouvrage que M. Fauris-Saint-Vincent fils avait promis de donner au public, avec une notice sur la vie et les ouvrages de son père. Ce vœu, Messieurs, a terminé le compte verbal qui vous a été rendu par M. Cousinery, et vous l'avez partagé.

M. le docteur Pierquin, médecin à Lyon, est possesseur d'un cabinet d'antiques, et dans ce cabinet existe une médaille de Cos sur laquelle il croit trouver l'effigie d'Esculape. S'occupant d'un grand travail intitulé Antiquité de la médecine chez toutes les nations, il a cru devoir en détacher la matière d'une dissertation sur cette médaille, et il a publié cette dissertation dont il vous a adressé un exemplaire. L'examen de cet écrit a été renvoyé à MM. Barbié du Bocage et Cousinery : il résulte du rapport de vos confrères que le dessin de cette médaille, si la gravure qu'en offre le livre de M. Pierquin est fidèle, présente une tête qui paraît être celle d'Esculape, et au revers un serpent en spirale autour du bâton de

ce dieu, avec les noms de ΑΣΚΛΗΠΙΑΣ ΣΩΤΗΡ, Ἀσκληπιας σωτήρ, c'est-à-dire Esculape Sauveur. Suivant M. Pierquin, ce serait Esculape l'Ancien ou Esculape Ier. Il faudrait donc qu'il y eût aussi un Esculape moins ancien, un Esculape II; mais M. Pierquin, qui ne parle qu'*une* fois dans son écrit d'Esculape II, n'*établit* pas clairement en quoi ses deux prétendus Esculapes diffèrent; il ne dit pas dans quel temps il pense que chacun des deux Esculapes a vécu, et l'avis de vos commissaires est que la médaille que M. Pierquin cite, et qui est fort commune parmi celles de Cos, représente simplement la divinité que l'on adorait dans cette île. Au reste, l'opinion d'un docteur qui admet l'existence de deux Esculapes, dieux de la médecine, ne doit pas être plus étonnante que celle de Cicéron qui en admet trois: le premier, fils d'Apollon dont le culte était répandu dans toute la Grèce; le second, fils de Maia, frère de Mercure, qui fut frappé de la foudre par Jupiter, parce que Pluton s'était *plaint que l'habile* médecin dépeuplait les enfers; le troisième, *fils* d'Alcippe et d'Alcinoe, qui avait trouvé le secret de purger le ventre et d'arracher les dents, et dont le tombeau était en Arcadie. L'opinion de M. Pierquin serait surtout moins surprenante que celle de cet autre médecin (1) qui, il y a quarante ans, a avancé, dans une thèse soutenue à la faculté de médecine de Paris, qu'Hippocrate n'a jamais existé,

(1) M. le docteur Boulet, aujourd'hui médecin à Lille.

s'efforçant de prouver que le mot *Hippocrate* n'est qu'un terme générique relatif à l'art de guérir.

Le moyen âge fournit aussi aux collections numismatiques des séries précieuses de médailles, et ces médailles sont d'un double prix à vos yeux lorsqu'elles se rattachent à la France. De ce nombre sont deux pièces de monnaie, dont une est en or, trouvées récemment dans les environs de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), et que, d'après l'examen fait par des amateurs, on présume, dans le pays, être un tiers de sol de France des VIe et VIIe siècles, que Ducange appelle *tremissis*, et qui étaient frappées au marteau. La connaissance de cette découverte vous a été donnée par M. le baron de Ladoucette. M. Roquefort a augmenté votre collection naissante de plusieurs pièces de monnaie française des derniers siècles : enfin, comme monument de l'art dans son état actuel en Russie, vous avez ordonné le dépôt dans votre bibliothèque d'un ouvrage imprimé à Saint-Pétersbourg, dans lequel sont gravées des médailles que M. le comte russe de Tolstoy a fait frapper à la gloire des armées russes : c'est M. le comte de Grandpré qui vous a fait le don d'un exemplaire de cette production étrangère.

En terminant la partie du compte rendu qui est relatif à la numismatique, je ne puis omettre de vous rappeler que M. Jacob-Kolb, de Reims, qui vous avait d'abord adressé un mémoire intitulé : *Dissertation sur les médailles grecques en or, en argent et en*

bronze, et de leurs modules ou grandeurs différentes, servant à déterminer leur valeur primitive, vous a donné une preuve bien plus grande encore de son zèle en publiant, en deux volumes, un Traité élémentaire de numismatique ancienne, grecque et romaine (1), composé d'après celui d'Eckel, ouvrage dont il vous a adressé un exemplaire; et que M. Deschamps, greffier en chef du 1er conseil de guerre de la première division militaire à Paris, amateur numismate, a été admis à lire, dans une de vos séances, un morceau sur l'excellence des études archéologiques, et vous a donné quelques détails sur un plan de médaillier qu'il a réalisé pour son usage particulier.

Moyen age.—La France a peu de monumens des 14e et 15e siècles qui soient comparables à la cathédrale de Troyes, tant pour l'étendue du vaisseau que pour son ensemble et la justesse de ses proportions; malheureusement son portail, qui est régulier et d'un bel effet, n'est pas achevé, et le dessin des obélisques qui couronnent les ogives des portes est interrompu par la balustrade des galeries. Cinq arcades composent la nef de ce grand édifice; elles forment avec celles des croisillons et du chœur un ensemble parfait. Les galeries placées en dessus et les grandes vitres qui les surmontent sont percées avec élégance. La galerie de la nef est des plus riches; celles des croisées et du chœur sont d'un

(1) Deux vol. in-8°. Paris, 1825, avec tableaux et 7 planches.

dessin plus simple, mais bien proportionnées. Le plan, qui est très-beau, ressemble à celui des églises cathédrales de Paris et d'Amiens. Les magnifiques vitraux du chœur et ceux de la nef sont bien conservés. La décoration des extrémités des croisillons ne présente aucune beauté dans les grandes vitres en verre peint placées sur trois lignes au-dessus des galeries, les figures qui sont trop petites répandant de la confusion dans la distribution des tableaux, bien différens en cela de ceux de l'église de Chartres, dont toute la hauteur n'est occupée que par une seule figure placée sur un fond de mosaïque, encadré d'une belle bordure et terminé par un clocheton de forme ogive qui laisse à cette partie toute sa majesté. Ces détails d'art sont extraits d'une lettre imprimée de M. Willemin à M. le chevalier Fadatte de Saint-Georges, maire de Troyes; votre confrère, qui a visité en artiste les antiques capitales de la Champagne et de la Picardie, fait connaître qu'il y a peu de villes qui possèdent autant que celle de Troyes de riches tombes gravées en creux, et autant que celle d'Amiens de riches tombeaux en marbre et en bronze des différens siècles. Il parle des vitraux de l'église de Saint-Jean-les-Vignes de Troyes, sorties des mains de Linard Gontier, dont l'aspect n'est pas moins agréable que celui des vitraux de la cathédrale; il félicite Amiens de posséder les chefs d'œuvre du sculpteur Basset et d'offrir à l'admiration des voyageurs le fameux enfant pleureur, et la ville de Troyes d'avoir à s'enorgueillir de posséder les belles sculptures de

Girardon, le beau crucifix en bronze de l'église Saint-Remy, le portrait en marbre de Louis XIV placé à l'hôtel de ville, le père éternel et le baptême de saint Jean de Mignard placés dans une église, et d'avoir décoré les croisées de la bibliothèque publique des peintures historiques sur verre, exécutées par Linard Gontier et par Bazin, offrant les principaux événemens de la vie de Henri IV (1).

Vous n'avez pu, Messieurs, entendre la lecture de la fin de la lettre de votre confrère sans partager le vœu qu'il émet pour que, lors des dispositions nouvelles à apporter à l'arrangement intérieur de nos antiques églises, ces dispositions soient conciliées avec la conservation des anciens monumens de l'art; pour que, par exemple, des centaines de colonnes ne soient pas tronquées pour y placer un mauvais banc, pour que les verres peints ne soient pas coupés de manière à laisser sans tête et sans pieds les figures qui y sont représentées : il paraît que M. Willemin a remarqué de pareilles dégradations à Troyes, et vous les déplorez avec lui.

Quelques églises de Rouen offrent encore des vitraux très-curieux ; M. Langlois les a dessinés et décrits, et vous avez accueilli sa notice, ornée de cinq planches, comme un nouveau gage du zèle désintéressé qui anime l'auteur pour tout ce qui tient à l'illustration de la contrée qu'il habite. Le

(1) Des treillages sont placés derrière ces vitraux pour les préserver de la grêle ou autres accidens.

même confrère, en vous envoyant son autre notice sur le dernier incendie de la cathédrale de Rouen, occasionné par la foudre, y a joint les premières livraisons de son recueil de quelques vues, sites et monumens en France, spécialement en Normandie, et des divers costumes de cette province, dessinés d'après nature et gravés à l'eau-forte, in-4°, Rouen, 1817, avec la notice historique et la description de chaque planche.

L'église métropolitaine de Cambrai n'est plus; elle était une des plus anciennes et des plus curieuses que possédât la France. Condamnés au regret d'avoir perdu ce monument capital, les habitans de Cambrai et tous les amis des arts ont accueilli avec intérêt et reconnaissance les recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai (1) que vient de publier M. Leglay, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation de cette ville. Cette nouvelle production d'un de vos confrères vous a paru appuyée de toute l'autorité que garantissent les sources authentiques dans lesquelles il a été à portée de puiser. Avec le livre de M. Leglay, ce monument des premiers âges de la monarchie est en quelque sorte sorti de ses ruines.

A Dreux, dans l'enceinte de l'ancien château, s'élève sur les ruines de deux générations d'églises successivement dévorées par le temps ou par la tourmente révolutionnaire, un temple surmonté d'une coupole, sous lequel la piété d'une princesse a mé-

(1) Un vol. in-4°, XI planches.

nagé la sépulture de son illustre famille. Sous cette élégante et noble construction, ont été relevées, par des fouilles profondes, des traces curieuses d'églises antiques et de sépultures qui se rattachent aux premiers siècles du christianisme dans ces contrées. M. Marquis, votre correspondant dans la Seine-Inférieure, a visité les ruines de sa ville natale, et il vous en a donné des détails curieux, que vous aviez destinés à faire partie de votre septième volume ; mais ce travail ayant été consigné dans le premier volume des mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, vous avez pensé que votre but principal, celui de la conservation, étant rempli, vous deviez vous borner, comme vous en avez usé dans d'autres circonstances, à la mention qui fait toujours partie du compte rendu des travaux de la Société.

M. Vaugeois vous avait adressé un premier travail sur les zodiaques qui sont sculptés sur le grand portail de la cathédrale de Chartres. Un voyage fait exprès dans cette ville lui a procuré de nouveaux dessins plus exacts de ce monument, et donné les moyens de rectifier la description que d'abord il vous en avait adressée. M. Jorand, qui a fait le même voyage pour visiter ce zodiaque, vous a fait part d'observations nouvelles sur ce monument ; et, dans le même temps, un autre de vos confrères, M. Willemin, vous a fait hommage d'une estampe, représentant le plan du milieu et les détails du portail de l'église de Chartres, faisant partie d'un ouvrage qu'il publie sous le titre de *Monumens français.*

M. Goubeau de la Bilennerie a aussi parlé, dans une lettre particulière qui vous a été communiquée par M. Bottin, d'un tableau zodiacal que présente le portail d'une église, dans un village des environs de Saintes qu'il ne nomme pas, et vous avez demandé à M. Deribier le dessin et la description d'un pareil monument, qu'il vous a dit exister au-dessus de la porte d'entrée de l'église paroissiale d'un des villages de son canton.

La correspondance de la Société a déjà mis le rédacteur du compte rendu de ses travaux dans le cas de parler de sculptures bizarres qui se trouvent associées dans quelques églises avec les objets sacrés du culte catholique. Le rédacteur de l'Annuaire statistique du département du Doubs, M. Laurent, en a fourni un nouvel exemple assez remarquable. Montbenoît, chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement de Pontarlier (Doubs), était, avant 1789, le chef-lieu d'une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, qui fut érigée en 1100 par Landry, sire de Joux. L'église de cette abbaye a été conservée : elle est devenue l'église paroissiale de la commune. C'est un vaisseau d'un beau gothique, dont l'exécution est pleine de hardiesse ; la voûte du chœur et les croisées sont très-remarquables. La famille Carondelet paraît avoir été la bienfaitrice de cette église, du moins la tribune en est encore ornée de figures et d'allégories qui concernent cette ancienne famille de la Franche-Comté, transplantée depuis dans le nord de la France. On remarque aussi dans le chœur une

espèce de niche ou stalle en pierre qui, d'après une inscription latine, a été construite par un Carondelet, en 1526, pour y entendre les offices. Cette niche est décorée de deux petites colonnes en fûts de lances, *ornées de figures* allégoriques d'une belle exécution. Vis-à-vis est la figure d'un cavalier, armé *de toutes* pièces, sculptée en relief, que l'on croit *être* l'effigie du chevalier Carondelet. Des sculptures en bois ornent le chœur : ces sculptures sont bizarres et singulières : on remarque, entre autres, dit M. Laurent, une femme très-légèrement vêtue, portée par un vieillard marchant sur ses mains et sur ses genoux, qu'elle conduit la bride en main, en le frappant d'un bois de cerf qui lui tient lieu de fouet.

Le château de Greil-sur-Oise, célèbre dans nos malheureuses guerres contre les Navarrois et les Anglais au XIVe siècle, et par le séjour que le roi Charles VI y fit lors de son accès de démence, en août 1492, ne présente presque plus aujourd'hui que *les traces de son site* fortifié, sur les bords de l'Oise, où se voient quelques pans de vieux murs et de tours; mais il existe encore un plan très-curieux de ce château antique, représenté en relief, sur une cheminée, au château de Montataire. Ce château, qui se fait remarquer lui-même par sa position admirable, au-dessus de cette belle partie de la vallée de l'Oise, offre aussi, dans quelques-unes de ses tours, de belles peintures sur mur, parfaitement conservées : il appartient aujourd'hui à M. de Lorbehaye, et c'est

M. Boileau de Maulaville qui vous a donné ces détails.

M. Delapilaye, votre correspondant à Fougères, répondant à une lettre de votre secrétaire, l'a informé que, cédant à ses instances, il vient de mettre ses herbiers momentanément de côté pour ne plus songer qu'à apporter un nouveau tribut à la société des antiquaires; et bientôt après, il vous a adressé la nomenclature d'une collection d'anciens châteaux, au nombre de vingt-deux, qu'il a dessinés et décrits dans les environs de Fougères, en y comprenant le Mont Saint-Michel et les ruines de l'abbaye de Savigny : il vous destine aussi tous les croquis des pierres druidiques qu'il a observées dans la Basse-Bretagne, et ceux des châteaux de Durethal, Châteaubriant, Vitré, Chinon, Loches.

Vous connaissez l'ouvrage plein d'intérêt qu'un négociant à Rouen, M. de la Quérière, votre confrère, a publié sur les antiquités du moyen âge dont sont riches encore plusieurs maisons et édifices de la ville de Rouen. Continuant ses patriotiques recherches, M. de la Quérière vous a adressé des exemplaires d'une notice nouvelle sur diverses antiquités de la ville de Rouen (1); en lisant cet écrit, l'attention est surtout attirée par la description de trois bas-reliefs trouvés dans la maison, n° 13, de la rue de l'Ecureuil.

Je vous ai parlé, Messieurs, au chapitre de la

(1) Rouen, 1825, in-8°.

Géographie ancienne, des prétentions de la ville de Gien, qui, à la faveur du savant patronage de M. Mangon-Delalande, dispute à Orléans l'honneur d'avoir été le *Gennabum* des Gaulois. A défaut de défenseurs du pays, M. Jollois, ingénieur en chef du département, se déclare le champion du chef-lieu du Loiret, et déjà il a jalonné les positions sur lesquelles il prétend combattre avec succès son adversaire. En attendant que le mémoire de M. Delalande sur Gennabum, soit imprimé, M. Jollois a fait une excursion parmi les antiquités du moyen âge, et découvert, dans la sacristie de l'église de Saint-Aignan, un ancien coffre en bois dont la partie antérieure présente des sculptures qui paraissent, au premier aspect, se rapporter à quelque fait de l'histoire de France. Un dessin très-bien fait offre plusieurs personnages : dans le groupe du centre est un prince recevant la consécration d'un évêque. L'opinion de M. Jorand, à qui vous avez demandé un rapport sur cette découverte, est que M. Jollois a très-bien prouvé que les sculptures sont relatives au sacre de Louis XI.

On conserve, dans le trésor de la cathédrale d'Orléans, un autre coffret qui paraît être bien plus ancien ; il est en bois de chêne de 11 centimètres de longueur sur autant de hauteur, ayant la forme d'une église. Une plaque de cuivre doré le recouvre, et sur cette plaque sont gravés en creux, au moyen de la pression, divers ornemens et les douze apôtres, parmi lesquels on en remarque un qui tient une épée nue. Ce coffret provient de l'abbaye de Saint-Benoît-

sur-Loire. Dom Morin, historien du Gatinais et d'autres auteurs, rapportent qu'un abbé de cette célèbre maison, du nom de Mummole, et qui était déjà vieux en 664, envoya, en cette année, un de ses religieux en Italie pour en rapporter les ossemens de saint Benoît.

Le dessous du coffret est fermé par une planchette qui, dans le principe, a dû être à coulisse, qui est maintenant fixée, et sur laquelle est collée une bande de papier avec cette indication : *Hic includitur portiuncula tum.. Sancti Germani, episc. Autissiodorensis, data anno* 1768. C'est M. C.-F. Vergniaud-Romagnesi, homme de lettres à Orléans, qui vous a fait cette communication, en vous adressant une lithographie du coffre. Il vous a adressé en même temps le dessin d'un petit reliquaire en forme de châsse qui aurait été fabriqué par ordre du même abbé Mummole, si on doit s'en rapporter aux notes trouvées dans la bibliothèque de l'abbaye, et que le prélat portait suspendu à son col, suivant l'usage des premiers siècles de l'église, les croix pectorales n'ayant été adoptées qu'à une date postérieure.

Les recherches sur les professions, les arts qui étaient exercés au moyen âge, sont aussi du domaine de vos travaux. Elles occupent, depuis plusieurs années, les loisirs de M. Boileau de Maulaville ; il a lu, dans plusieurs de vos séances, ses notes sur l'état de chaussier, et sur celui de fourreur et pelletier chez les anciens et dans les temps modernes. Ces notes font partie des éclaircissemens qui doivent accompagner

le texte d'Etienne Boileau, dont votre confrère prépare une édition d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi; elles nous font désirer vivement l'achèvement d'un travail qui doit jeter un nouveau jour sur l'histoire de Paris au moyen âge.

Un travail analogue vous avait été promis par M. Raulhac, et, pour vous tenir parole, il allait s'occuper, lorsque la mort l'a frappé, de la traduction d'un manuscrit qu'il savait exister, sur l'économie rurale en France dans les XIII et XIV^e^ siècles.

Dans ses *Considérations et recherches sur les monumens anciens et modernes du territoire de Brou*, commune de Bourg, département de l'Ain, dont M. Riboud vous a offert un exemplaire, votre confrère n'embrasse que la partie historique. Trois périodes distinctes se présentent à lui pour cette localité remarquable.

1° La période antique ou romaine, prouvée par la grande quantité de débris d'antiquités que l'on y trouve encore tous les jours, en cultivant le sol;

2° La période du moyen âge, à laquelle appartient la construction de l'église actuelle;

3° La période moderne.

On sait que ce fut Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien I^er^, et tante de Charles-Quint, qui fit construire la superbe église de Brou, que les connaisseurs visitent encore aujourd'hui avec plaisir. Cette princesse *qu'eut deux maris et si mourut pucelle*, avait adopté pour devise ces mots, *fortune*, *infortune*, *fort-une*, répétés de toutes parts dans l'église de Brou.

M. Riboud prétend que cette devise a été mal expliquée avant lui, qu'elle était l'image fidèle des vicissitudes de la vie de Marguerite, qu'elle doit donc s'entendre dans ce sens, *bonheur*, *malheur*, *très-unique*, parce qu'on ne doit voir dans la dernière partie de la phrase qu'un jeu de mots, favorisé par le trait d'union qui sépare ou unit les deux syllabes qui composent le dernier mot.

M. Riboud termine ses descriptions archéologiques par une longue et savante dissertation sur un cadran elliptique de la classe de ceux qu'on nomme *analemmatiques* ou *azimutaux*, situé horizontalement en avant de la porte de l'église de Brou. La première construction de ce cadran date du 16e siècle, et sa reconstruction fut entreprise et exécutée aux frais du célèbre Lalande, qui donna, en 1757, une démonstration de ce genre de gnomon. Le grand axe de cette ellipse est d'environ 10 m.,720 et se dirige de l'ouest à l'est; le petit axe est de 8 m.,746. Au centre de l'ellipse est tracée une ligne méridienne sur une table de pierre parallélogramme horizontale, coupée dans la longueur par la ligne méridienne. Sur chaque côté de cette ligne sont gravées les lettres initiales de chaque mois de l'année. En se plaçant sur la lettre du mois où l'on est, l'ombre de la personne va se projeter à la circonférence sur le chiffre qui doit indiquer l'heure. M. Riboud remarque que ce monument curieux, qui donne une idée de ce qu'étaient déjà les sciences exactes dans le XVIe siècle, est aussi le seul monument de ce genre en France.

Il existe à Marsal, ville fortifiée de l'arrondissement de Château-Salins, département de la Meurthe, un monument unique peut-être dans son espèce; nous voulons parler de ces fondations, de ces remblais, désignés dans le pays sous le nom de *briquetage de Marsal*, dont l'épaisseur et l'étendue, de dimensions étonnantes, occupent plus de 10,000 toises cubes.

Dans un mémoire très-bien écrit, et qui n'est que le premier de ceux que l'auteur nous destine sur les antiquités de l'arrondissement de Château-Salins (1), M. Prosp. Dupré, directeur des salines de Moyenvic, décrit avec beaucoup de détail cet imposant ouvrage de l'antiquité.

« Des morceaux de terre cuite rouge, jaune ou » noircie par le séjour dans l'eau, longs d'un pouce » ou un pouce et demi environ, approchant assez de » la forme d'une phalange, portant quelquefois l'empreinte des sillons de l'épiderme des mains qui l'ont » pétrie et modelée entre le pouce et l'index, forment » les deux tiers de la masse; le surplus est composé » de cylindres de longueur et grosseur variables entre » un et cinq pouces, puis de parallélipipèdes à angles » arrondis, dont quelques-uns, mais en petit nombre, » atteignent cinq et six pouces de circonférence, sur » huit à neuf de longueur; ceux-ci, les cylindres et

---

(1) Ce mémoire a été remis à la Société, de la part de M. Hauteroche, ancien consul français, par M. Barbié-du-Bocage.

» les extrémités des morceaux que nous comparons » aux phalanges, ne portent pas l'empreinte de l'épi- » derme, mais celle de brins de paille, de roseaux » et d'enveloppes de grains, dans lesquels on jetait » sans doute tous ces morceaux de terre grasse, avant » la cuisson, pour les empêcher d'adhérer entre eux » et ces brins de paille ne se rencontrent jamais sur » les phalanges au même endroit que les traces de » l'épiderme; on doit en conclure que la pression de » la main dans l'angle formé par le pouce et l'index, » était une opération subséquente et dernière sur » une boule de terre, afin de faciliter la cuisson en » ôtant de son épaisseur. La même terre se retrouve » à peu de distance au pied des collines au sud de » Marsal, elle a conservé un assez haut degré de du- » reté; et la seule altération qu'elle ait éprouvée, sur- » tout dans les morceaux les plus gros et moins bien » cuits, est d'avoir contracté la couleur noire des » terres marécageuses, au milieu desquelles elle a » été enfouie depuis nombre de siècles.

» Ces morceaux de terre cuite ont été jetés pêle » mêle et en avançant, sans ordre ou arrangement, » comme pour les fondations à pierres perdues, mais » on conçoit que la forme irrégulière et sinueuse » des phalanges a dû concourir à l'immobilité de la » masse. La pierre est abondante à peu de distance; » il eût donc pu paraître superflu d'en créer une, » mais elle est calcaire, marneuse ou argileuse, se » délitant en peu de temps, résistant peu aux alter- » natives de sécheresse et d'humidité, et des nom-

» breuses sources salées jaillissant de ces marais,
» lui communiquent des propriétés dont l'action dé-
» composante se fait sentir sur ces pierres. Il y
» avait donc motif suffisant, on peut dire nécessité, de
» ne pas les employer à des fondations, et de pré-
» férer recourir à l'argile, moins susceptible de se
» briser et de s'affaisser. Le travail était plus pénible,
» mais il assurait la durée et la solidité des édifices ;
» l'expérience a justifié ces calculs, et, de nos jours,
» lors de la construction des fortifications actuelles,
» sous Vauban, on n'hésita pas d'asseoir sur ce *statu-*
» *men* les maçonneries les plus massives.

» L'espace sur lequel on le retrouve, est occupé
» par toute la ville, il la dépasse vers l'ouest sur la
» rive gauche de la Seille. Les limites indiquées par
» la carte dressée par La Sauvagère, sont infirmées
» chaque jour par les travaux du génie militaire; ainsi
» rien d'exagéré dans l'évaluation de sa masse ou du
» travail qu'il a dû occasionner.

» L'opération a été successive pour quelques en-
» droits où l'on retrouve ce briquetage recouvert de
» terres marécageuses, qui, elles-mêmes, supportent
» d'autres lits de cette fondation.

» Tel est, dit M. Dupré, cet ouvrage remarquable,
» tant par le procédé employé pour substituer à la
» pierre une substance plus durable que par la main-
» d'œuvre et le temps qu'il a dû exiger. Sans doute
» il n'aura été que successif, mais il se retrouve à
» Moyenvic, à Vic, Burthécourt et Salonne, et tout

» porte à croire que des sondages sur les rives de la » Seille le feraient retrouver en d'autres endroits. »

La tradition veut que le briquetage de Marsal soit l'ouvrage des Romains qui, ayant fait de l'emplacement où est aujourd'hui cette ville, un poste militaire, destiné à assurer le passage des marais et à défendre cette limite contre les invasions des Germains, l'auront fait construire par leurs légions pour servir de base à ses retranchemens au milieu d'un terrain d'un accès difficile. On en faisait aussi le lieu de passage des marais, et le point de direction de la voie militaire servant de communication entre *Divodurum* et *Pons Saravi* ou *Argentoratum*, et il existe une excellente dissertation de l'ingénieur La Sauvagère pour appuyer cette opinion (1).

M. Dupré ne la partage pas; il combat les argumens tirés, de la tradition, des fragmens de vases de fabrique romaine, rencontrés dans le briquetage, de la découverte de vastes fourneaux à fondre le cuivre, métal connu pour avoir servi à la fabrication des armes antiques, de la chaussée romaine indiquée par la carte de Peutinger, voie allant de Metz à Strasbourg et dont les traces se retrouvent sur les hauteurs d'Haraucourt, un quart de lieue au nord de Marsal, et les argumens qu'on pourrait tirer aussi de cette voie antique qu'il indique lui même qui con-

(1) Recueil d'antiquités dans les Gaules, Paris, 1740, in-8°. —1770, in-4°.

duisait par la gauche de la Seille, de Marsal à Tarquinpol, voie dont il a reconnu la continuation dans les bois à l'ouest de l'étang de l'Indre, ceux enfin tirés de la proximité de Tarquinpol, connu pour une station fixe des Romains, et d'où l'on pourrait induire qu'ils sont les auteurs de tout ce qui, dans cette contrée, porte l'empreinte des anciens temps. Après avoir réfuté tous ces argumens, M. Dupré croit devoir ramener l'époque de l'établissement du briquetage de Marsal, aux temps qui suivirent la chute de l'empire romain au v^e siècle. Les invasions des Germains et des Francs détachèrent peu à peu l'est de la Gaule et des autres provinces maritimes où le sel abondait; alors, dit-il, les intérêts, les ressources s'isolèrent. La France fut elle-même bientôt morcelée en petits royaumes par suite du partage entre les successeurs de Clovis, souvent en guerre ou divisés d'intérêts; Metz devint la capitale de l'Austrasie, et c'est alors seulement que des salines sur la Seille durent devenir importantes, indispensables, et que l'intérêt public ou particulier fut excité à les construire à frais communs ou par corvées et à faire produire au sol une denrée qu'on ne pouvait plus faire venir de loin, tant à cause des frais de transport que par le peu de sûreté des grandes routes : c'est à ces temps difficiles, à ces motifs d'intérêt public et privé que M. Dupré, tout en indiquant les traces nombreuses que les Romains ont laissées de leur séjour dans le pays, croit devoir rapporter l'origine du briquetage et des salines de Marsal et des rives de la Seille.

Langues, idiomes. — L'étude des langues, des dialectes, des patois a une grande part à vos travaux; aussi venez-vous de leur consacrer un volume entier de votre collection. C'est à la France que devait principalement s'attacher la Société des Antiquaires de France; c'est dans les départemens de la France qu'elle est allée rechercher les patois des anciennes provinces du royaume, et c'est pour établir un type qui en facilite la comparaison entre eux, qu'elle a soumis à leurs différentes nuances la parabole de l'enfant prodigue. Votre confrère M. le baron Coquebert Montbret avait depuis long-temps en porte-feuille un grand nombre de ces paraboles; il a bien voulu les réunir à celles qui vous ont été fournies par MM. Labouderie, Teissier de Thionville, Richard des Vosges, Drojat, baron de Ladoucette, Vaugeois, Auguis, Bottin, se charger d'en faire un choix en n'admettant pour cette première fois que celles qui sont inédites, mettant en réserve celles qui, ne présentant pas des nuances assez marquées, pouvaient, dans un même volume, offrir une sorte de double emploi; de les classer dans un ordre géographique et d'en suivre l'impression.

Parmi ces paraboles, celle traduite en patois auvergnat vous a paru être d'un double intérêt, en ce qu'elle offre en regard la version syriaque avec laquelle le patois auvergnat paraît ne pas être sans analogie, quoiqu'on les ait parlés à des distances si éloignées pour le temps et pour le lieu. C'est M. l'abbé Labouderie qui vous a fourni les moyens de faire ce

rapprochement curieux ; c'est dans la même intention que votre confrère a enrichi votre volume du livre de Ruth, en hébreu et en patois auvergnat.

Les paraboles en patois ne sont pas les seuls tributs qui vous aient été offerts sur les dialectes et les langues.

M. Auguis vous a lu la première partie d'un travail plein de savantes recherches sur les langues francique et française.

M. Charles Pougens, continuant son *Archéologie française*, vous en a offert le tome II : vous savez que c'est un vocabulaire des mots anciens tombés en désuétude et propres à être restitués au langage moderne.

Donnant suite à vos recherches sur le village de Courtisols, vous aviez adressé à M. le préfet de la Marne une série d'expressions du patois roman-français, à comparer avec les mêmes expressions du patois de Courtisols. Dans cette circonstance comme toujours, vous avez eu à vous applaudir de l'empressement de M. le baron de Jessaint à seconder vos recherches et en avez consigné un monument nouveau dans votre VI[e] volume.

Vocabulaire champenois comprenant les expressions en usage dans les départemens des Ardennes, de l'Aube et de la Marne (ancienne Champagne); tel est le titre d'un manuscrit qui vous a été communiqué par M. Roquefort. Vous vous êtes rappelé que Grosley, auteur champenois, avait déja fait un pareil recueil dans son vocabulaire troyen, et vous

avez décidé que les deux vocabulaires seraient collationnés, et que, dans le cas où vous reconnaîtriez devoir en insérer tout ou partie dans la collection de vos mémoires, ce serait en intercalant dans le vocabulaire les mots recueillis par Grosley qui ne feraient pas double emploi.

Un autre ouvrage du même genre occupe les loisirs de M. Delahaye, bibliothécaire de la ville d'Amiens : c'est le vocabulaire picard ; l'auteur a eu l'attention d'adresser un extrait de ce vocabulaire à votre secrétaire pour vous être communiqué, et vous l'avez jugé digne d'être renvoyé à l'examen de votre commission d'impression.

C'est à M. Roquefort que vous devez la liste des mots en usage à Rennes avec des détails sur des anciens droits, recueillis par M. Lemierre de Corvey. Il a aussi enrichi votre recueil sur les patois, d'une série de mots du Perche et de la Normandie.

Vous avez aussi publié des recherches de M. de Gerville sur les anciens noms de lieux en Normandie, et fait déposer en vos archives un manuscrit qui vous a été adressé par M. Dherbès, d'Ay (Marne), à qui vous êtes déjà redevable d'autres communications. Ce manuscrit est un Essai sur les étymologies des noms de lieux de la France, tirées particulièrement de l'ancienne langue vulgaire.

M. Pluquet, votre correspondant à Bayeux, vous avait adressé, dès 1823, une notice sur le Bessin qui devait servir d'introduction à un travail qu'il promettait sur le patois de ce pays ; votre confrère a

tenu parole, et vous avez de lui un assez volumineu manuscrit, intitulé : Dictionnaire des mots usités dans le Bessin qui ne se trouvent point dans les dictionnaires anciens et modernes, et collection de proverbes, de locutions et de dictons populaires qui n'ont point encore été recueillis ni expliqués. Il parle d'abord du Bessin ; c'est, dit-il, un petit pays très-fertile et célèbre dans l'histoire de Normandie. Sa fertilité et sa position littorale l'ont exposé à de fréquentes invasions; il pense, avec d'autres savans, que là était la *Lotingua Saxonica*, canton où Charlemagne relégua un certain nombre de familles saxonnes. C'est de la bouche des vieillards, et principalement des paysans, que M. Pluquet a recueilli ses matériaux. Persuadé que, comme les mots du patois, les noms de lieux, les noms propres même, certains usages, certains préjugés peuvent jeter un grand jour sur les histoires locales, et surtout sur l'ancien état géologique, agricole et commercial d'un pays, l'auteur ne les a pas négligés, et ils forment un appendice de son dictionnaire.

M. Legonidec vous a adressé la suite de son *Glossaire Breton* dont la première partie a été insérée au tome 5, page 322. Vous avez décidé que cette suite trouverait place dans un des volumes de votre collection.

Le dialecte breton mérite d'être étudié. M. Ledan, libraire à Morlaix, paraît s'attacher à en multiplier des monumens par la presse : ainsi il a publié dans ce patois la charte constitutionnelle, les lamentations de Jérémie, les quatre fils Aymon; il est de plus

éditeur d'une tragédie en sept actes en breton, qui se jouait anciennement en rase campagne et où accouraient les habitans de toutes les paroisses environnantes. Une circonstance qui peut donner du prix à cette publication, c'est que M. Ledan n'a pu se la procurer complète qu'avec beaucoup de peine et après avoir parcouru plus de soixante communes. Fidèles à votre principe d'encourager tout ce qui peut concourir au succès de vos travaux, vous avez chargé votre trésorier de souscrire à tous les ouvrages que M. Ledan pourra imprimer sur la langue bretonne.

M. Deribier, maire d'Ides, a accompagné son second rapport des fouilles exécutées par ses soins, dans la contrée qu'il habite, d'une liste de ceux des mots du patois de son canton qui lui semblent appartenir au celtique, de quelques pages extraites d'un ancien manuscrit qu'il possède, dont le héros se nomme Ponthus (VI ou VII[e] siècle), et d'un poème de la fortune; le tout paraissant appartenir au XIV[e] siècle, soit par le style, soit par l'écriture. Le manuscrit appartient à M. Deribier; malheureusement il n'est pas entier.

Un autre M. Deribier, frère du précédent, que vous vous êtes aussi donné pour correspondant, dans le département de la Haute-Loire, a inséré dans sa Description statistique de ce département, à l'article *langage*, une petite dissertation sur l'idiome du Velay.

Enfin vous avez reçu de M. Leglay, de Cambrai, une notice sur le mot *mulquinier*, qui est employé

dans le département du Nord pour désigner les personnes qui font le commerce du fil du lin destiné à la fabrication des toiles-batistes, et à celle des inimitables dentelles de Valenciennes; et une lettre imprimée de M. Ignon, de Mende, sur l'étymologie du mot *gabacho*, terme injurieux que l'auteur du dictionnaire languedocien et l'éditeur de sa seconde édition font dériver du latin *gabalus*. M. Ignon prouve que ce terme *gabacho* n'a rien de commun avec la dénomination latine *gabalus*, sous laquelle étaient autrefois désignés les habitans du Gévaudan.

Oyenart, dans sa *Notitia utriusque Vasconiæ, lib.* 1, *cap.* XI, *pag.* 36, parlant de la langue gasconne, entend celle des Basques. Il dit que *a* et *ac* sont deux articles qui, dans cette langue, mis à la fin des mots, indiquent le singulier et le pluriel. M. de Saint-Amans cherche à appuyer cette opinion dans une note qu'il vous a adressée sur la terminaison des lieux en *ac*. Les raisons de votre confrère sont que non seulement il voit cette terminaison de nom de lieu en *ac* commune en Gascogne, mais qu'il la retrouve encore dans plusieurs parties de la France et de l'Europe où les Basques ne l'ont certainement pas portée; qu'il la rencontre partout, ou dans son intégrité, ou bien changée en *acum* par les Romains; qu'il la trouve surtout très-fréquente en Basse-Bretagne, quoiqu'elle n'appartienne point à la langue du pays venue d'outre-mer avec une population aborigène, et il en conclut que la dernière lettre de l'article *ac* peut bien

avoir d'abord été à la fin des mots la lettre *s*, qui, en général, désigne le pluriel dans la plupart des langues; d'autant plus, selon lui, que la confusion semble avoir régné long-temps dans l'emploi de ces deux lettres, comme le démontrent les médailles de certains peuples gaulois dont la légende rapportée par M. le baron Chaudruc de Crazannes, dans ses Antiquités de Saintes, page 115, et par M. Mionnet, dans ses médailles romaines, tome 1, pag. 88 et 89, quoique écrites en lettres romaines, ne laissent pas de présenter l'exemple de cette vicieuse transposition.

Explorateurs infatigables de ce qui tient au langage, à la littérature du moyen âge, M. Berriat-Saint-Prix vous a donné un travail que vous avez jugé digne de l'impression sur l'emploi de la langue latine dans les actes judiciaires du moyen âge et sur sa prohibition au XVI^e siècle; et M Jaubert de Passa vous a lu ses Recherches historiques sur la langue catalane, qui font également partie de votre 6^e volume.

Les langues étrangères ont aussi leur part dans vos travaux. La grammaire de Denis de Thrace en grec, en arménien et en français, accompagnée de notes et d'éclaircissemens que vous avez publiée en tête de votre 6^e volume est un monument nouveau du zèle de M. Cirbied. Ce confrère avait préludé à cette publication, par celle qu'il avait faite en 1823, d'une grammaire de la langue arménienne, sa langue natale, et qu'il professe à l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes. Vous avez reçu de lui

un exemplaire de cette grammaire, ainsi que la réfutation qu'il a faite d'une critique qui en avait été insérée dans un journal littéraire.

Eusèbe de Césarée a écrit au IV^e siècle une chronique universelle très-estimée : cet ouvrage fut traduit en arménien au V^e siècle. L'original grec s'est trouvé depuis. Les fragmens qui étaient épars dans différens auteurs, furent recueillis par Scaliger, mais le monde savant regrettait toujours la chronique complète d'Eusèbe. Vers la fin du XVIII^e siècle, un exemplaire complet de la traduction arménienne fut retrouvé dans une bibliothèque d'Arménie. L'académie arménienne de Saint-Lazare de Venise s'empressa de se procurer ce manuscrit qu'elle a traduit en latin et publié en arménien et en latin, avec les fragmens grecs recueillis par Scaliger, des notes et des éclaircissemens : 2 vol. in-4°, imprimés en 1818 par les soins de M. J.-B. Aucher, éditeur et principal collaborateur. Un exemplaire de cette publication importante vous a été offert, dans une de vos séances, par un membre de la savante académie de Saint-Lazare de Venise, M. Arsenne Anthimos, et le compte que vous vous êtes fait rendre de cet ouvrage, vous a fait apprécier encore plus le prix du nouveau service qu'il rendait au monde savant.

On sait que les manuscrits turcs, écrits en caractères ouigours sont assez rares dans nos bibliothèques, et que ces manuscrits, écrits d'ailleurs dans un idiome barbare, offrent, par les matières qui y sont

traitées, un très-faible intérêt. Il faut cependant en excepter le manuscrit dont votre confrère M. Amédée Jaubert a donné une notice publiée par la Société asiatique de Paris et dont vous avez reçu un exemplaire des mains de l'auteur. Ce manuscrit a été envoyé, il y a environ deux ans, de Vienne à Paris, par M. de Hammer : il est in-folio, et se compose de 93 feuillets en papier de coton. A l'exception de la table et de la préface, l'ouvrage est écrit en vers turcs, toujours rimés et composés d'un nombre égal de syllabes. Je ne puis donner une idée plus complète de l'ouvrage, qu'en rapportant textuellement les conclusions qui terminent la notice de M. Amédée Jaubert.

« Il en résulte, 1° que, dès le XIe siècle de notre ère, » la langue, ou plutôt l'une des langues qu'on parlait » et qu'on écrivait en Boukharie, était un turc mêlé de » mots arabes, persans et d'autres qui nous sont in- » connus; 2° que cette langue s'écrivait en caractères » ouigours; 3° qu'au XVe siècle et peu après la prise de » Constantinople par Mahomet II, des manuscrits » turcs ouigours furent apportés dans cette capitale, » où l'on trouvait apparemment des personnes en état » de les déchiffrer; 4° que le manuscrit communiqué » par M. de Hammer a été transcrit dans la même » ville, et seulement trois ans après celui que possède » la bibliothèque du Roi; 5° enfin que l'époque à » laquelle le Kaoudatkou paraît avoir été composé, » étant l'une de celles sur lesquelles on possède le

» moins de documens historiques originaux; ce ma-
» nuscrit est une rareté littéraire digne de piquer la
» curiosité et d'exercer la patience des savans. »

M. Bottin vous a communiqué une lettre qui lui a été écrite par M. Laget, employé aux archives du royaume. M. Laget s'occupe de l'étude des langues slaves, et particulièrement du dialecte bohémien qui lui paraît être le plus pur de tous, et il remarque de nombreuses analogies entre ces langues et le latin, le grec, l'allemand et de plus nombreuses encore avec nos patois méridionaux qui lui sont familiers. La lettre de M. Laget contenait des détails que vous avez entendus avec intérêt : il s'occupe de la rédaction d'un dictionnaire bohémien.

Votre confrère M. le marquis Fortia-d'Urban a fait hommage à la Société d'un exemplaire d'Aristarque de Samos sur les grandeurs et les distances du soleil et de la lune, et d'un fragment de Héron de Bizance traduit du grec, pour la première fois, avec des commentaires et des observations; et, par l'entremise de M. Coquebert-Montbret, M. Duponceau de Philadelphie vous a fait parvenir un extrait du vocabulaire des dialectes indiens que parlent les tribus de l'Amérique septentrionale. Enfin, M. Michel-Berr vous a offert la traduction, en langue hébraïque, de la prière universelle de Pope.

Imprimerie.—Un rapport verbal vous a été fait par M. Depping, sur une dissertation relative à l'origine de l'imprimerie, écrite en hollandais par M. le baron de Westreenen de Tillandt, que vous avez depuis

nommé un de vos correspondans étrangers. L'opinion de M. Depping est que l'auteur hollandais qui revendique pour son pays l'honneur de l'invention, soutient avec talent une cause qui n'est cependant rien moins que gagnée.

C'est à l'imprimerie que les sciences sont redevables du chemin rapide qu'elles ont fait depuis trois siècles. En France cependant elles souffraient encore du manque de caractères assortis en langues étrangères ; c'était un des grands objets de la sollicitude de feu M. Langlès, et ce sont, en partie, les travaux qu'il s'est imposés pour combler cette lacune qui ont précipité sa carrière. Peu de mois avant sa mort il s'était fait une jouissance de vous offrir une épreuve d'une collection de caractères arabes, gravés et fondus, sous sa direction, par M. Molé le jeune, caractères qui peuvent donner les moyens d'imprimer le grec, l'arabe, le persan, le turc, le malais, l'indostan et le pouchto.

Proverbes. — Dans la plupart des recueils des proverbes français, il n'y a qu'une courte explication ; et les dictionnaires de l'académie française, de Trévoux, de Backes, de Panckoucke et de Leroux la donnent à peu près dans les mêmes termes. Un de vos plus anciens confrères, M. La Mesangère, voulant suppléer au silence de ceux qui l'ont précédé, a publié, en 1823, une troisième édition de son dictionnaire des proverbes français (un gros volume in-8° de 756 pages). Les auteurs que votre confrère a consultés avec fruit sont Fleury de Bellingen, Moysant de Brieux, Henri Estienne, Estienne Pasquier

et l'auteur des Matinées senonaises (Tuet) qui, en 1789, publia, sur les proverbes français, un volume que les étrangers recherchent principalement : mais on peut reprocher aux Matinées senonaises l'omission de beaucoup de proverbes, le manque d'explication d'un certain nombre d'autres, et la sécheresse de presque tous les articles. Pour éviter ce dernier inconvénient, M. La Mesangère a rattaché à l'interprétation des proverbes tout ce qu'il a cru amusant : à côté du vieux langage, il a placé des vers de nos poëtes modernes, et mis en parallèle les usages anciens avec ceux du temps présent ; il a aussi rapproché les proverbes étrangers des proverbes français. Lorsqu'un proverbe a été expliqué de plusieurs manières, l'auteur a fait connaître ces interprétations, et quelquefois y a joint la sienne. Dans l'énoncé de quelques proverbes, il y a des mots tout-à-fait obscurs ; il en a cherché le sens et exposé ce qui lui a paru avoir quelque vraisemblance. La préface de l'ouvrage est une introduction érudite, et l'ouvrage entier une curieuse monographie.

Mœurs, coutumes, usages. — Je n'ai, Messieurs, à vous présenter que des choses bien disparates sur ce chapitre.

M. Hécart, de Valenciennes, vous a adressé un Essai qu'il a publié sur les restes de préjugés populaires qui enchaînent la population non lettrée de la ville de Valenciennes, et vous avez éprouvé un sentiment pénible, en y lisant que deux fétus de paille que le hasard aura superposés en croix dans la

chambre d'un malade, si on les aperçoit, sont regardés comme un signe certain du décès prochain du malade ; qu'un malade, qui meurt la bouche et les yeux ouverts, appelle un individu de la famille à le suivre : que si on a le hoquet sept fois dans le jour, c'est signe de mort : que si on se trouve treize à table, il est certain qu'un de la compagnie terminera sa carrière dans l'année ; que si un miroir casse, c'est signe de mort.

M. le baron de Ladoucette a donné lecture à la Société du passage d'une lettre qui lui a été écrite de Dieppe par M. Jaillon. Ce passage est relatif aux mœurs et aux usages des habitans d'un des faubourgs de la ville de Dieppe, appelé *le Polet*. Ces habitans sont presque tous marins ; de temps immémorial, ils se sont fait remarquer par leur belle stature, leur intrépidité, leur naïveté et la singularité de leur costume. Dans une autre séance, M. le baron de Ladoucette vous a fait voir des dessins qui représentent les costumes de ces habitans, avec des dessins de l'ancien costume des paysannes des Vosges.

M. Pluquet, de Bayeux, a recueilli et publié quelques titres dans lesquels on retrouve des traces de l'ancien langage et des usages du ci-devant Bessin. Vous avez accueilli honorablement l'exemplaire qu'il vous a adressé de son écrit.

Un avocat de Tours, provoqué par la lecture de vos mémoires, s'est mis à rédiger des notes sur les mœurs et usages du Poitou. La matière avait déjà été traitée avec un grand avantage par feu Lareveillère-

Lepeaux et M. le baron Dupin, ancien préfet des Deux-Sèvres. M. Guery n'a voulu qu'ajouter à la masse des faits recueillis par ces deux observateurs; les notes qu'il vous a adressées sur les usages et les traditions du Poitou, ne sont qu'un supplément à ce que vous ont dit, des mœurs de la Vendée et du Poitou, les deux savans confrères ci-dessus cités. Le travail de M. *Guery* sera inséré dans votre collection.

Il appartenait à celui qui a étudié avec tant de soins les patois des montagnards des Vosges, d'étudier aussi leurs usages : M. Richard en a décrit une bonne partie dans une notice dont il vous a fait hommage et que vous publierez.

M. Drojat vous a lu une notice sommaire d'un manuscrit donnant le détail du traité fait à la suite d'une guerre entre l'évêque de Die et la ville de ce nom; traité dans lequel le prélat reconnaît les droits et franchises des habitans et les coutumes du pays. Ce manuscrit, écrit en latin, est un monument curieux de la manière d'être de nos ancêtres au moyen âge.

Un compte de dépenses du roi Philippe-Auguste, daté de 1202, parle de deux villages d'Athie et de Cléry, distant, le premier, de deux lieues et demie, et le second, d'une lieue de Péronne, département de la Somme : il y est question de lieux de prostitution existant alors dans ces deux villages, de lèpre et d'un grand nombre de loups qui se trouvaient en Picardie : cette communication vous a été faite par M. Berriat-Saint-Prix.

Le même membre a lu un passage d'un réglement

fait par les magistrats et le conseil de ville de Toulouse, en 1197, sur les moyens dont les créanciers pouvaient user pour se procurer leur paiement. Il en résulte qu'ils avaient le droit d'arrêter et de retenir prisonniers dans leurs propres maisons, leurs débiteurs, de les mettre aux fers, et de ne leur donner pour toute nourriture que du pain et de l'eau. Il est dit plusieurs fois qu'ils exerçaient ce droit cruel, *pro cabale*, expression pour le sens de laquelle M. Berriat-Saint-Prix a réclamé le secours des lumières des membres de la Société, et que vous avez cru pouvoir expliquer avec Ducange par : *Le capital dû; la garantie du capital.*

M. Desmichels, à qui vous deviez déjà la traduction d'une notice sur la culture de l'olivier en France, vous a fait remettre, en juillet 1823, par l'entremise de M. le baron de Ladoucette, la Danse des olivettes, paroles et musique, telle qu'on la pratique encore dans les départemens de la ci-devant Provence, avec une notice sur cette danse. Vous avez accueilli avec plaisir cette communication et réservé cette pièce curieuse, pour être réunie à d'autres du même genre que vous vous proposez de publier.

En suivant les traces des Israélites dans le Gévaudan, M. Ignon s'est étudié à recueillir en même temps tout ce qui tient aux usages, au langage, aux traditions et croyances populaires de cette contrée écartée et encore si peu connue ; dans le moment même où il faisait espérer que vous recevriez sous peu un travail de lui sur cette matière, vous avez appris qu'un

compatriote de ce correspondant, M. Blanquet, juge et membre de la Société d'agriculture à Mende, s'occupait de la rédaction d'un ouvrage qu'il se propose de publier sous le titre de *Nature gabale, ou physionomie du département de la Lozère*, et reçu presque en même temps de lui une notice sur le patois, les mœurs et les coutumes de ce pays, dont vous destinez un extrait au huitième volume de votre collection.

M. Bottin vous a fait la première lecture d'une notice sur les traditions de dragons volans qu'il a recueillies dans le nord de la France, et sur des cérémonies religieuses, et principalement des processions qui se rattachent à ces traditions. Vous avez invité votre confrère à étendre davantage son cadre, en comprenant dans son travail ce que les autres parties de la France peuvent offrir d'analogue. Une autre notice de M. d'Herbès, d'Ay, relative également à une procession qui avait lieu dans la Champagne, vous a d'autant plus intéressés, qu'elle semble, par plus d'un point, se lier au souvenir des cultes qui ont précédé le christianisme. Cette procession est dite de la *grande Quoroye* ou *Queroye*.

Dans une épaisse forêt et à une demi-lieue à peu près d'Ay, département de la Marne, arrondissement de Reims, existe une pierre fichée ou plantée en terre par un de ses bouts. Cette pierre, encore saillante de deux pieds et demi, s'incline d'environ dix-huit degrés vers le S. O. Elle est sur le bord du chemin qui conduit de la Malmaison aux villages de

Mutigny et de Germaine. Derrière cette pierre, vers le nord, on remarque une enceinte semi-circulaire, formée de cinq autres pierres d'un moindre volume, visiblement placées là de main d'homme. Près de la pierre principale, que j'ai dit être légèrement inclinée, s'élevait la Croix-Chipotet : c'est le nom qu'on donnait dans le pays à une croix qui existait en ce lieu en 1789, et qui était posée sur un socle qu'on voit encore aujourd'hui, formé de deux pierres de la même nature que la pierre fichée et qu'elles touchent par le S. E., donnant ensemble une longueur de six pieds sur deux de largeur. Enfin, à cinquante pas O. N. O. est la croix de la fontaine Chipotet.

C'est vers cet assemblage de monumens de tous les âges que se faisait, chaque année, une procession qui n'a cessé d'avoir lieu que depuis 1793. Cette procession était connue dans le pays sous le nom de la *grande Quoroye* ou *Queroye*. Le lendemain de Pâques, le clergé d'Ay, les magistrats et une grande partie des habitans se rendaient à la Croix-Chipotet. En passant près de l'église de Dizy, on s'arrêtait et on se dirigeait ensuite le long de la tuilerie de Champerrier et du vieux château de la Malmaison. Arrivés à la Croix, on disait la messe, et le curé faisait un sermon relatif au temps et aux circonstances : ensuite gens d'église et magistrats prenaient sur le gazon une collation ; les assistans en faisaient autant, disséminés dans le bois, avec les provisions qu'ils avaient apportées : puis, après quelques heures de repos, on se réunissait au rendez-vous, et la pro-

cession reprenait sa marche de l'ouest à l'est, se dirigeant vers le village de Mutigny, où une nouvelle station se faisait à l'église. Les assistans avaient coutume, en revenant, de rapporter à la main un rameau de genevrier et le plus souvent de houx. Cette circonstance, déjà assez remarquable par elle-même, l'est beaucoup moins que l'usage où était le célébrant de faire poser le missel sur la pierre fichée, contiguë à la table de la Croix, au moment où il devait chanter l'évangile.

Aucun titre, aucune tradition ne s'expliquant, ni sur le monument, ni sur la cérémonie religieuse dont l'existence était immémoriale, M. Dherbès a cru pouvoir interroger les étymologies : il avait déjà dit, au commencement de sa notice, que le mot *chipotet* venait probablement de *chipoter* qui, entre autres acceptions, suivant Lacombe et Roquefort, signifie s'amuser : s'attachant au mot *quoroye* ou *queroye*, il en fait *queroille*, et en induit que le mot *queroye* n'est que le mot *kerole*, *querole*, défiguré en passant successivement par la bouche de gens qui en ignoraient la signification. Or, continue M. Dherbès, *querole* veut dire, en vieux français, danse, concert, divertissement, et il ne doute pas que dans l'origine on ne se soit livré à ces sortes de plaisirs dans cette procession, qu'il croit avoir remplacé quelque fête ou cérémonie druidique, destinée à célébrer le retour du printemps.

On pourrait peut-être chercher l'étymologie du mot *kerole* dans la nature même des prières qui sont

chantées dans ces sortes de processions, c'est-à-dire des litanies des saints, à la fin de chacune des strophes desquelles on répète une formule uniforme. Mon opinion se fonde sur un usage très-ancien, qui se remarquait dans le département des Vosges et que nous a fait connaître notre collègue, M. Richard. Avant 1789, les habitans de huit paroisses des environs de Remiremont venaient en procession, le lundi de la Pentecôte, à l'église du chapitre de cette ville; et, afin de les distinguer, les fidèles, qui formaient chacune de ces processions, portaient à la main des branches d'arbres et d'arbrisseaux différens, genièvre, muguet, rosier sauvage, cérisier, sureau, saule, chêne, sapin. Venues à la porte de l'église, les jeunes filles chantaient des kiriolés, d'où est venu, dans le pays, le nom de Lundi des Kiriolés au lundi de la Pentecôte.

Quelleque soit la fortune de cette nouvelle étymologie présumée, toujours est-il remarquable que les fidèles qui composaient la Queroye ou Keroye d'Ay le lundi de Pâques, rapportaient des branches d'arbrisseaux, comme le faisaient les Vosgiens des environs de Remiremont, environ quarante jours plus tard, le lundi des Kyriolés, Criolés, Criaulés qui était un jour de réjouissance pour la ville et les huit communes intéressées.

Les monumens vivans des siècles reculés ne sont pas moins dignes de l'attention des amateurs de l'antiquité que les monumens produits par les arts. Parmi ces monumens vivans, il en existe peu en France

d'aussi dignes d'attention qu'un chêne que l'on voit dans le pays de Caux, à une lieue environ d'Yvetot, tout près de l'église et dans le cimetière même d'Allonville. Nous en devons la gravure et la description pleine d'intérêt à notre nouveau confrère, M. Marquis, de Rouen (1). Ce chêne est de la variété à glands pedonculés : sa circonférence est de 11 m. 044 au-dessus de ses racines : à hauteur d'homme, elle est de 8 m. 446 : son élévation ne répond pas à sa grosseur, et c'est en largeur surtout que sa cime s'étend. D'énormes branches naissant du tronc à 2 m. 400 de sa base, s'étalent horizontalement de manière à couvrir de leur ombrage un vaste espace. L'arbre est creux : ce n'est que par les couches extérieures de l'aubier et par son écorce que subsiste aujourd'hui ce vieil enfant de la terre, encore plein de vigueur, paré d'un épais feuillage et chargé de glands. La partie inférieure de la cavité a été transformée en une chapelle de 2 m. à 2 m. 200 de diamètre, soigneusement lambrissée et marbrée. L'image de la Vierge est sur l'autel, une porte grillée sert de clôture. Au-dessus de la chapelle est une petite chambre, close de même, contenant une couchette, et à laquelle conduit un escalier qui tourne autour du tronc. Son sommet, couronné depuis bien des années, et qui offre, au point où il se termine, le diamètre d'un très-gros arbre, revêtu de bardeaux et couvert

(1) Notice sur le Chêne-Chapelle d'Allonville, dans le pays de Caux, in-8°. Rouen, 1822.

d'un toit en pointe, forme un clocher surmonté d'une croix de fer qui s'élève d'une manière pittoresque du milieu du feuillage, comme celui d'un antique hermitage au-dessus du bois qui l'environne. Les crevasses que présentent diverses parties de l'arbre, sont, comme le clocher, exactement garnies de bardeaux qui, en remplaçant l'écorce, contribuent sans doute à sa conservation. Au-dessus de l'entrée de la chapelle on lit cette inscription : *Erigée par l'abbé du Détroit, curé d'Allonville, en l'année* 1696; au-dessus de la porte de la chambre supérieure : *à Notre Dame de la Paix*. A certaines époques de l'année, la chapelle du chêne sert aux cérémonies du culte. M. Marquis donne huit à neuf cents ans d'age au chêne d'Allonville.

Il nous reste encore, sur d'autres points de la France, des souvenirs du culte des arbres; c'est une tradition populaire en Normandie, qu'une vierge fut trouvée dans un chêne d'une forêt voisine de l'abbaye de Jumiéges ; que, transportée deux fois par les moines dans leur église, deux fois elle revint à son chêne. Une chapelle, construite sur la place où ce miracle eut lieu, subsiste encore, et attire beaucoup de pélerins. A Gièvres (gouffre en celtique), dans la Sologne, une fontaine, située à l'angle du cimetière, est appelée *la fontaine de l'Erable*, probablement d'un arbre de cette espèce qui l'a autrefois ombragée. Les habitans racontent, de cette fontaine, qu'anciennement leur paroisse fut menacée d'être engloutie par les eaux de cette source, et qu'ils n'en furent

préservés qu'en jetant dans le gouffre toutes les toisons de leurs moutons, et que c'est depuis ce temps qu'ils ont été exempts de la dîme sur les toisons, lorsque cette dîme se percevait. Il se trouve beaucoup d'arbres également remarqués en Sologne; dans un endroit, on voit encore un orme, appelé l'*orme grainier*, auprès duquel est une petite chapelle, et qui est soigneusement renouvelé lorsqu'il dépérit. Dans un autre endroit, est un tremble appelé *tremble-vif*, nom qu'il donna à la paroisse; ce tremble est planté dans un des piliers de l'église, et est renouvelé avec cérémonie quand il dépérit. C'est à M. le docteur Moreau de Romorantin que vous devez ces notes.

M. Depping a rédigé une notice curieuse sur des traces du fétichisme qu'il a récemment observées à Malnoue, village du département de Seine-et-Marne. et vous avez admis dans votre collection imprimée le travail de votre confrère, comme monument de l'abus que, de nos jours encore, on fait des choses les plus respectables, sous le rapport du culte.

Dans les sciences, comme en économie politique, toutes les branches se touchent, soit pour s'entr'aider, soit pour se nuire : par exemple, l'if qui était autrefois très-multiplié en Provence, ne se montre plus qu'à la Sainte-Baume, cette forêt primitive, qui a eu le bonheur d'échapper à la hache révolutionnaire; et encore n'y en reste-t-il que quelques vieux troncs qui, comme les cèdres antiques du Liban, attestent la force de ces premières forêts du globe

que le phénicien et le phocéen ont exploitées, durant des milliers d'années, pour les besoins de la navigation et du commerce. L'if est appelé, dans le pays, herbe de la Sainte-Baume, sans doute à cause de son feuillage flexible et palmé qui présente l'aspect des fougères. La diminution de cette belle espèce devient de jour en jour plus sensible, et il est à craindre qu'elle ne disparaisse tout-à-fait. Qui croirait que la ferveur religieuse coopère, au moins indirectement, à ce dégât? Et cependant cette assertion cessera d'être hasardée aux yeux de ceux qui voient, tous les ans, le lendemain de la Pentecôte et le jour de Sainte-Madeleine, jours consacrés à visiter la grotte et à assister aux exercices religieux, tous ceux qui ont fait le pèlerinage, revenir avec des branches d'if qui ont été bénies.

Momies françaises. — A quelle autre époque qu'aux temps antérieurs aux monumens druidiques pourrai-je placer l'origine de l'*homme fossile humain*, dont on a fait bruit pendant quelque temps en 1824, et dont la découverte avait été faite dans la forêt de Fontainebleau? Votre opinion a toujours été d'accord avec celle d'hommes véritablement savans, pour mettre au rang des rêveries l'annonce de ces sortes de découvertes; et, dans une de vos séances, M. Moreau de Jonès vous y a confirmé par des détails d'expériences nouvelles faites sur des échantillons du prétendu fossile humain.

Il n'en est pas de même des corps humains dont on trouve moyen d'assurer la conservation pendant des

siècles. M. Champollion-Figeac, correspondant, a fait hommage d'une notice imprimée de M. Champollion le jeune, sur une momie égyptienne du temps d'Hadrien, qui est déposée au musée royal égyptien de Turin.

Il est aussi des exemples de corps humain qui se sont conservés sans aucune préparation; tels sont les corps desséchés trouvés en Auvergne dans le siècle dernier, et qui sont conservés au cabinet d'anatomie du Muséum d'histoire naturelle, sous le nom de *momies gauloises*. Deux exemples plus récens vous ont été signalés. Près du vieux pont de Laval, chef-lieu du département de la Mayenne, existe un bâtiment qui servait autrefois d'église et de chapelle à une fondation religieuse, sous l'invocation de *Monsieur Saint-Julien*. Ce bâtiment, devenu propriété particulière, est depuis long-temps occupée à loyer. Un tourneur de chaises l'habite aujourd'hui. Or, il est arrivé qu'en 1824, le sol de l'atelier de cet ouvrier s'est écroulé et a déversé, dans une sorte de cave, une charge d'environ 2 mètres de remblais et de décombres qui portait, non sur une voûte, mais sur un plancher de forte dimension. Cette chute a entraîné une caisse de bois qui, en se brisant, a laissé échapper les ossemens de quatre ou cinq cadavres, et, de plus, le corps tronqué et desséché d'une femme. Il paraît qu'au moment où cette espèce de momie a été aperçue, elle était assez bien conservée dans toutes ses parties pour donner lieu au bruit qu'on avait trouvé un cadavre frais dont la tête seule manquait; illusion qui

a pu s'accroître d'abord par le ton de couleur que la peau avait conservé sur la poitrine, sur les cuisses et sur les jambes, mais qui, de suite, céda à la considération de l'état de sécheresse du cadavre et de sa légèreté. Des idées superstitieuses ont succédé; bientôt la momie est devenue une sainte, dont chacun a voulu emporter une relique; et une partie de la peau du ventre, de la peau des cuisses, une main, les orteils sont devenus la proie des fervens, et ces pieuses expéditions allaient faire tout disparaître, si l'autorité ne fût intervenue. Un médecin du pays a été chargé de recueillir tout ce qui pouvait l'être encore, et on possède aujourd'hui, 1° les ossemens de plusieurs cadavres, qui paraissent avoir été déposés pêle-mêle, et incomplets dans la caisse avec la momie; 2° la momie elle-même, dont personne n'a vu la tête, et qui aujourd'hui est déchirée en différentes places; 3 les parties arrachées, qu'on a rapportées plus tard presque toutes, mais par lambeaux; 4° une chemise ou robe de toile blanche, des lambeaux de draps de laine grossiers, garnis de galons et des morceaux d'une étoffe de soie. Ces derniers objets vous ont été présentés, dans votre séance du 19 avril 1824, par M. Houbigant, propriétaire, demeurant à Paris, et par M. Coster, ingénieur des ponts et chaussées, à Versailles. Ce dernier, qui s'est trouvé sur les lieux lors de l'éboulement, les a lui-même rapportés; il vous a dit que la robe et la chemise de toile blanche, qui a aujourd'hui une teinte brûlée, étaient près du cadavre, que les lambeaux d'étoffes enveloppaient

les jambes, et que le morceau d'étoffe de soie paraît avoir servi à recouvrir une tête. Examen fait, vous avez cru trouver, dans la forme de la robe et dans le genre de la broderie qui l'ornait jusque sur les coutures, et sur la ceinture, des souvenirs du 15e siècle.

Cette anecdote a rappelé à M. Bottin une découverte analogue, faite en 1792 ou 1793, dans le département du Nord, et dont voici le récit : L'église d'Antreul, hameau de la commune d'Avelin, arrondissement de Lille, non loin de Pont-à-Marcq, ayant été vendue, l'acquéreur résolut de la démolir. Cette église était remarquable par une statue pédestre en pierre bleue, de grande taille, mais d'une sculpture assez grossière. Cette statue, qui avait l'accoutrement d'un guerrier, était placée dans le chœur, entre l'autel et le mur. Sur une pierre latérale était une épitaphe en idiome espagnol, qui apprenait que c'était là la sépulture de Louis Ladron de Guévara, natif de la ville d'Anduxaz, mestre-de-camp, seigneur d'Antreul et de Pont-à-Marcq, du conseil de guerre de sa majesté catholique, qui, après avoir servi soixante ans en différens grades dans les armées espagnoles, fut fait gouverneur de la ville et du port d'Ostende, et était mort âgé de quatre-vingt-un ans, le 8 avril 1639; un tel appareil dans la modeste église d'un simple hameau avait sans doute alléché la cupidité du démolisseur, et la fouille du tombeau ne devait pas être une de ses dernières opérations. Elle ne fut pas bien pénible; près de l'autel, et presque sous le marche-pied, on rencontra un cercueil en plomb, recouvert seulement

de quelques pieds de terre; dans ce cercueil de plomb, en était un autre de bois de chêne, dont le couvercle était plat. Sur toute l'étendue de ce couvercle, on avait tracé, avec de la craie, une croix alongée, et, dans le milieu, un grand A, lettre initiale du mot *Alonzo*, (Louis.)

Dans ce second cercueil fut trouvé, gisant un cadavre, enveloppé d'une toile grise de ménage; il était revêtu d'une chemise de lin très-fine et très-blanche, dont les manches étroites et sans plis étaient terminées par une petite dentelle, ainsi que l'ouverture du haut et le col.

Sa tête était couverte d'une espèce de bonnet, ou toque de velours rouge, brodé en or; il avait au doigt un anneau précieux, dont l'acquéreur ne manqua pas de faire son profit, ainsi que du cercueil de plomb.

Le corps paraissait cependant aussi frais que s'il n'avait été enterré que de la veille. Le visage était ovale et plein, les yeux un peu entr'ouverts, le nez presque aquilin, mais épaté, ou plutôt aplati par le couvercle du cercueil, la bouche assez ouverte pour qu'il fût possible d'apercevoir le bout de la langue et toutes les dents qui étaient fort blanches, et enfin le menton rond.

Ses moustaches étaient très-noires, très-épaisses et très-longues. (On sait que la barbe, les cheveux et les ongles croissent encore pendant quelque temps après la mort) Sous la tête était une torche de paille, et les bras se trouvaient alongés le long du corps; tout

le cadavre était parfaitement blanc, à une teinte de hâle près, sur le visage, le cou et les bras ; des plis et des rides marquaient, sur les bras, l'impression du linceul de toile neuve dans lequel le corps avait été enseveli, et l'un des doigts de la main droite conservait l'empreinte de l'anneau que l'on en avait retiré. Trois cicatrices attestaient trois blessures reçues par le guerrier.

Ce cadavre resta, pendant quatre ou cinq jours, exposé à l'air libre et à la curiosité des villageois qui accouraient de toutes parts, sans éprouver d'autres altérations que celle qui lui venait de la sottise des gens crédules.

Les premiers venus s'étaient contentés de se partager les morceaux du cercueil de bois et du suaire. Mais dès que ces objets disparus ne fournirent plus d'aliment à la superstition de ceux qui suivirent, ceux-ci s'en prirent au cadavre lui-même ; les moustaches furent coupées et arrachées comme des reliques, et le reste du cadavre allait être de même dépécé, si la police, mieux avisée, ne l'eût fait transporter à Avelin, et inhumer de nouveau dans l'église.

Histoire. — M. Lejeune, un de vos correspondans les plus zélés, continue à travailler au dictionnaire chorographique, stastitique et historique du département d'Eure-et-Loir qu'il habite. Ce dictionnaire doit comprendre la statistique féodale et la statistique moderne. Votre confrère se loue du secours qu'il reçoit des premiers magistrats du pays qui l'ont mis à portée d'explorer de nombreux ma-

nuscrits. A force de recherches, il est parvenu à sauver ceux qui sont relatifs à l'abbaye des Bénédictins de Bonneval, et à compléter l'histoire des neuf siècles et demi d'existence de cette abbaye (de 841 à 1792). M. Lejeune vous en promet un abrégé chronologique.

Dans un autre département de la même contrée, M. le marquis de Musset, non moins persévérant dans ses utiles travaux, s'est occupé de l'histoire des châtelains et de la châtellenie de Saint-Calais, qu'il suit depuis Olric, premier châtelain, connu vers le milieu du 11e siècle, jusqu'à la réunion du duché de Vendôme à la couronne par l'avénement de Henri IV au trône. Ce morceau, plein de recherches faites avec soin, est un fragment de plus, ajouté aux importans travaux des Bénédictins; les châtelains antérieurs ne sont point connus de M. de Musset, et Olric lui-même ne l'est que par une circonstance que nous rendrons, en empruntant les expressions de l'auteur, pour prouver avec quelle noble indépendance il écrit l'histoire. « Les changemens qu'avait apportés à l'ancienne constitution des Francs, l'élection de Hugues, duc et » marquis de France en qualité de roi au préjudice » de Charles, duc de Lorraine, produisirent de déplorables effets. De toutes parts, des comtes, des » évêques, des barons, des abbés, impatiens du joug » légitime et ne consultant que leur orgueil, leur » avarice, recouraient tantôt au roi, tantôt au pape, » pour s'assurer la possession de domaines, de droits, » de priviléges, source de guerres perpétuelles entre

» eux. Ils n'étaient d'accord que sur les moyens, et » de vexer les hommes libres qui refusaient de s'a» vouer leurs vassaux, et d'opprimer les petits pro» priétaires, les artisans, le peuple, objets de leur » mépris : *Populus*, écrivait un de ces abbés aux » moines de son monastère, *populus est asellus quem » vos præcedere et ducere debetis, non sequi eum* (Goff. A. » Vind. Ep. 46, lib. IV, ed. J. Sirmondis, anno 1610.) » Ce Geoffroy, cinquième abbé de la Trinité de Vendôme, auquel votre confrère emprunte cette naïveté féodale, avait été élu en 1093 : il se plaignait à Hildebert, évêque du Mans en 1097, des entreprises d'Olric de Saint-Calais, sur le temporel de son abbaye : *Olricus de Sancto Karileso et milites sui multùm de nostro nobis abstulerunt.*

Le même esprit de conservation et d'amour de la vérité a fait prendre la plume à M. le baron de Gaujal, premier président de la cour royale de Limoges. Feu l'abbé Bosc, ancien professeur au collége de Rhodez, avait publié, en 1797, des mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue; mais ces mémoires passent pour fourmiller d'inexactitudes, de méprises, d'anachronismes et même de contradictions. C'est à ces fautes nombreuses que nous devons la publication des Essais historiques sur le Rouergue, dédiés au Roi, dont l'auteur vous a adressé les deux premiers volumes, les seuls qui aient encore paru. En rencontrant, dès l'ouverture du livre, au nombre des autorités citées, des noms modernes, d'ailleurs très respectables, tels que ceux de l'abbé d'Expilly, de Dom

Vaissette, vous aviez d'abord éprouvé quelque hésitation sur le degré de confiance à accorder aux Essais historiques sur le Rouergue, ces sortes d'ouvrages ne devant être écrits qu'avec les contemporains à la main; mais vous avez été de suite rassurés, lorsque vous avez connu les sources dans lesquelles M. de Gaujal a puisé. Ces sources sont; 1° à la Bibliothèque du Roi, la volumineuse collection in-folio des titres de Doat, et l'histoire manuscrite du Comté et des évêques de Rhodez, écrite en 1548, par Antoine Bonel, juge des montagnes du Rouergue; 2° au château de Pau, les archives de Lectoure, de Nérac qui ont été réunies à celles de la chambre des comptes de la maison d'Albret; 3° plusieurs manuscrits authentiques que les recherches de M. de Gaujal lui ont procurés. Les Essais historiques sur le Rouergue formeront trois volumes; ils se composent de cinq parties; la première, dont vous vous êtes fait rendre compte, commence par une idée générale de l'histoire de ce pays, à la suite de laquelle se trouvent les listes, 1° des souverains qui ont régné, et des principaux seigneurs qui ont dominé en Rouergue, celles des évêques, des sénéchaux, des intendans qui ont administré en Rouergue; celles des députés aux états généraux qui, jusqu'à 1789, ont exercé des droits politiques en Rouergue : la seconde partie, qui est également publiée, est en forme d'annales.

Cet ouvrage est écrit avec critique et avec une sage indépendance. Dans la partie intitulée, *Annales*, on remarque des faits assez curieux et quelques pièces

inédites ou peu connues. Il suffira de fixer votre attention sur une lettre de l'évêque de Rhodez, Guillaume d'Ortolan; d'abord parce qu'elle est pleine de naïveté, et ensuite parce qu'on y trouve un monument de l'état du patois du Rouergue en 1408, et qu'on peut, comme nous l'a dit M. l'abbé Labouderie, la comparer avec les brillantes poésies du curé Peyrat, qui vivait presque de nos jours.

Le désordre qui régnait dans toute la France, s'était étendu jusqu'au clergé de la cathédrale de Rhodez, qui se permettait les abus les plus scandaleux. Le comte Bernard en écrivit, le 9 janvier 1408, à l'évêque; il se plaignait que les biens de l'église de Rhodez sont mal administrés, que les joyaux en sont chaque jour aliénés, que l'office divin ne se fait, ainsi qu'il devrait être fait, ni dans cette église, ni dans les églises circonvoisines; qu'aucunes personnes de ladite église de Rhodez mènent publiquement une vie déréglée et deshonnête. L'évêque lui fit, le 12 janvier, la réponse qui suit en langue vulgaire :

Sapias, mon tres-car e redoutable segnor, quel es impossible causa que ladicte gleya sia degudamen reformada in spiritual, ni en temporal bien ordonada per papa, ni cardinal, ni archevesqué, ni evesqué, si no se fa moyennan vostra gratia e bona ordonanza ; car nos autres de gleya compian mai perdre lo profiech del monde que la gratia de Diou et la salvatio de l'ama. En résumé, le chronologiste, comme l'observateur des mœurs et des usages nationaux, peuvent faire une riche

moisson dans les Essais historiques sur le Rouergue.

D'autres productions, relatives à l'histoire nationale et dues presque toutes à vos confrères, membres résidens et correspondans, sont venus enrichir vos archives, comme les mélanges historiques sur le Dauphiné par M. Champollion-Figeac ; l'histoire de la ville de Laon, par M. Devisme, œuvre d'une partie de sa vie, qui n'a pas seulement un intérêt local. Elle jette du jour sur plusieurs points de l'histoire de France; et, soit que l'auteur conserve la tradition détaillée de plusieurs usages antiques, soit qu'il rapporte des choses très-curieuses sur le rétablissement des communes, par Louis-le-Gros, il rentre souvent dans le cadre de vos travaux.

M. Teissier, à Thionville, s'est imposé le devoir de décrire l'arrondissement dont il est sous-préfet. Sa description sera à la fois statistique, archéologique et historique. Déjà il vous a communiqué des notices que vous avez publiées sur l'emplacement du *Ricciacum* des Romains, qu'il place à Ritzing, sur la roue flamboyante de la Saint-Jean à Basse-Kontz, des recherches sur l'étymologie des noms des lieux et autres dans son arrondissement. Continuant ses utiles et modestes travaux, M. Teissier, après avoir découvert, au milieu des débris, des archives municipales ; et, confondue avec des titres que des explorations antérieures avaient fait considérer comme inutiles, la charte d'affranchissement des habitans de Thionville, (*charta manumissionis, testamentum libertatis*), oc-

troyée le 15 août 1239, par Henri II, comte de Luxembourg, et publié avec traduction ce monument qui était inconnu même dans cette ville; il a établi l'histoire de Thionville sur les documens les plus précieux, puisés dans les livres et les archives du pays. Cette histoire est divisée en trois époques: première époque, franco-carlovingienne, de 753 à 925; deuxième époque, Thionville séparée de la France sous les comtes de Luxembourg, x^e siècle à 1354, sous les ducs de Luxembourg, 1354 à 1462, sous les ducs de Bourgogne, devenus ducs de Luxembourg, sous la maison d'Autriche, héritière de la maison de Bourgogne, sous les rois d'Espagne, souverains des Pays-Bas; troisième époque, retour de Thionville à la domination française, 1643; et, à la suite, des chartes et autres documens historiques inédits. Le manuscrit d'une portion de cette histoire locale, qui a le plus de rapport avec vos travaux, vous a été adressé, celui de l'époque, dite franco-carlovingienne. Vous avez accueilli avec intérêt le nouveau tribut de votre confrère, comme vous l'aviez fait peu de temps avant, des épreuves des neuf premières planches des monnaies de Metz et de l'Austrasie qu'il va publier. Ces épreuves offrent des monnaies des évêques de Metz, des xe, xie, xiie, xiiie, xive, xve, xvie et xviie siècles; des monnaies municipales de Metz, des xve, xvie et xviie siècles; des monnaies lorraines, frappées à Sierck aux xive et xve siècles.

M. le pasteur Graff, de Mulhausen, s'est occupé du synode de Dordrecht, et vous a fait hommage de

ses mémoires pour servir à la connaissance de cette assemblée mémorable.

M. le docteur Julia a lu, à une de vos séances, un mémoire sur *Ugernum*, colonie grecque, à laquelle a succédé Beaucaire, et sur l'origine de la foire de cette ville. Vous avez engagé l'auteur à compléter son travail qui vous a paru bien fait, par la citation des autorités sur lesquelles il s'est appuyé.

Chaque année, quelques-unes de nos provinces, de nos divisions territoriales, voient paraître leur histoire. Le Bigorre, par exemple, paraît avoir trouvé un bon historien dans M. Davezac-Macaya. Un premier volume, dont vous avez reçu l'hommage, conduit l'histoire du Bigorre jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle. Cet ouvrage est écrit sagement et annonce des recherches. Entre autres faits assez curieux, se présente une espèce de charte constitutionnelle qui fut faite à la fin du XI^e^ siècle par le comte Bernard II, de la maison de Béarn, et qui est sûrement une des plus anciennes chartes de la France. L'auteur s'étonne que cette pièce intéressante ait si peu occupé les historiens Bigorrets : il fait observer que, d'après le préambule, le peuple avait donné son consentement, comme la noblesse et le clergé, à l'établissement de ces coutumes, d'où l'auteur conclut que le peuple n'était pas alors entièrement asservi. M. Davezac fait une bonne analyse de cette pièce; mais il paraît avoir été devancé sur cet article par M. Faget de Baure, dans ses Essais sur le Béarn. Ailleurs il fait observer, contre l'opinion de Montesquieu, que le duel ne

paraît pas avoir remplacé presque entièrement les autres épreuves judiciaires, ainsi que l'assure l'auteur de l'Esprit des Lois, puisqu'on trouve, dans les titres de Saint-Pé, des traces de l'existence en Bigorre de l'épreuve de l'eau chaude, long-temps après l'admission de la jurisprudence du Combat.

Justin attribue aux Phocéens de Marseille l'introduction de l'olivier dans les Gaules (1). M. Desmichels partage ce sentiment qui lui paraît conforme aux anciens écrits, dans un fragment historique, traduit de l'italien de l'abbé Picconi, qu'il vous a fait remettre. A la vérité, dit-il, on n'y trouve pas la mention spéciale de l'olivier, tandis qu'ils énoncent expressément la culture de la vigne et le commerce de la pêche; il est également vrai que la vigne et le poisson figurent sur les anciennes médailles de Marseille, tandis que l'olivier ne se trouve sur aucune; mais, ajoute-t-il, quand on sait que l'existence de cet arbre est immémoriale dans tous les lieux où les Marseillais se sont établis, quand on considère que la pêche favorite des nouveaux colons, celle dont ils faisaient un grand commerce, fut celle du thon; que leur usage de mettre en barils ces poissons qu'ils apprêtaient pour les conserver et en trafiquer, rendit à Marseille la corporation des Dendrophores très-nombreuse; quand on remarque avec Pline que le *moria* des Marseillais jouissait d'une grande réputation, et que ce mot grec désigne l'huile et non point

(1) Hist., lib., 43.

le vinaigre, comme l'ont voulu quelques-uns; et enfin que c'était avec l'huile que l'on y apprêtait les thons, on est forcé de convenir que la culture de l'olivier n'est pas moins ancienne à Marseille que la pêche, et qu'elle date de la fondation même de la ville et de ses colonies en Provence. L'auteur ajoute que, sous Auguste, cette culture sortit de l'enceinte des châteaux et de leurs dépendances immédiates où l'avaient concentrée les vexations des indigènes, pour se naturaliser dans toute la Gaule *Braccata*, dite depuis *Narbonnaise*, s'étendant depuis Agde jusqu'aux sources de la Garonne et pénétrant d'un autre côté par le Rhône dans les provinces du centre. Au moyen âge, on trouve encore des traces de cette culture dans des lieux où le climat semble la désavouer : en effet, quatre siècles après la conquête des Francs dans les contrées du centre de la France, on trouve les olivets, ou vergers d'oliviers, mentionnés dans les formules d'hommages et de donations que les monastères et les évêques, même ceux qui étaient établis dans les provinces septentrionales, faisaient circuler, soit pour leur propre avantage, soit pour sauver les biens des habitans des rapines des feudataires. L'abbé Picconi cite en preuve de ce qu'il avance les capitulaires des rois de France, les formulaires de Marculfe, *Append. nov. formul. Baluzii*, *t.* 2. Il cite surtout, comme ne laissant aucun doute sur ce point, une charte de la 3[e] année du règne de Carloman, du 3 juillet 884. Au moyen de cette charte, un certain Grimbert se vit confirmer par Medalicée, évêque de Verdun, la pro-

tection que les prédécesseurs de ce prélat avaient accordée aux fermes que Grimbert tenait d'un de ses ancêtres, consistant en olivets, granges, etc., *villis*, *olicis*, *mansuris*; et il s'obligea, tant pour lui que pour ses héritiers, à servir une redevance annuelle de vingt livres d'huile pour la consommation des lampes à la fête de Saint-Vitton, patron titulaire d'une célèbre abbaye, résidence ordinaire et sépulture des évêques de ce diocèse. *Cap. reg. Franc. analecta, t.* 2, *p.* 813. La culture de l'olivier avait donc pénétré au-delà de la Seine, ou du moins dans la Gascogne où la mense épiscopale de Verdun possédait beaucoup de biens. L'auteur attribue la disparution de l'olivier des parties de la France qui ne sont pas la Provence, aux habitudes des Francs qui étaient accoutumés au beurre, au lard et au jambon, qui étaient fournis suffisamment de suif et de cire, et à la préférence donnée à la vigne, et surtout au refroidissement de l'atmosphère qui, selon le sentiment d'un physicien, est l'effet ordinaire de l'économie du monde, et qui a contribué à reléguer l'olivier dans les départemens méridionaux de la France (Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Tarn, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Gard et quelques contrées de la Drôme et de l'Ardèche).

Un ouvrage remarquable, et qui d'abord a été jugé digne d'être imprimé aux frais du gouvernement, est celui qui a pour titre : *Voyage en Espagne dans les années* 1816, 1817, 1818 et 1819, ou *Recherches sur les arrosages, sur les lois et coutumes qui les régissent, sur*

les lois domaniales et municipales, considérées comme un puissant moyen de perfectionner l'agriculture française. Vous dire que l'auteur est M. Jaubert de Passa, c'est vous rappeler les nombreux titres que ce correspondant s'est acquis à votre estime.

La statistique enfin a des recherches communes avec les vôtres : dans un tableau des 26,364 foires de la France, qu'on peut envisager comme une nouvelle monographie statistique complète, ajoutée à celles qui doivent un jour fournir les élémens d'une bonne statistique générale de la France (1), un de vos confrères, en classant les matériaux d'un livre spécialement destiné au commerce, n'a pas négligé le point de vue sous lequel ses travaux pouvaient se rattacher aux vôtres. « Il y aurait, a-t-il dit, dans » l'avertissement placé en tête de son livre, un tra- » vail curieux à faire sur les circonstances qui ont » amené ou accompagné l'établissement des foires : » par exemple, en examinant avec soin le tableau » que nous en publions, on remarquerait que les

(1) Tableau statistique de toutes les foires de la France, dressé d'après des documens authentiques, présentant le nombre des foires par commune, le lieu et l'époque de leur tenue, leur durée, la nature des affaires qui s'y traitent; avec l'indication, pour chaque commune, de la distance au chef-lieu de sous-préfecture, du bureau de poste aux lettres qui la dessert et des relais de poste aux chevaux; accompagné d'un résumé statistique sommaire en tête de chaque département; par SÉB. BOTTIN, un vol. in-8° de plus de 400 pages. -Prix, broché, 6 fr., et 7 fr. par la poste.

» foires sont surtout, ou sur la frontière du royaume, » ou sur les limites de ses anciennes provinces, ou au » pied des hautes montagnes, se tenant à l'approche » ou à l'issue de la saison des neiges qui en constituent les habitans prisonniers pendant plusieurs » mois de l'année; d'autres foires entourent de leurs » étalages des cathédrales, des églises; d'autres se » tiennent au milieu des champs, dans des pâtures, à la » proximité d'une chapelle, se rattachant à des pélerinages fameux; quelques-unes enfin, dans certains départemens, sont encore marquées par des » usages burlesques, tels que processions de géants, » chars de triomphe, représentations gigantesques de » dragons volans, de poissons monstrueux, et quelquefois même d'animaux très-doux, tels que les » cygnes de Valenciennes. » L'auteur annonce avoir recueilli, sur cette matière, beaucoup de notes; et nous sommes fondés à penser qu'après avoir commencé son travail par faire la part du commerce, il fera aussi celle de l'archéologie.

Feu M. Langlès a fait hommage de plusieurs exemplaires de l'analyse des mémoires insérés dans le XIV[e] volume des Asiatick Researches, ou Transactions de la Société Asiatique pour faire des recherches sur les antiquités, l'histoire, les sciences et les arts de l'Asie.

Un exemplaire de la relation de Ghanat et des coutumes de ses habitans, traduite littéralement de l'arabe, vous a été offert par M. Amédée Jaubert.

Jusqu'à nos jours, l'histoire du cachemire ne nous avait été connue que par des extraits d'une traduc-

tion d'un manuscrit faite par les Musulmans après la conquête de l'Inde. L'original en sanscrit de ce manuscrit vient d'être copié et collationné sous les yeux du célèbre voyageur *Mourcroft*, et il est attendu incessamment à Calcutta.

M. Moreau de Jonès a exposé dans une de vos séances le sujet d'un mémoire lu par lui à l'Académie royale des sciences, dans lequel se trouvent des recherches archéologiques sur le chien indigène de l'hémisphère américain. En consultant les historiens contemporains et en éclairant ses recherches du flambeau des sciences physiques, l'auteur établit que, lors de la découverte du nouveau monde, il y existait six espèces de chiens étrangers à celles de l'ancien monde.

Le même membre vous a donné lecture de ses recherches d'archéologie de botanique et de géographie sur le *manioc*, et M. Cirbied vous a fait hommage d'un écrit arménien sur le *cholera-morbus*.

L'histoire générale ne peut que beaucoup gagner à la publication de ce que des contemporains instruits ont laissé de mémoires, de notes ; et les diverses archives contiennent, à cet égard, des choses précieuses qui sont inédites. Heureusement il existe encore des hommes pour qui ces sortes de recherches sont une jouissance ; c'est ainsi que M. Louis Dubois, à Caen, prépare une édition d'Orderic Vital dont il a fourni, en attendant, une traduction à l'excellent recueil de monumens historiques, que publie M. Guizot ; que M. le baron de Reiffenberg, bibliothécaire, profes-

seur à l'université de Louvain, qui est aussi votre correspondant, s'est chargé de publier les mémoires de J. Duclerc, dont il vous a déja offert trois volumes, imprimés pour la première fois en 1823, sur les manuscrits du Roi.

C'est au même esprit d'investigation que la France devra l'original français du procès criminel de Jeanne d'Arc, s'il est vrai, comme vous l'a annoncé feu M. Langlès, que cette pièce ait été retrouvée par un chanoine d'Orléans. C'est cet esprit d'investigation qui a donné les moyens à M. Berriat-Saint-Prix de disculper Sully d'une réponse peu mesurée qu'il aurait faite au Pape (1); à M. Depping, d'établir que les Cahursins, classe d'usuriers au moyen âge, n'étaient point originaires de Cahors, n'étaient point Français, mais qu'ils venaient du Piémont (2): à M. Girault, de composer sa notice historique sur les ancêtres, le lieu de naissance et la vie de saint Bernard, et d'établir son histoire in-folio du parlement de Bourgogne, qu'il n'a pas eu le temps d'achever; à M. Chevalier de Saint-Amand, bibliothécaire adjoint à Bourges, de chercher à prouver, dans une dissertation dont vous a rendu compte M. Berriat-Saint-Prix, que la première édition du *Speculum majus* est de Vincent de Beauvais; que ce Vincent était réellement de Beauvais, et non pas Bourguignon; qu'il ne fut pas évêque de Beauvais, ainsi que l'a avancé M. François Debure; que Vincent intitula son livre

(1) Imprimée, p. 307.
(2) Imprimé, page 334.

Speculum majus et non *Bibliotheca mundi ;* que la première édition a été donnée en 1475, à Strasbourg, par Mentelin, en dix volumes in-folio, dont la bibliothèque de Bourges possède les cinq premiers.

Ce sont des recherches faites avec le désir de découvrir ce qui est vrai et exact, qui ont produit divers ouvrages statistiques et historiques qui vous ont été offerts, tels que le dictionnaire analytique et raisonné de l'histoire de France par M. Saint-Edme et plusieurs hommes de lettres, ouvrage qui, sous la forme d'un dictionnaire, paraît devoir réunir l'universalité des notions acquises sur les choses et sur les personnes en France ; la statistique de l'Aisne et de la Haute-Loire, par MM. Brayer et Deribier, chefs de bureau des préfectures respectives ; le dictionnaire statistique du département du Cantal, par M. Deribier du Chatelet, maire d'Ides, frère du précédent ; la satistique en 2 volumes in-4°, avec planches, des provinces de Savone, d'Oneille, d'Acqui et de la partie de la province de Mondovi, qui formaient l'ancien département français de Montenotte, que vient de publier M. le comte Chabrol de Volvic, ancien préfet de Montenotte et préfet actuel de la Seine ; les Recherches statistiques sicurieuses sur Paris et le département de la Seine, que continue de publier le même administrateur ; la Description de la ville de Reims, par M. Jacob Kolb, publiée à l'occasion du sacre et qui a le mérite d'offrir, resserrée dans un cadre assez circonscrit, les faits qui étaient déjà connus; les Notices de M. Leprévost de Rouen, sur la petite ville

d'Arques; de M. Leglay, sur le village d'Honnecourt, arrondissement de Cambrai; de M. Cochard de Lyon, sur quelques communes du Rhône; de M. Boileau de Maulaville, sur le château de Creil; la Bibliographie Cambrésienne pour laquelle la société d'émulation de Cambrai a décerné une médaille à M. Artur Dinaux; et, dans le même département, la nouvelle historique intitulée *le Forestel*, production de M. Leglay, qui est relative à un ancien château qui existait à Arleux, son pays natal, entre Douai et Cambrai, et qui contient, au rapport de M. Bottin que vous aviez chargé de l'examiner, des notes statistiques et archéologiques fort exactes sur quelques points de ce canton.

La Biographie est aussi du domaine de l'histoire. Un éloge de Grosley, chargé de notes manuscrites de M. Patris-Dubreuil, a été déposé, pour vos archives, par M. Roquefort. Vous avez reçu de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, un cahier du recueil qu'elle publie périodiquement, et y avez lu avec intérêt une notice de M. Dumége, sur la vie et les ouvrages de Pierre Magi Durival, archéologue distingué du département de la Haute-Garonne, qui a laissé un riche cabinet d'antiques, et un grand nombre de notices imprimées et manuscrites sur différens points d'histoire et d'archéologie. A Douai, M. Duthilleul, continuant la biographie des hommes marquans qui ont illustré le département du Nord, vous a adressé une notice nouvelle qui lui a valu une nouvelle palme, décernée par la Société d'émulation de Cambrai, en 1823; elle a pour

objet, François *Vanderburgh*, archevêque et duc de Cambrai au XVII^e siècle, fondateur d'une école dominicale qui subsiste encore à Cambrai, dans laquelle les enfans des indigens sont instruits, et procurent, par leur assiduité, un secours en pain et en argent à leurs parens; fondateur d'un autre établissement dit *maison de bienfaisance et d'éducation*, où cent jeunes filles de l'âge de douze ans, de familles honnêtes, mais peu aisées, sont nourries, logées, entretenues, et reçoivent, pendant six ans, une éducation conforme à leur état.

Enfin, Messieurs, pourrions-nous ne pas ranger au nombre des documens historiques les plus précieux pour la Société royale des Antiquaires de France, le catalogue imprimé de la bibliothèque que s'était formée feu M. Langlès, monument des connaissances variées de notre ancien président, qui atteste en même temps combien était honorable et honorée sa correspondance (1), et la notice sur la vie et les nombreux travaux de M. Barbié du Bocage, précédé des discours qui ont été prononcés à ses funérailles; un portrait lithographié fidèle est placé en tête de cette notice. Madame veuve Langlès vous a fait présent d'un buste, grandeur naturelle, de son époux; des notices biographiques sur l'un et l'autre vous ont été lues par MM. Auguis et Bottin; c'est, pour la Société,

(1) Il est fâcheux que des collections spéciales faites avec autant de soins et par de pareils hommes, ne passent pas en masse sur les rayons d'une bibliothèque publique.

avoir réuni le plus d'élémens conservateurs possibles de la mémoire de deux membres qui lui étaient bien chers.

PROGRÈS DES TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES. —Aujourd'hui, je puis vous le répéter encore avec plus d'assurance qu'il y a deux ans, *Messieurs*, l'impulsion est donnée. Dans le nord de la France, des tentatives faites, il y a trente ans, sur le sol classique de Bavay, avaient vu leurs résultats rendus presque nuls par le manque d'ordre et de surveillance dans ces recherches; et, excepté un joli trépied, une douzaine de vases en bronze et quelques médailles qui ont formé le noyau du riche musée de Douai; excepté encore quelques figurines, quelques vases et autres objets recueillis par le défunt curé de Bavay, tout le reste avait été dispersé, et il ne restait de ces tentatives qu'un souvenir qui décourageait d'en faire de nouvelles. Grâce, Messieurs, à quelques amateurs des environs de Valenciennes, grâce surtout à trois correspondans que vous comptez dans cette ville, une société s'est formée pour l'exploration des restes du *Fanum Martis* des anciens (1); et ce lieu, qui était déjà remarquable dans l'histoire des guerres des temps modernes, est aujourd'hui sur les tablettes des voyageurs antiquaires, comme localité qu'il ne leur est plus permis de ne pas visiter. On s'est d'abord porté sur

(1) Famars (*Fanum Martis*) est cité comme capitale d'une province dans la notice des divisions de l'empire romain, rédigée au commencement du 5[e] siècle, sous le règne d'Honorius.

le plateau où reposent les cendres de Dampierre et de beaucoup de braves, morts en défendant leur pays en 1792, et un commencement de fouilles y a fait trouver des débris d'armes romaines, gisant, depuis des siècles, sous les cendres de ces valeureux Français, circonstance qui révèle l'importance du camp de Famars, comme poste militaire. On est ensuite descendu dans l'enceinte du *castrum*, proprement dit, aujourd'hui occupé par une ferme; à peine quelques ares de terrain ont-ils été fouillés dans le verger, que les travaux ont été récompensés par les riches découvertes dont il a déjà été parlé. Les bons exemples sont heureux à suivre : dans le département du Pas-de-Calais qui est limitrophe, la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer a nommé une commission de membres, pris dans son sein, à qui elle a confié le soin de faire des fouilles qui ont commencé par le territoire de la ville même : vous savez quels succès ont couronné les premiers travaux.

A Amiens, M. le comte d'Allonville, préfet, secondé par M. Delahaye, bibliothécaire, s'est occupé des antiquités. Il avait déjà été formé, lorsque ce magistrat passa de la préfecture de la Somme à celle du Puy-de-Dôme, en 1823, un riche portefeuille de dessins, et le conseil général paraissait disposé à faire l'allocation des fonds nécessaires à cette opération; M. d'Allonville avait, entre autres, recueilli le dessin et la description de trois camps romains nouvellement découverts dans le département, et M. le comte de Tocqueville, nouveau préfet, paraissait

bien disposé à suivre les mesures de son prédécesseur.

Vous avez entendu, avec le plus grand intérêt, dans une de vos séances, M. Leprévost, vous parler de l'impulsion donnée dans les cinq départemens qui sont formés de l'ancienne Normandie, pour la recherche et la conservation des monumens de l'antiquité. En général, vous a dit M. Leprévost, le zèle est grand dans le pays pour la recherche de tout ce qui tient aux anciens usages et au vieux langage; il s'est même communiqué aux simples particuliers, témoin cet épicier de Domfront et ce sabotier de Vire, qui ont chacun publié des Essais qui ne sont pas sans intérêt, notamment sur l'histoire de Vire et du Bocage. Aussi, une Société des Antiquaires de la Normandie s'est-elle formée à Caen dans le courant de 1824, pour les cinq départemens de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne Son motif a été d'imiter la Société royale des Antiquaires de France, et son but spécial de profiter des connaissances locales de chacun de ses membres, disséminés dans les cinq départemens, pour compléter, autant que possible, l'archéologie historique et monumentale de cette belle province. Vous savez, Messieurs, avec quel talent et avec quel dévouement, M. Langlois, votre correspondant, seconde des vues aussi patriotiques, et vous vous rappelez avec quel plaisir vous avez examiné, dans une de vos séances, son portefeuille qu'il vous a communiqué lui-même, contenant différens dessins d'antiquités,

trouvés dans cette belle partie de la France : c'est de lui qu'est l'Essai que vous avez reçu, sur le tombeau des *Énervés* de Jumiége. Votre confrère, M. Vaugeois, qui est aussi membre de la Société des Antiquaires de la Normandie, en vous parlant de cette Société, vous a appris qu'une ancienne province du royaume, dont les habitans, à une époque antérieure à l'invasion des Romains, ne faisaient qu'un peuple avec les Normands, dont l'histoire est tellement liée à cette province, qu'on ne peut les séparer, que le ci-devant Maine, riche en hommes éclairés et studieux, a fourni d'utiles collaborateurs à la Société naissante; et à peine cette communication vous a-t-elle été faite, qu'un envoi, comprenant les deux premiers volumes des travaux de la Société des Antiquaires de la Normandie, accompagnés d'un atlas, et d'un Essai sur l'architecture religieuse du moyen âge, principalement dans la Normandie, par M. de Caumont, secrétaire-adjoint de cette Société, vous a prouvé que, pour les savans de cette contrée, l'exécution suit de près le projet.

M. Lejeune, à Meslay-le-Vidame, qui met la dernière main au dictionnaire statistique, topographique et historique du département d'Eure-et-Loir, vous a fait espérer que vous recevriez bientôt de lui le tableau statistique monumental et druidique du même département, travail qui n'attend plus, pour être terminé, que les dessins des monumens dont la description est achevée.

Vous tenez de M. Coquebert de Montbret, qu'il

vient de sortir de la plume d'un chanoine de la cathédrale de Vannes, M. Jean Mahé, un ouvrage in-8° sur les antiquités du département du Morbihan, sur lequel votre confrère vous a promis un rapport.

A l'Est du royaume, vos travaux n'excitent pas l'émulation parmi vos correspondans seulement : deux mémoires, accompagnés de dessins, sur les antiquités de Marsal et de Moyenvic, vous ont été remis par l'entremise de feu M. Barbié du Bocage. Ces mémoires, dont vous avez entendu la lecture avec intérêt, attestent l'attention scrupuleuse avec laquelle M. Dupré a recueilli et observé tout ce qui appartient à l'histoire de ce pays; et si leur étendue ne vous a pas permis de les insérer dans un des volumes de votre collection, vous n'avez pas voulu que le compte rendu de vos travaux passât sous silence l'opinion neuve et remarquable de l'auteur, sur l'étonnant briquetage de Marsal (1).

Dans les Vosges, les membres de l'ancienne commission des antiquités du département, devenus aujourd'hui membres de la société d'émulation formée en 1825 à Epinal, continuent leurs travaux avec le même zèle. L'annuaire de 1824, et le premier numéro du journal que publie la nouvelle Société font foi, ainsi que vous l'a exposé M. le baron de Ladoucette dans un compte verbal qu'il vous en a rendu, que les monumens de tous les âges, de Bussang, de Saint-

---

(1) *Voyez* pag. CVII.

Maurice, de Saint-Mont, d'Eloyes, de Remiremont, d'Hérival, de Ruaux, de Plombières, de Bruyères, de Champ-le-Duc, de Laval, de Bains, de Charmois-Orgueilleux, de Bouzemont, de Soulosse, de Damas-Bettgney, ont été l'objet de plusieurs mémoires, rédigés par MM. Didelot ainé, curé de Pouxeux, Perrin, de Remiremont, Aimé Jacob, médecin, Jollois et Levaillant de Bovent, ingénieurs en chef des ponts et chaussées, Parisot, professeur, tous membres de l'ex-commission. Le même rapporteur vous a parlé de la notice de M. Schweighœuser sur les anciens châteaux de la partie nord du département du Bas-Rhin, et vous avez trouvé avec lui, dans ce premier Essai, le présage du succès qu'ont déjà obtenu les premières livraisons du travail bien plus important dont il sera question dans un instant.

Deux grands monumens romains subsistent dans le département du Doubs : M. Laurent, connu par les bons annuaires statistiques qu'il publie, s'occupe de la description de ces monumens. A Dijon, il se forme un Musée d'antiquités recueillies dans le pays ; et votre correspondant, M. Baudot, vous a communiqué le discours préliminaire qu'il se propose de placer en tête de la description de ce Musée.

M. Amédée Jaubert vous a fait hommage d'un exemplaire d'un ouvrage posthume de l'abbé Chaulieu, intitulé : *Mémoire sur diverses antiquités de la Drôme, et des differens peuples qui l'habitaient avant la conquête des Romains*, suivi de plusieurs dissertations

Digitized by Google

sur la numismatique et sur les preuves que l'armée française, conduite par Bonaparte, est la première qui ait passé le Saint-Bernard.

Au centre de la France, dans la Creuse, M. le marquis de Villeneuve, préfet, a eu l'attention de vous informer que, d'après les mesures prises par lui au mois d'août 1823, une société a été formée pour la conservation des monumens et objets d'arts et de sciences du département, et vous a promis que vous seriez tenus au courant des travaux de cette société. A la lettre de M. le préfet était joint un exemplaire du bulletin administratif, dans lequel sont consignées les mesures prises par l'autorité.

Dans la Corrèze, un jeune étudiant en droit, inspiré par l'amour du sol natal, avait remis à M. Barbié du Bocage une notice succincte sur la ville d'Argentat, sa patrie. Cette lecture vous a assez intéressés, pour que vous invitiez votre confrère à engager l'auteur à compléter sa notice, notamment en donnant de nouveaux renseignemens sur la forme et la dimension des briques antiques dont il a parlé. Il est à désirer que la perte que nous avons faite de M. Barbié du Bocage, ne nous prive pas de la suite de communications que vous avez accueillies.

Un homme, connu dans le département du Puy-de-Dôme pour l'intérêt qu'il porte aux progrès des sciences naturelles et à ceux des recherches des monumens anciens, M. l'abbé Lacoste, vous a mis dans la confidence de ses idées pour ces sortes de

recherches dans son département; vous lui avez tenu compte du zèle dont il fait preuve.

Un dernier hommage vous a été fait par M. Raulhac, correspondant à Aurillac, quelques mois avant sa mort; c'est celui de deux petites brochures, publiées par lui, et qui ont pour objet des recherches d'antiquités dans le Cantal.

Dans la Haute-Vienne, M. Allou, ingénieur des mines et l'un de vos correspondans, a dressé et se propose de faire lithographier une carte des antiquités de la Haute-Vienne, dont le manuscrit vous a été présenté par M. le baron Coquebert de Montbret.

Dans la statistique des Bouches-du-Rhône, publiée par les soins de l'administration, un livre entier (le 4e) est intitulé, *Antiquités* : 483 pages in-4°, et un atlas auquel a coopéré feu M. Barbié du Bocage, y sont consacrés aux détails, en autant de chapitres, pour le département exclusivement, de la géographie ancienne, ligurienne, marseillaise, romaine, gothique, francique, provençale: un septième chapitre traite des tables géographiques anciennes, en ce qu'elles concernent le même territoire, et annonce, comme devant faire partie de l'atlas, une table corrigée des lieux et des distances dont il est fait mention dans les différens itinéraires romains. Vous avez justement regretté que ce bel ouvrage ne vous soit encore connu que par des rapports indirects, et pensé que si l'exécution de l'atlas qui paraît devoir en faire une partie importante, répond à l'idée qu'on s'est formée sur la partie du texte qui concerne l'archéologie, les

richesses de la France en antiquités et en monumens d'arts, seraient bientôt connues, en supposant que chaque département se trouvât, comme celui des Bouches-du-Rhône, sous la puissante influence du génie de la conservation et des arts.

Dans le même département, le frère de votre correspondant à Arles, M. Véran, graveur, établi à Paris, a réuni dans un dessin tous les monumens dont sa ville natale est riche encore et en a lui-même exécuté la gravure. En acceptant la dédicace de cette œuvre patriotique, vous avez encouragé un artiste estimable, et jeté autour de vous des germes d'émulation, qui n'ont pas été perdus pour cette ancienne cité.

A Nismes, la Maison Carrée, dégradée et en quelque sorte avilie par les divers usages auxquels elle a servi, a reçu, par les soins d'un préfet, ami des arts, une sorte de purification, par l'inauguration solennelle du musée départemental qui y est placé aujourd'hui. Par une idée heureuse et qui ajoute à la reconnaissance due à M. de Villiers du Terrage, les fragmens antiques d'architecture qui, naguère disséminés dans plusieurs édifices, étaient à peine remarqués, ont été réunis autour des murs d'enceinte de la Maison Carrée : ainsi placés, ils forment une très-riche bordure qui, en quelque manière, peut offrir un second musée. C'est ainsi que le bon prieur Lebonnetier rebâtissant, il y a quarante ans, l'église de Scarponne dans la Meurthe, avait fait enchâsser, aux différens étages du clocher, les

statues et les sculptures trouvées en grande quantité sur le sol de cet ancien *castrum* romain.

M. le comte Wlgrin de Taillefert, que vous comptez parmi vos correspondans, a publié et vous a offert le second volume de ses antiquités de Vésone, cité gauloise, aujourd'hui Périgueux.

Un grand ouvrage sur les antiquités des Pyrénées a été entrepris par M. Dumège (1). L'auteur a exploré, non seulement la chaîne principale, mais aussi ses ramifications sur le versant méridional et dans les provinces espagnoles, au milieu de tous les dangers, en combattant souvent les habitans des lieux dont il allait recueillir les monumens. Malheureusement les événemens l'ont empêché de terminer cet immense travail, et il a dû se borner, pour le moment, à la publication de ce qu'il a observé dans les montagnes qui sont dans les enclaves de la France. Vous avez reçu son premier volume, riche surtout en monumens du culte des anciens habitans de ces contrées, et particulièrement remarquable par le nombre de divinités topiques qui y sont signalées. De pareilles entreprises ne sauraient être trop encouragées, et elles doivent l'être d'autant plus, que chez le petit nombre d'hommes instruits qui s'y consacrent, rarement les ressources financières marchent de pair avec le zèle.

(1) Monumens religieux des Volces Tectosages, des Garumni et des Convenœ, ou fragment de l'archéologie pyrénéenne, et recherches sur les antiquités du département de la Haute-Garonne, par M. Al. C. A. Dumège Toulouse, Benichet, 1814.

C'est aussi M. Dumège qui a formé la galerie d'antiquités de Toulouse : elle renferme en ce moment (1824) une longue suite d'autels consacrés à des divinités gauloises et romaines, des idoles égyptiennes, des bustes, des bas-reliefs, plusieurs colonnes milliaires, une nombreuse collection d'inscriptions sépulcrales, des urnes, des tombeaux, des cippes funéraires et plus de trois cents monumens français.

Aujourd'hui, le vandalisme révolutionnaire a cessé, et cependant il arrive encore qu'on détruit parfois ce qui avait échappé à son marteau. Au Mans, par exemple, vis-à-vis l'hôtel de Tessé, qui sert à présent de petit séminaire, à dix pas de la grande route, on voyait un reste bien conservé d'un aquéduc antique. On a détruit, en 1811, ce qui subsistait encore de ce monument, et le produit de cette destruction a consisté en trois voitures de cailloux, couverts par le mortier des Romains et valant à peu près trois francs. Dans l'église des Dominicains du Mans, existait un jubé remarquable, échappé aux destructions de 1793; on l'avait placé sur la belle promenade de la ville. Ce monument, d'ordre corinthien, faisait l'éloge du talent de Pierre Boisserelet, son auteur, sculpteur et architecte, né au Mans, et de l'école de Germain Pilon. Dans ces dernières années, ce précieux monument a été vendu, comme pierres, à la toise, à un maçon entrepreneur de bâtimens. Il existe heureusement un très-bon dessin de ce jubé, exécuté, en 1811, par un architecte de Paris, M. Lusson, et dont il paraît que M. Ledru, votre correspondant au Mans,

a eu le dessein de vous envoyer une copie. Ces notes sont de M. Renouard, bibliothécaire de la ville du Mans, et votre correspondant : c'est cet investigateur des temps anciens qui avait décrit les détails curieux et singuliers de la chaire du diable, table druidique qui existait alors dans la commune de Hambers, près de Jublains, et que M. Jorand n'a pu depuis reconnaître sous ses ruines : c'est de M. Renouard que vous avez aussi appris, en 1822, combien le maire, qui exerçait alors à Connerré, mérite de reconnaissance pour s'être opposé, avec un courage raisonné, à la destruction d'un autre monument druidique qui existe sur ce territoire, et que le propriétaire du terrain voulait en faire disparaître.

Sur un autre point, dans le Pas-de-Calais, il paraît que, malgré votre sollicitude si bien secondée par les bonnes dispositions de l'administration locale, les élégantes ogives, les belles colonnes arabesques de l'église Saint-Bertin, à Saint-Omer, échappées au marteau de l'an II, sont condamnées à disparaître sous un marteau que l'époque ne saurait avouer ; dès le mois de novembre 1824, un de vos correspondans, M. Duthillœul, de Douai, vous faisait part des impressions douloureuses qu'il avait rapportées d'une visite faite à ces nobles ruines, les plus belles de toutes ces contrées, et dont il paraît qu'on ne doit conserver que la massive tour. Heureusement qu'à ces exemples, encore trop multipliés de destruction, on peut en opposer un plus grand nombre de conservation.

En effet, votre attention, comme votre opinion, ne

sont-elles pas depuis long-temps fixées sur ces grandes et belles entreprises qui, sur presque tous les points de la France, ont ouvert un refuge à nos monumens; entreprises dont quelques-unes, par un texte fidèle et un plus grand nombre par des dessins corrects et exacts, préparent les élémens d'une bonne histoire archéologique de la France? N'avez-vous pas eu plus d'une occasion d'applaudir à la persévérance des hommes instruits et laborieux qui ont fait ces entreprises, et l'honneur de siéger parmi vous n'a-t-il pas été, pour plusieurs d'entre eux, le premier des encouragemens? Des fragmens intéressans de ces collections sont venus prendre place dans les cartons de vos archives. Telles sont les dix-sept belles épreuves lithographies que M. Jorand a détachées pour vous les offrir, des *Siècles de la monarchie française*, qu'il publie avec M. Achille de Jouffroy; les treize lithographies de choix, représentant divers sujets historiques et archéologiques, dues au crayon de M. Fragonard, offertes par lui, et dont plusieurs enrichissent le *Voyage pittoresque de l'ancienne France*, que publie M. le baron Taylor; et la première livraison de l'ouvrage de M. Willemin, sur les *Monumens antiques de la France et de l'Italie*.

Vous savez aussi qu'à Troyes, un artiste, M. Arnaud, dessine et fait graver, pour un ouvrage qu'il publie, les monumens dont cette ville se glorifie; que, dans les départemens du Haut et du Bas-Rhin, les antiquités, les châteaux, les églises et les autres monumens de l'Alsace, renaissent à une longue vie

sous la plume véridique de MM. Schweighœuser et de Golbéry (1). Vous avez reçu de M. de Fortis l'hommage du texte de son Voyage pittoresque à Lyon, que vous savez être enrichi d'un atlas, et de M. Vergniaud-Romagnesi d'Orléans, avec ses notices historiques sur l'ancien grand cimetière et les cimetières actuels de cette ville, deux numéros du recueil de monumens qu'il publie sous le titre d'*Album du département du Loiret*. D'autres asiles plus ou moins sûrs sont offerts à nos monumens sur différens points de la France. Par exemple, un prospectus qui pourrait être présenté comme une sorte d'inventaire des monumens du département de la Vienne et des portions de ceux de la Charente-Inférieure, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée qui formaient le Haut-Poitou, vous a été distribué dans une de vos séances : vous y avez trouvé la promesse de la très-prochaine publication en vingt livraisons de six planches in-folio, chacune avec texte, de la collection des monumens et des antiquités du Haut-Poitou. D'autres prospectus du même genre partent de différens points de la France, et vous m'avez ordonné de les consigner dans votre procès-verbal, comme un gage des vœux que vous formez pour la réussite de toute entreprise ayant pour but l'illustration nationale.

Les voyages sont aussi de puissans auxiliaires pour l'étude de l'archéologie; aussi avez-vous entendu

(1) *Antiquités de l'Alsace*, ou *châteaux*, *églises et autres monumens des départemens des Haut et Bas-Rhin*, *avec un texte historique et descriptif*, in-folio.

avec intérêt et avec fruit les rapports des excursions faites par MM. Langlois, Vaugeois et Leprevost, dans les départemens qui se partagent l'ancienne Normandie; par M. Jorand dans la Bretagne, vers les pierres de Carnac, dans le Velay, dans l'Auvergne; par M. Lecourt de la Villethassetz, dans le pays des Curiosolites; par M. Delapilaye, dans toute la Bretagne et dans le golfe de Gascogne; par M. le baron Coquebert de Montbret dans le midi de la France et en Écosse; par M. Boileau de Maulaville, dans le département de l'Oise; par M. le baron de Ladoucette, dans les départemens de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges; par M. Bottin, dans les mêmes départemens, dans ceux de la Meuse, de la Haute-Marne et dans les hautes montagnes, riches de tant de ruines, qui bordent les deux départemens du Rhin. Ce n'a pas été non plus sans une grande satisfaction que vous avez entendu M. Barbié du Bocage, vous lire l'extrait d'une lettre de M. Cazes, vice-consul de France à Rhodes, qui rend compte d'une excursion archéologique, récemment entreprise par lui, sur les côtes de la Lycie, et que vous avez reçu, de M. Chaumette Desfossés, la promesse d'une notice sur les monumens anciens qu'il a remarqués dans le cours d'un long voyage qu'il vient de faire dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe.

Ce n'est pas en effet de la France seulement que partent pour vous les rayons d'espérance, les motifs d'encouragement. Au-dehors, dans les régions les plus écartées, comme dans les états qui nous touchent le

plus près, la tendance devient de jour en jour plus prononcée vers les recherches, vers les descriptions. Vous en avez une preuve, pour l'Asie, dans l'analyse, déjà citée, des mémoires que contiennent les quatorze volumes des *Asiatick Researches*, et dans celle du quatorzième en particulier, œuvre posthume de M. Langlès, dont vous avez reçu un exemplaire de madame sa veuve, et qui vous a mis au courant des travaux de la Société, établie au Bengale, pour faire des recherches sur l'histoire, les antiquités, les sciences et les arts de l'Asie. En Zélande, la *Société des sciences*, séante à Middelbourg, a été une des premières sociétés étrangères qui soient entrées en correspondance avec vous. Son président, M. Lambrechtsen de Rittheim a répondu à la dernière circulaire de votre président que, s'occupant d'antiquités comme des autres parties des sciences, elle sera flattée de reprendre des relations qui ont déjà existé. Quinze volumes de ses mémoires avaient précédemment été adressés par elle; elle vous a offert les trois volumes qui ont été publiés depuis, et y a joint deux fragmens relatifs aux antiquités qui sont extraits de ces derniers volumes, dont l'un sur la déesse *Burorina* est de M. J.-W. Water, ci-devant professeur de théologie à Leyde : vous avez arrêté que la Société des sciences de la Zélande serait comprise dans la distribution des volumes de votre collection.

A Trèves on vient de faire des déblais bien entendus aux bains, à l'amphithéâtre, et surtout à la *Porta nigra*, monument de la plus belle conservation. Cette

antique cité des Gaules se glorifie du savant Wyttenbach (Jos. Hugo), auteur de nombreux écrits d'archéologie ou de critique historique, et à qui l'on doit une histoire de Trèves en cinq volumes. Ne croyez pas que ces recherches soient dues au seul zèle de quelques amateurs d'antiquités; le gouvernement prussien lui-même fait rechercher et décrire les monumens des provinces voisines du Rhin, et M. Depping, qui vous a donné cette nouvelle, vous a cité, comme un premier et utile résultat de cette mesure administrative, l'existence d'un recueil que vient de publier à Bonn M. Dorow, recueil enrichi de trente planches lithographiées avec soin. Enfin une lettre récente du secrétaire perpétuel de l'Académie archéologique de Rome, au secrétaire de votre Société, a exprimé de nouveau combien la collection de vos mémoires avait été reçue à Rome avec intérêt.

Je quitterais avec peine, Messieurs, ces détails d'un augure si favorable pour le succès des travaux de notre Société, si les regrets donnés aux coopérateurs qui ne sont plus, n'étaient pas aussi des sentimens de famille. Vous pressentez que je vais vous parler des pertes douloureuses que la Société royale des Antiquaires a faites depuis trois ans. Deux collègues que vous avez plusieurs fois appelés à l'honneur de vous présider, MM. Langlès et Barbié du Bocage ont disparu de cette enceinte, et avec eux les secours si puissans que vous receviez de leur savoir et de leur commerce aimable. MM. Lareveillière-Lepaux, le comte de Lacépède, Brillat-Savarin, Jubé de la

Pérelle, Bruguières de Sorsum vous ont aussi été enlevés : les trois premiers étaient du nombre des fondateurs de l'Académie Celtique ; presque tous ont laissé, dans votre collection imprimée, des gages de leurs connaissances en archéologie et de leur dévouement. Parmi les correspondans, vous avez perdu MM. Girault et Raulhac, ces deux hommes si désireux de l'illustration de leur pays et en qui la Société royale des Antiquaires de France trouvait des coopérateurs zélés pour les départemens de la Côte-d'Or et du Cantal. A l'étranger enfin, le brevet de correspondant adressé à M. l'abbé Walraff a été le complément de la récompense de ses travaux archéologiques et la lettre de remercîment que vous en avez reçue, la dernière qu'il ait écrite. Le respectable vieillard vivra longtemps dans la mémoire des habitans de la ville de Cologne, sa patrie, à laquelle il a légué ses riches collections.

Pour faire face à des pertes aussi sensibles, il fallait l'inspiration du génie des sciences et des arts, et celle surtout si puissante de l'amour du sol natal. C'est à ces nobles conseillers que vous devez de voir siéger parmi vous M. l'abbe Labouderie, membre du conseil de la Société asiatique, votre président actuel, et qui l'est aussi de la Société des Bibliophiles : M. de Fortis qui a publié à ses frais le grand et bel ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône ;* M. Drojat, avocat à la cour royale de Paris, qui a bientôt justifié votre choix par des travaux ar-

chéologiques que vous publiez ; M. le baron Taylor, un des auteurs du *Voyage pittoresque de l'ancienne France, consacré particulièrement aux monumens du moyen âge ;* M. Amédée Jaubert, professeur de turk à l'école spéciale établie près la bibliothèque du Roi, membre de la commission d'Egypte, connu par la relation de son voyage en Perse ; M. Chaumette-Desfossés, alors consul de France à Gothembourg, auteur d'un voyage en Bosnie ; M. Fragonard, peintre, sculpteur et architecte, qui a mérité vos suffrages par son entraînement connu vers l'étude de l'histoire de notre France, et celle de ses monumens ; M. du Sommerard, conseiller référendaire à la cour des comptes, qui a composé et publié à ses frais un ouvrage pittoresque et historique sur Provins, et formé chez lui une collection fort remarquable de monumens français du moyen âge ; M. de Cailleux, secrétaire général des musées royaux et l'un des auteurs du voyage pittoresque de l'ancienne France ; enfin M. Alexandre Barbié du Bocage fils, professeur adjoint de géographie à la faculté des lettres, dont le nom nous rappelle une perte récente et douloureuse, et qui déjà est personnellement recommandable par des productions qui rentrent dans l'objet de vos recherches.

La liste de vos nouveaux correspondans ne doit pas vous donner moins d'espérance pour le succès de vos travaux. Ce sont : M. l'abbé Servois, vicaire général de Cambrai, président de la Société d'émulation de cette ville et auteur de plusieurs produc-

tions historiques; MM. Leglay, secrétaire perpétuel de la même société de Cambrai, et Arthur Dinaux, de Valenciennes, secrétaire de la commission des fouilles de Famars, recommandables l'un et l'autre par l'assiduité avec laquelle ils se livrent aux recherches qui peuvent illustrer leur département; M. Pluquet, à Bayeux (Calvados); M. Véran, à Arles (Bouches-du-Rhône); M. Morelot, à Beaune (Côte-d'Or); M. le docteur Lamoureux, de Nancy; MM. Deribier, à Ides (Puy-de-Dôme) et au Puy (Haute-Loire); M. Louis-Joseph Drojat, notaire à Pontaix (Drôme); M. de Caumont, secrétaire adjoint de la Société des Antiquaires de Normandie, qui, chacun de leur côté, rendent le même service à la contrée qu'ils habitent et ont déjà fourni des mémoires pour votre collection imprimée, ou des élémens pour le compte rendu de vos travaux; M. le docteur Marquis, professeur d'histoire naturelle à Rouen et auteur d'écrits sur les monumens anciens; M. Caïx, ancien ingénieur du cadastre, qui s'attache surtout à l'archéologie du département de la Lozère, contrée encore peu connue; M. Baudot, à Dijon, qui, pendant les momens de destruction de 1793, a sauvé tout ce qu'il a pu de monumens anciens et du moyen âge, à Dijon, et en a formé une collection curieuse. A l'étranger, enfin, vous avez admis pour correspondant de la Société, dans le Piémont, M. De Abbate, qui vous a adressé 2 vol. in-4° sur les antiquités romaines de la Villa di Marte, aujourd'hui Martinenga dans la Ligurie, lieu où il prétend que naquit

l'empereur Publius Fulvius Pertinax, non loin de l'Apennin, d'*Alba Pompeia* et de la *Via Æmiliana*; dans les Pays-Bas, M. le baron de Reiffenberg, professeur à l'université de Louvain et membre de l'académie royale de Bruxelles, M. le baron de Westrenen de Thiellandt, membre de l'ordre équestre de la Hollande, correspondant de la Société d'archéologie de Rome, connus tous deux par leur goût particulier pour les recherches archéologiques et historiques; enfin, à Cologne (Prusse Rhénane), M. Guillaume Brewer, auteur de l'histoire de la religion et de l'origine des anciens Ubiens et d'une dissertation curieuse sur une inscription, sous le titre *Inscriptionis Harcellensis Ubio Romanæ explanatio*, avec planches, 1820, et à Stolberg M. Van-Alpen, membre du consistoire de l'église chrétienne de cette ville, auteur de l'histoire de la rive gauche du Rhin telle qu'elle était et telle qu'elle est à présent, et de plusieurs dissertations qui rentrent dans le cadre de vos travaux.

Mais pourquoi aller chercher au-dehors des preuves de la part que le monde savant se plaît à prendre aux travaux de la Société royale des Antiquaires de France et des dispositions manifestées pour les seconder, lorsque vous voyez les Sociétés littéraires des départemens s'empresser à l'envi de se mettre en rapport avec elle, telles que les Sociétés de Strasbourg, de Bourg, de Cambrai, d'Epinal, d'Evreux, de Toulouse, lorsqu'à Paris même vous trouvez un gage touchant de cet intérêt dans les officieuses

communications de la Société asiatique, dont vos archives se sont déjà enrichies; dans l'attention de la Société de géographie à vous communiquer la série de questions qu'elle a formée pour les voyageurs, questions parmi lesquelles il en est de relatives aux antiquités et aux langues; dans l'empressement avec lequel les journaux scientifiques les plus estimés publient l'analyse de vos séances? Pourriez-vous surtout douter du prix que l'on met à vos recherches et à leur résultat, lorsque vous vous rappelez avec quelle bonté, avec quel intérêt honorable pour la Société, les membres de votre bureau ont été accueillis par un monarque, ami éclairé des sciences, chaque fois qu'ils sont allés déposer au pied du trône l'hommage des nouveaux volumes de la collection de vos mémoires?

ÉLOGE HISTORIQUE

De Louis-Mathieu Langlès, membre de l'Institut, président de la Société royale des Antiquaires de France, etc.; par M. P.-R. Auguis, secrétaire-adjoint, membre résidant.

Ce n'est point ici un hommage que la flatterie vient rendre au pouvoir, c'est le tribut de la reconnaissance et de l'amitié que vous m'avez chargé de payer, en votre nom, aux cendres d'un confrère dont la mémoire vivra long-temps dans le souvenir des hommes qui surent, comme vous, Messieurs,

apprécier les excellentes qualités de son cœur et les vastes connaissances de son esprit. Appelé plusieurs fois, par vos suffrages, à l'honneur de présider la Société royale des Antiquaires de France, c'est au milieu de nous qu'il se plaisait à venir prendre sa part de cet échange de connaissances qui enrichit encore celui qui, y mettant le plus, y prend le moins: placé comme médiateur entre les antiquités de l'Occident et les mystérieuses origines de l'Orient, M. Langlès en avait pour ainsi dire opéré l'alliance parmi nous; les antiques traditions de l'Asie et les longs secrets de la vieille Egypte semblaient l'avoir choisi pour leur représentant au milieu des interprètes des archéologies européennes; et il n'est aucun de nous qui n'ait fait son profit de cette heureuse médiation : si nous comptons aujourd'hui, dans cette assemblée, d'autres orientalistes pleins du même esprit et du même savoir, c'est un legs de son amitié pour nous; il était pénétré de cette importante vérité, que ce n'est pas trop du concours de tous les genres de savoir pour dissiper les ténèbres de l'erreur et arriver jusqu'au sanctuaire de la vérité.

Une esquisse rapide des principales circonstances de sa vie rendra plus évidente encore cette sage disposition de son esprit, en même temps qu'elle fera mieux connaître toute l'étendue de la perte que nous avons faite.

L'Europe venait de poser les armes qui, pendant sept ans, l'avaient ensanglantée du nord au midi avec des fortunes si diverses, quand M. Louis-Mathieu

Langlès naquit à Péronne, près de Montdidier, le 23 août 1763; son père était militaire: M. Langlès fut élevé pour l'être à son tour; à peine eut-il fini le cours de ses études, qu'il succéda à son père dans l'emploi d'officier près le tribunal des maréchaux de France; le désir qu'il forma, dès-lors, de servir dans l'Inde, lui fit naître l'idée d'étudier les langues de cet antique berceau de la civilisation; à peine âgé de vingt-trois ans, il traduisit du persan, et publia, en 1787, les instituts politiques et militaires de Tamerlan, proprement appelé Tymour, écrits par lui-même en mogol. Il fit précéder sa traduction de la vie de ce conquérant d'après les meilleurs auteurs orientaux, de notes et de tables historiques et géographiques. C'était débuter dans la carrière, par rendre un service important à l'histoire. Ce premier ouvrage valut à M. Langlès une des douze pensions réservées au mérite; il n'avait pas vingt-cinq ans quand il en fut pourvu; il ne trouva pas de meilleur moyen de prouver qu'il en était digne, qu'en publiant successivement, et à peu de mois l'un de l'autre, plusieurs ouvrages qui déposaient tous en faveur de son rare savoir : il faut se rappeler qu'à cette époque, les anciennes langues de l'Inde étaient presque inconnues en Europe; que les Anglais eux-mêmes ne commencèrent que plus tard à les étudier; que M. Langlès s'engageait dans une carrière qui n'avait encore été frayée par personne, et qu'il y avait une audace bien louable, dans un âge si tendre, à l'oser parcourir.

L'alphabet tartare-mantchou, composé d'après le syllabaire de cette langue, avec des détails sur les lettres, parut en 1787; cet ouvrage fixa l'attention des savans. Ces caractères étaient également ceux des Mongols et des Oïghours, quoique chacune de ces tribus guerrières eût un idiome différent : ils servaient de clef générale pour la lecture des livres tartares; et cette conquête littéraire sur des nations qui avaient disposé du sort de l'Asie, et qui tenaient encore la Chine dans leur dépendance, valut à M. Langlès le surnom de Tartare, comme on avait donné à d'anciens triomphateurs le nom des provinces qu'ils avaient conquises. Dès l'année suivante, M. Langlès publia un précis historique sur les Mahrattes, composé en persan, par l'écrivain Hamédin, qui avait accompagné le colonel Upton dans son ambassade à Paunah. Ce ne fut pas la seule incursion que M. Langlès fit à la même époque dans la littérature persane; mettant à profit la lecture de tous les ouvrages écrits en cette langue, qu'il pouvait se procurer, il s'attachait à extraire et même à traduire ce qu'il y trouvait de remarquable; et les contes, fables et sentences tirés des différens auteurs arabes et persans, avec un discours sur la littérature orientale, et l'analyse du poème de Ferdaucy sur les rois de Perse, qui parut en 1788, furent des résultats de ces sortes de lectures. Il traduisait en même temps du persan, en y joignant des notes tirées de différens auteurs orientaux, manuscrits et imprimés, un ouvrage qu'il publia en français, sous le titre d'*Ambassades réci-*

proques d'un rio des Indes, de la Perse, etc., et d'un empereur de la Chine, avec la vie de ces deux souverains.

Mais ces différens ouvrages n'étaient encore que le prélude de celui qu'il publia l'année suivante, sous le titre de *Dictionnaire tartare-mantchou-français*, composé d'après un dictionnaire mantchou-chinois, par le P. Amyot. Ce dictionnaire forme trois volumes in-4°: il fallait toute l'ardeur de la jeunesse et toute l'ambition du savoir pour ne pas reculer devant les difficultés de tout genre qui semblaient s'opposer à la publication de ce dictionnaire : ce qui, dans tout autre travail littéraire, compose la tâche entière du savant qui l'exécute, ne fut ici que la moindre partie de ce que M. Langlès eut à faire; on n'avait point encore imprimé, en Europe, de livre mantchou avec des caractères mobiles; il fallait en faire graver, former des ouvriers qui pussent s'en servir : M. Langlès devient, pour un moment, leur camarade; il travaille au milieu d'eux, leur enseigne ce qu'il n'a pu apprendre que de lui-même, et parvient, à force d'essais et de patience, à terminer son dictionnaire tartare-mantchou, qui, tout imparfait qu'il peut paraître, aujourd'hui que l'étude des langues de l'Inde a fait en Europe des progrès qu'elle n'avait pas même commencés à cette époque, doit être considéré comme un véritable tour de force pour le temps où il a paru. C'est l'opinion qu'en avait le P. Amyot lui-même, et qu'il a consignée dans une lettre à M. Bertin, ministre secrétaire d'état, lettre écrite de Pékin, le 10 octobre

1788. M. Langlès avait été poussé à ce long et pénible travail, par l'espoir que le mantchou, dont l'écriture syllabique a plus d'analogie avec la nôtre que les caractères idéographiques des Chinois, pourrait dispenser de recourir aux originaux pour connaître les ouvrages que les conquérans de la Chine avaient fait traduire; mais on a vérifié que ces traductions étaient rares, qu'elles étaient souvent infidèles, et que, pour juger les écrivains de cette nation, il fallait d'abord s'obstiner à vaincre les difficultés de la langue et de la lecture. C'est ainsi que, dans ces derniers temps, les savans qui s'étaient imaginé qu'ils pourraient arriver à l'interprétation des inscriptions en caractères hiéroglyphiques par la lecture des inscriptions grecques, se sont vus obligés de renoncer à une analogie dont rien de positif n'établissait la certitude.

Les états généraux étaient assemblés; M. Langlès crut que le moment des réformes politiques devait être aussi celui de faire connaître à son pays l'utilité que la France pouvait tirer de l'étude des langues orientales; il soumit donc à l'assemblée nationale, en 1790, une adresse sur l'importance des langues orientales pour l'extension du commerce, les progrès des lettres et des sciences; et, comme pour appuyer cette demande, il publia un nouveau volume de fables et contes indiens, nouvellement traduits, avec un discours préliminaire et des notes sur la religion, la littérature, les mœurs, etc., des Hindous, in-18, 1790. Ce n'est plus la langue d'Homère que l'on parle en

Grèce et dans l'Asie-Mineure; le turc et le grec moderne en ont pris la place. L'arabe vulgaire n'est plus celui du Coran, et du siècle illustre de Haroun al Rachid. L'arménien, dans la Haute-Asie, le malais, dans l'archipel indien, sont devenus les langues du commerce, et les relations de l'Europe avec la Perse ont rendu plus nécessaire l'étude de la littérature. Répandre l'usage de ces divers idiomes, c'était procurer des facilités plus grandes aux hommes que l'intérêt du commerce, le goût des sciences naturelles, l'étude de l'antiquité et de l'histoire devaient attirer en Orient.

Tandis que M. Langlès exploitait avec tant de succès, en France, le champ de la littératureindienne, W. Hunter, Chr. Wolff et Eschelskroon parcouraient le Pegu et l'île de Ceylan, et donnaient des détails exacts et neufs sur le climat, les productions, le commerce, le gouvernement, les mœurs et les usages de ces contrées. Le savant français s'empressa d'enrichir notre littérature de leurs observations, auxquelles il ajouta ses propres recherches.

Le célèbre Pallas venait de parcourir, à peu près dans le même temps, plusieurs provinces de l'empire de Russie, dans l'Asie septentrionale : M Langlès enrichit la traduction française de son Voyage, de notes importantes sur les pays et les peuples que Pallas avait visités, et particulièrement sur les langues de ces peuples. Abdoul Kérym, pélerin musulman, avait écrit ses mémoires en persan; M. Langlès, trouvant que le récit du voyage de ce pélerin, de l'Inde

à la Mekke, présentait des détails géographiques qui avaient leur utilité, en fit la traduction, qu'il accompagna de notes géographiques et historiques; il traduisit encore, du persan, un voyage de la Perse dans l'Inde, fait pendant les années 1442, 1444, et de l'anglais un voyage du Bengale, en Perse, dans les années 1787, 1788, avec une notice sur les révolutions de la Perse, un mémoire historique sur Persépolis et des notes; et, cinq ans plus tard, le voyage pittoresque dans l'Inde, par Hodges, dessinateur du capitaine Cook; mais les notes et additions qu'il a faites au voyage de Frédéric-Louis Norden, en Egypte et en Nubie, sont beaucoup plus importantes; l'histoire et la géographie ont profité de cet excellent travail, pour lequel M. Langlès avait abondamment puisé dans les géographes arabes.

Le voyage de C.-P. Thunberg, au Japon, par le cap de Bonne-Espérance, les îles de la Sonde, fut aussi l'objet des études de M. Langlès; il augmenta la traduction française qu'il en fit de notes considérables sur la religion, le gouvernement, le commerce, l'industrie et les langues de ces différentes contrées, particulièrement sur le javan et le malais. Le Voyage du Bengale à Pétersbourg, à travers les provinces septentrionales de l'Inde, le Kachmyr, la Perse, etc., suivi de l'histoire des Rohillahs et de celle des Seykes, par Georges Forster, fut également traduit en français par M. Langlès, sur l'édition anglaise de Calcutta, avec des additions considérables et une notice chronologique des Khans de Crimée,

d'après les écrivains turcs, persans; et, dans l'année suivante, le voyage de Hornemann dans l'Afrique-Septentrionale, depuis le Caire jusqu'à Mourzouk, capitale du Fezzan, avec des éclaircissemens sur la géographie de l'Afrique, des notes et un mémoire sur les Oasis, d'après les auteurs arabes.

Lorsqu'on entreprit, en 1804, de publier, en français, les recherches asiatiques, ou mémoires de la Société établie au Bengale, sur l'histoire, les antiquités, les sciences, les arts et la littérature de l'Asie, les savans les plus illustres de la France se chargèrent d'enrichir cet ouvrage de leurs notes; les deux volumes publiés en contiennent un grand nombre de M. Langles, ainsi que le Voyage en Chine et en Tartarie à la suite de l'ambassade de lord Macartney, par Holmes. M. Langlès avait publié quelque temps auparavant (1804) les recherches sur la découverte de l'essence de rose, opuscule plein de savoir et d'agrément; il fit, en 1806, en société avec M. Hamilton, savant indianiste anglais, le catalogue raisonné des manuscrits sanskrits de la bibliothèque impériale, avec des extraits d'un grand nombre de ces manuscrits : il avait déjà publié, en 1796, une notice de trois magnifiques manuscrits orientaux, rapportés d'Egypte et déposés à la bibliothèque.

Des notes sur les monnaies de la Crimée, publiées en 1806, prouvèrent qu'aucune branche du savoir oriental n'était étrangère à M. Langlès. On en trouva un témoignage plus éclatant encore dans les notes de tout genre dont il enrichit l'édition qu'il publia en

1811, des voyages de Chardin en Perse, et autres lieux de l'Orient. Le travail que M. Langlès a fait pour cette nouvelle édition d'un ouvrage justement estimé, est considérable et important; on y remarque surtout une notice sur la Perse, riche de faits curieux puisés dans des sources qui ne sont ouvertes qu'aux véritables savans. Nous en dirons autant des éclaircissemens qui accompagnent l'ouvrage de M. Castellan sur les mœurs et coutumes des Othomans, avec un abrégé de leur histoire.

Cette longue suite de travaux, sur les meilleurs ouvrages qui furent publiés en Europe pendant l'espace de vingt ans, est elle-même un grand ouvrage sur l'Orient.

Modeste autant qu'il était savant, M. Langlès voulait avant tout être utile; il avait remarqué des lacunes importantes dans Pallas, dans Norden, dans Forster, dans Hornemann, dans Thunberg, dans Holmes; il s'empressa de les remplir avec un savoir qui le fit placer au rang des plus habiles orientalistes de l'Europe; la plupart de ces voyageurs avaient omis de parler de la langue des différens peuples qu'ils avaient visités, ou n'en avaient parlé que d'une manière superficielle; M. Langlès, les suivant de Paris dans leurs lointaines incursions, se rendit leur interprête; à quelques mille lieues des pays qu'ils parcouraient, il leur fit entendre ce qu'ils n'avaient pu comprendre sur les lieux, et acheva, pour ainsi dire, de la sorte les voyages qu'ils n'avaient fait que commencer; il parcourt avec Pallas les provinces de l'Asie-

Septentrionale, va de l'Inde à la Mekke avec Abdoul-Kerym, retourne de la Perse dans l'Inde avec un autre voyageur persan, revient ensuite du Bengale en Perse avec un voyageur anglais, visite les provinces de l'Inde avec M. Hodges, s'enfonce dans les sables de l'Egypte et de la Nubie avec Norden, pénètre avec Thunberg au Japon, par le cap de Bonne-Espérance, vient avec Forster du Bengale à Pétersbourg, à travers les provinces septentrionales de l'Inde, le Kachmyr et la Perse, visite de nouveau l'Afrique-Septentrionale avec Hornemann, depuis le Caire jusqu'à Mourzouk, se rend avec Holmes en Chine et en Tartarie, fait avec Chardin un long séjour en Perse, étudie avec M. Castellan les mœurs, les usages et les coutumes des Othomans, nous redit à son retour les aventures de Sind-Bad le Marin, nous dit encore ce qu'il a vu chez les Mahrattes avec le colonel Tone; il parle la langue de tous les peuples qu'il a visités, il connaît leur histoire, leur littérature; l'érudition semble naître sous ses pas, comme les aventures sur les traces des voyageurs vulgaires; il sait la répandre avec sagesse sur tous les sujets qu'il traite, soit qu'il publie la grammaire de la langue arabe vulgaire et littérale, ouvrage posthume de Savary, et que M. Langlès a augmenté de quelques contes arabes; qu'il donne une notice sur l'état actuel de la Perse; qu'il fasse une analyse raisonnée des mémoires contenus dans le XIV^e volume des travaux de la Société établie au Bengale pour faire des recherches sur l'histoire, les antiquités, les sciences et les arts de

l'Asie; qu'il nous fasse connaître les papiers-monnaie des orientaux; qu'il nous donne des fragmens du code de Djenguyz-Khan, ou le recueil des lettres écrites en arabe, en turc et en persan, par différens princes et souverains othomans, persans, égyptiens, depuis 1304 jusqu'en 1517; qu'il décrive le canal de Suez, ou les usages établis pour les offrandes et sacrifices des Mantchous, et qu'il dresse la table chronologique des crues du Nil les plus remarquables, depuis l'an 23 jusqu'en 922 de l'hégire (613—1517 de Jésus-Christ), ou qu'il enrichisse nos meilleurs journaux littéraires d'articles riches de faits et de pensées.

Cette énumération rapide des travaux de notre confrère dit assez quelle fut son ardeur pour l'étude; et ce ne sont pourtant encore que les matériaux du grand ouvrage qu'il préparait depuis long-temps: je veux parler des monumens anciens et modernes de l'Hindoustan, décrits sous le double rapport archéologique et pittoresque. Le titre trop modeste de cet ouvrage ne donne qu'une idée fort incomplète de son importance. M. Langlès s'est attaché, dans ce livre, à nous faire connaître la presqu'île de l'Inde sous ses rapports géographiques, historiques, religieux, civils et domestiques; c'est-à-dire qu'il a réuni dans un même tableau ce qui n'avait été jusqu'à ce jour rassemblé par personne, et que, dans un cadre assez étroit, il a su donner à chacune des parties les proportions que son importance comportait. On ne sera donc pas surpris que la géogra-

phie occupe à elle seule une grande partie du premier volume, si l'on considère qu'en même temps que c'est la partie la plus importante, c'est aussi la plus neuve, et celle qui exigeait le plus de recherches et de connaissances : il ne fallait pas moins que l'immense érudition de l'auteur pour débrouiller ce chaos, éclairer du flambeau de la critique tant de points douteux ou controuvés, en déterminer d'autres qui n'avaient encore été aperçus par personne avant lui, rectifier des erreurs sans nombre et de tous les genres, et dont quelques-unes étaient d'autant plus difficiles à détruire, qu'elles étaient pour ainsi dire consacrées par d'imposantes autorités.

Secondé dans ce travail difficile par M. Barbié du Bocage, qui a dressé les trois cartes où l'on trouve toute l'exactitude et le profond savoir de leur auteur, M. Langlès a fait de cette partie de son travail un tableau qui manquait à la science. C'est un résumé complet de tout ce que les écrivains orientaux, comparés aux auteurs européens ont écrit sur la géographie de l'Inde. Nous en dirons autant de la partie historique, écrite avec une précision qui semble encore ajouter à l'intérêt du sujet. Tout ce que dit ensuite l'auteur des cosmogonies, des théogonies, des croyances religieuses des Hindous, des particularités de leur culte, de leurs mœurs, de leurs usages, achève de nous les faire connaître. Nous retrouvons dans ses récits leur physionomie morale, politique, religieuse et domestique ; et ce

tableau est d'autant plus fidèle, que c'est dans leurs écrivains originaux que M. Langlès en a puisé tous les traits. C'est à la même source qu'il a été chercher tout ce qu'il dit de leurs monumens, et c'est encore dans cette partie de l'ouvrage qu'il a fait preuve de cette sage critique, si nécessaire pour se garantir des assertions trop complaisantes des écrivains nationaux, et de l'incrédulité souvent trop dédaigneuse des auteurs européens. Il les explique les uns par les autres, et, faisant à chacun la part de confiance qu'il mérite, pèse d'une main impartiale l'autorité des témoignages, met d'un côté les exagérations nationales, de l'autre les préventions étrangères, et ne fait jamais pencher la balance que du côté de la vérité ou de la vraisemblance.

Il ne se montre pas, dans l'explication qu'il donne des monumens, moins savant antiquaire que critique impartial : il n'a partout en vue que les intérêts de la vérité, et partout il les établit avec une bonne foi qui ajoute encore à la confiance que sont faites pour inspirer à toutes les classes de lecteurs ses vastes connaissances dans toutes les branches du savoir oriental. Ces antiques monumens d'architecture et de sculpture, dispersés dans l'Hindoustan, depuis l'extrémité méridionale de la presqu'île jusqu'au Kachmyr, appellent tour à tour notre attention. Obligé de remonter à chaque instant à l'origine des siècles pour déterminer l'époque de leur fondation, et toujours étonné que la main des hommes ait élevé des masses dont les exagérations de l'ima-

gination peuvent à peine mesurer l'étendue, on se croit en présence de ces fières pyramides qui portent le poids de tant de siècles. Nulle part les restes précieux de l'antiquité ne sont plus extraordinaires; ils ont, avec les monumens de l'Egypte et du Mexique, des points de conformité qu'il serait difficile d'expliquer, sans doute, mais qui n'en sont pas moins sensibles, et que M. Langlès a dû faire remarquer. L'effet est tout à la fois et dans l'ensemble et dans les détails; il est causé et par cette masse générale dont la perspective est si variée et si imposante, et par cette quantité prodigieuse de détails où le ciseau patient de l'artiste se plaît à sculpter tout ce qui pouvait servir à animer, à nourrir la piété des Hindous, et qui sont, pour la curiosité européenne, des sources abondantes d'instruction. Les deux rives du Nil, depuis Memphis jusqu'au-delà des Cataractes, ne présentent point de spectacles plus imposans; c'est l'architecture la plus vaste dans la majesté la plus solennelle; tout en est grand, tout en est original, mais d'une originalité qui séduit en même temps qu'elle étonne; tout, jusqu'aux moindres détails, porte l'empreinte d'un goût particulier. Quelle dut être la puissance des souverains qui élevèrent ces monumens! Chacun de leurs débris, en attestant le génie des artistes qui les construisirent, atteste encore le pouvoir de ceux qui les firent construire. Comment ont-ils sculpté les rochers de Mavalipouram? De quelle audacieuse patience n'étaient pas armés les hommes qui pratiquèrent les

immenses excavations, les temples souterrains de Sadras, d'Eléphanta, de Salcette et d'Elora! Il fallut tout le génie de l'homme pour tracer les bas-reliefs dont les antiques monumens de l'Inde sont ornés; qui refuserait son admiration aux innombrables statues dont les temples sont peuplés! L'imagination s'effraie en songeant aux générations de travaux que ces monumens ont dévorées! Combien de révolutions n'ont-elles pas ensanglanté la terre depuis qu'ils la fatiguent de leur poids. Contemporains de tous les siècles, ils les ont vus s'entasser sur leur front, sans en être ébranlés.

M. Langlès dut s'attendre à trouver des contradicteurs dans cette classe d'admirateurs qui ont voué un enthousiasme exclusif aux vénérables vestiges de la grandeur des Pharaons, quand il leur annonça que, sous le beau ciel de l'Inde, on trouvait des monumens dont l'imposante majesté ne le cédait en rien aux antiques merveilles du monde, et qu'il ne leur avait manqué jusqu'à ce jour, pour avoir aussi leurs enthousiastes exclusifs, que de compter au nombre de leurs historiens les Hérodote et les Diodore de Sicile. Il me semble pourtant que la question se réduit à des élémens bien simples. Hérodote et Diodore de Sicile ne tarissent point sur les merveilles qu'ils racontent des pyramides d'Egypte, il est vrai; mais nous lisons aussi, dans les historiens orientaux, les plus magnifiques descriptions des antiques monumens de l'Inde. Si les voyageurs qui ont si vainement cherché les sources mystérieuses du Nil,

n'ont fait que répéter ce qu'Hérodote et Diodore de Sicile avaient dit des merveilles de l'Egypte ; les voyageurs de tous les pays, de tous les systèmes, de toutes les préventions, confirment à l'envi ce que les Indiens ont raconté du temple de Madouréh, des rochers sculptés de Mavalipouram, des immenses excavations des temples souterrains de Sadras, d'Eléphanta, de Salcette et d'Elora ; toutes les personnes qui ont visité ces vastes monumens de l'industrie humaine, s'accordent à dire qu'ils surpassent en grandeur tout ce que l'imagination la plus gigantesque peut concevoir de plus extraordinaire. Il n'y a pas un ami des arts qui puisse se défendre d'un sentiment d'étonnement, en lisant la description que donne M. Langlès de ces colosses, devant qui le voyageur s'arrête, comme saisi d'effroi. Qu'on se figure maintenant ces chefs-d'œuvre de la patience humaine, élevés sous le plus beau ciel de l'univers. L'air qu'on respire en ces climats semble féconder le génie ainsi que la terre : on sent, à l'espèce de béatitude aérienne, qui remplit l'atmosphère, que les arts de l'imagination ont été, sous des gouvernemens plus favorables aux grands développemens du génie, comme une production du pays. C'est sur les bords heureux du Gange, encore plus que sur les rives de l'Eurotas, que la poésie, la peinture, la musique, ces trois sœurs, dont le but est de peindre et d'embellir la nature, semblaient avoir pris naissance ; c'est là, plus encore que sur les sommets du Menale, que

tous les objets qui viennent ravir les esprits, donnent l'envie de les chanter ou de les peindre.

C'était donc pour un antiquaire, nourri des lettres orientales, une contrée intéressante à parcourir que celle où les plus beaux monumens de l'art embellissent les plus beaux sites de l'univers. Personne n'ignore que ce fut sur les bords heureux du Gange que les antiques pontifes de la morale et de la sagesse avaient fait fleurir les mœurs, les lois, les arts, les dieux et le langage, quand le reste du monde était encore barbare, et que ce fut de là que partirent les premiers rayons qui vinrent allumer chez nous le flambeau des connaissances humaines. Nous parcourons, avec le savant orientaliste qui nous sert de guide, l'intérieur des temples, des palais, des pagodes; nous pénétrons jusque dans les maisons des particuliers: de quels sentimens d'intérêt ne sommes-nous pas agités en entrant dans le tchoultry de Madouréh : si l'aspect imposant de ce beau monument nous a frappés d'admiration, sa distribution intérieure réveille en nous une douce pitié; enfin, chaque pas que l'on fait en ces lieux rappelle une foule de souvenirs également excités et par ce qu'on y voit encore, et même par ce qu'on n'y retrouve plus! Il n'est point d'aspect qui fasse naître des réflexions plus profondes, ni de climat plus propre à allumer l'imagination des peintres et des poètes. Tantôt l'œil se promène sous ces vastes portiques que le souvenir peuple encore d'ombres heureuses; tantôt, passant des plus beaux monumens de l'ar

aux plus beaux sîtes de la nature, il parcourt ces campagnes délicieuses, ces bords de la mer, si rians et si variés, cette côte consacrée aux plaisirs et aux délices, où les sages les plus lointains venaient des extrémités de la terre puiser aux sources d'une sagesse étrangère! Une inquiète curiosité nous entraîne dans ces temples souterrains où la mélancolie se plaît à s'égarer; c'est là que nous aimons à comparer les monumens de l'art avec les monumens de la nature; et, comme dans l'histoire du monde il n'y a peut-être pas de révolutions aussi diverses que celles que cette partie du globe a éprouvées, il n'est pas de spectacle plus intéressant que la vue d'un monument taillé dans les entrailles d'un rocher, et qui, après vingt siècles de révolutions, se présente à nos regards dans le même état où il fut élevé par les antiques habitans de cet antique berceau de la civilisation. En s'attendrissant sur le malheur qui a pesé sur tant de générations, et dévoré tant de cités florissantes, renversées et disparues sous les pas des conquérans, le voyageur, surpris, se sent tout à coup détaché de ses pensées douloureuses, par le spectacle imprévu de l'un de ces augustes débris des premiers siècles; il s'étonne de le trouver dans la même forme, et, si j'ose le dire, dans la même attitude où la patience des hommes l'avait élevé. C'est en quelque sorte un dépôt fidèle de tous les arts de l'antiquité.

Car ces antiques témoins des premiers âges du monde n'ont pas été les seuls objets des recherches de M. Langlès; les mosquées, les palais, etc., qui

embellissent différentes villes de la presqu'île, ont aussi été décrits avec le plus grand intérêt : il a choisi parmi les édifices élevés par les Musulmans, et même par les Européens, ceux que leur exécution et leurs sites pittoresques rendaient dignes d'une attention particulière. Cette partie de l'ouvrage contient plusieurs monumens jusqu'à ce jour inédits, tels que des plans de villes levés sur les lieux, les uns par des artistes européens, d'autres par des artistes indiens; des plans de pagodes, propres à donner une idée plus exacte de ce genre de monument, et particulièrement celle de Shiringham, dont les voyageurs ont tant parlé, mais dont aucun d'eux n'avait pu faire connaître le genre de construction, et n'avait donné la figure. Pour ajouter à la vérité de l'ouvrage, M. Langlès avait fait graver, d'après de grandes miniatures inédites, également exécutées sur les lieux, les portraits des plus célèbres princes mogols; d'autres miniatures indiennes, publiées aussi pour la première fois, retracent des scènes propres à mieux faire connaître les usages, les mœurs et les coutumes du pays. On ne peut voir sans étonnement le fini que les artistes indiens ont su donner à ce genre d'ouvrage; c'est la touche délicate et soignée d'Alber Durer, avec un éclat dans les couleurs qui a quelque chose d'éblouissant. Les autres gravures, également d'après des dessins inédits, exécutés sur les lieux même par des artistes hindous, et conservés à la bibliothèque du Roi, reproduisent, dans leur ensemble et avec leurs détails, les temples, les palais,

les pagodes, avec les vues, les coupes, les élévations de ces mêmes monumens, leurs ornemens les plus remarquables, tels que bas-reliefs, statues, décorations intérieures, extérieures, leurs divinités avec leurs attributs, les symboles, etc.

Nous ne craignons pas de dire que les monumens anciens et modernes de l'Hindoustan ne sont figurés nulle part avec la même fidélité; je dirai plus, aucun ouvrage n'offre une collection aussi curieuse d'antiquités indiennes; on ne trouve nulle part les mêmes détails : c'est le premier ouvrage qui nous fasse bien connaître ces vastes monumens qui n'étaient encore connus que des voyageurs peu nombreux qu'une généreuse audace avait conduits sur leurs ruines.

C'est dans cet ouvrage que, pendant dix ans de travail, M. Langlès a déposé le résultat de ses recherches sur l'Inde; aussi devons-nous le considérer comme un monument durable de sa gloire; il faut également mettre au nombre de ses titres à la reconnaissance de tous les hommes qui s'intéressent à la propagation des connaissances utiles, l'établissement de l'école spéciale des langues orientales près la bibliothèque du Roi, qui fut provoqué, par un rapport de M. Langlès, au comité d'instruction publique de la Convention.

Il était, depuis 1792, garde des manuscrits orientaux de la bibliothèque du Roi; sa présence à la commission temporaire des arts fut signalée par un ardent amour de la conservation. Le génie de la destruction se vit plus d'une fois obligé de suspendre à

sa voix le cours de ses fureurs. Quand, plus tard, la France, si long-temps victorieuse, fut vaincue à son tour, nous le vîmes disputer, les armes à la main, à un vainqueur ignorant, l'entrée du dépôt des manuscrits dont la garde lui était confiée depuis plus de vingt-deux ans. Vainement on le somme de rendre les manuscrits qu'avait conquis la victoire, ou qu'avaient concédés les traités; il reste sourd aux menaces qui rugissent autour de lui; il n'entend que la voix de son devoir, qui lui crie de ne rien rendre; qu'il est là pour conserver, et que ce serait trahir son mandat que d'écouter les réclamations de la violence. Le vainqueur, étonné de la fermeté d'un savant qui ne pouvait lui opposer que la conscience de son devoir et la force de son caractère, au milieu d'une ville occupée par les armes, où l'invasion vient d'asseoir ses tentes et son pouvoir, se retira, admirant une fidélité si courageuse dans un homme consacré, dès l'enfance, au culte paisible des muses.

Nommé administrateur de l'école dont il avait déterminé l'établissement, il y professait le persan et le malais, quand le général Bonaparte conçut le hardi projet de reporter la civilisation en Egypte; il fallait, pour ouvrir des relations avec les peuples qu'on voulait rendre aux lumières de l'Europe, un homme qui fût initié aux difficultés de leurs langues. Le général Bonaparte jeta les yeux sur M. Langlès; mais notre confrère, que des études solitaires tenaient depuis long-temps éloigné des chances d'une vie qui devait nécessairement être un peu aventureuse, au

milieu d'une armée qui ne pouvait civiliser qu'après avoir vaincu, n'accepta point la place que nul autre n'était plus en état que lui de remplir. C'est aux loisirs que lui donna ce refus, que nous devons la plupart des ouvrages que nous avons mentionnés, et les nombreux élèves qui ne prononcent son nom qu'avec reconnaissance, et l'impulsion que son exemple a donnée à l'étude des langues orientales. Quand l'archéologie perdit M. Millin, M. Langlès, son confrère et son ami, accepta généreusement le legs de ses habitudes; il ouvrit sa bibliothèque et son cœur à ceux que M. Millin réunissait dans sa galerie; on vit bientôt s'y joindre tout ce que la France comptait d'hommes distingués dans les lettres, les sciences et les arts; les plus illustres étrangers se faisaient un honneur d'y être admis, et les voyageurs les plus lointains s'y montraient environnés des plus honorables souvenirs; toutes les parties du monde étaient, deux fois par mois, représentées dans la bibliothèque de M. Langlès par les hommes les plus remarquables; l'oreille était frappée en même temps par l'accent de vingt langues différentes; on faisait un heureux échange de dialectes, de connaissances et d'amitiés, et le monde semblait n'être pour un moment qu'une seule patrie, dont tous les habitans vivaient soumis aux mêmes goûts, aux mêmes affections et aux mêmes habitudes.

Tous les hommes qui, sur les différens points du globe, s'étaient voués à l'étude des langues orientales, avaient ouvert des relations avec M. Langlès; il était

consulté de Madras à Casan, de Calcutta à Pétersbourg. Les Anglais, que leurs établissemens dans l'Inde mettent en rapport immédiat avec les habitans du pays, dont ils se trouvent obligés, et par l'intérêt de leur politique, et par celui de leur commerce, d'étudier les langues, les mœurs et les coutumes, se plaisaient à reconnaître dans M. Langlès l'un des hommes dont les travaux leur avaient été d'une plus grande utilité.

Ce que n'avaient pu ni le caprice d'un empereur romain, ni la volonté d'un roi de France, notre confrère l'opéra sans peine, et à la satisfaction de tous les savans. Jusqu'à M. Langlès, les orientalistes, pour ajuster les noms de lieux et les noms propres de l'Asie à notre manière d'écrire et de prononcer, les avaient entièrement défigurés; il les rétablit avec les lettres, la physionomie et l'accent qu'elles devaient avoir, et cette heureuse révolution a été généralement approuvée et adoptée par les savans.

Sa bibliothèque, vaste répertoire de toutes les sciences de l'Inde, était ouverte à toutes les études, à toutes les recherches; le propriétaire se perdait modestement dans la foule de ceux qui venaient y puiser, il se contentait de s'en servir comme eux et avec eux. La science était à ses yeux le patrimoine commun de tous ceux qui voulaient prendre la peine de l'acquérir. La bibliothèque de M. Langlès, toute immense qu'elle était, n'était pas plus étendue que son savoir; il l'avait lue tout entière,

et reportée dans ses nombreux écrits, en ornant de style et de clarté les richesses qu'il y avait trouvées.

L'esprit observateur de M. Langlès s'attachait aux questions les plus graves; mais il ne le rendait point insensible aux attraits de la littérature. Dans la peinture d'un peuple, tout lui paraissait digne d'être remarqué. Tantôt, pour faire connaître le génie des orientaux, il traduisait quelques poésies arabes et le Béharistan de Djamy, l'une des plus délicieuses compositions du génie oriental; et tantôt, revenant vers l'Europe de Charles V et de Philippe II, il redit dans sa langue maternelle les inspirations que Alonzo de Ercilia avait été chercher aux plaines aventureuses du Nouveau-Monde, et qui, poète et guerrier en même temps, remit à son génie le soin de chanter les exploits de son épée.

L'étude particulière que M. Langlès avait faite de la langue persane lui avait rendu plus sensibles les défauts qu'on reproche aux diverses grammaires qui traitent du génie, des principes et des règles de cette langue; chargé de l'enseigner à la bibliothèque du Roi, depuis l'établissement de l'école des langues orientales, il en avait rédigé une pour son usage particulier, et se disposait à la publier; il avait également préparé, pour l'impression, le dictionnaire de la langue berbère, que feu M. Venture, son maître et son ami, mort dans la glorieuse expédition d'Egypte, victime de son dévouement, avait recueilli avec le plus grand soin. Ce dictionnaire,

dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque du Roi, est écrit en caractères arabes. Il ne paraît pas que le berbère ait un syllabaire particulier, et cependant rien n'indique qu'il soit un dialecte de la langue arabe. La publication de ce dictionnaire eût été d'autant plus importante, que la langue berbère n'a encore été l'objet d'aucun travail spécial, et qu'elle n'est pas aujourd'hui plus connue en Europe que ne l'était le mantchou, quand M. Langlès entreprit d'en publier le dictionnaire. On présume que le berbère est un dialecte indigène, reste défiguré des langues parlées jadis dans cette partie de l'Afrique.

D'autres ouvrages encore occupaient la pensée de M. Langlès, en même temps que chaque année voyait s'accroître le nombre des élèves qui allaient porter dans le Levant de nouvelles preuves de son activité et de son zèle à communiquer à la jeunesse studieuse les heureux fruits du savoir et de l'expérience.

C'est à son école et par ses soins qu'ont été formés la plupart des jeunes orientalistes qui rendent aujourd'hui plus commune en Europe la connaissance jusque-là si rare et si difficile des langues de l'Asie. Pour en aplanir encore davantage les difficultés, il occupait, les derniers mois de sa vie, à faire graver sous sa direction des caractères orientaux, remarquables par la pureté des formes, réunissant en groupes bien assortis les lettres qui se touchent le plus fréquemment, les séparant de leurs points, de

leurs ligatures, et se prêtant aux combinaisons les plus variées, sans jamais ôter à l'enchaînement de l'écriture sa rare élégance. Ces caractères ont figuré avec éclat à la dernière exposition des produits de l'industrie, où l'artiste qui les avait gravés fut décoré de la Légion-d'honneur, pour le talent avec lequel il avait saisi et rendu la pensée de M. Langlès. Nous avons été plus d'une fois témoin du zèle et du soin qu'il y apportait; il en suivait l'exécution avec une infatigable attention. Une fluxion sur les yeux ne tarda pas d'en être la conséquence, et la mort vint mettre un terme à une vie si laborieusement employée, avant même que la maladie eût donné le temps aux nombreux amis de M. Langlès de concevoir la moindre inquiétude sur ses jours; il expira le 27 janvier 1824, laissant après lui la réputation de l'un des hommes les plus savans et les meilleurs de son siècle; et la Société royale des Antiquaires de France, perdant en lui un de ses membres les plus distingués, conservera, de ses talens et de ses vertus, un long et honorable souvenir. Il laisse au milieu de nous un vide qu'il nous sera difficile de remplir : la part qu'il prenait à nos travaux; les traits de lumière qu'il jetait dans nos discussions; son exactitude à suivre nos séances, qu'il présidait d'une manière si remarquable; son dévouement à la Société, et sa bienveillance pour chacun de ses membres; tout nous rappellera long-temps cet excellent confrère; et si la Société royale des Antiquaires de France partage avec les plus illustres compagnies

savantes, nous ne disons pas seulement de l'Europe, mais de l'Inde et de l'Amérique, le regret qu'elles ont dû éprouver de la mort de M. Langlès, nulle part ce regret ne sera plus sincère ni plus durable que parmi nous.

ÉLOGE HISTORIQUE

De M. Barbié du Bocage, membre de l'Institut et de la Société royale des Antiquaires de France, par M. Bottin, secrétaire de la Société.

Si la mort est, pour le savant homme de bien, le commencement de l'immortalité, elle est souvent aussi, pour ceux qui survivent, la cause des vifs regrets, de la douleur profonde. Vous venez, Messieurs, d'en faire récemment une nouvelle épreuve, en perdant M. Barbié du Bocage.

Jean-Denis Barbié du Bocage, membre de l'Institut et de la Société royale des Antiquaires de France, décédé, à Paris, le 28 décembre 1825, était né, dans la même ville, le 28 avril 1760, d'une famille ancienne dans l'administration des postes. Son père, architecte et graveur, n'était pas un artiste médiocre; il existe de lui un plan en relief d'un projet de halle, qui avait été adopté pour la ville de Paris. Il mourut le jour même où son fils entrait dans sa dixième année. Le jeune orphelin fit ses études au collége Mazarin. Ses dispositions pour la carrière

qu'il devait illustrer se manifestèrent bientôt. Son père le destinait à l'étude de l'architecture; mais sa mère, qui était restée veuve avec plusieurs enfans en bas âge, envisageait plus d'avantage à lui faire embrasser la carrière du barreau; un incident en fit un géographe. Le jeune Barbié avait entendu parler de D'Anville, et désirait connaître les ouvrages de cet homme célèbre. Il va à la bibliothèque du Roi, demande un volume, le parcourt avec avidité, apprend que D'Anville vit encore, va acheter l'ouvrage. Le hasard veut que l'exemplaire qu'il s'est procuré soit incomplet, il y manque une carte. Barbié va pour réclamer cette carte, rencontre D'Anville, et a le bonheur de lui parler. Il répond à diverses questions, inspire de l'intérêt, est admis dans le cabinet du savant, et devient bientôt l'élève d'adoption et le seul élève qu'ait formé le père de la géographie en France (1); distinction flatteuse pour un jeune homme à peine âgé de dix-sept ans, et qui va être bientôt pour lui l'occasion des relations les plus honorables. En effet, jugé bientôt capable de remplacer son maître,

(1) Dans un exemplaire de la notice des ouvrages de D'Anville, publiée en 1802, est annoncé, page 14, le projet d'une nouvelle édition en 6 volumes in-4° avec atlas grand in-folio, des ouvrages de D'Anville. On y lit le passage suivant : « Quant à l'exécution des cartes, le choix que l'on fera des « plus habiles graveurs en ce genre, lui assurera le même « degré de supériorité qu'on remarque dans celles que M. D'An- « ville a fait graver lui-même. Cette édition *sera revue par « le citoyen Barbié du Bocage, le seul élève qu'ait fait « M. D'Anville.* »

de continuer ses précieuses découvertes dans la géographie de tous les âges, il avait déja, à vingt-deux ans, enrichi de trois cartes et de plusieurs notices historiques le premier volume du voyage pittoresque de la Grèce, de M. le comte de Choiseul-Gouffier; corrigé et amélioré, à vingt-six ans, la mappemonde de D'Anville, en y ajoutant les nouvelles découvertes faites jusqu'à cette époque, et, par la plus importante de ses productions, *attaché, à vingt-huit ans, sa renommée à celle du plus beau monument littéraire de la fin du* XVIII^e^ *siècle*, le voyage du jeune Anacharsis en Grèce, de l'abbé Barthélemy. Dire que l'atlas du voyage, terminé dès 1788, enrichi dans une nouvelle édition, en 1799 (1), d'une table alphabétique de la géographie comparée, complété enfin, en 1810, par une carte générale de la Grèce et d'une grande partie de ses colonies tant en Europe qu'en Asie, contient, en 41 planches, un recueil de cartes géographiques, appuyées sur des observations astronomiques et sur des opérations géodésiques, de plans, vues et médailles de l'ancienne Grèce, qu'il a été composé d'après la comparaison de l'état ancien du pays avec les différentes notions recueillies par les voyageurs modernes, c'est expliquer

(1) On lit, page 10 de la notice sur la vie et les ouvrages de M. Barbié du Bocage, imprimée en janvier 1826, la note suivante, à l'occasion de cette nouvelle édition : « Ce n'est pas « sans étonnement que l'on a vu, dans une nouvelle édition « publiée en 1824, le nom d'Ambroise Tardieu substitué à « celui de Barbié du Bocage. »

comment ce travail, quoique du domaine de la géographie ancienne, sert encore de guide aujourd'hui à tous les voyageurs qui vont visiter la Grèce.

Le bel atlas d'Anacharsis avait décidé la réputation du jeune Barbié et placé son nom parmi ceux des habiles géographes. Dès-lors, sa carrière scientifique se trouva fixée; mais de combien d'excellens travaux ne l'a-t-il pas remplie depuis? car, pour ne parler d'abord que de la Grèce dont la géographie était devenue son étude favorite, à l'aide de combien de cartes, de plans, de notices n'en a-t-il pas réveillé l'ancienne illustration? Un ouvrage magnifique, déjà cité, monument des connaissances variées et de dévouement généreux d'un illustre Français, le *Voyage pittoresque de la Grèce* de M. le comte de Choiseul-Gouffier, était resté incomplet; le monde savant s'alarmait de ne voir pas paraître les 2e et 3e parties du second volume : grâces soient rendues à M. Barbié du Bocage et à M. Letronne, l'ouvrage, aujourd'hui, est achevé, et les voyageurs comme les géographes y voient avec plaisir deux belles cartes de la Troade, le canal des Dardanelles et quelques plans particuliers dont feu notre confrère l'a enrichi. C'est aussi M. Barbié du Bocage qui a placé sur les cartes de ce second volume toute la géographie ancienne, avec le classement et les notices sur les médailles, et des notices très-étendues sur toute la partie historique. Ce n'est pas tout; travailleur infatigable, on le voit faire, en 1806, avec son respectable ami M. l'abbé Servois, vicaire-géné-

ral du diocèse de Cambrai, la traduction avec notes et révision des cartes, des voyages du docteur Chandler dans l'Asie-Mineure et en Grèce, trois volumes, in-8°; publier les recherches sur les attérissemens qui se sont formés à l'embouchure du Méandre, depuis les temps les plus reculés, et prédire que ces attérissemens joindront bientôt l'île de Samos au continent; fournir successivement au voyage de M. Castellan en Grèce le plan des villages de Tchardak et Lampsaki, et des notes relatives à ce plan; à M. Zalloni, le plan de l'île de Tine, dressé sur les mémoires de ce voyageur pour son voyage dans cette île; tracer sur les mémoires de M. Hager, pour l'ouvrage de ce savant, intitulé *Numismatique Chinoise*, la route d'une caravane grecque à la Chine; et, comme si le nom de notre confrère devait être inséparable des plus belles productions de la littérature française, fournir une carte et des notes pour le voyage et les aventures de Télémaque, édition de Tilliard frères, deux volumes in-4°, année 1810.

La liste des ouvrages de M. Barbié du Bocage vous paraît déjà bien remplie, et cependant, Messieurs, je n'ai pas encore quitté la Grèce; nous n'avons pas encore suivi le savant géographe dans les autres parties du monde. Partout même but, celui de chercher à faciliter l'étude de la géographie, en s'attachant à ne mettre en circulation que les notions les plus positives. Ce but si honorable, on le retrouve dans sa lettre sur la Nouvelle-Guinée, publiée en

1795 ; dans son Essai sur la bataille de Cunaxa et sur son emplacement, avec un plan (1796); dans sa description et histoire abrégée de l'Epire donnée en 1804; dans sa carte de la principauté de Bénévent, publiée en 1807; dans le plan du canal de Constantinople ou bosphore de Thrace, et dans la carte de la mer de Marmara qu'il a publiée la même année, avec notice historique, à l'occasion de l'arrivée de la flotte anglaise, en février 1807, devant Constantinople, et du retour de cette même flotte dans l'Archipel, après dix jours de présence inutile devant la ville. C'est toujours dans l'intention principale d'instruire en corrigeant des inexactitudes, détruisant des erreurs et consacrant des vérités géographiques, qu'en 1819 il a donné, pour le magnifique ouvrage de M. Melling, intitulé *Voyage pittoresque de Constantinople et des rives du Bosphore*, dont le texte est de M. de Lacretelle, l'analyse des plans dressés d'après les levés de M. Kauffer, ingénieur attaché à l'ambassade de M. le comte de Choiseul-Gouffier à Constantinople, corrigés d'après les reconnaissances de M. Barbié du Bocage fils aîné et de quelques autres voyageurs, et ajouté à cette analyse un mémoire savant sur la topographie de Constantinople, du Bosphore et de ses environs, et qu'après avoir fourni, en 1805, au *voyage* de M. Pouqueville *en Morée et en Albanie*, les plans de la plaine de Tripolitza en Morée, et de celle de Janina en Albanie, il a dressé, en 1821, d'après les données recueillies et rapportées par MM. Pouqueville, le capitaine Gautier, et autres

voyageurs au Levant, une carte de la Grèce moderne, et un plan semi-topographique de Janina et de ses environs, dans un rayon de six lieues.

Il suffisait qu'une entreprise littéraire présentât à M. Barbié du Bocage le caractère de l'utilité, pour le déterminer à l'admettre au partage de ses momens si précieux. C'est à cette disposition qui, annonce à la fois l'homme bon et le savant communicatif, que nous devons sa notice sur les îles Canaries et sur les îles des Navigateurs, imprimée dans la *Traduction de J. Withe à la Nouvelle-Galle du Sud, à Botany-Bay*, par Pougens, 1794; la notice sur l'exeellent voyage de Chardin, avec une carte de sa route, depuis Constantinople jusqu'à Koniéh (1799); la traduction de l'anglais des cartes du voyage de Néarque, la même année; une carte réduite de la mer des Indes et d'une partie de celle du Sud pour la *Relation du Voyage à la recherche* de l'infortuné *Lapeyrouse* (1799); quatre cartes et notices, une de l'Angleterre, une de l'Écosse, une de l'Irlande, une de l'Inde et un plan de Gibraltar, fournis en 1801 au *Tableau de la Grande-Bretagne* de Baër; une notice insérée dans le Magasin encyclopédique, en 1803, sur la carte des États-Unis de l'Amérique, copiée et gravée sur celle d'Arrowsmith, par P.-F. Tardieu; et cette carte dont il a enrichi, en 1805, l'ouvrage de M. Anthoine, baron de Saint-Joseph, intitulé *Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*, sur laquelle se trouve le tracé de tous les canaux qui existaient dans l'empire de Russie à l'époque où elle

a été dressée, à laquelle est jointe une carte représentant le tableau de l'Europe où sont indiquées les deux routes que suit le commerce de la Russie par la mer Baltique et la mer Noire, et un plan des treize cataractes du Dnieper, avec les travaux qui y ont été faits.

Ce fut enfin le même besoin de contribuer à des ouvrages utiles qui lui fit fournir, en 1796, pour les *mélanges de géographie, d'histoire et de chronologie ancienne*, de M. le comte Fortia d'Urban, des cartes et notes pour l'expédition de Cyrus et la retraite des dix mille de Xénophon dans lesquelles se trouvent les notions acquises par les voyageurs modernes; et dresser, de 1813 à 1818, pour les *monumens de l'Hindoustan décrits* par son ami, feu Langlès, ces cartes historiques si importantes de l'état de l'Inde à la mort de l'empereur Akbar, en 1605, à la mort de l'empereur Aureng-Zeb, en 1707, et en 1812.

Et que ne lui doivent pas aussi les classiques grecs et latins? Il a fait, pour le Thucydide de M. Gail, la carte comprenant l'Hellespont et l'île de Lesbos; celle de la partie septentrionale de l'Inde, et note y relative pour les *Indiques* d'Arrien; pour l'*Histoire des Expéditions d'Alexandre-le-Grand*, traduite d'Arrien par Chaussard, la notice sur la ville d'Halicarnasse avec un plan de cette ville et des plans de Tyr et de Palœtyr; pour le Salluste de M. Mollevault, une carte et un dictionnaire géographique et explicatif à la suite du texte. Ce dictionnaire est très-estimé; pour les *Commentaires de Jules César*, de la collection de M. Lemaire,

une carte d'Espagne avec des notes. Il a fait aussi, en 1800, pour le *Traité* d'*Hippocrate* intitulé *des airs, des eaux et des lieux*, traduit par M. Coray, une carte de la Scythie, de l'Égypte et des peuples intermédiaires, avec des notes.

On peut encore classer parmi les productions de M. Barbié du Bocage, dont l'étude des classiques lui est redevable, la notice sur Tyr et ses environs, avec un plan et essai sur la topographie de Thèbes en Béotie, et la carte des Marches de l'empire d'Alexandre-le-Grand, dans lesquels on trouve le résultat des notions acquises par les voyageurs modernes, pour la nouvelle édition de l'*Examen des Historiens d'Alexandre-le-Grand* par M. de Sainte-Croix ; les carte et notice du *mémoire* du même auteur, sur le cours de l'Araxe et du Cyrus ; l'analyse de la carte du cours de ces fleuves, pour les *Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Caspienne et la mer Noire;* la carte de l'île de Crête et l'analyse de cette carte pour l'ouvrage intitulé *des anciens gouvernemens fédératifs et de la législation de Crête* (1).

(1) M. Barbié du Bocage a encore laissé, manuscrits ou inédits, les ouvrages suivans : Carte et notes sur la colonie du Sénégal, 1788.—Carte et notes sur la colonie hollandaise du cap de Bonne-Espérance, 1789. (Ces deux cartes sont gravées. Elles étaient destinées à un ouvrage qui n'a pas vu le jour.) —Carte de l'Attique et de la Mégaride.—Plan de la ville d'Athènes, pour le Voyage de Pausanias, an 2 et an 3.—Carte pour l'histoire d'Hérodote, intitulée : *Scythia*, *vel Scythica Herodoti ante Cimmeria, ubi Cimmerii*, 1797.—Mémoire sur

Savant critique, il a le mérite d'avoir signalé, dès 1786, une vérité géographique qui a été confirmée, quarante ans après, par le voyage de M. Duperrey autour du monde, que les découvertes du Gelwink ou *Pinson Jaune*, que l'on plaçait dans la partie orientale de la Nouvelle-Guinée, à plus de 300 lieues de leur position, avaient été faites dans la partie occidentale de cette contrée.

Plus tard, en 1807, dans une notice sur un manuscrit géographique de la bibliothèque de M. le prince de Talleyrand, lue en séance publique de l'institut, il a démontré que la partie orientale de la nouvelle Hollande, dont les Anglais attribuent la découverte au capitaine Cook, avait été reconnue long-temps avant (en 1525) par les Portugais.

A l'exemple de D'Anville, son maître, M. Barbié du Bocage ne s'est pas contenté de consacrer sa vie à la géographie, il a encore voulu en faciliter l'étude. « Le but, dit-il, d'une méthode dans une science

---

la plaine d'Argos, avec une carte topographique, 1809.— Expédition de Lucullus contre Tigrane, roi d'Arménie, dans les années 69, 68 et 67 avant Jésus-Christ.—Expédition de Pompée, contre Mithridate, roi de Pont; Orœses, roi des Albanais; Tigrane, roi d'Arménie; Artoces, roi des Ibériens; Othaies, roi des Colchidiens, et Antiochus, roi de Comagène, dans les années 66, 65 et 64 avant Jésus-Christ (mémoire et carte), 1810.—Expédition de Crassus contre les Parthes, dans les années 52, 51 et 50 (mémoire et carte), 1810. — Mémoire sur la longueur du mille romain, 1815. — Notes pour une nouvelle édition du Précis de Géographie ancienne, publiée en 1821.— Notice sur l'Afrique, 1825.

» quelconque, doit être de conduire celui qui étudie » graduellement, et comme pas à pas, par toutes les » vérités que cette science renferme, jusqu'à la plus » sublime, s'il est possible; son point de départ doit » être *celui qui est le plus à portée* des élèves; sa » marche doit être simple et naturelle, et les qualités » qu'on exige d'elle sont la clarté et la précision. » Après avoir dit que c'est à cette méthode que la chimie, la physique et les mathématiques doivent les progrès rapides qu'elles ont faits dans ces derniers temps, M. Barbié du Bocage observe qu'en géographie on suit une marche diamétralement opposée, en ce qu'on commence par transporter l'élève au plus haut point de la science; et de là, par des routes qui lui sont inconnues, on le ramène au point d'où il aurait dû partir. Persuadé que l'analyse est aussi applicable à la géographie qu'aux autres sciences, il veut que l'on commence par les détails, qu'après avoir fait d'abord connaître aux élèves ce qu'ils ont sous les yeux, on les fasse passer successivement du plan de leur commune à une carte topographique plus étendue, puis à une carte chorographique, puis à une carte d'un grand royaume, puis aux cartes générales des quatre parties du monde, puis à une mappemonde, puis à un globe, puis enfin à une sphère céleste.

Je regrette que les bornes d'une notice biographique ne me permettent pas plus de détails sur la nouvelle méthode proposée par M. Barbié du Bocage. « Elle est, dit-il en finissant, le fruit de mon expé-

» rience personnelle, et c'est en la suivant que j'ai » appris la géographie seul et sans maître. » A ce service important rendu à l'étude de la géographie en général, M. Barbié du Bocage a ajouté celui d'un précis de géographie ancienne, qui est imprimé à la suite de l'abrégé de géographie de Pinkerton et de M. Walckenaer publié en 1811.

C'est lui aussi qui avait fourni, en 1802 et 1809, pour le Mémorial topographique et militaire du dépôt de la guerre, le paragraphe 1er de la notice historique et analytique sur la construction des cartes géographiques, et l'historique des projections géographiques, dans lequel il est démontré que les projections sont nées l'une de l'autre.

Initié aux difficultés de la géographie ancienne, et familiarisé avec elles par une étude de tous les jours, M. Barbié du Bocage ne s'était pas moins livré aux recherches archéologiques; et, sous ce dernier rapport, ses titres étaient déjà grands pour faire partie de la Société royale des Antiquaires de France, lorsqu'il y fut admis, avec tant d'empressement, en 1819: car, sans parler des années qu'il avait passées au cabinet des médailles de la bibliothèque du Roi, déjà il avait consigné, dès 1795, dans le Magasin encyclopédique, une notice sur les antiquités d'Athènes de Stuart, qu'il place à côté des immortelles descriptions des ruines de Palmire et de Balbec; publié en 1808, pour *les lettres sur la Morée* de M. Castellan, le plan d'une partie de l'île de *Cérigo*, autrefois *Cythère*, et de la rade de *Napoli* de *Malvoisie*, avec les ruines d'*Epi-*

daurus-Limera, après avoir donné, l'année précédente, une première notice sur les ruines vues à Cérigo même et près de Napoli; il avait surtout préparé une date bien certaine à ses titres pour obtenir les suffrages des zélateurs de l'archéologie française, en publiant ses remarques sur un marbre blanc qui existe dans les fondemens d'une maison de la ville d'Autun. On sait encore aujourd'hui que ce marbre présente une base carrée, dont chaque face est une carte de géographie, offrant, avec les distances, cotées de la même manière que sur la carte de Peutinger, *Bononia*, *forum Gallorum*, *Mutina*, *forum Lepidi*, *Parma*, *fines Gallorum*. M. Barbié s'indigne avec raison que ce monument, si ancien, de géographie, reste précieux des écoles mœniennes de la grande et puissante *Augustodunum*, seule carte gravée sur pierre que nous ayons, le plus ancien des itinéraires figurés qui nous soient restés de l'antiquité, sur lequel on remarque des villes qui n'existaient plus, lorsque la carte de Peutinger a été dressée, que ce monument unique, si heureusement retiré de terre dans le commencement du siècle dernier, y ait été presque aussitôt enseveli de nouveau pour servir dans les fondations d'un bâtiment de l'abbaye des religieuses de Saint-Jean-d'Autun; et il fait des vœux pour que les ruines qui indiquent encore l'emplacement de ces fameuses écoles; et sur lesquelles il avait, dès 1793, appelé l'attention de la commission temporaire des arts, deviennent l'objet de celle de l'administration générale.

Cette sollicitude pour la conservation des monumens anciens est digne de remarque, Messieurs, à une époque où tout semblait conspirer pour leur destruction; il fallait même qu'elle fût bien forte, car elle était courageuse: elle s'est toujours soutenue. Vous rappelez-vous, Messieurs, avec quelle assiduité M. Barbié du Bocage suivait vos séances? quelle part toujours empressée il prenait aux discussions? avec quel abandon, quel désintéressement il aidait vos travaux de ses connaissances profondes en géographie? Douze cartes ou plans de votre collection ont été réduits par lui, et les mémoires qui les accompagnaient, vérifiés avec une complaisance aussi officieuse qu'honorable pour les auteurs; vous avez aussi imprimé sa description d'une grotte antique, située dans la commune de Nogent-les-Vierges, près de Creil, département de l'Oise. Depuis il avait revu les lieux, pris de nouvelles notes et vous promettait un nouveau mémoire lorsque la mort l'a surpris, si pourtant la mort peut surprendre un homme de bien.

Le savant dont le nom devenait classique pour la géographie en France, ne devait pas rester étranger aux savans des autres pays. En Angleterre, M. William Gell lui dédie son Voyage en Morée et ses autres ouvrages sur la Grèce. A Vienne en Autriche, M. de Hammer adopte, pour son ouvrage intitulé *Constantinopel und Bosphoros*, le plan de Constantinople de Barbié du Bocage, et traduit son plan topographique détaillé de la même capitale et de ses faubourgs, fait par notre confrère, pour le magnifique ouvrage de

M. Melling, intitulé *Voyage pittoresque de Constantinople et des rives du Bosphore.* A Goettingue, dans un cours public, le savant Schleggel tranche une difficulté géographique, en s'écriant : « Il faut bien « que cela soit, puisque M. Barbié du Bocage l'a vu à « Athènes. » Et cependant notre savant géographe était comme Delisle, comme D'Anville, qui, nés à Paris, n'avaient presque jamais quitté Paris; comme eux, il connaissait la terre sans l'avoir parcourue ; et sa science était si sûre, ses notions étaient si positives en cette partie, que, dans les premiers temps de l'établissement du Panorama, on l'a vu montrer et toucher presque du doigt, jusqu'aux moindres quartiers d'Athènes, de Jérusalem, de Constantinople, et faire dire aux personnes qui se pressaient pour profiter de ses savantes démonstrations : ne semble-t-il pas qu'il se promène dans les rues de ces antiques cités? Aussi est-ce avec beaucoup de raison qu'on a dit que son cabinet était devenu la boussole des voyageurs en Grèce ; de tous les pays on venait le consulter, et, encore aujourd'hui, le Levant est rempli d'instructions de sa main, ou copiées sur les siennes, qui se répandent de tous côtés et servent de base aux recherches des Européens, et même à celles des habitans instruits du pays ; circonstance bien honorable dont MM. Dubois et Barbié du Bocage fils ont recueilli, avec sensibilité, des preuves réitérées, lors de leur voyage à Constantinople, de 1814 à 1817.

Comme presque tous les savans de la capitale, M. Barbié du Bocage était très-communicatif; ses

livres, ses cartes, son temps étaient à la disposition de qui se présentait chez lui avec l'intention de s'instruire. Toujours porté à obliger, les difficultés les plus grandes, les considérations les plus délicates ne pouvaient l'arrêter, lorsque, surtout, il s'agissait de rendre un service qui devait tourner au profit de la science. Un étranger, M. Spencer-Stanhope, dont le nom est aujourd'hui inscrit au nombre des voyageurs célèbres, brûlait du désir de faire le voyage de la Grèce; mais il était Anglais, et le fatal blocus continental existait. N'importe, le jeune étranger se hasarde, est arrêté sur le continent et conduit au dépôt de Verdun. A Paris, M. de Cassini lui portait un vif intérêt, il n'eut pas de peine à communiquer cet intérêt à M. Barbié du Bocage : tous deux, ils s'adressent à l'institut, qui, à force de démarches près du chef du gouvernement qu'on savait être ami des sciences, mais encore plus ennemi du nom anglais, obtient, pour M. Stanhope, la permission de venir à Paris, et, un peu après, celle de se rendre en Grèce; c'est à ce voyage que nous devons la topographie d'Olympia et de la ville d'Elis, publiée, in-folio, en 1824, à Londres, par Stanhope, et la *Topography illustrative of the battle of Platea*, publiée par le même dès 1817, ouvrage dans lequel feu notre confrère a inséré, sur Œnoe, Phile et Eleuthère, des mémoires qui sont regardés comme des modèles de dissertations.

Ennemi des préjugés, des préventions injustes, le plus grand bonheur pour M. Barbié du Bocage était

de pouvoir saisir l'occasion de les combattre; c'était surtout à débarrasser les Grecs du réseau de dégradation et d'avilissement sous lequel on affectait de les tenir, qu'il mettait des soins particuliers. Il publia, dans cette intention, en 1801, sa notice abrégée des travaux des Grecs modernes sur la géographie, après avoir donné, six ans avant (en 1795), un premier Essai sur une géographie en grec vulgaire qui avait été imprimée à Vienne en 1790. L'éditeur de cette géographie se nommait Philippides; c'était un homme instruit, profondément pénétré des maux de son pays, et qui, dès ce temps, se berçait déjà de l'espoir de voir sa patrie régénérée par une révolution exempte d'effusion de sang. C'était le songe d'un philanthrope: Hélas! si Philippides vit encore, combien le réveil a dû être affreux pour son âme! En France, à l'époque où M. Barbié du Bocage écrivait sa notice, on ne connaissait guère encore les Grecs modernes que sur le rapport des voyageurs qui, la plupart, n'avaient vu que quelques îles de l'Archipel. Les Grecs, à les en croire, ne sont que des gens grossiers dont l'esprit n'est pas susceptible de culture, et qui ne s'occupent que du commerce et de la piraterie. Il appartenait au géographe, pour qui a été créé le surnom de Philhellène, de détruire cette idée erronée et injuste. « A la vérité, disait M. Barbié du Bocage, » en 1795, les Grecs des îles vivent dans la plus grande » ignorance, et leurs prêtres mêmes qui partagent » leurs occupations ou leurs larcins, se font un hon» neur de ne pas savoir lire. Mais il n'en est pas de

» même des Grecs du continent, ou du moins de ceux » qui habitent les grandes villes; ceux-ci sont très-» polis, cultivent les belles lettres et les sciences, et » il n'y a pas de doute qu'ils y feraient de grands pro-» grès, s'ils n'étaient sans cesse arrêtés dans leurs » études par les difficultés que leur oppose la jalouse » inquiétude des Turcs.» Les noms de plusieurs savans, que la Grèce moderne a produits, sont cités à l'appui de cette assertion, et parmi ces noms se trouve celui d'un prince, Nicolas Mavrocordato, déja en possession d'une réputation héréditaire.

Dans sa jeunesse, M. Barbié du Bocage, accueilli avec distinction par M. de Vergennes, avait trouvé, dans les puissans encouragemens du vertueux ministre de Louis XVI, les moyens de développer ses talens. Attaché, dès l'année 1780, au ministère des affaires étrangères, et, en 1785, au cabinet des médailles de la bibliothèque du Roi, il fut chargé, en 1792, de la partie géographique à la même bibliothèque; puis, on l'a vu successivement, appelé au conseil de géographie du bureau du cadastre, au ministère de l'intérieur, en 1797; nommé géographe du ministère des relations extérieures, en 1803; correspondant de la société d'émulation de Cambrai, la même année; membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'institut, en 1806, en remplacement d'Anquetil Du Perron; de l'académie de Florence, en 1807; de la classe d'histoire de la société royale de Goettingue, en 1808; professeur à la faculté des lettres de l'académie de Paris, en 1809; membre de l'institut royal de Hol-

lande, la même année; correspondant de l'académie Ionienne, en 1810; correspondant de la classe d'histoire et de philologie de l'académie royale de Prusse, en 1811; doyen de la faculté des lettres de l'académie de Paris, en 1815; membre de la Société royale des Antiquaires de France, en 1819; président de cette société, en 1820 et en 1824; membre, en 1821, de la Société de géographie, dont il fut l'un des fondateurs et deux fois président; et enfin membre du conseil académique de Paris, la même année. Rangeons aussi, parmi les distinctions les plus honorables accordées à M. Barbié du Bocage, les appels faits à son talent par l'administration publique, appels qui ont produit sa carte semi-topographique de la Morée, dressée et gravée au dépôt général de la guerre en 1803, et qui est restée si long-temps sous le séquestre, pour qu'elle ne pénétrât pas chez l'étranger; la carte d'Europe, dressée pour l'instruction publique, d'après les ordres du ministre de l'intérieur, en 1804; la carte curieuse et devenue rare, dressée au dépôt du cadastre, en 1798, qui présente un *tableau général de la figure, de la superficie et de la population de toutes les parties du territoire français, réparties sur la surface du globe*, et les matériaux d'un ouvrage remarquable qui se rattache à la vie politique d'un homme extraordinaire. Au temps heureux de ses victoires, Bonaparte avait désiré posséder les renseignemens les plus positifs sur les expéditions militaires des anciens dans l'Asie; il crut ne pouvoir mieux confier ce travail qu'à celui qui avait déjà eu la direction de la

belle carte de la Morée. « Le plan du travail arrêté,
» M. Barbié du Bocage dut rédiger un mémoire sur
» chacune de ces expéditions et dresser des cartes à
» l'appui. Quelques mémoires, avec leurs cartes, ont
» été terminés; ils sont relatifs aux premières expé-
» ditions des Romains dans cette partie du monde;
» d'autres sont ébauchés. »

Depuis le 19 octobre 1814, M. Barbié du Bocage était chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, et il n'était pas encore compté parmi les membres de l'institut, que déjà son portrait faisait partie des illustres géographes de la galerie de Weymar. Un artiste allemand avait été envoyé à Paris pour recueillir les traits du géographe français.

Jusqu'à présent, Messieurs, je ne vous ai presque entretenus que de l'élève privilégié de d'Anville, de l'ami de Barthelémy, du professeur distingué, du doyen de la faculté des lettres, du membre si laborieux des premiers corps savans de la France; c'est-à-dire que je n'ai encore envisagé Barbié du Bocage que comme homme modifié par l'étude des sciences et des arts, et comme homme public. Que je serais éloquent, si je pouvais vous parler dignement de M. Barbié homme privé! Simple et modeste dans ses habitudes comme dans sa conduite, pendant longtemps on le rencontra rarement dans les cercles, dans les assemblées, peu jaloux qu'il était de chercher au-dehors le relief qu'il n'attendait que de ses travaux, et préférant les délassemens qu'il trouvait au sein de son heureuse famille, aux distractions sou-

vent assez vagues que procure la société. Ce n'est pas qu'il ait manqué d'amis : dans sa jeunesse, il avait fréquenté beaucoup les d'Anville, les Barthelémy, les Villoison, les Sainte-Croix, les Laporte Dutheil, et, à une époque plus rapprochée, les Millin, les Choiseul-Gouffier, les Langlès. Son âme était aimante: avec quel abandon n'a-il pas exprimé l'attachement, la vénération, la reconnaissance, dans les notices que nous avons de lui sur la vie et les ouvrages de D'Anville, son maître et son bienfaiteur; sur son beau-père, Guillaume-Nicolas Delahaye, premier graveur du Roi! Il avait aussi composé, pour le mémorial topographique et militaire du dépôt de la guerre, en 1803, une notice historique sur la vie et les ouvrages du major James Rennel, que ses compatriotes surnomment le D'Anville de l'Angleterre, et avec lequel il avait été particulièrement lié. Toujours maître de lui-même, qualité précieuse dont l'absence cause parfois bien des soucis, la voix de M. Barbié du Bocage n'en avait que plus d'autorité, lorsqu'il lui arrivait de l'élever, parce qu'on ne lui supposait jamais d'autres mobiles que ceux de la justice et de la raison. J'en atteste cette jeunesse généreuse que la fermeté paternelle du doyen de la faculté des lettres a plus d'une fois préservée des périls de l'inexpérience, et que j'ai vue entourer son cercueil, le mouillant de larmes si sincères.

M. Barbié n'a pas été sans éprouver de traverses. Dans le cours d'une carrière très-occupée, quel est l'homme droit et honnête qui a pu se flatter d'en avoir

été préservé? Toujours il leur opposa, homme public, de la fermeté et des intentions pures; homme privé, du calme et de la patience, et au besoin le plus grand courage. Ne l'a-t-on pas vu à côté de ses amis Lebeau, Lefebvre duc de Dantzig et Walckenaer, dans les rangs de ce bataillon des Filles-Saint-Thomas si cruellement décimé, après la journée du 10 août? Plus tard, n'a-t-il pas conservé la froide attitude de la résignation, lorsqu'enveloppé dans une accusation inique avec l'abbé Barthelémy et les autres employés de la bibliothèque du Roi, il fut, avec eux, jeté, le 2 septembre 1793, dans les cachots de la terreur? Heureux de s'être uni, en épousant, environ deux ans auparavant, Mademoiselle Delahaye, à une de ces femmes fortes, en qui, dans nos momens de trouble, les sentimens sociaux ont été plus forts que les impressions de la terreur, il dut sa liberté aux périlleuses sollicitations de sa jeune épouse. De combien de félicités n'a-t-il pas payé ce service de l'amour conjugal pendant trente-quatre ans d'union! Généreux et indulgent, M. Barbié possédait à un degré éminent l'esprit de conciliation. Bon et humain; ce n'est que depuis qu'il n'est plus, qu'on a découvert que, dans les derniers temps de sa vie, il tendait une main secrètement charitable à un malheureux qui avait été autrefois son plus acharné persécuteur. Mais je m'arrête, Messieurs: que seraient en effet les fleurs, même les plus brillantes de l'éloquence, à côté du simple résumé que la vérité a déjà buriné sur sa tombe : *Barbié du Bocage fut*

enfant soumis, camarade loyal, disciple reconnaissant; plus tard, époux et père incomparable, ami dévoué, et, dans le monde, homme tolérant, officieux, secourable, toujours maître de lui-même, savant, modeste et communicatif: sa figure offrait l'image d'un patriarche, et il en avait les vertus dans le cœur.

Un des traits qui a le plus caractérisé la carrière de M. Barbié du Bocage, était son attachement à ses devoirs ; il en était esclave, et jamais il n'en négligea aucun, quelque pénibles, quelque nombreux qu'ils fussent, et quelque impérieux qu'aient eté les besoins de sa santé. Ses derniers momens en sont une preuve touchante. Dans la journée du 25 novembre, il avait assisté à la réunion hebdomadaire de l'académie des inscriptions et belles lettres; le soir, contre l'avis de son médecin, et malgré les supplications de sa famille, il s'était rendu à une assemblée générale de la société de géographie, où il croyait, comme président de la commission centrale, que sa présence était obligée : et ce fut ce jour-là même que, rentré chez lui, il se mit au lit pour ne plus le quitter, et c'est trente-quatre jours après, le 28 décembre, que l'institut royal de France a perdu une de ses colonnes, la société de géographie qui, en peu d'années, est devenue si prospère, un de ses fondateurs, et la nôtre, Messieurs, un de ses membres les plus savans, un de ses appuis les plus dévoués, et chacun de nous, un Mentor, ou plutôt un ami.

NOTES RELATIVES

A la page CCXI. La carte de la Grèce moderne, publiée dans le Voyage de M. Pouqueville (5 vol. in-8°, 1821), est la réduction d'un grand travail dressé sur la même échelle que le plan de Janina et de ses environs. Quelques parties ont été faites encore plus en grand. Le tout est resté manuscrit dans les porte-feuilles de M. Barbié du Bocage.

A la page CCXVIII. M. Boissonnade, ami et confrère de M. Barbié du Bocage, lui a dédié ses *Poëtes Gnomiques*, édition grecque in-18, 1822.

CONJECTURES

Sur la Religion des anciens habitans de la Grande-Bretagne, sur son origine et sur ses rapports avec la religion des Gaulois, tirées d'une note lue à la Société royale des antiquaires et à la Société asiatique; par M. Coquebert-Montbret, membre résident.

La religion fondée dans l'Inde, mille ans au moins avant notre ère, par un personnage connu généralement parmi nous sous le nom de *Buddha*, cette religion qui a jeté de si profondes racines dans toute l'Asie orientale, et que l'on croit, avec assez de probabilité, avoir donné naissance à celle des anciens Scandinaves, aurait-elle aussi pénétré dans le nord-ouest de l'Europe? et peut-on conjecturer, avec quelque vraisemblance, qu'elle ait été adoptée par les anciens Bretons?

Telle est la question que je soumets au jugement de mes savans confrères, en leur faisant part de quelques traces de buddhisme que j'ai cru reconnaître dans des fragmens de poésie galoise recueillis et publiés en Angleterre.

La date qu'on assigne à ces poésies est le cinquième, le sixième ou le septième siècle de notre ère; on conçoit qu'à cette époque, la nation galoise, très-imparfaitement instruite des mystères de la re-

ligion chrétienne, et encore imbue des doctrines druidiques, devait être dans le cas de cet Ismène, dont le Tasse dit : *Confonde le due leggi á se mal note*.

D'ailleurs, les auteurs galois étaient des poètes, qui, comme les nôtres, ont fort bien pu, quoique chrétiens, faire usage de la mythologie païenne, lorsqu'elle leur semblait fournir des images et des allusions appropriées à leurs compositions.

Quant à l'authenticité des poésies dont il s'agit, elle paraît solidement établie, et je n'ai point appris qu'elle ait été même contestée.

On ne peut objecter ici, comme on l'a fait pour les poèmes attribués à Ossian, que le style et les idées annoncent une civilisation plus avancée que celle de l'époque à laquelle on veut les rapporter : ces productions, en langue galoise ou Cymraeg, portent l'empreinte de la rudesse qui appartient à l'enfance des nations, et que Mac Pherson a dissimulée dans ce qu'il a traduit de la langue erse ou gaélique.

Les principaux auteurs galois, dont on nous a conservé des pièces de vers plus ou moins longues, composées souvent de stances de trois ou quatre vers, sont Merddyn, que nous nommons Merlin, Aneurin, Taliesin et Llywarch.

Ces morceaux ont été imprimés en langue originale, dans une collection en 3 volumes in-8°, intitulée *Archéologie galoise*. La plupart ont été traduits depuis en anglais et commentés dans divers ouvrages, notamment dans le *Cambrian-Re-*

gister, dans le *Cambro-Briton*, dans l'ouvrage de M. Hughes, intitulé *Horæ Britannicæ*, et dans celui que M. Ed. Davies a donné sur la *Mythologie des Druides-Bretons*. Ce sont ces ouvrages que j'ai consultés, ainsi que l'excellent *Dictionnaire galois et anglais* de M. William Owen Pughe, publié à Londres, en 1803, en deux très-forts volumes grand in-8°.

Dans un de ces poèmes anglais, intitulé *Gododdim*, et composé par *Aneurin*, le Dieu-Suprême des anciens Bretons est nommé *Budd* (voyez l'ouvrage de Ed. Davies). Dans une élégie de Taliesin, intitulée *Marwnad Aeddon o von*, ce même nom est écrit *Budwas* (voyez le même ouvrage, p. 557, Appendix, n° x).

A la vérité, ce Dieu-Suprême avait encore d'autres noms. On lui donnait particulièrement ceux de *Aeddon*, de *Beli*, de *Becrlled*, de *Deon* et de *Prydain*; c'étaient moins des noms propres que des épithètes; ainsi *Beli* veut dire *dévastation*, et, des deux derniers noms, l'un signifie *distributeur de dons*, et l'autre *régulateur des saisons*.

Les poètes galois emploient l'une ou l'autre de ces dénominations, soit pour varier les expressions suivant l'usage des poètes, soit à raison des différens rapports sous lesquels ils veulent faire envisager la Divinité. Mais le nom par excellence, le nom propre du Souverain-Être était *Hy*, autrement *Hu*, *Huon* ou *Hu gadarn*, c'est-à-dire le *Puissant Hu*, *dominateur suprême* de la terre et des mers, dispensateur des plaisirs et de la gloire, vie du monde, comme

l'appelle Jolo Goch, ancien poète galois, cité par M. W. Owen Pughe dans son Dictionnaire. Ce nom exprimait, suivant le même Dictionnaire, le principal attribut de la Divinité, celui de tout pénétrer et de tout savoir.

Hu était représenté quelquefois sous la forme d'un bœuf ou d'un aigle; quelquefois aussi, particulièrement lorsqu'il prenait le nom de *Budd*, il était adoré sous la figure d'un énorme serpent.

A l'occasion de ces différens noms du Dieu des Galois, M. Davies observe que *Becr* n'est pas un mot de la langue galoise; il demande si l'on n'en trouverait pas l'origine dans quelque langue d'Orient.

Mais le nom de *Budd* peut aussi être regardé comme une épithète, car il veut dire *avantage*, *profit* et *victoire*. S'ensuit-il que le Dieu auquel ce nom est donné, ne puisse pas être le même que le *Buddha* des Indiens, dont le nom signifie, dit-on, *sage*, *philosophe?* *Buddha* réunissant en lui tous les genres de prééminences, son nom a pu, dans un pays, devenir synonyme de celui de *sage* (comme nous disons un *Caton* dans le même sens), et être dans l'autre le synonyme de *victorieux* (comme lorsque l'on dit un *César*).

D'ailleurs, supposé que l'*Odin* des Scandinaves soit le même personnage que Buddha, il est à remarquer que les historiens suédois disent que son nom, ou l'un de ses noms, était *Sigge* qui signifie aussi *victoire*.

Au surplus, je suis le premier à convenir que le

rapport des noms *Budd* et *Buddha* ne suffirait pas à lui seul pour faire admettre l'hypothèse que je cherche à établir; aussi n'est-ce pas le seul argument que je veux faire valoir.

Pour peu qu'on ait entendu parler de la religion de *Buddha*, on sait de quelle valeur est, chez les Buddhistes, Indiens, Thibétains, Chinois, Mongols ou Calmoucks, la syllabe *om* ou *on* à laquelle, suivant Pallas, ces différens peuples attribuent la vertu de préserver les corps de toutes les infirmités et l'âme de toutes les souillures, et qui, tracée sur une plaque de métal qu'on suspend au cou des enfans après avoir été bénie par les Lamas, est regardée comme la meilleure de toutes les amulettes.

On sait aussi que cette syllabe doit se trouver en tête de toutes leurs prières, et que c'est par elle que commence et que finit la célèbre formule religieuse :

Om ma ni pat mè hom ;

formule qui passe chez ces peuples pour le sceau et le symbole de la foi, et qui suffit seule, suivant eux, pour procurer au pécheur, qui l'a répétée avec une ferme confiance, tous les dons tant spirituels que temporels.

ON, suivant le Dictionnaire de W. Owen Pughe, est une particule de la langue galoise, employée dans la composition des mots, et qui s'applique à tout ce qui est supérieur et transcendant, ou perpétuel et sans interruption.

Les anciens Galois avaient une divinité qu'ils

nommaient *Teyrn-on*, le *seigneur-On*; et un poème de Taliesin, que donne M. Davies au n° IV de son *Appendix*, est intitulé *la Chaire de Teyrn-on*.

La formule usitée par les Buddhistes est étrangère à la langue de la plupart de ceux qui la prononcent habituellement; ils la croient venue d'un pays qu'ils nomment *Ainaiktek*, et qui n'est autre que l'Inde.

M. Davies rapporte, d'après un poète galois, des vers qui, dit-il, n'offrent aucun sens dans la langue du pays de Galles et qui paraissent avoir rapport à quelque cérémonie religieuse (ces vers sont tirés d'un ancien poème à la louange de Llud-le-Grand, fils de Beli, *Gwawd-Llud y mawr*).

Il demande si les mots, dont ces vers se composent, n'appartiennent pas à quelque langue asiatique; et, pour mettre les orientalistes à même d'en juger mieux, il les copie en caractères hébreux; les voici :

O brithi brith oï
Nu oes nu edi
Brith brith adonhaï
Sych edi edi eu roï.

(*Voyez* Appendix XII du livre cité ci-dessus); la suite du même morceau est en galois, et signifie :

« Nous comptons tous sur Adonaï
» Et sur l'*area* de *Poumpaï*. »

» Ce passage, ajoute M. Davies, pouvait faire naître l'idée que les anciens Bretons auraient récité des hymnes dans une langue qui leur était étrangère. »

Peut-être les avaient-ils reçus en même temps et par la même voie que leur religion, comme les Buddhistes, répandus dans l'Asie orientale, ont tous, pour les cérémonies du culte et de l'instruction religieuse, une même langue savante, qui est le sanscrit, quelle que soit d'ailleurs leur langue maternelle.

Un argument non moins puissant, ce me semble, c'est l'existence, chez les anciens Galois, du dogme de la métempsycose, qui paraît être né dans l'Inde, et qui forme une des bases du buddhisme. On nous a conservé un poème de *Taliesin*, intitulé *Angar Cyvyndawd*, qui est décisif sur ce point. Ce barde va même plus loin que Pythagore, qui se vantait, suivant Diogène de Laerce, de savoir quels corps humains son âme avait habités successivement depuis la guerre de Troie, ou qui, suivant Lucien, se rappelait de plus sa transmigration dans le corps de différens animaux. *Taliesin* comprend dans son énumération, non seulement des végétaux, mais aussi des substances minérales : « Je fus successivement, dit-il, un saumon, un chien, un cerf, » une clavette de fer, un coq, un cheval étalon, » un taureau, un bouc, et enfin un grain de ble, » faisant partie d'un tas formé après la moisson, et » qui fut avalé par une poule, après quoi je fus » rendu à la forme humaine, sous le nom de *Aedd*, » et ensuite sous celui de Taliesin que je porte à présent. » (*Davies*, *Appendice*, n° XIII). Ailleurs, le même barde dit qu'il a été un torrent, une vague, etc.

Les Gaulois, ou du moins quelques-unes de leurs tribus, admettaient aussi la métempsycose, et le témoignage de César est positif à cet égard (*de Bello gall.*, Liv. VI, Chap. xv); *imprimis hoc volunt persuadere non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios.*

Ce rapport entre les opinions religieuses des Gaulois et celles des Bretons, relativement à l'état des âmes après la mort, explique ce que César dit un peu plus haut, Chap. XIII : *Disciplina in Galliam translata esse existimatur, et nunc qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerumque illò, discendi caussâ, proficiscuntur.*

Dans mon hypothèse, les habitans de la partie méridionale de la Grande-Bretagne auront reçu la religion de Buddha des régions orientales de l'Europe, qui tenaient elles-mêmes cette religion du midi de l'Asie : de la Grande-Bretagne, cette doctrine se sera propagée dans la Gaule ; mais les Druides-Bretons, plus rapprochés, croyait-on, de la source de cette instruction, auront toujours été consultés dans les cas difficiles; ce qui expliquerait l'espèce de dépendance où le continent se trouvait, pour la religion, d'une île à laquelle ce continent avait dû fournir cependant ses premiers habitans.

On peut présumer qu'avant l'arrivée des Buddhistes, animés de l'ardent prosélytisme qui les caractérise, les Gaulois avaient une toute autre religion.

Cette religion devait être un déisme assez pur,

uni cependant au culte des esprits, particulièrement à celui des mânes, des héros, des parens et des amis, avec quelque mélange de croyance aux sorciers. Elle aurait été transmise à la Grande-Bretagne, avec les plus anciennes colonies que la Gaule y avait envoyées. Elle s'était perpétuée dans la partie de cette île, la plus reculée vers le nord, aussi bien que dans l'Irlande; en un mot, partout où le buddhisme n'avait pas pénétré. En effet, on ne voit nulle trace de polythéisme ni du dogme de la métempsycose chez les héros d'Ossian.

Je serais porté à croire aussi que le buddhisme n'avait pas prévalu, dans toute la Gaule, sur les anciennes croyances.

La religion primitive aura pu se conserver chez

---

(1) Ce que l'histoire nous apprend des sacrifices humains, chez les Gaulois, s'accorde encore assez bien avec les usages de l'Inde. On sait que ces Indiens, qu'on nous représente comme les plus doux des mortels, ne craignent pas d'immoler des hommes dans plusieurs circonstances; par une de ces inconséquences, si familières à la raison humaine, ils réservent toute leur compassion pour les animaux, et font périr sans pitié leurs semblables.

Pline trouvait tant de conformité entre le culte des Bretons et celui des Perses de son temps, qu'on serait tenté, disait-il, de croire que la religion de ces derniers leur serait venue de la Grande-Bretagne : « *Britannia eam (scilicet Magiam) hodie-* » *que attonitè celebrat tantis caeremoniis ut eam Persis dedisse* » *videri possit.* C. xxx, C. 4. »

Il aurait été plus raisonnable de penser que les Bretons avaient pris leurs institutions des Perses, et Pline paraît rec-

une partie des Druides, chez ceux que quelques anciens nous représentent comme des philosophes et des sages (Diogène Laerce qui cite Aristote et Phocion; Clément d'Alexandrie, p. 43). Peut-être même était-ce, parmi nos ancêtres comme à la Chine, la religion des lettrés, tandis que les superstitions des *Buddhistes* auront été abandonnées au peuple.

Cela expliquerait l'espèce de contradiction que l'on remarque entre ce que César dit de la religion des Gaulois dans le passage que nous avons cité et ce qu'on lit à ce même sujet dans d'autres auteurs, tels que Pomponius-Mela, Valère-Maxime, et César lui-même dans un autre passage. En effet, ces auteurs rapportent que les Gaulois prêtaient de l'argent pour leur être rendu dans une autre vie; que, dans les funérailles, on jetait sur le bûcher, ou l'on enterrait avec le cadavre, tout ce que le défunt avait aimé, jusqu'aux animaux, jusqu'aux esclaves, sans excepter les cliens qu'il avait affectionnés et son épouse même; enfin qu'on profitait de l'occasion pour

---

tifier son premier jugement, lorsqu'en parlant des Druides, il les appelle les Mages de la Gaule et de la Bretagne. Le témoignage de cet auteur a d'autant plus de poids, que les Romains de son temps devaient bien connaître les coutumes des Perses et celles des Gaulois.

Enfin Strabon et d'autres anciens attestent que le culte de Bacchus était en honneur dans les îles britanniques, et ce ne pouvait guère être comme Dieu du vin, mais comme une divinité d'origine indienne.

charger le mort de porter des lettres dans l'autre monde.

Il serait absurde de penser que des témoignages aussi opposés pussent s'appliquer aux mêmes tribus gauloises ; on est donc forcé d'admettre qu'il y avait dans la Gaule différentes religions, et il était difficile, en effet, qu'il en fût autrement chez un peuple composé de tribus indépendantes, qui n'avaient point entre elles de centre commun. Comment, dans un état de civilisation aussi peu avancé, auraient-elles été d'accord sur des matières abstraites?

Une de ces religions de la Gaule était, suivant mon hypothèse, le buddhisme, et celle-là leur était venue du midi de la Grande-Bretagne.

L'autre, probablement beaucoup plus ancienne, leur était commune avec toutes les nations du nord de l'ancien continent. On la nommera si l'on veut un sabéisme mélangé de *chamanisme*.

Dans ce système, on concilie assez bien, ce me semble, les contradictions que présentent les témoignages des historiens en ce qui concerne les opinions religieuses des Gaulois.

MONUMENS CELTIQUES

Reconnus dans le département de la Côte-d'Or; par M. Girault, correspondant de la Société, décédé président de la commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.

§. 1er *Pierre fiche d'Aignay.*

Sur le bord du chemin d'Aignay à Recey, à un kilomètre au nord du bourg d'Aignay et à peu de distance de l'ancienne route de Châtillon à Dijon, on remarque un monument celtique dont M. Collon, curé d'Aignay, correspondant de la commission des Antiquités, nous a transmis les dimensions. Il consiste en une pierre debout, *fichée* en terre de deux pieds, élevée de cinq pieds au-dessus du sol, large de trois pieds à sa base, de deux pieds à moitié de sa hauteur, d'un pied et demi à son sommet. Son épaisseur est d'un pied dans toute sa longueur; la face plate et large regarde le chemin de Recey. Ce bloc porte le nom de *pierre fiche;* il passe, dans le pays, pour être une très-ancienne limite.

Qui ne reconnaît, dans ce morceau de roche brute, un des *peulvans* ou menhirs des Gaulois, c'est-à-dire « une de ces pierres longues qui sont très-com-» munes en Angleterre et en Ecosse sous le nom de » *Lech*, qui se trouvent dans plusieurs départemens » de la France sous les noms de *pierre fichade*,

» *pierre fichée*, *pierre fiche*, *pierre fixe*, *pierre faite*, » *pierre fitte* (1), » dans lesquelles on doit chercher l'étymologie du nom de plusieurs communes (2)?

Ainsi M. de Fréminville a signalé (Mém. de la Société royale des Antiquaires de France, tom. II, pag. 156) la *pierre fitte* de Maintenon, haute de quatre pieds, dénomination qui n'est autre, dit cet antiquaire, qu'un dérivé de *pierre fiche* pour *pierre fichée*, donné en France à un grand nombre de monumens du même genre, dont l'authenticité ne peut être mise en question.

Ainsi M. Bodin d'Angers, correspondant de la même Société, indique un *peulvan* ou *pierre fichée* sur le bord de la rivière d'Evre, commune de Saint-Martin de Beaupréau, dans le haut Anjou (mêmes mémoires, tom. III, pag. 218) : à la vérité, ce peulvan, une hauteur presque triple de celui d'Aignay. Au reste, la hauteur plus ou moins grande ne caractérise pas ces monumens : si la *pierre pèze* des Deux-Sèvres avait vingt-deux pieds et demi de haut, douze de large, quatre d'épaisseur (Mém. de l'Acad. Celtiq., tom. III, pag. 484) ; celle d'Ebersviller, citée par Schœpflin, vingt-un pieds d'élévation, et cinq de largeur (Mém. de l'Acad. Celt., tom. V, pag. 347) ; celle de Saint-Maur, seize pieds de hauteur (Mém. Soc. roy. des Antiq. de France, tom. Ier, pag. 22) ; la

(1) Rapport sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France, tom. II de la collection des mémoires, pag. 26.

(2) Les dictionnaires offrent quatorze communes en France, du seul nom de *Pierrefitte*.

pierre levée près Blois, treize pieds (Mém. Acad. Celtiq., tom. III, page 92); la pierre droite de Maintenon, douze pieds d'élévation (Mém. Soc. roy. des Antiq. de France, tom. Ier, pag. 30); enfin le monument de Grabusson, dix pieds (Mém. Acad. Celtiq., tom. Ier, pag. 136); les *pierres fichées* ou *peulvans* d'Alluges, sur les bords du Loir, n'ont que huit pieds (Mém. Soc. roy. des Antiq. de France, tom. Ier; Lejeune), sept pieds, six pieds, même quatre pieds et demi (*ibid.*): donc la longueur de ces monumens druidiques n'est pas de rigueur, n'est pas même nécessaire pour reconnaître les peulvans.

Les druides tenaient à honneur d'ériger de ces pierres qui étaient ordinairement des masses très-pesantes, sans doute, comme l'observe M. Baudoin (1), dans l'intention de subjuguer l'esprit crédule du vulgaire, en offrant à ses yeux ignorans des colosses énormes dont l'extraction et le transport faisaient croire à leur puissance surnaturelle. Quelques-uns de ces peulvans ont offert à ceux qui ont fouillé à leur base, des ossemens humains, d'où l'on a conclu que ces monumens étaient autant d'autels où l'on immolait des victimes humaines; le peulvan d'Aignay a été fouillé tout autour, même un peu au-dessous, et l'on n'y a trouvé aucun débris de cadavres.

§. 2. *Peulvan de Bocavault.*

M. Maillard de Chambure, correspondant de la

---

(1) Mémoires de l'Académie Celtique, tom. III, pag. 210.

commission archéologique du département de la Côte-d'Or, a signalé sur le territoire de Villaines-les-Prévôtés, canton de Montbard, arrondissement de Semur, le *men-hir* ou *peulvan* (1) dont nous allons parler.

Ce monument druidique est situé au climat de Bocavault, qui limite les finages de Jeux-lès-Bard au canton de Semur, et de Villaines-les-Prévôtés au canton de Montbard, non loin de l'Armançon et de la route de Semur à Noyers. Il est placé sur un petit tertre, entre un bois et une rivière, enfoncé de quatre à cinq pieds en terre, élevé de neuf à dix pieds depuis le niveau du sol ; sa forme est une pyramide bien prononcée; son épaisseur est proportionnée à sa grosseur ; on a trouvé aux pieds de ce peulvan une petite monnaie gauloise en argent, du genre de celles gravées dans Monfaucon, 3, 88, pl. 52, portant l'empreinte grossière d'un cheval ; non loin de ce tertre on a trouvé de nombreux et énormes ossemens humains qui ne peuvent appartenir qu'à ces Gaulois de haute stature, que Sidoine Appollinaire qualifie du nom de *Septipedes*. (ch. 3, 68)

D'après ces détails, le lieu où se trouve ce peulvan serait celui d'un cimetière gaulois; c'est une tombelle, probablement du genre de celle d'Asnières

(1) *Men-hir*, *peulvan* sont la même chose que pierre fitte, pierre faite, pierre fiche ou pierre fichée, pierre fichade, etc.; le monument que décrit l'auteur du mémoire est plutôt une tombelle ou *tumulus*.

sur les bords de la Seine, mentionnée par M. Legrand d'Aussi (Mém. de l'Instit. an 7, tom. II, pag. 670); de celle de Pouilly-sur-Saône, dont nous avons donné la description insérée au Mag. encycl., avril 1816, et Mém. de la Soc. royale des Antiq. de France, tom. VI; mémoire dans lequel nous avons mentionné d'autres monumens funéraires du même genre, signalés par divers archéologues.

Villaines-les-Prévôtés, se trouvant situé sur la rivière de l'Armançon et sur la voie romaine d'Alise à Sens, dut être d'une haute antiquité, connu et habité par les Celtes Mandubiens, dont Alise était la capitale.

Ce village, situé au centre du triangle formé par les villes de Semur, Alise et Montbard, ne put pas rester sans être habité; et ce peulvan, placé à l'extrémité de son territoire, indiquerait le lieu de sépulture de ses habitans. D'après cela, quelque peine qu'on prenne pour déblayer le tertre sur lequel est élevée cette pierre funéraire, quelque quantité d'ossemens humains qu'on puisse y découvrir, cela ne nous apprendrait rien autre chose, sinon que ce lieu fut un cimetière gaulois; il ne pourrait nous offrir ni médailles, ni monumens d'arts, qui puissent agrandir le domaine de la science.

§. 3. *Autel druidique de Rochefort-sur-Brevon, Pierre qui corne.*

Le village de Rochefort est situé dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, canton d'Aignay-

le-Duc, au nord, sur le ruisseau de Brevon qui se jette dans la Seine au-dessous de Brémur, et au-dessus d'Aisey-le-Duc.

Près du pont et au milieu de ce village, sur l'étang des Usines, est une pierre informe, inégale, raboteuse, qui n'a jamais été taillée, percée dans le dessus d'un trou qui correspond à un autre pratiqué plus bas sur le côté ; ces trous ont chacun deux pouces de diamètre, on ne sait quels conduits existent intérieurement entre ces deux ouvertures ; mais le fait est que, lorsqu'on parle haut dans l'orifice supérieur, le son qui sort de l'orifice inférieur produit l'effet d'un porte-voix très-sonore ; aussi les enfans du village s'amusent-ils beaucoup d'aller crier dans ce trou : les enfans aiment le bruit.

Cette pierre qui aurait assez la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée, n'est pas d'une forte dimension ; elle n'a que dix-neuf pouces de hauteur, seize de largeur, et dix du côté où est le trou inférieur, distant, en dedans, de neuf pouces de celui supérieur. Elle était autrefois posée sur une grosse masse de roche qu'on montre encore auprès du pont ; de sorte que le bloc, appelé *pierre qui corne*, reposait sur un rocher, sur lequel cette pierre était vacillante, comme elle l'est encore aujourd'hui sur le sol où elle se trouve.

La pierre qui corne ne porte aucune trace du travail de la main des hommes, ce qui est le principal caractère des monumens celtiques (rap. 1823, pag. 10 des travaux de la Soc. roy. des Antiq. de France); seu-

lement elle est un peu usée à l'orifice du conduit supérieur, à force d'y avoir posé les mains et les lèvres. Elle paraît provenir d'un rocher qui existe sur le territoire de Rochefort au-dessus du château, rocher qu'on nomme le *Bouchot-Marca*, dont les blocs, qui s'en détachent parfois, sont naturellement percés en différens sens, mais sans correspondance d'un trou à l'autre; un jeu de la nature aura fait qu'il se sera trouvé une correspondance entre deux trous, et, entre ces trous, des cavités qui prolongent et renforcent le son, et font l'effet d'un conduit auditif.

Les pierres de ce genre ne sont pas inconnues dans l'histoire celtique; MM. *Lareveillère-Lepeaux*, (Mém. acad. celtiq., 2. 186, 188); *Veau de Launay*, (Mém. acad. celtiq., 4. 306); *Chalieu*, (Antiq. de Tain et Mag. Encycl., mai 1811); *Paris*, (Mém. Soc. roy. des Antiq. de France, 2. 188); *Freminville* (ibid. 165); *Pellieux* (rapp. 1823, pag. 19 des trav. de la Soc. roy. des Antiq. de France), ont signalé, notamment dans l'Orléanais, des pierres percées, qui servaient aux sacrifices, ayant un conduit pour écouler le sang des victimes immolées sur cet autel grossier.

La pierre-qui-corne de Rochefort est vacillante comme celles du département de Maine-et-Loire, (Mém. acad. celtiq., 2. 186); de Pont-le-Voye (*ibid.* 4. 306); de Morancez (Mém. Soc. roy. des Antiq. de France, 2. 166); comme la pierre de Minuit (Mag. encycl. mai 1811); la pierre Feularde (rapp. 1823, des travaux de la Société royale des Antiq.

de France, pag. 9), par conséquent du même genre, et destinée aux mêmes usages : celle qui nous occupe avait une double destination, celle des sacrifices, et celle de servir de porte-voix pour se faire entendre à de longues distances, et c'était pour cela, sans doute, qu'elle était élevée sur une grosse masse de roche, d'où on l'aura fait descendre d'autant plus facilement, qu'elle était à dessein vacillante. Peut-être servait-elle aussi aux Druides pour rendre des oracles par les conduits auditifs, puisqu'elle est presque pareille à la tête d'Apollon, trouvée à Polignac, décrite et gravée tome 4, pag. 94 des Mém. de la Société royale des Antiq. de France.

Sous tous ces rapports elle doit offrir de l'intérêt. Cependant cette pierre est à la merci des jeunes gens qui la remuent souvent; un seul coup de pied suffit pour la mettre en mouvement, et ils finiront par la jeter dans l'étang, dont elle n'est qu'à deux pas, où elle sera de nouveau dérobée aux souvenirs de l'histoire, après avoir traversé dix-huit siècles. Ce serait à l'autorité locale à prendre des moyens de la conserver, soit dans le jardin de la cure, soit dans ceux du château, ne fût-ce que pour servir de porte-voix, d'autant plus curieux, que la nature seule en a fait tous les frais, et que la main des hommes n'y a aucune part.

Ce n'est que dans les campagnes que se retrouvent les monumens celtiques; mais elles ne sont habitées que par des gens simples, qui ne voient dans ces

monumens que des pierres informes, sans valeur, sans intérêt. Le hasard y conduit un archéologue, et la pierre levée devient un peulvan, la pierre percée un autel, et les élévations des tombelles funéraires; ainsi petit à petit le hasard nous fera ressaisir les restes du culte druidique, des mœurs et de la religion de nos pères.

§. 4. *Symboles de l'œuf et du bœuf réunis, et de leur culte dans les Gaules.*

Parmi les débris qu'on a trouvés dans les fouilles exécutées sur le plateau d'Alise, en 1822, un fragment doit surtout attirer l'attention des archéologues, c'est celui de la patte de devant d'un jeune taureau, posée sur le dessus d'un œuf, dont la pointe touche le sol: l'œuf est un peu diagonalement incliné.

Le pied fourchu, la forme du sabot ne permettent pas de douter que cette partie n'ait appartenu à un jeune taureau sculpté; mais une jeune corne trouvée auprès, et de la même pierre, confirme entièrement l'opinion.

Ce double emblème de l'œuf et du taureau se rattache à la plus haute antiquité; on retrouve l'un et l'autre dans la cosmogonie de tous les peuples.

L'œuf mystérieux des Orgies était le symbole du monde; il était l'emblème de la génération active et passive (1).

A Thèbes on le plaçait dans la bouche de la Divinité, pour désigner qu'elle avait créé le monde.

---

(1) Antiq. dévoilée, tom. II, pag. 63 et 64.

Le dieu Cheph des Egyptiens était représenté par un serpent, de la bouche duquel sortait un œuf, symbole mystérieux de la fécondité et de la régénération (1).

On lui consacrait une brebis en mémoire du lait qui avait servi de boisson aux premiers hommes.

On offrait à Isis une torche ardente, du soufre et un œuf (2).

Il donna naissance à Osiris dont on portait l'œuf en cérémonie dans la pompe isiaque (3). Chez les Persans modernes, usage qu'ils disent tenir des anciens Perses, on se donne, le jour de l'an, des œufs peints et dorés, parce que l'œuf marque le commencement des choses.

En Russie et plusieurs autres pays de l'Europe, et chez les Juifs, on se donne des œufs au temps de Pâques; ils sont regardés comme le symbole de la génération des êtres et de la résurrection ou du passage à une vie nouvelle : et c'est sans doute dans le même sens d'une vie future que les Maniliens plaçaient un œuf dans les tombeaux (4).

Les Grecs surnommaient l'Amour Oogénès, c'est-à-dire né d'un œuf, et l'ont quelquefois représenté sortant d'un œuf (5).

---

(1) Monit., 1809, 565.

(2) Fastes gr. Rom. Hébr., fol. 39.

(3) Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr., t. I, p. 135.

(4) Mag. Encycl., tom. VI, pag. 102.

(5) Mag. Encycl., tom. VI, pag. 102.

Orphée dit (1) que Hercule ou Chronos avait engendré un œuf d'une grosseur extraordinaire ; qu'il l'avait partagé en deux, et avait décerné que la partie supérieure serait le ciel, et la partie inférieure la terre.

Plutarque (2) ajoute que les anciens rapportaient à cet œuf la priorité du temps et le germe de toutes les créatures.

Dans la cosmogonie des Romains, on trouve l'œuf de Léda ; on voit les dames romaines porter un œuf en procession dans les fêtes de Cérès (3).

Des Romains, le symbole de l'œuf passa dans les Gaules, où il forma la secte des Ophites (4). Les Gaulois se façonnèrent si bien aux usages de leurs vainqueurs, qu'ils s'y moulèrent presque entièrement, dit D. Martin.

Le culte du taureau n'était pas moins généralement répandu.

Les anciens (5) se servaient de la figure du taureau et de la génisse pour représenter la terre, à cause des grands secours que la terre retirait de ces animaux, qui sont principalement destinés à sa culture.

Les Hébreux adorèrent le veau d'or.

Chez les Égyptiens, le bœuf Mnevis était consa-

---

(1) Relig. des Gaulois, tom II, pag. 107 et 108.
(2) Relig. des Gaulois, tom. II, pag. 107 et 108.
(3) Antiq. dévoilée, tom. I, pag. 64.
(4) Relig. des Gaulois, tom. II, pag. 82.
(5) Relig. des Gaulois, tom. I, pag. 409 et 110.

cré au soleil, le bœuf Apis à la lune; et à quoi leur culte dut-il son origine, sinon au service que ces animaux avaient rendus à ceux qui passaient pour avoir enseigné l'usage du blé (1).

Les Romains représentaient Jupiter et Mercure debout sur un taureau : on voit un bœuf pour emblème sur les monnaies de Rome (2).

Le taureau se retrouve sur toutes les tables mithriaques (3). Les Gaulois se faisaient un Dieu d'un taureau d'airain, sur lequel ils jurèrent la capitulation du fort de l'Adige (4). Une médaille trouvée à Carcassonne, rapportée par M. Grivaud de la Vincelle (5), porte l'empreinte d'un taureau; dans les bas-reliefs trouvés à Paris, sous l'église Saint-Marcel, on voit celui d'un taureau *tarvos trigaranus;* le culte du taureau s'est conservé en France jusqu'au cinquième siècle, ainsi qu'on doit le présumer des têtes de taureau trouvées dans le tombeau de Childéric, et dont il subsiste encore des vestiges dans la promenade du bœuf gras, à l'époque du printemps (6).

On a trouvé, ces années dernières, à Talant près Dijon, un petit taureau en cuivre, conservé dans le

(1) Acad. Inscript. Mém., IV, 123; VII, 125; XIII, 33; XV, 21.

(2) Montfaucon, I, pl. 18; II, pl. 90; suppl. tom. I, pl. 37.

(3) Relig. des Gaulois, tom. I, pag. 462.

(4) Relig. des Gaulois, I, 55; II, 72, 76, 77.

(5) Man. ant. inéd., tom. II, pl. 17, pag. 160.

(6) Mém. Soc. royale des Antiq. de Fr., tom. I, pag. 138.

cabinet de M. de Charrey, qui n'était qu'une partie d'un laraire.

Nous avons vu séparément le culte et les emblêmes, le symbole et les allégories de l'œuf et ceux du taureau établis chez différens peuples, et notamment chez les Gaulois. Nous les trouvons réunis chez les Indiens et les Japonais dans le taureau équinoxial qui fait éclore à coups de corne l'œuf créateur du monde. Si l'on trouve dans l'Inde et dans le Brésil des monumens celtiques (1), il ne doit pas paraître étonnant de retrouver dans les Gaules des traces de la théogonie des Indiens (2).

Or, briser l'œuf à coups de cornes, ou l'écraser avec le pied, l'effet est le même; l'allégorie doit donc être la même; et le sens mystérieux ne saurait être différent, puisque ces peuples, quoique séparés les uns des autres par de très-longues distances, ont l'emblême du taureau dans leur système religieux.

Il s'ensuit que les anciens pensaient comme nous, que la terre est à peu près de forme ronde, ce qu'ils désignaient par un œuf; que, sans l'agriculture qu'ils désignaient par l'animal le plus utile au labourage, la terre serait stérile, et que le bœuf, en rompant la croûte qui est la surface de la terre,

---

(1) Rapp. 1823 des travaux de la Soc. royale des Antiq. de France, pag. 15.

(2) Mém. de la Soc. royale des Antiq. de France, tom. I, pag. 135.

comme il brise l'œuf, rend à la terre sa fécondité. Et où ce culte, rendu symboliquement à l'agriculture, pouvait-il mieux être établi que dans ces riches et fécondes vallées de l'Auxois, qui ont fait désigner cette contrée sous le nom d'*altera Parisiorum mamma*, dont la qualité supérieure des grains ne fait pas moins la richesse que leur abondance.

On a encore trouvé dans le même local *trois sabots d'un jeune bœuf*, tous trois reposant sur le sol; mais ils sont d'une pierre différente de celle où l'on voit la jambe reposant sur un œuf; et, d'autre part, on remarque parmi ces trois sabots de pierre dure un sabot du pied droit du devant. Or, comme il ne saurait y avoir dans cette sculpture d'un bœuf deux pieds droits du devant; que, d'ailleurs, tout l'ensemble a dû être fait de pierre de la même qualité et du même grain, il s'ensuit que ces trois sabots appartiennent à un autre monument du même genre.

Enfin, l'on a trouvé deux morceaux pareils, mais de pierre différente, cassés verticalement, représentant la moitié d'un œuf, dont la pointe serait en bas, et la moitié supérieure recouverte d'un bonnet ou bourrelet, aplati dans le dessus, duquel sortent de chaque côté des trous faits comme des oreilles semblables à celles d'un chien à qui on les a coupées, et dont on ne voit plus que la naissance de l'oreille. Nous ne saurions faire aucune conjecture sur cet emblème. Attendons que des fouilles

nouvelles nous aient fait connaître la partie correspondante qui, jusqu'ici, s'est dérobée à nos regards.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

Communiqué à la Société, ayant pour titre : ***Recherches sur les Monumens anciens et modernes du département de la Charente***, par M. ***, commissaire pour la conservation des Antiquités dans ce département.

Monumens celtiques ou gaulois.

Ces monumens sont des PIERRES DEBOUT, des PIERRES LEVÉES, des PIERRES INCLINÉES, et des MOTTES OU TUMULUS.

PIERRES DEBOUT. — A cinq ou six cents mètres *d'Etagnat*, dans la commune du même nom, et sur la route qui mène à Confolens, route qui n'a jamais été ferrée, existe une pierre brute de forme irrégulière, et simplement posée sur le sol. Elle a évidemment été brisée en plusieurs endroits, et ne conserve guère plus d'un mètre de hauteur; sa largeur à la base est d'environ un mètre cinquante centimètres, et son épaisseur moyenne de cinquante centimètres seulement; sa face, la plus large et la moins irrégulière, est tournée vers le soleil levant. Quoique cette pierre, située au milieu de la route,

offre un volume peu considérable, on ne s'est point donné la peine de la déplacer, et les voyageurs sont obligés de tourner à droite ou à gauche pour ne pas la heurter.

Dans l'arrondissement de Confolens, se voit à l'extrémité d'un champ, près d'un petit village qu'on nomme le *Repaire*, dans la commune d'Esse, à peu de distance de la route de Lesterps à Confolens, et, sur le bord de celle qui mène à Brigneuil, une pierre brute, de forme à peu près pyramidale, ayant deux mètres soixante centimètres de hauteur verticale, un mètre quatre-vingts centimètres de largeur à la base, et environ un mètre d'épaisseur moyenne; la face la plus unie est tournée et légèrement inclinée vers le soleil levant. Cette pierre est d'une espèce de roche granitique très-dure et très-abondante dans le pays, quoiqu'on n'en aperçoive pas aux environs du lieu où elle est située. D'après la pesanteur spécifique qu'on peut raisonnablement lui supposer, elle offre un poids absolu de plus de dix mille kilogrammes.

Nous n'avons vu que ces deux *pierres debout*. Nous croyons qu'il en existe une troisième dans les environs de la Rochefoucault, mais nous ne l'avons pas visitée.

Pierres levées. — Sur le bord de la route de Cognac à Saint-Brice, à l'extrémité d'un champ, dans la commune de Saint-Martin, et vis-à-vis le petit hameau de *Céchebée*, à un kilomètre nord-est

de Cognac, on voit une grande pierre plate, de la nature de celle qu'on trouve à la surface des carrières, et qu'on appelle vulgairement chaudron. Elle était originairement placée horizontalement sur d'autres pierres brutes de même nature. Mais quelques-unes de ces pierres s'étant affaissées, une moitié de celle qui les recouvrait s'est, par son propre poids, détachée de l'autre moitié, en sorte que l'un des fragmens est maintenant horizontal, et l'autre incliné vers le nord-est. La pierre entière, de forme à peu près parallélogranique, avait environ cinq mètres de longueur, trois de largeur, et quarante-cinq centimètres d'épaisseur moyenne. Ainsi, d'après la pesanteur spécifique qu'on peut lui supposer, elle devait peser au moins douze mille kilogrammes; ce dolmen est trop peu élevé au-dessus du sol pour qu'on puisse le regarder comme une cellule dans laquelle on ait pu se retirer.

On rencontre, à l'extrémité de la commune de Segonzac, près des limites de celles de Mainxe et de Saint-Même, à cent mètres environ d'un chemin très-connu dans le pays sous le nom de chemin *borné*, et sur lequel nous reviendrons à l'article des Antiquités romaines, une pierre énorme supportée par six autres pierres beaucoup plus petites, et disposées sans aucune symétrie. Son propre poids et quelques fissures augmentées par l'infiltration des eaux, en en ont déterminé la rupture dans la partie où elle n'était pas soutenue, c'est-à-dire vers le milieu, en sorte qu'elle présente aujourd'hui deux fragmens

qui se contre-boutent; les ronces et les épines l'environnent de toute part. Elle est placée à l'extrémité d'une vigne, et le lieu se nomme la *Pierre-Levée.*

Sur le penchant d'une colline, au milieu d'une bruyère dépendant de la terre de Garde-Epée, dans la commune de Saint-Brice, existe un dolmen fermé de deux grosses pierres plates de forme très-irrégulière, posées sur cinq appuis, dont quatre supportent le plus gros bloc. La plus volumineuse de ces pierres a trois mètres de long sur trois de large, et environ six mètres d'un angle à l'autre, en suivant la plus longue diagonale; la seconde, à peu près carrée, n'a pas plus d'un mètre soixante centimètres de côté. Dans le principe, elles étaient sans doute plus rapprochées qu'elles ne le sont aujourd'hui; mais elles ont probablement été désunies par les fouilles que quelques paysans ont voulu, dit-on, faire au-dessous, dans l'espoir d'y trouver un veau d'or. Ces fouilles ont été infructueuses; mais il n'y a pas apparence qu'on les ait poussées très-avant.

Des monumens celtiques qui existent dans l'arrondissement de Cognac, le plus étonnant est celui qu'on remarque dans la commune de Saint-Fort-sur le-Ney, à un kilomètre nord-est de Saint-Fort, et à six cents mètres environ d'un petit village appelé Lavaure; c'est une table d'un gros caillou rougeâtre, d'une forme à peu près carrée, mais irrégulière, ayant environ sept mètres cinquante centimètres suivant la plus longue diagonale; six mètres trente,

suivant l'autre diagonale, et environ quarante-cinq centimètres d'épaisseur moyenne, d'où il résulte qu'elle pèse au moins quarante mille kilogrammes, sa pesanteur spécifique devant être très-considérable à cause de sa grande dureté. Ce caillou est supporté par trois pierres debout, d'une espèce de roche très-commune, et qui s'élèvent d'un mètre quarante centimètres à un mètre cinquante centimètres au-dessus du sol; la plus grande a environ deux mètres de largeur sur cinquante centimètres d'épaisseur moyenne; les deux autres n'ont qu'un mètre de largeur. Dans l'intervalle de ces supports, se trouvent des pierres informes qui paraissent réunir leurs bases, mais qui sont en partie recouvertes par la terre environnante. Ceci semblerait indiquer que l'intérieur était un véritable sépulcre. Cependant le propriétaire actuel du terrain qu'occupe ce monument, assure que son père le fit fouiller à plusieurs pieds de profondeur, il y a environ soixante ans, mais qu'il n'y trouva rien, n'ayant pas d'ailleurs voulu pousser plus loin sa tentative, dans la crainte de quelque accident : la recherche banale du veau d'or était l'objet de cette entreprise. J'ignore jusqu'à quel point ce rapport est exact; mais quand il n'existerait maintenant aucun sarcophage sur le dolmen de Saint-Fort, on ne serait pas en droit d'en conclure qu'il n'y en avait pas autrefois; d'autres, guidés par le même motif, peuvent bien avoir fait, à une époque antérieure, des fouilles dont nous ignorons le résultat. Il paraît même vraisemblable qu'on en a re-

tiré quelque chose de volumineux, car on est obligé de se baisser un peu pour entrer sous le toit du dolmen; mais y étant, on se tient facilement debout, parce que le terrain est affaissé.

Ce monument paraît d'autant plus extraordinaire, qu'il n'existe dans le pays aucune pierre d'une nature analogue à l'énorme caillou qui en fait la principale partie, et que les pierres qui supportent ce caillou, semblent n'être maintenues dans une position verticale, que par le poids considérable dont elles sont surchargées.

Les gens du pays prétendent que la sainte Vierge apporta cette pierre énorme sur sa tête; qu'elle avait en même temps les quatre piliers dans son tablier, mais qu'elle en laissa tomber un dans la mare de de Saint-Fort, c'est-à-dire en traversant la petite rivière de *Ner*, et qu'en conséquence il n'en resta plus que trois. Cette pierre, ainsi que toutes les autres de la même nature, est placée dans un lieu élevé. Etant dessus, l'on découvre, du côté de la Saintonge, un pays du plus riant aspect.

A l'extrémité sud-est de la commune de Fontenet, est une vigne dite de la *Perotte*, où l'on remarque deux pierres levées très-considérables, et de la même nature que celles que nous venons d'examiner. Elles ne sont éloignées l'une de l'autre que d'environ cinquante mètres, et se trouvent sur une ligne dirigée du nord au sud; la première, celle qui est au nord, a environ quatre mètres cinquante centimètres de longueur, sur deux mètres soixante

centimètres de largeur moyenne, et un mètre vingt centimètres d'épaisseur : elle est posée horizontalement sur quatre pierres debout, dont trois se touchent, en sorte qu'une portion considérable se trouve en porte-à-faux. Les supports s'élèvent peu au-dessus du sol, parce qu'en cet endroit le terrain se trouve un peu exhaussé par des terres rapportées : néanmoins on peut pénétrer sous la pierre levée en se tenant très-courbé.

L'autre est encore plus considérable, quoique par le laps de temps il s'en soit détaché un bloc d'environ cinq mètres cubes ; elle a cinq mètres vingt centimètres de longueur, sur quatre de largeur et deux d'épaisseur. En quelques endroits, les piliers qui la supportent sont presque entièrement couverts par des terres rapportées, en sorte qu'elle semble posée sur le sol ; mais, en déblayant l'espèce de môle formé autour, on pourrait facilement pénétrer dessous.

Au sud, et dans une autre vigne située à quatre ou cinq cents mètres de la précédente, sur la commune de *Luxé*, est encore une pierre de la même nature, elle a quatre mètres de longueur, deux mètres cinquante centimètres de largeur, et quatre-vingts centimètres d'épaisseur moyenne. Elle est très-peu élevée au-dessus du sol, qui paraît légèrement exhaussé dans le lieu qu'elle occupe. Les supports semblent s'être affaissés du côté de l'occident, puisqu'elle est un peu inclinée, mais cette inclinaison est peu considérable. Les enfans qui viennent garder le bétail

aux environs, ont détourné la terre, à la partie la plus élevée de cette pierre, pour pouvoir se glisser dessous, et y trouver un abri contre la pluie.

A deux ou trois cents mètres en tirant vers le sud, on trouve une éminence en terre, haute de trois à quatre mètres, longue de cinquante-six, et ayant seize à dix-huit mètres de largeur. A la base sur l'extrémité *est* de cette butte, qui est à peu près dirigée de l'est à l'ouest, existe une pierre levée, semblable aux précédentes, mais presque totalement enterrée, et dont on n'apercevrait pas les supports, si l'on n'eût pris soin de déblayer un peu la partie qui regarde au soleil levant. Elle est de forme à peu près circulaire, et a environ trois mètres cinquante centimètres de diamètre sur un mètre d'épaisseur moyenne. L'éminence sur laquelle elle est placée, est connue dans le pays sous le nom de *butte à Vergnaud.* Nous y reviendrons plus tard.

Au nord de ce monument, et à cinquante ou soixante mètres environ, se trouvent les débris d'un autre dolmen à peu près semblable. La pierre qui le formait est maintenant partagée en trois blocs, et celles qui la soutenaient sont entièrement recouvertes de terre.

Il est bon d'observer que les cinq pierres levées ou dolmens que nous venons de décrire occupent à peu près un même méridien, c'est-à-dire qu'elles se trouvent sur une même ligne, allant du nord au sud. Il en faut pourtant excepter la troisième qui paraît un peu transportée à l'est.

Dans la commune de Manles, à peu de distance du village de Goué, on trouve encore sur des hauteurs deux grosses pierres absolument semblables aux précédentes. Elles sont très-peu connues dans le pays, parce qu'elles se trouvent sur un terrain aride, et que les ronces et les épines empêchent qu'on puisse facilement les apercevoir. Tous ces monumens paraissent avoir eu une destination commune.

On s'accorde généralement dans le pays à penser qu'ils ont été élevés à la mémoire de quelques personnes illustres; et, comme chez une nation belliqueuse les guerriers valeureux obtiennent naturellement les premiers honneurs, il est probable que les lieux où l'on rencontre plusieurs dolmens ont été le théâtre de quelques batailles, après lesquelles on a enterré, avec des marques distinctives, les officiers et les généraux dans le lieu même où ils avaient trouvé le trépas.

La pierre levée de *Périssac* vient à l'appui de cette opinion; elle est située sur un plateau très-élevé, mais assez étendu pour avoir pu fournir un champ de bataille. Le village de Périssac, dont elle est peu éloignée et dont elle porte le nom, fait partie de la commune d'*Esse*, dans laquelle nous avons eu déjà occasion de remarquer le beau peulvan du Repaire. Ce dolmen était formé de deux blocs à peu près semblables, d'une espèce de roche granitique très-abondante dans le pays; mais l'un d'eux a été renversé de dessus les pierres qui le supportaient. Chacun a deux cubes, un peu plus de

trois mètres, et doit par conséquent peser six à sept mille kilogrammes.

A peu de distance de ce monument on en trouve çà et là plusieurs autres de même nature, mais moins considérables, et qui, pour la plupart, ont été déplacés de dessus leur support, sans doute par les laboureurs dont ils gênaient les travaux. D'après une tradition accréditée dans le pays, il s'est livré une bataille considérable sur le lieu même qu'occupent ces monumens; et l'on assure que les laboureurs, en cultivant leurs champs, y ont quelquefois rencontré des armes rongées par la rouille. Mais de quelle nature étaient ces armes; à quels peuples ont-elles appartenu ?

Pierres inclinées. — Il est une autre espèce de monumens celtiques que nous ne classerons pas parmi les précédens, parce qu'ils nous paraissent participer des *pierres debout* et des *pierres levées* tout à la fois; ce sont de grandes pierres plates comme celles qui ferment les dolmens, mais qui sont inclinées à l'horizon, et n'ont de support que d'un seul côté.

Le premier de ces monumens qui ait fixé notre attention se trouve dans la commune de Manot, sur le bord de la route de la Rochefoucault à Confolens, et à trois kilomètres environ de ce dernier endroit. Il consiste en un bloc informe et peu considérable de pierres brutes, posant d'un côté sur le sol, et s'appuyant de l'autre sur une pierre de même na-

ture et haute de soixante à soixante-dix centimètres ; il est près d'un village qu'on appelle le village des deux *Boïtœux*, c'est-à-dire des deux Boiteux. Les paysans le désignent sous le nom de pierre levée. La partie élevée regarde l'occident, en sorte que la face supérieure inclinée est tournée vers le soleil levant. Cette pierre paraît avoir été mutilée et brisée en plusieurs endroits.

On remarque un second monument de la même espèce, mais beaucoup mieux conservé, dans la commune de Juillé, à sept ou huit cents mètres N. O. du Deffaud, et sur les bords de la route qui conduit du village du Deffaud au bourg de Juillé. Il est situé dans une vigne, et consiste, comme le précédent, en une pierre inclinée posant d'un côté sur la terre, et s'appuyant de l'autre sur trois supports. Cette pierre, de forme à peu près carrée, a deux mètres soixante-dix centimètres de largeur, et un mètre qua tre-vingts centimètres d'épaisseur. Elle est élevée du côté du couchant, en sorte que la face supérieure inclinée, qui est la plus unie, est tournée vers le soleil levant.

La troisième et dernière pierre de la même espèce que nous ayons examinée est, ainsi que la précédente, dans l'arrondissement de Ruffec, mais sur les limites de celui d'Angoulême : on la trouve au milieu de la forêt de Bouex, dans la commune de Cellettes, tres-près de celle de Saint-Amant de Bonnieure, et à peu de distance de la route de Cellettes à Montignac. Quoiqu'elle soit très-connue des habitans du pays, et surtout des bergers qui l'appellent *la maison des fées*,

on ne peut la découvrir qu'en montant au sommet d'une petite éminence factice dans laquelle elle est enterrée, et qui la recouvrirait même entièrement si l'on n'en eût déblayé la partie supérieure, principalement du côté du couchant. Les paysans l'appellent aussi le *gros doignon* , dénomination très-remarquable sur laquelle nous aurons occasion de revenir. Cette pierre est, comme les précédentes, élevée du côté du soleil couchant, et par conséquent inclinée à l'orient. Sa longueur du nord au sud est d'environ quatre mètres, son épaisseur moyenne de quatre-vingt à quatre-vingt-dix centimètres ; quant à sa hauteur, on ne peut la connaître exactement, attendu qu'elle est presque entièrement recouverte de terres rapportées.

Faut-il ranger ces pierres dans la classe des monumens funéraires, ou les regarder comme des objets de culte? La disposition constante de ces pierres, par rapport aux points de l'orient et de l'occident, semble attester, dit l'auteur du mémoire, qu'elles étaient consacrées au dieu Soleil, quel que fût d'ailleurs le nom sous lequel on l'invoquât. Et la dénomination de *Gros-Doignon*, que la pierre de la forêt de *Bouex* a conservée, pourrait nous porter à penser qu'elles avaient rapport au culte *Dogmius*, l'Hercule des Gaulois. On sait que le culte des pierres avait été prohibé par différens conciles; il pourrait se faire que les terres qui forment une éminence autour de celle de la commune de *Cellettes*, y eussent été amoncelées en exécution

des ordres sévéres de l'église à cet égard. Le poids de cette pierre étant trop considérable pour qu'on pût facilement la déplacer, on n'en serait pas moins parvenu de cette manière à faire disparaître à tous les yeux l'objet d'un culte qu'on voulait abolir.

On peut remarquer, quant à la disposition générale de ces monumens, qu'ils se trouvent presque toujours dans des lieux élevés; et, quoiqu'ordinairement les pierres qui les composent aient été prises dans des carrières peu éloignées, il paraît qu'on s'était toujours attaché à les élever dans des lieux d'où l'on ne pût découvrir aucune autre pierre des environs, afin, sans doute, que le peuple ne fût pas distrait de son recueillement par la vue de quelque objet semblable à celui qui recevait ses adorations.

Les monumens dont il vient d'être question doivent se rattacher à des époques bien reculées, puisqu'ils paraissent avoir précédé la connaissance des arts même les plus grossiers. Des pierres brutes, simplement posées sur le sol ou élevées comme au hasard sur d'autres pierres brutes, voilà tout ce qui les constitue; de tels monumens dénotent bien l'ignorance ou la barbarie des hommes qui les ont élevés, et ne peuvent être que l'ouvrage d'un peuple naissant. Le monument que nous allons décrire doit être postérieur au temps des pierres debout, des pierres levées, le seul peut-être de son espèce qui soit en France. Il nous paraît bien marquer le passage de la barbarie primitive aux premières notions d'art et de goût.

Monument de l'ile Saint-Germain. — En descendant la Vienne, à deux kilom. environ de Confolens, et un peu au-dessus du bourg de Saint-Germain, on trouve une île d'un agréable aspect, mais d'une étendue peu considérable. A peu près au centre de cette île, et au milieu d'un petit bosquet, est une excavation peu profonde. On y descendait autrefois par quatre marches, mais les deux dernières sont aujourd'hui recouvertes par les parties terreuses et les dépouilles des arbres qui, en s'accumulant, ont insensiblement exhaussé le fond de la cavité. Les terres environnantes sont retenues par de petits murs de soutenement, construits en pierres mal taillées, et sans mortier, comme la plupart des édifices gaulois. Ces murs, que le temps a dégradés en plusieurs endroits, ne s'élèvent qu'à la hauteur du sol.

L'espace ainsi environné, quoique d'une forme peu régulière, peut nous donner l'idée d'un temple découvert, et nous ne doutons pas que ce ne soit un des premiers que les Gaulois aient construits, lorsque, dans leurs pratiques religieuses, ils commencèrent à se départir de leur simplicité primitive. Sa longueur d'occident en orient est de douze mètres, et sa largeur moyenne de cinq mètres environ. La figure que présente cette espèce de temple ou de sanctuaire, est terminé par deux lignes latérales à peu près parallèles, mais qui cependant convergent un peu vers l'orient, où elles sont réunies par une courbe à peu près circulaire. Elles aboutissent, du côté de l'occident, à une autre ligne droite, trans-

versale, et un peu sur la droite, que la muraille est interrompue par les marches dont nous avons parlé.

Vers l'extrémité arrondie s'élèvent quatre colonnes disposées en quadrilatère à peu près parallélogrammique, mais de telle sorte cependant que celles de devant, espacées d'un axe à l'autre de deux mètres quarante centimètres, le sont un peu plus que celles de derrière, qui n'ont que deux mètres quinze centimètres d'entre-axe. Ces colonnes, toutes semblables, se composent d'un fût d'une seule pièce, ayant trente centimètres de diamètre à la base, et un mètre soixante-quinze de hauteur, surmonté d'un chapiteau de deux pièces, assez mal taillées, dont la seconde forme tailloir. Le chapiteau, dans son ensemble, présente une hauteur de soixante centimètres. Chaque colonne repose sur une base de trente-cinq centimètres de hauteur, à peu près semblable à la première pièce du chapiteau, et posant elle-même sur une pierre carrée qui forme piédestal, mais que les terres accumulées par le temps recouvrent presque entièrement aujourd'hui. Quoique toutes ces parties soient d'une très-grossière exécution, on remarque dans leur ensemble les premières étincelles du goût. Les colonnes sont agréablement renflées, et seraient même d'une assez agréable proportion, si les chapiteaux étaient un peu plus délicats. Sur ces quatre colonnes repose une pierre brute irrégulière, d'une moyenne grosseur, et dont le poids, évalué d'après le volume, peut s'élever à dix-huit mille kilogrammes. Les bords de cette

pierre ressortent peu au-delà des chapiteaux qui la supportent, à l'exception d'un angle arrondi, qui fait une forte saillie du côté de l'orient, c'est-à-dire au-dessus de la partie circulaire du temple, qu'il recouvre presque entièrement. C'est au-dessous de cette partie saillante, qu'on avait construit un autel que le temps et les hommes ont renversé, mais dont les débris subsistent encore sous le monument. Le devant de cet autel faisait face à l'occident, en sorte que le prêtre, qui officiait à couvert, était tourné vers le soleil levant. La pierre, qui formait le dessus de l'autel et qui est parfaitement bien conservée, est un parallélogramme rectangle d'un mètre vingt centimètres de longueur sur soixante-dix-huit centimètres de largeur et trente d'épaisseur. Elle n'est percée nulle part. La face latérale de derrière est plane; mais les trois autres sont évidées en quart de rond, à l'arrête inférieure. Il serait possible de reconstruire cet autel dans la forme qu'il avait autrefois, en en rajustant toutes les parties qui ne sont que désunies.

A l'entrée du sanctuaire et dans l'angle qui se trouve à la droite de l'escalier, est une espèce de bénitier, creusé dans une pierre absolument semblable, pour la forme et pour la dimension, à celle qui compose la première partie de chaque chapiteau. Elle est posée sur un tronçon de colonne également semblable à celles du monument, et s'élève à peu près autant que les murs du temple, c'est-à-dire à la hauteur du sol environnant.

Les colonnes, la pierre qu'elles supportent, l'autel et le bénitier sont d'une espèce de roche granitique, très-abondante dans la contrée, et qu'on appelle vulgairement *grison*.

Nous n'avons pu recueillir aucun indice sur l'époque où fut construit ce monument. Les habitans du pays, qui en ignorent l'origine, et qui ne conçoivent pas comment des hommes auraient pu enlever une pierre d'un poids aussi considérable pour la poser sur quelques frêles appuis, lui supposent naturellement une existence miraculeuse; car il est dans la nature de l'homme ignorant et simple, comme dans celle de l'enfant, d'expliquer par le merveilleux tout ce qui passe les bornes de son intelligence. Ils débitent à ce sujet une fable ridicule, analogue à celle que nous avons déjà rapportée à l'article du dolmen de Saint-Fort : ils disent que sainte Madeleine vint autrefois faire pénitence dans l'île qui avoisine Saint-Germain, et qu'ils appellent l'île de Sainte-Magdeleine; qu'en y abordant, elle portait cette pierre énorme sur sa tête, les quatre chandeliers (c'est ainsi qu'ils désignent les colonnes) dans son tablier, et le bénitier dans sa poche; ils ajoutent, sans doute pour rendre le fait plus extraordinaire, qu'elle filait en même temps sa quenouille; ils montrent, même à l'appui de cette singulière assertion, l'empreinte d'une des pantoufles de la sainte voyageuse, sur un rocher très-dur qui se trouve à découvert, à quatre ou cinq cents mètres de la rive gauche de la Vienne. Cette empreinte ressemble en

effet médiocrement à celle d'un pied droit de grandeur moyenne; mais l'observateur raisonnable n'y voit qu'un jeu de la nature, dont l'illusion a été probablement favorisée par les meuniers des environs, qui se seront amusés à perfectionner à coups de marteau ce qui se trouvait naturellement ébauché. Le pied gauche est, dit-on, marqué de la même manière sur un autre quartier de roche, faisant partie de la digue d'un moulin construit sur la rivière; mais comme les eaux ne la laissent que très-rarement à découvert, il ne nous a pas été possible d'en vérifier l'existence. Au reste, comment les gens crédules des campagnes n'auraient-ils pas adopté le conte de la Magdeleine, morte à Ephèse, et faisant dans le même temps pénitence dans l'île de Saint-Germain, lorsqu'ils ont vu, peu d'années encore avant 1789, le clergé catholique allant, tous les ans, en procession le jour de la fête de sainte Magdeleine, sur l'autel druidique que nous avons décrit?

Lion de Saint-Maurice. — Il nous reste à décrire un dernier monument en pierre, que nous regardons encore comme un ouvrage des Gaulois, quoiqu'il nous paraisse beaucoup moins ancien que tous les autres, et que nous le jugions même postérieur à la naissance de J.-C.

Dans la commune de Saint-Maurice-des-Lions, faisant partie de l'arrondissement de Confolens, et dans le bourg même qui a donné son nom à la commune, on trouve, sur la place qui avoisine l'église

paroissiale, un lion taillé en pierre granitique du pays, et dont les dimensions surpassent un peu celles de la nature. Le bloc dont il est formé est adossé à un massif de maçonnerie, servant à soutenir la croix de bois, au pied de laquelle on dépose les morts. Ce lion, qu'on a représenté couché, offre bien plus une ébauche qu'un travail achevé. De simples trous représentent les yeux, le nez, la bouche et les oreilles. La grossiéreté du travail, l'imperfection des formes, attestent l'enfance de l'art, et par conséquent une très-haute antiquité ; ce que confirme d'ailleurs l'ignorance complète où sont les habitans de Saint-Maurice, sur l'origine de ce monument. Comme ils l'ont toujours vu sur la place où il se trouve aujourd'hui, et qu'aucune tradition ne s'y rapporte, il faut que son existence remonte à une époque assez éloignée pour qu'on en ait pu perdre entièrement le souvenir. L'extrême dureté de la pierre qui le compose, explique d'ailleurs sa conservation.

Le lion de Saint-Maurice, analogue à ceux qui existent à Limoges, près de l'église de Saint-Michel, aurait-il eu quelque rapport avec le culte du Soleil?

EXTRAIT

D'une Lettre de M. Favre, Architecte à Sens, à M. Bottin, Secrétaire de la Société royale des Antiquaires de France.

Lorsque j'eus l'honneur de vous voir à Paris, il y a quelques semaines, vous m'inspirâtes le goût des recherches archéologiques. Depuis j'ai rapproché ce qui ne m'avait d'abord que légèrement frappé. En attendant que je puisse vous signaler bien exactement les objets qui me touchent, je vous parlerai de la *pierre qui vire* sur la montagne de Saint-Jacques, territoire de Dortan, département de l'Ain, à l'extrémité de la chaîne de montagnes, qui est à la gauche de la rivière d'Ain, en face du confluent de cette rivière avec une autre rivière appelée Bienon : cette pierre, de la grosseur d'une meule ordinaire de moulin, est posée sur un bloc presque rond, et s'appuie sur quelques mènus morceaux de pierre, qui paraissent avoir été posés pour la tenir en équilibre; elle est ronde, le temps a altéré les formes que l'art a pu lui donner. Je prétends même qu'elle a été renversée par des curieux; mais cela remonte un peu loin, car il y a trente ans que je l'ai vue, et le déplacement ne paraissait pas récent; ce n'est que parce qu'elle est pesante, et qu'elle est placée sur un petit plateau au sommet de la montagne, qu'on l'y trouve; car je sais que des

jeunes gens avaient projeté de l'approcher de la pente rapide, pour jouir du spectacle de la voir descendre. Elle a été amenée par la crête de la montagne, et n'est pas de roche différente de celles du lieu. La tradition vulgaire est que c'était là un point de réunion des sorciers, et que cette pierre tourne à Noël et à la Saint-Jean, à minuit.

Non loin de là, en allant vers le nord, on trouve les vestiges d'une habitation que l'on appelle le *château des couronnes;* je connais cette dénomination par la lecture que je fis, dans mon enfance, d'anciens papiers terriers de la seigneurie voisine, lorsqu'on les livrait aux flammes sur la place de Dortan, pendant les orages révolutionnaires. Ces vestiges sont presque inaccessibles; le rocher, appelé le Chatellard, est de forme ronde, et en couronne tout à l'entour : on y monte par une scissure du côté du levant, au bas de laquelle est un village appelé Uffalla, je crois que ce bâtiment était un phare; car Uffalla me paraît signifier la même chose, *foua*, *feu follet*, *étincelle*, qui, en patois, indique le lieu.

A moitié côte de la montagne Saint-Jacques, on trouve un plateau que l'on dit avoir été consacré aux danses, et, en suivant, à la droite, un chemin qui a été pratiqué et bien fréquenté, ce qui se reconnaît à l'usé des roches, sur lesquelles on a marché; on arrive à une caverne, qui est appelée *la fausse monnaie :* je n'y ai rien marqué : cet endroit a été visité souvent; il n'y reste rien : cette caverne a une ou-

verture, du côté du nord, de trois mètres de largeur, sur environ six mètres de hauteur; actuellement on monte à peu près un demi-mètre entre des débris de roche, et l'on arrive dans un endroit spacieux : il y a des personnes qui prétendent que l'on peut avancer jusqu'à Maissiat, autre hameau de Dortan, où était un château très-mesquin, dont la cave, dit-on, répond à cette caverne.

L'espace que l'on parcourt d'Uffalla, à présent Uffelle, pour arriver à un ruisseau qui sort d'une autre caverne à côté de celle que je viens de décrire, est appelé *lo feur, le fort*. Rien n'indique pourquoi cette dénomination lui a été donnée, si ce n'est l'effet naturel du site qui est très-resserré par des montagnes inaccessibles de chaque côté. Dortan a un château dont la tour carrée a été abaissée à la révolution : on n'y trouve rien qui remonte à la haute antiquité; il a été démoli et rebâti successivement; tout y est d'un style simple et moderne.

On a trouvé, à Rhian, *Rhien*, en fouillant pour établir la chaussée d'un réservoir de moulin, un dépôt considérable d'ossemens : j'ai vu cette butte dans mon jeune âge; on tient pour certain qu'elle est formée par le dépôt des ossemens des cadavres restés sur un champ de bataille, qui s'est livrée dans les environs; dans tous les cas, ils sont jetés sans ordre, mais ils ont été couverts par couches successives; ce qui confirme assez l'assertion d'une bataille.

Rhien est sur les limites du département du Jura,

dont il fait partie; les limites de son territoire séparaient la ci-devant Franche-Comté du Bugey; il y a des foires qui se tiennent à la limite, aussi loin de ce village que de Dortan.

Arbent, dans le département de l'Ain, est réuni à un château ruiné, où rien n'indique l'époque de sa construction; on en fait remonter la destruction au règne de Louis XIV; on trouve à 15 ou 1800 mètres au midi, une ancienne église, et à côté un cimetière spacieux, relevé vers le milieu, appelé *le Moutier;* on y enterre encore, et l'on donne, pour preuve de la destruction d'une ville assez considérable, ce cimetière et l'église; on trouve des restes d'habitation dans les environs, mais je ne sais rien qui me rappelle le nom d'une cité, et je n'ai pas assez fréquenté ces parages pour donner des renseignemens suffisans; on veut même que le village de Veiziat, qui est à plus de six milles mètres à présent, ait été sur le penchant d'une petite montagne, au lieu appelé *sons les Curtils*, à cinq mille mètres d'Arbent, et qu'il était alors dépendant de cette ville ruinée. M. Nicod, notaire dans le canton, pourrait bien sacrifier quelques instans pour nous donner des renseignemens utiles. La première fois que j'ai visité ces localités, j'étais avec lui, et je lui fis remarquer que je croyais que le ruisseau avait été détourné de son lit naturel, pour être dirigé vers Dortan, et dessécher le petit lac, aujourd'hui marais d'Arbent; je demandai pourquoi une butte près de Truch-Benate existait, etc.

A Veiziat, la tradition vulgaire conserve des récits de danse de sorciers, sur le chemin allant par les bois à *Isernodorum*, Isernord, qui n'est éloigné que d'environ 6 à 7000 mètres, et qui est assez bien décrit par les mémoires du temps.

Le bois de *Fé*, entre Dortan et Arbent, pourrait fixer l'attention; mais je pense qu'il n'est appelé ainsi que parce qu'il est peuplé de hêtres, que l'on appelle *fey* et *fuo*; il se trouve au nord de ce bois un terrain légèrement incliné vers le sud, où l'on prétend que l'on a cultivé la vigne; tous les indices sont pour l'affirmative; mais alors ce climat était plus chaud qu'aujourd'hui, car je ne pense pas que l'on pourrait la cultiver avec avantage.

Je quitte ces contrées éloignées de moi, pour vous dire que j'ai remarqué trois pierres, que je considère comme des monumens druidiques, dans les arrondissemens de Sens et de Joigny, dont j'ai parlé à M. Tarbé, votre correspondant à Sens; l'une, à 25 mètres au sud de l'église de Vaumort, dans le fond du vallon de Cerisier, au bassin de la Vanne, qu'un prêtre curieux voulut visiter, il y a quarante ou cinquante ans, et fit creuser plus de cinq mètres de profondeur auprès, malgré le propriétaire du fonds, qui lui fit un procès, qui a, dit-on, coûté plus de 400 fr. à cet ecclésiastique.

La deuxième, prise d'une ancienne chapelle, à 3000 mètres environ de Villeneuve-le-Roi, dans la plaine, entre la route et la rivière.

La troisième, sur le territoire, et à 15 à 1800

mètres de l'église de Sepeaux, sur la droite du ruisseau de Saint-Verain.

Je me propose de les visiter attentivement toutes les trois, et je les dessinerai, ainsi que les autres objets dont je vous ai entretenu.

SUR LE CULTE DE SAINT ARRAS,

A Malnou, village du département de Seine-et-Marne, par M. Depping, membre résident.

Le fétichisme est, comme on le sait, le culte des peuples les plus barbares, et annonce à peine un commencement de civilisation. Je n'ai pas été médiocrement surpris, je l'avoue, en retrouvant, en juillet 1823, à quatre lieues de la capitale de la France, regardée avec raison comme le foyer des lumières, une espèce de culte qui, s'il n'est pas du fétichisme, est au moins l'idolâtrie la plus grossière que l'on puisse trouver.

Etant, à la fin de juillet dernier, au village de Malnou, à deux ou trois lieues derrière Saint-Maur, j'entendis parler d'une sorte d'idole, qu'on appelle dans le pays saint Arras, et auprès de laquelle on fait des pélerinages pour obtenir la guérison de maux et de maladies de toute espèce. Cette idole se trouvait autrefois dans une niche ou sous une voûte du parc appartenant au couvent des religieuses de ce village.

Il est probable que ce parc était anciennement une portion d'une grande forêt qui s'étendait sur ce pays, et dont on voit encore quelques restes. Il renfermait deux ou trois petites chapelles dédiées à des saints moins accrédités dans la contrée que saint Arras. Aussi, lorsque, à la révolution, le couvent fut vendu, les autres saints disparurent sans difficulté; mais, pour saint Arras, il trouva tant de protecteurs, qu'il ne fut pas possible de le faire disparaître, et que l'acquéreur de l'enclos fut obligé de respecter le saint et sa niche; aussi les pélerinages recommencèrent bientôt, et ils ont continué depuis sans interruption. Cependant, ennuyé des fréquentes visites de gens de toute espèce qui faisaient leur dévotion dans son parc, le propriétaire, qui est un aubergiste de Paris, a récemment fait transporter l'idole dans une niche pratiquée exprès à l'extrémité du clos, et l'on y entre immédiatement de la grande route par une petite porte destinée aux pélerins. Les gens du pays prétendaient que saint Arras retournerait à son ancienne demeure, au milieu du parc; cependant, jusqu'à présent, il est resté tranquillement dans la nouvelle niche qui a été construite pour lui. C'est là aussi que je l'ai vue, après m'être fait donner la clef de la porte par le jardinier, qui est le sacristain et le desservant de cette espèce de chapelle. Il me serait impossible de dire ce que représente l'idole révérée sous le nom de saint Arras. C'est un gros morceau de bois, qui ne ressemble presque en rien à une statue : à en juger par son état vermoulu, ce bois doit être extrêmement

vieux ; dans la partie supérieure, il semblerait que le sculpteur (s'il y en a eu un) a voulu représenter des plis de vêtement, et l'on y reconnaît des traces de couleur; le dessus est plat, et l'on y a posé un bois rond qu'on dit avoir été le bonnet de la statue, lorsqu'elle avait encore une tête. Dans le bas, on a arraché et coupé tant de morceaux, que la forme primitive en est absolument méconnaissable. On m'a assuré qu'on prenait ces copeaux en tisane pour guérir plus facilement des maladies qui ont fait entreprendre le pélerinage.

Je vis cette idole informe couverte de petites offrandes, telles que fleurs naturelles et artificielles, de fausses perles, du clinquant, des images, etc. Une tire-lire, posée à côté du bois, annonce aussi que le desservant de cette chapelle s'attend à des offrandes pécuniaires. Autrefois, lorsque l'idole de saint Arras se cachait encore sous l'ombrage d'arbres touffus, les femmes stériles venaient en pélerinage à ce parc, où elles faisaient une neuvaine, sous la direction d'un religieux. Actuellement on y vient principalement pour guérir de la colique, des fièvres, de la pierre et d'autres maladies. De pauvres femmes font plusieurs lieues avec leurs enfans malades pour les recommander à saint Arras, et elles négligent de consulter dans le voisinage le médecin, lorsqu'il en est encore temps; c'est en cela que ce culte est nuisible aux campagnes d'alentour. Malheureusement la croyance aux vertus extraordinaires de ce morceau de bois informe est tellement accréditée, que

les personnes raisonnables ont fait jusqu'à présent d'inutiles efforts pour la détruire. Je n'ai pas de données pour décider si ce culte s'est établi depuis l'introduction du christianisme, ou s'il ne date pas du temps des Druides; l'espèce de forêt où ce saint recevait depuis un temps immémorial les hommages des croyans, et le nom d'Arras que je serais tenté de regarder comme gaulois, pourrait faire soupçonner que c'est un reste de ces mystères superstitieux qui faisaient le crédit et l'autorité de la caste druidique.

DISSERTATION

Sur l'Hercule surnommé *Saxanus*, et sur l'Hercule surnommé *Magusanus*, par M. Van Alpen, de Stolberg (Prusse), correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

§ 1. *De l'Hercule Saxanus.*

Lorsque les Gaulois, les Belges et les Germains, devenus les alliés des Romains, eurent reçu leurs dieux et leur culte, ils commencèrent à élever des temples, des autels et d'autres monumens sacrés. Il n'y a aucun doute que le dieu Hercule ait été adoré des Germains, d'après le témoignage de Tacite lui-même, dans son traité de la Germanie, chapitre 11. Les Germains rapportent, nous dit-il, qu'Hercule a même été chez eux; et, lorsqu'ils mar-

chent au combat, ils le célèbrent comme le premier des hommes courageux. Hercule était spécialement adoré sous le nom de *Saxanus*, sur les rives du Rhin et de la Moselle, où des inscriptions et des autels, érigés en l'honneur de ce dieu, le prouvent incontestablement. Nous voyons que quatre de ce genre ont été découverts en divers lieux. L'auteur de la correspondance des savans (1) dit que le premier fut trouvé non loin de Cologne, près de la forteresse de Schuppenburg, située entre Bonn et Andernach.

HERCVLI SAXAN
O SACRVM VEX
SILLATIO LEG XXII
PR. QVI SVNT SVB
CVRA K.APRILI. I
M

Un autre autel fut trouvé sur la rive du Rhin, dans le duché de Clèves, près de la ville de Bergendahl; il était en l'honneur de l'Hercule allemand, comme l'atteste cette inscription (2).

---

(1) Du 21 décembre 1743, p. 1522.

(2) Cet autel votif était un des objets d'antiquité qu'on avait placés auprès de Clèves, autour du sarcophage en fer élevé aux mânes du prince Maurice, à qui la ville et ses environs durent un grand nombre d'embellissemens. Ce sarcophage a été restauré par les soins de M. le baron de Ladoucette, lorsqu'il était préfet de la Roër.

HERCVLI. SAX
SANO SACRVM
C. SVLPICIVS *MA*
TVRVS LEG. XXII
PRP. ET COMMILI
TONES LEG. EJV
SDEM. QVI SUB
EO SVNT
V. S. L. M

L'auteur inconnu de la *religion des Gaulois* rapporte qu'on découvrit le troisième autel en Lorraine (1), avec l'inscription suivante :

J. O M. ET HER
CVLI SAXA
SACRVM
P. TALPIDIVS
CLEMENS. I
LEG VIII AVG
CVM MIL. LEG. EJVS
V. S. L. L M

Enfin, c'est Junus Gruter qui parle du dernier, et il assure qu'il fut exhumé en Italie, à Tibur (main-

(1) A Norroy, près de Pont-à-Mousson, où l'on a pris les matériaux de l'aquéduc romain de Jouy. Il paraît qu'il faut lire *Talpudius* et non *Talpidius*.

tenant Tivoli). On y trouve gravée l'inscription, consacrée à notre Hercule.

HERCVLI SAXANO SACRVM
SER. SVLPICIVS TROPHIMVS
AEDEM LOTHECAM. CVLINAM
PECVNIA SVA A SOLO RESTITVIT (1).

---

(1) M. Van Alpen aurait pu citer, 1° l'inscription suivante, trouvée près de Scarpone :

HERCVLI SAXSANO ET
IMP. VISPASIANO
AVG. ET TITO IMP. ET
DOMITIANO CÆSARI
M. VIBIVS MARTIALIS
LEG. X GEM. ET COMMILI
TONES VEXILLI LEG EIVSD
QVI SVNT SVB CVRA EIVS
V. S. L. M

A Hercule Saxanus et à l'empereur Vespasien Auguste, et à Titus, empereur, et Domitien César, Marcus Vibius Martialis, centurion de la 10e légion jumelle, et les soldats vexillaires de la même légion qui sont sous ses ordres, accomplissent de bon cœur un vœu mérité.

2° Celle-ci, près d'Andernach, découverte en 1775.

HERCLI. SAXA
NO. GEMELL
VS. IMGINIF
OH. ·|ASIV.
RVM. PFDET
VEXIL. SCOH
EJVS DEM
V. SLLM

Ces quatre autels, ornés d'inscriptions et découverts dans des endroits si différens l'un de l'autre, prouvent assez évidemment que le nom de *Saxanus*, est l'un de ces titres sous lesquels, dans leur mythologie, les anciens adoraient Hercule; mais l'origine de ce nom est un sujet de controverse entre les auteurs. Ceux qui écrivent que le nom de *Saxanus* vient de *saxa* (pierres), citent, pour appuyer leur opinion, non seulement les autels qui ont été élevés à Tivoli, mais les pierres mêmes de cette ville qui sont très-renommées, et ils prétendent que c'est de là qu'on a tiré le nom de *Saxanus*. Il y eut aussi à Tibur des carrières dont les pierres étaient très-célèbres, et l'on peut croire que c'est de là que notre Hercule a reçu le nom de *Saxanus*, puisqu'il est constant que les dieux et les déesses ont tiré le plus souvent leur nom de l'endroit où leur culte était né, ou seulement de celui où on les adorait; ce qu'on peut facilement prouver par une foule d'exemples pour Jupiter, Diane, Vénus, la Fortune, etc. Nous pouvons leur opposer avec autant de fondement nos carrières près du Rhin et de la Moselle, entourées de tous côtés par des montagnes, ainsi que la Lorraine, le duché de Berg, d'où sont sortis les trois autels que nous avons mentionnés ci-dessus. Voici, en peu de mots, mon avis sur l'origine du mot *Saxanus* :

Il régnait unanimement, tant chez les Grecs que chez les Romains, l'opinion constante que cette pluie de pierres que Jupiter, d'après le témoignage de Pline et de Solin, avait envoyée à son fils Hercule,

pour le secourir contre ceux qui lui tendaient des embûches, était tombée du ciel dans les Gaules (où Hercule restait alors) et lui avait fait remporter une victoire complète sur ses ennemis, sous les coups desquels il allait succomber. Cette fable étant bien gravée dans l'esprit et des habitans de la Gaule et des soldats, il est probable que, lorsqu'ils avaient un péril semblable à courir, lorsqu'il fallait combattre des gens très-supérieurs en nombre et en force, lorsqu'ils étaient surpris dans une embuscade, enfin lorsqu'ils craignaient une défaite certaine (si les dieux n'accordaient leur secours), ils se rappelaient le noble triomphe qu'Hercule avait remporté sur ses ennemis, par le moyen de cette pluie de pierres, que Jupiter lui avait envoyée, et aussitôt ils invoquaient Hercule, en formant des vœux et en lui donnant le surnom honorable de *Saxanus* (1). Echappés heureusement au danger, ils élevèrent des autels en son honneur, et pour marque de leur reconnaissance.

§. 2. *De l'Hercule* surnommé Magusanus.

Quelques médailles de Posthume nous montrent un Hercule, avec cette inscription : HERCVLI MACVSANO ; d'autres lisent *Magusano;* mais peu importe que vous l'appeliez *Magusanus* ou *Macusanus*, puisque, d'après le témoignage de Lipsius (dans son

(1) On pourrait aussi supposer que le nom de *Saxanus* servait à célébrer de grandes constructions de routes, d'édifices, ou d'autres monumens, qui avaient exigé des travaux considérables et pénibles dans les carrières ou les rochers.

livre sur l'ancienne prononciation), il paraît, suivant les anciennes inscriptions et les monumens, que l'on mettait indistinctement à la tête des noms les lettres G. et C. Mais, comme l'empereur Posthume, grand adorateur d'Hercule, avait défendu très-courageusement, pendant dix années, la rive du Rhin, contre les incursions des barbares (1), et qu'ainsi il était demeuré dans les contrées Cisrhénanes, je pense que ce fut lui qui introduisit le culte d'Hercule Macusanus. On n'a découvert jusqu'ici que deux des autels qui avaient été consacrés à ce dieu. Le premier, avec l'effigie même d'Hercule Macusanus, à West-Capelle, bourg de cette île de Zélande qu'on appelle Walcheren, fut trouvé (2) par Philippe de Bourgogne, alors préfet des côtes de l'Océan, l'année de la rédemption 1514, comme l'atteste le zélé scrutateur des antiquités de la Batavie, Gérard de Nimègue (3). L'auteur de la religion des Gaulois (4) a dit que cette statue n'était pas sans mérite. Elle représente un homme sous un costume tout-à-fait barbare ; un voile, ou un manteau, qui couvre seulement la partie postérieure de son corps, descend de sa tête jusqu'à terre, et il est légèrement relevé sur son bras gauche. Sa main droite porte un dauphin, la gauche un grand bâton, ou plutôt une massue dont l'extrémité est fourchue. D'une partie s'élance un poisson, de l'autre sortent

(1) Eutrop, Lib. XXII, cap. IX.
(2) Boxhorn, Quest. Rom., p. 2.
(3) In epist. de Zelandino situ ad Sebast. Civiarinum.
(4) T. II, L. III, p. 8.

des étincelles. Une inscription prouve que c'est la statue d'Hercule Magusanus. Les auteurs rapportent diversement, et interprètent chacun à leur manière, les paroles de cette inscription (Boxhorn, *Quest*. Keisler, p. 200). La seconde inscription a été conservée dans le collége des jésuites de Bruxelles. Elle était placée sur les portes de la bibliothèque, et Keisler l'avait citée d'une façon infidèle; mais elle a été corrigée par un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui assure en avoir reçu une copie du révérend père Dusolier de Bruxelles; nous la trouvons rapportée au tome 2 de la religion des Gaulois.

HERCVLI MA
GVSANO ET
HAFVAE . VLPI
L. VLPIO ET VLP
PIAE AMMAVA.
PRO NATIS
V. S. L. M (1).

Suivant moi, il n'est pas fondé à croire que Posthume lui-même était désigné par cet Hercule. Je ne suis pas non plus de l'avis de ceux qui confondent cet Hercule avec celui de Deutz. Nous lisons, il est vrai, dans Woltereck, *in Élect*. p. 210,

---

(1) Cette inscription a été découverte dans la Gueldre. A Paris, on voit au cabinet des médailles de la Bibliothèque du Roi cet Hercule debout et appuyé sur sa massue, au revers d'une médaille de Posthume.

que Posthume, après avoir vaincu les Francs et les avoir forcés à conclure une alliance, fit graver sur sa monnaie l'Hercule *Deusonien*. On prouve, par saint Jérôme, que *Deutz* était une ville des Francs au-delà du Rhin. Mais je ne puis me persuader que *Deuson* fut le bourg de *Deutz*, près de Cologne; c'était plutôt le camp romain de *Deusone*. Du temps de Valérien, les Germains s'emparèrent de ce camp, d'où ils furent chassés par le préfet Posthume. Ce camp fut ensuite nommé *Dispargum*; au moyen âge, il s'appela *Purgum* ou *Burgum*. C'est donc le camp de *Deusone*, *Deusopurgum*, et, dans la langue des Francs, *Dispurgum*, et de nos jours *Duisbourg* ou *Teutobourg* dans le duché de Clèves, entre la Ruhr, le Rhin et l'Angre. La même erreur a trompé les historiographes de Cologne, Aldenbruck, Broëlman, Gelenius et Walraf, qui soutiennent que le bourg de Deutz était ce fort *divitense* dont il est fait mention dans Ammien Marcellin. La notice de l'empire indique les soldats vétérans *divitenses*, de la ville Divetum en Sicile, des *divitenses Gallicani*, dans la Thrace; enfin des *divitenses Dalmatini*, dans la Dace.

Voici, en peu de mots, mon avis sur l'origine du nom de *Magusanus*. Hercule est ainsi appelé ou de la ville de Mayence (Maguntia), près de laquelle Posthume mit en fuite les Germains, ou du mot celtique *maccui*, qui signifie un homme armé d'une lance à deux pointes, ou enfin de Musagète (1).

(1) On ne peut admettre cette explication tirée d'une langue

On trouve encore en Italie d'autres surnoms d'Hercule, comme Pociferus, Invictus, Olivarius, et d'autres qu'on peut lire dans le Thesaurus de Hubert Goltius. Posthume a pu appeler Hercule *Musagète*, puisque Tacite dit, en termes exprès, que les Germains le célébraient comme le premier des hommes vaillans. Ils imploraient le secours de ce dieu, principalement lorsqu'il fallait attaquer leurs ennemis. Alors ils s'excitaient au combat par des paroles composées en son honneur. Ils le célébraient, dit Tacite, en qualité du plus grand des héros, lorsqu'ils allaient à la bataille. Dans ces hymnes, ils affectaient un son de voix horrible, qu'ils appelaient *barrite* (1); ensuite, d'après le témoignage de cet historien, ils approchaient leurs boucliers de leurs bouches, afin de rendre le son de leur voix plus grave et plus retentissant. De ces clameurs, ils tiraient des présages pour le sort du combat. Ils frémissaient, ils trépignaient, suivant le son qui les avait appelés à se battre. Ce n'est qu'au commencement de la mêlée qu'on entendait le *barrite*. Voilà pourquoi, dans la description de la victoire remportée sur les Allemands par Julien, auprès de Strasbourg, Ammien Marcellin dit : « Les effrayant déjà par leurs gestes, ils firent entendre leur plus grand *barrite ;* ce cri,

---

qui est, à peu de chose près, inconnue, ni dériver *Magusanus* de Musagète. On est plutôt porté à croire que cet Hercule a pris le surnom de *Magusanus* de Maguntia, comme celui de *Deusonien* de Deusone, pour rappeler le souvenir de victoires remportées dans ces lieux par Posthume.

Taurobole de Die

Jardinet del. *Lithog. par Jerand*

d'abord faible, s'éleva peu à peu par l'ardeur même du combat. » Végèce (*Liber 3 de re militari, cap.* 18) s'exprime ainsi « Le cri qu'ils appellent *barrite*, ne doit être jeté que lorsque les deux armées en viennent aux mains; ce ne sont que les ignorans et les lâches qui le profèrent de loin. La terreur de l'ennemi est d'autant plus grande, que d'horribles clameurs se joignent au sifflement des flèches. » Dans un passage du Livre IV des Annales, Tacite parle également du chant des guerriers, mêlé aux hurlemens des femmes.

S. VAN ALPEN, président de l'église consistoriale de STOLBERG.

Nota. Cette dissertation a été traduite du latin et augmenté de notes par le baron de Ladoucette, membre résident.

DISSERTATION

Sur un cippe à taurobole existant à Die, département de la Drôme, par M. FRANÇOIS DROJAT, membre résident de la Société (1).

MESSIEURS,

Excité par l'intérêt que vous accordez à toute antiquité, et particulièrement encouragé par votre

(1) M. Drojat n'avait point encore ce titre à l'époque où son travail fut soumis à la société.

secrétaire, je viens vous entretenir d'un cippe à taurobole existant à Die, département de la Drôme, rue Saint-Main, quartier Saint-Marcel, dans un jardin dépendant de la maison d'un ancien notaire, nommé Guyon. Ce n'est point une découverte récente. Duperrier, dans son *Discours historique sur les Gaules* (1); Barlet, dans ses *Monimenta gentis suæ* (2); Gruter, dans son Recueil (3), et Chorier, dans son Histoire (4), s'en sont occupés *plus ou moins longuement*. M. Delacroix ne l'a point oublié dans sa Statistique de la Drôme (5), et l'un de vos correspondans, M. François Artaud, dans la relation d'un *Voyage à Die* (6), a consigné sur lui quelques lignes intéressantes. Mais les copies que tous ces auteurs ont publiées de son inscription, ne sont nullement exactes, et personne encore n'a tenté de donner l'explication du sujet historique.

Description (7).

Ce monument est formé d'un seul bloc de pierre calcaire, engagé dans un mur qui sert de contre-fort,

---

(1) Discours historique touchant l'état général des Gaules, par Aimar Duperrier, seigneur de Chamaloc.

(2) Manuscrits bibliothèque S. Magloire, n° VI, pag. 139.

(3) Pag. 31, n° 1er.

(4) Liv. IV, sect. 17.

(5) Pag. 270, en note.

(6) Annales encyclopédiques, tom. Ier, 1818, pag. 175.

(7) Voir la gravure ci-contre.

aux cintres de deux portes latérales. Sa hauteur totale, *in statu quo*, depuis l'extrémité de la base jusqu'à l'extrémité de la corniche, est de quatre pieds cinq pouces et demi, et sa largeur, au-dessous de la corniche, de dix-huit pouces.

On peut y distinguer deux parties principales : 1° l'inscription sur le bandeau de l'entablement ; 2° les figures gravées sur la face extérieure du dé.

L'inscription commence par des sigles situés sur la partie la plus élevée, et couvre le bandeau de trois lignes entières, sur une marge d'un demi-pouce à chaque extrémité des lignes. C'est une écriture onciale en creux. Les caractères n'ont, je crois, ni base ni sommet ; quelques lettres sont entrelacées.

Dans les figures on distingue les deux bucranes vers le haut de la face, et, dans l'espace inférieur, un bas-relief renfermé dans un cadre.

Les deux bucranes sont extrêmement frustes. On y découvre néanmoins dès l'abord la tête d'un bœuf et celle d'un bélier ; ils sont ceints de bandelettes.

Le bas-relief se compose de divers instrumens relevés sur la partie par où la main les saisit. En les classant par lignes, d'après le point de la surface sur lequel chacun repose, et de la droite à la gauche du cippe, on trouve en tête, au premier rang qu'il occupe à lui seul, un plateau circulaire entièrement plein qui se bombe autant qu'un bas-relief peut le comporter ; au second, par-dessous, se présente un

bâton dont le bout inférieur s'arrondit en férule; et progressivement une manière de crosse et deux guirlandes élevées l'une sur l'autre à la cime d'un pal, en forme d'enseigne; le dernier se compose d'une arme à longue lame dont une taille est armée d'un croc, et de deux pièces circulaires, évidées dans leur centre et réunies par une espèce d'attache.

Explication.

Il serait inutile de s'arrêter à la plupart de ces figures; on reconnaît facilement la sécespite, les cymbales, la crosse augurale et les bucranes des victimes. Mais il en est dont l'explication n'est pas aussi certaine.

Dans la figure qui se compose d'un pal surmonté par deux guirlandes, les uns ont cru voir des forces, et d'autres un caducée. Plus difficile, je pense qu'elle sert à représenter le *dendron* (δένδρον), l'arbre sacré qu'on portait dans les cérémonies. Vers les *temps* primitifs, à l'enfance des peuples, on put arborer des tiges entières; mais par la suite on dut avoir à la place un meuble artificiel plus commode, et cette figure paraît très-convenable pour remplir cet objet.

Personne n'a donné l'explication de l'espèce de férule qu'on voit à gauche de la crosse; ce doit être, à mon sens, l'attribut du pouvoir. On se rappelle que le sceptre de nos magisters imite assez fidèlement celui que portaient les empereurs durant le Bas-Empire :

les médailles en font foi, et c'est de là que les Grecs donnèrent à leurs princes le nom de Ναρθηκοφοροι, c'est-à-dire porteurs de férule.

Au-dessus de la crosse et du sceptre, dans cet orbe qui ressort en tête du tableau, les uns voient un gâteau, les autres une patère sacrée. Mais les raisons qu'on allègue pour justifier la présence de ces objets sur cet autel, ne sont point satisfaisantes. Tacite nous apprend (Histoires, Liv. II, Chap. III), qu'une déesse honorée dans l'île de Paphos était représentée sous une figure pareille à celle que nous examinons : « *Simulacrum deæ*, dit-il, *non effigie humanâ*, CONTINUUS ORBIS LATIORE INITIO TENUEM IN AMBITUM, METÆ MODO, EXSURGENS. » L'analogie nous porte à croire que la même figure indique ici la divinité qui reçut le sacrifice?

Il n'est pas jusqu'à l'espèce de cadre sur le fond duquel les autres figures sont comme enserrées, qui ne me paraisse avoir sa destination. Ce ne peut être un simple ornement; la nature du monument ne comportait rien d'inutile, il serait, à mon avis, tout-à-fait déplacé. Je ne sais trop précisément quel objet ce peut être; j'ai lieu de croire qu'on a voulu représenter une espèce d'étendart. On voit en effet quelque chose de pareil dans le marbre du Capitole où Trajan pardonne à Parthamisiris. Ce serait ici le symbole des deux personnages qui commandèrent le sacrifice.

Ces explications particulières deviennent plus probables quand on les compare l'une à l'autre; quand

5*

on les réunit dans leur ensemble, ce bas-relief n'est plus alors une agglomération d'outils, travail assez inutile sur un monument; c'est une véritable inscription hiéroglyphique, où les personnages qui furent pour quelque chose dans la cérémonie, sont désignés par des attributs respectifs dans l'ordre de leur dignité. En remontant du plus bas au plus élevé, l'on trouve successivement, 1° les cymbales des musiciens; 2° le coutelas du victimaire; 3° la bannière de ceux qui firent faire le sacrifice; 4° dans la ligne au-dessus, de la gauche à la droite, le *dendron* ou l'arbre sacré; 5° le *lituus* ou la crosse augurale; 6° le bâton du commandement ou le sceptre impérial; 7° enfin, dans la ligne la plus haute, et seul, le globe qui forme l'attribut de la divinité. Les bucranes des victimes, destinés à signaler au loin la nature du monument, semblent eux-mêmes placés au sommet du dé, sculptés en grandes dimensions, celui du bœuf à droite, et celui du bélier à gauche, pour concourir à l'effet général. Il est impossible que cet accord des parties ne soit pas le résultat d'une combinaison; et ce système est trop simple pour ne pas être conforme à la vérité.

L'inscription n'a jamais été rapportée d'une ma-

D.

nière exacte. D'après Barlet, ce serait M. M.; d'après Gruter et Chorier, M. D. M., et d'après M. Delacroix, M. D. M. I., qu'il faudrait lire sur la partie la plus élevée du cippe; ces lectures sont fautives;

on ne trouve que les initiales D. M., le D sur le côté droit et l'M sur le côté gauche. C'est en vain qu'on chercherait d'autres lettres, soit avant, soit après. On n'en découvre aucune espèce de vestiges.

Les trois lignes inscrites sur le bandeau me paraissent formées de la manière suivante :

PRO. VAL. IMPER. TAVR. FEC. TIT. L. MAR
CELLIN. ET. VAL. DECVMILLA. LV. VOLO
SACERD. LV. ATTIO ATTIANI. FIL. Ↄ..........

Tout n'est pas cependant également certain. La conjonction de l'A au V dans le second mot n'a pas été remarquée, toutes les copies ont donné PRO SAL au lieu de PRO VAL; mais pour tout œil une fois averti, le mot VAL doit être incontestable. Il est impossible, au reste, qu'on n'eût pas gravé sur le monument le nom du personnage pour lequel le sacrifice fut offert.

A l'extrémité de la seconde ligne, toutes les copies ont donné les mots EX VOTO; les caractères, en effet, se prêtaient beaucoup à cette lecture, et leur signification concourait encore à tromper les yeux. Mais est-il à croire qu'on eût séparé le nom du prêtre (*sacerdos*) du surplus de l'inscription? les mots EX VOTO se mettaient pour l'ordinaire isolément, soit en tête, soit à la fin de l'inscription; à la place dont il s'agit, c'est un nom propre qu'il faut lire évidemment.

A l'extrémité de la troisième ligne, dans l'espace

que j'ai rempli par le mot DEN, parmi les traces de lettres qu'il présente, on ne peut déchiffrer qu'un trait circulaire ouvert du côté gauche, qui peut également faire partie d'uu D, d'un O ou d'un Q. C'est ici le champ des conjectures. Tous les écrivains que j'ai cités ont cru que cet espace était occupé par les deux dernières lettres du mot FILIO; mais pourquoi ce mot serait-il écrit en entier, tandis qu'excepté les noms propres, toute l'inscription est en abréviations? J'ai pensé que l'officier qui porta le *dendron* dans la cérémonie, dut être dénommé. C'était un personnage assez important. Plusieurs monumens nous en fournissent la preuve; et si l'on a reconnu que son attribut fait partie des caractères symboliques, n'est-il pas naturel de supposer qu'après FIL venait le mot DEN pour DENDROPHORO? l'espace à remplir exige, en effet, ces trois caractères.

Ces opinions me paraissent d'autant plus fondées, qu'elles se coordonnent parfaitement entre elles, et qu'elles réunissent les documens les plus intéressans que l'on pût désirer. La simplicité, la lucidité de cette lecture prouverait elle seule, ce me semble, qu'elle est conforme à la vérité. Au reste,

Je l'ai vu, dis-je, vu; de mes propres yeux vu.

Sujet historique.

Les bucranes nous annoncent quels furent les animaux offerts; les cymbales attestent que la cérémonie fut accompagnée de musique, et l'inscription

nous apprend les noms des officiers du sacrifice et de ceux qui l'ordonnèrent. Mais il reste trois questions d'un intérêt plus grand.

Première question. — Au nom de qui le taurobole fut-il offert?

Aux termes de l'inscription, ce furent Titus Livius Marcellinus et Valens Decumilla, qui firent faire le taurobole; mais était-ce de leur chef qu'agissaient ces personnages? Il arrivait, je crois, très-rarement que des particuliers ordonnassent pour eux de pareils sacrifices, la dépense en était trop considérable; aussi, dans ces cas, ils ajoutaient soigneusement à l'inscription que le taurobole s'était fait à leurs frais, *suis hostiis, suâ pecuniâ, suo impendio*, ou simplement *de suo*, et cependant on ne trouve rien de tel dans la nôtre; il est positif, au contraire, que la plupart de ces sacrifices se faisaient aux dépens des villes ou des provinces, au moyen d'une collecte volontaire ou forcée. Il n'est pas rare de trouver des inscriptions qui renferment ces mots : *ex stipe quam populus contulit*. N'est-il pas à présumer que ces deux personnages n'étaient que les députés, soit de la ville de Die, soit de la province dont cette ville dépendait?

Deuxième question. — Pour quel prince et par quel motif le taurobole fut-il fait?

Pour connaître le prince pour lequel le taurobole fut fait, le monument ne donne qu'un seul indice, c'est le monosyllabe *val*, PRO VA L. Cepen-

dant le nombre des empereurs, dont le nom commence de la sorte, est assez considérable; on compte des *Valens*, des *Valerius*, des *Valeriens* et des *Valentiniens;* comment, dans cette liste de noms déterminer celui dont il s'agit? Mais il faut se rappeler que si les tauroboles ne cessèrent pas entièrement d'être permis, et surtout d'être consacrés par des autels monumentaires, dès le triomphe de Constantin, du moins ils ne furent plus pratiqués que pour des particuliers, ou pour l'ordination des prêtres du culte taurobolique. On ne se fût pas risqué d'en faire pour des empereurs qui les proscrivaient. Ainsi le cercle se réduit aux temps antérieurs à Constantin, et dès-lors la difficulté cesse; car, dans la série de ses prédécesseurs, il ne se trouve d'empereur, dont le nom commence par Val, que Publius Lucinius *Valerianus*, qui régna de l'an 254 à l'an 262.

On sait que, parmi les dix-huit à trente ambitieux qui prirent la pourpre après sa mort, il en fut un qui se nommait Valens Valerius; mais il fut massacré par ses troupes, cinq semaines après son entreprise. *Posthume* fut d'ailleurs celui qui régna dans les Gaules, et par conséquent sur le pays où se trouve l'autel.

Le règne de Valérien nous fournit, au contraire, grand nombre de motifs pour lui reporter cet honneur; non seulement il s'éleva par sa conduite du milieu de la foule au trône impérial; il sut aussi, par sa prudence, réunir à lui tous les partis qui divisaient

l'état, repousser les barbares qui menaçaient de toutes parts les frontières, et rétablir dans l'intérieur l'ordre et la sécurité. Certes, le taurobole s'accordait à moindre prix.

Les dispositions locales ne pouvaient être également plus favorables. Je ne sais s'il n'était pas né dans cette contrée ; du moins c'est dans les Alpes voisines qu'il avait été salué pour la première fois du titre d'Auguste, et c'était le fils de Posthume qui gouvernait le Voconce en qualité de tribun, le fils de Posthume qui lui devait, ainsi que son père, leur fortune rapide. N'est-il pas naturel de penser que le peuple et le tribun s'empressèrent, à la première conjoncture importante, d'adresser pour lui des vœux publics à la divinité? L'empereur Philippe avait déjà reçu cet honneur (1) dans cette même cité, dix à douze ans auparavant.

Il est une circonstance enfin qui me paraît désigner Valérien d'une manière incontestable : c'est le laconisme du mot *Val.* Pour les empereurs qui vinrent après lui, dont le nom commençait de même, on sent la raison de les signaler plus amplement par des prénoms, surnoms ou titres; c'était d'autant plus indispensable que son règne dut laisser un long souvenir : mais lui, le premier dont le nom ait commencé par Val, rien ne s'opposait à le désigner

---

(1) *V. Spon, miscellanea eruditæ Antiq.*, pag. 98. J'ignore si le monument qui fut érigé dans cette circonstance, s'est conservé jusqu'à nous. Ce fut un des aïeux de la famille Chion, de Die, qui le premier le fit connaître.

ainsi dans une pareille inscription. De savans antiquaires ont reconnu, dans la forme du cippe et dans les accessoires, le style particulier à son époque.

Sa santé, toutefois, ne fut pas le motif de cette expiation. Durant les six à sept années qu'il resta sur le trône, l'histoire nous le montre sans cesse en action, soit pour le gouvernement intérieur de l'état, soit pour sa défense aux frontières. S'il eût éprouvé de maladie si grave qu'on eût fait pour sa santé des prières jusqu'à Die, la mémoire s'en serait conservée d'une manière positive par quelque autre monument. L'autel, d'ailleurs, porterait la formule ordinaire PRO SALVTE. Il est un fait autrement mémorable dans la vie de ce prince, c'est sa captivité dans les fers de Sapor. Des barbares amassés aux confins de l'empire, qui n'attendaient qu'une occasion pour l'inonder; des soldats fatigués des guerres passées, et rebutés d'un avenir qui n'annonçait aucun terme à leurs peines, aucun prix à leurs combats; des chefs pour qui la pourpre n'était qu'une proie qu'on pouvait *enlever* à force de crimes; un prince incapable (1), et livré tout entier aux débauches; des populations corrompues, abandonnées sans frein et menacées de la famine et de la peste : tel était le tableau qui s'offrait à tous les esprits, agrandi par le souvenir récent de l'époque effroyable qui précéda l'avénement de Valérien. Quelle ne dut pas être la désolation générale quand se répandit la nouvelle *qu'il était prisonnier*?

(1) Gallien, le fils de Valérien.

Ne fit-on pas aussitôt, dans toutes les provinces, des sacrifices solennels, des tauroboles pour le retour, pour la personne de *ce vénérable vieillard* (1)? Notre inscription ne porte effectivement que ces mots PRO VALERIANO, pour Valérien lui-même, et son nom n'est accompagné d'aucune de ces qualifications nombreuses qu'on prodiguait aux empereurs, telles que césar, auguste, consul, tribun, souverain pontife, pieux, heureux, etc.

Si le monument s'était fait dans toute autre circonstance, ceux qui le commandèrent n'eussent-ils pas soigneusement fait mettre toutes les formules en usage? On voit, en effet, sur une colonne qui lui fut élevée dans une cité de l'Alsace, les mots *pius*, *felix*, *invictus* (2); plusieurs de ses médailles lui donnent le nom de Germanicus; une inscription, rapportée par Gruter, page 274, le qualifie de *pontifex maximus*. L'histoire nous apprend que ses succès dans l'Asie lui méritèrent le surnom de restaurateur de l'Orient; mais elle nous atteste aussi que, peu de temps après son désastre, les lois et les monnaies de l'état ne portèrent plus que le nom de son fils. Il est évident qu'il faut assigner ce monument à l'époque où Valérien, toujours empereur, mais aussi prisonnier, semblait ne pouvoir plus mériter des titres de puissance et de gloire.

(1) Expression de Bossuet dans son Histoire universelle.

(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. XV, pag. 456.

Troisième question. — Quelle fut la déité qu'on invoqua?

Si le taurobole n'avait jamais été, comme on paraît le croire généralement, qu'un sacrifice particulier au culte de telle divinité, ma question serait superflue; mais il est positif que le bœuf et le bélier s'immolaient à tout dieu quelconque et sur toute espèce d'autels. Un ancien membre de l'académie des inscriptions, qui prétend le contraire (1), M. Deboze, rapporte lui-même, à la fin de son article, une inscription tauro-criobolique, qui commence par ces mots : DIIS OMNIPOTENTIBVS. Quelle fut donc la déité qui fut invoquée dans notre sacrifice?

Les sigles D. M., qui sont au front du monument, pourraient signifier d'abord : DIIS MANIBVS, aux dieux mânes, ou bien DIIS MAJORIBUS, aux dieux du premier ordre; mais je n'ai pas de raison pour adopter ces interprétations.

On pourrait lire aussi DEORVM MATRI, à la mère des dieux, en appliquant ces mots à Cybèle. Mais il n'existe sur le cippe aucun signe qui se rapporte à cette déité; on n'y trouve pas un seul des attributs qui lui furent consacrés. Les sigles mêmes que leur vague permet d'invoquer ne sont point au nombre ni dans l'ordre adoptés. Au lieu des initiales M. D. M. I., nous ne trouvons que D. M. et le D. avant l'M. Pourquoi n'aurait-on pas gravé les quatre

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. II.

caractères? Pourquoi, du moins, n'eût-on pas conservé, dans les deux que l'on a gravés, l'ordre le plus naturel? Ces observations n'ont rien de puéril; on sait qu'en pareille matière tout est sacramentel. Je conviens que c'est à Cybèle qu'on attribue tous les tauroboles; et, lorsque les sigles manquent, on ne craint même pas d'en supposer (1). Mais n'est-on point trompé par ce désir si naturel de rapporter au même système tout ce qui paraît se ressembler, et d'expliquer ce qu'on ne connaît pas par ce qui nous est connu? Enfin n'est-ce pas un préjugé? Dois-je, sur la foi de deux lettres isolées, transporter ainsi le culte du Mont-Ida dans la vallée de la Drôme? Que peuvent avoir eu jamais de commun les peuples Phrygiens et les peuples Voconces? Quelles seraient donc les causes tellement supérieures qu'elles eussent confondu dans leurs fables mystiques des climats si distans? Leur histoire respective est-elle assez connue?

Il est une autre explication qui me semblerait plus favorable. Je vois au nombre des dieux qu'on vénérait à cette époque, une *déesse Die, dea Dia*. Gruter rapporte plusieurs inscriptions où l'on trouve son nom. Il en est question surtout dans celles des frères Arvales, pag. 120, 121, 123, etc. Spon, dans ses Recherches d'antiquités, au même sujet, présume

(1) L'abbé Chalieu, dans sa Dissertation sur le taurobole de Tain; M. François Artaud dans son Mémoire sur celui qu'on a découvert à Lyon en janvier 1821, etc.

que la ville de *Die* tient sa dénomination du culte qu'on lui rendait dans ses murs. Pourquoi ne pas attribuer notre autel à cette déité ? Si je puis me confier aux recherches que j'ai déjà faites, cette déité ne fut pas moins importante pour nous que Cybèle (1). Je remplirois les sigles par ces mots : DEÆ MAXIMÆ, à la très-grande déesse ; ou bien DIÆ MAXIMÆ, à la très-grande Die.

Prétendre que ce taurobole fut offert au Dieu suprême, DEO MAXIMO, n'est-ce pas avancer encore un plus grand paradoxe ? mais ne peut-on pas douter, en effet, qu'à l'époque où remonte le cippe, on ait invoqué publiquement tel ou tel dieu de la mythologie. En vain les grands de Rome, intéressés au maintien de l'ancien état de choses, s'efforçaient de soutenir les vieilles opinions ; le culte à plusieurs dieux s'était confiné dans les villages sous le nom de paganisme, et la population des villes ne reconnaissait plus qu'un seul Etre-Suprême ; depuis long-temps surtout le culte chrétien florissait dans le *midi des* Gaules ; et, s'il faut en croire Colombi, l'historien des évêques de Die, cette ville avait un évêque depuis trente à quarante ans au moins. Forcés par l'opinion générale et par les dispositions de Valérien lui-même, qui se déclara contre l'idolâtrie, les prêtres purent-ils ne pas s'empresser d'adopter ce qui n'avait rien de contraire à leurs principes pour con-

(1) Je ne sais si le premier autel de Lyon ne fut pas érigé sous son invocation.

server plus facilement ce qui leur était avantageux? Le globe, attribut sous lequel la divinité du sacrifice est désignée dans notre bas-relief, indiquait, au rapport de Suidas (1), la rotondité du monde; à qui cet attribut peut-il mieux se rapporter qu'au Dieu suprême? si je dois adopter un système dans une question qui peut être si grave par ses conséquences, c'est celui que j'ose préférer.

D'après ces considérations, le fait historique me paraît aussi certain qu'on peut le désirer dans un simple monument; je place l'époque du sacrifice vers l'an 260 de notre ère, je suppose qu'il fut fait aux frais du public, et je rétablis l'inscription dans les termes suivans : DEO MAXIMO, PRO VALERIANO IMPERATORE TAVROBOLIVM FECERVNT TITVS LIVIVS MARCELLINUS ET VALENS DECVMILLA LVCIO VOLO SACERDOTE LVCIO VATTIO VATTIANI FILIO DENDROPHORO, ce que je traduis par ces mots : Au Dieu suprême, pour l'empereur Valérien, Titus Livius Marcellinus et Valens Decumilla, firent faire ce taurobole, dont Lucius Volus fut consécrateur, et Lucius Vattius, fils de Vattianus, dendrophore.

Conclusion.

Ce monument ne présentait à l'investigation que très-peu d'élémens; l'inscription ne porte ni la date, ni le consulat; les personnages ne sont qualifiés que très-imparfaitement, et le nom même du prince est

(1) Au mot Πρίαπος.

sujet à discussion. J'ai cherché dans tous les accessoires à suppléer à cette obscurité. Suis-je parvenu, je ne dis pas à la vérité, l'on conçoit qu'il est peut-être impossible de s'en assurer, mais à l'opinion la plus probable? c'est à vous, messieurs, à prononcer; il sera toujours infiniment honorable pour moi d'avoir occupé l'attention d'une société placée si haut dans la considération publique, et par ses travaux, et par les membres qui la composent.

F^ois^ DROJAT.

Paris, le 8 décembre 1823.

NOUVELLES RECHERCHES

Sur l'étendue du pays des Gabali et sur la position de leurs villes antiques, par M. J.-A. CAYX, correspondant de la Société, à Marvejols, département de la Lozère.

PREMIÈRE PARTIE. — *De l'étendue du territoire et de ses limites.*

J'AVAIS promis un travail sur les villes antiques du pays des Gabali, et sur l'étendue du territoire qu'occupait leur cité peu connue. Pendant que je remassais les matériaux nécessaires pour remplir mes engagemens, on m'a indiqué des recherches sur la géographie ancienne, qui contiennent des vues sur le même objet. Elles sont de M. Walckenaer, membre de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres

Tome V

de l'Institut; et, après avoir été lues dans la séance du 28 avril 1815 de cette savante société, elles ont été imprimées dans le 5ᵉ volume de ses Mémoires, p. 386.

Cet écrit, d'un académicien distingué, ne m'a point découragé, mais il m'a rendu plus circonspect : ainsi, au lieu d'offrir mes opinions comme des vérités prouvées, je me contenterai de les soumettre au jugement de la Société. Elle prononcera avec plus de confiance, lorsqu'elle aura sous les yeux les deux rapports, et les raisons sur lesquelles ils sont appuyés.

Les Gaules furent peu connues dans la haute antiquité : il paraît cependant que les Phéniciens et les Phocéens après eux, explorèrent les côtes de la Méditerranée, et qu'ils y établirent des colonies qui y firent le commerce avec les *Volscæ-Arecomici* et les *Tectosages*. Il paraît encore, par certains passages de Strabon (liv. 4), que ce commerce s'étendait dans les montagnes appelées par eux, ou avant eux, *Cemenni Montes*, qui bornaient ces peuples, du côté du nord, entre les Pyrénées et le Jura. Ces montagnes renfermaient des cités ou communes dont les habitans industrieux vivaient en paix sous un gouvernement fédéral, duquel l'autorité résidait entre les mains des prêtres.

Lorsque les Romains (1) s'emparèrent de tout le midi des Gaules, Q. Fabius Maximus ne voyant aucun intérêt pour la république à maintenir son autorité sur les peuples des montagnes, leur laissa leurs lois

(1) Cæs., L. I.

et leur liberté, et ces montagnes devinrent la limite de la province romaine. On ignora à Rome jusqu'au nom des nations qui occupaient les pays abandonnés, et elles continuèrent d'être désignées par le nom générique de *barbares*.

Mais les Grecs n'abandonnèrent pas pour cela leurs relations avec ces peuples. Strabon prétend que les Gaulois écrivaient leurs contrats en grec avant l'arrivée des Romains (1). Les comptoirs qu'ils avaient établis chez eux, étaient devenus des villes plus ou moins considérables, qui continuèrent de trafiquer avec Marseille et les autres colonies des bords de la Méditerranée.

Il est probable que, pendant les liaisons qui existèrent entre ces peuples, quelques négocians qui voyagèrent dans les montagnes dressèrent des mémoires, d'après lesquels il serait possible que Strabon grec, et Ptolémée en Egypte, eussent plus tard composé leurs géographies.

Lorsque César voulut conquérir les Gaules situées au-delà des monts, qui servaient de limites à la Narbonnaise, les peuples attaqués appelèrent à la défense de la liberté commune les cités des montagnes qui faisaient partie de la confédération. Elles fournirent 35,000 hommes dans la guerre de la conjuration de Vercingetorix; mais enfin elles subirent le sort des vaincus, et, comme eux, elles furent réunies à l'empire (2).

---

(1) Strab., l. IV.
(2) Cæs., B. G., l. I.

C'est seulement par cette guerre et d'après la relation qu'en a donnée celui qui y joua le premier rôle, que nous connaissons les noms des cités qui y figurèrent; mais César (1) ne désigne point la position réelle de ces peuples, encore moins leurs limites. On en retrouve quelques-uns d'après leur position relative, mais il en est dont on ne connaît que le nom; tels sont les Cambolecti, les Attuatici, les Eleuteri ou Heluterii, les Vascerii, les Datii, etc. (2)

Strabon (3) a parlé des Gaules après César; mais il ne nous apprend rien de positif sur la position de leurs peuples. Il dit seulement, à propos de ceux des montagnes parmi lesquels se trouvaient les Gabali, qu'ils étaient limitrophes de la Narbonnaise, et il entre, au sujet de leurs mœurs, de leurs usages, de leur religion, des produits du sol et de l'industrie, dans des détails très curieux qui prouvent qu'il avait puisé dans d'autres sources que celles des commentaires de César.

On ne trouve non plus rien dans Pline (4) qui puisse nous instruire de la position, ni des limites de ces peuples; il dit des Gabali, comme Strabon, qu'ils étaient voisins de la province romaine.

Ptolémée (5) est le seul qui soit entré dans des détails géographiques; mais au lieu d'éclaircir la

(1) Cæs., l. VII.
(2) Cæsar, Plin., Ptol.
(3) Str., l. IV.
(4) Plin., l. IV.
(5) Ptol., l. II, ch. VII.

matière, il n'a fait que l'embrouiller davantage. Il paraît qu'il a travaillé sur quelque notice de l'empire, rédigée en forme de tableau. Il a copié les noms des peuples, et les a placés vis-à-vis de leur ville capitale, ou celle qui était la plus connue. Mais au lieu de donner son travail comme une simple liste, il a ajouté à chaque article, la préposition ὑπὸ, *sub*, qui désigne une espèce de position relative, et par là, il a dérangé tous les emplacemens. Ainsi, il a mis les Gabali sous des peuples qu'on croit être ceux de Bazas; les Arverni au levant de ceux d'Auch; les Velauni sous ces derniers; et les Rutheni au nord de ceux du Velay. Ce désordre a forcé le géographe Mercator (1) qui a fait les cartes de Ptolémée de s'y conformer; en sorte que, dans ses cartes, Rodez se trouve entre le Puy et Nîmes, à cinquante lieues de son méridien, et que le Puy est dans le pays des Basques. Il est naturel de conjecturer, d'après cela, que si chacun faisait, dans le pays qu'il connaît plus particulièrement, les recherches que j'ai faites dans l'Aquitaine, on trouverait partout de pareilles erreurs; ce qui a fait dire à l'éditeur des tables de Peutinger, qui était allemand, (2) *qu'il ne croit pas trop avancer, en disant que Ptolémée n'a pas connu les pays situés au-delà du Rhin, et qu'il les a figurés au hasard.* Il donne des exemples à l'appui de son assertion.

(1) Merc., cartes géog.
(1) Scheyb, notit. in Peut. tab.

Au moins par l'effet du passage des routes par les villes dont on connaît l'identité avec des lieux existans encore, l'itinéraire d'Antonin pourrait indiquer la position relative des peuples, pourvu qu'on sût à l'avance à quels peuples appartenaient ces villes ; et c'est précisément ce qu'on ignore la plupart du temps, du moins pour les villes qui n'ont pas été capitales. On ne peut donc rien conclure de ces itinéraires pour les limites des cités.

Il en est de même de la table de Peutinger, qui n'est autre chose que la représentation d'un tracé informe de routes posées les unes au-dessus des autres, sans égard à leur direction sur le terrain, ni à leur orientement.

Ces deux derniers monumens néanmoins sont précieux pour la géographie ancienne, mais je pense qu'ils ne peuvent point servir à fixer notre opinion sur l'objet que nous recherchons. Un auteur qui s'appuierait sur de pareilles bases sans connaître le terrain, ne pourrait inspirer à ses lecteurs qu'une confiance légère, et serait dans le cas de les jeter souvent dans l'erreur.

Par ce que nous avons vu de Ptolemée, on ne doit non plus le consulter que pour la nomenclature, mais non pas pour les positions qui sont presque toutes fausses, et jetées au hasard sur le tableau qu'il en donne. D'après ces auteurs et les monumens qui nous restent, nous ne pouvons donc point fixer les limites du territoire d'aucune cité. Cependant, il nous est facile de connaître la position réelle de

celle des Gabali, qui font l'objet de nos recherches, puisque, étant entre les Arverni et la Narbonnaise, les Rutheni et les Velauni, ils sont représentés par le ci-devant Gévaudan, aujourd'hui la Lozère, comme les Arverni le sont par le département du Cantal et du Puy-de-Dôme; les Velauni, par celui de la Haute-Loire; et la Narbonnaise, par ceux du Gard, de l'Hérault, et d'autres.

Cette position ne peut être ni plus claire ni plus précise, mais encore elle ne suffit point pour établir les limites d'une manière certaine. Cependant, comme les Romains ne détruisirent point les cités, et ne renversèrent point la forme de leur gouvernement(1); que, lors de l'établissement du christianisme, chacune forma un évêché qui souvent même fut placé dans la même ville qui avait servi de capitale, et qu'à quelques démembremens près, que les monumens du moyen âge nous ont fait connaître en grande partie, ces évêchés se sont conservés jusqu'à *nous; on* peut, sans beaucoup hasarder, présumer que les limites des diocèses actuels, tels du moins qu'ils subsistaient avant la révolution, désignent l'emplacement des cités auxquelles ils ont succédé; ayant d'ailleurs égard, dans cette opinion, aux changemens qui sont survenus dans le moyen âge, et que l'histoire ecclésiastique et politique nous indique, ainsi qu'aux données accoutumées qu'on admet en pareil cas.

La plus exacte de ces données, c'est celle qui,

(1) Walck., Mém. cité, p. 2.

étant de principe, a été de tous les temps, de tous les lieux et de tous les peuples. Ce sont les limites naturelles, les confins immuables, tels que les eaux versantes des montagnes, les torrens, les ruisseaux, les rivières, les fleuves, les grandes routes. Ces points ont servi, dans tous les temps, à tous les particuliers, à toutes les nations et à tous les empires, à borner les propriétés, les terres et les vastes régions qui dépendaient de leur domaine, lorsque ce domaine n'a pas été de nature à être enclos par une simple haie.

Et lorsque ce principe est appuyé de monumens subséquens, il ne peut pas induire en erreur, du moins jusqu'à un certain point. C'est ce que nous allons voir, en l'appliquant au territoire de la cité des Gabali, dont nous recherchons les limites ; mais commençons par fixer définitivement la position de ce peuple.

César (1) place les Gabali au sud des Arverni, dont la position est très-connue. Il dit qu'ils vivaient sous la domination de ces derniers, *sub imperio*.

Sidoine Apollinaire (2) en faisant voyager son livre du nord au sud, le fait partir de Brioude, et après un jour de marche, *die sub uno*, dit-il, lorsqu'il a franchi la montagne, il le fait arriver le lendemain matin à un endroit d'où il voit la terre des Gabali, dont il est encore séparé par la Truyère. Il est im-

(1) Cæs. B. Gal., l. VII.

(2) Sid. Apol., propempt.

possible de se méprendre au sens de ce passage qui ne peut être plus clair.

> Emensusque jugum die sub uno
> Flavum crastinus aspicis Triobrem.
> Tum terram Gabalum......
> .... videbis.

La Truyère bornait donc la terre des Gabali, du côté du nord, dans le lieu où passait la route qui, de Brioude, conduisait chez ces peuples. Ce lieu, ou ce point de passage, ne peut point s'écarter de la route la plus droite entre Brioude et le pays des Gabali, et c'est la route qu'on suit encore aujourd'hui, et qui vient aboutir au Malzieu, c'est-à-dire au milieu du pays qui nous représente le pays des Gabali.

Pline et Strabon donnent les Gebennes, *Cemmeni montes, Gebenna*, pour confins de la Narbonnaise du côté du nord, et placent les Rutheni, les Gabali et les Velauni au-delà de ces limites, c'est-à-dire dans les montagnes, et Pline désigne bien positivement la position des Gabali, en parlant de leurs excellens fromages, qui se font autour de la montagne de la Lozère. Il n'est pas douteux que leur pays n'ait été remplacé par le Gévaudan, comme celui des Rutheni l'a été par le Rouergue, et celui des Velauni par le Velay. Les monumens du moyen âge ne laissent rien à désirer à cet égard; ainsi *la cité des Gabali, le Gavaldan, le Givaudan, le Gévaudan, le diocèse de Mende et le département de la Lozère* sont le même pays. Il est borné naturellement, depuis le point du nord-ouest au point nord-plein, par

la Truyère qui, dans ce dernier lieu, coule au pied de la montagne de la Margeride.

Du nord-plein au point nord-est, le sommet de la Margeride en fait la borne, mais la ligne de séparation n'est pas aussi bien déterminée. Elle devait descendre à l'Allier, le long d'un ruisseau ou d'une croupe de la montagne.

De l'extrême point nord-est jusqu'au point sud-est, l'Allier borne les trois quarts de la distance, le surplus était couvert par la forêt de Mereouïre (*à Mercurio*), qui s'étendait sur toutes ces montagnes, et devait former une barrière impénétrable de ce côté : peu importe donc à quelle cité elle appartenait. Langogne vers les sources de l'Allier était, selon un acte du moyen âge, *in territorio Gabalitano*.

De ce point au point correspondant sud-ouest, la Lozère et le Tarn jusqu'à son confluent avec la Jonte, ont fait toute la ligne de division. Le terrain compris entre le Tarn et la Jonte ne devait pas appartenir à la province romaine, parce qu'il était au-delà des montagnes qui bornaient cette province de ce côté, et qui portent encore le nom de *Cévennes*. Du confluent, la ligne devait être la même qu'aujourd'hui à l'ouest jusqu'au Lot, et remonter, comme elle fait encore, le long d'une des croupes de la montagne d'Aubrac, ou du ruisseau de Doulou jusqu'à sa source; et ensuite, après le sommet du Montasset, suivre la rivière de Bès, jusqu'à son confluent avec la Truyère, point nord-ouest d'où nous sommes partis.

Avant de nous livrer à la discussion de ces limites, je crois devoir faire une observation qui, si elle paraît fondée, pourrait donner une idée du gouvernement des Gaulois.

D'après le passage de César (1) qui dit que Vercingetorix envoya les Gabali et les peuples des autres cantons voisins des Arverni, *proximosque pagos Arvernorum;* et par cet autre passage de Pline qui parle des fromages des *Gabalici pagi;* il paraîtrait, dis-je, qu'outre le territoire de la commune qui en portait le nom, il y avait encore des cantons qui, à cause de leur éloignement, ne dépendaient de ces communes, que par une espèce d'affiliation, et pour se rallier avec elles dans les grandes circonstances, comme en cas de guerre; mais qui d'ailleurs se gouvernaient par eux-mêmes, quoique sous les mêmes lois. Il devait en être à l'égard de ces communes, comme il en était de ces communes elles-mêmes, à l'égard des peuples plus considérables de la *confédération* dont elles suivaient les lois, sans en être précisément tributaires. C'est peut-être de cette hiérarchie politique, que naquirent dans la suite les administrations provinciales, les états généraux de certains pays, et les assises particulières de plusieurs portions de provinces. Si cela ne fut pas ainsi dans toute la Gaule, il paraît du moins que ce genre de gouvernement existait nécessairement chez les Gabali, à cause de la difficulté des communications

(1) Cæs., l. VII. — Plin., l. II.

entre le nord et le midi, pendant une partie de l'année. Même en temps ordinaire, on ne pouvait pas avoir des relations bien établies dans un pays qui, à une époque aussi reculée, devait être couvert de grandes forêts, et qui est coupé en tout sens d'une quantité prodigieuse de torrens et de rivières. Cette division du nord et du midi a existé et existe encore aujourd'hui dans le pays des descendans des Gabali. En effet, le nord du Gévaudan était dans l'Aquitaine, lorsque le midi dépendait de la Narbonnaise. Plus tard, les cantons méridionaux passèrent sous la domination des Visigoths, tandis que ceux du nord restèrent sous celle des rois ou ducs d'Aquitaine. Ceux-ci furent réunis à la couronne de France, et les autres appartinrent aux comtes de Toulouse. Enfin, lorsque tout le Gévaudan fut réuni au domaine, et jusqu'en 1789, cette dernière portion a continué de se régir par le droit écrit, tandis que celle du nord obéissait à la coutume.

On sent, d'après cet exposé, combien de variations ont dû éprouver les limites d'un pays, situé entre deux grandes divisions qui, elles-mêmes, n'ont presque jamais été fixes; puisqu'elles ont été changées d'un côté, tantôt par les enfans de Clovis, les descendans de Charlemagne, les ducs d'Aquitaine; et tantôt de l'autre par les Visigoths, les rois d'Aragon, les comtes de Toulouse et ceux de Provence; sans compter les usurpations vicinales des vassaux de toutes ces grandes puissances.

Malgré ces révolutions, les limites du pays des

Gabali, conservées dans celles de l'évêché, sont restées à peu près les mêmes.

Nous avons vu que, à partir du confluent de la rivière de Bès et de la Truyère, cette dernière rivière bornait la terre des Gabali, jusqu'au lieu où elle coule au pied de la Margeride, dans le vallon du Malzieu. Sur cette ligne, la limite a changé lors de l'érection de l'évêché de Saint-Flour, par Jean XXII, au commencement du quatorzième siècle. On prit alors sur la rive gauche de la Truyère, dans l'évêché de Mende, un carré qui contient quatre communes, et qui est compris entre la Truyère au nord, cette rivière et la paroisse de Blavignac à l'est, la commune d'Arcomie au midi, et borné à l'ouest par le ruisseau du Bacon. La partie de la limite jusqu'au point nord-est qui aboutit à l'Allier, devait être à peu près ce qu'elle était encore à l'époque de la révolution ; mais depuis, on en a tiré la ville de Saugues et son canton, qu'on a réunis au département de la Haute-Loire. La donation que fit au commencement du onzième siècle (1) Pons, comte de Gévaudan, de l'église de Faverolles *in comitatu Gabalitense*, à l'abbaye de Brioude, prouve qu'anciennement le Gévaudan s'étendait plus de ce côté que de celui de la Truyère, que c'était la partie la plus élevée de la Margeride qui lui servait de borne, et que la limite se dirigeait vers le Monistrol d'Allier par quelque branche de la montagne, ou quelque ruisseau, comme

(1) Charte de 1011.

je l'ai déjà dit. Depuis le Monistrol jusqu'à la forêt de Mercouïre qui, autrefois, devait être bien plus considérable, la limite est formée par l'Allier. Elle passe à Langogne qui, d'après la fondation de son abbaye par Etienne, vicomte de Gévaudan, était *in comitatu Gabalitense* (1).

Ici, je ne vois pas d'autre limite que celle de la rivière de Borne qui, sans doute, prend son nom de sa position ; mais peu importe de trouver la limite à travers une forêt (2), qui devait couvrir tout ce pays jusqu'à la montagne de la Lozère.

Ici nous avons le Tarn pour limite, d'après Pline et Strabon, ce qui s'accorderait assez avec les titres de propriété de la maison d'Anduze, dont les possessions faisaient partie de la province romaine, et qui a possédé tout ce qui était sur la rive gauche du Tarn, c'est-à-dire les cantons de Barres, de Florac et de Meyrueïs. Cependant les deux premiers de ces cantons paraissent avoir toujours appartenu au diocèse de Mende, et des titres et monumens du moyen âge en font foi (3).

C'est ici le cas de faire l'application de ce que nous avons dit plus haut, des pagésies ou cantons particuliers dépendant des Arverni et d'autres cités. Il ne me paraît pas possible que la cité des Gabali, proprement

---

(1) 998. Cartul. du prieuré de Langogne.

(2) La forêt de Mercouïre, *a Mercurio*, a encore sept ou huit grandes lieues de tour.

(3) Fondat. du prieuré du Rosier, 1075. cart. d'Auriane.

dite, ait pu s'étendre, depuis le Monistrol d'Allier jusqu'au lieu appelé, dans le moyen âge, *inter aquas*, à cause de sa position au confluent de la Jonte et du Tarn. Une province de cette grandeur supposerait une administration autrement organisée, que ne pouvait l'être dans ce temps celle des Gaulois, dans un pays sauvage, et où les communications sont si difficiles, que c'est d'après cette seule raison qu'on se décida à réunir le territoire de Saugues au départpartement de la Haute-Loire.

Alors il me paraîtrait convenable de circonscrire le territoire de la cité dans d'autres limites plus vraisemblables, et de laisser tout autour, sur les trois côtés du nord, de l'est et du sud que nous avons parcourus, les *Pagi vicini Arvernorum* de César, et les *Pagi Gabalici* de Pline. Les premiers comprendraient le territoire de Saugues, peut-être même celui de Saint-Flour, *Pagus Planetia*, qui aurait été dans la dépendance de la cité des Arverni ; les seconds auraient été formés des territoires de Langogne, de celui de Mende et du Valdonnez, de celui de Grèzes, *Pagus Gredonensis* de Grégoire de Tours, et de ceux de Chirac, la Canourgue et Sainte-Enimie. La cité des Gabali, dans ce cas, aurait eu de ces trois côtés, pour limites de son territoire, la Truyère, la croupe de la Margeride qui, par la Villedieu, descend au Palais et se prolonge jusqu'à Grèzes sous le nom de *Boulène*. Cette dernière dénomination vient à l'appui de cette hypothèse, puisque Boulène est un diminutif de *Bolà*, qui veut dire

borne, et qu'alors elle serait regardée comme la petite borne de la cité, par comparaison avec la Lozère qui, du même côté, était la grande borne du territoire ou du pays entier des Gabali. Le surplus de la limite sud aurait été le Lot dont le cours, parallèle à celui du Tarn, aurait laissé, entre lui et cette rivière, tout le *Causse Méjan*, montagne calcaire où se font les bons fromages qu'on porte aux caves de Roquefort, Meyrueïs et Espinassoux, entre le Tarn et le Lot. Ces pagésies ou cantons auraient été séparées du territoire des Rutheni, par un pays sauvage, couvert d'une grande forêt de chênes et de pins que, mal à propos, on a défrichée depuis.

La limite du territoire parvenue à Estables, situé sur la rive du Lot, à l'endroit où il entre chez les Rutheni, devenait limite de la cité, le long des eaux versantes d'une des croupes des montagnes d'Aubrac, où passe encore la limite actuelle, par le volcan de Nougardel, les eaux versantes de la montagne du Montasset, de la Rozière, jusqu'à la rivière de Bès au terroir de Saint-Urcise, point commun aux Gabali, aux Rutheni et aux Arverni; et de là la limite suivait la rivière de Bès jusqu'à son confluent avec la Truyère, point de départ.

Cette dernière ligne de démarcation paraît invariable : la nature l'a tracée, l'usage l'a consacrée, et la politique a cru devoir la conserver; parce qu'en effet, les peuples limitrophes des deux côtés opposés n'ont aucun rapport entre eux, ni pour les mœurs, ni pour les relations commerciales, ni pour le langage.

Ceux qui dépendent de l'Auvergne entendent et parlent fort bien le français ; ceux du Rouergue n'entendent que leur idiome qui est très-grossier, et que leurs prêtres sont cependant obligés d'employer dans leurs prônes et dans leurs catéchismes ; tandis que le langage est infiniment plus doux dans le Gévaudan, et qu'on y entend parfaitement le français, quoiqu'on ne l'y parle pas. Ceci ne doit s'entendre que des peuples qui habitent les montagnes ; car dans le Cantal, l'Aveyron et la Lozère, aujourd'hui les villes et les villages, mieux situés, sont aussi mieux policés.

Les deux rives du Bès communiquent par un *pont* qui, avant la révolution, était gardé par une brigade de gens de la gabelle ; parce que d'un côté était un pays d'élection, où le sel valait quatorze sols, tandis que de l'autre il n'en valait que quatre, le pays étant pays d'état.

Ce pont est à Saint-Juery, où l'on voit encore les ruines du château dans lequel naquit la fameuse *marquise de Fontanges*. Ce pont joint le département de la Lozère à celui du Cantal ; mais la partie commune avec celui de l'Aveyron a beaucoup moins encore de communication avec la Lozère, à cause du froid rigoureux qui règne les trois quarts de l'année sur les montagnes qui séparent ces deux départemens, et qui sont la plupart du temps couvertes de marais impraticables, en sorte qu'on ne peut les traverser sans guide, même pendant les trois mois les plus favorables de l'année.

Tout ce que nous venons de voir au sujet des limites du territoire des Gabali, est appuyé sur l'existence même de ces limites dans celles de l'évêché de Mende. Cependant je ne puis me flatter de les avoir fixées invariablement. Les titres et les monumens dont j'aurais pu encore étayer mon opinion sont si incomplets que, sans la connaissance parfaite des localités que j'ai parcourues à cet effet, je n'aurais jamais osé entreprendre de l'exposer.

Je n'ai donc d'autre but dans mes recherches, que d'être de quelque secours à ceux qui voudront éclaircir les mêmes faits. Il faut voir actuellement si je serai plus heureux dans la recherche des villes antiques des Gabali.

Deuxième partie. — *Des villes antiques des Gabali.*

Dans l'enceinte du périmètre que nous venons de parcourir, on ne connaît que trois villes dont il soit question dans l'antiquité, et une quatrième qu'aucun monument ne désigne par son nom, mais qui, par une singularité remarquable, est la seule dont l'existence antique et l'emplacement ne soient pas susceptibles d'être contestés. Il est fait mention d'une cinquième, mais d'une manière si vague, qu'il sera toujours impossible d'avoir d'elle une opinion sur laquelle on puisse se reposer, et qu'on osât défendre. La première de ces villes dont il soit parlé est *Anderidon*, et c'est à Ptolémée que nous devons de nous avoir donné son nom; la seconde est *Castrum Gredonense*, dont parle Grégoire de Tours; la

troisième devait s'appeler *Silanus*, et est désignée par *ad Silanum* dans la table de Peutinger ;

La quatrième ne nous serait connue que par la désignation de *urbs Gabalitana*, *civitas Gabalum*, si ce nom n'était pas donné dans tous les endroits où il en est question, à la résidence des évêques;

La cinquième enfin, désignée par Sidoine Apollinaire, pour être dans un puits au pied de la Margeride, a été jusqu'ici une énigme pour ceux qui se sont occupés à la chercher.

Le célèbre évêque de Clermont dans l'épître, où il personnifie et envoie son livre voyager chez ses amis et chez ses parens, lui fait ses adieux, et lui trace la route qu'il doit suivre, d'abord jusqu'à Brioude.

Il lui recommande de prendre à droite, en partant de Brioude. En effet, au sortir de cette ville, il y avait deux chemins dont l'un, tendant vers la gauche, passait l'Allier sur le pont qui doit être bien ancien, puisqu'on prétend que c'est *de lui que* la ville a tiré son nom et peut-être son origine. Ce chemin conduisait à une ville antique du pays des Velauni, appelée *Ruessium*, et se dirigeait au sud-est de Brioude. La seconde route allait droit au midi, dans le pays des Gabali. En la suivant, on traversait dans le premier jour la montagne de la Margeride, et le lendemain matin on apercevait la rivière de Truyère à un endroit où ses eaux paraissent de couleur fauve. Du même lieu, on voyait la terre des Gabali, et une ville que les habitans veulent croire

élevée, et qui est dans un puits. Tout cela est exprimé dans ces six vers :

> *Hinc jam* dexteriora *carpis arva*
> *Emensusque jugum*, dic sub uno,
> Flavum crastinus *aspicis Triobrem* :
> Tum, terram Gabalum, *satis nivosam*
> *Et quantum indigenæ* volunt putari
> Sublimen, in puteo *videbis urbem*.

On voit que le poète oppose une hyperbole à une exagération, afin d'égayer le voyage. Mais quelle est cette ville ?

D'abord on ne peut pas dire qu'*urbem* signifie la capitale du pays, comme l'ont cru quelques-uns. On ne peut pas non plus appliquer le texte de Sidoine, ni à Mende, ni au Puy, ni à Sainte-Enimie, ni à Quezac, ni à Jabous, comme l'ont fait plusieurs commentateurs.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans cette partie du cours de la Truyère, elle ne paraît fauve que pendant l'espace d'une petite lieue, en aval du Malzieu, en partant de cette petite ville. Elle doit cet aspect aux cailloux et au sable sur lesquels elle coule, qui eux-mêmes doivent cette couleur ocracée aux filons ferrugineux qui coupent le terrain siliceux et quartzeux, superposés au gneiss dont les rochers bordent la rivière.

Ce qu'il y a de certain encore, c'est que le chemin le plus court de Brioude au pays des Gabali passe assez près à l'est du Malzieu qu'on voit du haut des côtes. Ce chemin que suivent les marchands de la

7*

Lozère pour aller aux foires de Brioude et de Langeac, aboutit au point plein-nord, du département de la Lozère, lequel représente la cité des Gabali. A mi-côte de la Margeride, sur la Truyère et avant le Malzieu, on voit un village de *Runes*, qu'on prétend avoir été autrefois une ville. Si cela est, il se pourrait que le poëte eût voulu parler de cette ville qui est dans un ravin; mais celle du Malzieu justifie mieux le texte. Elle est dans un vallon assez agréable et assez profond, renfermé entre des montagnes de tous les côtés.

D'ailleurs, l'opinion que les habitans se sont formée de leur ville est la même que celle qu'en avaient leurs ancêtres; ils pensent qu'elle a toujours été l'asile de ceux qu'une dévotion outrée a chassés des autres villes de ce pauvre pays.

Je pense, d'après toutes ces considérations, que le Malzieu doit représenter l'*Urbem in puteo*, qu'on voyait du haut de la Margeride; le *Castrum Gredonense*, de Grégoire de Tours; le *Pagus Gredonensis;* le *Gredona, Gresidium*, de différentes époques, fut de tout temps une place forte par sa situation, et le chef-lieu d'une vicomté qui, dans le moyen âge, a appartenu à beaucoup de maîtres, tels que les comtes de Barcelonne, les rois d'Aragon, les comtes de Toulouse, de Provence, les évêques de Mende, les rois de France, etc.; voilà pourquoi on a conservé ses titres. Il a figuré dans les guerres des routiers et des religionnaires, à cause de son château réputé imprenable; ce qui fut cause que, du

temps de saint Privat, les Gabali s'y réfugièrent. Après plusieurs siéges, ce château fut rasé en 1632 par ordre du roi.

Aujourd'hui, Grèzes est un village, chef-lieu d'une commune du canton et arrondissement de Marvejols, à une lieue est de cette ville. Il existait dans l'antiquité, entre Toulouse et Lyon, une grande route qui n'avait pas été mesurée apparemment, puisqu'elle ne se trouve pas dans l'itinéraire d'Antonin, où sont rapportées toutes les routes de l'empire romain. Cette route passait par *Segodunum*, capitale des Rutheni, et par *Ruessium* ou *Ruessione*, capitale des Velauni, et c'est seulement de sa partie, située entre ces deux dernières villes, qu'il est question dans la table de Peutinger. Elle y est divisée en quatre portions, par trois lieux intermédiaires, dont les distances sont marquées comme il suit : de *Segodunum* à *Silanum*, vingt-quatre ; de *Silanum* à *Anderitum*, dix-huit ; d'*Anderitum* à *Condate*, vingt-deux ; et de *Condate* à *Ruessione*, douze. Ces nombres abstraits représentent des milles romains, parce qu'il paraît que toutes les distances énoncées dans cette table y ont été portées de cette manière (1).

M. d'Anville a cherché à découvrir *Silanum*. Il a pris sur une échelle construite en milles la distance

(1) Cependant, par la comparaison de cette table avec les autres itinéraires romains, il est reconnu que les distances indiquées entre les lieux renfermés dans la province romaine, sont des milles romains, et que celles du reste de la Gaule transalpine sont des lieues gauloises.

de vingt-quatre, et a cherché sur le territoire des Gabali un lieu à peu près correspondant à l'ouverture de son compas, dont la pointe est tombée aux environs d'Estables, village situé, comme nous l'avons vu, sur le Lot, aux frontières des Rutheni et des Gabali. Ce savant a donc placé *Silanum* à Estables, ou aux environs. Mais M. d'Anville n'a pas fait attention que les routes ne peuvent pas se mesurer à vol d'oiseau, surtout dans les pays de montagnes, parce qu'elles sont tracées et mesurées sur le terrain par développement, tandis que les cartes et les plans sont levés par triangulation et mesure aérienne.

Le professeur Bosc, qui a fait une statistique de l'Aveyron, a aussi cherché la position de *Silanum;* mais accoutumé aux pays de montagnes, il a eu égard aux sinuosités du terrain, et a ouvert son compas de près d'un quart en sus de la mesure directe. La pointe est tombée sur le village de Trelans, et il n'a pas balancé d'y placer *Silanum*. S'il eût porté cette pointe à la même distance, sur la rive gauche du Lot, il y aurait trouvé ce qu'il cherchait; mais peut-être n'a-t-il pas eu en son pouvoir, non plus que M. d'Anville, la carte de Cassini qui contient une infinité de détails qu'on ne peut trouver sur les cartes des anciens gouvernemens de la France.

Lorsqu'en venant de Rodez, qui a remplacé *Segodunum*, et en suivant la route qui conduit au Puy, capitale actuelle du pays des antiques Velauni, on est entré depuis une heure dans l'ancien pays des Gabali; on voit, à droite, sur la rive gauche du Lot,

un vallon étroit qui se termine assez brusquement dans le flanc de la montagne calcaire, dans laquelle il a été creusé par une grande fontaine qui fait tourner plusieurs moulins, et à laquelle il sert, pour ainsi dire, de tuyau. Or, *Silanus* veut dire *tuyau*. C'est entre la source et l'embouchure de cette fontaine, ou mieux encore de ce ruisseau, c'est-à-dire au milieu du tuyau, qu'on trouve le village d'*Aou-Sillan*. *Aou*, en langue du pays, est une préposition, qui se rend en français par *au*, et par *ad* en latin. On a joint ces deux mots, et de la préposition et du nom on a formé *Auxillac*, qu'on trouve ainsi écrit sur la carte de Cassini. Mais il n'y a pas à se méprendre sur la position, qui est parfaitement d'accord avec la signification du nom, qui n'a réellement éprouvé, en langue du pays, que le changement de la dernière lettre.

Le terrain qui environne Auxillac, annonce une longue et ancienne culture; les fondations de quelques murs y paraissent antiques : on y trouve des tombeaux que j'ai décrits dans mon mémoire sur les tombeaux antiques du département; et Marijoulet où j'ai découvert l'inscription, dont j'ai fait part à la Société dans le même écrit, n'est qu'à un petit quart d'heure de chemin d'Auxillac. Il ne peut donc y avoir le moindre doute que ce village et l'antique *ad Silanum* ne soient identiques.

En sortant de *Silanum*, la route se divisait en deux branches; l'une se dirigeait plus vers le nord, et c'était la route d'été et peut-être la route militaire : elle passait le Lot sur le pont de Salmon, ou sur celui

de Mories, peu éloignés l'un de l'autre. La seconde descendait au pont des Salelles, c'était le chemin d'hiver, et il appartenait au commerce. Ces deux embranchemens se réunissaient avant d'arriver à *Condate*, pour passer ensemble l'Allier, à environ douze milles de *Ruessione*. Cette réunion est nécessaire pour être d'accord avec les tables. M. d'Anville a dit que *Condate* ne pouvait être éloigné du Monistrol d'Allier, et il a raison. S'il avait eu la carte détaillée qui a été faite depuis ses recherches, ce savant géographe n'aurait pas manqué de voir *Condate*, dans le village de *Conat*, dans le département qui représente le pays des Velauni. Ce village est situé sur la rive droite de l'Allier, à peu de distance du pont du Monistrol, et à environ douze milles dans la direction de *Saint-Paulien*, qui est reconnu pour être l'antique *Ruessium*. La distance de *Condate* à *Ruessium* est trop courte, pour qu'en prenant la direction d'*ad Silanum*, on puisse se détourner du chemin, pour peu qu'on trouve des traces de ce chemin. Or, on en trouve de non équivoques sur la montagne de la Margeride; et le chemin qui, entre Saint-Paul-le-Froid et le Monistrol, porte encore le nom de l'*Estrade* (*Via Strata*), conduit droit au pont, qui seul suffirait pour nous remettre dans la voie, si nous nous étions égarés.

Il ne nous reste plus à découvrir que l'emplacement d'*Anderitum*, que nous avons à chercher entre Auxillac et Conat, et qui certainement doit se trouver sur l'une des deux routes dont nous avons parlé. Si, adoptant la marche que suivent depuis en-

viron deux siècles les géographes qui se copient les uns et les autres, nous voulions placer *Anderitum* à Javous, nous ne manquerions pas d'autorités à l'appui de cette opinion, et des autorités d'un grand poids, telles que celles de Pierre de Marca de Castel, de Baudrand, de Sanson, de dom Bouquet, de dom Vaissette, de l'Ouvrelœil et de d'Anville lui-même, qui, cependant, n'avait consenti qu'avec regret à se ranger à cet avis, comme on le verra bientôt. Mais je n'ai jamais pensé que *Javols* d'aujourd'hui, ou plutôt *Jabous*, comme on appelle ce village en patois, dût être le même qu'*Anderitum*. *Jabous* a existé dans le même temps qu'*Anderitum :* il n'a pas changé de nom, mais seulement de manière de le prononcer. Cette ville s'appelait *Gavous ;* et, suivant l'usage du pays où elle est située, on a changé le *g* en *j*, et le *v* en *b*, et l'on a dit *Jabous*, comme on dit *jal* pour *gal* (coq), *bous* pour *vous*, *bostre* pour *vôtre*, etc., *Gavous* est la ville qu'on désigne par l'expression *Urbs Gabalitana*, *Urbs Gabalum* pour *Gabalorum;* c'était la véritable capitale des Gabali dont elle tirait son nom, ou auxquels elle avait donné le sien. C'était à Gavous que résidait le gouverneur et que par suite résida l'évêque. C'était la véritable ville romaine : elle se trouvait sur la route militaire, à égale distance de Toulouse à Lyon, de Rodez au Puy ; et il est probable que cette route était celle qui allait de Lyon dans les Aquitaines, et une des quatre qu'Agrippa fit construire, et qui aboutissaient à cette grande ville. Mais *Gavous* existait sans doute avant la construction de

cette route, à qui elle dut, suivant les apparences, son accroissement et sa prospérité, car il est certain qu'elle devint très-considérable; et, sans nous arrêter à l'étendue que lui donnent les gens du pays, et qui m'a paru exagérée, j'ose affirmer que si aujourd'hui on détruisait une ville moderne du troisième ordre en France, la postérité ne trouverait pas dans ses ruines les beaux restes d'architecture qu'on trouve à *Jabous*, et qui seront l'objet d'un mémoire particulier. Il suffira pour le moment de savoir que le sol qui environne ce village est couvert de débris, et qu'on ne peut y ouvrir la terre sans exhumer des antiquités. Ce fut à *Jabous* que prêcha saint Privat, que résida l'évêque Anthême, celui qui conjura les orages que les démons suscitaient sur le mont *Helanus*. Ce fut aussi dans cette résidence qu'en 584, le gouverneur Innocentius et l'évêque Lupentius eurent des démêlés qui ne finirent que par la mort de ce dernier, qui est qualifié d'*abbé de la basilique de Saint-Privat, martyr de la ville Gabalitaine* (1). C'était encore de *Javous* que partit le diacre Optimus qui, en 506, souscrivit les actes du concile d'Arles, en qualité d'envoyé de Léonicus, *episcopus civitatis Gabalum* (2).

La décadence de cette ville commença avec le cinquième siècle, lorsque les barbares du nord inondèrent les Gaules, sous la conduite de Crocus. Depuis cette époque elle ne fut jamais tranquille; prise et reprise plusieurs fois par les Visigoths et par les

(1) Grégor. Tur.
(2) Labbe, T. I.

troupes d'Aëtius, elle finit par rester sous la domination des barbares, avec les dix-huit cités dont ils s'emparèrent, et dont celle des Gabali faisait partie. Enfin pillée de nouveau plusieurs fois sous Charles Martel, cette ville fut totalement détruite par les Hongrois en 924, et ce fut alors que l'évêché fut transféré à Mende, qui commençait à prospérer à la faveur du pélerinage qu'y avaient établi les reliques, ou plutôt la grotte où avait été surpris saint Privat, et dans laquelle s'opéraient, disait-on, beaucoup de miracles. Etienne est le premier évêque qui, en 944, se soit qualifié d'évêque de Mende, *episcopus ecclesiæ Mimatensis*. Tous ses prédécesseurs étaient évêques des Gabali, et faisaient leur résidence à *Gavous*. Le cri que proféra, long-temps auparavant, la possédée à la mort de saint Ericius, ne prouve point que saint Privat fut évêque de Mende, mais seulement qu'il y était enterré, parce qu'il y était mort, ou que, parce qu'il y faisait des miracles, on disait saint Privat de Mende, comme on dit *Notre Dame de tel endroit, saint Regis de la Loubé*. On a toujours donné aux saints le nom des lieux où ils manifestent leur gloire par des merveilles.

Avant la translation de l'évêché, Mende n'était qu'un village ou qu'un bourg. A cette époque, sa population s'accrut de celle de Gavous, qui, à son tour, devenu village, vit la charrue enterrer ses statues, et labourer ses places publiques et les palais de ses gouverneurs. Cette ville avait donc été la ville romaine, le chef-lieu du gouvernement. Son exis-

tence comme ville antique, ne saurait être révoquée en doute, pas plus que sa splendeur comme ville romaine.

Anderitum au contraire fut la ville plus ancienne : elle fut la ville la plus florissante, avant la prospérité de *Gavous* : elle était sur la route d'hiver, qui était alors la plus suivie, comme l'est encore la route qui conduit à Mende et qui l'a remplacée; mais lorsque Gavous prit faveur sous un gouvernement militaire, et que les peuples commerçans cessèrent de fréquenter Anderitum, elle fut bientôt oubliée.

Actuellement on me demandera pourquoi la distance mesurée d'après la table de Peutinger, entre Silanus et Anderitum, se trouve assez exactement la même que celle qui existe entre Aousillac et Jabous, si je ne veux pas que Javous représente Anderitum; et finalement on ajoutera où trouverez-vous *Anderitum*?

La première de ces deux questions me paraît facile à résoudre. La renommée d'Anderitum précédait celle de Gavous, et celle de Gavous a survécu à la première. L'auteur de la table a travaillé, comme nous le faisons tous, sur les documens qu'il avait entre les mains, et les documens surtout de cette nature devaient être rares alors, et difficiles à se procurer avant l'invention de l'imprimerie.

Il a vu dans Ptolémée *Gabali et civitas Anderitum*, et n'a point vu *Gavus* dans les ouvrages antiques. Il a trouvé de même dans des itinéraires plus récens *Gavus ad Gabalos*, ou *Javalum* ou *Gabalum*,

et il a pris la distance que portait son original, pour l'appliquer sur sa table, croyant fermement que la capitale des Gabali n'avait fait que changer de nom. Cette erreur est si naturelle, que l'auteur de la table y est tombé, comme il est arrivé à plusieurs géographes modernes, par la même raison, et non pas, comme l'assurent Adrien de Valois et les frères Sainte-Marthe, par le motif de la ressemblance des noms, puisqu'*Anderitum* et *Gavous* n'ont entre eux aucun rapport.

Il est donc certain qu'*Anderitum*, qu'elle fût capitale des Gabali ou non, a été pendant un temps plus connue que *Gavus*, ce qui arrive tous les jours aux villes de commerce. Ainsi Annonay est plus connu que Privas, dans l'Ardèche; ainsi St-Etienne est plus fréquenté que Roanne, et à cet égard on pourrait multiplier les citations à l'infini, tant dans l'ancien que dans le nouveau régime.

Il s'agit actuellement d'essayer de trouver *Anderitum*, et voici l'opinion que j'ai trouvée la plus raisonnable, sur l'emplacement qu'occupait cette ville, dont la recherche a beaucoup occupé d'Anville.

En 1801, mourut à Marvejols, ville de la Lozère, un prêtre, âgé de 82 ans, qui, sans être précisément un savant, avait consacré à l'étude la dernière moitié de sa vie. Il s'était particulièrement adonné à l'astronomie, faisant usage de la Connaissance des temps, et était venu à Paris vers 1765 pour acheter des instrumens. Pendant le séjour qu'il fit dans la capitale, il vit souvent M. de La Condamine, et rencontra chez

lui M. d'Anville, qui, sachant qu'il était du pays des Gabali, lui parla beaucoup d'*Anderitum*, et lui dit qu'après avoir fait toutes les recherches possibles chez les anciens, et avoir réfléchi mûrement sur tous les documens qu'il avait pu recueillir, il pensait que cette ville ne devait pas être éloignée de la position où est actuellement celle de Marvejols. M. l'abbé de Labarthe, c'était le nom du prêtre, qui était encore plus connu sous celui de *père abbé*, parce qu'il avait été marié avant de se faire prêtre, connaissant le goût que je commençais à avoir pour les antiquités, m'avait répété plusieurs fois ce propos de M. d'Anville; et comme nous nous voyions tous les jours, parce que je lui aidais à faire ses observations météorologiques, nous avions recherché ensemble quel pouvait être le lieu des environs de Marvejols, notre patrie, qui représentait l'ancienne ville des Gabali.

Enfin nous crûmes l'avoir trouvé dans le village de Mont-Rodat, chef-lieu d'une baronnie, et situé à une bonne demi-lieue à l'est de Marvejols, sur l'ancienne route de Lyon. Nous cédâmes à cette idée d'autant plus aisément, qu'au 14[e] siècle Mont-Rodat était encore environné de murailles, et que les rouliers en faisaient alors leur lieu de repos, à cause de sa situation sur une colline assez escarpée tout autour, excepté par un col assez étroit.

Le village ne contient pas plus de cent feux; mais les cours et les jardins qui accompagnent les maisons, sont disposés carrément, et, au moyen de rues

larges et assez alignées, forment des îles comme les quartiers d'une ville, ainsi qu'on peut le voir dans le plan que j'en ai fait lever, page 80. On y trouve des médailles, et, au commencement du siècle passé, on en tira une statue du dieu *Crepitus*, qui fut envoyée à Montpellier.

Depuis que je me suis occupé davantage d'antiquités, je me suis confirmé dans cette opinion; et voici les raisons qui ont achevé ma conviction :

La dénomination des villes qui l'ont tirée de leur position n'a point été changée quant au fond, c'est-à-dire au sens qui exprime la position; mais elle a subi les changemens qu'y ont apportés, dans le pays où étaient situées ces villes, les différentes langues des peuples qui les ont occupées tour à tour. Les Grecs, peut-être, par diminutif d'*Anderon*, auront nommé *Anderidon*, une ville qui occupait la sommité d'une colline arrondie, parce que ἄνδιρον, en grec, signifie le couronnement d'une hauteur ronde. Ce mot ne peut point se rendre autrement en français, et *Cacumen* ne le rend encore qu'imparfaitement en latin. Lorsque les Romains rangèrent les Gaules sous leur domination, les peuples y contractaient en grec, au rapport de Strabon. Il fallut beaucoup de temps pour changer cette habitude, et ce ne fut que bien long-temps après avoir adopté la langue latine, qu'on latinisa les noms propres; alors le latin était déjà corrompu, et s'était approprié bien des mots tirés de l'idiome du pays. Ce fut ainsi que d'*Anderidon* on en fit en latin *Mons-Rodatus*,

d'où l'on tira ensuite *Mont-Roudat*, qui, en langue vulgaire, signifie montagne entourée. Or, la colline, sur laquelle est Mont-Rodat, présentait une figure ronde lorsque cette colline était couronnée d'une haute muraille, dont on trouve encore les fondations sur le bord du plateau. Du pied de la colline elle paraît encore arrondie de tous côtés, excepté vers le levant où il s'est fait un éboulement qui a interrompu la ligne de fortification, comme on le voit sur le plan. Ainsi Anderitum n'aurait pas changé de nom, et le village de *Mons-Rodatus* des actes du moyen âge, le Mont-Rodat d'aujourd'hui, serait identique.

Et comme aucun des auteurs qui ont parlé de la ville antique ne lui a donné le même nom écrit de la même manière; qu'on trouve *Anderidon* dans Ptolémée; *Anderitum*, dans la Table de Peutinger; *Andereton*, dans l'Anonyme de Ravenne; *Anderetum*, dans les Notes tiroliennes; que d'ailleurs il pourrait se faire qu'Anderidon ne fût pas un diminutif d'*Anderon*, mais un composé d'*ande* et de *ridon*; ne pourrait-on pas user du même droit qu'ont cru devoir usurper les auteurs précités, et changer, comme eux, une seule lettre, l'*i* en *o*, et dire *Anderodon*. Il pourrait se faire que les latins eussent pensé ainsi, en disant *Mons-Rodatus*, ce qui signifierait *Montagne des Roses*. Ce qui pourrait accréditer cette version, c'est que, dans plusieurs endroits de France, il y a des lieux qui portent le nom de *Mont-Rosier*, notamment dans l'ancien pays des

Gabali et des Rutheni. J'ai même toujours eu l'idée que ces Mont-Rosiers étaient dans l'antiquité des hauts lieux, consacrés au culte comme les *lucus* ou bois sacrés. L'église de Mont-Rodat fortifierait cette assertion, parce qu'elle paraît avoir été un temple païen.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir de plus précis sur les villes des Gabali, dont il est fait mention dans l'antiquité; on jugera si j'ai atteint le but que je me suis proposé. Au reste, j'ai eu pour motif de faire part des découvertes que j'ai faites; car j'ai travaillé plus de trente années à me procurer les divers renseignemens dont je me suis servi. Je n'ai pas ménagé les courses, et quelquefois je les ai réitérées jusqu'à six fois dans les mêmes lieux, afin de voir si j'avais bien observé ou si je pourrais découvrir quelque chose de plus. Heureux si j'ai pu donner quelques notions nouvelles sur un pays difficile à visiter et que l'on ne peut bien connaître qu'après l'avoir habité pendant un assez grand nombre d'années! J'espère faire, sur les villes du moyen âge de ce pays, le même travail que je présente aujourd'hui sur celles de la haute antiquité.

NOTE

Sur quelques antiquités du département de l'Aisne, en réponse à une lettre du président de la société, par M. Lemaistre, ancien inspecteur général des poudres, correspondant.

La Fère, 23 juin 1824.

A l'est de l'étang de Saint-Lambert, renommé par son étendue, et placé entre Laon et La Fère, dans une petite plaine sauvage bornée au midi et au nord par le prolongement boisé des deux coteaux qui bordent l'étang, on remarquait partout des débris de briques ou pierres factices qui, depuis quelque temps, faisaient soupçonner de vieilles constructions souterraines. En 1822, des habitans de Couvron fouillèrent cette plaine, et trouvèrent, à très-peu de profondeur, la tête d'une maçonnerie au ciment, dont ils arrachèrent une portion pour réparer leurs habitations. Aussitôt que j'en eus avis, je me rendis sur les lieux; et, ne tardant pas à reconnaître dans cette construction les caractères d'une grande antiquité, et quelques débris de vases antiques que la pioche avait brisés, j'en rendis compte à M. le préfet qui, sur ma demande, voulut bien prescrire au maire de Couvron des mesures conservatrices pour cette vieille construction qu'il m'invita en même temps de reconnaître et de fouiller; ce que je fis de suite.

Cette construction, en forme de bassin, est recouverte de 0 m. 33 cent. (1 pied) seulement de terre engazonnée comme le reste de la plaine qui sert de pâturage aux bestiaux.

Sa longueur en dedans œuvre est de	8 m.	»	ou	24 pi.	8 po.
Sa largeur de..................	3	01		9	8
Sa profondeur actuelle d'environ..	1	50		4	6

Je dis *sa profondeur actuelle*, parce que je ne suis pas encore certain si la partie supérieure des murs n'a pas déja éprouvé quelques dégradations qui l'auraient abaissée.

Les murs sont construits en pierres artificielles, cuites, rougeâtres, dont la forme singulière ne les rapproche guère ni de la brique, ni de la tuile, à moins qu'on ne les compare à une grande et forte tuile trapézoïde dont les bords longitudinaux non parallèles seraient relevés en forme de gouttière. Ces pierres factices sont au reste semblables en tout à celles que MM. Peuchet et Chanlaire disent, dans leur description de la France, avoir été trouvées dans de vieilles constructions à Urvillé, près Saint-Quentin, et qu'on a retrouvées depuis à Saint-Quentin et au pied de la butte antique dite la *tombe de Vouël*, très-près de Condren (*Condraginum* des anciens), dont j'ai parlé dans ma notice sur les monumens antiques du département de l'Aisne, enfin sur d'autres points de la France. Je me propose d'en donner plus tard des dessins détaillés. Ces tuiles, placées à plat, et l'une dans l'autre, par assises régulières, sont liées par un ciment abondant, et

donnent aux murs une épaisseur de 3 décim. (11 pouces). Le fond du bassin est pavé avec les mêmes tuiles; et tout l'intérieur est revêtu d'un enduit de ciment de 2 centim. 1/2 (1 pouce), dont moitié de l'épaisseur est grossière et recouverte par un ciment plus fin.

Derrière les murs, j'ai trouvé un garnit ou *corroy* d'argile, comme nous le pratiquons encore aujourd'hui pour les citernes et réservoirs : ce *corroy* a 2 décim. 1/2 (9 pouces) d'épaisseur. On a enfin apporté dans cette construction un soin et une prévoyance rares pour sa solidité, et qui caractérisent les ouvrages antiques. A l'ouest, j'ai rencontré un mur en moellons qui ne paraît pas avoir existé sur les autres faces du bassin. Ce mur a-t-il servi à soutenir un bâtiment ou autre construction attenante au bassin? C'est ce que des fouilles ultérieures pourront peut-être éclaircir. Il est certain seulement qu'à 50 mètres environ au sud-ouest de ce bassin, on trouve encore des traces de vieilles constructions qui paraissent beaucoup plus considérables et étendues, et que les habitans de Couvron ont aussi déjà fouillées pour en extraire des matériaux.

L'étang de Saint-Lambert qui, par son étendue d'un myriamètre (2 lieues) de tour, mériterait le nom de lac, est à l'ouest et à peu de distance du bassin jusqu'auquel ses eaux s'étendent dans l'hiver.

Ce bassin était entièrement comblé et recouvert de gazon, comme je l'ai dit plus haut. Le remblay, sur une profondeur de 8 décimètres (2 pieds 6

pouces), est un mélange de terre, de brocailles, et surtout de morceaux de ces briques ou tuiles rouges dont j'ai parlé. On atteint ensuite, en approchant le fond du bassin, une couche de 50 centimètres (1 pied 1/2) d'un limon gris, gras et parfaitement semblable à celui que nous trouvons dans le fond de nos puits, citernes et réservoirs. A cette profondeur, et seulement dans cette couche de limon, se trouvent une grande quantité de fragmens de poteries d'une étonnante variété dans leurs degrés de finesse, dans leurs belles formes, leurs couleurs et les usages auxquels ils ont dû être employés, soit pour la table, soit pour la cuisine; des amphores, des vases à lait ou à libation; j'y ai aussi trouvé des fragmens de verre plat qui semble annoncer l'enfance de l'art; des morceaux de fer ouvragé dont plusieurs ont la forme de clous, d'autres plats comme des cercles ou des instrumens tranchans; des ossemens d'animaux volumineux, comme ceux du cheval ou du bœuf; d'autres de moindre volume; du charbon végétal que je crois artificiel, et qui brûle encore très-bien; enfin (chose capable de prêter à la plaisanterie des gens qui doutent de tout ce qui les étonne, mais que je dis ici à des hommes éclairés qui ne refusent pas plus au temps les moyens pour conserver que ceux pour détruire), les fragmens d'une coquille de gros limaçon zoné, grisâtre et semblable à ceux de nos plus gros limaçons du pays, nommés *limaçons de vignes*.

Ces fragmens sont encore dans l'état de coquille,

et non dans celui qu'on nomme vulgairement *pétrification*, et qui n'est qu'un simple noyau pierreux. Il serait, ce me semble, bien difficile de soutenir que ce limaçon soit plus moderne que l'usage qu'on a dû faire du bassin, et que la chute des vases qu'on y a jetés, puisque je l'ai trouvé plongé dans le limon du fond et engagé sous des débris de vases qui ont dû le protéger et contribuer à sa conservation. On sait que les Romains faisaient, des limaçons, un de leurs mets agréables.

Je n'ose encore émettre une opinion sur ce bassin. Etait-ce une citerne? Etait-ce un lieu destiné aux bains, ou un caveau pour conserver les boissons? Les banquettes maçonnées, qui garnissent le pourtour de ce souterrain, sembleraient donner quelque apparence de vérité à cette opinion. Etait-ce un réservoir à poissons? Il ne serait pas sans vraisemblance qu'on ait fait un tel établissement, à la proximité d'un bel et vaste étang abondant en poissons d'excellentes qualités, sur les bords duquel on pourrait bien trouver les restes d'une maison de plaisance dans les ruines déjà signalées.

Cette quantité de débris de vases trouvés dans ce bassin ou caveau, nous ramène à ce qui se passe encore de semblable aujourd'hui. Les domestiques ou esclaves d'alors y auront jeté les urnes et vases qu'*ils* cassaient pour cacher ainsi les traces de leur maladresse. On ne nettoie pas aujourd'hui un puits, une citerne, un réservoir, des fossés de château, qu'on n'en retire de même une grande quantité de débris

de vases de tous genres, et beaucoup d'autres objets encore qui y ont été jetés par des enfans ou par les domestiques.

Cette première découverte me conduisit bientôt à d'autres qui ouvrent aujourd'hui un grand champ aux recherches des amateurs d'antiquités. Le vaste terrain qui, de la queue de l'étang de Saint-Lambert et du bassin dont je viens de parler, s'étend jusqu'aux premières maisons du village de Versigny, sur une longueur de 3 kilomètres, et une largeur d'environ 5 à 600 mètres, comprenant aussi la plaine appelée *les Bruyères de Versigny*, présente de toutes parts des traces et débris de constructions, de nature à prouver que cette plaine fut habitée, et peut-être couverte par une ville ou au moins une bourgade importante.

Sous un pied de terre, on trouve presque partout des fondations, des débris de constructions, de poteries extrêmement variées par leur nature, leurs formes et leur finesse, des restes d'ustensiles et d'instrumens de métal, etc., des amas de scories de forge, enfin tout ce qui annonce un établissement fixe.

A proximité et peut-être au milieu même de ces débris de l'antiquité, dont je n'ai encore pu reconnaître les limites, on voit une éminence en terre de forme alongée que j'appelle *piriforme*, en tout semblable à celle dite la *tombe de Voël* près La Fère, dont j'ai parlé dans ma notice sur les monumens antiques du département de l'Aisne, évidemment de

main d'homme comme cette dernière, et dont l'origine, d'après la plupart des antiquaires, si on la considère comme un *tumulus*, serait antérieure aux Romains et aux habitations dont elle est entourée.

Ces monticules, si différens par leur forme et leur volume de ceux que l'on regarde comme des tombes, placés au milieu ou à très-grande proximité de ville ou bourgade, comme à Voël près Condren (*Condraginum*), et à Versigny, près des restes d'habitations fort étendus dont je viens de parler, n'auraient-ils pas eu une toute autre destination? Servaient-ils à des jeux ou à des exercices du corps, ou pour haranguer le peuple ou l'armée du haut de leur sommet? Servaient-ils au culte druidique? Je soumets ces doutes à l'honorable société d'antiquaires qui accueille avec tant d'indulgence les plus faibles essais de ses correspondans.

L'origine de cette éminence est, au surplus, parmi le peuple, voilée par des préjugés et des fables qui, de temps immémorial, se sont transmis dans le pays jusqu'aujourd'hui; mais ces traditions, toutes fabuleuses qu'elles paraissent, n'en doivent pas moins appeler l'attention des antiquaires.

Ce monticule est appelé *Château-Julien*. *Il renferme un veau d'or, des templiers y ont caché des trésors*. Voici les opinions populaires dont celle *du* veau d'or appartient encore à d'autres points de la France.

Plus loin, le chétif village de Versigny nous offre aussi des restes d'une ancienne célébrité. On y

trouve des tombeaux de pierre semblables à ceux qui se découvrent tous les jours en grand nombre sur tous les points du département et même de la France. J'ai trouvé dans ces tombeaux des vases funéraires, des armes, des boucles de ceinturon d'un assez beau travail pour l'époque très-reculée, sans doute, de leur origine, qui me semble, par des motifs que je soumettrai plus tard, postérieurs, quoique de peu de temps, au séjour des Romains dans les Gaules.

Enfin, on a trouvé, il y a quelques années, dans une ferme du même village, près de l'église, et qui porte encore le nom de *Vieille-Templerie*, une vaste fosse dont on a retiré plusieurs tomberées d'ossemens humains, et à peu de distance grand nombre d'épées et de fusils d'un vieux modèle, des boulets, des biscaïens, quelques pièces de monnaies. Nous avons à regretter que ces dernières découvertes aient été faites par de simples ouvriers et habitans de la campagne, sans instruction, ni autre intérêt que le leur, qui n'ont fait à ce sujet aucune déclaration dans le temps, qui ont dispersé tous ces objets qu'on ne retrouve plus, objets qui (les armes surtout) eussent pu, par leur forme, venir à l'appui de l'histoire du pays et des glorieux faits d'armes dont les environs de La Fère furent le théâtre.

Une rue de ce village porte encore aujourd'hui le nom de *rue du Cloître*.

On verra, par ce rapide exposé, de quel intérêt peut être le territoire de Versigny par ses restes de

tous les âges, et qu'il doit bien mériter une exploration suivie. J'ai déjà attiré l'attention de l'autorité supérieure sur ce point de notre intéressant département, et j'ai tout lieu de croire que les hommes éclairés qui composent notre conseil général voteront, dans leur prochaine session, une somme à employer à quelques fouilles à faire sur plusieurs points. Nous devrons cette faveur pour l'histoire de notre pays et les arts à notre digne et respectable préfet, M. le général comte de Floirac, dont la paternelle administration protège tout ce qu'il y a d'utile, et encourage tout ce qui tend au bien public.

NOTICE

Sur le village de Mavilly, canton (nord) de Beaune, département de la Côte-d'Or, par M. Denis Morelot, docteur en médecine, correspondant de la Commission des Antiquités du département et de la Société royale des Antiquaires de France. *(Extrait.)*

Le village de Mavilly est situé, à l'ouest de la ville de Beaune, à environ 8 kilomètres de distance. Sa position, assez pittoresque sur une esplanade formée par des rochers, dominée par des sommets élevés, et qui se laisse apercevoir en face entre deux montagnes escarpées, offre un charmant coup d'œil.

La montagne, au centre de laquelle est bâti ce

village, porte le nom de *Cingle*, de temps immémorial ; c'est un des points les plus élevés de notre arrondissement. Il était anciennement couvert de bois, et l'on en voit encore quelques vestiges. Des sources d'eau vive sortent avec abondance et du côté de Mavilly et sur le revers de la montagne. C'est sur l'extrémité du flanc de cette même montagne, au nord, que passait la grande voie qui conduisait d'Autun à la Saône et à Besançon (1).

Une situation aussi avantageuse y dut attirer de bonne heure des habitans, et elle dut paraître d'autant plus agréable aux premiers qui y vinrent demeurer que, du sommet du Cingle, on voit se dérouler devant soi la plaine immense et fertile qu'arrose la Saône, et qui s'étend jusqu'au pied du Jura (2).

Une bourgade s'y forma, et l'on trouve dans les titres des quatrième et cinquième siècles le nom de *Modillacum*, *Madillacum*, *Mauvillacum*, d'où vint par corruption le nom de Mauvilley, sous lequel on la trouve dans des titres du treizième siècle, et enfin le nom de Mavilly sous lequel elle est connue aujourd'hui. Cette bourgade devait être fort étendue, si on en juge par les restes de constructions que l'on

---

(1) Ce chemin existe encore, et présente, en certains endroits, des encaissemens presque intacts ; il est appelé, par les gens du pays, *chemin ferré* ou *chemin des Romains*.

(2) La distance de Mavilly au Jura est, à vol d'oiseau, de seize à dix-huit lieues. On y distingue, à l'œil nu, les sommets glacés du Mont-Blanc, du Saint-Gothard, et même du Schrecorn.

retrouve çà et là, et qui cependant forment une suite non interrompue de débris depuis le sommet de la montagne jusqu'à sa base, si ce n'est en quelques endroits trop escarpés.

Au revers de la montagne, on trouve une grande quantité de briques et de tuiles très-épaisses avec un rebord saillant qui règne sur toute la longueur. Ces tuiles furent sans doute fabriquées à Autun ou dans les environs, car l'argile est entremêlée de presque moitié de grains quartzeux ou siliceux à demi-vitrifiés.

En remontant de là sur le sommet, on rencontre des amas de pierres symétriquement entassées, et qui indiquent par leur disposition la forme même que devaient avoir les constructions. Où furent jadis des appartemens, on voit croître quelques épis d'un seigle rare qui souvent a assez de peine à s'élancer à travers les cailloux qui couvrent ces terrains.

Un peu plus bas en descendant du côté de *Mavilly*, on découvre encore des restes plus considérables de construction; et, dans le milieu des champs, qui sont placés comme en amphithéâtre sous des rochers, on pourrait amasser une grande quantité de ces tuiles dont il a été parlé plus haut.

Dans le village on ne trouve point de débris d'anciennes constructions; mais on y voit en plusieurs endroits des pierres sculptées antiques.

L'église renfermait des morceaux très-curieux, et en renferme encore; j'en parlerai plus en détail,

Au pied de la montagne, à peu de distance d'un petit ruisseau qui descend de Mandelot, hameau dépendant de Mavilly, on a récemment découvert, dans une vigne, des restes de fondations très-anciennes, et chaque jour on trouve des morceaux de briques ou de tuiles de même fabrique que les précédentes.

A ces preuves d'antiquité, j'en ajouterai de non moins péremptoires, c'est la quantité de médailles qu'on découvre tous les jours (1). Les médailles de Nîmes (*colon. nemau.*) sont très-communes; celles de César (*dictat. perpet.*) ne le sont pas moins; on en a trouvé de Tibère, de Caligula présentant au revers Agrippine (*mater C. Cæsar Germanic.*); une multitude des Antonins, une surtout de Marc-Aurèle, offrant au revers deux figures qui se donnent la main avec cette légende (*Concord. Augustor. tr. p.*), et dans l'exergue (*Cos. III*); enfin on y rencontre souvent des médailles du Bas-Empire, soit en or, soit en argent, ou en bronze (2).

Ces détails suffiraient déjà pour prouver l'antiquité de ce village; mais ce ne sont que des demi-preuves comparativement à ce que présentent les

(1) J'en possède une en argent et une en bronze, qui sont d'un temps bien antérieur aux Romains.

(2) Parmi celles qui m'ont été données depuis peu de temps, il s'en trouve une en bronze de Vitellius, offrant au revers deux mains unies, ayant pour exergue : FIDES EXERCITVVM; une en argent de Decius, une en même métal de Posthumus, et une en or de Justin *jun.*

restes de monumens anciens qu'on a trouvés dans l'église, et dont je vais donner une description exacte.

Les plus importans, sans doute, sont les deux morceaux de piliers qui sont aujourd'hui dans les jardins de M. de la Loyère à Savigny-lès-Beaune; comme M. l'abbé Gandelot en a donné la description dans son histoire de Beaune, je n'en parlerai que succinctement.

Ces piliers sont carrés, chaque face a deux pieds six pouces de largeur, sur trois de hauteur. On les avait creusés pour faire de l'un un bénitier, et de l'autre des fonts baptismaux. Etrange destination! Ces pierres, après avoir servi à des usages profanes, étaient devenues un objet de vénération pour des chrétiens. M. le marquis de Migien, dont le goût pour tout ce qui tenait à l'antiquité était sans bornes, en fit l'acquisition, il y a environ soixante ans, et les déposa aux lieux où on les voit à présent.

L'une de ces pierres présente, sur une des faces, un Jupiter ou Taranis armé de la foudre; sur la face qui suit, un homme armé d'une lance, s'appuyant sur un bouclier; derrière lui est une jeune femme, et, à son côté, un serpent; sur la troisième face, un homme nu ayant sur ses épaules un manteau, il tient sur une de ses mains un poisson et de l'autre un fût; derrière lui est un oiseau qu'on pourrait présumer être un aigle; enfin, la quatrième représente un druide tenant, contre sa poitrine, une espèce de masse carrée ressemblant à un livre, ayant

à côté de lui un jeune homme qui tient ses mains sur ses yeux, à ses pieds un chien, derrière lui un coq.

La seconde pierre offre, sur une de ses faces, une figure demi-nue portant des ailes, ayant le bras gauche à moitié couvert par une tête de lion et tenant de l'autre bras levé une courte massue; sur la seconde, une figure tenant une corne d'abondance ayant à son côté un jeune enfant; sur la troisième, deux figures dont l'une représente un homme tenant une flamme en sa main, l'autre une femme très-enveloppée dans un manteau; enfin, la quatrième face est encore un druide tenant d'une main sept épis et de l'autre un bâton.

Le dessin de toutes ces figures est assez peu régulier, mais le travail n'en est pas sans mérite. La chose la plus remarquable, c'est que, sur les huit faces, six semblent occupées par les dieux que les Gaulois avaient amalgamés à leur culte primitif, et deux étaient remplies par les prêtres de ces mêmes dieux. J'observerai encore qu'on avait choisi, pour les représenter, les deux occupations les plus importantes des druides, l'instruction de la jeunesse et une cérémonie de leur culte.

Ces pierres portent le cachet de l'antiquité, et on peut être convaincu, en les examinant, qu'elles remontent à un temps bien antérieur à l'entrée des Romains dans les Gaules.

Ces deux morceaux précieux, conservés intacts dans l'église de Mavilly, en raison de l'usage auquel

on les avait destinés, avaient suggéré à M. Gandelot la pensée que d'autres morceaux avaient dû être enfouis dans les murs lors de la construction de l'église ; une circonstance heureuse a mis dans le cas de vérifier la justesse de ses conjectures.

L'église de Mavilly était trop petite pour contenir tous les habitans. On a obtenu cette année d'y faire quelques travaux qui l'ont agrandie et embellie ; avant que ces constructions fussent entreprises, M. Pacaut, desservant de cette commune, qui joint aux connaissances les plus variées le goût *le plus* parfait pour tous les arts, sollicita de M. le préfet de la Côte-d'Or un ordre pour que des fouilles fussent faites dans les piliers du clocher qu'on démolissait, et demanda que quelques fonds fussent accordés pour cet objet. M. Seguier, à qui rien de ce qui peut être utile n'échappe, a donné des ordres conformes au vœu de M. le curé ; les fouilles ont eu lieu, et ont donné le résultat suivant.

1° On a trouvé une grande pierre qui devait faire angle, et offrant, sur les deux faces extérieures, des figures sculptées ; l'une a été mutilée par le ciseau de l'ouvrier qui voulut sans doute rendre la surface plane pour en faire une assise dans la maçonnerie, on ne distingue plus que le contour de la tête et un œil assez entier ; l'autre offre une tête à peu près intacte, du sommet de laquelle part une espèce de renflement qui, sans doute, allait se joindre à une autre tête qui était sculptée sur la pierre qui touchait celle dont nous nous occupons.

2° Une seconde pierre sur laquelle on distingue une branche ornée de feuillage en demi-relief et même quelques autres ornemens. Cette pierre devait se rejoindre à d'autres, et former une masse de décoration intérieure.

3° Une partie du socle d'un pilastre, la partie inférieure a été tronquée ou à moitié brisée pour faire entrer le morceau dans la maçonnerie.

4° La partie supérieure d'un fût de colonne. Ce morceau est d'autant plus précieux qu'il est d'un granit semblable à celui des colonnes mœniennes qui furent extraites d'une carrière qui s'exploitait anciennement à l'extrémité sud des chaumes d'Auvenet.

5° Un morceau de frise qui ne se rattachait pas à la colonne de granit, mais qui servait d'ornement dans un intérieur. Ce morceau est d'une pierre tirée des carrières de Rochetain au-dessus de Beaune, et qui ne sont plus en exploitation depuis très-longtemps; il est bien conservé et d'une bonne exécution.

6° Une espèce de médaillon à rebords peu profonds offrant dans son milieu des coups de ciseau donnés au hasard, comme lorsque l'on veut fixer au moyen du plâtre une autre pièce de rapport.

7° On a remarqué que presque toutes les pierres extraites de la partie des piliers que l'on a fouillée, avaient servi à d'autres usages dans des constructions très-anciennes; on a observé très-fréquemment que la surface plane, qui avait été unie par le ci-

seau, était enfouie dans le mortier, tandis que la surface brute était la saillante. Enfin, on doit présumer avec d'autant plus de raison que toute la taille avait eu un usage plus ancien, que tout ce qu'on a trouvé, soit brut, soit sculpté, est d'une même nature de roche. Ce genre de pierre calcaire, qui ne craint ni le feu ni la gelée, est connu dans le pays sous le nom de *Bouzard* (1). Ce Bouzard ne se trouve qu'à plus d'une lieue de Mavilly. Il fallait donc de nécessité qu'il fût sous la main des ouvriers qui bâtissaient l'église; car à coup sûr on ne serait pas allé chercher, à une lieue et plus, par des chemins très-difficiles, une pierre de cette nature, tandis que Mavilly est bâti sur des roches qu'on peut extraire avec la plus grande facilité. C'eût été une dépense en pure perte, et on y regardait dans les siècles du moyen âge, tandis qu'on ne peut pas faire ce reproche aux peuples anciens.

Il est donc incontestable que l'église de Mavilly a été construite des débris d'un édifice antique et remarquable.

---

(1) *Boza*, Bouze, petit village très-ancien dont le nom fut primitivement *Boz*, ensuite *Boza*, et plus récemment *Boziacum* : j'y ai découvert une pierre tumulaire gauloise, et on trouve, dans les champs qui entourent le village, des médailles antiques, soit en bronze, soit en argent.

N.° 1
Cours du Lot
depuis Casseneuil
jusqu'à son embouchure
dans la Garonne.
Casseneuil
St.e LIVRADE
Hauterive
Castelmoron
Granges
la Parade
CLAIRAC
AIGUILLON
Toises

N.° 2
LA REOLE
Casseuil
GIRONDE
Cauderot
la Garonne R.
Cours de la Garonne
depuis la Réole
jusqu'à Cauderot.
Toises

NOTICE

Sur Cassinogilus et la position de ce lieu, par M. de Saint-Amans, correspondant de la Société à Agen.

Que Charlemagne ait fait un voyage en Aquitaine en 778; qu'il y ait habité le palais de *Cassinogilus* ou *Cassignolius*, dans lequel il célébra la fête de Pâques; qu'il ait réuni son armée aux environs de ce palais avant de la conduire en Espagne; que l'impératrice Hildégarde, restée dans ce palais, y ait mis au jour deux jumeaux, dont l'un, nommé Lothaire, mourut bientôt après, et dont l'autre fut Louis-le-Débonnaire, célèbre depuis par ses malheurs et sa faiblesse; il n'est point, dans les temps obscurs de notre histoire, de faits plus constans et mieux avérés. Les annales d'Eginhart, la chronique d'Adon, archevêque de Vienne, celle de l'Abbaye de Saint-Denis, les annales de Metz, Paul Diacre, enfin le Poète saxon, forment à cet égard un corps de preuves irrécusables (1). Mais si tous les documens, tous les témoignages concourent à établir tellement l'authenticité de ces faits qu'elle ne saurait être contestée, il n'en est pas de même, à beaucoup près, de la fixation du lieu où s'élevait

(1) Voyez Preuves, N°. 1.

le palais dont il s'agit. On sait bien que ce palais existait dans l'Aquitaine; mais on est si peu d'accord sur la partie de cette province dans laquelle il était situé, qu'on peut regarder sa position comme encore indéterminée. C'est ce point d'histoire que j'ose aborder ici, avec l'espoir de porter peut-être dans cette discussion renouvelée quelques lumières dues à la connaissance des localités.

Je transcrirai d'abord l'extrait de la chronique de saint Denis, sur les gestes de Charlemagne. *La meisme,* dit cette chronique traduite d'Eginhart, *vint uns Sarrazins au Roi espagneux il estoit, Ibinalarabi estoit appelés, aucuns de sa gent amena avec li. Au Roi rendit soi meismes, et toutes les cités d'Espaigne que li Rois li avoit livrés à garder. A tant retourna li Rois en France, et célébra la nativité en une ville qui a nom Dusgi, et celle de la résurection en Poictou en un chastel qui a nom Cassinole. La jist la Royne Hildegarde d'un filz qui ut nom Loys.* Il parait que cette infidèle et mauvaise traduction a fondé ou fortifié l'opinion de quelques critiques, qui ont jadis placé *Cassignolius* ou *Cassinogilus* en Poitou, sans avoir égard à la position de ce lieu qui s'y refusait totalement. Comme la souveraineté des comtes de Poitou s'étendait sur l'Aquitaine, le moine de Saint-Denis qui rédigeait sa chronique dans le temps de la plus crasse ignorance, aura sans doute pris ici la partie pour le tout : sous sa plume barbare, l'Aquitaine, alors soumise aux comtes de Poitiers, sera devenue sans difficulté une dépendance du Poitou. Ce n'est

pas y regarder de bien près, mais dans des siècles plus éclairés, on a fait parfois d'aussi lourdes méprises. Celle-ci, d'ailleurs, est assez généralement reconnue pour me dispenser de la réfuter. Le texte d'Eginhart, qui dit *in Aquitaniâ in villâ quæ dicitur Cassinogilo*, répond à tout.

C'est donc en Aquitaine, et non en Poitou, qu'il faut chercher le palais où Charlemagne fit la pâque, autour duquel il assembla l'armée qu'il conduisit en Espagne, enfin le palais où l'impératrice Hildégarde accoucha de deux jumeaux.

De toutes les opinions auxquelles le silence des historiens de Charlemagne et de ses enfans a donné lieu sur la position de *Cassinogilus*, celle qui place ce palais à Casseneuil sur le Lot, réunit aujourd'hui le plus grand nombre de suffrages. Celui d'Adrien de Valois, de dom Michel Germain, celui de Mabillon plus respectable encore, semblent avoir donné à cette opinion une stabilité contre laquelle il est peut-être téméraire de s'élever. Quelle que soit cependant l'autorité de ces hommes célèbres, on ne peut se dissimuler qu'il leur manquait la connaissance importante des localités, et l'on ne peut douter qu'ils ne se fussent hâtés d'abandonner leur hypothèse, s'ils eussent acquis par eux-mêmes des notions topographiques, et plusieurs documens indispensables qu'ils ont ignorés. Je ne puis me flatter sans doute que les circonstances où je suis placé me tiennent lieu de lumières suffisantes ; mais je demanderai à être entendu dans l'examen de cette

question, dont la solution est du domaine de l'histoire, et peut intéresser les savans.

Pour procéder avec méthode, il convient d'abord d'interroger Aimoin, qui décrivait au 10e siècle la position de *Cassinogilus*, à l'aspect de ses ruines encore existantes, et de voir si cette description, dont on ne saurait contredire l'exactitude, peut s'appliquer à Casseneuil (1).

Testes sunt præminentium ruinæ ædificiorum, inter quæ eminentissimum illud Caroli magni principis palatium Cassignol, gloria quondam et decus cunnarum filii ejus, jam prefati Hludovici pii, quod, Deo ita volente, inimica gens subvertit, ut et inhabitabile redderet et, tamen quid aliquando fuerit, manifestè appareat. Ideo loci situm est, quo torrens Quoderot Garumnam influit, turrim lateritiam in margine memorati torrentis extructam habens, in quâ et adventus prævidit et ingressus hostilium possit arceri navium simulque ut classis regia. absque adversariorum impedimento fabricata in minori adfluenta majoris deduceretur amnis. Habet verò ecclesiam ampliori ecclesiæ conjunctam, miro opere ex lateribus fornicatam, in quâ, si benè visa recordor, permodicum habetur sarcophagium in quo frater

J'ai pour garans, dit-il, des ruines remarquables, parmi lesquelles se distinguent celles du magnifique palais de Charlemagne, nommé Cassignol. Ce palais, qui se glorifiait d'être le berceau de Louis-le-Pieux, est devenu, par la permission divine, la proie des nations ennemies, il a été bouleversé et rendu inhabitable, mais conserve encore des marques de son ancienne splendeur. Il est situé dans un lieu où le rapide Quodrot (rapide alors, parce qu'il n'était pas, comme aujourd'hui, retenu par des digues) se jette dans la Garonne. Une tour en briques, élevée sur le bord du torrent, servait à découvrir les navires ennemis, et à les empêcher d'aborder. Elle protégeait en même temps l'entrée du chantier, d'où l'on faisait descendre la flotte royale de la plus petite rivière dans la plus grande. Il y a aussi une église

(1) Aim. de mirac. Sti Bened., Liv. II, Cap. I.

Hludovici pii geminus, ille pietatus sepultus.

contiguë avec une autre plus vaste dont la voûte en briques est un ouvrage admirable, et dans laquelle, si je m'en souviens bien, j'ai vu un petit sarcophage qui renferme, dit-on, le corps du frère jumeau de Louis-le-Pieux.

Voici maintenant la topographie de Casseneuil : *Cassanolium* en latin, et *Cassanel* dans l'idiome vulgaire du pays. Cette petite ville est située sur la rive droite du Lot, au lieu même où le ruisseau de la Lède se jette dans cette rivière. Un coteau, nommé *Pennayrat*, domine la ville à l'ouest, à l'est et au sud ; la plaine a peu d'étendue : elle est bornée au nord par des collines assez rapprochées. Des indices d'anciennes fortifications attestent, à l'extérieur, que Casseneuil fut une place de quelque importance, lors des guerres de religion qui désolèrent l'Agénois. On y voyait encore, il y a quinze ans, les restes d'un château appelé *lou Castel dé Magiscat* (1), où l'on portait peut-être jadis les redevances dues au seigneur, sur le produit des vignes qu'il avait affermées. L'église dédiée à saint Pierre est assez vaste : elle a trois nefs. Les chapiteaux de piliers qui supportent la voûte, offrant des figures grotesques et des animaux fantastiques, annoncent assez l'époque de sa construction. On trouve, au reste, en fouillant la terre sur le coteau de *Penneayrat*, des ruines qu'on dit être celles du château habité par Charlemagne, d'après la tradition fort accréditée dans le pays, que Casse-

(1) Voy. Preuves, N°. 2.

neuil est l'ancien *Cassinogilus*. Darnald, qui a parlé de ces ruines, les rapporte au même château, nommé jadis, dit-il, le château de Montfort (nous verrons pourquoi). On y a recueilli de vieilles pièces de monnaie, on y a découvert des tombeaux. Rien d'ailleurs ne porte, ni au-dedans ni au-dehors de Casseneuil, l'empreinte du séjour des Romains. Si l'on s'en rapportait au goût qui règne en général dans l'architecture des plus anciennes maisons de la ville, et même à l'opinion commune, on attribuerait son origine aux Visigoths.

Quoi qu'il en soit, Casseneuil est éloignée de près de 12 lieues de France, ou de 16 milles environ de la Garonne, et les bateaux du Lot ne peuvent entrer dans la Lède que lors des plus hautes eaux (1).

On aperçoit déjà combien il serait difficile d'appliquer à notre *Cassanolium* la description qu'Aimoin, témoin oculaire, a faite du palais de Cassignol. Quand bien même il n'aurait pas dit dans un autre ouvrage (2) que ce palais était situé près de la Réole, ces deux localités sont si différentes qu'il est impossible de trouver entre elles aucun rapport. *Cassinogilus* ou *Cassignolius* s'élevait au confluent du Drot et de la Garonne, car il faut prendre ici le Quodrot pour *Quoda Drotii*. Ce nom s'est conservé dans celui de Cauderot, village voisin; comme celui de Capdrot, au-dessus de Monpazier en Périgord,

(1) Voyez, ci-après, la Carte N° 2.

(2) Vitæ Sti Abbonis, Cap. XX. — Preuves, N° 3.

où cette rivière prend sa source, est formé de *Capus Drotii*. Si d'ailleurs on jugeait que la position de Cauderot se prêtât peu à cette étymologie, l'inspection de la petite carte ci-jointe ou celle des localités suffirait pour la rendre probable. On ne peut guère douter (1), en effet, que le coude anguleux, formé par la Garonne dans cette partie de son cours, n'ait remplacé jadis un terrain considérable emporté par cette rivière, et il est aisé de se persuader que ce terrain s'étendait jusqu'au lieu où fut depuis bâti Cauderot, près duquel le Drot devait avoir son embouchure. Ce fait paraît surtout évident, si l'on observe la violence avec laquelle la Garonne dirige le poids de ses eaux vers le pas Saint-Georges, où l'on a été forcé de construire un empierrement énorme pour conserver la grande route actuellement resserrée contre le coteau voisin. Ainsi l'embouchure du Drot, jadis située plus bas dans le lit de la Garonne, justifierait pleinement l'étymologie du nom de Cauderot si, d'après les changemens survenus dans la position des lieux, on était tenté de la trouver hasardée. Mais terminons le parallèle topographique de Casseil et de Casseneuil. Casseil ou *Cassignolius* était donc situé à l'embouchure du Drot dans la Garonne; Casseneuil ou *Cassanolium* existait au confluent de la Lède et du Lot. A Casseil, chantier de la flotte royale, les navires construits ou réparés dans le Drot, descendaient ensuite dans

---

(1) Voyez, ci-devant, la carte, page 131.

la Garonne ; à Casseneuil, il eût fallu que les navires fussent descendus dans le Lot, après avoir été construits ou réparés dans la Lède, ce qui est impossible, puisque la Lède ne peut recevoir des bateaux que dans les grandes inondations. Il y a plus, le Lot luimême n'était pas navigable alors ; il ne l'est devenu (1) que par le secours de l'art, à une époque bien plus récente, lorsqu'on a construit des *digues* et des écluses à des distances assez rapprochées pour retenir ses eaux, encore ce moyen est-il insuffisant pendant une partie de l'année. Poursuivons : la tour de briques, protectrice du chantier, qui *servait* à observer les embarcations ennemies et leur défendait l'entrée du Drot, où la placerons-nous sur le bord de la Lède ? à quel usage aurait-elle servi ? aurait-on pu, du haut de ses créneaux, voir et signaler les navires qui voguaient dans la Garonne ? aurait-elle défendu l'approche du chantier qui n'existait point ; et ces deux églises contiguës, dont l'*une* renfermait les cendres de Lothaire, et les ruines de ce palais du temps d'Aimoin encore si apparentes, où les chercherions-nous à Casseneuil ? Quel souvenir en a-t-on conservé dans cette petite ville : tandis qu'on sait, à n'en pas douter, que les restes du palais de *Cassignolius* furent donnés (2) à Raimond d'Albichon, abbé de Condom en 1076, par un chevalier nommé Bernard de Taurignac, et que ces

(1) D'Anville, not. des Gaules, pag. 729 ult.

(2) Dom Luc d'Achery Spicileg., Tom. XIII, pag. 444.

restes étaient dès-lors consacrés à saint Christophe et à saint Cybar? Existe-t-il des documens d'une pareille authenticité sur le compte du prétendu palais de Casseneuil, dont l'histoire ne se compose que de traditions basardées? On y parle d'un château jadis situé sur le coteau de Penneayrat; mais les ruines qu'on rapporte à ce château ne sont que les restes des constructions élevées par Simon de Montfort (1), lorsque, voulant s'emparer de Casseneuil en 1214, il se retrancha sur ce coteau pour attendre l'arrivée de son fils qui lui amenait d'autres troupes. On peut regarder d'ailleurs l'établissement qu'il y forma comme assez considérable, puisque, pendant la durée du siége, son fils, avec une partie de son armée, occupa ce poste où il faillit même être enlevé, dans une sortie que firent les assiégés. Or, maintenant je le demande, serait-il extraordinaire que, lors de cette attaque imprévue, il se soit perdu sur ce coteau quelques pièces de monnaie? serait-il surprenant que les tombeaux trouvés dans le même lieu fussent ceux de quelques héros fanatiques, croisés contre les prétendus Albigeois de Casseneuil, et morts dans la même attaque, ou dans le cours du siége qui fut long et meurtrier. Le nom de château de Montfort trouve donc ici son étymologie. Quant au coteau de Penneayrat, sa dénomination est celtique, et désigne une cime élevée, ou, pour mieux dire, un sommet aéré. Enfin le Lot ne saurait être pris pour

(1) Pet. val. hist. Alby, Cap. LXXIX.

la Garonne, ni la Lède pour le Drot : les navires de Charlemagne ne pouvaient se construire à Casseneuil, et son armée n'aurait pu se déployer dans les environs, faute d'une plaine assez étendue : il serait superflu de s'appesantir à ce sujet.

Mais si, quittant les rives du Lot pour celles de la Garonne, nous jetons nos regards sur la localité décrite par Aimoin il y a près de huit siècles, nous ne pourrons nous refuser à la reconnaître pour celle que nous cherchons. Dans la vue de me fixer entièrement, et de résoudre quelques difficultés dont la solution me semblait exiger l'inspection du terrain, je me suis transporté sur cette localité. Je dois le dire, parvenu à Casseil, département de la Gironde, arrondissement de la Réole, un coup d'œil a suffi pour faire évanouir tous mes doutes. Je me suis aussitôt reconnu sur le lieu même où s'élevait jadis le palais nommé *Cassinogilus*, que le moine Aimoin appelait Cassignol; ce qui, dans la suite peut-être, l'aura fait confondre avec Casseneuil. Là, tout me me disait que je foulais le sol que Charlemagne illustra dans notre Aquitaine, et qu'un fait historique nous appelait à fixer d'une manière positive après dix siècles révolus. Là, le Drot, qui afflue du nord au sud, tourne tout-à-coup à l'ouest, et coule parallèlement à la Garonne, jusqu'à ce qu'il se perde dans ses eaux. C'est là, dans cette dernière partie de son cours, que devaient être situés les chantiers de la marine royale. La haute tour de brique, bâtie sur le terrain exhaussé qui domine au nord la petite

rivière, commandait au loin la Garonne par dessus la pointe de terre prolongée qui la sépare du Drot. La situation des lieux rend cette position évidente. Celle du palais est également indiquée par un groupe de maisons démolies et relevées peut-être cent fois sur le même local, depuis que Charlemagne habita ce séjour avec l'impératrice Hildégarde, et que méditant la conquête de l'Espagne, il exerçait son armée dans la vaste plaine de Casseil. La tradition du pays marque dans ce lieu la position du palais rendue d'ailleurs très-probable, par la nature des matériaux dont les maisons ont été construites, et leur superbe situation. Cette tradition célèbre encore les prouesses des quatre fils Aimon, dont le château de *Montauban* s'élevait sur une éminence factice qu'on aperçoit près du bourg de Gironde. Elle mentionne dans les environs *le champ du combat*, celui *du traité*, tel château voisin dans lequel on a récemment trouvé de vieilles armures, tel autre où il existe des souterrains dans lesquels on se perd. Enfin tout retentit dans ce lieu du bruit des anciennes guerres : tout y rappelle le souvenir de Charlemagne et de ses paladins.

J'ai visité l'église, petite, presque isolée : on y chercherait en vain la belle voûte de brique et la tombe de Lothaire, et les formes de la vénérable antiquité. Ruinée par les Normands, elle fut relevée, sans qu'on sache à quelle époque, par un abbé du monastère de la Réole, dans la manse duquel elle était tombée, et fut alors, à ce qu'il paraît, rebâtie

sur des murs antiques, ou avec des débris d'anciennes constructions. On y remarque un fragment d'arabesque assez bien conservé. Ce morceau, placé au-dessus de la porte de la sacristie, a dû être trouvé dans une église plus ancienne, ou dans les ruines du palais de Cassignol. Une suite de pierres tumulaires, probablement aussi extraites d'un autre édifice du même genre, ou recueillies dans les environs, s'observent encore dans cette église. Elles y sont disposées bout à bout, et sur une ligne prolongée selon la longueur de la nef dont elles occupent le milieu. L'une d'elles offre la figure d'une croix latine et celle d'une épée; on voit trois mains sculptées en creux sur une autre de ces pierres, dont la surface s'use journellement par le frottement qu'elles éprouvent. Mais Casseil étant étranger au département de Lot-et-Garonne, je dois m'abstenir de traiter plus long-temps de ce qu'il offre à notre intérêt sous le rapport de l'archœologie; il me suffit d'avoir fait observer dans cette localité tout ce qui pouvait constater l'erreur accréditée que j'avais en vue de signaler. C'est au savant qui s'occupe des antiquités de la Gironde qu'il appartient d'approfondir une matière que je ne devais qu'effleurer.

Pour ne laisser, autant qu'il me sera possible, rien à désirer sur l'objet de ces recherches, quoiqu'il me semble déjà suffisamment éclairci, je vais rapporter les opinions contradictoires des savans qui peuvent faire autorité dans la discussion. Je rapporterai de même aussi des faits, des observations, qui

se rattachent naturellement à la question, et qui me paraissent fournir de nouveaux moyens pour la résoudre.

Hugues, moine de Floirac, affirme (1) que le palais de *Cassinogilus* est situé sur le Drot, ou plutôt entre le Drot et la Garonne : *inter Drotti fluvium et Varumnam positum*, en employant le *v* pour le *g*, suivant l'ancienne et véritable prononciation gasconne.

Le palais de Casseneuil est mentionné dans le même ouvrage de dom Bouquet, comme situé en Agénois : *in pago Aginnensi*, y est-il dit dans une note, tome VI, chap. VII, an 795-798.

Baluze (2) rapportant un rescrit ou diplome, en faveur du monastère de Saint-Martin de Tours, et terminé par ces mots, *Actum Cassinogelo*, ajoute en note : *Cassanogilum seu Cassinogilum palatium erat* Casseneuil *dictum, Ludovici pii natalibus insigne, situm in pago Aginnensi, ad Ledam amniculum, qui influit in Oldim*, le Lot.

Besly (3) place sans difficulté, avec le moine de Saint-Denis, Casseneuil en Poitou. On a déjà fait justice de cette méprise ; c'est Jazeneuil ou Chasseneuil. OEthicus (4) dans son Itinéraire, dit que *Cassinogilum* et *Excisum* n'étaient qu'à deux milles de

---

(1) Dom Bouquet, Rec. des Hist. franç., Tom. VIII, an 879.

(2) Apud Baluzium in Append. ad capit., col. 1491.

(3) Hist. du Poitou, pag. 147.

(4) Ex Mab. de re diplom., Lib. IV, pag. 269.

distance l'un de l'autre, ce qui pourrait approcher de la vérité, si l'on suppose la question décidée en faveur de Casseneuil; mais la question, loin d'être ainsi résolue, est encore au moins très-douteuse pour tout lecteur judicieux.

Dom Etiennot (1) discute en critique éclairé les deux opinions dominantes sur la position du *palatium Cassinogilum*, *Cassinolium*, ou *Cassilium*, et se décide pour Casseil, à cause 1° de la localité plus spacieuse, plus convenable pour l'emplacement d'un palais (2); 2° de la marée qui remontait alors dans la Garonne jusqu'à cette hauteur; 3° parce que la vieille église de Condom possédait (3) un manuscrit du 11° siècle, dans lequel les restes du palais de Charlemagne à Casseil étaient mentionnés comme existant à cette époque.

Mabillon, l'érudit, le sage Mabillon (4) raisonnant d'après ces données, trouve d'abord l'opinion qu'elles favorisent, très-admissible. Il ne faudrait point, dit-il, reconnaître alors *Cassignolium* dans le diocèse d'Agen, mais bien dans celui de Bazas à l'embouchure du Drot dans la Garonne, où le place Aimoin, près d'un lieu nommé Coudrot ou Quodrot, et où il existait jadis une église de Saint-Christophe. Cependant, ajoute-t-il ensuite, il ne manque

(1) Ex Mab. de re dipl., lib. IV, pag. 269.

(2) Voy. Le Gendre, Mœurs des Franç., pag. 124.

(3) Preuves, N° 4.

(4) Mab. de re diplom., Lib. IV, pag. 269.

pas de raisons pour appuyer l'avis contraire : d'ailleurs il est rapporté dans les auteurs (1), que Charlemagne, après avoir laissé la reine Hildégarde à *Cassignolium*, traversa la Garonne qui sépare la Gascogne de l'Aquitaine, ce qui s'applique mieux au *Cassignolium* de l'Agénois qu'à celui du Bazadois; attendu que le premier de ces lieux est distant de seize milles au moins de la Garonne, et que cet éloignement a pu déterminer les historiens à mentionner le passage du fleuve, dont ils n'auraient point parlé sans doute, si l'armée réunie à Casseil eût dû nécessairement l'effectuer. Surpris de cette conclusion, le lecteur s'arrête et cherche en vain, dans le faible raisonnement dont Mabillon l'appuie, le motif qui peut l'avoir déterminé à rejeter l'assertion d'Aimoin, au premier coup d'œil si séduisante, si vraisemblable. Certainement, quel que soit le respect que méritent les décisions de ce savant à jamais vénérable, la situation de Casseil, sur la rive droite de la Garonne, à deux pas de l'embouchure du Drot, ne saurait ici l'exclure en faveur de Casseneuil. On ne peut disconvenir, je pense, que les localités ne soient dans cette question le premier élément d'une solution satisfaisante. En effet, il est évident que si Charlemagne a traversé la Garonne, en laissant la reine Hildégarde à *Cassignolium* pour aller en Espagne, ainsi que le rapportent les historiens (2), il a dû bien plutôt effectuer ce passage,

(1) Preuves, N° 5. (2) Preuves, N° 6.

en partant de Casseil, que de Casseneuil, situé sur le bord du Lot, parce qu'il eût fallu d'abord traverser cette rivière, ce qu'on ne dit pas (1), ou bien suivre son cours pour atteindre la Garonne éloignée de plus de seize milles. Il est si naturel de croire que Charlemagne, conduisant une armée nombreuse, passa la Garonne là où il avait ses vaisseaux de transport, là où les marées leur permettaient de naviguer, qu'il suffirait de cette seule raison pour porter la conviction dans tous les bons esprits et pour fixer toutes les incertitudes.

Au reste, si Mabillon s'est trompé sur *la position* de *Cassinogilum*, Adrien de Valois et dom Michel Germain, procédant par des raisonnemens analogues dans la même hypothèse, on doit leur objecter les mêmes faits. Valois surtout, quelle que soit sa célébrité, s'est tant de fois trompé sur la position des villes de la Gaule, et si notamment sur celle de l'ancien Bordeaux, qu'il place à la rive droite de la Garonne, qu'on ne devrait ici s'autoriser de son opinion qu'avec la plus grande réserve.

Du Tillet (2), en énumérant les fils de Charlemagne, mentionne Loys et le Jumeau qui mourut en naissant à Chasseneuil en Agénois.

D'Anville (3) place également *Cassinogilum*, qu'il nomme aussi Chasseneuil, dans l'Agénois; mais il

(1) Preuves, N° 7.

(2) Du Tillet, Rec. des rois de France, etc., pag. 42.

(3) Not. de l'anc. Gaule, pag. 20.

était prévenu de l'idée que le canton de *Squirs* (1), ou de la Réole, *pagus Alliardensis*, avait jadis fait partie du comté d'Agen, ainsi que je l'ai dit en traitant des limites du territoire des Nitiobriges.

Enfin Argenton et Labrunie (2), après avoir discuté les deux opinions dominantes sur l'emplacement du palais dont il s'agit, regardent comme indubitable qu'il était situé à Casseil, et à l'exclusion de tout autre lieu dans l'Aquitaine.

On s'étonne cependant que ces hommes, si bien fixés à cet égard, n'aient rien dit de la marée qui, au huitième siècle, s'élevait bien plus haut que de nos jours dans le lit de la Garonne. S'ils ne paraissent pas s'être doutés de ce fait, il est trop favorable à l'opinion qu'ils avaient embrassée, pour ne rien négliger de ce qui peut le faire paraître évident. J'oserai me citer. Depuis long-temps, et bien avant de m'être occupé de l'objet de cette notice, j'avais conçu des soupçons à ce sujet. Des réflexions sur l'exhaussement continuel du lit des rivières, et sur la diminution presque prouvée de l'eau sur le globe, m'avaient fait conjecturer que le flux de l'océan avait dû monter, depuis les temps historiques, dans nos fleuves, bien plus haut qu'il ne le fait aujourd'hui. Il faut le dire, parce que la conviction se forme de toutes pièces. Une vieille chanson gasconne, que j'avais entendu chanter dans ma jeunesse, me sem-

(1) Not. de l'anc. Gaule, pag. 679.

(2) Essai sur les Antiq. du dép. de Lot-et-Gar., 1re notice.

blait tellement appuyer cette conjecture, que j'avais fini par la regarder comme très-probable, quoique aucun document direct ne pût encore la prouver. Cette chanson triviale sans doute, mais extrêmement répandue, animait jadis dans nos campagnes le folâtre rondeau, depuis remplacé par la contre-danse d'origine anglaise, et qui n'a dans nos fêtes villageoises ni grâce ni gaîté. Cette chanson commençait par un dialogue (1) : on s'informait, avec un habitant de la Réole, de l'heure de la marée descendante, et il répondait : *cette nuit, à minuit.* Dans la bouche du peuple, cela devait avoir une signification positive ; cette expression n'était ni figurée ni sans objet. Elle devait certainement rappeler un fait de notoriété publique. Dom Etiennot, ainsi que je l'ai remarqué, s'autorise de ce fait pour appuyer son opinion, et donne lieu de penser qu'il était de son temps généralement connu. Mais Golnitzl, dans son Ulysse, imprimé en 1631, nous fournit des renseignemens plus précis, puisqu'il dit expressément, page 607 de cet ouvrage, que la marée commençait alors à se faire sentir à Marmande. Il n'est donc pas permis de douter qu'au huitième siècle, le flux de l'Océan, qui finit actuellement d'être sensible à Saint-Macaire, ne dut refouler bien plus haut que Casseil les eaux de la Garonne. Je n'ai pu passer sous silence une donnée qui me paraît si précieuse, vu le nouveau jour qu'elle porte dans la discussion.

---

(1) Preuves, N° 8.

Je n'insisterai pas sur l'analogie qu'on peut remarquer entre les dénominations latines de Casseneuil et de Casseil, ni sur la synonymie qui paraît en résulter, et qu'on doit regarder comme prouvée. J'observerai seulement que les noms de *Cassignolium*, de *Cassinogilum*, de *Cassinolium*, de *Cassinoïlum* (1), de *Cassanogilum*, de *Cassanogelum*, de *Cassanolium*, enfin de *Cassilium*, ayant essentiellement la même origine, ont indifféremment, et tour à tour, désigné Casseil et Casseneuil; que ces dénominations, ainsi variées par la négligence des auteurs ou l'impéritie des copistes, ont ensuite été consacrées par l'imprimerie d'après les différens manuscrits ; que la terminaison *gilus* ou *gilum*, évidemment latinisée, est reconnue pour un diminutif celtique (2), indiquant un petit lieu, par opposition à *magus*, employé dans le sens contraire; qu'on aura d'abord dit *Cassinogilus* ou *Cassinogilum*, ensuite *Cassignolium* comme du temps d'Aimoin, puisqu'on aura contracté *Cassinolium* en *Cassilium*, d'où Casseil ou Casseuil a dû se former, comme *Cassanolium*, à quelques lieues de distance, a produit Casseneuil et par abréviation *Cassanel* dans l'idiome vulgaire, ainsi que Cassagnol, nom de famille connu dans le pays ; qu'enfin toutes ces dénominations, dérivées les unes des autres, devaient indiquer, dans des temps très-anciens, de petits bois de chênes. Si nous poursuivons ces altérations dans le

(1) Preuves, N° 9.

(2) Preuves, N° 10.

français, nous trouvons Casseneuil non seulement changé en Chasseneuil, en Jazeneuil, mais, par la barbarie du langage et la corruption de l'orthographe, transformé en Cassinoge et en Cassiloigne (1); ce qui nous donne l'étymologie de Lacassaigne, de Cassaigne, de Cassaigneau, noms de lieux et de famille assez communs dans le département, et qui semblent désigner des bois de chênes près des eaux, ou situés dans des lieux aquatiques. Je remarque, au surplus, que le nom de *Cassinogilus* se trouvant non seulement appliqué chez nous à deux lieux assez voisins, se rencontrant aussi en Poitou, en Angoumois, en Berri (2), annonce qu'il fut jadis commun à beaucoup de localités, lorsque tout était couvert de forêts dans les Gaules. Mais sans aller plus loin, je crois en avoir dit assez pour démontrer, ce qui était ici mon seul objet, combien il serait peu fondé de regarder comme datés de Casseneuil, au préjudice de Casseil, les diplomes, priviléges ou rescrits de nos rois rapportés par les annalistes, et qui sont terminés par ces mots : *actum Cassanogelum* (3). On peut voir amplement dans le petit recueil de preuves ci-après, que les mêmes dénominations latines ayant été communes à Casseneuil et à Casseil, on ne saurait, dans aucun cas, attribuer, sous ce rapport, à Casseneuil une préférence exclu-

---

(1) Preuves, N° 11. (2) Preuves, N° 12.

(3) Baluze, cap. II, p. 1402; Labbe, Miscell., pag. 102; Dom Bouquet, Rec. des Hist. franç., tom VI, p. 453 et 665.

sive. De quel poids seraient d'ailleurs, dans la balance, les difficultés illusoires qu'on pourrait élever à ce sujet? Reste-t-il encore quelque doute sur la question? Vu le concours des faits et des témoignages invoqués, ne doit-on pas la regarder aujourd'hui comme complétement résolue?

Après tout ce que j'ai dit, dans le cours de cette notice, pour distinguer le vrai du faux, et l'incertain du vraisemblable, sur la position du palais connu sous le nom de *Cassinogilus*, je crois donc pouvoir assurer qu'il était situé à l'embouchure du Drot dans la Garonne, et au lieu présentement nommé Casseil ou Casseuil. Notre département y perd sans doute une espèce d'illustration à laquelle il est permis de donner quelques regrets; mais la part qui nous est faite doit suffire à notre zèle; et, loin de moissonner chez nos voisins dans le champ de l'antiquité, bornons-nous à cultiver dans ce vaste champ l'héritage de nos pères.

PREUVES.

N° 1. Idcircò Rex, peracto memorato conventu, in Franciam reversus, natalem Domini in Duciaco villâ, pascha verò in Aquitaniâ apud Cassinogilum celebravit. ***Eginhart**, ann. Caroli magni* 778.

Tunc Dominus rex habuit placitum ad Padresburna prima vico, ibique venientes Franci et Saxones, excepto Witingo qui partibus Normaniæ confugit. Ad eundem placitum venientes Saracenis de partibus Spaniæ sunt Ibinalarabi et filius Dejuzesi

qui et latinè Joseph nominatur. Multitudo Saxonum batizati sunt. Celebravit natale Domini in Dociacum et Pascha in Aquitaniæ, in villá Cassinogilo. *Annales Franc. vulgò Tiliani vocati*, *ann.* 778.

Gloriosus rex Carolus, paschâ celebratâ in Aquitaniâ in villâ quæ dicitur Cassinogilo, 778 anno incarnatione Domini, Hispania ingreditur. Nam antea (1) autem in Saxoniâ positus, receperat legationem Saracenorum in quâ fuit Ibinalazabi (2) et filius Dejuzesi qui latinè dicitur Joseph. *Ex Adonis Vienn. Arch. chronico, ann.* 778.

Karolus verò rex in Franciam reversus, celebravit natale Domini in Dugiaco et Pascha in Aquitaniâ, in villâ quæ dicitur Cassinogilo. *Annales Francorum Mettenses*, seu potius *chronicon monasterii S*[ti] *Arnulphi Mettensi, ann.* 777.

Lotharius uno partu cum Ludovico genitus. *Ann.* 778. *Vita Caroli magni per Eginhardum scripta.*

Idem in *libello Pauli diac. de ep. mett.*

Persuasione ergo rex prædicti saraceni spem capiendarum quarundam in Hispaniâ civitatum haud frustrà concipiens, congregato exercitu, profectus est. *Annal. Franc. regum Pipini, Car. mag. et Ludov.*, etc., *autore Egenharto.... Coloniæ, ann.* 1562.

Ab hoc Saxonum regione relictâ,
Gallica regna petit, post hæc Aquitania regem
Insignum Carolus tenet ad paschalia festa.

Poëtæ Saxon., Annal. Lib. I, v. 343. *DCCLXXVII indict. XIV.*

N° 2. *Magisca, magisque.* An idem quod Beneharn *maïde, maïenque, majesque* dicitur, haud satis scio. Est autem *maïade* conventio seu contractus qui villicus sub certis conditionibus tenetur, iis à quibus firmam suam (3) habet, vinum necessarium

(1) Id est anno præcedenti.
(2) In editis Ibinalarabi et filius Devisfezi.
(3) Ferme, exploitation rurale.

suppeditare, aut saltem ea quæ ad vinum conducendum necessaria sunt. *Codex manuscrip. Junionis abbat. Sangerm. fol.* 61.

Sunt in noviliaco mansi (1) vestiti sex. Solvunt ad hostem (2) multones XII.... faciunt dua carra (3) ad vinericiam, et ad magiscam dua carra et dimid.

Magisca ager qui de nova ad cultus redditur, et tempus quo aratur. Vid. *magissa*, *magisia*. Novale, novalis terra quæ anno cessat vel quæ de novoad cultum redigitur. *Ducange, Gloss. suppl.*

Maiade, *maieneque*, *majesque*, termes qui dérivent de *maius*, mais ils signifient le droit exclusif qu'avaient certaines personnes de vendre leur vin pendant le mois de mai.

Maïde, lieu du pressoir où l'on pose la vendange pour être pressurée. *Roquef., gloss. de la langue romane.*

On conviendra qu'avec de semblables documens sur le mot *magiscas*, il est assez difficile de l'expliquer d'une manière satisfaisante.

N° 3. Monasterium regula in honore principis apostolorum deo dicatum in monte est positum....... non longè ibi abest palatium ipsius magni principis Cassinogilum, sed quasi tribus milliaries : in quo idem imperator uxorem suam Ludovici pii matrem gravidam reliquit, dum contra Sarracenos expeditionem in Hispanis ageret, etc. *Pars vitæ sancti Abbonis Floriacensis abbatis et martyris, auctore Aimonio Floriacensi monacho, cap.* XX.

N° 4. Je ne dirai rien de ce manuscrit, dont il ne reste plus sans doute aucune trace; mais on a déjà vu que Casseil avait été donné dans le cours du 11^e siècle à un abbé de Condom. Or, on sait dans le pays que Cauderot et Casseil ne formaient jadis qu'une seule et même commune, dans laquelle il y avait deux églises; l'une à Cauderot dédiée à Saint-Christophe, et

---

(1) Le *mansus*, qu'on peut traduire ici par manoir, était une mesure de terre adaptée au travail d'une paire de bœufs. Le *mansus vestitus* était la terre en culture, et le *mansus absus* la terre non cultivée.

(2) Le maître. (3) Charretées.

l'autre à Casseil, sous l'invocation de Saint-Cybar. La population du pays s'étant sans doute augmentée dans la suite, on sépara Casseil de Cauderot. L'église de Casseil se trouvant alors démolie, fut relevée, comme il a été dit, par un abbé de la Réole, qui lui donna pour patron celui de son monastère. Celle de Cauderot resta jusqu'à la révolution dépendante du chapitre de Condom qui, collectivement avec l'archevèque de Bordeaux, en était gros décimateur. Il est à remarquer que cette église est encore sous la dédicace de saint Christophe, ce qui fournirait, s'il en était besoin, une forte autorité en faveur de l'opinion que nous avons adoptée. Je suis redevable de ces détails à la complaisance de M. Serizier, maire de Gironde, qui, dans sa lettre du 25 janvier dernier (1821), a bien voulu me les communiquer. (*Voyez* aussi page 156.)

N° 5. Deinde si astronomi verba studiosa expendantur quæ se habent : *his peractis, (Carolus) reliquit Hildegardam nobilissimam piissimamque reginam, in villâ regiâ cujus vocabulum est Cassinogilus, geminâ gravidam prole : et transit Garumnam Fluvium Aquitanorum et Vasconum conterminum;* eo Cassinogilo Aginnensi melius quam Vasatensis Cassinogilo convenire perspicuum fiet. Cum enim prior locus plus minus sexdecim millibus distat à Garumnâ : longè potiori ratione fluvium hunc relicto Cassinogilo transmeatum à Carolo fuisse notavit astronomus, quam si regia hæc villa (uti Cassolium Aimoini) Garumnæ esset imposita. Nam tantumdem illi fuisset dicere, Carolum Cassinogilo tetendisse in Hispaniam ac Garumnam transvadasse. Ut ejus fluminis tranationi (quod fortè maxima pars exercitus per eam moram dudum pertransisset), insistere supervacaneum videretur. *Mab. de re diplom., lib.* IV, *p.* 269.

N° 6. His peractis, et rebus tam publicis quam privatis pro opportunitate dispositis, reliquit Hildegardam piissimamque reginam, in villâ regiâ, cujus vocabulum est Cassinogilus, geminâ gravidam prole, et transiit Garumnam. *Rec. des hist. franç.*, *par dom Bouquet, tom.* VI, *vita Lud. pii imp., an.* 769, *cap.* 11.

N° 7. Mabillon l'avait donc oublié; Aimoin dit expressément, en parlant de Cassignolium : inde etiam magnum Karolum Garumnam transiisse Hispaniæ christianis suppetias feremtem ibique rediisse, liber ejus vitæ refert. Sed de his satis dictum. En effet, c'est bien assez : je n'ai jamais vu rien de plus clair, et en meilleur latin de cuisine. *Dom Bouquet, Rec. des hist. franç. et gaul.*

N° 8. Jan de la Reoulo, moun amic,
A quale houro ne part marée ?
Aquesto neyt a mèje neyt, etc.

N° 9. Quidam nostris scriptoribus tradit *Cassinoilum*, recentiores dixere pro *Cassinogilo*, ut pro *Nantogilo Nantoilum*; pro *Bonogilo Bonoilum*; pro *Vernogilo Vernoilum*, *ex Hadriani Valesii not. Galliarum*, *p.* 131.

N° 10. *Cassinogilus* est composé de deux mots celtiques; le premier dérivé de *Casnus*, chêne, avait formé *Cassé* en passant dans la langue romance, et a resté dans l'idiome gascon. Quant à *Gilum* venu de *Gil*, il se retrouve dans *Bonogilum*, *Diogilum*, *Nantogilum*, *Arbogilum*, *Gargogilum*, *Cantogilum*, *Vernogilum*, etc. Voy., pour le premier de ces mots, *Bullet*, *Dict. celto-français*, *et Roquefort*, *Gloss. de la langue romane*; pour le deuxième, voy. *l'Hist. de l'Acad. roy. des B. L.*, *tom.* v, *p.* 206.

J'ajouterai que *Bonogilum*, deveuu *Bonoglium*, ensuite *Bonoilum*, a formé chez nous *Boneil* en français, enfin *Bonoculus* et *Bonocleus*, *Bounel* en gascon, nom de lieu et d'une ancienne famille, ainsi qu'on le voit dans une épitaphe du 11e ou 12e siècle, conservée à Agen.

N° 11. Le palais de Casseneuil en Aquitaine est appelé le *Noviau palais de Cassinoge*, et dans une note *palais de Cassiloigne*. *Rec. des hist. franç. par dom Bouquet*, *tom.* VI, *chap.* XII, *an* 800.

N° 12. Casseneuil, *Cassinogilum*, ville en Guyenne en Agénois, etc.; plus bas, Chasseneuil, *Cassignolium*, ville en Angoumois, sur la petite rivière de Bonière ; plus bas encore,

Chasseneuil en Poitou, sur le Clain, et Chasseneuil en Berry, sur un ruisseau dont le nom est sans doute ignoré. *Dict. géog., hist. et poliq. des Gaules et de la France.*

Addition à la preuve ci-dessus, n° 3.

Abrah Golnitzl, Ulysses, p. 608, en parlant de la situation de la Réole, ajoute : nec longè quippe ibi abest palatium ipsius magni principis Cassinogilum, sed quasi tribus milliaris. In quo idem imperator uxorem suam Ludovici pii matrem gravidam reliquit, dum contra Saracenos expeditionem *in* Hispanis ageret, etc.

ÉCLAIRCISSEMENS

Sur un lieu du département de la Drôme, désigné dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem (1), sous le nom de *Cerebelliaca*, par M. François Drojat, membre résident.

D'après l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, dans le trajet de Valence à Die, 12 milles à partir de Valence, et 10 milles avant d'arriver au bourg d'*Aoste*, le pieux voyageur rencontrait sur sa route un corps d'habitation nommé *Cerebelliaca*. C'était une mutation, *mutatio*; c'est-à-dire, autant que je puis en juger, un relais de montures. Quel est aujourd'hui l'endroit indiqué par ce vocable ?

(1) Itinerarium à Burdigalâ Hierusalem usque,..... ante annos mille et trecentos *simplici* sermone scriptum, ex antiquissimo P. Pithœi exemplari editum. Il est ordinairement à la suite des Itinéraires d'Antonin ; voir notamment l'édition de Wesseling, Amsterdam, 1735.

Deux opinions se présentent. D'après l'une, il s'agit de Chabeuil, petite ville à deux lieues et demie de Valence, à l'est-sud-est ; c'est celle que D'Anville a suivie dans sa *Notice de l'ancienne Gaule*, au mot en question ; et tous les auteurs qui, depuis, ont été dans le cas de se prononcer sur ce point, n'ont fait que citer son article. D'après l'autre, ce doit être un village, appelé *Montaison*, situé sur la route vicinale de Valence à Crest ; c'est celle qui m'a paru véritablement fondée.

D'Anville reconnaît lui-même que, dans son arrangement, les distances locales « *ne cadrent point avec l'Itinéraire* » ; ce sont ses propres termes. En effet, non seulement Chabeuil serait *du double* trop près de Valence, la distance totale de Valence au bourg d'Aoste en serait alongée de deux ou trois milles de plus. Il faudrait indispensablement supposer que les nombres ont été plus ou moins altérés. La seule raison qui paraît avoir déterminé D'Anville, c'est la ressemblance qu'il trouve du mot *Chabeuil* à celui de *Cerebelliaca*. Mais on sent qu'il ne suffit pas d'une si faible affinité de sons, pour accuser d'altération un passage sur lequel tous les textes sont d'accord ; d'autant plus qu'il répugne à toute raison, qu'en allant de Valence au bourg d'Aoste, on se soit jamais avisé de passer par Chabeuil.

Dans la seconde opinion tout s'accorde, et tout est positif. 1° Montaison se trouve exactement aux intervalles donnés soit de Valence, soit du bourg d'Aoste ; c'est la même valeur absolue dans la dis-

tance totale, c'est la même proportion dans les valeurs relatives. Je m'en suis assuré sur des cartes fidèles ; calculs établis, non tant sur l'estimation vulgaire du mille que sur la comparaison des mesures indiquées dans la même relation, pour des lieux dont la position ne laisse aucune incertitude. 2° Quoique la voie par Montaison ne soit pas très-commode, absolument parlant, c'est toutefois la ligne la *plus* courte et la moins rude qu'on pût suivre. Le fait ne peut être contesté pour quiconque a sous les yeux la carte du pays. Encore même qu'on ait pratiqué, sous Bonaparte, un nouveau chemin du hameau de la Paillasse au village d'Allès, celui de Montaison est toujours le plus fréquenté, parce qu'il n'est guère moins facile aux voitures légères, et qu'il est beaucoup plus court. 3° Si Montaison n'est pas un lieu considérable en lui-même, il dut être néanmoins toujours le point central de toute la petite région dans laquelle il se trouve. Les ruines du château qui le dominait avant la révolution, et le renom que ses seigneurs ont acquis, prouvent qu'il fut jadis d'une certaine importance. Enfin il n'est pas jusqu'aux noms de *Montaison* et de *Cerebelliaca*, qui n'aient entre eux le rapport le plus incontestable. Montaison est placé sur une butte assez considérable, et le terrain qui s'abaisse autour des habitations est arrosé par plusieurs petits ruisseaux. Or, ce sont là les deux idées que signalent, d'une manière également caractéristique, le nom de *Montaison* et celui de *Cerebelliaca*. Dans la langue qu'on a désignée

sous le nom de langue romane, et qui, dans ces contrées particulièrement, précéda le français actuel, *mont-aison*, *mont-aisoux* signifie littéralement *tumulus aquosus*, c'est-à-dire éminence remarquable par ses eaux, de *mont* qui désigne encore une élévation quelconque, et d'*aisoux*, synonyme indigène du mot barbare *aqueux*. Celui d'Aix se retrouve souvent dans les noms des lieux connus par leurs eaux. Dans le patois du pays, langage qui doit remonter aux temps les plus reculés, *céré-bélli-aïgâ*, *céré-bélli-aïcâ*, et par l'altération qu'il dut subir en recevant la conformation latine, *cerebelliaca* signifie mot pour mot *monticule-belles-eaux;* de *cère*, coteau, monticule, et de *béll' aïgâ*, belles eaux. Le hasard peut-il avoir produit cette corrélation si précise des noms et des localités entre eux? Je sais qu'au moyen de prétendues étymologies et de quelques mots factices, en voulant tout expliquer, l'on parvient à tout confondre. Mais ici rien n'est arbitraire, ni dans les mots, ni dans leur emploi. Des deux idiomes sur lesquels je m'appuie, l'un existe encore dans nos vieux écrivains, et l'autre se parle toujours dans le village même; et, quant à l'emploi de chaque locution, telle est la vérité de mon système que le nom de *Montaison*, tout moderne, n'existait point à l'époque où l'Itinéraire fut écrit, et qu'on ne pouvait rendre l'idée qu'il exprime que par celui de *cerebelliaca*, d'autant plus que l'auteur n'en comprenait peut-être pas le sens, et qu'il écrivait *sermone simplici*, comme on l'a déclaré dans l'intitulé de sa relation.

Ainsi l'opinion qui place à Montaison la *mutation* nommée *Cerebelliaca*, réunit évidemment tous les élémens de la conviction. Elle satisfait aux distances; elle est conforme aux localités, elle suit la direction qu'a dû suivre le voyageur; elle explique irrécusablement la valeur et la propriété des noms. Non seulement je la crois préférable à celle que D'Anville a suivie; il me paraît impossible de ne pas l'adopter absolument.

DISSERTATION

Sur le camp romain connu sous le nom de *Cité d'Afrique*, situé près de Nancy, par M. Beaulieu de Nancy (Meurthe), correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

Quoique les camps établis par les Romains dans les diverses parties de leur vaste empire, et spécialement dans les Gaules, soient très-multipliés et ne présentent entre eux que de légères différences, cependant je crois devoir appeler l'attention des archœologues sur celui connu en Lorraine sous le nom de côte ou cité d'Afrique, situé à 9 kilom. sud-ouest de Nancy, entre les villages de Ludes et de Messin; sa belle situation, l'élévation et la conservation parfaite de ses retranchemens le mettent au rang des constructions qui nous retracent le mieux

PLAN
d'un ancien Camp Romain
dit
LA CITÉ D'AFRIQUE
Situé
sur le territoire de la Commune
de Messein.

le mode de campement adopté autrefois par les armées romaines. Il offre de plus des divisions intérieures que je n'ai remarquées nulle part et qui méritent d'être observées avec soin ; j'ai tâché de les indiquer sur le plan que je joins à cette dissertation. Les fossés du camp sont creusés dans un sol extrêmement pierreux et couverts de bois et de broussailles, ce qui a rendu peu sensible l'action du temps et des pluies sur le relèvement qui les domine. Il se trouve divisé en deux parties inégales; l'une occupe le sommet de la côte et commande au sud-ouest, le vaste et riche bassin de la Moselle; de l'autre côté, la vue se prolonge sur les rives de la Meurthe, à plusieurs lieues de distance. Tout au bas se croisent deux routes, dont l'une conduit des Vosges à Scarponne et Metz; l'autre, maintenant chemin de traverse et détruit en partie, formait la communication de Toul (*Tullum*) à Lunéville (*Lunæ Villa*), en passant par la Neuve-Ville (*Villa nova*), Saint-Nicolas et Rosières-aux-Salines, trois bourgs assez considérables sous la domination romaine.

Cette position militaire est sans doute la plus belle qu'il soit possible de trouver, tant pour la facilité de la défendre que par l'immense étendue de pays qu'elle domine et qu'elle peut facilement garder ; des précipices inaccessibles, des rochers taillés à pic la défendent au midi; leur élévation est quelquefois de plus de cent mètres. Sur le plateau de la montagne, un double fossé, revêtu de deux relè-

vemens en demi-cercle, la protège contre les attaques; l'élévation moyenne de ces relèvemens est encore de 10 mètres environ, à partir du fond du fossé.

Arrivé au revers de la montagne, à l'est, le fossé extérieur et son relèvement se prolongent jusqu'au bas de la montagne, et, remontant ensuite vers le sud jusqu'aux précipices, ferment entièrement le camp de ce côté, tandis que le fossé intérieur et son relèvement, allant directement rejoindre les précipices, forment, sur le haut du revers de la montagne, la division du camp en deux parties inégales. Le retranchement qui défend la partie supérieure est beaucoup plus élevé que celui de la partie inférieure. Quels sont les motifs de cette différence? d'abord la nature du sol et sa position favorable à la culture ont dû engager les habitans des environs à le défricher, ce qui a diminué nécessairement la hauteur du relèvement; peut-être aussi que la partie supérieure et principale se trouvant suffisamment défendue de ce côté par une première ligne de défense, on n'aura pas cru nécessaire de donner la même hauteur au relèvement de la partie inférieure regardée comme moins importante. Là se tenait le marché sur une surface inclinée, de la longueur de 118 mètres, actuellement en culture et désignée encore dans le pays par le nom de Vieux-Marché. L'usage des Romains était peut-être d'y admettre les habitans des campagnes voisines, qui

venaient y vendre des provisions et y établissaient une espèce de foire sous la protection des troupes qui y séjournaient.

Plusieurs savans ont pensé que cette division d'un camp en deux parties provenait de ce qu'ayant été occupé, à diverses époques, par une quantité de troupes plus ou moins grande, on avait nécessairement dû augmenter ou diminuer son enceinte suivant leur nombre. Cette opinion est exposée avec un grand talent par M. Devismes, dans sa Dissertation sur le camp du Vieux-Laon, insérée, tom. II, p. 407, des Mémoires de la Société. Qu'il me soit permis de présenter ici une hypothèse différente; je pense qu'une des deux parties du camp pouvait être destinée au logement des troupes, et servait, en quelque sorte, de citadelle, tandis que l'autre, ordinairement moins forte, servait de place de refuge aux habitans des hameaux voisins, pour y mettre en sûreté, contre les incursions de l'ennemi, leurs meubles et leurs troupeaux. C'est ainsi que, dans le moyen âge, pendant que le fer et la flamme détruisaient leurs misérables cabanes, les vassaux trouvaient un asile dans les cours et les fossés du château du seigneur dont ils cultivaient les domaines. Cette conjecture, applicable non seulement au camp d'Afrique, mais encore à celui du Vieux-Laon, suivant la description qu'en donne M. Devismes, expliquerait d'une manière satisfaisante le motif pour lequel une partie, dans chacun de ces deux camps, se trouve moins fortifiée que l'autre.

Le relèvement qui environne le Vieux-Marché, est ouvert en quatre endroits; les deux ouvertures supérieures offrent trop peu de largeur et de profondeur pour qu'on puisse leur attribuer une origine ancienne; ils n'ont dû être ouverts que pour faciliter l'exploitation des bois. Le seul chemin, vraiment ancien, pour arriver à cette partie du camp, me paraît être le grand chemin par lequel les soldats qui occupaient le camp supérieur, pouvaient aller dans la campagne pour se procurer des fourrages et de l'eau qui sort des fentes d'un rocher, situé en face de cette partie du camp. De ce chemin s'en détache un autre qui conduit à la porte décumane, et, traversant le camp supérieur, arrive à la porte augurale ou prétorienne, percée dans le double retranchement du côté du nord. On remarque, près de cette entrée, des élévations ou tertres artificiels, sur le plus élevé et le plus grand desquels était sans doute la tente du préteur; les autres, moins étendus, ont pu être occupés par celles des officiers supérieurs de la légion, ou par les augures qui jouissaient d'un rang distingué dans les armées. Plusieurs lignes de pierres amoncelées indiquent des divisions intérieures que nous ne pouvons expliquer d'après les documens qui nous restent sur la castramétation des Romains.

A gauche de la porte prétorienne, dans le fossé intérieur seulement, on remarque quelques élévations ou tumulus, modestes sépultures de soldats romains; les fouilles que je fis faire dans ce sol au

mois de mai dernier, ne me produisirent que des ossemens très-altérés et quelques fragmens d'une poterie extrêmement commune; ces fouilles ont été réitérées depuis par plusieurs amateurs, mais sans aucun succès. Près de ces tumulus on voit plusieurs carrés en maçonnerie non liée : leur origine est moderne; ce sont les restes de baraques construites, en 1815, pendant l'invasion, par les habitans des villages voisins qui s'y retirèrent momentanément; ainsi des remparts élevés jadis pour défendre le pays contre les invasions des nations transrhénanes, après seize siècles d'existence, offrirent encore aux descendans des Gaulois, contre ces mêmes nations, un asile tutélaire auprès des tombeaux de leurs ancêtres.

J'ai observé avec attention les deux entrées principales du camp, ainsi que le sommet des remparts; rien n'indique qu'il y ait jamais eu aucunes constructions en maçonnerie, comme le prétendent les habitans des environs; leur opinion, à la vérité, paraît fortifiée par ce que rapporte dom Calmet, qu'en 1532, M. de Châteauroux, allant de Toul à Saint-Nicolas, passa la Moselle, et remarqua un grand pan de muraille qui fermait autrefois la cité d'Afrique. On ne peut guère ajouter foi à ces assertions :

1° Parce que ce n'était pas l'usage des Romains d'élever, sur les remparts de leurs camps, des constructions en maçonnerie; ils se contentaient d'une enceinte de pieux *(sudes)*, derrière lesquels se tenaient les soldats pour combattre, et de tours en

bois placées à environ 20 mètres de distance l'une de l'autre ;

2° Il me paraît impossible que des murs qui auraient encore existé il y a quatre-vingts ans, comme l'assurent les habitans du pays, aient entièrement disparu sans qu'on puisse retrouver aucuns fragmens de ce ciment presque indestructible que les Romains employaient dans leurs constructions ;

3° Enfin M. de Châteauroux, passant la Moselle et traversant le vallon que domine le camp, n'a pu voir de murailles sur le rempart, puisque ce rempart ne peut être aperçu du bas de la montagne; il aura sans doute pris pour un mur le rocher taillé à pic qui défend le camp du côté du sud. Quant au souterrain, dont parle aussi dom Calmet, je n'en ai trouvé nulle trace.

La longueur des deux parties du camp, à partir du pied des relèvemens, est d'environ 600 mètres sur 200 de largeur, espace plus que suffisant pour une légion et ses auxiliaires. Le sol, excepté l'endroit dit le Vieux-Marché, est entièrement couvert de forêts et broussailles.

Tel est l'état actuel du camp d'Afrique ; il me reste maintenant à examiner les diverses opinions sur l'origine de son nom, puis à indiquer l'époque probable de son établissement.

Peu de provinces sont aussi dépourvues que la Lorraine de bonnes sources historiques. Dévasté par les barbares, dans le moyen âge, et depuis, successivement, par les Allemands, les Bourguignons,

les Français et les Suédois, ce pays fertile était presque changé en un désert lorsque, par la paix de Risvick, en 1697, il fut rendu à son légitime souverain, Léopold Ier. Durival, dans sa *Description de la Lorraine*, nous donne une idée de l'état de barbarie et de misère dans lequel ce pays était alors plongé : « On ne savait » plus, dit-il, le nom de la plupart des lieux dont » les habitans étaient nouveaux ou étrangers; les » titres, les registres des paroisses étaient ou perdus » ou égarés. »

D'après cet exposé on jugera sans peine de la difficulté, ou plutôt de l'impossibilité d'appuyer les recherches archœologiques de documens historiques bien satisfaisans, et malheureusement aucuns de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous ne font mention du camp d'Afrique. Que nous reste-t-il donc? les traditions populaires et nos conjectures. Le champ, sans doute, est vaste, mais aussi l'imagination s'y égare, plane sur les temps passés, trouve des analogies, bâtit des systèmes, et prend pour la vérité des chimères qu'un examen réfléchi fait bientôt disparaître, et qui ne sont souvent remplacées que par d'autres opinions aussi dépourvues de fondement. Que l'archœologue ne se décourage cependant pas dans ses recherches, qu'il continue à interroger les ruines de nos antiques monumens, et souvent il parviendra à soulever le voile que le temps et les invasions des barbares ont jeté sur leur origine.

La première opinion sur l'origine de la dénomination de cité d'Afrique, est celle qui fai dériver

ce nom d'un corps de troupes africaines qui aurait occupé ce camp à une époque très-reculée. Or nous ne trouvons nulle part dans l'histoire, qu'on ait envoyé des garnisons africaines dans la Gaule; César avait, il est vrai, de la cavalerie numide; mais les troupes de cette nation ne figurent jamais que comme auxiliaires dans les armées romaines, du moins jusqu'au 5ᵉ siècle.

Le terrain sur lequel fut établi le camp dont nous parlons est depuis long-temps possédé par la maison de Ludres, qui joint à ses titres celui de comte d'Afrique. Cette ancienne et illustre famille, *qui descend* des sires de Frolois en Bourgogne, possédait, dit-on, dans cette province, une montagne à laquelle elle aurait donné ce nom en mémoire d'un de ses ancêtres qui se serait trouvé aux croisades. Etant venue s'établir en Lorraine en 1359, elle donna le nom de côte ou cité d'Afrique à la montagne qui domine le village de Ludres, en mémoire de *celle* qu'elle possédait en Bourgogne et qui portait ce nom. Telle est la seconde opinion, la plus spécieuse et la plus généralement adoptée; elle me paraît cependant aussi inadmissible que la première.

Il y a effectivement dans le département de la Côte-d'Or, à deux lieues de Dijon, une montagne connue sous le nom du Mont-Afrique; on y voit encore les restes d'un camp romain, auprès duquel on a découvert des tombeaux; mais elle n'a aucun rapport de configuration avec celle qui domine le village de Ludres près Nancy. M. X. Girault de Dijon,

qui a fait, sur l'origine de la dénomination de cette montagne, de profondes recherches, convient de l'impossibilité d'émettre à ce sujet une opinion satisfaisante; mais il résulte des renseignemens que ce savant a bien voulu me transmettre, qu'il n'y a au pied du Mont-Afrique que deux villages, Corcelles et Flavignerot, et qu'on ne trouve nulle part qu'aucun des sires de Frolois, village fort éloigné de là, en ait jamais eu la propriété; ils n'ont donc pu donner à cette montagne le nom qu'elle porte, sans doute depuis une époque bien antérieure aux croisades; et, s'il en est ainsi, à quel propos cette famille aurait-elle donné le nom de Côte ou Cité d'Afrique à la montagne qui domine le village de Ludres, montagne dont elle ne possédait même qu'une partie et sur laquelle il n'y a jamais eu de cité (1). Concluons donc que, suivant toute apparence, l'origine de la dénomination de ces deux montagnes est commune, mais qu'il faut la chercher à une époque bien antérieure au 14e siècle.

Peut-être le nom d'Afrique (2), donné à ces deux montagnes, est-il dérivé du mot latin *anfractum*, qui signifie le point où deux chemins se rencontrent. En effet, commme je l'ai dit au commencement de cette dissertation, ces deux camps sont placés à la

(1) Dom Calmet, Ant. de la Lorraine, tom. 1, fol. 695.

(2) Ce nom d'Afrique pourrait peut-être également venir du mot latin *apricus*, qui signifie exposé au soleil, ce camp étant entièrement tourné vers le midi?

jonction de routes importantes; mais ce n'est qu'en passant et faute de mieux que je hasarde cette hypothèse. Il me reste maintenant à vous faire part de mes conjectures sur l'époque probable de l'établissement du camp d'Afrique, que je crois devoir être portée vers la fin du deuxième siècle.

Polybe, qui écrivait environ 140 ans avant notre ère, ne nous parle que de camps de forme *régulière*, presque toujours quadrangulaires, ayant quatre portes entourées de fossés plus ou moins profonds suivant que le requéraient le danger ou le temps qu'on devait y séjourner. Chaque soldat, *en arrivant* sur le lieu du campement, savait d'avance où il devait se placer. La forme du camp était toujours la même, ses dimensions seules variaient. Ces règles de castramétation furent certainement encore observées pendant la guerre des Gaules qui commença environ 57 ans avant l'ère chrétienne. César lui-même nous l'indique dans ses Commentaires; *tous* ses camps sont établis en plaine ou sur des *collines*; quelquefois, il est vrai, on plaçait un petit camp (*castellum*) sur une position élevée dont il était important de s'emparer, mais ce n'était qu'un accessoire du camp principal auquel on n'aurait pu donner la régularité nécessaire en l'établissant dans une position différente. Nous devons donc rapporter à une époque plus moderne, à un temps où *la discipline* s'était déjà relâchée, les camps placés *sur* les lieux escarpés.

C'est en vain qu'on invoquerait ici les traditions populaires; le vulgaire, comme on sait, a coutume d'attribuer à Jules César tous les camps et même toutes les constructions de la période celto-romaine; c'est partout le pont de César, la tour, le chemin de César, etc. On ne veut pas considérer que la plupart des empereurs romains eurent le titre de César avant que d'être Auguste, et l'on s'obstine à tout attribuer au conquérant des Gaules. Plusieurs savans, entraînés par leur patriotisme et dans la vue de relever l'antique illustration de leurs provinces, ont aussi cherché à prouver que beaucoup de camps, dont on voit encore les restes, devaient leur origine à ce grand homme; leurs assertions ne doivent être admises qu'avec une grande réserve; je le répète, à quelques exceptions près, tous les camps de cette époque durent être placés sur des surfaces unies ou peu inclinées; ils sont, au reste, extrêmement rares; car leur position les rendant propres à la culture, la charrue a depuis long-temps dû niveler le sol sur lequel ils furent établis.

Mais depuis cette époque jusqu'au règne de Clovis, et à l'extinction totale de la puissance romaine dans les Gaules, on vit la discipline s'affaiblir graduellement. L'ancien mode de campement fut négligé comme trop pénible, et les Romains adoptèrent la méthode des Grecs, qui établissaient leurs camps sur des lieux élevés et en partie fortifiés par la nature, d'où s'ensuivit l'impossibilité de leur donner une forme régulière; aussi Végèce, qui écrivait au

quatrième siècle, nous dit-il que, de son temps, les camps étaient triangulaires, ovales ou carrés, suivant que l'emplacement le commandait. C'est donc en nous rapprochant de cette époque que nous devons trouver la date de l'établissement du camp d'Afrique dont la forme est irrégulière. J'ajouterai une autre considération.

L'observateur attentif, et connaissant bien le pays, apercevra facilement que ce camp n'est pas un ouvrage isolé, mais qu'il faisait partie d'une ligne de défense et d'observation établie pour garder les rives de la Moselle. Cette ligne commençait au castellum de Sion (*Semita*), qui domine les vastes et riches plaines du pays de Vaudémont (*Vadanus Mons*), et du sommet duquel on découvre parfaitement le camp d'Afrique. La rivière a dû être guéable en cet endroit. En suivant son cours, on trouve Toul (*Tullum*); plus loin, le camp romain de Jaillon, Liverdun, dont la terminaison semble indiquer un lieu romain ou celtique, et dont la position est admirable; la ville célèbre de Scarponne qui unissait les deux rives, enfin un autre camp romain qui domine la ville de Pont-à-Mousson, dans l'emplacement duquel on trouve encore journellement beaucoup d'antiquités: de ce point jusqu'à la ville de Metz, le cours de la Moselle est assez profond pour n'avoir pas besoin de défenses artificielles; il en est de même jusqu'à Trèves, ancienne métropole de la première Belgique. Ces points de défense n'ont pu être établis qu'en deuxième ligne, le Rhin

devant former la première. Il paraîtra donc évident qu'elle ne fut organisée que dans un temps où l'intérieur de la Gaule était entièrement tranquille, mais où les Germains et les Francs, refoulés d'abord bien loin des bords du Rhin, s'en étaient insensiblement rapprochés, et, commençant à secouer le joug de la puissance romaine, hasardaient des incursions dans les provinces limitrophes du fleuve; en effet, nous les voyons, suivant Xiphilinus, J. Capitolinus et Spartianus, faire plusieurs invasions dans les Gaules sous les règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle, et c'est sans doute pour les maintenir que le premier de ces princes établit ces lignes de défenses qui font le sujet de notre examen; nous savons de plus qu'il prit grand soin des Gaules, qu'il en répara les chemins et les édifices publics, et qu'il établit des camps pour protéger les frontières (1). Je pense donc que nous pouvons fixer au règne de ce prince ou de son successeur, c'est-à-dire vers la fin du deuxième siècle, l'époque de l'établissement du camp d'Afrique.

La protection que ce camp assurait aux habitans du pays, jointe à la facilité de se défaire de leurs produits agricoles et industriels, durent en déterminer beaucoup à venir dans ses environs fonder des bourgades, et dans lesquelles les troupes du camp, lorsque le pays n'était pas menacé, allaient s'établir pendant les hivers longs et rigoureux de la Gaule.

(1) Mezerai, Hist. de France avant Clovis.

On rencontre, à trois mètres environ de profondeur, sous le sol du village de Messin, placé sur le bord de la Moselle, au-dessous du camp d'Afrique, les débris d'un de ces bourgs (*vicus*), qui paraît avoir autrefois joui d'une certaine importance. On y a trouvé des restes de tours, de voûtes, des fragmens de colonnes et de peintures à fresque; et, chaque hiver, les eaux, en entraînant vers la rivière le sol argileux de ce village, mettent à découvert des murs, des tuiles et autres débris d'habitations gallo-romaines.

M. Briquelot, ancien capitaine et maire de la commune de Messin, qui a bien voulu m'aider dans mes recherches avec une rare complaisance, m'a fait voir, entre autres objets antiques trouvés dans les environs, une médaille en moyen bronze à l'effigie d'Antonin; je me suis assuré que les autres médailles, en petit nombre, qui ont été trouvées précédemment, soit dans le camp, soit au lieu dit le Vieux-Marché, portent toutes l'effigie de ce prince ou de ses successeurs; mais je sais combien cette circonstance est indifférente pour prouver l'époque de cet établissement militaire, aussi je n'en fais mention que comme accessoire.

NOTICE

Sur les camps romains dont on remarque encore les traces dans le département de la Manche, par M. C. de Gerville, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

Tous les camps romains situés dans le département de la Manche, excepté un, sont situés au bord de la mer ou sur des élévations d'où l'on découvre nos principales baies et les points les plus accessibles de nos côtes. J'ai pensé que cette uniformité dans leur position n'était pas l'effet du hasard.

De tous ces camps à peu près littoraux que j'ai reconnus, un seul est hors de la presqu'île du Cotentin. D'où vient cette disproportion? le Cotentin forme à peine le tiers du département. Pourquoi donc les Romains ont-ils entassé, pour ainsi dire, leurs stations sur ce petit pays?

Pour ceux qui, avec une carte de notre département, voudront étudier cette question, la solution m'en paraît facile. La presqu'île du Cotentin est très-avancée dans la mer. Elle est assez rapprochée de la Grande-Bretagne. Autour de cette péninsule, on trouve deux ports fréquentés autrefois et plusieurs baies considérables. Nulle part, il n'y eut plus de moyens pour le trajet des troupes destinées à conquérir l'Angleterre. Aucune partie de la France

ne fut plus exposée aux descentes des Saxons ; de là, l'origine assez probable des camps romains que j'ai observés sur nos côtes. Si cette conjecture a quelque fondement, je ne doute pas qu'elle ne soit applicable à plusieurs de ces départemens que César a nommés *Armoricæ civitates*, que les géographes du Bas-Empire ont désignés sous le nom de Rivage Saxon (*Littus Saxonicum*), où la nécessité de s'opposer aux descentes des pirates avait fait placer un inspecteur général de ces côtes, connu sous le titre de Comte du rivage Saxon (*Comes littoris Saxonici*)(1).

Afin que l'on puisse plus facilement suivre sur la carte l'indication de nos camps, je vais faire une inspection suivie de nos côtes. En commençant à la limite du Calvados, nous la poursuivrons régulièrement jusqu'à celle d'Ille-et-Vilaine.

Petit Montcastre, planche v, n° 1.

Depuis le bras de mer, appelé le Grand-Vay, qui sépare les côtes du département de la Manche de celles du Calvados, on trouve jusqu'à Montebourg un pays de pâturages trop bas et trop uniforme pour l'emplacement d'un camp romain. A Montebourg, on commence à retrouver des montagnes. La plus voisine du bourg s'appelle le Montcastre. Sur son sommet, j'ai reconnu le camp dont je donne le plan. Son enceinte est assez conservée pour qu'on puisse en déterminer la figure et en calculer les

(1) Notit. imperii occidentalis.

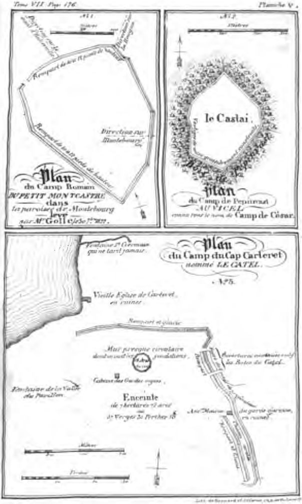

N.° 1.
Rempart de
Direction sur
Plan
du Camp Romain
DU PETIT MONTCASTRE
dans
la paroisse de Montebourg
levé
par M.r Golle
N.° 2.
Mètres
le Castai.
Plan
du Camp de Pepinvast
AU VICEL
connu sous le nom de Camp de César.
Fontaine S.t Germain
qui ne tarit jamais.
Plan
du Camp du Cap Carteret
nommé LE CATEL.
N.° 3.
Vieille Eglise de Carteret,
en ruines.
Rempart et glacis
Mur presque circulaire
fondations.
Ouverture
les Bots du Catel.
Enceinte
Anc.ne Maison
en ruines
Mètres

proportions. Un horizon complet, la vue entière de la plus grande baie du département, une position intermédiaire entre le centre de cette baie et la ville romaine d'*Alauna* ont dû donner beaucoup d'importance à ce camp; mais son étendue ne semble pas répondre à l'idée qu'on se fait d'abord de cette importance. Il pouvait à peine contenir le quart d'une légion; ce qui avait sans doute paru suffisant à cause de la proximité du chef-lieu de la presqu'île et du camp de Pepinvast dont nous allons nous occuper. L'enceinte de cette station consiste en remparts de dix à douze pieds de hauteur; quelquefois un peu plus élevés. J'y ai remarqué peu de traces de fossé; je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu bien plus qu'on n'en voit aujourd'hui.

Camp de Pepinvast, planche v, n° 2.

A quatre lieues au nord de Montebourg, environ à une lieue de Barfleur, sur une hauteur appelée la Lande de Pepinvast entre les paroisses du Vast et du Vicel, j'ai trouvé un autre camp dont l'enceinte, moins bien conservée que celle du précédent, est cependant assez entière pour qu'on en puisse lever le plan. La rivière de Saire passe au pied d'un de ses côtés justement au point où l'on a établi la grande filature du Vast. Un peu plus bas vers le nord, la même rivière s'en écarte un peu, et sépare les paroisses du Vicel et de Valcanville, tout près de l'usine que vient d'établir M. Mosselman pour laminer le zinc.

Vers la filature du Vast, un coteau escarpé et la rivière rendaient l'accès de ce camp difficile. Aussi le rempart y est à peine ébauché : vers les autres côtés, il était bien plus considérable. Ce camp est connu dans le pays sous le nom de *Castiaux de Pepinvast*; quelquefois je l'ai entendu nommer *les Montcastres*. On voit que ces deux noms sont au pluriel. Cette circonstance n'indiquerait-elle point des travaux accessoires? Elle m'a engagé à chercher d'autres retranchemens dans les environs. J'en ai bien trouvé quelques-uns; mais je n'ose assurer qu'ils appartiennent au camp de Pepinvast. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir les indiquer. Environ à 500 mètres du camp, vers le nord, dans la lande de Valcanville, tout près de l'établissement de M. Mosselman, j'ai trouvé un autre retranchement en forme de croissant dont la partie convexe est tournée vers la rivière. Son origine me semble prouvée par des tuiles romaines et par une grande quantité de médailles trouvées en cet endroit. Un autre retranchement se trouve au levant de Pepinvast sur une partie fort élevée de la lande de la Pernelle, près de la Vigie: celui-ci forme une ligne droite qui traverse la crête de cette lande élevée.

Dans un bois, qui est au nord-est de ce camp et qui fait l'angle entre lui et ce dernier retranchement, on a trouvé, en 1780, plusieurs centaines de médailles avec des meules de moulins à bras dont le diamètre était depuis 14 pouces jusqu'à 3 pieds.

La partie élevée du landage, où se trouve le camp

de Pepinvast, est appelé vulgairement *le Castai*, mot qui paraît d'origine romaine (1). Je présume que ce camp de Pepinvast est un de ceux qui ont servi aux troupes employées à conquérir la Grande-Bretagne sous les règnes de Claude et de ses successeurs. Mon opinion, je l'avoue, n'est fondée que sur des probabilités; mais j'ai cela de commun avec tous ceux qui voudraient indiquer les lieux où ces troupes s'embarquaient. Si mes conjectures semblent plau-

---

(1) Des vestiges de murs grossiers formant une enceinte presque impraticable dans plusieurs de ses points, notamment du côté de la rivière de *Saire*, semblent prouver l'existence d'un camp sur la lande de *Pepinvast*. Cette partie élevée de landage est appelé vulgairement sur les lieux le *Castai*, mot évidemment d'origine *romaine*.

Ce point (le Castai) paraît avoir été assez important pour avoir été occupé et fortifié par les *Romains*, dont les embarquemens se multipliaient à *Barfleur*. Il est en rapport direct avec la lande de la Pernelle, lieu où se trouvent des restes d'ouvrages, et qui commande tout le vallon nommé le *Val de Serres* ou *Cérès*.

Il est aussi en rapport avec le point le plus élevé du département, distant d'environ deux lieues, appelé *Montaigu*, d'où l'on domine tout le pays, et d'où la vue s'étend jusqu'aux *monts Castres*.

On peut supposer qu'en occupant toutes ces hauteurs, les *Romains* avaient pout but de commander à tout le pays, depuis le *Grand-Vay* jusqu'à *Barfleur*, et d'établir entre leurs troupes des moyens de correspondance qui assuraient leurs embarquemens. Du moins les restes de fortifications, découvert, sur toute cette ligne de hauteurs, semblent donner quelque vraisemblance à cette assertion.

sibles, j'aurai peut-être fourni des renseignemens utiles à ceux qui s'occupent de l'ancienne géographie de la Gaule.

Je m'appuie sur des faits, et je m'abstiens de toute dissertation.

Dans le nord du Cotentin sont les ports les plus rapprochés de la partie méridionale de l'Angleterre, dont Winchester (*Venta Belgarum*) était la capitale. Barfleur était le port le plus voisin de ce pays.

Presque toujours, depuis la chute de l'empire romain jusqu'au temps où la Normandie et l'Angleterre cessèrent d'avoir un même souverain, la communication entre ces deux pays s'est faite par le port de Barfleur.

Suétone et Tacite parlent des exploits de Vespasien dans la Grande-Bretagne, sous l'empire de Claude. Parmi ses conquêtes, Suétone cite l'île de Wight. C'est, de toute l'Angleterre, le point le plus rapproché de Barfleur.

Il y a un camp romain près de Barfleur. La mémoire de Vespasien y est détestée ; dans ces parages, lorsque les enfans y parlent d'un méchant homme, ils l'appellent encore un *Vespasan*.

Cette haine traditionnelle est facile à comprendre, si l'empereur a fait vivre ses troupes à discrétion dans le pays, s'il y a formé des magasins en frappant des réquisitions sans égalité proportionnelle, s'il a emmené avec lui l'élite des hommes capables de porter les armes, s'il a fait périr ceux qui ne voulaient pas obéir à ses ordres.

Il est donc assez probable que les troupes commandées par Vespasien se sont embarquées à Barfleur, et qu'elles ont fait usage du camp qui en est voisin.

Mais, dira-t-on, parmi un grand nombre de médailles trouvées au Vicel et à Valcanville, près du camp de Pepinvast, il y en avait beaucoup de postérieures au règne de Claude et de Vespasien.

La réponse est facile : les expéditions romaines ne se sont pas bornées à une seule époque. La Grande-Bretagne n'a été assujettie entièrement que longtemps après l'empire de Claude ; et, à la suite des troupes qui sont allées pour la conquérir, il en sera indubitablement passé beaucoup pour conserver les conquêtes des premières.

Ce que je viens de dire de Barfleur peut, sous presque tous les rapports, s'appliquer à Cherbourg. Ce port n'est pas plus éloigné de l'île de Wight. On trouve un camp romain dans son voisinage. Le nom de Vespasien y est également une injure. Si, jusqu'au règne de Philippe-Auguste, Barfleur a eu avec l'Angleterre une communication mieux prouvée, il n'y a pas de doute qu'il s'en faisait dans le même temps par Cherbourg. Au commencement du onzième siècle, il y avait un château et un port à Cherbourg ; il en est parlé dans l'acte de mariage du duc Richard III, en 1026 (1). On sait que le duc Guillaume

(1) Acherii spicil., édition in-4°, tom. VII, p. 203.

y fonda un hôpital, ou qu'il augmenta les revenus de celui qui y existait. Ce fut là que l'impératrice Mathilde, petite fille du conquérant, vint débarquer après une tempête vers 1140. Henri II, son fils, devenu roi d'Angleterre, s'y embarqua souvent pour passer à *Hantonne* ou à Portsmouth(1). On sait quelle importance Cherbourg a acquise depuis ce temps.

Entre Barfleur et Cherbourg la côte est hérissée de rochers; il n'y a pas d'autre point de débarquement qu'une petite anse appelée *le Brique*, entre les paroisses de Fermanville et de Maupertuis. Pour opposer, sur ce point, à un ennemi maritime, une résistance proportionnée à ses moyens de débarquement, on a établi, sur des hauteurs, près du Brique, des postes connus aujourd'hui sous les noms de *grand* et *petit Câtel de Maupertus*.

J'avais d'abord pensé que c'étaient de simples emplacemens de châteaux du moyen âge; mais depuis j'ai reconnu que le nom de *Castel* s'applique souvent à des camps romains, et je n'ai pas balancé à rendre à ceux-ci une origine d'autant plus probable, que ces positions ressemblent à toutes celles que les Romains ont choisies pour empêcher les débarquemens des Saxons. Au surplus, ce n'est pas là qu'il faut chercher une station convenable aux armées destinées à conquérir la Grande-Bretagne.

---

(1) Chronic. Norman. ap. Duchesne Norm. script. antiq., p. 994 et 95. — Robert de Monte *ibid.*, p. 995 et 99.

La position de Cherbourg réunissait tout ce qu'il fallait pour de pareilles expéditions, et j'ai cru devoir m'en rapprocher pour voir si je n'y trouverais point le lieu où campèrent les troupes de Claude ou de ses successeurs, qui ont pris le surnom de *Britanniques*.

En examinant sur la carte de Cassini l'espace qui sépare Cherbourg du Câtel de Maupertus, j'ai vu à peu près à moitié chemin l'indication de deux *grands camps ;* j'ai présumé que ces noms avaient quelque rapport avec ce que je cherchais, et je suis allé reconnaître le terrain. Mais au lieu de deux grands camps indiqués, l'un au Mesnil-au-Val, l'autre à Tourlaville, je n'ai trouvé qu'à Tourlaville un emplacement bien caractérisé. Comme celui-ci même est mal indiqué sur la carte, j'ai cru devoir en rétablir ici la position.

Camp de Tourlaville.

Il est, sur une élévation couverte de bois, tout près de la glacerie, et appartenant à cet établissement, qui est justement au pied, vers le couchant. Une ferme, appelée *Grand-Camp*, en est aussi tout près vers le côté opposé; mais elle en est séparée par le chemin du hameau *Luce* à *la Flague*. Au nord-est on voit, à peu de distance, le hameau Luce, et, à un quart de lieue plus loin, dans la même direction, l'église de Tourlaville ; au nord, environ à une lieue, on découvre la baie de Cherbourg; mais la

ville est cachée par la montagne du Roule ; elle est à une grande lieue au nord-ouest du camp.

Quoique la vue soit belle et fort étendue, elle est cependant bornée vers l'ouest par le prolongement de la montagne du Roule ; mais la vue de la mer, et surtout de la rade de Cherbourg, qui était l'objet le plus important de cette station, est à souhait.

Le côté oriental de ce campement est dans un terrain uni et sans escarpement. Pour en empêcher l'accès de ce côté, on avait fait un fossé large et profond. Ce fossé, qui a près de mille mètres de longueur, est large d'environ cinquante pieds. La terre a été jetée des deux côtés de manière à faire comme un double rempart. Ce large fossé est connu sous le nom de *fossé Câtel*. Sa partie nord est longue à peu près de 600 mètres et forme une ligne droite. Le reste qui prend une direction occidentale, forme des sinuosités occasionnées par l'inégalité du terrain. Les autres parties du camp sont défendues par leur escarpement naturel ; on y a ajouté peu d'ouvrages.

Le temps ne m'a pas encore permis de lever le plan de ce camp ; mais il est aisé de voir que c'est le plus considérable que nous ayons sur les côtes du département : nulle part, excepté au grand Montcâtre dont nous allons bientôt nous occuper, je n'ai vu d'aussi énormes fossés que celui qui couvrait cette station vers le levant. Si Vespasien a pu camper quelque part dans notre presqu'île avec sa légion, c'est là seulement, à moins que les accessoires de Pepinvast n'aient contenu une partie de ses troupes.

Puisque la carte de Cassini m'a aidé à retrouver le camp de Tourlaville, je dois dire ce que j'ai trouvé au Mesnil-au-Val, où cette carte en indique un autre. Je l'ai cherché inutilement près de l'Orion, où il est marqué; mais entre l'Orion et le camp de Tourlaville, près du hameau *aux Guérets*, on m'a fait voir un triage (quartier) de *grand camp* et une fontaine de *grand camp*, mais je n'y ai vu aucune trace de retranchemens; et, comme le quartier est fort rapproché du camp de Tourlaville, il serait possible que ce fût jadis une extension de la terre de ce grand camp. Quoi qu'il en soit, Cassini marque ce quartier au midi de l'église du Mesnil-au-Val. C'est encore une erreur; il en est tout-à-fait à l'ouest.

La position du camp de Tourlaville a probablement eu le double avantage de servir au campement des troupes destinées à passer en Angleterre, et de celles qui devaient s'opposer aux descentes des pirates dans la baie de Cherbourg; il eût été difficile de rencontrer un lieu plus convenable pour réunir ces deux degrés d'utilité.

La côte occidentale de la baie de Cherbourg se prolonge environ quatre lieues, et se termine au cap de la Hague. En deçà de ce cap on trouve le petit port d'Omonville; au-delà, vers le sud, on trouve la baie de Vauville. Entre les deux points accessibles de la côte j'ai reconnu, tout près de l'extrémité de la Hague, les restes d'un camp romain connu dans ce pays sous le nom de *Câtel de Jobourg*.

Camp de Jobourg.

J'avais pensé d'abord que ce Câtel faisait partie des nombreux retranchemens saxons, ou plutôt normands, que j'avais remarqués près de la pointe de la Hague; mais un examen plus attentif m'a convaincu qu'il était d'origine romaine; son nom et celui de ses accessoires viennent évidemment du latin, tandis que ceux des tumuli et des autres retranchemens de ce promontoire sont tous saxons; un fossé ou ravin profond, connu sous le nom de *Vaux-du-Câtel*, en défendait l'entrée vers le nord-est; au midi, l'on trouve un rempart qui se dirige en ligne à peu près droite de l'est à l'ouest, dans une longueur d'environ 200 mètres. Entre ce rempart et les Vaux-du-Câtel, j'ai remarqué un passage étroit nommé *la Petite-Porte*. Voilà à peu près tout ce qui reste de ce camp. Il est trop dégradé et trop défiguré par la culture pour que j'en aie pu lever le plan; mais son nom, sa position et la nature du travail de ce qui reste encore, ne me laissent aucun doute sur son origine et sa destination.

Nous avons parcouru toute la côte septentrionale du département; nous allons maintenant continuer notre recherche vers le midi. Parvenus à peine au milieu de notre course, nous avons découvert au moins quatre camps romains. Dans ce qui nous reste à parcourir, je n'en ai reconnu que deux. Cette disproportion vient-elle de ce que j'ai moins examiné la côte de l'ouest que les autres? je ne le crois pas; il

est pourtant possible que je retrouve quelques nouveaux anneaux de cette chaîne de postes ; il est possible que le temps ou la culture en ait détruit quelques-uns. D'un autre côté, les causes de destruction ont également pu opérer sur la côte septentrionale ; et d'ailleurs la disproportion s'expliquerait aisément par la situation saillante du nord de notre presqu'île, et parce que les ports de Barfleur et de Cherbourg en font partie.

De Jobourg à Carteret il y a environ sept lieues. La baie de Vauville, un des points les plus accessibles de la côte de l'ouest, pouvait être facilement protégée par le camp de Jobourg ; mais vers Carteret la vue de cette baie est interceptée par les promontoires du Rosel et de Flamanville. Je présume que de petits postes ont été placés sur ces hauteurs intermédiaires, mais je n'ose l'affirmer.

La paroisse de Carteret est située justement vis-à-vis de Jersey. Pour arriver à cette île, le trajet est d'environ sept lieues ; c'est le plus court qui existe. Guernesey n'en est pas non plus fort loin ; et ces deux îles, dont les pirates ont souvent fait des lieux de retraite et de rendez-vous, ont nécessité dans ce quartier la présence d'une station d'autant plus considérable, que le havre de Portbail en est tout près, et les autres camps fort éloignés.

Camp de Carteret, planche v, n° 3.

Cette station, qui porte encore le nom de *Câtel*, est située au nord de la falaise appelée le *Nez-de-Carteret*.

La mer en est si près, qu'elle en baigne le côté nord-ouest. Le côté que la mer et son escarpement rendent inaccessible, n'a aucune défense artificielle ; voilà pourquoi son plan ne vous présente point une enceinte complète. J'ai eu déjà plus d'une occasion de faire cette observation. Cette circonstance se retrouvera encore au camp du Châtelier, dont je parlerai bientôt. Du reste, ce camp remplit parfaitement le but d'une station littorale destinée à empêcher le débarquement d'un ennemi maritime ; il couvre entièrement les baies de Carteret et de Portbail avec une grande étendue de côtes. De là on découvre aussi une partie considérable de l'intérieur des arrondissemens de Valognes et de Coutances et les îles de Jersey et de Guernesey. Ces îles, comme on le voit par leur histoire, ont été infestées par les pirates long-temps après la chute de l'empire, et jusque sous le règne du duc Guillaume qui conquit l'Angleterre (1).

En examinant attentivement la situation de ce camp, on voit qu'il n'y a aucun fondement à la tradition locale qui porte qu'autrefois le passage était si étroit entre Carteret et Jersey, qu'une planche suffisait pour l'effectuer. Il n'y a pas de doute que ce camp a toujours été borné par la mer, comme il l'est aujourd'hui, et qu'il n'a éprouvé aucun changement occasionné par la mer, depuis près de dix-huit siecles qu'il existe.

---

(1) *Voy.* Berry's Guernsey et Fallc's, Jersey.

De Carteret à Carolles il y a près de quinze lieues, et la côte y est d'un accès généralement plus facile que dans le nord du département. Pourquoi donc n'y aurait-il point de postes intermédiaires près des havres qui sont marqués sur la carte, à Surville, à Saint-Germain-sur-Ay, à Pirou, Blainville, Agon, Regniéville, à Lingreville et à Granville? Je me suis fait cent fois cette question; j'ai examiné avec soin les côtes intermédiaires. La notice de la Gaule, par M. d'Anville (1), m'a fait donner une attention toute particulière aux environs de Montgardon, de Montmartin, de Lingreville et de Granville. Aucun de ces endroits ne m'a présenté les traces les plus légères de campemens ou de stations romaines, sinon peut-être des médailles. Mais on en trouve partout où il y a eu des habitans sous la domination romaine, et l'on sait que toutes ces médailles sont la plupart de la monnaie cachée, comme cela s'est toujours pratiqué et se pratique encore.

Câtel de Laroque à Montchaton.

Le seul lieu où j'ai reconnu l'apparence d'un poste romain, mais peu considérable, est à peu près à moitié chemin de Carteret à Carolles, près de Coutances, à l'embouchure de la rivière de Sienne, vis-à-vis du pont de Laroque. Le poste situé dans la paroisse de Montchaton se nomme le *Câtel de La-*

(1) *Voy.* cette notice aux articles *Cosedia*, *Fanum Martis*, *Legedia* et *Grannonum*.

roque. Il est constant qu'il y a eu dans le moyen âge, et surtout dans le 12ᵉ siècle, un château fort sur cet emplacement; mais cela n'empêcherait pas une origine antérieure. Les retranchemens qui défendaient les approches du château sont bien plus étendus que les enceintes des forteresses du moyen âge. Et d'ailleurs la tradition locale lui donne une origine romaine, ainsi qu'au pont de Laroque qui est *tout près* de là. L'ancien nom de Montchaton, *mons Catonis*, qu'on trouve dans les chartres des 11ᵉ et 12ᵉ siècles, fortifie la tradition, et j'ai reconnu à *Benouville*, près de l'embouchure de l'Orne, un *Câtel semblable*, que je crois être indubitablement d'origine romaine.

Les exemples de stations romaines, convertis en forteresses du moyen âge, sont très-fréquens. Sans en chercher plus loin, nous en trouverions un à Carteret; nous allons en trouver un autre à Carolles.

Camp du Chastelier à Carolles, planche VI, nº 2.

C'est sur une falaise, semblable à celle de Carteret, sous bien des rapports, justement à la pointe de Carolles, qui s'avance dans la mer au midi de Granville, que j'ai reconnu le dernier camp littoral du département; il est situé à peu près au centre d'une baie spacieuse, terminée d'un côté par Granville, et de l'autre par les côtes de Bretagne.

Pour un camp destiné à protéger la côte et à empêcher les débarquemens des Saxons, la position est

Planche VI.

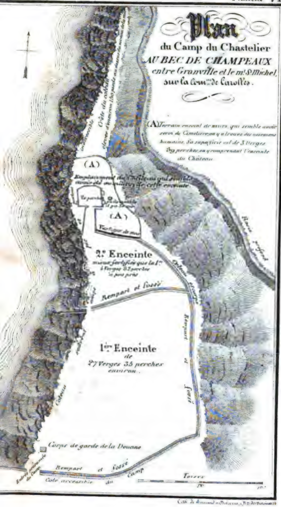
Plan
du Camp du Chastelier
AU BEC DE CHAMPEAUX
entre Granville et le m.t S.t Michel,
sur la Com.ne de Carolles.
(A) Terrain enceint de murs, qui semble avoir servi de Cimetière, on y a trouvé des ossemens humains. Sa superficie est de 3 Verges 39 perches, en y comprenant l'enceinte du Château
(A)
(A)
2.e Enceinte
Rempart et fossé
1.re Enceinte
de
27 Verges 35 perches
environ.
Corps de garde de la Douane
Rempart et fossé du Camp
Côte accessible
Toises
50
10

admirable. De ce point on domine une baie immense, on aperçoit une grande étendue de la côte de Bretagne, et les îles de Chausey et de Jersey; de l'autre, l'horizon est à perte de vue sur les arrondissemens d'Avranches et de Coutances. Le plan ci-joint en donne la forme et l'étendue, il montre la force de sa situation bien mieux qu'on ne pourrait l'expliquer.

On remarquera qu'ici le château n'est pas dans l'enceinte du camp comme à Carteret ou à Montchaton, mais à l'une des extrémités et hors son enceinte. Ce château, construit long-temps après le camp, a cessé d'exister. Un prieuré, fondé probablement par les possesseurs du château, a existé bien des années après. Il dépendait de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, qui y possédait un trait de dîme, connu sous le nom de *trait de Néron*. De ce prieuré il n'était plus resté qu'une chapelle de saint Clément; elle a aussi disparu. En creusant près de la petite enceinte, on a trouvé beaucoup d'ossemens humains, ce qui porte à croire qu'il y a eu un cimetière.

Une étude approfondie de la station de Chastelier pourrait, je n'en doute pas, aider à déterminer la position de quelques villes romaines indiquées, par M. d'Anville, d'une manière très-incertaine. En mettant *Fanum Martis* à Montmartin, *Legedia* à Lingreville, qui n'en est qu'à une lieue, et *Grannonum* à Granville, point fort rapproché des deux autres, il y a de la confusion; mais ce n'est pas ici le lieu d'ap-

profondir cette question. J'ai cru devoir l'indiquer à ceux qui s'occupent de géographie ancienne, et je reviens au camp le plus important et le plus considérable que nous ayons dans notre département.

Grand camp de Montcastre.

Celui-ci, connu sous le nom de Montcastre, est situé à peu près à une égale distance de *Coutances* et de Valognes, à une demi-lieue de la route d'*Alauna* à *Cosedia*, sur une hauteur à l'extrémité des cantons de Periers et de la Haie-du-Puits.

Un plan pourrait donner une juste idée de la figure de l'étendue de son enceinte et de celle de son prétoire, mais non des dimensions de ses fossés ou de ses remparts qui varient infiniment, suivant que le terrain est plus ou moins escarpé. Voilà pourquoi je n'en ai point donné de dessin ici. Je me contenterai de dire que le fossé a quelquefois jusqu'à 24 mètres de largeur, et qu'il ressemble beaucoup à celui de Tourlaville, mais que le rempart n'a jamais eu une très-grande élévation.

Dans un mémoire que je fis sur ce camp il y a environ douze ans, et qui parut dans le Moniteur (1814), j'ai essayé de prouver que ce camp était celui de Quintus Titurius Sabinus, un des lieutenans de César.

Depuis, deux mémoires ont été faits pour prouver que le camp de Sabinus a existé à Champrepuy, et

celui de Viridovix à Vierville, dans la paroisse du Mesnil-Vinnement. Le premier de ces mémoires, écrit vers 1740, par M. Brohon, juge au présidial de Coutances, a été très-peu connu. Je n'en ai vu qu'un exemplaire manuscrit, le seul peut-être qui ait jamais existé. Les héritiers même de M. Brohon, propriétaires après lui de la terre de Vierville, n'en ont aucune connaissance. Il est entièrement dénué de preuve. Suivant son auteur, Champrepus est une belle position pour un camp romain. Son nom, dit-il, porte à croire qu'il y en a eu un en cet endroit, et que ceux qui l'ont attaqué out été repoussés, car le nom de Champrepus viendrait, selon lui, du latin *campus repulsus*; et, comme Vierville n'est éloigné de Champrepus que de deux milles, il pense que ce dernier village pourrait tirer son nom de celui de Viridovix, qui y était campé.

Le mémoire de M. Brohon tomba quelques années avant la révolution entre les mains de M. Lefranc, supérieur du séminaire de Coutances, qui en adopta les conclusions, mais qui le trouvant trop dénué de preuves, en composa un autre rempli de recherches et de raisonnemens; il l'accompagna d'un plan. Plusieurs copies de ce nouveau mémoire furent faites: il en existe une à la bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits de M. Boze.

M. Lefranc ayant donné un plan de son camp, on crut être suffisamment instruit; cependant j'habitais depuis long-temps près de Montcastre, j'avais fréquemment occasion d'examiner ses larges fossés; je

voyais tous les jours les remparts élevés de son prétoire. Son nom, sa position, le grand travail de ses retranchemens ne me laissaient aucun doute sur une origine romaine; je pensai à mon tour que ce pouvait être le camp de Titurius Sabinus. Lorsqu'on connut mon opinion, on me procura le mémoire de M. Lefranc que je trouvai dénué de preuves suffisantes. Néanmoins je fis vérifier son plan, mais il le fut apparemment négligemment, et on me rapporta qu'il était exact.

N'étant point satisfait, je me transportai moi-même à Champrepus; j'allai à Vierville, et j'appris que le camp qui avait été tracé par M. Lefranc, sur son plan, n'avait jamais existé sur le terrain. Je consultai les anciens et les plus fortes têtes du pays. M. le curé de Champrepus, qui était dans la paroisse depuis longues années, et qui, sur la parole de M. Lefranc, croyait fermement à tous les détails donnés par le supérieur du séminaire, voulut bien m'accompagner partout. Je lui demandai où se trouvaient les trois citernes qui étaient marquées sur le plan de M. Lefranc; il me montra celle qu'il disait être la principale, c'était le puits du presbytère. Je le priai de me faire voir ces retranchemens qui paraissent si considérables sur le plan, il convint qu'il n'en avait jamais vu, et que M. Lefranc s'était contenté d'appliquer au plan du local levé par un ingénieur la figure d'un plan romain, formée sur la description qu'en font les auteurs anciens. On voit, d'après cela, qu'il n'a jamais existé de camp romain

aux environs de Champrepus, et que si celui de Quintus Titurius Sabinus, lieutenant de César, a pu laisser des vestiges chez les *Unelli*, on peut fort bien croire que c'est celui du grand Montcastre, dont les restes sont très-apparens, et que l'on peut facilement visiter.

Voilà ce que j'avais à dire sur les camps romains du département de la Manche. On voit qu'ils étaient presque tous aux environs des baies et des lieux les plus accessibles de nos côtes. Si cette découverte peut conduire à faire des recherches semblables dans les départemens voisins de la Manche, et même le long des côtes de la Grande-Bretagne ; si elles aident à retrouver les lieux où s'embarquèrent les troupes romaines qui allèrent conquérir cette île, et surtout pour passer dans le voisinage de l'île de Wight, ma peine ne sera pas entièrement perdue, et j'aurai peut-être indiqué un nouveau moyen de donner de l'ensemble à des stations qui, indiquées isolément, n'ont jamais attiré l'attention des savans, ni excité aucun intérêt.

FOUILLES

Faites sur la route romaine qui, de Metz, conduisait à Strasbourg

Pour faire avec quelque succès des recherches sur la construction de la voie romaine qui, en partant de Metz, conduisait à Strasbourg, et qui passait près de Solgne, dans le département de la Moselle, j'ai pensé

qu'il fallait fouiller préférablement dans les bois entre Solgne et Luppy, parce que cette route a dû naturellement éprouver moins d'altération, dans un terrain peu fréquenté, que dans les terres cultivées. Pour cet effet, il fallait avoir l'agrément du propriétaire de ces bois, et je l'ai obtenu.

Je me suis donc transporté dans ces bois avec des ouvriers; j'ai fait trancher la chaussée dans le lieu où il m'a paru qu'elle était le moins dégradée; j'ai reconnu que la couche inférieure reposait sur la terre argileuse, qu'elle était composée de pierres calcaires brutes, de 30 à 40 centimètres de longueur, sur 20 à 30 centimètres de largeur, et sur 10 à 15 centimètres d'épaisseur. Ces pierres mises de champ étaient légèrement inclinées, dans la direction de la route, du côté de la pente du terrain. Cette première couche occupait une largeur de 6 mètres 50 centimètres; les bords mesurés perpendiculairement presentaient une épaisseur de 20 à 27 centimètres, et le milieu, mesuré de même, avait en épaisseur 38 à 41 centimètres; l'épaisseur augmentait insensiblement, en partant des côtés et allant au centre, au moyen d'une légère couche de pierres de 10 à 15 centimètres en tout sens, placées sur celles qui portaient de champ, mais seulement à un mètre des bords. J'ai trouvé néanmoins dans cette couche inférieure, des pierres qui avaient jusqu'à 48 centimètres de longueur.

Cette première couche était recouverte de plusieurs couches de pierrailles calcaires bleues, ou extraites de la côte de Delme, qui est à peu près à

une lieue de l'endroit où j'ai fait creuser. Ces couches s'étendaient de 2 mètres environ sur les côtés, au-delà de la couche inférieure; et l'épaisseur de ces différentes couches de pierrailles, mesurée dans le lieu le plus élevé, à partir de la couche inférieure exclusivement, était d'un mètre 25 centimètres, dont 50 centimètres à peu près de pierres extraites de la côte de Delme et 75 centimètres de pierres calcaires bleues. Ces pierres sont cassées plus menues que celles que l'on met sur nos routes. J'ai rencontré ces pierres cassées, en abondance sur les bords de la chaussée, mais elles deviennent très-rares dans le milieu, ce n'est alors que de la pierre broyée semblable à du sable.

La route entière occupe une largeur de 9 à 10 mètres; toutes les couches, mesurées ensemble, présentent, au centre de cette chaussée, une épaisseur d'un mètre 55 à 60 centimètres; et cette épaisseur, en partant du centre, diminue insensiblement, et se réduit, sur les bords, à 25 ou 30 centimètres; le tout décrit un cintre assez arqué. Je vais essayer de renfermer entre des lignes la composition de la chaussée dans les proportions que je viens d'indiquer.

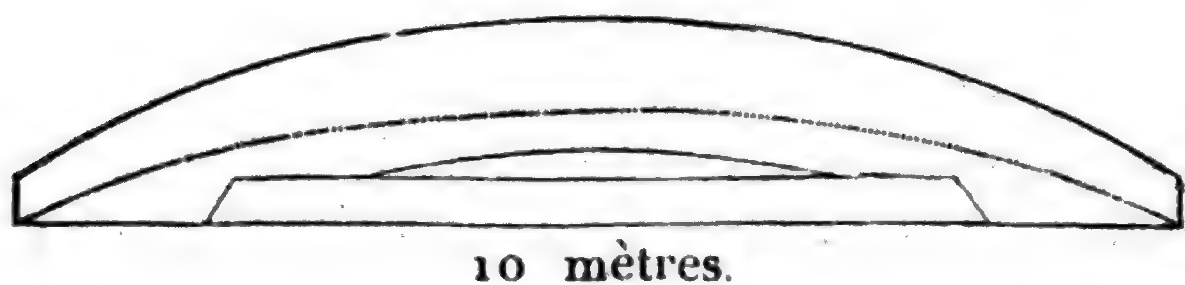

10 mètres.

J'ai voulu ensuite m'assurer si je trouverais les

traces de cette chaussée dans les terres cultivées. A l'aide des pierres blanches de la côte de Delme, employées dans cette chaussée et qui se trouvent répandues dans un terrain ne renfermant que des pierres calcaires bleues, je suis parvenu à suivre, l'espace d'une lieue environ, les vestiges de cette voie que je perdais et que je retrouvais alternativement. J'ai commencé à en voir quelques restes à peu de distance de la Haute-Grève, auberge sur la route de Metz à Strasbourg, située vis-à-vis le village de Pontoy; elle est alors peu éloignée de la route actuelle, mais vis-à-vis Solgne elle s'en éloigne d'une demi-lieue environ.

On a découvert, à une petite distance du bois où j'ai fait travailler, les fondations de maisons qui étaient bâties de chaque côté de l'ancienne chaussée; beaucoup de débris de tuiles plates, très-larges, d'une épaisseur de 3 centimètres, garnies de rebords de 3 centimètres de hauteur, sont répandues dans tout le terrain. Ces vieilles tuiles se rencontrent très-fréquemment dans nos environs; il paraît qu'elles y ont été d'un usage bien commun.

Sur la route que j'ai fait couper, près du lieu où se trouvaient d'anciennes fondations de murailles, vient tomber perpendiculairement une autre voie qui semble se diriger du côté de Pont-à-Mousson. J'en ai suivi les vestiges jusqu'à la route nouvelle de Metz à Strasbourg (une lieue et demie environ); je présume qu'elle conduisait à Scarponne, ville située sur la Moselle entre Toul et Metz. Néanmoins, je

n'ai pu deviner dans quel but cette chaussée venait, à quatre lieues de Metz, tomber sur la voie qui se dirige de cette ville du côté de Dieuze ; la réunion des deux routes se faisait dans un lieu qui devait être de peu d'importance. Car la manière dont étaient bâties les fondations de maisons, ne donne pas une bien haute idée des bâtimens qui étaient dans ce lieu. Je me suis imaginé que la route de Scarponne traversait celle de Metz, et qu'elle allait plus loin, mais je n'ai pu en acquérir la preuve malgré toutes mes recherches.

Des personnes m'ont assuré que l'on voyait encore sur le mont de Tincry, vis-à-vis Delme, les vestiges d'un camp retranché des Romains, et quelques restes d'une voie romaine. Je n'ai pu vérifier par moi-même la vérité de ces rapports, mais je puis dire que la chaussée que j'ai fait trancher dans les bois de Solgne et de Luppy, ne paraît pas s'éloigner beaucoup de cette direction.

J'ai vu, au-dessus des vignes qui sont situées à la Porte-Marelle de Metz, les vestiges d'une route encore bien conservée dans certains endroits; elle tombe sur la route de Strasbourg, près du village de Grigy; et, allant de ce village à Metz par cette vieille route, le chemin est plus court que par la route actuelle. Sont-ce des restes de la chaussée que j'ai trouvée dans les bois de Solgne et de Luppy, ou bien est-ce l'ancienne route de Metz à Strasbourg, abandonnée peut-être parce que la descente des vignes était trop rapide?

J'ai également remarqué, sur la côte de Château-Salins vis-à-vis le télégraphe, le long du bois, quelques restes d'une route qui fournissait un trajet plus court que celui que décrit la route d'aujourd'hui. Cette partie de chaussée dépendait-elle de celle qui passe près de Solgne? Si la route que j'ai fait trancher était une voie romaine, et si cette voie, en passant près de Solgne, allait du côté de Dieuze, il *n'est pas* vraisemblable qu'elle se dirigeât sur Château-Salins; le détour aurait été trop grand, car tous les restes de routes anciennes que j'ai vus décrivent des lignes droites autant que possible.

Dans la partie de la route que j'ai fait trancher, deux vieux chênes ont pris racine parmi les pierres écrasées par les roues des voitures; on en voit jusque dans le milieu de la chaussée : et des ruines d'habitation, ainsi que les traditions du pays, ne laissent pas douter de l'antiquité de ce chemin.

A Hycourt, commune de Luppy, le 11 juin 1835.

HENNEQUIN.

NOTICE

Sur des antiquités du département de la Meurthe, par M. LEJEUNE, inspecteur du cadastre.

Le département de la Meurthe fait partie de l'ancienne province de Lorraine, il en occupe le centre; deux rivières principales le parcourent, dans un sens presque parallèle, du sud-est au nord-ouest; et, après

l'avoir arrosé de concert, se confondent à Frouard, à une lieue et demie au-dessous de Nancy. La Moselle en mêlant ses eaux à celles de la Meurthe, usurpe son nom et son lit. Nos poètes ont chanté la Moselle, mais l'autre est restée sans célébrité. Elle ne le cède cependant guère à la première, et je crois son domaine, vers sa source, plus étendu et plus considérable. La Moselle a cependant prévalu, non sans quelques embarras de la part des premiers géographes. On serait induit à croire que ces deux rivières ont eu très-anciennement leur confluent près de Nancy. Les côtes depuis Ludres et au-dessus, jusqu'à Vendœuvre, de Vendœuvre jusqu'à Maréville, de Maréville à Lâchou, de Lâchou à Maxéville, sont des résultats de l'action de grandes eaux; leur importance, leur élévation, leurs fréquentes sinuosités le démontrent. Sont-elles l'ouvrage de la Meurthe ou de la Moselle? on ne peut raisonnablement attribuer leur formation aux eaux de la Meurthe; elles ne sont point dans sa direction, mais bien dans celle de la Moselle; c'est la même nature de terre, c'est la même qualité, c'est la même couleur. Les roches et les pierres sont en tout semblables à celles de ses autres rives.

Qui croira jamais que les côtes sur la droite de la Meurthe, du côté de Malzéville, aient été formées et entassées par celle-ci? Leur formation paraît excéder la puissance de ses eaux; leur substance paraît être formée des débris des Vosges, du côté de Remiremont, amenés par les eaux. Enfin tout concourt à prouver

que les côtes sur la droite et sur la gauche de Nancy, et de là jusqu'à leur confluent à Frouard, appartiennent exclusivement à la Moselle. Quelle est la cause enfin qui a fait dévier cette rivière, à deux lieues au-dessus de Nancy, après avoir eu son cours direct sur cette ville? quel est l'obstacle, quelle est la catastrophe qui l'a obligée, qui l'a contrainte à se jeter brusquement sur la gauche, et, après avoir *divagué* pendant l'espace de cinq à six lieues, à reprendre inopinément la droite, à travers des montagnes et des rochers, pour suivre la direction qu'elle avait abandonnée et son cours naturel? Les savans de la province pourront un jour résoudre ce problème.

Les incursions continuelles des Germains avant et après l'occupation de la Belgique par les Romains; celles des Vandales, des Huns, des Alains; les ravages des Hongrois et des Normands; le goût des Français pour le changement et la nouveauté, ont laissé fort peu subsister, dans ce département si voisin des peuples barbares, de monumens antiques. Il ne reste guère des Romains que quelques débris de tuiles, de briques répandues çà et là dans les champs. L'incurie, l'insouciance et l'impéritie ont singulièrement contribué à faire disparaître ce qui existait encore de monumens de ces temps anciens, où l'on reconnaisse la méthode des Romains dans l'art de bâtir. Pour réparer ces pertes autant que possible, et rendre cette notice quelque peu susceptible d'intérêt, surtout dans une province peu riche en antiquités, il me serait difficile d'exprimer les difficultés

que j'ai rencontrées. J'ai visité plusieurs fois les lieux; j'ai voulu remonter à la source, donner l'origine et l'étymologie des noms de la plupart des lieux. Autant qu'il était possible, il a fallu que je consultasse les chartes, les écrivains qui n'ont fait qu'effleurer cette matière, les dictionnaires de Trévoux et de Moreri, César, Tacite, dom Calmet, le père Benoît Picard, les pouillés, du diocèse de Toul, les cartes anciennes, et donner l'étymologie des noms anciens avec les modernes. Si je n'ai pas entièrement atteint le but que je me suis proposé, j'aurai mis sur la voie quelques savans de la province, plus en état que moi par le séjour qu'ils y font, de vérifier sur les lieux même ce que j'écris. C'est à la suite d'une visite exacte de ces lieux que cette notice est écrite. S'il en est qui présentent de grandes difficultés pour connaître l'étymologie de leurs noms, il en est aussi quelquefois, qui par leur position, leur situation, n'exigent point de très-grandes recherches.

J'observe d'abord que la majeure partie des noms des villages, dans ce département, se termine en *cour*, *viller*, *ville* et *ménil*, qui, en français, signifient une cour, une ferme, une métairie ou une demeure, et dérivent du latin *curte*, *villare*, *villa* et *mansile*. Leur antiquité est d'autant moins incontestable, qu'il est plus que probable qu'ils ont reçu leurs noms d'anciens possesseurs auxquels on a ajouté des noms latins en usage dans le temps que cette contrée était possédée par les Romains.

Il est vrai que les noms des lieux de la partie

orientale du département n'ont pas les mêmes terminaisons; mais il faut se rappeler qu'Auguste, voulant mettre un terme aux courses que les Germains faisaient fréquemment, résolut d'en transplanter un bon nombre dans cette partie de la Belgique, afin de les civiliser. Cette ligne est encore aujourd'hui tracée de Sarrebourg à Fénestrange, de Fénestrange à Fauquemont, à Boulay, à Thionville, à Arlon jusqu'à Marche-en-Famine, l'espace de soixante lieues. A l'orient sont les Germains, à l'occident les Français à peu de choses près.

Je commencerai par la ville de Nancy, comme chef-lieu, je parlerai ensuite de ses environs, puis je parcourrai une ligne très-étroite jusqu'à dix lieues de distance, en suivant la route de Strasbourg vers l'orient, la seule que j'ai parcourue dans ma jeunesse, et que je connaisse bien.

Nancy, située sur la gauche de la rivière de la Meurthe, occupe l'extrémité d'un bassin, fermé à l'ouest, au nord et au midi, par des coteaux très-élevés, et totalement ouvert du côté du levant: des vignes tapissent ces collines, des maisons de campagne en grand nombre, très-ornées, en occupent le sud, et font de ce bassin un site charmant où l'œil s'arrête avec complaisance; tout concourt à rendre cette situation saine; elle est garantie de l'intensité des froids du nord, des vents catarrheux de l'ouest et de la grande humidité des eaux du sud-ouest, et totalement ouverte à l'action des vents sains du levant; des sources limpides et abondantes découlent

de toutes les parties de ces montagnes, viennent se rendre dans la ville et ses faubourgs, et y procurent en été une fraîcheur qu'on trouve rarement ailleurs. Charles-le-Téméraire, s'étant emparé de Nancy, en voulait faire la capitale de ses vastes états; il voulait l'agrandir jusqu'au village de Tombelaine; mais, l'ayant attaquée une seconde fois, il perdit, aux pieds de ses murs, la bataille et la vie; événement d'autant plus mémorable et d'autant plus intéressant, que la grandeur et la puissance des maisons de France et d'Autriche datent de cette époque.

Louis XIV, ayant des desseins sur l'Alsace, voulut s'en rapprocher et vint à Nancy. Voici comme dom Calmet s'exprime sur le séjour de ce monarque dans cette ville.

« Le palais du duc à Nancy contenait si commodément la cour du roi et de la reine, que leurs majestés avouèrent qu'on n'était pas plus à son aise dans le Louvre, et tout le pays leur parut si agréable et si abondant en toutes sortes de denrées, nonobstant les maux dont il avait été accablé depuis quarante ans de guerre, qu'elles ne pouvaient assez s'en étonner.»

Il y a sur l'antiquité de cette ville différentes opinions plus ou moins spécieuses. Une des moins admissibles est celle des historiens Munster et Josias Rinler qui, prévenus de l'antiquité de cette ville, veulent que ce soit Nasium, ancienne ville des Leuquois, séduits sans doute par l'analogie du nom ancien avec le moderne. Le père Benoit Picard, par

un raisonnement peu spécieux et des conjectures hasardées, croit que ce nom de Nancy lui a été donné par Théodoric ou Frédéric II, duc de Mosellane, en mémoire de l'ancienne ville de Nasium, y ayant beaucoup de rapport avec Nanceium; mais tout ce raisonnement repose sur une hypothèse incertaine. Les documens historiques, qui font mention de cette ville, ne remontent point au-delà du *onzième* siècle; mais comme le premier diplôme est de 1067, et qu'à cette époque des maisons et des métairies furent données à une église nommée *Aventure*, et que ces biens étaient de la dépendance de Nancy, on doit croire que cette ville existait long-temps auparavant, même plusieurs siècles, puisqu'avant la donation, cinq ou six générations l'avaient possédée. Alberic, sous l'an 1060, qualifie Gertrude, duchesse de Lorraine, duchesse de Nancy, comme Théodore-le-Vaillant est qualifié duc de Metz. Voilà à cette époque Nancy, comme Metz, qualifié de *souveraineté* particulière.

L'histoire manuscrite de la maison de Lenoncour cite un extrait des archives de Lorraine, du 13 mars 1307, n° K. B., coté 13. *Die XI decemb.* 1115, *Drogo princeps supremus et possessor Nanceianæ civitatis dederat duci Lotharingiorum Mosellanicorum*, etc. Voilà Nancy qualifiée de cité. Les objets donnés en contre échange, qui sont la ville de Rozières-aux-Salines, Lenoncour, Le Ban-de-Moien, la *terre* de Haussonville; les réserves que fait pour lui et ses héritiers Drogo, prouvent invinciblement de quelle

importance était alors cette ville. Je ne parle que de la ville vieille, car la nouvelle n'a rien d'ancien. Mais les villes n'ont pas toujours eu l'étendue qu'elles ont aujourd'hui; il serait bien difficile d'attribuer la même étendue à la ville de Toul-sous-Saint-Mansui, car elle n'était anciennement qu'un château d'une assez petite étendue. On peut voir dans l'histoire de Saint-Gérard ce qu'en dit le père Picard. La description que nous a laissée Vassebourg touchant Verdun, ne donne pas l'idée d'une ville, mais celle d'un lieu plus propre à servir de retraite à un parti qu'à y recevoir une armée. On pourrait dire la même chose de la ville de Metz peu après l'occupation par les Romains; car un auteur contemporain nous dit que, pour y arriver, il fallait monter de tous les côtés, ce qui restreint la grandeur de cette ville à la hauteur de Sainte-Croix, qui est tout au plus un huitième en étendue de ce qu'est cette ville aujourd'hui. L'opinion la plus plausible sur l'antiquité de la ville de Nancy est celle qui la prouve par la conformité de son nom avec sa situation. Le mot *Nant* est gaulois, et signifie un lieu où beaucoup d'eau se rassemble; on peut, sur sa signification et sur son étymologie, consulter le dictionnaire de Moreri, aux mots *Nant*, et *Nanteuil* près de Paris. D'ailleurs, les Bas-Bretons, chez qui le langage gaulois s'est conservé, n'ont point d'autres termes pour signifier un lieu où les eaux abondent. Nancy et ses faubourgs, selon la description que nous en avons donnée, où beaucoup de

sources se rendent, ont été ainsi nommés par cet ancien peuple.

Cæsar, parlant des mœurs des Gaulois, nous dit qu'ils aimaient le voisinage des eaux et des bois. Tacite nous dit la même chose des Germains. Il n'y a donc pas de doute que cette ville doive son origine, soit aux Gaulois, soit aux Belges, qui avaient dépossédé les premiers, puisque ce lieu réunissait tous les avantages tant recherchés par ces peuples, et qu'ils ne l'aient nommé Nancy par excellence.

La ville de Paris a été nommé *Lutèce*, mot gaulois qui signifie lieu environné d'eau; Metz, *Divodurum*, du gaulois *durum*, qui signifie eau ou fontaine, à cause de sa situation près d'une rivière ou d'une fontaine, et tant d'autres lieux qui doivent leur nom à leur position. Nous pouvons donc, d'après ces remarques, conclure très-certainement que ce sont les Gaulois qui, les premiers, ont donné à Nancy son nom, puisqu'il est si en rapport à sa situation.

Une charte du duc Simon, en 1126, en faveur de la cathédrale de Toul, datée de Nancy, la veille de Pâques, et rapportée dans l'histoire de l'origine de la maison de Lorraine, se termine ainsi : *data apud Nanciacum, etc.* Ce mot *Nanciacum* a évidemment une origine gauloise. Les syllabes *rix* et *iac* sont les terminaisons les plus habituelles des noms gaulois : *Dumnorix*, *Orgetorix*, *Ambiorix*, *Divitiac*. La terminaison *acum* pour les noms de lieux était commune : *Ricciacum*, *Moguntiacum*, *Juliacum*.

L'exhaussement du sol, qu'on remarque partout dans les villes anciennes, se rencontre aussi à Nancy. Trois pavés l'un sur l'autre, construits, sans doute, à des époques éloignées, l'ancienne porte Saint-Nicolas dont les socles sont plus bas que le sol moderne, de neuf à dix pieds, prouvent évidemment les différentes catastrophes et ruines que cette ville a éprouvées anciennement. J'ai vu, autrefois, dans les fondations de la face d'une maison dans la Ville-Vieille, une couche de charbon ou d'objets brûlés dans un incendie, qui était à six ou sept pieds de profondeur. Je pensai qu'elle provenait de l'incendie de cette ville par les troupes de Champagne et de Bar, lorsqu'elles vinrent au siége d'Amance, entrepris par l'empereur Frédéric. Il existe une pareille couche à Metz, mais beaucoup plus profonde, que j'attribue à l'incendie de cette ville par Attila. Les historiens de Metz et d'autres ont répété, après eux, que ce barbare brûla entièrement cette ville, excepté un petit oratoire dédié à saint Etienne. Si le fait était exact, les murs des bâtimens romains, qui existaient alors et qui existent encore, porteraient des vestiges d'incendie. Je les ai tous visités, notamment un grand bâtiment carré, en face de l'église cathédrale, qui a été démoli il y a plus de trente ans. Je n'ai trouvé sur aucun un seul indice d'incendie. Ces historiens ne se sont pas probablement douté que cet événement pouvait être contesté quatorze siècles après.

Les médailles trouvées dans les champs de Nancy n'ont offert jusqu'à présent, sous le rapport de la ra-

reté, aucun intérêt; on en découvre qui appartiennent au haut empire, la plupart en moyen bronze. Dans le bas empire, on rencontre beaucoup de petits bronzes, dont nous avons donné une grande partie à M. Marchand, ancien maire de Metz, et il y a quelques années un Antonin en argent, de la grandeur d'une pièce d'un franc, mais plus épaisse, à M. Renaud, maire de la ville de Sierck. Il se trouve, et j'ai remarqué une lacune entre celles du haut empire et celles du bas; on serait induit à penser que ce lieu avait été ruiné dans l'invasion de *Chrocus*, roi des Allemands, ou dans celles des Germains que Jovin battit deux fois dans les environs, ou par l'armée de Julien, qui fit souffrir le martyre à saint Euchaire et à un grand nombre de soldats de son armée, qui professaient le christianisme, le lieu de cette scène n'étant pas éloigné de Nancy. Il paraît aussi, par la rencontre des médailles du bas empire, que, depuis, cette ville se serait relevée, et qu'elle aurait encore été ravagée par les Vandales en 406 dans le temps qu'ils faisaient le siége de Liverdun, ou par les Alains lorsque cette nation fut pour ainsi dire anéantie au pied de ses murs à Tomblaine, nom qui a été sans doute imposé à ce lieu pour perpétuer le souvenir d'un si grand événement, comme il sera prouvé plus bas.

Les ducs de Lorraine ont frappé monnaie à Nancy; et, lorsqu'on y lit l'indication d'une officine monétaire, c'est toujours ou presque toujours celle de Nancy. On trouve des reprises des empereurs faites par les

ducs de la ville d'Eve, pour le droit d'y battre monnaie. Dom Calmet affecte des doutes sur l'identité de la ville d'Eve avec celle de Nancy; en cela, il a raison. Pour éclairer ce point d'histoire, il faut remarquer que le père Benoît Picard, dans ses notes sur la vie de saint Gerard, évêque de Toul, dit que la comtesse Eve, après avoir donné son château de Laye à l'abbaye de Saint-Arnoud, près de Metz, fit bâtir celui de Nancy, auquel elle donna son nom, *castrum Evæ*, *villa Evæ*, château *d'Eve*, ville *d'Eve;* que ce château n'était point dans Nancy, mais seulement près de cette ville, selon un titre de Simon, duc de Lorraine, en faveur de Hara, abbesse de Bouxières, daté de son château près de Nancy. Voilà, certainement, ce château d'Eve bien distingué de Nancy; il est probable, même plus que probable, que ces ducs qui, jusqu'alors, avaient leur atelier monétaire dans le lieu de leur résidence, l'auront inféodé à l'empire; que, dans la suite, ces mêmes ducs ayant habité un des deux châteaux qui étaient dans l'enceinte de Nancy même, y auront fait transporter leur officine monétaire, et continué de faire leurs reprises de la ville d'Eve. Le père Benoît Picard a très-bien écrit sur la Lorraine; il avait à sa disposition toutes les archives de la province, celles de la cathédrale de Toul et de ses abbayes. Nous aurions beaucoup d'autres choses considérables à dire touchant Nancy, mais les bornes d'une notice ne le permettent pas; il n'y a eu jusqu'à présent aucune exploration, ni méthodique, ni étendue. L'administration devrait

y consacrer quelques soins. Il faut s'arrêter où finissent les observations; la société à laquelle ce précis est destiné ne se contenterait pas de conséquences tirées légèrement.

En sortant de Nancy, après avoir passé la rivière du côté du levant, on trouve le village de Tomblaine, dont le nom ancien et primitif est *Tumulus Alanorum*, tombeau des Alains, auquel a succédé *Tombella*, petite montagne. Ce village occupe la plaine, et sa situation est très-plane, *il n'y a pas* même d'élévation sensible; d'où on peut *conclure que* *Tombella* est une corruption du mot *Tomblaine*. Il est donc facile de décider quelle est la véritable étymologie de son nom. On trouve dans la carte géographique du célèbre Guillaume de Lisle, pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique du diocèse de Toul, *Tumulus Alanorum*; le père Benoît Picard le nomme de même. Ce village est situé *très*-près d'un camp romain dont nous parlerons. Il *n'est* pas impossible que les légions qui occupaient un autre camp sur la montagne de Ludres, à une lieue de là vers le midi, aient attaqué les barbares, de concert avec les légions du camp près de Tomblaine; que, dans ce conflit, cette nation n'ait été presque anéantie, et que les Romains, dont les idées étaient grandes, pour perpétuer à jamais le souvenir d'un événement aussi mémorable, lui aient imposé le nom de *tombeau des Alains*. En sortant de Tomblaine, on trouve *Essey*, au pied du camp romain, en latin *Accialum* ou *Isiacum*. L'église, qui est située

sur une éminence, à la manière des anciens, d'où on a une vue charmante, est très-ancienne; elle est accompagnée d'une fontaine et de beaucoup de débris de tuiles romaines. La déesse Isis n'aurait-elle pas eu en ce lieu un temple dans le temps du paganisme? La proximité d'un camp, d'une fontaine, la situation, le nom du lieu, toutes ces circonstances ne sont pas assez décisives pour s'arrêter à cette opinion, il est peut-être plus sage de ne rien conclure à cet égard.

En quittant *Essey*, on gravit la montagne, au sommet de laquelle on trouve un grand plateau en forme de triangle, revêtu de tous les côtés de parapets. On y remarque encore des segmens de tours, du côté du couchant la porte décumane. Ce camp pouvait contenir facilement deux légions, il ne touchait à la montagne que par l'angle le plus aigu; le parapet dans cette partie était beaucoup plus élevé, et accompagné d'une terrasse. Saint-Gérard voulant établir un hospice dans sa ville épiscopale, fit un échange avec Rimbaldus qui lui céda un terrain sur la montagne entre Laye-Saint-Christophe et Mons Fabii, vulgairement appelée Fabemont, qui répond à ce camp, que le père Benoît Picard nomme *Ciara*; c'est, dit-il, *Cæsaris Arca*. On a pu lui donner les noms de deux grands hommes; c'est peut-être un des premiers établis dans les Gaules par ce conquérant. Ce camp est un des plus forts par sa nature; il dominait la plaine de la Meurthe, empêchait l'entrée de la Moselle par cette rivière, et portait son attention même sur la

Seille. L'objet des Romains etant de retenir sous le joug les Gaulois qu'ils avaient soumis, et de s'opposer aux incursions des barbares, ce camp remplissait mieux ce double objet, que la situation plane de Nancy, qui, dans le système militaire des Romains, était défavorable, ce qui paraît être le motif de leur peu de prédilection pour cette ville.

En quittant ce camp, on trouve à deux kilomètres le village de Laye-Saint-Christophe. Les anciens comtes du Chaumontois avaient dans ce lieu leur palais ; c'est le lieu de la naissance de *saint Arnould* ; ce lieu est plus ancien que Charlemagne ; son antiquité est incontestable

Une demi-lieue plus bas, près du pont de Frouart, on trouve un ermitage célèbre par le martyr de saint Euchaire et de ses compagnons, sous Julien. En remontant vers Nancy, on trouve, près de Champigneule, le lieu où Arnould, fils du comte Hugues et de la comtesse Eve, fut martyrisé, en haine de la *religion*.

En sortant de Nancy, du côté du levant, à trois kilomètres, on trouve le village de la Neuveville, célèbre par les batailles qui se sont données dans ses environs, et par le séjour que Louis XIII y fit, lorsqu'il faisait le siége de Nancy. A l'extrémité de ce village, dans une situation riante, à gauche de la route qui va à Lunéville, à l'extrémité d'un jardin entouré de murs, on rencontre, sur un monticule, beaucoup de fragmens de tuiles et de briques romaines. Je crois ce village de l'ancien patrimoine de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre de Metz.

En suivant la route de Strasbourg, on trouve Saint-Nicolas et Varangéville. Ces deux lieux sont anciens, puisque le premier était chef-lieu d'un archidiaconé du diocèse de Toul et se nommait Port, et que le second était un prieuré fondé vers l'an 750.

A peu de distance on trouve le village de Dombasle ; ce village est ancien, on y remarque des tuiles à rebords et quelques briques. Théodoric, seigneur de ce lieu, fit réparer l'église de Saint-Don, que Pibon, évêque de Toul, dédia à ce saint. Des tuiles et briques romaines s'aperçoivent sur la droite de la route de Lunéville à sa proximité.

En suivant la même route, sur une hauteur qui offre une vue charmante, on remarque l'endroit où saint Don fut martyrisé en l'an 406 par les Vandales. Les archives de l'église de Toul rapportent qu'une dame, nommée Pretona, fit édifier une église sur le lieu même où le saint souffrit le martyre, église qui, dans la suite, devint un prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul. On voyait encore, avant la révolution, une croix de pierre couverte, et sur le même emplacement beaucoup de débris de bâtimens; presque vis-à-vis, mais sur la gauche de la voie publique, on aperçoit une montagne superposée à une autre montagne, au sommet de laquelle il y avait un ancien prieuré, nommé Léomont, en latin *Leonis Mons*. La tradition constante du pays porte que Diane avait sur cette montagne un temple. J'ai visité autrefois les bâtimens de la ferme qui remplace le prieuré; j'ai remarqué que le mur méri-

dional du pressoir était de construction romaine, les pierres servant de parpaings étant toutes d'échantillon en forme de briques. La fontaine sacrée était au pied de la montagne du côté du levant. On y trouva, au siècle dernier, beaucoup *d'ex-voto* en bronze, tels que bras, jambes, etc., selon les différens membres dont on croyait avoir obtenu la guérison; *le bois* sacré existe encore du côté du couchant sur le flanc de la montagne; ces bois se nommaient en latin *Lucus*. Sur une colline, en face de ce bois, est *le village Dantelu*, dénommé dans les archives *Ante Lucus* ou *Lucum*, qui signifie en français lieu *situé en face* du bois sacré: le nom de ce village *prouve à la fois* son antiquité, et l'existence d'un temple dédié à Diane.

La ville de Lunéville, dans la plaine au bas de la montagne, doit sans doute son nom à ce temple, ou à un qui existait dans ses murs. Lorsqu'on travaillait, il y a deux siècles, aux fortifications de cette ville, on trouva dans le remuement des terres une *statue* de Diane, ayant sur la tête un énorme croissant dont les extrémités descendaient sur les épaules; on y trouva aussi une statue de Mercure. On remarque, dans les usages et dans les pratiques du peuple de la contrée dont nous parlons, des preuves du culte qu'on y rendait à cette déesse. On était et on est encore aujourd'hui dans l'usage, au nouvel an, de se donner mutuellement des gâteaux dont les deux extrémités ont la forme de croissant; d'autres, celle de deux croissans adossés. Ces pièces de pâtisseries

se nomment en langage vulgaire *cougneux*. Dom Calmet prétend que ce mot signifie *gui neuf* ou *gui nouveau*. Une autre pratique usitée à la nouvelle année, c'est l'empressement que le peuple des campagnes met à avoir la première eau des fontaines ou des puits qui, à défaut de druides, remplace le gui de chêne ; ce qui prouve que c'est par inadvertance que ce savant Bénédictin a attribué aux gâteaux ce qui doit l'être à la première eau.

En quittant Lunéville, on trouve sur la même route le village de Marainviller, situé sur la Vesouze dans une belle plaine ; son territoire est un vrai médailler, on trouve à foison des pièces en grand, en moyen et petit bronze, du haut et du bas empire. On voit, dans ce village et à côté, beaucoup de tuiles à rebords et à gouttières ; ce village est très-ancien. Gérard II, comte de Vaudemont, et Gertrude sa femme, donnèrent à l'abbaye de Beaupré tout ce qu'ils avaient à Matricour, dans le ban de Marainviller, vers 1164 ; ce lieu de Matricour est aujourd'hui inconnu.

Je quitte la route de Strasbourg pour suivre, sur la gauche, le beau vallon où est situé le village d'Embermenil, un des plus beaux et des plus réguliers de ces contrées ; son nom qui dérive du latin *mensile*, les briques romaines qu'on y trouve, ainsi que les médailles, ne laissent aucun doute sur son antiquité. Un particulier trouva, en ma présence, dans les champs près du village, il y a trente ans, un *Probus* en or, de la grandeur d'une pièce de 20 fr., mais beaucoup plus épais. A cent pas du village, dans

les champs du côté du levant, on trouve une quantité de tuiles et de briques, tellement pulvérisées, qu'on pourrait les méconnaître. Dans la même direction on voit les ruines d'une maison de Templiers. Cette maison était fortifiée, les fossés des remparts sont encore très-apparens. La tradition du pays veut que toutes les maisons de cet ordre aient été brûlées en une seule nuit; ce que j'ai remarqué être faux pour celle-ci, ni les tuiles ni les pierres ne portant des vestiges d'incendie. Sur le même territoire, entre le nord et l'ouest, dans un lieu nommé anciennement *la Prise*, aujourd'hui Mont-Laval, *du nom* d'un évêque de Metz, qui y a fait construire une ferme sur une colline très-élevée qui présente une vue des plus variées et des plus étendues, on trouve une grande quantité de tuiles à rebords et en gouttières, de même que des briques romaines, et, parmi tous ces débris, des fragmens de vases ou d'urnes qui, à en juger par les arcs de la circonférence, pouvaient avoir de quatre à six pouces de diamètre; ces vases et urnes sont en poterie, les uns rouges, les autres bruns ou d'un noir incertain, d'une pâte fine et prenant un beau poli. On ne sait si dans ce lieu il n'y aurait pas eu un atelier ou manufacture de ces sortes de vases, ou si ces vases ou urnes n'auraient pas servi à renfermer les cendres des morts, ce qui supposerait une grande population dans les environs. Sur le flanc gauche du ruisseau des Amis qui arrose ce vallon, entre le village de la Neuveville-aux-Bois et celui d'Embermenil, on trouve une belle colline d'en-

viron une demi-lieue d'étendue, parsemée de fragmens de briques et de tuiles anciennes. Il y a environ soixante ans qu'un particulier de la Neuveville-aux-Bois, voulant dégager un char qui était embourbé sur cette colline, trouva, à deux pieds de profondeur, un mur qu'il suivit dans ses directions; il ne poussa ses fouilles qu'à quatre pieds de profondeur, où il remarqua une fenêtre en arcade. Ennuyé de ne rencontrer que de grandes tuiles carrées et des briques, il recombla cette exploration; en la poussant plus loin, on aurait peut-être découvert des choses intéressantes, d'après la grande quantité de tuiles et de briques romaines que l'on rencontre fréquemment sur un seul territoire. Il paraît que, pendant l'occupation des Romains, les métairies étaient disséminées et non pas concentrées dans l'enceinte des communes comme aujourd'hui. Ne pourrait-on pas attribuer cette concentration au régime féodal, et peut-être à l'établissement du christianisme, en vue de la plus grande proximité des secours spirituels?

NOTICE

De quelques antiquités trouvées dans le canton de Pont-Gibaud, département du Puy-de-Dôme, et recueillies sur place au moment des découvertes, par M. Bouyon, ancien receveur de l'enregistrement, demeurant à Bromont, même canton.

Antiquités du village de Mont-Thant.—Dans le territoire de ce village, commune de Bromont, le soc de la charrue a mis à découvert un bloc cylindrique de 14 pouces de diamètre sur deux pieds de hauteur, formé par deux pierres de granit en décomposition, et réunies au moyen d'une languette circulaire, qui entre dans une rainure correspondante de la pierre supérieure, laquelle se termine en cône tronqué. Ces deux pierres sont creuses en-dedans, et dans cette cavité s'est trouvée une urne sépulcrale de verre, qui contenait des ossemens humains calcinés; sa forme est simple, mais agréable, et elle est bien conservée.

Autour de ce bloc était un amas de cendres surmonté de poussière de bois pourri avec des clous épars, tellement oxidés, qu'ils se rompent sans effort; ensemble une multitude de fragmens de poteries fines, de couleurs, de formes et de dimensions diverses; quelques fragmens présentent des bas-reliefs, et sur l'un d'eux paraît l'image d'un Mercure ou d'un génie.

Dans le même champ, un bloc taillé à huit pans, de 14 pouces de diamètre sur 18 pouces de hauteur, terminé en cône tronqué. Il est composé de deux pierres de lave poreuse, adaptées sans languettes ni rainure, avec des moulures rondes et saillantes au périmètre, formant colonnes aux angles de toutes les faces correspondantes.

Dans l'intérieur, une cavité, dans laquelle était aussi une urne de verre; sur chaque face de cette tombelle, tant de la partie supérieure qu'inférieure, on distingue des linéamens gravés qui ont beaucoup de rapport avec l'ecriture grecque.

Dans le même champ, on trouve des fragmens de grandes tuiles, semblables à celles que les anciens employaient à la toiture ou à faire des cercueils; on y remarque aussi des tertres en ligne droite et parallèle, tels que ne les font pas les paysans, et qui ne peuvent être attribués aux accidens du terrain.

Dans ce même champ, sous un très-vieux chêne isolé, que l'on respecte par tradition, quoique sa présence apporte quelque dommage à la récolte, était naguère une longue et grosse pierre, sous laquelle le propriétaire du champ assure avoir trouvé des ossemens humains, qui se mirent de suite en poussière.

A peu de distance de ce chêne, sur la partie la plus élevée du champ voisin, on remarque de grosses pierres qui ne tiennent point au sol, et groupées de

manière à laisser soupçonner qu'elles formaient jadis un tombeau à enceinte.

Sur le Puy (mont) du Mont-Thant, même territoire, dont la masse est granitique et le sommet couronné de basalte, on remarque plusieurs blocs énormes de basalte disposés d'une manière qui annonce un déplacement de main d'homme; on a trouvé sur la cime de ce mont des fragmens de tuiles antiques, ainsi que dans les champs qui sont au midi.

A un kilomètre environ de distance, sont quelques restes d'un antique édifice, c'était le *château de Cante*, le château de l'enchanteur, disent les paysans, et tout près, dans un champ voisin, a été recueillie une pierre circulaire de lave poreuse, de 18 pouces de diamètre, ayant 4 pouces d'épaisseur à son périmètre et amincie des deux faces, progressivement de la circonférence au centre, où est un trou rond de quatre pouces de diamètre.

Antiquités du territoire de Laribeyre. — Dans le territoire du domaine de Laribeyre, à un kilomètre du Mont-Thant, dans le champ appelé *Périère* (il n'y a point de pierres dans ce champ, la terre végétale repose sur un lit de glaise), il a été découvert par des ouvriers qui faisaient un fossé, une urne sépulcrale de verre, remplie d'ossemens calcinés; elle était renfermée dans un vase de terre. Les ouvriers, en se disputant ce trésor, les ont cassées; en rapprochant les fragmens de l'urne, on voit que

sa forme est semblable à celle trouvée dans le territoire du Mont-Thant, mais avec des dimensions plus grandes et d'un verre encore plus pur;

Les fragmens d'un vase de verre à côtes de melon, d'une forme qui paraît différer de celle des urnes;

Des fragmens de verre semblables à ceux d'une glace très-épaisse;

Des fragmens d'un beau verre blanc très-mince, appartenans à un petit lacrymatoire;

De petites masses de verre informes sans cassure, formées de baguettes repliées, n'ayant appartenu à aucun vase;

Un beau vase de terre surperfine, couleur rose, ayant la forme et la capacité de ceux que l'on appelle vulgairement *bole;* il est orné extérieurement, sur toute sa surface, de petits cercles concentriques: ce vase est dans son entier;

Deux espèces de petites soucoupes de terre rouge très-fine; au centre de l'une, est une inscription d'un seul mot, en caractères romains. L'auteur de la notice croit lire : *Burdecata;*

Une multitude de fragmens de poteries rouges, sur l'un desquels se trouve aussi une inscription d'un seul mot en caractères romains, qui paraissent former le mot *Clobizum;*

Beaucoup de clous qui ne ressemblent plus qu'à du minérai de fer en roche; tous ces objets étaient réunis dans un creux de 18 pouces de profondeur,

sur trois pieds de diamètre, et recouverts seulement de sept à huit pouces de terre végétale.

Dans le même champ on reconnaît l'emplacement du bûcher où le corps a été brûlé; une couche de cendres et de charbons parfaitement conservés provenant de bois de chêne, parmi lesquels on a trouvé quelques fragmens de poteries antiques, *fortifie* cette conjecture. Au reste, cet emplacement n'a pas été fouillé dans toute son étendue, qui embrasse un espace de 40 pieds de longueur sur une largeur de 10 pieds. Il est à dix toises de distance du creux où était déposé l'urne; enfin, tout près du même champ, un instrument ou arme de pierre à l'usage des anciens, semblable à ceux ou à celles que l'on trouve dans les plus anciens tombeaux; elle est de *granit*, ayant six pouces de longueur; un des bouts est arrondi et pointu, l'autre aplati et tranchant;

Une belle hache de serpentine, ainsi qu'une arme antique de bronze, ont été aussi trouvées dans le territoire de la commune de Bromont; dans le chef-lieu de cette commune, on trouve chaque jour des cercueils d'une seule pièce, en pierre volcanisée, qui se taille avec la hache.

Antiquités de Saint-Ours. — Sur un monticule, entre Pont-Gibaud et Saint-Ours, tout près de la route, plusieurs cercueils composés de grandes briques de diverses formes; à l'ouest de ce monticule et à mi-côte, on remarque les restes d'une mu-

raille de pierres sans mortier, d'une largeur de cinq pieds; on suit ses traces dans une longueur de cinq cents toises environ en ligne directe; et, dans le tertre d'un champ distant d'un kilomètre de ce monticule, il a été trouvé une urne de terre remplie d'ossemens calcinés. Elle est bien conservée, et les ossemens sont dans l'urne.

N. B. M. Bouyon possède tous les objets indiqués dans sa notice.

FOUILLES DU THÉATRE D'ARLES.

Extrait d'un rapport fait, en 1823, par M. Penchaud, conservateur des monumens du département des Bouches-du-Rhône.

... La commission avait proposé de fouiller dans l'orchestre. Je me rendis à cette proposition, étant persuadé qu'il n'y a rien à trouver hors du voisinage de la scène. Les nombreuses statues et autres ouvrages de sculpture qui formaient la *décoration fixe* et architectonique de cette partie du théâtre, ont dû être renversés sur place. En effet, c'est à proximité des belles colonnes de brèche africaine subsistantes encore debout et qui ornaient la porte royale, que l'on a exhumé la Vénus d'Arles, le Torse de M. de Faucon, la partie inférieure drapée de la belle statue assise dont on voit les restes dans le jardin de M. de Perries; aussi bien que les danseuses, le

Silène, les admirables fragmens de statues, de vases, de candelabres et d'architecture, qui avaient été recueillis dans ce jardin.

La première fouille, commencée le 20 mai et poussée dans une longueur de dix mètres, a été exécutée non loin du proscénium. Elle n'a pu être que fort étroite, l'espace étant limité par des maisons en façade sur une petite rue; et elle a produit un tronçon de brèche africaine, provenant des colonnes qui décoraient la scène; plusieurs autres fragmens de marbre; une médaille impériale très-fruste qui semble appartenir à la famille d'Auguste; une lampe d'argile ornée d'une figure de bélier. L'on a trouvé, à deux mètres de profondeur, des constructions que l'on a fouillées d'un mètre, et qui doivent avoir fait partie des gradins inférieurs.

La seconde tranchée, d'un mètre 25 centimètres de longueur, ouverte à la suite de la précédente, le 25 mai, se dirigeait plus près encore du proscénium. Elle n'était pas plus large que la première; l'excavation a été poussée jusqu'à cinq mètres et demi. Cette fouille a produit la découverte de la suite de la construction dont on vient de parler; du pavé de marbre blanc de l'aire de l'orchestre et d'un canal d'égout d'un mètre 25 centimètres de hauteur sur 60 centimètres de largeur, entièrement bâti de pierres de taille et couvert de fortes dalles sur lesquelles est posé le pavé de marbre. Cet égout a été parcouru dans la longueur de 50 mètres. La deuxième fouille a mis encore à découvert une construction

transversale en marbre que l'on n'a pu explorer entièrement, et elle a aussi produit une autre lampe de terre cuite ornée de figures humaines dessus et dessous (il est probable que l'on trouvera beaucoup de ces lampes qui servaient à l'illumination des édifices); des fragmens de marbre ayant appartenu à l'architecture de la scène; un fragment de statue de marbre de grandeur naturelle présentant le pectoral gauche à demi-couvert d'une draperie; enfin, un fragment de plafond en marbre, orné de sculptures.

La deuxième tranchée dont on vient de parler n'a pu être prolongée de plus d'un mètre 25 centimètres, à cause d'une cave de quatre mètres de largeur traversant la rue, et que l'on n'a pas cru devoir démolir. La troisième a été ouverte le 29 mai, audelà de cette cave, dans la longueur de dix mètres. C'est cette fouille qui a produit les objets précieux dont on a transmis des dessins, à M. le comte de Villeneuve, préfet du département.

Après avoir rencontré, vers le milieu de la tranchée, et à quatre mètres de profondeur, une construction de pierres de taille grossières recouvertes d'un béton de ciment de petite dimension qui paraît avoir fait partie de la distribution du théâtre, le 4 juin, dans la matinée, l'on découvrit un ouvrage considérable de sculpture formant saillie sur le mur du proscénium.

Ce monument, adossé au mur, présente trois faces; le devant creusé au milieu de 17 centimètres

comme une niche. Il est élevé sur trois marches et soubassement d'un mètre 53 centimètres de longueur, o mètre 65 centimètres de largeur et o mètre 18 centimètres de hauteur. Le monument, qui est de marbre blanc d'un seul bloc, a un mètre 35 centimètres de longueur, o mètre 80 centimètres de hauteur et o mètre 45 centimètres d'épaisseur. Il est orné d'une base de piédestal bien profilée, et dont chaque membre de moulure est sculpté d'ornemens d'un bon travail. La face principale est divisée en trois compartimens; celui du milieu renfoncé, comme je l'ai déjà dit, de 17 centimètres, est occupé par une figure d'Apollon très-mutilée, drapée de la ceinture au bas, assise, et dont le coude gauche est appuyé sur une lyre. Le bras droit est élevé au-dessus de la tête, dont le mouvement est de fixer le ciel. Cette figure a beaucoup de relief à cause du renfoncement de l'espace qu'elle occupe. On remarquera, vers l'angle gauche, un *balancement* de masse avec la lyre; mais sur un plan plus élevé, un grand trépied, signe de victoire. Les deux autres compartimens de la face principale sont semblables, et représentent, dans un cadre peu renfoncé dont la doucine est ornée de raies de cœur, un laurier portant, sur une tige assez élevée, des rameaux touffus couverts d'un grand nombre de petits oiseaux. L'on ne saurait bien juger le travail de la figure d'Apollon, qui est, ainsi que je l'ai fait observer, fort dégradée, et qui montre des traces nombreuses de restauration à diverses époques de la décadence.

Mais les accessoires et les lauriers sont de bon goût et d'un travail parfait.

Les flancs ou faces latérales du monument représentent des sujets en bas-relief, encadrés comme les lauriers. Ces sujets sont relatifs à la victoire d'Apollon sur le téméraire et infortuné Marsyas. L'on voit à la face septentrionale cette victime de l'indignation du Dieu de l'harmonie, suspendue par les bras liés au poignet avec la branche principale d'un chêne vigoureux. Une grande peau de lion ou de panthère, attachée par les pattes de devant qui se croisent sur la poitrine de Marsyas, retombe jusqu'au-dessous des jarrets derrière la figure nue, qui se dessine de la manière la plus pittoresque sur cet accessoire fort bien ajusté. L'artiste a vaincu les difficultés de la pose d'un homme ainsi suspendu, et qui n'a de soutien qu'en un seul point, à l'extrémité des deux bras élevés au-dessus de la tête. Pour ce qui est du personnage sculpté sur le flanc méridional du monument, il semble que la pose est une copie de la figure antique connue vulgairement sous le nom de *remouleur*. Le jeune Phrygien est ici représenté entièrement vêtu et coiffé à la mode de son pays (comme on a représenté Paris), et uniquement occupé à aiguiser son couteau sur la pierre ; car il n'écoute pas comme le remouleur, il regarde ce qu'il fait : et c'est la seule différence dans la pose de ces deux figures. Autre particularité remarquable : notre remouleur est placé comme une statue sur un piédestal ; circonstance qui pourrait servir à prouver

que le bas-relief qui nous occupe est l'imitation de quelque statue célèbre d'une époque antérieure.

Ces deux bas-reliefs, parties les mieux conservées du monument et qui paraissent n'avoir jamais été restaurées, sont d'une bonne exécution, d'un bon style, quoique d'un dessin parfois incorrect, et dénoteraient la fin du second siècle pour époque de l'ouvrage. Le monument adossé, comme *on l'a dit*, à peu près au milieu du proscénium, a *dû avoir*, dès le principe, un couronnement arasé *au-dessous du* niveau de la scène. Celui que l'on *a trouvé forme*, au-dessus du renfoncement ou de la niche d'Apollon, un arc surbaissé sous les rampans d'un fronton triangulaire. Ce couronnement est encore une restauration, mais grossière, pour les matériaux et le travail, et que l'on peut considérer comme la dernière; car elle porte évidemment le caractère de l'architecture des bas temps.

Je suis, dans la description sommaire des monumens produits par la troisième fouille, l'ordre de leur découverte. J'ai commencé par la portion d'une muraille, premier résultat des recherches; je viens de parler du monument considérable qui s'est ensuite présenté. Je passerai sous silence divers fragmens de colonnes, de chapiteaux et de corniches, et je vais terminer par l'objet le plus précieux que cette fouille ait produit sous le point de vue de l'art.

A peu de distance, au-devant du monument, on a trouvé le fragment supérieur d'une statue de marbre blanc de sexe féminin, comprenant la tête, la

poitrine jusqu'à la naissance du sein et l'épaule gauche.

Ce fragment serait d'une conservation merveilleuse, si l'extrémité du nez n'avait été brisée. La poitrine et l'épaule gauche nues se terminent précisément au point de l'origine des draperies de la plupart des statues. Le dessous du fragment est régulièrement taillé ; circonstance qui, démontrant que ce morceau n'a pas été violemment séparé par la cassure de la statue à laquelle il devait appartenir, viendrait à l'appui de l'opinion énoncée par quelques personnes qui le regardent comme l'un de ces bustes que les Romains rapportaient quelquefois sur des statues déjà faites et préparées dans cette intention. La tête est de la même proportion que celle de la Vénus d'Arles. Ses cheveux séparés au-dessus du front y sont retenus par un ruban qui les lie derrière ; c'est la coiffure de Diane. Une petite cavité, creusée tout exprès pour fixer un ornement de métal, pourrait confirmer cette conjecture, en supposant que l'ornement avait la forme d'un croissant. Du reste, le travail de ce fragment est d'un style élevé, grave, simple, correct, idéal de la divinité ; on y reconnaît le ciseau grec aussi bien que le caractère de la chaste sœur d'Apollon.

DES CLOAQUES

De la ville d'Arles, par M. VÉRAND, notaire à Arles, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

Les auteurs qui ont traité des antiquités de la ville de Rome, ne laissent aucun doute sur la destination du canal voûté, découvert à Arles, *en juillet 1817*.

C'était incontestablement là une partie des cloaques qui recevaient les immondices, les eaux pluviales, et celles qui étaient conduites dans la ville par des aquéducs, dont la chute était au Rhône.

Les cloaques, dit Calepini (1), sont des canaux, fosses, ou voies souterraines, en forme d'aquéducs, construits en pierres, par lesquels les eaux pluviales sont portées au-delà des villes, ou dans les *fleuves;* on les appelle cloaques, de ce qu'ils purgent les villes de toutes immondices (2).

Barth. Marliani (3); J.-P. Pinaroli (4); Bernard

(1) Diction, au mot *Cloacæ*.

(2) Fistulæ quoque fossæ et viæ illæ subterraneæ parietibus in modum aquæductuum munitæ, per quas aquæ pluviæ extrà urbem vel in fluvium dilabuntur. Cloacæ dicuntur, quòd urbem immunditiis purgent.

(3) De antiquâ Romæ topographiâ, lib. III.

(4) Trattato delle Cose più memorabili di Roma, tom. I, 252.

Gamucci(1) s'accordent à dire, d'après Tite-Live, l. I, que les cloaques de Rome furent construites sous Tarquin-l'Ancien; qu'elles allaient dégorger les immondices de la ville dans le Tibre.

Gamucci certifie les avoir mesurées très-exactement, et rapporte qu'elles avaient seize pieds de largeur (2).

Pinaroli leur trouve la même largeur, et ajoute qu'elles avaient douze pieds de hauteur (3).

Les cloaques d'Arles ont quatorze pans de largeur, équivalant à trois mètres cinquante-sept centimètres, autant de hauteur; celles de Rome ont également trois mètres cinquante-sept centimètres de largeur, c'est-à-dire douze pieds romains.

Selon Marliani, déjà cité, les cloaques servirent à l'usage commun des habitans de Rome, jusqu'au sac de cette ville par les Gaulois, qui l'incendièrent; alors les citoyens s'en emparèrent partiellement.

Rapporter littéralement ce que dit Montfaucon (4) des cloaques de Rome, c'est décrire exactement celles d'Arles!

« Les cloaques de Rome, dit-il, étaient comptées » parmi les merveilles de cette reine du monde.

(1) Della Antichita della cita di Roma, lib. I, 29.

(2) Avendola io puntalmente misurata, trovo essere stata larga sedici piedi.

(3) Questa cloaca, era larga sedici piedi, et alta dodici piedi.

(4) L'Antiquité expliquée, tom. IV, 202.

» Elles s'étendaient sous toute la ville, et se sub-
» visaient en plusieurs branches qui se déchargeai
» dans la rivière; c'étaient de grandes et hautes vo
» tes bâties fort solidement, où on allait par batea
» ce qui a fait dire à Pline que la ville était s
» pendue en l'air, et qu'on naviguait sous les m
» sons. Il y avait des endroits où des charrettes, ch
» gées de foin, pouvaient aller sous ces voûtes (1)

» Ces voûtes servaient à soutenir les pavés de
» rues; il y avait d'espace à autre des trous par o
» l'on jetait les immondices dans ces cloaques, ce
» qui conservait toujours la ville nette et propre. La
» quantité incroyable d'eau qu'apportait à Rom
» le grand nombre d'aquéducs, qui se déchargeaie
» dans ces cloaques, jointe à d'autres ruisse
» qu'on y faisait passer exprès, faisait que rien
» séjournait trop long-temps, et que tout étai
» porté promptement dans la rivière. »

En creusant, au mois de juillet 1817, pour fa
un puits dans le ciel ouvert de la maison à Arles
section A, île 7, faisant coin au sud et à l'ouest d
la même île, à trois mètres trente-un centimètres
cinquante millimètres (treize pans) du sol actuel
la ville, on a découvert l'ancien sol romain. Là
sont trouvées quelques pierres coquillaires, et
énorme chapiteau de la même substance, que l

(1) Pline, 35, 15, suffosis montibus atque urbe pensili
subterque navigata..... ut vehem fœni largè onustam admit
terent.....

ouvriers ont eu la barbarie de détruire, ce qui a fourni deux charretées de débris; comme encore une médaille en argent, de Gordien Pie, qui a régné de l'an 238 à l'an 244 de J.-C. Elle a de face la tête radiée de l'empereur, avec cette légende : *Imp. Gordianus, pius fel. aug.*, et au revers un Hercule, avec la légende : *Virtuti Augusti* (nous en avons enrichi notre cabinet).

A sept décimètres six centimètres cinquante millimètres (trois pans) de là, les ouvriers ont été arrêtés par le cerveau d'une voûte, dont l'estrados a un mètre deux centimètres (quatre pans); ils ont percé cette voûte, et sont descendus dans un canal qui a trois mètres cinquante-sept centimètres (quatorze pans), tant de largeur que de hauteur. Ils ont reconnu que les voussoirs sont longs de deux mètres quarante-deux centimètres vingt-cinq millimètres (neuf pans 1/2), l'un comportant l'autre.

La voûte est à plein cintre, dont partie en bossages rustiques, elle est bâtie d'arcade en arcade, les ailes sont construites en moelons de brique.

Sur une longueur de soixante-un mètres deux décimètres (vingt-sept pans), qui est toute celle qu'on a pu découvrir, il a été pratiqué trois trous, puits ou regards, qui se trouvent remplis de ruines et immondices, ce qui a empêché de suivre plus loin le cours du canal.

Le trou qui se trouve le plus près, du côté du sud, de l'ouverture nouvellement pratiquée, en est à la

distance de trois mètres six centimètres (douze pans).

De ce premier trou au second, en tirant du côté du nord, la distance est de sept mètres quatorze centimètres (vingt-huit pans).

Enfin, de celui-ci au troisième, la distance est de cinquante-un mètres dix-huit centimètres. Ce dernier est fermé par une muraille bâtie à sec. On a *pu* y arriver, parce que les décombres du second laissent un petit espace libre du côté de l'est.

Il y a, entre le trou nouvellement fait *et le second*, deux mètres quatre centimètres de profondeur d'eau ; tout le reste est à sec.

La direction de ce canal est du sud au nord.

En 1777, lorsqu'on a creusé le puits qui est dans le jardin de la maison de M. de Barras, section H, île 22, on découvrit également un pareil canal, qui est peut-être la continuation de celui-ci ou une de ses branches; ses dimensions sont les mêmes que celles du premier, mais il diffère de l'autre en ce qu'il est entièrement construit en briques. Le cerveau de la voûte fut trouvé à huit mètres seize centimètres (trente-deux pans) du sol actuel; sa chute au Rhône était fermée avec d'aussi gros quartiers de pierre que ceux de l'amphithéâtre. La voûte était également percée de trous par intervalles. On peut en consulter le plan à l'hôtel-de-ville.

En 1781, il a été aussi trouvé un semblable aquéduc en creusant le puits-à-roue du jardin de M. Au-

theman, à Trinquetaille. Les ouvriers, avant d'y parvenir, furent obligés de faire brèche au chemin qui y passait dessus, et qui était à une profondeur considérable du sol actuel (1); un de ces ouvriers a prétendu que ce canal, à peu près de la même dimension que celui trouvé à Arles, devait traverser le lieu de Trinquetaille du sud au nord, c'est-à-dire d'une branche du Rhône à l'autre (2).

On a remarqué, dans la maison du sieur Lautier, section M, île 147, au sud de la cloaque de la section A, un petit aquéduc de la largeur d'un mètre deux centimètres (quatre pans), qui vraisemblablement venait dégorger ses eaux dans cette cloaque. On en avait trouvé deux autres de même largeur que celui-là, lors de la découverte de l'aquéduc de la maison Barras.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les cloaques d'Arles avaient beaucoup de rapport avec celles de Rome : elles étaient le réceptacle des eaux abondantes qui étaient conduites dans la ville, par des aquéducs construits depuis au-delà de la ville de

(1) Ce chemin prenait de la grande porte de l'amphithéâtre, traversait la partie de la ville dite actuellement le Bourneuf, et arrivait à la porte du Rhône dite de Chiavari. Après avoir traversé le pont construit sur le Rhône, dont parle Ausonne, il arrivait à Trinquetaille, et de là en Espagne, par le Languedoc.

(2) Voilà sans doute l'origine de ce prétendu chemin souterrain, qui, suivant le peuple, partirait de dessous l'amphithéâtre d'Arles et arriverait à Nismes.

Saint-Remi; elles soutenaient le pavé des rues par le moyen de leurs voûtes; elle se déchargeaient aussi dans la rivière. Leur dimension était assez grande pour y aller en bateaux : comme celles de Rome, elles étaient percées de trous pour recevoir les eaux pluviales et les immondices de la ville; enfin, elles étaient bâties avec de grandes et hautes voûtes.

La médaille de Gordien Pie, trouvée sur l'ancien sol romain, annonce que ces cloaques avaient été construites avant le milieu du troisième siècle. Ce ne serait pas trop hasarder que d'en fixer l'établissement, à quelques années près, à l'envoi à Arles de la colonie romaine, tirée de la sixième légion, sous l'empire de Tibère, vers le milieu du premier siècle, époque de la construction de nos grands monumens, époque encore, qui, suivant Strabon, liv. V, fut celle de la restauration de la plupart des cloaques de Rome, par M. Agrippa.

Mais dans quel siècle ces cloaques furent-elles abandonnées? Nous pensons qu'elles durent l'être lorsque le sol du Rhône s'est exhaussé, par le dépôt du sable, gravier ou limon, qu'aura pu y introduire une rivière quelconque, qui ne s'y dégorgeait pas auparavant, ou par les obstacles éprouvés par le fleuve lui-même à la chute de ses eaux dans la mer.

Alors ces cloaques durent tellement se remplir, qu'il ne fut plus possible de les nettoyer, et qu'au lieu de procurer l'écoulement des eaux, elles durent, au contraire, en introduire dans la ville.

Ce fut alors, sans doute, que furent bâtis ces murs épais, avec des pierres énormes, pareilles à celles de la construction de l'amphithéâtre, qui furent trouvées dans le canal de la maison Barras, pour empêcher que les eaux du Rhône ne pussent plus y pénétrer.

Pareille construction annonce que ce fut pendant le séjour des Romains dans notre ville, que ces cloaques furent abandonnées; peut-être est-ce du temps de Constantin, car c'est l'époque la plus rapprochée de notre siècle, que nous croyons devoir y donner.

Quoi qu'il en soit, ces cloaques qui semblaient être les seuls grands monumens qui manquaient à la splendeur de notre antique cité, attestent toujours plus la puissance, la richesse de la ville d'Arles, et le rang distingué qu'elle a tenu dans les temps les plus reculés.

QUELQUES ANTIQUITÉS

De Metz, par M. Teissier, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France.

§ 1er. Les fouilles des fondations d'une maison de la place Saint-Martin à Metz ont fait découvrir un carreau rectangulaire de pierre calcaire grenue (1),

(1) Cette pierre calcaire (chaux carbonatée saccharoïde d'Haüy) appartient aux carrières de la province; elle est demi-dure et d'un blanc grisâtre, elle prend facilement le poli.

poli d'un côté, et ayant sur cette face, en beaux caractères romains, l'inscription suivante :

GENIO
C ∘ AVR ∘ MATERN ∘
PREF ∘ STAT ∘ Q ∘ C ∘ M
CATHIRIG ∘ DELFICVS
CLIENS

Les initiales et les mots imparfaits sont suivis de points triangulaires. Cette inscription peut être lue ainsi : *Genio Caii Aurelii (seu Aureliani) prefecti statorum, quoi curavit (seu consecravit) monumentum, Cathirigus Delficus cliens.*

On y aperçoit plusieurs singularités. PREF est mis pour PRAEF; Q initiale de QVOI pour CVI. Les anciens déclinaient le relatif qui et quis sans changer l'initiale au génitif ni au datif. On mettait donc souvent quoi pour cui, et je le trouve dans Cicéron : « *Quoi tali in re libenter me ad pedes abjecissem.* »

La qualité de præfectus statorum n'était pas bien relevée. De même qu'il y avait, parmi les premiers fonctionnaires de l'état, « præfectus prætorii, urbis, classis, ærarii, annonæ, etc.; » il y avait de même et fort au-dessous, præfectus vehiculorum, remigum, fabrûm. Ainsi, dans cette dernière signification, le préfet n'était plus que le chef, le syndic d'*une* classe d'artisans. Voyons la signification de *stator*.

Cicéron écrit au proquesteur Caninius Sallustius : « Litteras à te mihi stator tuus reddidit Tarsi. »

Ailleurs l'orateur, leur attribuant le même office, les place avec les licteurs : « ut ad te statores et lictores meos cum litteris mitterem. »

Enfin Pétrone, dans une phrase que je m'abstiens de rapporter, confond les *statores* et les esclaves.

Ces exemples justifient l'explication que donne Turnebe : « Statores servos esse puto aut libertos « qui propè herum aut patronum stant et ei prestò « sunt, et si quem quærat, arcessunt sistuntque. »

Ces esclaves ou affranchis avaient un chef, præfectus, et c'est à ce chef que le subordonné Cathirigus Delficus, simple *stator*, a consacré une inscription tumulaire.

L'esclave Catherigus était Grec; l'addition du nom de la nation au nom propre est fréquente dans les inscriptions anciennes. *Delficus* est mis pour *Delphicus*.

Les fautes qui se trouvent dans l'orthographe des mots *Præfectus* et *Delphicus* sont encore une preuve que cette inscription appartient à une classe peu éclairée de la société.

L'explication que je viens de donner paraîtra claire; d'autres yeux ont voulu y voir autre chose, et ces yeux ont grossi les objets. Les *statores* sont devenus des soldats sédentaires, un corps de milice urbaine, formée d'habitans de Metz (Divodurum mediomàtricum). Ainsi le *præfectus statorum*, loin d'être un messayer, un vil esclave, un affranchi, serait le colonel de la garde nationale, à laquelle les Romains confiaient la défense de Divodurum contre

les incursions des barbares. Cette opinion sera peut-être publiée par son auteur; je me borne aujourd'hui à l'exposer.

§. 2. On a déposé à la bibliothèque publique de la ville de Metz plusieurs inscriptions déjà publiées par Gruter, Meurisse, Cajot et les Bénédictins, auteurs de la grande histoire de Metz, mais que l'on doit croire perdues, comme tant d'autres; les voici copiées sur les monumens eux-mêmes :

D M
CNE BV TIVS
CN.F. STOLO
ORPHITVS
PR. LEG VI
ADIVT

Aux Dieux mânes : Cneius Ebutius Stolo Orphitus, fils de Cneius, préfet de la 6e légion *dite* Adjutrix.

T CŒLIO
TF CELERI
ACVR AMIC
AVG PRÆF
LEG X SALVT
MEDIOMOCIV
B. M. P.

A Titus Cœlius Celer, fils de Titus, chargé de re-

cevoir les amis de l'empereur, préfet de la 10ᵉ légion dite Salutaris.

La cité des Mediomatrici a érigé ce monument par reconnaissance.

B. M. P. — Benè merenti posuit.

T. VARIO CLE
MENTI PROC.
PROVINC. BELG.
PRÆF. EQVIT. ALÆ
BRIT. PRÆF. AVXIL.
HISP. TREV. CIV.
OPT. PRÆSIDI.

A Titus Varius Clemens, procurateur de la province belgique, préfet de la cavalerie d'une aile de l'armée britannique, préfet des troupes auxiliaires d'Espagne.

La cité des Treviri à son excellent président.

D M
Q AVFIDIO
FRONTONI
LEIB
B M
CN DOMIT
FRONTO

Aux Dieux mânes : A Quintus Aufidius Fronton qui a bien mérite cet hommage.

Cneius Domitius Fronton.

(Leibenter bene merenti.)

LETTRE DE SEXTUS FADIUS,

Gravée sur un monument découvert à Narbonne par F. ARTAUD, conservateur du Musée des Antiques à Lyon.

LORSQUE je suis allé à Narbonne pour *visiter ses* antiquités, j'ai été adressé à M. S**, médecin distingué ; il eut la complaisance de *me signaler un* fragment d'inscription dans la cave de son bottier, le sieur Camp, qui eut la bonté de me l'offrir. Cette pierre était engagée dans la maçonnerie, et ne paraissait pas d'une grande dimension ; j'envoyai chercher un maçon : après quelques coups de marteau, celui-ci reconnut qu'elle était énorme, que sa déplacement allait causer beaucoup d'embarras. A cette nouvelle, M. Camp ne fut point découragé ; je remarquai même en lui beaucoup de goût pour cette sorte de curiosité, et je fis continuer l'extraction de cette pierre. Je fus agréablement surpris de voir une moitié de stylobate ou piédestal en marbre portant deux inscriptions ; l'une sur le devant du monument, et l'autre sur une des parties latérales. Le sens qu'elles renferment me fit présumer qu'elles étaient relatives à un personnage important ; mais elles me donnaient le regret de ne les avoir pas complètes. J'eus l'idée de faire sonder tour à tour les diverses parties de la cave, et par un heureux hasard

je parvins à rencontrer l'autre portion de la base qui avait été brisée; il se trouvait qu'en rajustant ces deux moitiés, il ne manquait que quelques lignes dans l'endroit où l'on avait donné des coups de marteau pour partager le stybolate en deux. Cette découverte ne tarda pas à faire du bruit dans Narbonne, et bientôt plusieurs curieux accoururent. Parmi eux se trouvait un jeune homme plein d'ardeur et de goût pour les recherches d'antiquités; il me pria instamment de lui céder cette inscription pour en décorer son jardin, et de lui permettre de se charger de tous les frais que son déplacement pourrait occasionner. J'y consentis volontiers, heureux d'avoir la copie d'un monument intéressant que je venais de rendre au jour, et d'être débarrassé des suites de cette démolition. M. Tapié-Mangan, c'est le nom du jeune homme que je viens de désigner, semblait devoir jouir bientôt de son acquisition; mais il n'avait pas observé que l'escalier de la cave n'était point assez large pour y faire passer ces pierres; alors il eut l'idée d'agrandir la lucarne qui prenait jour sur la rue; on établit une échelle d'engin contre la façade de la maison. Malheureusement le poids du monument fit enfoncer l'échelle dans le mur qui n'était qu'un briquetage. Les locataires, effrayés, se trouvaient menacés d'un écroulement considérable. Le peuple, que ce spectacle avait attiré, commençait à murmurer; il fallut renoncer à ce projet, et l'on se décida enfin à ouvrir la voûte de la cave sur laquelle était établi l'atelier du sieur Camp.

Voici la copie de la première partie du monument brisé, c'est une lettre adressée aux fabricans de Narbonne qui m'a paru un monnument d'antiquité remarquable.

Exemplum epistolæ Sexti Fadii, Papiæ, Secundi Musæ (profertur) *in verba infra scripta.*

Sextus Fadius Secundus collegio Fabrûm Narbonensium salutem : plurimis et assiduis erga me meritis vestris referre Gratiam æquam difficile est ;

Quo munus vestro gratissimum sciam modo largitionis inter liberos et clarisssimum nepotem Jucundum sestertia sedecem millia numum V K *maias primas die natali uno impensæ vestræ inferam , dictâque die usuras totius anni computatas octono pernumerabo ; quo vel gratius sit munusculum meum à pietate vestrâ , peto ut usuras hujus summæ , eâ die honestissimo habitu , inter præsentes et epulantes , in perpetuum dividatis , neque ea summa in ullum alium usum convertatur ; hâc epistolâ cavetur , etc.*

. . . .

. . . .

Copie de la lettre de Sextus Fadius Secundus Musa de la tribu Papia.

Sextus Fadius Secundus à la communauté des Fabres de Narbonne , salut.

Il n'est pas aisé de vous témoigner dignement ma reconnaissance pour vos services multipliés et assidus. Pour donner le plus de prix possible à mon offrande, je suivrai le mode de largesse dont vous avez usé à l'égard de mes enfans, et de mon cher et très-illustre

petit-fils Jucundus. En conséquence, le 5 des premières kalendes de mai, jour de ma naissance, je ferai porter à votre épargne seize mille sesterces (3,200 fr. argent de France), et cedit jour je vous en compterai les intérêts calculés à huit pour cent (256 fr.). Pour que ce faible hommage soit plus agréable, j'attends de votre amitié pour moi qu'à jamais, à pareil jour, les intérêts de cette somme soient partagés avec pompe dans un festin entre tous ceux qui y assisteront; c'est pour qu'on ne puisse donner aucun autre emploi à cet argent que j'ai écrit cette lettre.

Il paraît que ce qui suit d'abord, a trait aux moyens d'assurer le capital, et qu'il est constitué sur le trésor impérial; vient ensuite l'injonction de transcrire la précédente lettre de Fadius sur la base de la statue qui lui a été érigée, puis la date de la transcription avec cette clause *e mandato* par ordre, et enfin l'ordonnance des *Fabres*, sous-édiles de Narbonne, qui enjoint que le tout sera gravé sur une table d'airain, placée à l'extérieur du lieu de leur assemblée, dans l'endroit le plus apparent.

Morel, Vaillant, etc., nous font connaître les médailles de la famille *Fadia*, plébéienne. Ce dernier la croit originaire d'*Arpinum*, sans doute à cause d'un Lucius Fadius, édile de ce municipe dont parle Cicéron dans ses lettres à Atticus. Ce célèbre orateur fait aussi mention de plusieurs autres Fadius, entre autres d'un Titus Fadius qui fut sous-questeur pendant son consulat, d'un Q. Fadius qui devint beau-

père d'Antoine, d'un S. Fadius, disciple de Nico, etc. Jusqu'ici la branche de Sextus Fadius, originaire de Narbonne, n'avait point été connue; on voit, par les titres honorables qui lui sont donnés sur ce marbre, qu'elle n'a pas été moins puissante ni moins illustre que celle du même nom fixée en Italie, qui partagea l'honneur du consulat avec M. AGRIPPA II. Le surnom de Musa, que porte le Fadius de Narbonne, rappelle le fameux médecin d'Auguste, qui eut les honneurs d'une statue à côté de celle d'Esculape, et ferait croire que ce personnage narbonnais *était* issu d'une famille distinguée dans la médecine. Une autre inscription du même pays, rapportée par Maffeï et Muratori, semblerait fortifier cette conjecture.

V. FADIVS. SEX
MEDICVS

On voit, par la lettre de FADIVS MVSA, que la dédicace des monumens était accompagnée de *festins* et de largesses; que les anciens étaient dans l'usage de faire les choses les plus marquantes de leur vie à l'anniversaire du jour de leur naissance. Ce fut en l'honneur du jour de la naissance d'Auguste, le 3 septembre 743 de Rome, qu'on dédia à cet empereur un autel dans la forme de celui de Narbonne; ce fut le 1er du mois d'Auguste, jour de la naissance de l'empereur Claude, que le fameux autel de Lyon fut dédié par les soixante nations des Gaules : « Le » jour de la naissance est à mes yeux le plus sacré » de tous, dit Lucien à Quintilius, et je l'ai choisi

» pour te présenter le tableau de ces hommes qui, » selon le témoignage de l'histoire, sont parvenus à » une vieillesse extrême, etc. »

Le monument honoraire de Fadius, en forme de base ou d'autel, a été dédié au sujet d'un buste ou d'une statue qu'il doit avoir supporté; il est remarquable qu'étant relatif à un personnage issu vraisemblablement de parens qui ont dû exercer la médecine à Narbonne, il m'ait été signalé par un médecin de la même ville. Il est probable qu'il fut erigé sur une place, comme semble l'indiquer, d'ailleurs, le décret des décurions. La date qu'il porte ne peut être bien précisée, vu l'évasion qui suit le chiffre II mis après le nom du consul Orfitus. Elle doit se rapporter au règne de Trajan ou à celui d'Hadrien. Il est à observer que la plupart des mots sont accentués comme ceux de l'autel d'Auguste à Narbonne, et que les lettres paraissent être du bon temps de l'antiquité.

SEX . FADIO
SECVNDO MV sæ
OMNIBVS HON oribus
IN COLONIA N arbo
NENSE functo
. . . .
NOVI NARB onenses
FABRI SVB AEDIL es
NARBONENSI.
PATRONO OB MERITA
EIVS
L. D. D. D.

A Sextus Fadius Secundus Musa élevé à toutes les dignités dans la colonie narbonnaise.

Les nouveaux Fabres de Narbonne sous-édiles à leur Patron Narbonnais, à cause de ses bienfais.

Emplacement accordé par un décret des décurions.

Il paraît, par cette inscription, que les nouveaux Fabres de Narbonne ont rempli les fonctions de la sous-édilité; ce fut sans doute dans le temps que les plébéiens furent admis aux charges de la république qu'ils devinrent nobles. L'édilité donnait le droit de s'asseoir dans les chaises currules, *et les NOVI* ou nouveaux nobles eurent, comme les anciens, le droit d'avoir leurs images et les portraits de leurs ancêtres, *Jus imaginis* (1).

Vaillant, déjà cité, croit que la médaille consulaire de la famille Fadia d'Arpinum indique la concorde des édiles par les mains jointes de Fadius et de Saturninus; il soupçonne qu'elle a été frappée du temps de Jules-César.

Voici encore quelques inscriptions de Narbonne relatives à des affranchis de la famille FADIA, tant de la branche de Sextus que de celle de Titus.

FADIVS
VGGERA QVI
SEX LIB (2)

---

(1) Onuph., Antiq. de Verone, p. 54.

(2) Naurat, p. 606, lib. IV, c. IX.

SEX
FADIO EL
BATVLLO
ANNOR
XV

. . . . FADIVS. T. L. LVCRIO
. . . OS SIBI . ET . T. FADIO
. . CAPITONI PATRONO
. . O. ET. T. FADIO. T. L.
. . . MPHIONI. POST OBITVM

FADIAE QVARTAE
FADIVS AMPHION
VXORI ET L B
IN FR. P. XXX
IN AGR. P. XXX.

J'ai rencontré gisante par terre, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, l'inscription suivante que Scaliger avait copiée pour Gruter. Quoiqu'elle se trouve dans le recueil de ce savant compilateur, j'ai cru devoir la reproduire ici plus exactement, et en donner la traduction littérale. Elle m'a paru d'autant plus intéressante que, si avec Gruter on doit lire ARCANO, au lieu de *Marcano* que j'ai cru y apercevoir, les noms et prénoms de ce chevalier romain de l'ordre des Sévirs étaient les mêmes que ceux du personnage distingué de Narbonne, à qui Martial avait

dédié ses ouvrages (1), et qui, comme notre Fadius, était de la tribu Papia.

L.AEMILIO.L.F.PAP.MACANO
TRIB.MIL.LEG.III.GEM.ET.TRIB
MIL.LEG.I.MINERV.ITEM.TRIB
MIL.LEG.II.AVG.OMNIB.HONO
RIBVS.IN.COLONIA.SVA.FVNCT
ADLECTO.IN.AMPLISSIMVM
ORDINEM.AB.IMP.CAES.
HADRIANO.AVG.IIIIII.VIR
EQVITVM.ROMANOR.CVRON
QUAESTORI.VRBANO.TRIB
PLEBIS.PRÆTORI.DESIGNAT
L.AEMILIVS.MOSCHUS.IIIIIIVIR
AVG.PATRONO.OPTVMO.POST
OBITUM.EJVS.IN.LATIS.ARCAE.
SEVIROR.OB.LOCVM.ET.TVITIO
NEM.STATVÆ HS IIII
L.D.D.IIIIII VIROR

ET. SPORTV. DEDICAVIT XIII

A Lucius Æmilius Marcanus, fils de Lucius, de la tribu Papia (ou Papiria), tribun militaire de la 3e légion Geminée, et tribun militaire de la 1re légion minervienne, Pareillement, tribun militaire de

(1) Millin. Voy. au midi de la Fr., t. IV, p. 395.

la légion augustale, élevé à tous les honneurs dans sa colonie; agrégé dans le puissant ordre par l'empereur César-Adrien-Auguste, sévir des chevaliers romains, curion, questeur de la ville, tribun du peuple, préteur désigné; Lucius Æmilius Moschus, sévir augustal, à son patron excellent, après sa mort, pour l'emplacement et la conservation de la statue, il a fait porter à la caisse des sévirs quatre sesterces écus.

Emplacement accordé par un décret des sévirs.

Il paraît, par la dernière ligne, qu'après le repas d'usage, on a dédié le monument, et donné 3 deniers à tous les convives ou à tous les assistans.

Cette formule d'une somme donnée à la caisse des sévirs, pour l'emplacement et la conservation d'une statue, se trouve également sur une autre inscription de Narbonne, rapportée par Gruter au sujet d'un Julius Servandus, sévir de l'ordre équestre.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

IN.LATIS.ARCÆ
IIIIII VIR.OB.TVITIONEM
STATVÆ.HS φ
L. D. D. D

On sait que les remparts de Narbonne sont ornés d'une quantité considérable d'inscriptions et de bas-

reliefs, qui seuls formeraient un musée très-intéressant. La tradition populaire du pays porte qu'il y avait sur la place de cette ville une grande tour appelée la tour des Maures. Ce vieux monument obstruait la place; on résolut de le démolir : on trouva d'abord parmi les décombres plusieurs inscriptions et bas-reliefs; mais quel fut l'étonnement des savans et des amateurs des beaux-arts, lorsqu'on s'aperçut que *cette tant vieille tour* était composée de tous les débris des temples que les Narbonnais avaient élevés dans les temps du paganisme. Les barbares qui avaient renversé ces précieux monumens, avaient pris plaisir, en construisant cette tour, à mettre tous les matériaux ornés dans les massifs de la maçonnerie, en sorte que chaque pierre qu'on retournait, offrait un objet digne de la curiosité.

Un ingénieur, chargé de relever les remparts de Narbonne, surpris de cette immense découverte, proposa à François I^er^, pour la décoration des portes et des remparts de la ville, un plan d'ornemens, qui séduisit ce grand prince, passionné pour les antiquités et les arts.

Toutefois, on éprouve un sentiment pénible, quand on songe à l'idée choquante de l'architecte qui a voulu exposer à la bouche des bombes et des canons des objets dignes de figurer dans un musée, consacrés jadis au culte des dieux, à la gloire des vainqueurs et à la paix des tombeaux.

Une frise, composée de rinceaux antiques, décore la sommité des remparts de Narbonne; ses bastions

sont ornés de cippes et d'inscriptions; les portes de la ville, celle de Beziers surtout, sont enrichies de trophées d'armes et de bas-reliefs. On voit, de distance en distance, autour des murailles, d'énormes boulets en marbre noir, images de la guerre et de la destruction. Heureusement que Narbonne n'a pas été dans le cas de soutenir aucun siége depuis nombre d'années; mais le temps qui dévore tout, aidé du vent rongeur auquel Auguste avait érigé un temple dans cette ville, a déjà corrodé tous les ornemens qui sont en pierre du pays. Ceux en marbre ont résisté; mais l'antiquaire empressé ne peut s'en approcher; il a beau diriger sa lunette autour de ces remparts, il ne peut voir les petits détails, ni deviner les inscriptions que le temps a oblitérées. Ce sont ces obstacles qui ont empêché M. Millin de joindre les antiquités de Narbonne à celles qui sont consignées dans son intéressant voyage du midi de la France. Il fut assez heureux, comme il le dit lui-même, pour trouver un manuscrit qui renfermait la copie de tous les anciens monumens de cette ville célèbre (1); mais le malheureux incendie, qui détruisit une partie de la riche bibliothèque du savant auteur qui en faisait un si bon et si noble usage (2), fit disparaître les nombreux matériaux qui devaient lui servir à réédifier l'histoire antique de la province narbonnaise.

(1) Tom. IV, p. 384.

(1) On sait que la bibliothèque de M. Millin était ouverte avec empressement aux savans et aux jeunes gens studieux qui avaient l'avantage de lui être recommandés.

Je terminerai ce mémoire par une épitaph[e]
vers, aussi morale que mélancolique. Elle se tr[ouve]
à la courtine du bastion de Saint-François.

(Initium hujus epitaphii desideratur, nunc p[...]
ita se habet.)

. . . .

. . . .

NEC.DVRO.IAM.DOLEAS.OBITV
NEC.TIBI.NEC.NOBIS.ÆTERNVM
VIVERE.CESSIT.QVOD.PVERI
OCCIDIMVS.FATA.QVERENDA
PVTAS.DVM.SIS.IN.VITA.DOLOR.EST
AMITTERE.VITAM.DVM.SEMEL
OCCIDIMVS.OMNIA.DESPICIAS
ORBEM.SVB.LEGES.SI.HABEAS.NVM
VIVIS.AD.ORCHVM.QVID.VALET
HIC.NVLLA.EST.DIVITIS.AMBITIO

« Cesse enfin de t'affliger d'un trépas cruel; il [...]
» nous a point été donné de vivre éternellement. [...]
» que nous sommes morts dans notre enfance, crois[...]
» qu'il faille accuser le destin ? Tant que dure la [...]
» on est tourmenté par la crainte de la perdre : [...]
» fois mort, tout devient pour nous un objet de [...]
» pris ; quand tu tiendrais la terre sous tes l[...]
» qu'importe, tu n'existes plus que pour tes enfers [...]
» là s'éteint la soif des richesses. »

T.VII. Page 257. P.7.

DE LA NÉCESSITÉ

D'être exact dans la représentation et la description des monumens archéologiques, et des graves conséquences auxquelles entraîne l'oubli de cette règle ; suivi d'une dissertation critique sur un bas-relief qui se trouve dans la ville de Clermont en Auvergne ; par J.-J. Jorand, peintre, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc.

L'étude des antiquités impose le devoir de fixer et d'expliquer des points historiques douteux ou difficiles à concilier, de déterminer et d'éclaircir des faits devenus problématiques dans l'éloignement où les a placés le cours des siècles. Si les faits étaient toujours clairs et positifs, la science des archéologues se réduirait à de simples descriptions, et n'aurait plus de secrets à nous révéler ; nous serions privés, il est vrai, du charme de ces idées lumineuses qui se rencontrent sous la plume savante des *Boulanger*, des *Dupuis*, des *Jomard*, des *Letronne* et de plusieurs autres ; mais en revanche nous saurions, par exemple, si toutes les traditions diluviennes se rapportent à un même événement ; si une même origine solaire est commune aux divers cultes ; si nous devons croire à l'existence de quelques zodiaques astronomiques, ou s'ils furent tous purement astrologiques, ou bien encore s'ils peu-

vent avoir été l'un et l'autre; enfin Montfaucon n'eût pas fait son livre des Antiquités expliquées, il eût seulement décrit des monumens.

C'est par l'analogie qu'on doit procéder à ces sortes de recherches; elles prescrivent une exactitude scrupuleuse, non seulement à l'égard des questions qu'il faut chercher à résoudre, mais encore dans la reproduction des objets qu'on se propose d'expliquer, ou sur lesquels on veut porter un jugement. Le mode analytique ne permet de prononcer qu'après avoir beaucoup vu, après avoir comparé long-temps. Pour parvenir à de véritables résultats, il faut une grande sagacité dans l'emploi des ressources de l'érudition; il faut surtout que l'esprit observateur se défie de ce qui charmerait, de ce qui séduirait une imagination ardente. Si l'ignorance nous laisse toujours en-deçà du but, l'imagination nous porte trop souvent au-delà : c'est un écart que nous pouvons reprocher à plusieurs savans des époques précédentes, et que n'ont pas évité même quelques-uns de nos contemporains.

Ayant à nous occuper d'une manière plus spéciale de l'explication des monumens qui se rattachent particulièrement aux arts, nous croyons nécessaire de donner à ces idées quelques développemens. La première condition pour bien faire juger d'un monument, est de le décrire avec exactitude par le moyen du discours, ou mieux encore, de le reproduire par le secours du dessin : mais dans l'un ou l'autre cas, l'intention ne suffit point; il faut en

avoir préparé les moyens par des études suivies : il faut être assez versé dans la connaissance des arts et des antiquités pour reproduire les monumens d'une manière fidèle, pour éviter de rien confondre, ce qui arriverait infailliblement si on manquait du tact que donne une longue expérience, qui seule restitue à la science ce que le temps a mutilé ou ce qu'il a presque fait disparaître. Ce n'est que par une grande et constante habitude de comparer, et surtout de dessiner ces restes précieux des arts, ces jalons historiques placés à de grandes distances, qu'on peut éviter de tomber dans de fausses interprétations.

Si, par exemple, un accessoire, tout à la fois propre à caractériser une figure, et à expliquer l'action d'un groupe, est devenue fruste; si ce n'est plus que la masse en quelque sorte de ce détail qui s'offre à nos regards, on ne peut se flatter alors d'en deviner le sens que par l'analogie qu'il offre encore avec ce qu'on a déjà observé de semblable dans d'autres monumens : sans ces connaissances préalables, on courrait risque d'expliquer la chose d'une manière hasardée ou systématique, et de se livrer à de vaines suppositions. Cette vérité est surtout frappante dans l'étude de la science numismatique : combien de signes, d'emblêmes, de caractères semblent inexplicables au premier abord, et cesseront de l'être cependant, pour celüi à qui une grande pratique dans cet art permettra de discerner et de reconnaître les signes les moins apparens.

Ces principes posés, nous montrerons jusqu'où on peut aller en les oubliant ; on verra, par quelques exemples, combien se sont égarés des hommes que rendent cependant recommandables, sous tant d'autres rapports, leurs talens et leurs vastes connaissances! que de monumens ont été plus défigurés par ceux qui ont voulu les reproduire, qu'ils ne l'avaient été par les atteintes du temps! en les altérant, du moins le temps ne les dénature pas.

Ce fameux autel, trouvé à Notre-Dame de Paris, est la preuve de ce que nous avançons. Ce monument a été défiguré par la plupart de ceux qui l'ont dessiné. D'abord, c'est Jupiter avec un foudre dans la main gauche au lieu d'une lance, tandis que c'est de la main droite que ce dieu était armé de ses redoutables carreaux, dont on retrouve encore un fragment (1). D'autres l'ont représenté le bras droit appuyé sur un livre et sur une peau de bélier dont on a figuré la tête plus bas, en place d'un aigle que néanmoins la vétusté du monument n'a pas encore fait entièrement disparaître. C'est ensuite Vulcain à qui on a retiré le marteau qu'il tenait de la main droite, attribut qui, joint à la paire de tenailles qu'il a dans l'autre main, servirait seul à faire reconnaître cette divinité, quand bien même son nom ne serait pas écrit au-dessus de sa tête.

---

(1) Voyez la gravure que j'en ai donnée p. 500 du T. IV des Mém. de la Soc. des Antiq. de France, et planche VIII de l'Introduction des cècles de la monarchie française.

Nous ne parlerons pas de la négligence qu'on met souvent à reproduire le style des figures, ainsi que le caractère de la sculpture; ce sont cependant des choses importantes; elles servent puissamment à fixer l'époque de l'exécution des monumens, lorsque les artistes n'ont pas pris soin d'y placer les dates, omission fort commune dans les monumens de l'antiquité, particulièrement dans ceux du moyen âge.

L'ouvrage de Millin sur les antiquités du midi de la France fourmille de ces sortes d'inexactitudes; on ne peut en consulter l'Atlas qu'avec la plus grande défiance. En effet, quel jugement porterons-nous sur les bas-reliefs antiques qu'il a publiés? On n'y retrouve ni ce caractère de dessin qui distingue éminemment, des autres époques, les productions grecques et romaines, ni le style de la composition de ces types originaux. Il faut avoir fait le même voyage que Millin dans ces contrées; il faut avoir examiné et dessiné en partie les mêmes monumens, pour se faire une idée de l'infidélité qui existe dans les gravures qu'il a publiées.

Si l'on rencontre de ces fautes impardonnables dans les nombreux ouvrages d'un homme qui, sans doute, a beaucoup vu, combien peu de confiance doivent obtenir, à plus forte raison, ceux qui ne s'occupent des arts qu'accidentellement, et qui ne connaissent, pour la plupart, que les monumens des lieux qu'ils habitent! Attendrons-nous d'eux en général de l'exactitude dans leurs travaux?

A l'appui de ces observations nous vous citerons des exemples particuliers des erreurs dans lesquelles on est entraîné par le peu de connaissance des monumens du moyen âge, ou faute de les observer scrupuleusement. Un savant, fort recommandable d'ailleurs par ses ouvrages historiques, croyait voir, dans les sculptures qui décorent une des portes de l'église de Saint-Julien du Mans, le signe de l'*écrevisse*, au lieu d'une *main* (1) posée au point d'intersection d'une croix *grecque entourée* de l'auréole (voyez n° 6). Et plus *bas, dans la même* voussure, ce même auteur crut reconnaître le *bélier* dans l'*agneau*, image du Christ (voyez n° 5.)

Où ne peuvent pas nous conduire des inadvertances semblables? On en tire quelquefois d'étranges inductions. C'est ainsi qu'au moyen de cette prétendue découverte, ce même savant, se flattant de déterminer un point chronologique contesté jusqu'alors sur la reconstruction de cette partie de l'église Saint-Julien, conclut qu'on l'avait rétablie sous le règne de Charles-le-Chauve; que, pour être

(1) Dans les peintures et les sculptures du bas-empire et dans celles du moyen âge, ce signe de la foi se trouve très souvent répété, soit dans la représentation du Christ, soit dans les images des empereurs de Constantinople, ou bien encore dans celles des évêques. Le doigt auriculaire et l'annulaire sont abaissés, tandis que les trois autres sont étendus en signe de bénédiction.

Les anciens avaient aussi la main ityphalique, amulette qu'ils portaient pendue au cou.

agréable à ce monarque, on avait exprimé, par des figures *zodiacales*, son goût prétendu pour l'astronomie, et ses connaissances en ce genre. Ce n'est qu'après avoir observé plus attentivement ces signes supposés ; ce n'est qu'après avoir vu les dessins exacts que nous avons faits de ces deux emblêmes de la foi, que cette personne a reconnu trop tard qu'elle s'était trompée : la presse avait consacré cette erreur.

Si nous ouvrons la description historique de l'église cathédrale d'Amiens, nous y trouverons, page 29, l'explication suivante du pilier du milieu de la porte principale : « La plinthe qui supporte la » statue (celle de Jésus), est ornée de raisins et de » pampres *enlacés dans les replis d'un serpent* qui en » décore la face. » Ici, il y a une méprise manifeste ; ce n'est pas un *serpent*, mais bien le *cep* qui forme une volute de laquelle partent des feuilles et des grappes ajustées avec infiniment de goût : on peut s'en convaincre par le dessin nº 1, planche VII. Mal voir conduit nécessairement à mal juger ; aussi M. Rivoir ajoute-t-il : « L'artiste, par ses figures allégoriques, » a voulu représenter *l'abondance*, *la prudence*, *la* » *fidélité*, *la vigilance.* »

Si M. Rivoir avait eu plus d'habitude de juger de la sculpture, et s'il avait examiné cet ornement avec plus de soin, il y eût vu, sans doute, comme nous, tout simplement un cep de vigne, et aux retours *des animaux chimériques*, qui ne représentent ni un *coq* ni un *chien*. D'ailleurs, l'abondance ne peut pas être plus désignée par la vigne seule, qu'elle ne le

serait par tout autre fruit de la terre. Les anciens en ont jugé autrement; sentant bien que l'abondance n'est pas l'effet d'une seule production de la nature, ils ont rendu cette idée par une allégorie aussi ingénieuse qu'exacte, par une corne contenant les différens fruits, les grains et les fleurs que nous accorde si généreusement la mère commune. La vigne ne peut donc être là que pour rappeler cette exhortation évangélique : *Travaillez sans cesse à la vigne du Seigneur.* Jésus-Christ, foulant à ses pieds ces deux animaux fantastiques, exprime le triomphe de l'Évangile sur le démon, ainsi qu'on le remarque dans un grand nombre de monumens religieux du moyen âge.

Mais une preuve bien frappante de l'égarement dans lequel peut nous jeter notre imagination, lorsqu'elle n'est pas dirigée par une étude assidue des arts, et lorsqu'on a pourtant à s'occuper des monumens, c'est ce que plusieurs auteurs ont dit tour à tour d'un fragment de sculpture qui se voit à Clermont-Ferrand, et qui sert maintenant de linteau à une des fenêtres d'une maison particulière de la rue des Bohêmes : au rapport de Mezeray, il était sur la porte de l'hôpital de Clermont lorsque Siméoni le fit graver.

Nous nous attacherons, de préférence, à réfuter l'opinion de M. Gault, parce qu'il est le dernier qui ait publié ce bas-relief. Voici comme il le décrit : « Pierre antique placée sur le derrière de la maison » du citoyen Viry, rue des Bohêmes, à Clermont en

» Auvergne. Cette pierre, continue-t-il, nous a » semblé être une espèce de granit; sa forme est » celle d'un fronton. Le sujet du bas-relief qu'elle » représente est un monument précieux *de la re-* » *ligion des Gaulois* (c'est établir en principe ce qui » est en question); une tête de *femme* est placée sur » le milieu du fronton; la partie supérieure de cette » tête porte des ailes déployées de droite à gauche. » A sa partie inférieure on voit deux saillies en forme » d'ellipse couvertes d'écailles de *poisson*, et dis- » posées de même que les ailes (ce qui s'accorde, il » est vrai, avec la gravure qu'il en donne), mais sans » être à beaucoup près conforme au bas-relief même » (voyez la planche 3). Deux serpens *font le tour* » de la figure et de ses attributs (autre inexac- » titude); ils ont les têtes en bas, et leurs extré- » mités inférieures viennent aboutir, au-dessus de la » tête de la *femme*, sur les cheveux, en formant une » espèce de *bandelette* qui couronne la coiffure. Les » serpens ont une aigrette plus bas que la tête. »

La description que donne ici M. Gault est pleine d'inexactitude. Ces serpens n'ont point de partie inférieure, puisque leurs extrémités sont terminées chacune par une tête : circonstance bien remarquable qui a échappé à l'examen de M. Gault, et qui, sans doute, aurait fourni matière sous sa plume à des explications scientifiques de ce prétendu monument de la religion des *Celtes* ou des *Gaulois*. Il est très-probable qu'il a tout simplement copié la

gravure qu'en a donnée Gabriel Siméoni, dans sa description de la Limagne d'Auvergne; pour se le persuader, il suffit de jeter un coup d'œil sur la planche VII, où nous reproduisons fidèlement et l'inexact dessin de Siméoni, gravé en l'année 1561, et celui de M. Gault de l'année 1802, et enfin celui que nous avons fait d'après l'original en 1821. Il suffit, disons-nous, de jeter un coup d'œil sur la gravure pour regarder comme une simple copie le dessin de M. Gault. N'oublions pas d'observer, de plus, qu'aucune partie des serpens ne passe en forme de bandelette au-dessus de cette tête humaine, comme le suppose l'auteur que nous citons.

Il continue ainsi : « A la première inspection de » ce monument, on croit y voir *Mercure* ou *Méduse*; » mais, en l'examinant avec soin, on y distingue la » *Vénus* céleste des Gaulois, connue sous la dénomination d'*Onuava*. La *mauvaise* gravure qu'en a » donnée Gabriel Siméoni, se voit dans l'antiquité » expliquée par D. Montfaucon, au rang des divinités gauloises, ainsi que dans la religion des » Gaulois par D. Martin; mais *aucune* de ces gravures ne se ressemblent, et elles sont si *informes* » et si *défigurées*, qu'on serait fondé à croire qu'elles » ont été *dessinées de mémoire*. Dans les gravures, les » yeux ont des prunelles; le nez est très-gros, et la » bouche petite; les serpens sont tournés avec tant » de *roideur*, qu'on n'y reconnaît point la tournure de » l'original, et voilà des *défauts considérables* con-

» sacrés par la gravure de cette pierre précieuse qui » offre au contraire *beaucoup d'élégance* dans l'agen- » cement de la composition et un *bel ensemble.* »

D'après une semblable sortie contre l'inexactitude avec laquelle Siméoni a reproduit le bas-relief de Clermont, ne serait-on pas en droit d'attendre une fidélité parfaite dans le dessin qu'en a donné plus tard M. Gault lui-même? Il n'a pas songé qu'il faisait plus encore sa critique que celle de son devancier. M. Gault ne s'aperçoit pas non plus qu'en regrettant de ne point retrouver dans la gravure de Siméoni cette *élégance* et ce *bel ensemble* dont il parle, il ravit aux époques celtiques la gloire d'avoir produit un tel monument; car n'est-il pas généralement reconnu que les beaux arts étaient grossiers alors, et ne méritaient guère ce nom?

Poursuivons l'examen du texte de M. Gault. « L'emblême que présente cette pierre offre un » mystère qui n'est pas particulier aux Gaulois. Ils » nommaient cette figure *Onuava*, qui signifie Vénus » céleste : les Babyloniens adoraient cette même » divinité sous le nom d'*Oanès* ou de *Salembas.* Les » Syriens la nommaient *Atargatis*, et les Grecs *Decerto* » et *Uranie, etc.* ». A la suite de cet étalage d'une érudition trop hasardée à quelques égards, et dont le fonds d'ailleurs est visiblement emprunté de Mezeray (1), voici de quelle manière M. Gault passe

(1) Je n'ai pas cru nécessaire de reproduire la gravure qu'a donnée Mezeray dans son Abregé chronologique de l'Hist. de

à l'explication de ce prétendu monument mystique de la religion des Druides : la description est fautive et inexacte, l'explication n'est pas moins systématique ou moins erronée.

« Les ailes, placées au sommet de la tête, doivent » se prendre ici pour les attributs d'*Onuava*, puisque » nous la considérons comme *Vénus* céleste. Elles » indiquent que cette divinité, née sans mère, n'au- » rait rien de terrestre : aussi la nommait-on la reine » ou la fortune du ciel. » Pour adopter cette opinion, ne serait-on pas en droit d'exiger, au moins, dans cette tête, quelques traits caractéristiques qui rappe-

---

France, T. I, p. 33. Elle est aussi inexacte que celle de Siméoni, dont elle paraît d'ailleurs être une copie, avec cette seule différence que Mezeray l'a inscrite dans un carré.

Voici quelques passages de cet auteur, afin de montrer que M. Gault et plusieurs autres ont adopté la base des opinions de Mezeray.

« Cet amas de figures n'est autre chose, dit-il, qu'un abregé » de la théologie des Druides, ou plutôt une vive expression » de ce qu'ils appelaient *mystère de Belenus ou d'Apollon*; » qu'il est aisé de comprendre, suivant l'opinion de ces philo- » sophes, que le Soleil avait un pouvoir universel.................. » Les ailes de Mercure, qu'ils mettaient au-dessus de sa tête à » l'imitation des Égyptiens, marquaient l'activité de cet » astre qui doit être regardé comme l'âme et l'esprit du » monde; *les deux boucliers*, qu'il avait non seulement la » force de Mars, rien ne pouvant lui résister, aussi l'appe- » laient-ils l'invincible, mais encore la vertu de Minerve qui » doit être considérée, suivant le philosophe Porphyre, » comme la dispensatrice de la prudence et de la vertu du » Soleil, etc. »

lassent les attributs divins et le sexe de Vénus? Nous ne pensons pas que la seule circonstance de deux ailes implantées sur une tête soit suffisante pour caractériser Vénus, et même jusqu'ici nous avions cru que ce signe désignait particulièrement Mercure.

Plus bas M. Gault ajoute : « Les écailles de poissons s'accordent avec la fable de l'*Oanès* des Babyloniens, moitié poisson, moitié figure humaine. »

Ce sont les écailles de l'égide qui sont prises ici pour celles du *poisson législateur des Babyloniens*. Enfin, selon lui, l'apothéose des serpens n'a pas une origine moins reculée. Si, avant de prononcer sur ce monument, M. Gault l'avait soigneusement examiné, en qualité d'artiste, il aurait reconnu, par le caractère de la sculpture, le style romain du temps des empereurs d'Orient. En les comparant ensuite avec les monumens de ces mêmes époques, et des époques antérieures avec lesquelles il a une si grande analogie, il n'eût sans doute pas manqué d'y reconnaître la représentation d'une tête de Méduse, ainsi que l'avait pensé Gabriel Siméoni. Si M. Gault avait eu également une connaissance moins vague des époques celtiques et des monumens de ces temps reculés, il ne ferait pas de celui-ci un emblême de la religion des *Druides*, mais simplement le tympan du fronton d'une porte qui, peut-être, était celle d'un temple où on aura représenté sur ce fronton une égide portant une tête de Méduse, entourée de serpens.

Avant de terminer cette digression, voyons en

peu de mots les fâcheuses conséquences que doivent entraîner après elles, ainsi que nous l'avons dit, de semblables erreurs archéologiques, et l'influence qu'elles peuvent exercer sur les historiens qui, ayant à parler des monumens, suivent l'opinion des antiquaires par lesquels ils ont été décrits ou expliqués, et regardent leur avis comme une autorité irrécusable.

Dans sa notice sur l'Auvergne, M. l'abbé Delarbre a dit, en parlant des ravages auxquels fut exposée la ville de Clermont dans les premiers siècles de notre ère, que le bas-relief, placé derrière la maison de M. Bellaigue (1), rue des Bohêmes, est le seul qui ait échappé à la destruction. Il en fait ensuite une description conforme à la gravure et à la manière de voir de M. Gault.

« Ce monument représente, dit-il, une tête vue » de face, au haut de laquelle sont deux ailes dé» ployées; à la hauteur des joues sont deux *formes* » circulaires, garnies d'écailles; au-dessus du *front* » *sont réunies les queues de deux serpens*, » propre expression de M. Gault.

« Gabriel Siméoni pense que cette figure est celle » de Méduse. Mezeray croit que ce monument offre » un abrégé de la théologie des Druides: suivant lui, » la face humaine représente le Soleil; les deux ailes » sont les attributs de Mercure; les deux parties » écaillées adhérentes aux joues qu'il prend pour

(1) M. Gault nomme M. Viry.

» des *boucliers*, rappellent le dieu Mars; il ne dit » rien des deux serpens » (1). M. Gault nous les a expliqués : est-ce un avantage ?

M. Delarbre conclut que la figure humaine devait représenter *le feu* sous l'emblême du Soleil; les deux ailes, l'*air*, les deux *nageoires de poisson*, l'*eau*, et les deux serpens la *terre*. Il nous semblerait beaucoup plus simple et bien plus conforme à la vraisemblance, de ne voir dans ces serpens que ce qu'ils sont dans ce cas : l'ornement obligé de l'égide de Minerve (2).

Dans cette dissertation nous avons eu pour but de signaler les écarts auxquels conduit trop souvent une connaissance superficielle des monumens, soit faute d'une étude approfondie des arts, soit qu'ayant à

---

(1) Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats, et sur la ville de Clermont, par M. l'abbé Delarbre, in-8°, p. 79, 1805.

(2) Ce qu'on retrouve sur plusieurs médailles des empereurs, notamment sur une pierre gravée, faisant partie de la collection de la galerie de Florence, et représentant l'empereur Constantin-le-Grand. Exemple qu'on retrouve également sur une belle pierre gravée, conservée au cabinet des médailles de la bibliothèque royale; cette agathe onyx a trois couches, et représente un buste de l'empereur Tibère couronné de lauriers, et portant sur la poitrine une égide.

L'égide, selon l'abbé Winckelmann, est formée de la peau de la chèvre Amalthée. « Hérodote prétend que l'égide vient » de la Libye, où les peuples se revêtaient de peaux de chèvres, » et que les courroies avec lesquelles ils liaient ces peaux autour du corps, avaient donné lieu à l'idée de les transformer » en serpens. » Dictionnaire abrégé d'antiquité au mot *égide*.

parler de leurs produits, on ne tient pas assez compte du style qui, tout en les caractérisant sous d'autres rapports, sert aussi à faire connaître et l'école et les époques auxquels ils appartiennent. Cette connaissance et la reproduction fidèle de ce qu'on peut appeler leur physionomie, sont des choses plus importantes qu'on ne paraît le penser généralement, à en juger par la négligence ou le peu de soin qu'on met à remplir ces conditions. Il ne faut cependant jamais oublier que le style et l'exécution d'une sculpture font connaître le *temps auquel elles* se rapportent, et quelquefois même la main à qui on la doit, comme on distingue la littérature d'un siècle de celle des autres temps. Car le style d'un auteur se retrouve dans le moindre de ses ouvrages : les hommes qui ont fait une étude particulière des sciences ou des arts saisissent ces nuances, insensibles pour tous autres.

Ainsi donc l'exactitude dans la reproduction des monumens n'est pas le précepte d'un esprit vétilleux; elle réclame justement nos efforts, et cette sorte de nécessité n'a rien d'illusoire.

On ne saurait trop recommander cette ponctualité, puisque nous voyons chaque jour combien elle est rare dans la plupart des dessins des monumens, ou dans la description des objets d'antiquité. Soit qu'on le considère sous le point de vue des arts, soit qu'on s'y attache sous le rapport de l'utilité historique, cette exactitude ne sera pas une stérile satisfaction, relative à l'amour propre qui voudrait

pouvoir dire : J'ai mieux fait qu'un autre. C'est la vérité qu'on doit chercher ; c'est la chose elle-même qu'on doit décrire ou représenter. Il n'y a plus d'art, plus de science ; nos travaux sont puérils, si on peut se permettre de faire de *l'agneau pascal* le *bélier*, signe du zodiaque, et de voir un *serpent* dans un *cep de vigne contourné;* si on peut donner, comme l'a fait M. Rigollot, d'Amiens, *les vierges folles* et *les vierges sages*, pour *les deux principes du manichéisme ;* si on s'expose à voir *des nageoires de poissons* dans *les écailles de l'égide ;* le simulacre du *Soleil*, dans la figure de *Méduse ;* et enfin, dans un monument du bas-empire, un monument celtique.

EXTRAIT

D'un rapport sur des fouilles faites, en mars 1820, sur le monticule de *Mouchette*, au territoire de la ville de Joigny (Yonne), par M. Thibaut, notaire royal à Joigny.

A deux cents mètres de la porte de la ville de Joigny, dite *du Bois*, en suivant le grand chemin de *la Colinière*, on trouve vers le sud-ouest un petit monticule nommé *Mouchette*. Ce monticule offre un plateau de peu d'étendue qui, il y a quelques années, était planté en vignes, comme le sont les terrains environnans. La terre végétale est de bonne qualite, elle a 2 à 3 pieds de profondeur. Sous cette couche de bonne terre, on trouve un tuf qui est crayeux au midi, rouge et caillouteux au levant. Sous ce tuf règne un banc de craie que l'on rencontre dans tous les flancs

des collines qui sont au nord, au levant et au couchant de la ville. Ce banc de craie offre fréquemment des débris de corps organisés, comme oursins, cornes d'Ammon. Sa profondeur paraît devoir être fort considérable.

Dans le courant de février 1819, un maçon, faisant dans une vigne un *découvert* pour chercher un banc de craie, trouva les ossemens de quatre cadavres et quelques petits vases en poterie commune : ce fait resta ignoré; les os et les vases furent rendus à la terre. Continuant la fouille, le sieur Bougault (c'est le nom du maçon) ouvrit le banc de craie et l'exploita. En rabattant le tuf dans le vide formé par l'extraction de la craie, il rencontra successivement, et en quelques jours, quarante-quatre fosses. Chacune renfermait les ossemens plus ou moins altérés d'un cadavre humain. Les os les plus compactes, tels que ceux du crâne, des bras, des cuisses et des jambes, avaient résisté à la destruction. Auprès du crâne, et d'autres fois à l'emplacement de la poitrine, se trouvaient de petits vases de diverses formes. Toutes les fosses n'en renfermaient pas. Plusieurs de ces vases furent brisés et enfouis, l'ouvrier n'y attachant aucun prix. Les choses en étaient là, lorsque M. Busson, sous-préfet de l'arrondissement, et quelques particuliers de Joigny, avertis de cette découverte, se rendirent sur les lieux et recueillirent des vases échappés à la destruction. Par suite de cette visite, le préfet du département ordonna que les fouilles seraient continuées, et les fonds furent faits, pour les travaux, par l'administration locale et par

quelques particuliers zélés. Les fouilles n'ont été exécutées que sur les deux tiers d'environ 12 ares de la superficie du plateau, au midi. En réunissant les résultats des premiers travaux du maçon Bougault, le nombre total des fosses découvertes a été de 137, toutes creusées dans le tuf, les unes à fleur de ce même tuf, les autres en plus grand nombre, à 3 et 4 pieds de profondeur, de sorte qu'une partie des cadavres était enfouie de 5 à 7 pieds. Ces fosses ont ordinairement 6 pieds de long et 2 pieds de large. Il s'est aussi rencontré des fosses d'enfans, que l'on a pu juger, à l'épaisseur des os du crâne, avoir appartenu à des individus de six à dix ans.

Les fosses sont toutes séparées et taillées dans le tuf; quatre-vingt-neuf ont été fouillées et explorées avec la plus grande attention: deux seules de ce nombre ont offert deux squelettes placés l'un à côté de l'autre, toutes les autres n'en contenaient qu'un. Tous les corps étaient couchés sur le dos, ayant les bras et les mains le plus souvent alongés le long du corps, rarement posés sur la poitrine; tous avaient la tête tournée vers l'orient. La grandeur ordinaire des squelettes était de 5 pieds à 5 pieds et demi; les os du crâne, les dents, les os des avant-bras et des bras, les os des cuisses et des jambes, étaient entiers dans presque toutes les fosses, excepté dans celles des enfans, dont il ne restait que quelques parties de crânes. Quelques fosses aussi ont offert des phalanges des doigts de la main et des pieds, des os du bassin, des vertèbres, très-rarement des côtes.

Trente-six fosses renfermaient des vases ou des coupes, le plus souvent un vase et une coupe. Dans une autre, on a trouvé un grand vase à deux anses, et un petit vase décoré posé à plomb dans une coupe. Excepté dans une fosse où le vase a été trouvé à la place de la poitrine, les vases et les coupes étaient toujours à droite ou à gauche du crâne, le plus souvent à gauche : les uns étaient couchés, les autres, c'était le plus grand nombre, étaient debout.

La forme et la grandeur de ces vases varient ainsi que leur pâte : les uns, d'une grande dimension, ont deux anses ; la pâte en est commune, la cuisson légère, ils n'ont pas de vernis. La ville de Joigny en possède un, le sieur Lacam-Badenier un ; on a les fragmens de deux autres. D'autres vases n'ont qu'une seule anse; la forme en est plus svelte, plus élégante ; le plus souvent ils sont d'une pâte fine et légère, recouverts d'un vernis rouge-brun d'un très-beau ton. On en conserve huit, dont plusieurs ne sont pas entiers. La ville possède un de ces vases, le sous-préfet un autre, il en a aussi recueilli un qui a la forme d'une urne sans anse. Seize vases d'une forme assez commune sont en terre fine, avec couvercle d'un rouge-brun, et offrent la plupart des dessins. Les plus curieux de tous, de même pâte et de même couleur que les précédens, sont comprimés six fois dans le pourtour du ventre ; la forme en est légère, le col large et très-ouvert, et le pied si étroit qu'à peine ils peuvent se tenir debout, circonstance qui les rendait évidemment impropres aux usages domestiques. Les vases de cette dernière sorte varient

dans leur dimension ; un seul était à côtes de melon. Des coupes ont aussi été recueillies au nombre de 18; elles varient dans leur diamètre depuis 3 jusqu'à 6 pouces, une seule est demi-sphérique. La ville de Joigny possède la plus grande et la plus petite de ces coupes, ainsi que les fragmens d'une coupe en verre blanc, le seul indice de verre qu'aient offert les tombeaux. Ces derniers fragmens étaient sous le crâne d'un des cadavres. Un tombeau a offert une tuile convexe, sur laquelle reposait un vase; une autre grande tuile plate à rebord a été trouvée dans le terrain fouillé.

Trois anneaux trouvés adhérens à une phalange de doigts, à laquelle ils avaient communiqué une belle couleur verte, sont les seuls objets en métal que les fosses aient offerts, avec les clous réduits à un état complet d'oxide que l'on a remarqués dans chaque fosse, immédiatement au-dessus des ossemens, ce qui prouve que chaque corps a été enfermé dans un cercueil de bois avant d'être confié à la terre.

A quels temps remontent les sépultures du monticule de *Mouchette?* A quelle peuplade doit-on les attribuer? L'auteur du rapport examine ces deux questions. Les ossemens trouvés dans les fosses n'offrent aucune trace de combustion, et d'ailleurs ils ont encore un certain degré de consistance : cette double circonstance lui fait écarter toute idée que ces sépultures appartiennent à l'époque gauloise. Les mêmes circonstances empêchent qu'on les attribue aux Romains qui, d'ailleurs, étaient dans l'usage de faire leurs inhumations le long des grands chemins, ou de les disséminer dans leurs propriétés.

Elles ne sont pas non plus le résultat d'un événement militaire. Après une bataille, on ne prend pas le temps de creuser pour chaque mort une fosse particulière; on n'a pas sous la main des vases funéraires à placer à côté de chaque corps. D'ailleurs, aucun vestige d'armure ne s'est présenté dans les fouilles; et, parmi les squelettes, il s'en est trouvé plusieurs d'enfans.

Il faut donc s'arrêter à l'idée que le monticule de *Mouchette* a été le cimetière d'une population chrétienne, probablement des habitans de la ville de Joigny, que l'on sait être fort ancienne et qui en est à portée. Les vases et les armes funéraires trouvés à côté des cadavres n'offrent pas d'objection solide contre cette opinion, parce qu'on sait que, lors du passage du paganisme au culte chrétien, on conserva encore pendant long-temps les usages anciens; que ce ne fut que vers les IXe et Xe siècles qu'ils furent absolument proscrits. C'est donc entre les IVe et Xe siècles que l'auteur du rapport pense qu'il faut chercher l'époque de ces inhumations, et à la dernière de ces périodes qu'il la fixe, vu l'état de conservation des os.

NOUVEAU MÉMOIRE

Sur le monument antique, autrefois connu sous le nom de *Marbre de Thorigny*, actuellement transféré en la ville de *Saint-Lo*, chef-lieu du département de la Manche; par M. Boileau de Maulaville, membre résident.

Ce monument, l'un des plus antiques de l'ancienne Gaule que les ravages des siècles aient épargné,

a pris son nom du lieu où il est resté déposé pendant près de trois cents ans; des savans ont prétendu qu'il avait servi de base à une statue érigée par les Romains dans le pays des *Vidlucasses*, anciens peuples de la Gaule, qui habitaient la Basse-Normandie, où s'est fait la découverte de ce monument; rien ne prouve cette destination.

C'est un cippe de marbre rougeâtre, reconnu d'une nature absolument semblable au marbre d'autres carrières du pays encore existantes, et dont l'église de Caen conserve quelques monumens. Sa face antérieure qui porte deux pieds deux pouces de largeur, et ses deux faces latérales d'environ vingt pouces, sur une hauteur de près de cinq pieds, sont toutes trois chargées d'inscriptions, dont la date, rapportée au temps du consulat d'Annius Pius et de Proculus qui y sont désignés, remonte au troisième siècle, vers l'an 238 de l'ère chrétienne, ou l'an de Rome 991, en laquelle année fut tué l'empereur Maximin en la ville d'Aquilée.

C'est à Vieux, aujourd'hui simple village à deux lieues de la ville de Caen, et que la plupart des auteurs qui ont traité de l'ancienne géographie des Gaules, reconnaissent pour l'ancienne capitale des *Viducasses*, et l'*Augustodurum* des tables de Peutinger, que fut trouvé dans ses ruines, au seizième siècle, sous François Ier, ce marbre du plus grand intérêt, sous le rapport de nos antiquités.

Cependant, malgré son importance, il se passa près d'un siècle avant qu'il fût tiré de son obs-

curité par la publicité de ses inscriptions. Transporté en l'an 1580, sous Henri III, du village de Vieux au château de Thorigny, situé à neuf lieues de ce village, par les ordres du maréchal de Matignon qui en était seigneur, il en devint la propriété particulière; et, après la mort de ce maréchal arrivée en 1592, il finit par y être long-temps oublié, puis absolument abandonné et négligé dans des bâtimens de la dépendance de ce château, en butte aux injures des saisons, même aux ravages d'un incendie, détérioré et dégradé par l'insouciance et l'ignorance de quelques ouvriers, exposé, pendant le vandalisme de la révolution, à tous les outrages qui s'exerçaient particulièrement sur les objets d'arts qui se trouvaient dans les châteaux.

Tel est le récit fâcheux des dégradations qu'a subies ce monument, et dont il est parlé tant dans les mémoires de l'abbé Lebeuf que dans ce qui en a été retracé par M. Bottin, secrétaire de notre Société, en son rapport placé en tête du tome V de nos mémoires, dégradations qui, malheureusement, se font remarquer davantage sur l'inscription principale de la face antérieure, où des lignes entières ne laissent plus de traces, et d'autres ne présentent seulement que quelques lettres éparses.

Enfin, après trois cents ans de vicissitudes, il est satisfaisant d'être entièrement rassuré sur sa conservation, et d'en avoir des gages qui semblent nous en répondre pour long-temps.

M. Clément, maire de la ville de Saint-Lo, chef-

lieu du département de la Manche, dans l'arrondissement duquel est située la ville de Thorigny, sentit tout le prix de la possession du monument le plus important du pays, et l'un des plus remarquables de la France; il conçut l'utile projet de le rendre au public en le réintégrant dans le chef-lieu du département, et il parvint, par ses soins et ses démarches, à l'obtenir de M. Lecocq, nouveau propriétaire du château de Thorigny, au moment où il faisait des ventes des dépendances de ce château. Il le fit aussitôt transporter avec tout le soin nécessaire de la ville de Thorigny en celle de Saint-Lo, distante de trois lieues, pour y être placé en l'hôtel de ville aussitôt que la construction en serait terminée et l'emplacement disposé. C'est au patriotisme de ce magistrat bien digne d'éloges, et à son zèle éclairé et prononcé pour l'embellissement et la gloire de son pays, qu'on doit le digne projet de cette restauration importante, qui intéresse particulièrement tous les hommes érudits de la France.

Un tel monument, malgré son abandon, avait été, dès qu'il fut connu, l'objet de l'attention et des recherches curieuses et savantes de nos plus célèbres antiquaires qui, en différens temps, publièrent successivement des descriptions et des dissertations intéressantes qui ajoutèrent beaucoup à sa célébrité.

Le fameux Jacques Spon fit connaître le premier, en 1685, dans son *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, page 282, les deux inscriptions latérales qui sont le

mieux conservées, et qu'il avait reçues du marquis de Sainte-Preuve.

Le savant Huet, évêque d'Avranches, les fit paraître en son livre des *Origines de Caen*, chapitre III, et en essaya l'explication, mais d'après une copie assez infidèle qu'il s'en était procurée.

L'abbé de Longuerue en donna une dissertation avec la copie des trois inscriptions qu'il a publiées dans le Mercure de France, du mois d'avril 1733, page 692 et suivantes.

Il a aussi écrit sur le village de Vieux et ses antiquités; on peut voir sa huitième lettre insérée au Mercure d'avril 1732, page 641, et la dixième faisant suite du voyage en Basse-Normandie.

Le marquis Scipion Maffei fit une publication de ces mêmes inscriptions, qui parut dans le même temps en son Recueil de lettres intitulé : *Galliæ Antiquitates selectæ*, in-4°, Paris, 1733, pages 76 et 79.

Le célèbre Ducange en parle aussi au mot *Secta*, dans son Glossaire de la basse latinité et du moyen âge, publié en 1736.

Don Martin Bouquet les rapporte au 1er volume de sa précieuse collection des historiens des Gaules et de la France, page 146.

Muratori en fait aussi mention dans son Trésor : *Rerum Italicarum Scriptores*, in-fol., Milan, 1728.

Enfin le savant abbé Lebeuf a donné un mémoire très-détaillé de ce monument, inséré au 21e volume

des Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions, page 495 et suivantes.

De tous ces ouvrages publiés jusqu'à ce jour, celui qui a le plus amplement et savamment traité le sujet, et répandu le plus de jour sur ce marbre antique, est sans contredit le mémoire de l'abbé Lebeuf que nous venons de citer.

Cet antiquaire, d'une si vaste érudition et si versé dans l'étude archéologique, prêta toute son attention à l'examen de ce monument, dont il pouvait apprécier toute la valeur et l'importance. Après avoir, comme il le dit lui-même, soigneusement comparé l'une à l'autre les copies qui avaient été publiées de ces inscriptions, et les avoir séparément confrontées avec le marbre même, il reconnut qu'aucune n'était exacte; que celle du marquis Maffei était néanmoins la plus fidèle, en ce qu'elle rendait ligne pour ligne, et marquait la distance des lacunes, et ce fut celle qu'il fit paraître dans son Mémoire; mais il regrettait de n'y pas voir figurer les lettres jointes, les lettres liées ou entrelacées comme on les remarque sur le marbre.

Ces justes observations se faisaient sentir, et faisaient naître le désir qu'il devînt possible de se livrer à un nouveau travail sur ce monument.

M. le baron de Ladoucette, l'un de nos collègues, étant en voyage dans le département de la Manche, se rendit en la ville de Saint-Lo, dans le désir de juger par lui-même de l'état où se trouvait ce marbre célèbre. Il fut accueilli par le maire de cette

ville, M. Clément, qu'il trouva très obligeamment disposé à répondre aux demandes qu'il lui fit au nom de la Société royale des Antiquaires ; il en obtint la promesse d'un calque des trois inscriptions pour la Société, et en reçut deux mémoires, l'un sur la ville de Thorigny, dont M. Bottin a donné l'analyse dans son rapport placé en tête du V^e volume de nos Mémoires; et l'autre, qui est particulier au marbre de Thorigny et à ses inscriptions, est absolument une copie littérale de la lettre et dissertation publiées sur ce marbre par l'abbé de *Longuerue*, dans le Mercure d'avril 1733.

Après plusieurs essais successifs dont ne se découragea pas le zèle de M. Clément, relativement aux calques qu'il avait promis, M. de Ladoucette lui adressa la note d'un procédé, dont M. Jaubert de Passa, correspondant de la Société, s'était servi avec beaucoup de succès pour lever des inscriptions en Espagne, et qui sera décrit à la suite de ce Mémoire.

On eut enfin la satisfaction de recevoir de cet honorable et obligeant fonctionnaire les calques tant désirés, et parfaitement pris des trois inscriptions, dus à ce procédé. La Société nomma, sans délai, parmi ses membres, une commission composée de MM. le baron de Ladoucette, Dulaure, Depping, Auguis, et à laquelle elle voulut bien aussi me joindre en me faisant particulièrement la remise des calques, et me chargeant du travail à faire.

Jaloux de répondre à une si honorable confiance,

j'ai porté toute mon attention à la lecture scrupuleuse de ces calques, à la recherche et à l'examen de chaque lettre l'une après l'autre, en m'assurant de celles que leur peu d'apparence rendait douteuses; j'ai mis tous mes soins à les dessiner en quelque sorte comme un *fac simile*, en rendant ligne pour ligne, lettre pour lettre avec les distances respectives, et figurant en leur place les lettres jointes, liées, entrelacées ou enfermées, seul moyen jusqu'alors négligé dans les précédentes publications, et le plus essentiel pour donner à ces inscriptions leur véritable physionomie, et pouvoir déterminer d'une manière précise les distances des lacunes ou mots effacés.

Avec le secours de ces calques, je suis parvenu à déchiffrer et à lire ces inscriptions, presque aussi complétement encore qu'elles l'avaient été, et qu'elles sont rapportées dans les ouvrages anciennement publiés; il y a peu de variantes dans le texte, en le considérant dégagé des intercalations ajoutées par les commentateurs.

Dans la vue de faciliter cet examen, et de satisfaire la curiosité disposée à juger des différences, j'ai placé en regard de l'inscription faite sur le calque de Saint-Lo, celle qui a été donnée par l'abbé Lebeuf, dans laquelle j'ai interligné le texte rempli et suppléé par l'abbé de Longuerue.

Ce moyen de comparaison fera juger aussi combien ces inscriptions ont été arbitrairement remplies et interprétées jusqu'à présent, selon l'opinion que

nous a manifestée M. Dulaure, dans un premier rapport dont il fut chargé sur ce sujet.

J'ai fait suivre ces trois inscriptions d'un *fac simile*, ou modèle de grandeur naturelle, de quelques mots ou lettres réunies telles qu'elles se voient sur le calque et le marbre, afin d'avoir sous les yeux la véritable forme et la dimension précise de ces lettres, qui se trouvent de trois grandeurs différentes, et de donner par ce moyen une plus ample connaissance du monument.

Les nouvelles recherches auxquelles je me suis livré pour réunir dans ce nouveau mémoire, tant ce qui a été précédemment publié, que ce qui est venu depuis à notre connaissance sur ce marbre célèbre, m'ont amené nécessairement à présenter quelques remarques sur l'ancien lieu de Vieux, près de Caen, cette ancienne capitale des Viducassiens, qui recélait dans ses ruines le monument qui fait le sujet principal de ce mémoire, et sur lequel il n'a encore été dit qu'un mot.

Le village de Vieux, à deux lieues de la ville de Caen, et à dix environ de celle de Saint-Lo, nommé dans les anciennes chartres du pays *Veocœ* et *Videocœ*, était resté dans l'obscurité pendant plusieurs siècles; et, malgré la découverte importante du monument sorti de ses ruines, lequel vient de nous occuper, on fut encore long-temps à soupçonner que ce lieu fut l'emplacement de l'ancienne capitale des Viducassiens, *civitas Viducassium*.

Quoique désignée par Ptolémée, dans sa description des côtes septentrionales de la Gaule, et citée par Pline dans le dénombrement des peuples de la seconde Lyonnaise, les anciens commentateurs qui n'avaient pu parvenir à en reconnaître la situation, crurent devoir confondre les *Viducasses* avec les *Vadiocasses* ou *Badiocasses*, également cités par Pline, et attribuèrent le tout à la ville de Bayeux, située dans la même contrée.

Deux nouvelles pierres chargées d'inscriptions ayant encore été trouvées à Vieux en mars 1705, M. Foucault, alors intendant de la généralité de Caen, en ayant été instruit, ordonna des fouilles qui mirent à découvert des restes aussi nombreux que considérables d'antiques monumens, qui annonçaient évidemment une grande et ancienne ville, et en donnerent une autre idée que celle jusqu'alors émise par le célèbre Huet, évêque d'Avranches, qui n'avait cru y reconnaître qu'un simple camp romain.

Ce fut à cette époque que l'ancienne capitale des Viducassiens sembla sortir de ses ruines pour fixer les incertitudes qui, jusqu'à ce moment, avaient existé sur son véritable emplacement reconnu dans le village de Vieux, à quelque distance de la rive gauche de la rivière d'Orne, et entre cette rivière et celle d'Odon.

On trouva plusieurs édifices dont les fondations étaient encore entières, entre autres celles d'un beau gymnase, disposé de la manière indiquée par Vitruve, un aquéduc, des débris de colonnes, un bassin

de pierre d'environ douze pieds de diamètre, entouré de trois rangs de siéges, des dédicaces d'autels, des inscriptions tumulaires de plusieurs familles romaines, lesquelles sont décrites au tome Ier des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, page 290 ; une quantité de médailles antiques du haut et bas empire, depuis les premiers Césars jusqu'aux enfans du grand Constantin, dont on peut conclure que cette ville des Viducassiens n'a été ruinée et abandonnée qu'au ive siècle, dans quelque révolution dont l'histoire ne nous a rien conservé.

La position de cette ancienne ville est encore déterminée par la direction des voies romaines qui tendaient vers ce lieu. On voit à Vieux une chaussée venant de l'ouest, qui forme clairement une partie de l'ancienne route militaire des Romains. Une autre chaussée, faussement attribuée à Guillaume-le-Conquérant, porte le nom de *terre levée*. (*D'Anville*, page 701.)

Cette cité gauloise paraît avoir été considérable sous la domination romaine ; son heureuse situation entre deux rivières dont l'une lui ouvrait une communication facile et directe avec l'Océan, qui n'en est éloigné que d'environ cinq lieues, a dû la rendre très-florissante, par ses rapports et son commerce avec les nations les plus éloignées.

Une médaille grecque de Diadumenien, extrêmement précieuse par sa rareté et son revers unique, aussi trouvée dans ses ruines, devient une preuve en faveur de son commerce maritime.

S

Inscriptions du Marbre de Thorigny.

Google

Inscription de la face antérieure, selon l'Abbé Lebeuf.

T SENNIO SOLEMNI SOLLEM
Tito Sinnio Solemni Sollem-
NINI FILIO NON DO MARMO
-nini filio non sine solido marmo-
RE CVPI
-re statuæ honorem deferre cupi-
MVS HE
-mus heredibusque mandamus

Vir erat Mercurii Martis

atque Dianæ sacerdos cujus curâ

omne genus spec-
TACVLORVM NICIADIA
-taculorum atque taurinicia Dianæ
XXVII EX QVIBVSPERQVA
data recepto millia nummorum XXVII ex quibus per qua-
TRIDVVM MISSIO EDITER
-triduum sine intermissione ediderunt
BVS
Etenim gravitate suâ et moribus honestis

prudentiâ que singulari
FVIT
fuit commendabilis militiæ
CON
consummatæ civitati Viducassium

Inscription de la face antérieure.
Calque de Saint Lô.

TSINNIO SOLLEMNI SOLLEM

NINIFI SINE DOMAR

CVPI

MVS ASN

DO

CEN PRO

NICIADIA

EXQVIBVSPRQVA

SSIO D R

BVS NS

EPVS

AMICVS

amicus bene merentis Claud. Paul. leg Caesaris Aug. Propraetoris

BROVIN LVGD ENS FVIT CVI POSTEA

Provinciae Lugdunensis fuit cui postea Britanniae

LEG AVG PENES AD LEGIONEM SEX

Legato Augusti penes eum ad legionem sextam

ADSEDIT CVIQVE SA RIVM MILITIAE

adsedit cuique salarium militiae de sext. XXV num.

IN AVRO ALIAQVE MVNERA LONGE PLVRIS MISSA

in auro aliaque munera longe pluris missa

FVIT CLIENS PROBATISSIMVS AEDINI IVLIANI

fuit cliens probatissimus Aedini Juliani

LEG AVG PROV LGD QVI POSTEA PRAET

Legati Augusti Provinciae Lugdunensis qui semper affec-

PRAET FVIT SICVT EPISTVLA QVAE AD LATVS SCRIPTA EST

tus fuit sicut epistula quae ad latus scripta est

DECLARATVR ADSEDIT ETIAM IN PROVIN

declaratur adsedit etiam in Provinciam

LGD M VALERIO FLORO TRIB MIL LEG III

Lugdunensem Valerio Floro Tribuno Militum Legionis III

AVG IVDICI ARCAE FERRAR

Augustae judici arcae ferrariorum.

CEMVN

A SS N

MICVSBCLVD R C

NC LVGDE IO ENSFVITCVIPOSTA

EGAVGPPEN ADLEGIONEMSEX

DSDITCVIQ RIVMMILITIAE

NAVROALIAQVEMVNERALNGEPLRISMIS

VITCLENSPROBATISSIMVSADINIIVLIANI

C AVGPROVLCDQVIPOSEAPRAETPROT

VITSICVTEPISTVL ADLATVSSCRIPTAES

ECLARATVR ADSDITFMINPROVINCIANV

VABNSEMVALERIOFLOROTRIBMILLEGIIIA

IVDICEARCAEFERRAR.

TRES PROV GAL
Tres Provinciæ Galliarum

PR MONVMENTVMIN CIVITATE POSVERVNT
monumentum in civitate posuerunt.

LOCVMORDO CIVITATISVDSSLBRDED
Locum ordo civitatis Viducassium libenter dedit,

P XVIIII AN PIO ET PROCVL
pedum XVIIII Annio Pio et Proculo

COS
Consulibus.

Inscription de la Face latérale gauche, selon l'Abbé Lebeuf.

EXEMPLVM EPISTVLAE CL
Exemplum epistulæ Claudii

PAVLINILEGAVGPRPR PROV
Paulini Legati Augusti Proprætoris Provinciæ

BRITANNIAE AD SENNIVM SOLLEM.
Britanniæ ad Sennium Sollem-

NEM ATAM PO
nem gratiam profitentis

LICETPLVRA MERENTI TIBI
licet plura merenti tibi

AME PAVCA TAMEN QVONIAM
a me pauca tamen quoniam

TRES PROVGAL

PRVOVMONVM SVA VOLVNTPOSVERV

LOCVMORDOCIVITATISVDGSSIBERDD

P XV IIII ANPIOETPROCL

COS

Inscription de la Face latérale gauche

Calque de Saint Lô.

XEMPLVM EPISTVLAE CL

VLINI LEG AVG PR PR P ROV

ITANIAE AD SENNI M SOLI

NEM ATAM PO

CET PLVRA MERENTI TIBI H

ME PAVCA TAMEN QVONIA

HONORIS CAVSA OFFERVNTVR
honoris causâ offeruntur

VELIM ACCIPIAS LIBENTER
velim accipias libenter

CHLAMIDEM CANV NAM
chlamidem Canusinam

DALMATICAM LAODIC FIBVLAM
dalmaticam Laodicenam fibulam

AVREAM CVM GEMMIS RACENAS
auream cum gemmis racenas

DVAS TOSSIAM BRIT PELLEM VITV
duas tossiam Britannicam pellem vitu-

LI MARINI SEMESTRIS ALTERAM EPISTVLÃ
-li marini semestris alteram epistulam

VBI PROPE DIEM VACARE COEPERO
ubi prope diem vacare coeperis

MITTAM CVIVS MILITIAE SALARIVM
mittam cujus militiæ salarium

DE STIS XXV N IN AVRO SVSC
de sestertiis XXV nummos in auro suscipe

DIS FAVENTIBVS ET MAIESTATE SANCTA
Diis faventibus et majestate sanctâ

IMP DEINCEPS PRO MERITIS
Imperatoris deinceps pro meritis

ADFECTIONIS MAGIS DIGNA
adfectionis magis digna

CONSECVTVRVS CONCORDI
consecuturus concordia

ONORIS CAVSA OFFERVNT

VELIM ACCIPIAS LIBENT

CHLAMIDEM CANVSINAM

DALMTICMLAODICTM FIB·LM

AVREAM CVMGЗMMIS RACLINAS

DVAS TOSSIAMBRIT PELLЗMVIT

RINI SЗMESTRIS AVTEM ЗPISTVLM

VBIPROPE DIЗM VACARE C°ЗPERI

MITTM CVIVSMILTAE SAERIAV

DE STIS XXVNIN AVRO SVSC

DISFAVЗNTIBVS Ǝ MIESTATESNCT

MPDEINCEPS PRO MERITIS

DFECTIONIS MAGIS DIGN

CONSECVTVRVS CONCORD

Inscription de la Face latérale droite selon l'Abbé Lebeuf.

EXEMPLVM EPISTVLAE AEDINI
Exemplum epistulæ Ædini

P PRAET
Juliani Præfecti Prætorio

COMNIANVM P
Ad Badium Comnianum

VICE PRAESIDIS AGEN
Tribunum vice præsidis agentem

A IVLIANVS BADIO
Ædinius Julianus Badio

COMNIANO SAL IN PROVINCIA
Comniano salutem In Provincià

LVGDVNE ES QVINQVE FASCALI
Lugdunensi quinquennalia fiscalia

EREMPLEROSQVE BONOS
dum exigerem plerosque bonos

VIROS PERSPEXI INTER QVOS
viros perspexi inter quos

SOLLEMNEM ISTVM ORIVNDVM
Sollemnem istum oriundum

IN CIVITATE VIDVC SACERDOTEM
ex civitate Viducassium sacerdotem

QVEMPROPTER SECTAM GRAVITATEM
quem propter sectam gravitatem

ET HONESTOS MORES AMARE COEPI
et honestos mores amare cœpi

HIS ACCEDIT QVOD CVM CL PAVLIN
his accedit quod cum Claudio Paulino

Inscription de la Face latérale droite
Calque de St Lô.

EXEMPLVM EPISTVLAE D

IVLIANI PRAEFECTI PRAET

D BADIVM COMNIANVM

CCET VICE PRAESIDIS AGEN

AE DINIVS IVLIANVS BADIO

COMNIANO SALIN PROVINCIA

LVGDVNESSQVIMQVE FASCAL

AGEREM PLEROSQ BONOS

VIROS PERSPEXI INTERQVOS

SOLEMNEM ISTVM ORIVNDVM

EX CIVITATE VIDVC SACERDOTE

QVEMPR OPTER SECTAM GRAVITAE

ET HONESTOS MORES AMRE COEPI

HIS ACCEDIT QVODCVMCL PAVLN

DE CESSORI MEO IN CONCILIO
decessori meo in concilio
GALLIARVM INSTINCTV QVORVMDAM
Galliarum instinctu quorumdam
QVI AB EO PROPTER MERITA SVA LAEDI
qui ab eo propter merita sua lædi
VIDEBANTVR QVASI EX CONSENSV PR
videbantur quasi ex consensu
ACCVSATIONEM INSTITVERE TENTARVNT
accusationem instituere tentarunt
SOLEMNIS ISTE MEVS PROPOSITO EORVM
Solemnis iste meus proposito eorum
RESTITIT PROVOCATIONE SCILICET INTER
restitit provocatione scilicet inter-
IECTA QVOD PATRIA EIVS CVM INTER CETEROS
-jectâ quod patria ejus cum inter cæteros
LEGATVM EVM CREASSET NIHIL DE ACCVSA
Legatum eum creasset nihil de accusa-
TIONE MANDASSENT IMMO CONTRA LAVDAS
-tione mandassent immo contra laudas-
SENT QVA RATIONE EFFECTVM EST VT OMNES
-sent quâ ratione effectum est ut omnes
AB ACCVSATIONE DESISTERENT QVEM
ab accusatione desisterent quem
MAGIS MAGISQVE AMARE ET COMPROBARE
magis magisque amare et comprobare
COEPI IS CERTVS HONORIS MEI ERG
cœpi is certus honoris mei erga eum
AD VIDENDVM ME IN VRBEM VENIT
ad videndum me in urbem venit

DECESSORI MEO IN CONCILIO

GALLIARVM INSTINCTV QVORVM

QVI ABEO PROPTER MERITA SVA L.E

VIDEBATVR QVASI EX CONSENV ROVIN

ACCVSSATIONEM INSTITVERET MAR

SOLLEMNIS ISTE MEVS PROPOSITOE OR

RESTITIT PROVOCATIONE SOLICITINE

AQVOD PATRIA EIVS COMINERC

LEGATVM MEVM CREASSENT NIHIL DE A

ONE MADASSENT IMMO CONTRA L.V

QVARATIONE EFFECTVM EST VT O

AB ACCVSSATIONE DESISTERENT QVE

MAGIS MAGISQVE MARE ET COMPRO

COEPIT S CERTVS HONORIS MEI ERG

AD VIDENDVM ME IN VRBEM VENIT

PROFICISSENS PETIT VT EVM TIBI
proficissens petit ut eum tibi
COMMENDAREM RECTE ITAQVE FECERIS SI
commendarem recte itaque feceris si
DESIDERIO ILLIVS ADNVERIS ET R...
desiderio illius annueris et R.

PROFICISCENS PETIT VT EVM TIBI
MANDAREM RECTE ITAQVE FECERIS
CLARIO ILLIVS ACNVERIS TR

Extrait d'une lettre de M. Jaubert de Passa, à M. le Baron de La Doucette.

Il faut pour copier les Inscriptions gravées sur la pierre, tamponer l'Inscription, avec de l'encre d'imprimeur, et appliquer ensuite sur elle, une feuille de papier légèrement humide sur laquelle on promène un autre tampon à sec, l'inscription ressort en blanc, sur un fond noir, présentée au soleil, les caractères en ressortent d'une manière assez visible, pour qu'on puisse en étudier les diverses combinaisons.

Si l'Inscription était en caractères étrangers, ou seulement d'une importance historique qui méritât plus de frais on chargerait un ouvrier de réparer avec une petite truelle, les brèches de la pierre, en se tenant un peu à l'écart des caractères, ou de la place qu'ils sont présumés occuper; du platre, du mastic, de l'argile plastique, peuvent également servir; on opère ensuite comme

dans le premier cas, l'épreuve présente par cette restauration, moins de taches blanches et l'Inscription moins confondue avec elle n'en devient que plus facile à lire.

On a soin de bien laver la pierre, avant de la tamponner et on la nettoye après l'opération avec un peu d'essence. Ce qui y a de manuel dans ce procédé, est à la portée de tous les ouvriers Imprimeurs, et c'est de l'un d'eux, que j'ai appris à préparer le papier des épreuves, et à lui donner pour quelques heures, le degré d'humidité nécessaire pour le tamponage, chose qui se ferait mal, à l'instant du besoin, et dans les embarras d'un voyage un peu rapide.

J'ai recueilli d'après ce procédé, environ soixante dix Inscriptions, j'en ai recueilli d'autres, en traçant en couleur, et sur la place même, les diverses formes que j'entrevoyais, et qui me paraissaient être des caractères je copiais ensuite ces formes, et ce double travail, m'avait déja mis sur la voie de l'interprétation, que je n'effectuais que dans mon cabinet.

Je crois donc qu'un Antiquaire voyageur devrait être toujours muni d'une petite boite renfermant: deux tampons de l'encre d'imprimerie, en une boite, une fiole d'essence, et un tampon de peau blanche, pour appliquer le papier sur la pierre. Il faudrait joindre à cette boite, un porte feuille divisé en deux cases, dont l'une renfermerait du papier, et l'autre les feuilles préparées au degré d'humidité nécessaire pour le tamponage. J'ai ces deux meubles, et ils occupent bien peu de place en une malle.

NOTES.

L'inscription principale qui se lit sur la face antérieure du marbre de Thorigny, nous apprend que cette base soutenait la statue de Titus Sinnius Solemnis, fils de Solemninus, Viducassien d'origine, et prêtre ou pontife de Diane, Mars et Mercure, dont les noms se lisaient encore sur le marbre en 1685, au temps de Spon.

Elle lui fut érigée dans son lieu natal, après sa mort, sous le consulat d'Annius Pius et de Proculus, l'an 991 de la fondation de Rome, en la ville des Viducassiens, sur un terrain concédé par le sénat de cette capitale, en conséquence d'un décret de l'assemblée générale des trois provinces des Gaules, l'Aquitanique, la Lyonnaise et la Narbonnaise ; d'autres disent la Belgique au lieu de la Narbonnaise, qui était plus Romaine que Gauloise.

Sinnius était lié d'amitié avec Claudius Paulinus, officier romain dans la Lyonnaise, qu'il accompagna aux îles de Bretagne, où Paulinus avait passé comme lieutenant de l'empereur et commandant de la sixième légion.

Sinnius fut aussi le protégé ou client d'Ædinius Julianus, lieutenant de l'empereur dans la Lyonnaise, et préfet du Prétoire.

Il fut collègue, dans la même province, de Marcus Valerius Florus, tribun des soldats de la troisième légion Auguste, et juge de la caisse des ferronniers ou armuriers.

Les spectacles qu'il donna pendant quatre jours étaient des jeux célébrés en l'honneur de Diane, sous le nom de *Taurinicia* ou d'*Epinicia*.

L'inscription du côté gauche est la copie d'une lettre de Claudius Paulinus, écrite des îles de Bretagne à Sinnius, auquel il offre quelques présens, en attendant l'envoi d'une ordonnance pour le paiement, en or, de la somme due à Sinnius pour ses services militaires en Bretagne.

Ces présens sont désignés sous les noms de ***chlamidem Canusinam***, qu'on croit un manteau de laine de Canusium, dans la Pouille, estimée chez les anciens;

Dalmaticam Laodiclam, vêtement fabriqué à Laodicée;

Fibulam auream cum gemmis, agrafe d'or ornée de perles;

Rachenas duas, deux couvertures de lit, selon Papias;

Tossiam Britannicam, une fourrure de petit gris de l'île de Bretagne, d'après Ducange, au mot *Tossia*.

Pellem vituli marini semestris, la peau d'un veau marin de six mois.

La 3e inscription, celle du côté droit, est la plus *étendue*, la mieux conservée et la plus importante. C'est la copie d'une lettre écrite de Rome par Ædinius Julianus, préfet du Prétoire, à Badius Comnianus, l'un des principaux officiers de l'empereur dans cette partie des Gaules, auquel il parle de Sinnius comme d'un homme recommandable par ses bonnes qualités autant que par son sacerdoce, *sectam gravitatem*, avec lequel il s'était lié pendant qu'il exerçait dans les Gaules les fonctions de *quinque fiscalis* (recette de somme donnée au fisc), et auquel il portait une plus vive amitié depuis que, dans l'assemblée générale des Gaules, où Solemnis assistait, comme député des Viducassiens, il avait, par son opposition seule, arrêté les poursuites commencées par quelques membres de ces états contre Paulinus, officier de l'empereur dans ces provinces.

Ces deux lettres, qui forment le texte des deux inscriptions latérales, avaient été l'une copiée, l'autre extraite sur les originaux trouvés, après la mort de Sinnius, par ses héritiers, qui lui firent ériger cette statue à leurs frais; ce que désigne le mot abrégé *concord*.

Telles sont les notes et remarques sur ce monument, que l'abbé Lebeuf a rapportées à la suite de son mémoire, précédemment cité, et qu'il avait puisées dans les inscriptions mêmes.

Notre travail eût été incomplet, si nous n'avions pas donné

(page 304) connaissance de l'heureux procédé que M. Jaubert de Passa, l'un de nos correspondans, à Perpignan, a employé avec succès pour relever des inscriptions en Espagne, et dont la Société elle-même vient de reconnaître tout l'avantage dans le perfectionnement et l'exactitude des calques, qu'elle a obtenus du marbre de Thorigny, qui fait le sujet de ce nouvel écrit.

RECHERCHES

Sur une réponse attribuée à Sully, et Remarques sur quelques lettres inédites de ce ministre, lues à la Société royale des Antiquaires, les 29 mars et 9 avril 1824, par M. BERRIAT-SAINT-PRIX, membre résident.

TOUT ce qui a rapport aux grands hommes excite de l'intérêt. D'après cette considération, la Société ne jugera peut-être pas indignes de son attention les recherches que je vais lui soumettre sur une réponse attribuée à l'immortel Sully.

Voici ce qu'on lit à la fin de son article dans le nouveau Dictionnaire historique portatif du bénédictin Chaudon, édition de 1771.

« Sully était protestant et voulut toujours l'être, » quoiqu'il eût conseillé à Henri IV de se faire ca» tholique. *Il est nécessaire*, lui dit-il, *que vous soyez* » *papiste et que je demeure réformé.* Le pape lui ayant » écrit une lettre qui commençait par des éloges de » son ministère, et finissait par le prier d'entrer » dans la bonne voie, le duc lui répondit qu'il ne

» cessait, de son côté, de prier Dieu pour la conversion » de sa sainteté. »

La même anecdote est littéralement répétée dans toutes les éditions données par le même bénédictin ; dans celle de 1804 pour laquelle il s'était associé avec Delandine ; dans celle de 1812 publiée en 20 volumes chez Prudhomme ; dans celle de 1821 à 1823 publiée en 30 volumes chez Menard et Desenne ; et, ce qu'il y a de bien plus singulier, dans la traduction italienne de l'ouvrage de Chaudon, où l'on fait dire à Sully, t. 19, p. 239, *che non cessava dal suo lato di pregar Dio per la conversione* di *sua Santità.*

Les littérateurs, chargés de revoir, soit cette traduction, soit les éditions Prudhomme et Desenne, ont sans doute jugé inutile de vérifier l'anecdote. Ils auront pensé que l'écrivain qui l'avait, à ce qu'il paraît du moins, le premier racontée, et qui l'avait répétée pendant trente années dans une huitaine d'éditions différentes, étant ecclésiastique, devait en avoir bien scruté les sources, car on ne pouvait supposer qu'il eût accueilli avec trop de facilité une repartie propre à tourner en ridicule le chef de l'église ; et ils auront d'autant mieux été portés à le penser, que Chaudon avait imprimé la réponse de Sully en italique, ce qui annonçait qu'il l'avait copiée scrupuleusement sur l'original.

Mais malgré la confiance que méritait, à raison de son état, l'auteur du Dictionnaire portatif, il nous avait toujours paru invraisemblable que le premier

ministre du roi très-chrétien se fût permis, de gaîté de cœur, une semblable pasquinade envers le chef de l'église catholique; que Sully, si zélé pour les intérêts de Henri IV, se fût exposé à mécontenter une cour très-susceptible, dont ce monarque, avant d'être bien affermi sur son trône, avait été contraint de solliciter par des démarches de tout genre, et s'était estimé trop heureux d'obtenir les faveurs, entre autres, pour deux actes importans, son absolution et son divorce, et avec laquelle dans tous les temps il avait eu besoin de vivre en bonne intelligence, afin de contenir les fureurs des ligueurs fanatiques dont il finit par être la victime. *(Voyez, à la fin de ces Recherches, la note A)*.

Sully pouvait-il ignorer combien la cour de Rome était attachée à l'étiquette, à toutes les formes qui pouvaient établir la supériorité dont elle était si jalouse? Pouvait-il ignorer, par exemple, que, lors du premier des deux actes cités, l'absolution, on avait employé un appareil extraordinaire, dont la politique aurait pu épargner une partie à l'amour propre du prince réconcilié... Que ses ambassadeurs avaient été obligés de se prosterner aux pieds du pontife entouré de sa cour, et assis sur un trône élevé à dessein devant le superbe portique de la première église de Rome, et d'y recevoir pour lui, dans cette posture, en présence d'une grande multitude de témoins (1), les coups de baguette repré-

(1) Le procès-verbal de la cérémonie donne les noms (il y en a deux pages) de beaucoup d'assistans (*adstantibus*), et

sentatifs de la pénitence affligée aux pécheurs? (*Voyez, à la fin de ces Recherches, la note B.*)

Telles étaient les réflexions qui nous avaient fait douter qu'un homme grave, comme Sully, eût si légèrement violé les convenances envers le prince qui devait être le plus attaché à leur observation.

Une circonstance vint fortifier nos doutes. En faisant des recherches pour d'autres points historiques, nous trouvâmes des lettres de Sully qui nous montrèrent qu'il n'avait point, dans le style de sa correspondance, cette âpreté, cette *inflexibilité*, que, du moins, d'après les rédacteurs de ses mémoires ou *économies*, il montrait souvent dans sa conversation et sa conduite; qu'au contraire on y aperçoit une espèce de luxe d'éloges ressemblant même à de la flatterie, qui concorde fort peu avec le ton de sa réponse prétendue au pape. On en aura bientôt la preuve dans les pièces inédites que nous rapporterons. Enfin nous avons découvert une lettre qui a achevé de nous convaincre que l'anecdote répétée dans les dictionnaires a été défigurée.

Avant de la rapporter, il faut rappeler quelques faits nécessaires à l'éclaircissement du point dont nous nous occupons, et observer que, dans les deux recueils où nous puisons plusieurs de nos documens, savoir les économies royales de Sully (1725, 12

---

ajoute: *aliisque quàm plurimis personis in maximâ multitudine.*—V. *Ambassades de Duperron, in-folio,* 1623, p. 162, *et à la fin de ces Recherches, la note B.*

vol. in-16), et les manuscrits de Dupuy (*vol.* 194), ils sont entièrement bouleversés quant aux dates.

Jacques Davy-Duperron, évêque d'Évreux, nommé cardinal en 1604, se rendit à Rome à la fin de cette année.

Il s'établit, dès-lors, entre lui et Sully, alors marquis de Rosny (1), une correspondance régulière, et nous avons, soit dans les mêmes Recueils, soit dans les Ambassades du cardinal, une partie des lettres dont elle se compose.

Le 27 décembre, peu de jours après son arrivée, Duperron en donna avis au ministre par une lettre placée au T. VIII des *Économics*, p. 369, et où il fit part à Sully de l'amitié qu'avait conçue pour lui le cardinal Aldobrandin, et lui exprima l'affection que lui portait le pape Clément VIII, et le désir extrême qu'avait sa sainteté de le voir catholique.

Sully répondit au cardinal par une lettre dont l'autographe est au volume 194, déjà cité, f. 167. Nous la rapporterons, quoique peu intéressante, parce qu'elle est inédite, et qu'elle donne d'ailleurs une idée du style louangeur qu'on ne s'attendait pas à

(1) Les biographes modernes, tels que Chaudon et Feller, le qualifient de la manière suivante : Maximilien de Béthune, *baron* de Rosny, duc de Sully.. ce qui est inexact après l'année 1599, où cette baronnie fut érigée en marquisat (voyez *Duchesne*, *Hist. de la Maison de Béthune*, part. I, p. 451); aussi, les lettres de Duperron, dont nous allons parler, sont-elles adressées à M. le marquis de Rosny.

trouver dans l'austère surintendant des finances. Il faut toutefois observer qu'excepté la salutation et la signature, tout y est écrit de la main, et que peut-être tout y est aussi de la composition d'un secrétaire; mais nous verrons bientôt que la touche n'en differe pas de celle de Sully lui-même.

« Monsieur,

« La distance des lieux me peut bien priver de la » douceur de votre compagnie, mais elle ne peut » empêcher que je n'aie l'honneur de vous entretenir » par mes lettres, de vous offrir mon très-humble » service qui vous est acquis il y a long-temps par » mérite et obligation. Les témoignages que vous » m'avez donnés de votre amitié depuis plusieurs » années, et ceux que vous m'avez rendus depuis » votre séjour à Rome, m'engagent d'autant plus à » rechercher les occasions de vous faire quelque » service agréable, et de mettre en effet, quand le » sujet s'en présentera, l'extrême désir que j'ai de » me ressentir des faveurs que je reçois de vous » chaque jour. Mais d'autant que je ne vous peux » exprimer mes intentions à vous servir, et mes » vœux pour votre prospérité, que par des paroles qui » ne peuvent suivre que de fort loin mon affection, » je ne m'y arrêterai davantage, et ne vous écrirai » aussi aucune nouvelle de par-deçà, me remettant » sur la suffisance du porteur qui vous en pourra dire » toutes les particularités. Je prie Dieu, Monsieur,

» qu'il vous remplisse de son saint esprit, et vous
» conserve sous sa sainte protection.

» Votre très-humble et affectionné serviteur,

» ROSNY. »

On voit que la date a été omise ; ce qui a peut-être déterminé Dupuy à placer cette épître à la suite de toutes les autres, dans le volume 194 ; mais son début annonce évidemment qu'elle fut la première que Sully écrivit à Duperron après son arrivée à Rome.

La prière finale que *Dieu remplisse Duperron de son esprit*, est assez singulière. Toutefois on voit qu'elle est conçue en termes assez vagues pour que Duperron ne pût pas la prendre en mauvaise part, surtout étant précédée d'expressions affectueuses.

Les rédacteurs des mémoires de Sully n'ont point donné la réponse de Duperron, mais on la trouve dans les *Ambassades* de ce cardinal (p. 278 et 279). Elle est datée du 25 janvier 1605, et conçue dans le même style que sa première lettre... Il y parle aussi de la grande considération dont Sully jouit auprès du pape, des cardinaux Bufalo et Aldobrandin, en un mot de toute la cour de Rome... Sully y répliqua par une lettre du 12 mars 1605.

Celle-ci est imprimée, sans doute d'après une minute, dans les *Économies (voy.* T. VIII, p. 5.) et se trouve en même temps en autographe, écrit en entier de la main de Sully, dans le manuscrit 194, feuillet 159. Mais la minute semblable à l'autographe

quant au fond des pensées, en diffère beaucoup quant à la rédaction qui y est singulièrement boursoufflée.

Nous conjecturons de là que Sully faisait composer ses lettres, au moins les lettres non confidentielles, par des secrétaires (1), et que lorsqu'il n'était pas content du style, il le retouchait en copiant les minutes.

Voici l'autographe de celle-ci :

« Monsieur,

« Dès les premiers ans de notre *connaissance*, » et que vos vertus et mérites faisant leur office accoutumé eurent ravi mes sens et gagné mes volontés, mon devoir et mon inclination ne me » laissèrent rien à désirer plus ardemment que la » possession de vos bonnes grâces, et de pouvoir, » par effets dignes de mon affection, rendre preuve » de ma servitude et dévotion, afin de vous convier à » m'aimer et me tenir pour votre fidèle serviteur. Or » si depuis, en aucun temps, la fortune favorisant » mes desseins m'a donné moyen de vous rendre » quelques services, je me vois à présent réduit en » mes premières appréhensions, considérant que » tous ceux que je vous pourrais faire à l'avenir » sont prévenus par vos bons offices, civilités et courtoisies qui m'obligent à davantage, et tous ceux

(1) Cela résulte aussi indirectement de deux lettres écrites au mois d'août 1605, pendant l'assemblée de Châtellerault, et qui sont aux *Économies*, Tom. VIII, p. 256 et 287.

» du passé sont effacés par l'excès de vos remer-
» cîmens et reconnaissance. Une seule espérance
» me reste, qui est celle de vous supplier de me
» traiter à la huguenote, et me donner de pure
» grâce ce que je ne puis obtenir par mérite, con-
» fessant franchement que tout ce que je vous puis
» offrir vous doit déjà foi et hommage, puisque les
» meilleures parties qui sont en moi viennent de votre
» instruction ou imitation. Continuez donc, Mon-
» sieur, vos faveurs envers celui qui est tout vôtre,
» puisque l'honneur qu'il recevra retourne à votre
» seule gloire. Pour cette raison je suis très-aise de
» la bonne opinion que vous me mandez avoir été
» conçue de moi au lieu où vous êtes. J'essaierai de
» confirmer ce que vous avez publié à mon avantage,
» et de ne tromper les espérances de ceux qui ont
» ajouté foi à votre parole qui sera à jamais mon
» seul oracle, et de laquelle ayant les comman-
» demens s'en tiendra chère l'exécution comme la
» conservation de ma propre vie, et emploierai toutes
» les forces de mon âme pour témoigner à tout le
» monde le ressentiment que j'ai des obligations que
» vous avez acquises sur moi, vous rendant éternel-
» lement toutes sortes de services. Sur cette vérité
» je vous baiserai très-humblement les mains, priant
» le Créateur, Monsieur, qu'il vous augmente en
» toute grandeur, et félicité et santé. De Paris, ce
» 12 mars 1605, c'est

» Votre très-humble, très-fidèle et très-obligé serviteur,

» ROSNY. »

Ici notre correspondance offre une lacune jusques au mois de juin. Peut-être fût-elle causée par deux événemens capitaux qui durent absorber Duperron. Le pape Clément VIII, mort dès le 5 mars, fut remplacé le 1er avril par Léon XI; celui-ci mourut le 27 du même mois, et son successeur Paul V fut élu le 16 mai. On conçoit que deux conclaves et les accessoires ordinaires de ces opérations ne durent guère laisser de liberté au cardinal (1).

La lettre par laquelle il paraît qu'il rompit le silence fut écrite le 14 juin, et est insérée aux *Économies*, T. VIII, p. 312. Il y fait d'abord un pompeux éloge de Philippe de Béthune, comte de Charost, frère de Sully, ambassadeur ordinaire à Rome, dont la mission venait de finir. Revenant alors à Sully, « Le pape, lui dit-il, me témoigna hier qu'il voulait » continuer la même affection en votre endroit » qu'avait eue le pape Clément. »

Il le remercie ensuite, 1° de ses bons offices auprès du roi, surtout de sa protection contre ceux qui voulaient empêcher Henri IV de le pourvoir de la charge de grand aumônier à lui promise (2);

---

(1) Il parle de ces conclaves dans sa lettre du 14 décembre 1605 (*ib.*, T. VIII, p. 368), dont nous parlons nous-même ci-après. Toutefois vers le temps de leur tenue, ou dans l'intervalle qui les sépara, il écrivit au roi diverses lettres rapportées dans les *Ambassades*, p. 288 et suiv.

(2) Il l'obtint en effet en 1606, avec l'archevêché de Sens, et il réitéra, à ce sujet, ses remercimens à Sully, dans les

2° des services rendus à son frère (Jean Davy-Duperron) ajoutant : « Cela nous oblige l'un et l'autre à » vous servir toute notre vie, et le sens nous man- » quera plutôt que nous y faillions. » Enfin il demande sa protection pour un de ses anciens amis arrêté par ordre du roi.

Les *Économies* contiennent une deuxième lacune dans la correspondance du cardinal et du ministre; mais les *Ambassades* de Duperron (pages 397, 421 et 430) nous fournissent de quoi la remplir, au moins quant à lui, car on y rapporte trois lettres qu'il adressa au surintendant les 13 août, 20 septembre et 4 octobre 1605. Les deux premières contiennent des protestations de reconnaissance, des offres de service, des assurances du crédit du ministre à Rome.... en un mot sont du même genre que les précédentes (1).

Sully répondit à la troisième (sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure) le 17 novembre, en en-

termes les plus affectueux. *Voyez Lettre du 19 octobre* 1606, *ibid.*, Tom. IX, p. 211.

(1) Il en est de même de plusieurs lettres postérieures au fait dont nous nous occupons, datées des 20 mars, 2 mai et 12 juillet 1606, et insérées aux *Ambassades*, p. 461, 470 et 494.

On trouve toutefois, dans la lettre du 13 août 1605, un passage d'un genre tout-à-fait particulier, surtout eu égard à la dignité de l'écrivain : « Si, dit-il à Sully, si vous étiez en pays « de *bréviaire*, je vous écrirais des nouvelles de Rome; mais « ayant su que vous étiez à l'assemblée de Châtellerault, où « l'office se dit à l'usage de Genève, je différerai ce devoir jus- « qu'après votre retour à la cour. »

voyant au cardinal la lettre où devrait se trouver l'espèce de pasquinade dont nous nous occupons; et voici à quelle occasion il fit sa réponse.

Le pape Paul V avait adressé à Sully, le 5 octobre (1605), par l'intermédiaire du cardinal, un bref écrit en langue latine, comme nous le verrons bientôt.

La traduction en est rapportée, sans annoncer que c'est une traduction, dans les *Économies*, même Tome VIII, p. 357.

Après des éloges, soit de Philippe de Béthune-Charost, qu'il avait connu étant cardinal, soit de l'ancienneté et illustration de la maison de Béthune, le pape exhorte Sully à se faire éclairer des vérités de la religion; il lui propose pour modèle un saint Alpin qui était de la famille Béthune (1); il l'invite à consulter ce qu'ont enseigné saint Denis, saint Remi, saint Hilaire, saint Martin et saint Bernard qui ont prêché le christianisme en France, pour s'assurer que leur doctrine ne diffère pas de celle de l'église romaine; en un mot « nous prions, lui dit-il, l'Eternel qu'il veuille illuminer votre entendement de » la clarté de son saint esprit, afin que plus facilement vous puissiez parvenir à la connaissance de » la vérité de la foi catholique. Certes, si, entre les » grandes occupations du pontificat, il nous était

(1) Moreri, dans sa *Généalogie des Béthunes* (à ce mot), cite trois ou quatre *Alpins* de Béthune, sans annoncer qu'aucun ait été canonisé; mais Duchesne, part. I, p. 403, dit que, d'après une tradition, saint Alpin, évêque de Châlons, passe pour avoir été de cette famille.

» permis d'ajouter notre industrie et notre propre » labeur à nos prières, nous n'omettrions rien de » ce qui pourrait servir à votre *conversion.* »

Voilà un vœu bien formel, bien littéral pour la *conversion* de Sully. Voyons si celui-ci yrepartit par un vœu également formel et littéral de conversion, comme le disent nos biographes. Au débutde sa réponse, qui est au même Tome VIII des *Économies*, p. 363, il se confond en remercîmens de l'honneur que le pape lui a fait par son bref, et en protestations d'obéissance. « J'ai espéré, poursuit-il, que votre » piété et clémence auraient agréable d'accepter les » vœux de mon bien humble service, et que je dé» diasse mes jours et ma vie pour être employés sous » son obéissance, quelque inutile que je lui puisse » être, protestant néanmoins que si mon malheur » me prive du moyen de proportionner mes services » à mon devoir et à ma dévotion, mes désirs de par» venir à cette félicité demeureront éternels, et que » je publierai en tous lieux votre gloire et louange » immortelles, rendant mille grâces à votre sainteté » des belles admonitions qu'il lui a plu me faire, et la » suppliant en toute humilité de ne trouver mauvais, » si estimant ne pouvoir faire aucune action plus » louable qu'en imitant les vôtres, j'adresse mes très» ardentes prières à ce grand Dieu, créateur de » toutes choses, afin qu'il lui plaise, étant le père » des resplendissantes lumières, assister et illuminer » de son saint esprit votre zèle et béatitude, et lui » donner de plus en plus entière connaissance de sa

» vérité et bonne volonté, en laquelle consistent le
» salut et la félicité éternelle de toutes créatures,
» baisant en cette dévotion très-humblement les
» pieds de votre grandeur et sainteté, comme celui
» sur qui elle a acquis toutes sortes de très-étroites
» obligations, et qui désire conserver à l'égal de
» sa vie la qualité de votre très-humble, et très-
» obéissant et très-fidèle serviteur. »

A Paris, ce 17 novembre 1605.

On voit maintenant si, comme le *rapportent les* biographes, Sully a mandé crûment au pape qu'il ne *cessait de prier Dieu pour la conversion de sa sainteté.* Il est bien vrai que son avant-dernière phrase est tournée avec assez d'adresse pour qu'on pût en induire que tel était au fond la pensée du ministre; mais elle est aussi conçue en termes si généraux, que le pape pouvait la prendre dans un autre sens, et dans un sens plus favorable; et assurément le pape ne pouvait recevoir, comme une injure, le vœu que Dieu l'assistât du Saint-Esprit, et lui donnât de plus en plus entière connaissance de sa vérité...

Mais ce qui prouve que Sully était bien éloigné de vouloir rien exprimer qui pût blesser même indirectement le souverain pontife, c'est l'inquiétude qu'il éprouva en envoyant sa réponse au cardinal Duperron qui, en lui faisant passer le bref, lui avait écrit en ces termes (Voyez *Ambassades*, *p.* 420) :

« Monsieur, le pape vous écrivant, si je me vou-
» lais mettre en effet de vous écrire, ce serait

» comme si une petite étoile voulait luire là où luit
» le soleil. Et pourtant ce mot ne sera pas une
» lettre, mais seulement une adresse de la lettre du
» pape, laquelle je me promets que vous recevrez
» avec la même affection que sa sainteté vous l'en-
» voie, qui est très-grande, et accompagnée d'une
» singulière estime de vos vertus, dont la renommée
» ne raisonne pas moins ici qu'en France. Il désire
» que Dieu en ajoute une pour comble et couronne
» de toutes les autres, et moi je le désire avec
» d'autant plus de sujet, que les offices que j'ai reçus
» de vous m'ont rendus pour jamais, Monsieur,

» Votre très-affectionné et très-obligé serviteur,

» J. cardinal DUPERRON. »

» De Rome, ce 4 octobre 1605. »

Voici la réponse de Sully, encore inédite, et dont l'autographe est au même manuscrit, nº 194, f. 161.

« MONSIEUR,

« J'ai vu le soleil et l'étoile que vous avez fait luire
» à mes yeux. J'avoue bien qu'il y a de la différence
» entre ces deux lumières, mais je doute néanmoins
» que la petite n'ait fait parvenir la splendeur de la
» grande jusques à moi. Car d'attribuer la faveur si
» extraordinaire que j'aie reçue du pape à aucune
» autre considération qu'à vos bons offices, ce serait
» trop ouvertement dérober l'honneur qui en doit
» être attribué à votre seule courtoisie. En récom-
» pense de laquelle je ne puis désirer autre chose,

» sinon de vous voir éclairer continuellement de la » clarté céleste qui, seule, peut donner la félicité que » je souhaite à tous mes amis. J'écris au pape en ma » langue, n'ayant assez d'expérience en la latine, et » ne réponds point à sa théologie faute de science ; » mais comme j'essaie par mes paroles à lui témoi- » gner mes ressentimens, aussi vous supplierai-je » de lui confirmer par les vôtres les assurances de » mon très-humble service. Je me suis trouvé un » peu empêché sur la forme que j'avais à tenir en » lui rendant réponse ; car, d'une part, *j'aimerais* » mieux mourir que de l'offenser ; m'ayant tellement » obligé et honoré, comme il l'a fait, par actes (1), » par paroles et par écrits. D'ailleurs il me fâcherait » fort aussi de perdre créance, où il est besoin que » je la conserve tant pour le service du roi que » pour le repos de l'état, comme depuis peu » les occasions en ont rendu des témoignages suffi- » sans (2). J'ai donc écrit au pape en la sorte que » vous l'apprendrez par la copie ci-incluse de la » lettre que je lui adresse ; et, pour la suscription, je » l'ai mise telle que j'ai accoutumé de l'écrire aux » empereurs et aux rois, et même au roi auquel » écrivant je mets seulement sur ma lettre *au roi* et » non *à mon roi*, ni à *notre roi ;* ainsi, sur celle que » j'adresse au pape, je mets simplement *au très-saint* » *père le pape* et non à *notre très-saint père le pape*. Et

(1) Voyez à la fin de ces Recherches, la note E.

(2) Voyez à la fin de ces Recherches, la note C.

» maintenant donc c'est à vous à juger si cette difficulté doit empêcher que ma lettre ne lui soit présentée ; auquel cas je vous prie plutôt de la retenir, » que non pas de rien faire en cela qui lui puisse être » désagréable, ne pouvant, pour mon particulier, » suscrire autrement mes lettres pour beaucoup de » considérations.

» Quant aux assurances que vous me donnez de » l'affection de M. le cardinal Aldobrandin, il faut » aussi que je vous en fasse un honeste remercîment. » Ne doutant point que vous ne m'ayez autant aidé à » la conserver comme j'ai toujours essayé de me l'acquérir ; et, afin qu'il sache combien je suis sensible » à ses faveurs, je vous prie l'assurer que je n'ai rien » au monde qui ne soit en la disposition de ses volontés ; vous pouvez croire aussi le semblable pour » vous-même ; et, pour ce qui concerne l'affaire du » sieur de Marcmont, ne doutez point de cette chose » qui ne tire à conséquence, que je n'y apporte tout » ce qui peut être dû à votre recommandation et à son » mérite. C'est en de meilleures occasions que vos » amis se peuvent prévaloir de mon assistance, et » pour votre particulier j'aurais un extrême déplaisir » si, en toutes celles qui s'offriront jamais, vous ne me » teniez pour, Monsieur (1),

» Votre très-humble et très-fidèle serviteur,

» ROSNY.

» De Paris, 17 novembre 1605. »

---

(1) Il paraît qu'à raison de sa qualité de ministre d'état, Sully se regardait comme égal à Duperron, quoique celui-ci

« *Il ne sera point besoin que personne puisse avoir* » *copie de la lettre que j'écris au pape* (1). »

On aperçoit dans cette lettre que Sully était attaché à sa religion ; mais on voit aussi que des motifs temporels, tels que celui de l'utilité dont il pouvait être au roi et à l'état, au moyen de sa créance, étaient au moins jusques à un certain point au nombre des élémens de sa conviction religieuse (*voyez ci-après la note D*). Avec une pareille disposition d'esprit on est bien loin du fanatisme, et il n'y a, nous en sommes persuadés, qu'un protestant *fanatique qui*, en répondant au pape, eût pu employer les expressions rapportées par les biographes.

Aussi apprenons-nous que Paul V prit les vœux de Sully dans le sens le plus favorable. « Votre réponse, » lui manda Duperron le 14 décembre (*Économies*, » Tom. VIII, p. 366), a fait merveilles. Le pape a » pris un contentement non pareil à sa lecture, et croit » qu'elle lui a apporté un des plus grands *plaisirs* » qu'il ait eus depuis son pontificat... Il la lut avec moi » par trois fois s'écriant... que vous lui faisiez trop » d'honneur, qu'il vous était trop obligé, et ne pou-

---

fût cardinal. On voit en effet qu'il emploie toujours envers lui l'expression *monsieur*, tandis que son frère, Philippe de Béthune-Charost (*voy.* ci-devant, p. 316), dans plusieurs lettres autographes adressées à Duperron (*voy.* même mss. 194, f. 168 à 181), emploie toujours le *monseigneur*.

(1) Ce qui est en *italique* après la date, est de la main de Sully ; le reste est de la même main qui a écrit la lettre rapportée ci-devant, p. 312.)

» vant se lasser d'estimer votre style, et de dire : » Voilà une belle lettre, de belles considérations, de » belles paroles, etc, etc. (1). »

Une autre circonstance montre aussi que le pape prit réellement les vœux de Sully dans un sens où ils ne blessaient pas les bienséances. Au bout de deux ans (le 13 novembre 1607), il lui adressa un second bref, où, après l'avoir remercié des services qu'il avait rendus au cardinal Barberin, pendant une mission auprès de Henri IV, il lui réitéra ses anciens vœux de le voir rentrer au giron de l'église, l'invitant encore à se faire instruire, et lui citant de nouveau l'exemple de saint Alpin de Béthune, etc., etc. — Voyez *Économies, t. 9, p. 406 et suivantes.*

Le zèle religieux de Sully ne fut point aigri de cette insistance. Loin de là, il s'abstint même, dans sa réponse, d'expressions qui pussent prêter à deux sens différens, et donner à entendre qu'il faisait aussi des vœux pour que le pape changeât d'opinion. A des remercîmens empressés de l'honneur que lui fait le pape, et à des protestations de zèle, d'obéissance, d'envie de rendre service, etc., etc., il se contente d'ajouter qu'il invoque soir et matin la vertu divine, afin, dit-il, « que la multitude de mes offenses soit

(1) Cette lettre n'est pas aux *Ambassades*, mais on y a inséré, p. 443 et 445, deux autres lettres écrites le même jour par Duperron, au roi et à Philippe de Béthune, et où sont à peu près les mêmes choses relativement à ce que dit le pape à la lecture de la réponse de Sully.

» surmontée par l'infinité de ses compassions. » En un mot, il insinue, et encore avec adresse, qu'il persiste dans sa créance, sans rien dire qui ait rapport à celle du souverain pontife.

Nous terminerons ici cette discussion. Nous ne nous proposions pas d'abord de lui donner, ni à beaucoup près, autant d'étendue, vu son peu d'importance; mais nous avons été entraînés par le plaisir de nous entretenir de Sully, de ce grand homme qui fut, et le principal ministre, et l'ami le plus dévoué de Henri IV. D'après cette considération *et à l'ouïe* de *tels noms*, vous nous dispenserez sans doute de vous donner de plus amples excuses.

NOTES.

A. *Note renvoyée à la page* 309, *ligne* 14.

On sait que Henri IV fut sans cesse en butte aux fureurs des anciens partisans de la ligue. Nous pourrions appuyer les récits que font à ce sujet les historiens, tels que de Thou (*ad ann.* 1599, liv. 123, n° v, édit. de 1733, et M. Dufau, *Histoire de France*, p. 443, T. IV, publié en 1820), de plusieurs preuves que nous ont offertes les ouvrages que nous avons consultés pour nos Recherches.

Par exemple, au volume 194 des Mss. Dupuy (*voy.* ci-devant, p. 311), il y a, f. 88 et 89, deux lettres écrites à Henri, les 2 mars et 23 octobre 1599 (six ans après son abjuration, et quatre ans après son absolution), où les chanceliers de Chiverny et de Bellièvre lui parlent, l'un de divers prédicateurs séditieux, tels que capucins, bénédictins, etc., et l'autre, « d'un religieux auquel le lieutenant de Coucy fait le procès, touchant cer-

taines paroles qu'il a dites, qui concernent la *vie* de votre majesté.... »

Au feuillet 234 est une autre lettre écrite vers la fin de 1597, où un agent secret, que Henri avait en Flandres, lui signale « un désespéré chanoine de Saint-Quentin, parti hier avec intention d'entreprendre, sur la vie de votre majesté........... Les auteurs de pareilles entreprises, poursuit-il, sont encore après dépêcher un prêtre et un jacobin pour même fait, lesquels ils ensorcellent de leurs promesses, etc. »

Henri lui-même, dans les instructions données le 9 mai 1595, à Duperron et D'Ossat, pour solliciter son absolution à Rome (*voyez* ci-après la note B, vers la fin), se plaignait déjà de ce que « ses ennemis ne cessaient journellement de machiner contre sa vie », et chargeait ces deux ambassadeurs ou procureurs, d'en parler au pape. (Voy. *Ambassades* de Duperron, p. 136).

Enfin D'Ossat parle, dans une lettre du 5 novembre 1596, de projets d'assassinats, qu'on lui avait dénoncés. (*Voy. Lettres de id.*, in-8°, 1627, p. 315).

B. *Note renvoyée de la page* 310, *ligne* 2, *relativement à la cérémonie de l'absolution.*

Jean Botero, de Bène, en Piémont, ancien secrétaire du cardinal Saint-Charles-Borromée, publia en italien une relation de cette cérémonie (1), qui fut traduite en latin et imprimée à Cologne en 1596, in-4°, sous ce titre singulier: *De authoritate et potentiâ summi Pontificis.... victoriâque Clementis octavi... de Henrico quarto Galliarum rege gloriosè triomphantis*; et l'on y joignit une gravure où Clément est représenté assis sur son trône, entouré de sa cour, et touchant avec une baguette les deux ambassadeurs prosternés à ses pieds.

Le président de Thou (liv. 113, à la fin) se plaint de l'infi-

(1) Elle avait eu lieu le 19 sept. 1595. Voy. D'Ossat, *lett du même jour*, p. 134.

délité du traducteur ou éditeur de Cologne, entre autres, en ce qu'il suppose que le pape avait frappé les ambassadeurs français d'un bâton. *Fustibus cæsos*, ce qui, observe le président, *maximè apud nos contumeliosum ducitur;* tandis que, selon le récit du président, pendant le chant du *Miserere* qui précéda le prononcé de l'absolution, le pape s'était contenté, à chaque verset, de les toucher légèrement d'une petite verge, *ad cujus singulos versiculos virgulâ, leviter supplices procuratores tangebat.*

On lit en effet cette phrase bizarre dans l'ouvrage de Cologne, *Pontifex cum fuste legatorum terga et humeros turbavit.* Mais l'éditeur de Cologne, dont la relation était *rédigée*, dit-il, et d'après l'ouvrage de Botero, et *ex scriptis fide dignis*, avait peut-être eu connaissance d'un *instrument* ou acte particulier dont les ambassadeurs empêchèrent l'annexe à la bulle d'absolution, comme on le voit dans une lettre écrite par D'Ossat, le 17 octobre 1596, au secrétaire d'état Villeroi (voy. *Lettres de id.*, p. 307.) « La seconde chose, observe-t-il, qui nous dépleut en cet instrument de l'inquisition, fut la *trop* grande et hyperbolique expression qu'il faisait, en disant que lorsque les chantres chantaient le psaume *Miserere mei*, le pape, à chacun verset, *verberabat et percutiebat humeros procuratorum, et cujuslibet ipsorum, virgâ quam in manibus habebat.* C'est une cérémonie qui est au pontifical, laquelle nous ne sentions non plus que si une mouche nous eût passé par-dessus nos vêtemens ainsi vêtus comme nous étions, et néanmoins, à voir cette écriture, vous diriez qu'il nous en dût demeurer toutes les marques sur les épaules. Or la bulle qui fut faite avec notre participation, comme dit est, passe cela sous silence, ne disant autre chose sinon que le roi fut absous en la forme accoutumée par l'église. »

Le véritable procès-verbal joint à la bulle et imprimé dans la suite avec les *Ambassades* de Duperron, justifie l'assertion de D'Ossat, puisqu'on s'y borne à ces termes (p. 174), *procumben-*

tibus humi eisdem legatis.... antè pedes suæ sanctitatis.... et solemnitatibus assuetis, dum cantores cantabant psalmum Miserere, etc... Aussi D'Ossat, à qui un malentendu avait fait croire qu'on y avait en outre annexé l'instrument ou acte ci-dessus, fut-il transporté de joie lorsque dans la suite il reconnut son erreur. « J'en eusse, dit-il (*lettre du* 19 *novembre* 1596, p. 319), porté deuil au cœur toute ma vie; car il me semblait déjà qu'à cette affaire de si grande importance, qui par la grâce de Dieu avait été heureusement conduite, était advenu sur la fin à son dernier acte, comme à un bel homme et bien formé, qui aurait reçu une trop laide balafre en son visage, laquelle l'aurait tout difformé. »

De Thou reproche encore à l'éditeur ou traducteur de Cologne d'annoncer qu'on avait élevé à Rome une colonne en mémoire de la cérémonie et de représenter Duperron et D'Ossat dans son estampe, en manteau, l'épée au côté.... Comme dans l'exemplaire qui est sous nos yeux il n'est pas question de la colonne, et comme le seul D'Ossat y a le costume de cavalier, il est à présumer que cet exemplaire est d'une seconde édition rectifiée. Du reste, De Thou bornant là sa censure, il est aussi à présumer que la relation de Cologne était conforme pour le reste à celle de Botero; d'autant que De Thou répète presque en mêmes termes ce qu'on y rapporte de la cérémonie.

Puisque nous en sommes sur ce point, en notre qualité de jurés-peseurs de diphtongues dans les questions tenant à l'histoire, nous relèverons une légère inadvertance commise par M. Dufau dans sa transcription guillemetée des conditions d'absolution souscrites par les deux ambassadeurs.

Voici comment l'article premier en est conçu suivant lui (*Tom. IV, p.* 196). « Que le cardinal et le sieur D'Ossat, comme procureurs pour le roi, prêteront serment d'obéir aux commandemens du Saint-Siége. »

Dans les *Ambassades* de Duperron, où M. Dufau annonce (p. 199) avoir puisé les divers articles, il y a tout simplement *qu'ils* prêteront... Il n'y a point, il ne pouvait point y avoir que le CARDINAL *et le sieur D'Ossat*, parce que Duperron ne fut admis au sacré collége qu'au bout de neuf ans, ou en 1604 (*Voy. ci-dev., p.3 11*).

Cette inadvertance est d'autant plus étonnante que M. Dufau rapporte aussi un peu plus loin (*Ib. p.* 456) la réponse plaisante faite à Henri par Sully, cinq ans après l'absolution, *et à la* suite de la conférence théologique de Fontainebleau, où Duplessis-Mornay, surnommé le pape des huguenots, avait été battu par Duperron. « Eh bien! que vous *semble de votre* pape? — Il me semble, Sire, qu'il est plus pape que vous ne pensez; car ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau rouge à l'évêque d'Evreux (1)? »

M. Dufau (*Ib., p.* 196) exprime sa surprise de la nature de quelques-unes des conditions de l'absolution, et entre autres des pratiques monacales (c'est son expression) auxquelles on y soumet le vainqueur de Coutras, d'Arques, d'Ivry et de Fontaine-Française (2). Il veut sans doute parler de l'article 11°,

---

(1) Cette réponse prouve la perspicacité de Sully. Un des officiers de l'ambassade de France à Rome, en félicitant Duperron sur sa promotion, lui dit (Lettre du 9 juin 1604, *Ambassades*, etc., p. 203), qu'elle était due principalement à l'instruction de sa majesté et à la *confutation du sieur Duplessis*.

Dans le fait, il est assez extraordinaire que des deux représentans de Henri en 1595, pour son absolution, le premier, ou Duperron, de famille noble, et alors déjà évêque (d'Evreux), n'ait obtenu le chapeau que six ans après le second (Arnaud d'Ossat, nommé cardinal en 1598), qui était d'une famille obscure, et pourvu d'une simple abbaye (celle de Varennes).

(2) La nouvelle de cette victoire (30 juin 1595) arriva pendant qu'on négociait l'absolution (Voyez *Lettres de D'Ossat*, du 29 juillet 1595, p. 127, 128), et dut avoir une heureuse influence sur le traité, du moins d'après diverses remarques semées dans la correspondance de D'Ossat, remarques un peu étranges pour un aspirant au sacré collége; entre autres celles-ci :

par lequel le roi est obligé de dire chaque jour son chapelet, les jeudis les litanies, et les samedis le rosaire de Notre-Dame. D'après cela, M. Dufau a dû être bien plus surpris à la lecture de la proposition primitive, puisqu'on y exigeait que le roi récitât les samedis tout l'office de Notre-Dame, pénitence à laquelle le pape, dit Duperron (*suprà, p.* 106), ne substitua le rosaire que sur l'observation des ambassadeurs, que l'office serait trop long et trop mal aisé pour sa majesté.

C. *Note renvoyée de la page* 322, *ligne* 19, *relativement à ce que Sully dit, dans la lettre du* 17 *novembre* 1605, *que les occasions ont depuis peu rendu témoignage de l'utilité où il est à l'état par sa créance.*

Ceci est évidemment une allusion aux services qu'il venait de rendre en présidant et dirigeant, comme commissaire du roi, l'assemblée générale des députés des provinces protestantes, tenue à Châtelleraut aux mois de juillet et d'août. Cette réunion avait inspiré beaucoup d'inquiétudes à Henri. Il craignait que les réformés ne cédassent aux insinuations, soit des souverains étrangers, soit des grands de France mécontens (du maréchal de Bouillon, par exemple), et ne cherchassent à former une ligue étroite avec eux et à en choisir un pour leur protecteur, etc., comme cela est aussi exposé dans une lettre écrite au roi par le cardinal Duperron (Voy. *Ambassades*, p. 412), le 7 septembre précédent (1605). Sully, par sa sagesse,

« La prospérité du roi lui est suffrage plus puissant que toutes les brigues « et menées (*lettre du* 20 *mai* 1595, *p.* 108).... La reprise d'Amiens, dont « vous donnez espérance, servira à cent mille autres choses plus grandes; « mais elle aidera encore beaucoup à ceste-ci et à toutes autres que vous « voudrez obtenir à Rome où les affaires du roi iront toujours selon qu'on « les verra aller en France et aux environs; maxime très-véritable, et « par sa nature, et par les humeurs de cette cour infaillible. »

sa fermeté, son crédit, etc., parvint à déjouer tous les complots et à engager les protestans à se contenter d'une prorogation pendant quatre années du temps pendant lequel on leur avait promis des places de sûreté. On trouve de très-grands détails à ce sujet, mais disposés avec beaucoup de confusion, dans les *Economies*, tom. VIII, p. 180 à 300. On y voit aussi, surtout par la lettre du roi, du 12 août (p. 291), combien il fut satisfait de la manière dont Sully avait rempli cette mission épineuse (1). Au surplus on peut juger de sa difficulté, parce que Sully écrivait de Châtellerault (*Lettres citées ci-devant, p. 314, à la note*), qu'il n'osait pas confier à ses secrétaires la correspondance relative à cette assemblée.

Nous disons ci-dessus une *allusion*; c'est que *Sully n'avait* pas besoin de s'expliquer plus positivement avec le cardinal, puisque le cardinal était au courant de toute l'affaire et venait même (Voy. *Id.*, *Lettre du 20 septembre*) de l'expliquer au pape, de telle sorte que S. S. avait été très-aise de *la façon dont Sully s'y était comporté.*

D. (*Note renvoyée de la page 324, ou remarque sur les motifs temporels de la conviction religieuse de Sully*).

Ce que nous avons observé à ce sujet, p. 324, nous paraît résulter non seulement de ce que dit Sully du besoin de conserver sa créance pour le service du roi et le repos de l'état (*Voy. p.* 322), mais encore de sa recommandation que sa réponse au pape ne soit pas communiquée. Il est clair qu'il craignait que ses protestations de service, ses expressions obséquieuses, etc., envers le Saint-Père, ne lui fissent perdre de son crédit auprès des réformés; et une preuve assez manifeste que telle était sa crainte, c'est qu'il ne se borna point à

(1) Le roi parla aussi de sa satisfaction dans une lettre écrite à Duperron, à Rome (Voyez Lettres de celui-ci, du 20 septembre 1605, aux *Ambassades*, p. 420).

la même recommandation, mais il fit écrire au cardinal que le roi désirait le même secret, comme cela résulte des deux lettres adressées au roi et au secrétaire d'état Villeroi par le cardinal, le 14 décembre 1605 (Voy. *Ambassades*, p. 443 et 444). On lit dans la première :

« Quant à la lettre de M. de Rosny, de laquelle il a plu à V. M. me faire mander qu'elle désirait que je la tinsse secrète, S. S. m'a promis que nul ne la verra ni n'en aura copie, ni même ne saura qu'elle lui ait été écrite. Et pour mon particulier, je supplie très-humblement V. M. de croire que, de mon côté, il n'en arrivera point de faute. J'ai le silence pour ce regard en trop grande recommandation, reconnaissant combien il importe que telles choses soient tenues secrètes. Et lors même que le pape lui écrivit, je fus si scrupuleux que je n'en communiquai rien à personne, ni ne l'écrivis pas même à V. M., ne sachant si M. de Rosny voudrait qu'elle l'apprît d'aucun autre, premier que de lui. »

« Monsieur, dit-il dans la seconde, j'ai observé ce que vous m'avez écrit du silence que le roi désiae être gardé au fait de la lettre de M. de Rosny, laquelle le pape m'a promis que personne ne verra ni n'en verra parler. En mon particulier il n'en arrivera aucune faute de mon côté. Ce respect, et l'incertitude où j'étais si M. de Rosny voudrait que le roi le sceut d'autre part que de la sienne, m'avait fait abstenir d'en donner même avis au roi. »

E. (*Note renvoyée de la page* 322, *au sujet de ce que dit Sully, que le pape l'a grandement* obligé *par* actes, *etc.*

Nous n'avions pas compris comment le pape avait pu *obliger par actes* un calvinistetel que Sully, lorsque, pendant la lecture de nos Recherches à la Société des Antiquaires, un de ses membres les plus éclairés observa que Sully faisait sans doute allusion aux services que le pape lui avait rendus en approuvant tacitement, soit la jouissance que le roi lui avait accordée

de plusieurs bénéfices, soit la transmission, à titre onéreux, de ces mêmes bénéfices.

Si l'on s'en rapporte en effet aux récits des rédacteurs de ses *Economies*, 1° Sully avait 45,000 livres de rentes (environ 200,000 de notre temps) en bénéfices, sons le nom de divers ecclésiastiques par lui choisis, et auxquels le roi en avait délivré des brevets, « tout cela, disent-ils, du sû des papes, lesquels mêmes en faisaient, à la réquisition de Sully, expédier des bulles gratis; » 2° il retira 240,000 livres (environ un million de notre temps) de la cession des abbayes de Coulombs, Dujard, de L'Or et de L'Apsie, encore « du sû du pape (au moins pour les cessions) avec expédition de bulles. » *Voy. Ibid., Tom. VIII, p.* 405, 412 *et* 413.

Mais comme les rédacteurs ne donnent pas d'autres détails sur ces approbations, nous ne pouvons savoir si Paul V, à peine élu pape depuis six mois à l'époque de la lettre de Sully (*Voy. ci-devant, p.* 316 *et* 323), était un de ceux qui avaient eu pour lui de semblables tolérances.

RECHERCHES

Sur les Cahursins ou Caorsins du moyen âge, par G.-B. Depping, membre résident (1), extraites d'un Mémoire sur l'état civil, commercial et littéraire des Juifs, depuis le cinquième siècle jusqu'au seizième; mémoire que l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique de juillet 1825, a jugé digne d'une mention très-honorable.

Au commencement du 13e siècle, l'Europe se vit tout à coup molestée d'un fléau qu'on n'avait guère

(1) En latin *Caorsini, Caturcini, Caursini, Cawarsini, Çorsini. Voy.* le Glossaire de Ducange.

connu dans les siècles antérieurs; c'était une classe d'hommes, dont l'unique spéculation était de faire valoir le numéraire en le prêtant à des intérêts exorbitans. Cette classe paraît s'être composée d'hommes de diverses nations. Je ne m'occuperai ici que de ceux que les historiens ont désignés sous le nom de Cahursins ou Caorsins, et sur lesquels on a fait jusqu'à présent le moins de recherches.

Les historiens français modernes ont pensé que les *Cahursins* venaient d'Italie, et qu'ils étaient à peu près les mêmes que les Lombards; d'où il résulterait que l'Italie aurait envoyé au-delà des Alpes, dans les 13ᵉ et 14ᵉ siècles, une nuée d'usuriers, véritables sangsues des nations, chez lesquelles cet essaim formidable était venu s'établir.

Cependant les Italiens, à leur tour, accusent les Français d'avoir donné naissance aux *Cahursins*, et d'avoir même envoyé ce fléau en Italie. Il faut voir comment Muratori (1) rétorque les argumens de Ducange (2) qui a voulu prouver que les Cahursins étaient italiens. Muratori consent à ce qu'on se plaigne des usuriers marchands sortis de l'Italie; mais pour les Cahursins il les laisse à la France. Quelques-uns des témoignages qu'il allègue paraissent d'abord être de quelque poids. Il y a dans le poème de l'Enfer un

(1) Galli et ipsi paria, et fortassè pejora atque ante alios præstitêre, ipsique, non verò Itali, Caorsini sunt vocati, etc. Muratori, Dissert. XVI, dans le Tom. I de ses Antiquitates Italicæ medii ævi. Milan, 1738, in-fol.

(2) *Voyez* son Glossaire, article *Caorsi*.

passage, où le Dante, en décrivant un des cercles ou une des esplanades circulaires, dit que ce cercle est la demeure de scélérats pires que ceux de Sodome et de Cahors.

A pero lo minor giron suggella
Del segno suo e Sodoma e Caorsa (1).

Voici la remarque que fait sur ce passage du Dante un commentateur, Benvenuto d'Imola, qui a écrit en 1380, c'est-à-dire à l'époque où l'usure était en pleine activité. « *E Caorsa, id est usurarios; Caturgium enim est civitas in Galliâ, in quâ quasi omnes ferè sunt fœneratores.* » Ainsi la ville de Cahors, dont les habitans s'appelaient en effet Cahursins, serait coupable d'avoir répandu ce fléau sur la France et sur les pays voisins. C'est ce que confirme aussi Mathieu Paris, lorsque, dans son histoire d'Angleterre, année 1235, il dit « que le fléau des Cahursins, *c'est-à-dire des banquiers français*, s'était tellement propagé, qu'à peine quelqu'un était capable d'échapper à leurs filets. » (2) Mathieu Paris dit positivement que les Cahursins étaient des *Banquiers français.* Ailleurs, le même historien raconte qu'en 1240, le roi Henri III bannit de son royaume *les Cahursins, surtout ceux de Sens.* Dans des actes publics, les Cahursins sont dis-

(1) *L'inferno*, canto XI.

(2) « Invaluit autem his diebus adeo Caursinorum (id est « gallicorum trapezitarum) pestis abominanda, ut vix esset « aliquis in tota Anglia, qui retibus illorum non illaquearetur. » *Histor. Angl.*, ad ann. 1235.

tingués d'ailleurs des Lombards, et nommés comme une classe séparée. Muratori ne doute donc point que ces usuriers ne soient venus de Cahors, comme les Lombards étaient venus du nord de l'Italie, pour exploiter les pays où il y avait les plus gros bénéfices à faire.

Cependant ces données ne sont pas d'abord aussi concluantes que Muratori a voulu le prouver; si les Cahursins venaient de Cahors, comment se fait-il qu'en France même on ait ignoré cette origine qu'on aurait dû pourtant connaître? En second lieu, Mathieu Paris, dans le passage que je viens de citer, parle des Cahursins de Sens. Il y avait donc aussi dans cette ville des hommes de la même classe; aucun historien français ne parle pourtant des Cahursins Sénonois. Sens avoit autrefois beaucoup de Juifs; il y a encore des rues dites de la grande et de la petite Juiverie; ne serait-il pas possible que, sous le nom de Cahursins, on eût souvent compris les usuriers de cette nation? Loin de reconnaître en France les Cahursins comme Français, on les y croyait positivement étrangers, et ils étaient qualifiés comme tels dans les actes publics qui les concernaient. C'est ainsi que, dans l'ordonnance de Louis IX, du mois de janvier 1268, qui leur interdit de tenir des banques usuraires, et dans celles de Philippe-le-Hardi qui règlent leur trafic, les Cahursins sont nommés parmi les marchands étrangers (1). Dans

(1) Extirpere volentes de finibus regni nostri usurariam, pravitatem quam quosdam Lombardos et Caorsinos, aliosque complures alienigenas, in eodem regno publicè intelleximus

une ordonnance de Charles d'Anjou qui bannit les usuriers en général, ces hommes sont désignés ainsi: les Lombards, *les Cahursins, et d'autres personnes étrangères exerçant publiquement l'usure* (1). Enfin les statuts de l'église de Meaux défendent de recevoir sur les terres ecclésiastiques *des Lombards et d'autres usuriers étrangers, appelés vulgairement Cahursins* (2).

Les Cahursins n'étaient donc point de la ville de Cahors, ni de la France, à moins qu'ils n'aient été Juifs, et que, dans ce cas, on ne les ait regardés comme des étrangers.

On voit par tout ceci qu'il y a des témoignages pour et contre l'origine française des Cahursins. Une troisième opinion, qui est peut-être la mieux fondée de toutes, les fait venir d'un pays intermédiaire, du Piémont(3), ce qui explique pourquoi Italiens et Français

exercere, mutuantes pecuniam obligatam sibi pignoribus ad usuram et habentes ad hoc domos specialiter deputatas, in quarum extorsionibus usurarum valdè prædictum depauperant regnum, etc.

(1) Intelleximus quod Lombardi et Caorsini, ac etiam plures alii alienigenæ usurarii in regno nostro publicè super pignoribus mutuent, etc. Ordonn. de 1268 et 1274, dans le T. I des *Ordon. des rois de France*. Voyez aussi l'ordonnance du 8 déc. 1289.

(2) Inhibentes ne quis in domibus vel in locis, aut in terris ecclesiarum, Lombardos aut alios advenas qui vulgariter *Caorsini* dicuntur, usurarios manifestè receptare præsumat. *Instrum. histor. Meld.*, t. 2, p. 492, cités dans le Glossaire de Carpentier, et le *Glossar. manuale, ex magn. Glossar.*, t. 2.

(3) Voy. le *Glossarium manuale*, T. 2, Halle, 1773.

les considéraient comme étrangers. Il est question de *Lombards du Piémont* dans les actes publics; et la province française la plus voisine de ce pays, le Dauphiné, était pleine de banquiers étrangers, ainsi que le prouvent les actes publics des dauphins, publiés par Valbonais. Une Chronique d'Asti affirme (1) que, en 1226, les marchands de cette ville piémontaise commencèrent à prêter à usure en France et qu'ils y gagnèrent beaucoup d'argent.

Une autre ville du Piémont, *Cavours* ou *Cavors* (en latin *Caburum*) s'appelait en italien *Caorsa;* peut-être le Dante, dans le vers cité plus haut, n'a-t-il voulu parler que de cette ville; un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain citait parmi les dictons, au sujet de diverses villes, celui d'usurier de *Chaorse*, et Guigneuil, dans son vieux poème de la Pérégrination de la vie humaine fait dire à la concupiscence :

Li Sathanas m'i engenra,
E de illues il m'a porta
A Chaonrse, où on me nourri
Dout Chaonrsière dite seri :
Aucun me nomment convoitise (2).

Il se peut donc que les Cahursins aient pris leur nom de la ville de Cavors en Piémont. Après l'expulsion des juifs de Zurich, un banquier d'Asti, nommé

(1) Oger Alfer, *Chronicon Astense,* dans le T. XI du recueil de Muratori, *Scriptores rerum italicarum.*

(2) *Glossar. manuale,* loc. cit.

Brandan Pelleta, fut autorisé, à Zurich, à exercer son état sous le titre de *Kawersch* (1), c'est-à-dire de Cahursin. On voit donc clairement que les banquiers piémontais recevaient ce nom. Pour croire que les Cahursins ont été nommés, d'après la ville de Cahors, en France, il faudrait supposer que c'étaient des banquiers étrangers qui avaient commencé leurs spéculations à Cahors, et que dès-lors on prit l'habitude d'appeler Cahursins. Au reste, pour le malheur de la France et des états voisins, les Lombards, les Cahursins et les Juifs formaient, à ce *qu'il paraît, des* associations redoutables qui mettaient en commun leurs fonds, leur esprit et leur avidité pour ruiner les pays où ils établissaient leurs banques. On peut juger par le trait suivant combien ils s'enrichissaient. Si le débiteur ne payait pas au terme convenu l'argent emprunté, il se soumettait à donner chaque mois deux marcs d'argent pour dix à titre d'usure ou d'intérêt, et il était chargé, si j'entends bien les expressions un peu embrouillées de Mathieu Paris, de défrayer à raison d'un marc le marchand, son cheval et son domestique. Par suite de pareils arrangemens, les biens du débiteur devaient être rapidement engloutis par les usuriers. C'était pourtant par ces compagnies que la cour de Rome faisait rentrer l'argent qu'elle prélevait dans les divers pays de la chrétienté (2);

(1) Jean de Müller, *Hist. de la confédérat. suisse*, T. I, liv. 2, chap. 4.

(2) De omnibus nationibus quas in Angliâ, Franciâ, *Curiâ* romanâ, vel etiam alibi, nostro vel ecclesiæ romanæ nomine

et ce service qu'elles rendaient au Pape leur valait, outre les bénéfices ordinaires, une protection à l'abri de laquelle elles exerçaient impunément leurs rapines. L'évêque de Londres, ayant lancé l'anathême contre elles, fut cité en justice pour rendre raison de l'injure faite à des négocians du Pape (1). Lorsque Henri III les bannit par un édit, la plupart purent obtenir la permission de rester en Angleterre, et Édouard III s'estima heureux de pouvoir emprunter à la compagnie 5000 marcs pour son voyage en France (2), moyennant 2000 marcs de récompense. Ce fut probablement pour ne pas se brouiller avec leur puissant protecteur que le duc de Brabant, Henri III, ne proscrivit les *Cahursins* et les Juifs que par sa dernière volonté (3), dont la responsabilité tombait sur son successeur; encore ajoutait-il par une clause que ces spéculateurs pourraient rester s'ils

---

receperunt, etc. Texte d'une quittance, faite par le pape Grégoire IX à Angelarius Solaficus et compagnie, banquiers du Saint-Siége, inséré dans la Dissert. XVI de Muratori, citée plus haut.

(1) Math. Paris, *Histor. Angl.*

(2) Rymer, *Acta et fædera*, T. IV, p. 387.

(3) Item expellantur Judæi et Cauversini (*ou* Cawersini) de terrâ Brabantiæ, et extirpentur penitùs, ita quod nullus remaneat in eâdem, nisi tantummodò ii qui, ut alii mercatores, negotiari voluerint, et esse sine præstatione et usurâ. Testam. d'Henri III, de l'an 1260. Mirœus, *Diplom.*, *Belg.* liv. 1er, c. 84. Dans un concile de Trèves, de l'an 1310, ch. 28 (*Hist. trevir.* T. II, p. 49); ils sont appelés *Cauwersini*, comme dans le Testament du duc de Bra bant.

promettaient de se livrer à un commerce régulier comme d'autres marchands. Telle fut à peu près aussi l'ordonnance émanée de Philippe, fils de saint Louis; elle enjoignit aux usuriers lombards et cahursins de sortir du royaume, dans le terme de deux mois, avec la défense d'y faire jamais aucun commerce usuraire; mais en même temps elle leur laissait la faculté d'y rester pour exercer un commerce légitime (1). Il est probable que l'ordonnance de Philippe n'a pas banni beaucoup de personnes; car ils auront tous promis de vivre en honnêtes gens. Les Cahursins disparaissent de l'histoire dans le 14e siècle. A cette époque il est encore parlé des Lombards, mais sans aucune mention de leurs anciens associés, ce qui semblerait prouver que le nom de Cahursins, au lieu de désigner précisément une classe de banquiers particulière, leur avait été donné par hasard, soit d'après la ville d'où ils venaient, soit d'après le lieu où ils avaient eu leur premier bureau de banque, soit enfin d'après quelque grande famille qui s'était livrée la première, avec le plus de succès, aux spéculations sur le numéraire.

---

(1) Voyez le recueil des *Ordonnances des rois de France*, T. I.

EXTRAIT

De l'inventaire et du procès-verbal de vente du mobilier du cardinal Mazarin, dressés en 1649, en vertu d'un arrêt du Parlement portant confiscation; par M. le baron Coquebert de Montbret, membre résident.

Cet extrait a été fait sur la minute même; les articles qui ont été choisis sont au nombre de cent vingt-neuf; ils comprennent des tableaux et gravures; deux thèses dédiées au cardinal, imprimées sur du satin blanc, doublées de satin incarnadin et bordées de dentelle d'or; quatre-vingts statues et bustes de toute grandeur, dont une de Vénus en marbre blanc, dans une caisse de sapin; huit tableaux d'albâtre; trois cornes de buffle; soixante-dix peaux de martre zibeline; une pyramide d'ivoire tournée à jour d'un pied et demi de haut; une table de marbre noir à pans coupés sur trois pieds, enrichie de lapis-lazuli, d'agates, de pierres fines et de filets d'or, couverte d'un tapis de serge verte et rouge; une autre table de marbre de rapport, posée sur sept colonnes d'ébène, avec tapis de cuir rouge; une table carrée de lapis entourée de marbres de diverses couleurs; une figure du défunt le cardinal de Richelieu, en bronze, sur un pied de marbre de 3 pieds de hauteur; le tombeau et l'épitaphe du même cardinal imprimés sur un morceau de satin blanc, doublé

de taffetas blanc, garni d'une grande dentelle d'argent; un grand volume in-folio couvert en blanc dans une cassette de sapin, qui a été porté au garde-meuble de la couronne ; un autre livre in-folio intitulé *Géonosie ou explication d'emblêmes;* sept cabinets de bois, ornés, les uns de filets d'ivoire, d'autres de nacre de *perle*, d'écaille, de jaspe, de corail, de plaques d'or et d'argent, de plaques et bandes de lapis-lazuli, de figures peintes; un autre cabinet aussi d'ébène ayant au portique deux colonnes de lapis-lazuli, chapiteaux d'argent doré incrustés de lapis, de cristaux recouvrant des figures peintes sur cuivre, surmonté d'une grosse agate enchâssée dans de l'argent doré; un autre petit cabinet de bois de senteur ferré en argent, dans un étui de maroquin doublé de satin rouge; deux coffres de Bahu ronds, façon de la Chine, enrichis de nacre de perle, peints en noir doré par feuillage; un petit coffre de bois de la Chine, peint et enrichi de nacre de perle; deux boîtes d'ivoire faites au tour; deux grands vases de porcelaine de quinze pouces de haut sur dix-huit de diamètre, chacun dans une tinette ; un vase en forme d'urne de marbre ou jaspe blanc, avec son couvercle; une callebasse et un flacon carrés d'argent massif; une petite tasse de cristal de roche taillée, avec son étui de cuir noir doré; une petite coupe de corne de bœuf montée et couverte d'argent doré; deux grands plats de faïence cuite; une gondole de vermeil à coquille avec séparation au milieu; quatre bouteilles de cristal garnies en argent, dans un étui de maro-

quin rouge, doublé de toile bouassinée bleue, fermant à clef; dix flacons d'étain fermant à vis, contenant des liqueurs; deux grandes tasses de porcelaine; un couteau avec manche de cristal de roche; une cuillère et une fourchette de cristal de roche enrichies d'argent doré; une coupe de cristal de roche en ovale enrichie d'argent doré; un petit pot de terre giselé et quinze petits gobelets de porcelaine; un arrozeau de jardin de cuivre jaune; trente-six petits gobelets; une boîte couverte de porcelaine et un petit pot de terre ciselé; une grande écritoire à six tiroirs en velours rouge, ferrée d'argent; une montre de réveil matin, boîte en argent, timbre doré par Gahory avec sa bourse en velours vert; une guitare montée.

Un bois de lit d'ébène grise avec filets et plaques de cuivre doré, et les pommes de mêmes bois et façon; une couche d'ivoire de trois pieds de large, de cinq pieds et demi de long, avec balustre tourné; trois balustres de lit dorés, enrichis de nacre de perle de diverses grandeurs, avec piliers tournés; une pente de lit et un dossier de velours violet, rehaussés de broderie d'or et d'argent et de petits points de soie, où est représentée l'histoire de Samuel, et trois pentes et le fond du même lit, et histoire de broderie d'or et soie, à petits points sur toile imparfaits, et non appliqués sur le velours; trois pentes de lit d'étoffe d'Inde ou de la Chine en broderie d'or et soie garnie de boutons coutonniers et franges d'or doublé de taffetas orangé; trois matelas de satin blanc des deux côtés, remplis de coton, enveloppés

dans une housse de futaine blanche ; une couverture de lit en forme de courte-pointe, sur laquelle sont empreintes des figures de cerfs dorés, doublées de taffetas bleu, remplies de coton ; une couverture de lit de taffetas d'Avignon rayé de noir à fond rouge, doublée d'un taffetas violet changeant, garni d'un mollet de soie violet et orangé par coupons autour; grands rideaux de lit d'étoffe de la Chine en broderie d'or et de soie, doublés de gaze avec fleurons d'or, garnis de boutons coutonnier et galon d'or avec un fond de lit de pareille gaze doublé de toile *rouge*.

Une litière d'ébène noire entièrement *marquetée* et enrichie de filets et autres ouvrages avec son couvercle et colonnes de même; deux siéges à perroquet couverts de velours vert; un perroquet brisé garni de sa housse de damas rouge avec des franges d'or et d'argent; un grand tapis de table en housse vrai persien sur lequel sont des *M* doubles et couronnés; un grand tapis de table persien de trois aunes de long et d'une aune et un tiers de large; trois pièces de tapisserie de Bruxelles, contenant dix aunes de tour sur trois et demi de haut, où est représentée l'histoire de Diane, toute doublée d'une toile blanche; deux pièces de tapis serré de Flandre, où est représentée l'histoire de Gombauld Macé par écriteaux, de deux aunes trois quarts de haut et de cinq aunes et demie de tour, garnie de toiles par bandes ; un tapis de table de satin blanc à fleurs garni d'une crépine d'argent, doublé de toile *jaune*; un grand tapis d'étoffe d'Inde ou de la Chine en *bro-*

derie d'or et de soie; un tapis de cuir garni de serge rouge, quelques mailz et boules de mailz, deux tapis de table de drap du Seŗau, et écarlate garnis d'une frange or et argent à l'entour; un pavillon à la romaine, de satin rayé rouge et blanc, contenant douze lais de quatre aunes de haut; une chaire à porter, en ville, de maroquin doublé de velours et damas avec ses rideaux de même damas, à clous dorés et olives le tout (rongé), une chaire à porter de maroquin noir, doublée de damas rouge, et ses rideaux de damas garnis de clous dorés et d'une crépine d'or à l'impériale.

Une robe de chambre, à la polonaise, de drap vert doublée de martre zibeline; un justaucorps et le haut-de-chausses de drap de Hollande de même couleur (olive), garni de bandes de broderies, un bas de soie cousu audit haut-de-chausse et un manteau de mêmes étoffe et couleur garni de deux bandes de broderie, doublé de peau; une casaque de drap de meunier écarlate, doublée de taffetas, garnie de boutons à queue, et un grand capuchon de bouracan rouge doublé de taffetas de même couleur; un habit complet de tabis vert en broderie de soie non cousu; un pourpoint, haut-de-chausse et houpelande de serge à la dauphine, grise, doublée de taffetas moucheté, un bas de soie tenant audit haut-de-chausse de même couleur, jarretière, nœuds de même taffetas et une paire de gants; un pourpoint, et haut-de-chausse de drap de Hollande, écarlate, garni de broderie et dentelle de soie rouge et noire, un bas de

soie incarnadin avec les jarretières et nœuds de taffetas de même et une paire de gants; un pourpoint de satin gaufré, couleur d'olive doublé de taffetas; quatre ceintures à la turque, vertes et rouges, mêlées d'or; des vestes ou robes de chambre à la turque de taffetas verts imprimé de fleurs d'or, doublées d'armoisin couleur de feu, du coton entre deux; de tabis à fleurs rouges et fond bleu, doublées de taffetas incarnadin; de grosse moire couleur de feu, doublées de tabis incarnadin moucheté; de drap de Hollande, écarlate, doublées de petits pans et enrichies de *petites* broderies; de velours figuré noir à *fond de satin* incarnadin, doublées de panne incarnadine; de taffetas à fleurs noires et fond rouge, doublées d'un taffetas incarnadin moucheté; de velours raz à fleurs violettes, doublées de panne de même couleur; de velours à petits carreaux et fond de satin rouge, doublées de panne rouge; de tabis à fleurs noires et fond rouge, doublées d'un taffetas incarnadin; de satin plain noir, non doublées; de lévantine incarnadine, de tabis incarnadin, de velours raz à petits carreaux noirs, doublées de panne; *idem* de velours couleur de feu, doublées de tabis incarnadin moucheté; de taffetas à fleurs satiné noir; doublées de taffetas; de satin violet, doublées d'aigneau de façon d'hermine; de petite serge violette.

Quatre manteaux de pages de drap de Berry rouge, doublés de serge de même couleur, chamarrés de huit passemens de soie des couleurs dudit S.

Une chasuble de damas rouge cramoisi, doublée

de taffetas de même couleur, enrichie d'une grande dentelle d'or et argent avec le devant d'hostie; deux oreillers, étole, manispule et corporaillier de même; une chasuble de damas noir doublée de taffetas, enrichie d'une dentelle d'argent avec le manispule et l'étole, corporaillier, la bourse et platine, deux carreaux et le devant d'hostie de même.

Sept pistoles et un quadruple d'Espagne trouvées dans un petit morceau de papier.

Dans la chambre du sieur Bernay :

Un cimeterre d'acier de damas garni d'argent et la poignée d'ébène; une arquebuse à fusil montée sur un fût de bois de la Chine, garnie d'argent de rapport avec son fourreau de serge; dix mousquets, dix hallebardes telles quelles; deux pistolets d'arçon à rouets garnis de plaques d'argent.

Une paire de gants de peau d'ours.

Deux grands cors de chasse de cuivre, l'un rouge et l'autre jaune noirci; douze peaux de cerf ou de daim, blanches.

Une grande cassette de deux pieds et demi de long, ferrée d'argent, couverte de toile d'argent, doublée de petit taffetas satin, couverte de broderies d'argent, sur la couverture de laquelle sont les armes de la défunte reine Marie de Médicis de grand volume, ladite cassette couverte de *M.*, couronnés d'argent massif plus plein que vide avec la serrure sans clef; un autre petit cabinet garni de noir enrichi de nacre de perle, garni de huit tiroirs, dans le premier desquels sont trois moneux de

crespon, dont deux blancs et un rouge et un autre; plusieurs petites boîtes emboîtées les unes dans les autres et un petit sac dans lequel il y a quantité de petites boules, marqué sur le sac *Jacinthes* et un autre; deux cordelières de saint François, de soie escrené; un petit coffre bahu rond, façon de la Chine, garni de noir, doré par feuillages et enrichi de nacres de perle, fermant à clef, de deux pieds de long, neuf pouces de large et douze pouces de haut, dans lequel s'est trouvé, entre autres choses, un crucifix d'ivoire de vingt pouces de haut avec sa croix de bois d'ébène marqué; un filet d'ivoire avec un surtout de toile de coton bordé d'une broderie de soie verte servant d'enveloppe audit crucifix; un éventail d'ivoire doré; deux éventails d'herbes ou racines de senteur, façon de Portugal.

Un grand drap mortuaire de serge de froc avec une croix blanche pour couvrir un chariot.

RAPPORT

Fait par M. Dulaure, membre résident, sur la Notice de l'église de Sainte-Croix, à Bordeaux, publiée par M. Jouanet (1).

Je me serais borné à vous faire un rapport verbal de la *Notice de l'église de Sainte-Croix*, à Bordeaux, par M. Jouanet; je vous aurais parlé avantageuse–

(1) In-8° de 100 pages, Bordeaux, 1824.

ment du zèle et des talens de l'auteur, de ses connaissances sur les monumens du moyen âge, et de la justesse de ses jugemens; j'aurais ajouté qu'il serait désirable que tous les monumens de cette espèce, qui sont encore très-abondans en France, fussent décrits par des hommes aussi instruits, aussi judicieux; mais un sujet emblématique qu'offrent les murs de cette église et sur lequel je puis donner quelques éclaircissemens, m'a décidé à vous en faire un rapport écrit.

Citons de cette notice le passage qui nous intéresse: « Sur l'archivolte à droite, dit M. Jouanet, nous voyons quatre groupes semblables, composés d'une femme, d'un autre personnage et de deux serpens; la femme est vêtue d'une guimpe... la robe est entr'ouverte assez seulement pour laisser à découvert l'un et l'autre seins. Les deux serpens, l'un à droite, l'autre à gauche, s'élèvent le long du corps de la femme, en formant des anneaux; leur tête arrive au sein et semble le sucer; la femme presse de chaque main un de ces reptiles (1). »

Cette figure est presque identique avec celles que l'on voit au temple de Montmorillon, plusieurs fois décrites, et jamais expliquées d'une manière satisfaisante. Une des figures de Montmorillon représente une femme entièrement nue; deux serpens tournent autour de ses cuisses, élèvent leur tête jusqu'à ses mamelles, et semblent les sucer. La femme du mo-

(1) Notice de Sainte-Croix, page 13.

nument de Montmorillon, comme celle de Sainte-Croix de Bordeaux, presse de chaque main l'un et l'autre serpens.

Une autre figure de femme, sur le temple de Montmorillon, est représentée nue, et ses mamelles sont sucées par deux crapauds.

Deux monumens qui offrent un sujet semblable ne supposent-ils pas l'existence d'un type dont ils sont les copies? ou bien l'un n'est-il pas le type de l'autre? ne supposent-ils pas un motif, la représentation d'un fait historique, ou seulement *une allégorie* religieuse ou morale imaginée pour jeter un effroi salutaire dans l'âme des criminels?

Je pencherai pour cette dernière opinion. On a souvent considéré les serpens comme les instrumens de la justice divine. Dans une prétendue lettre tombée du ciel, et que Baluze a rapportée à la suite des capitulaires, on lit que les femmes qui se permettraient de cueillir des légumes dans leur jardin pendant le jour de dimanche, seraient punies par des serpens ailés qui perceraient et dévoreraient leurs mamelles (1). Cette lettre paraît être du huitième siècle.

On voit ici des serpens, et des serpens disposés à déchirer les mamelles des femmes. Mais voici une relation qui offre des rapports plus intimes avec le sujet des bas-reliefs de Sainte-Croix de Bordeaux et Montmorillon. Elle est fournie par un recueil de ser-

(1) Baluzii capitularia, Tom. II, Cot. 1397.

mons du quinzième siècle, intitulé *Sermones discipuli*, *etc.*, et tirée du sermon 125 *de pœnis inferni*. En voici la traduction fidèle :

Deux moines, dont l'un était pénitencier du pape, l'autre très-novice et pieux, parcouraient ensemble différens pays pour faire des prédications ; ils furent, un jour, reçus dans un château appartenant à une dame noble, où ils célébrèrent la messe. Cette dame, contente de ces moines, dit en elle-même : L'occasion est favorable ; je puis, sans honte et sans rougir, confesser mes péchés à ces moines, qui sont étrangers et inconnus. Elle fit donc sa confession au plus âgé, en présence du plus jeune.

Le jeune moine vit qu'à chaque péché qu'elle confessait, un horrible crapaud sortait de sa bouche et allait sautant dans l'église. Enfin, comme elle se disposait à faire l'aveu d'un péché énorme, il vit commencer à sortir de la bouche de la dame la tête d'un terrible serpent ; mais la dame n'ayant pas la force de confesser un tel péché, aussitôt les crapauds et le serpent rentrèrent tous dans sa bouche.

Les moines s'étant retirés, le plus jeune raconta au pénitencier tout ce qu'il avait vu ; celui-ci, étonné de ce récit, retourna vers la dame pour lui faire des exhortations ; mais il la trouva morte, ce qui affligea beaucoup les deux moines, qui jeûnèrent et récitèrent des prières pendant trois jours.

Enfin, au troisième jour, la défunte apparut aux deux moines ; elle était à cheval sur un horrible dragon qui lui entourait le cou ; deux autres cruels serpens

lui serraient les membres et la ceinture, et venaient sucer et déchirer ses mamelles. Deux vilains crapauds s'étaient aussi emparés de ses yeux d'où jaillissaient des étincelles de feu et de soufre qui répandaient une odeur fétide; ses mains étaient dévorées par deux grands chiens; des traits de feu remplissaient ses oreilles, et des lézards venimeux rongeaient sa tête. Les deux moines, épouvantés, se retirèrent.

Cette fable, digne de la lugubre imagination des cloîtres, qui semble avoir été composée *pour peindre* les peines de l'enfer et servir d'*épouvantail* aux pécheurs endurcis, est fort ancienne, puisqu'on en voit quelques traces dans la lettre prétendue tombée du ciel, dont j'ai cité un fragment et qui date du huitième siècle où de pareilles lettres étaient communes. Elle est ancienne, parce que deux bas-reliefs qui la représentent, se trouvent sculptés sur deux églises dont la construction appartient au huitième ou neuvième siècle. Cette fable est encore antérieure à ces époques, puisque ces deux représentations, dans des lieux éloignés l'un de l'autre, sont nécessairement les copies d'un original ou d'un type toujours plus ancien que ses copies. Mais il serait difficile de déterminer l'origine de cette tradition, et de savoir si les figures monumentales ont fait imaginer la fiction, ou si la fiction a donné lieu à ces figures.

NOTICE

Sur un Hercule trouvé à Tailly, près de Beaune, département de la Côte-d'Or; par M. le docteur MORELOT, correspondant de la Commission des Antiquités départementales pour l'arrondissement de Beaune, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France, membre associé de l'Académie des sciences et arts de Grenoble.

Au mois de mai 1819, M. Noise de Tailly faisait labourer un champ situé entre ce village et celui de Merceuil, à peu de distance de la route qui conduit de Beaune à Châlons-sur-Saône, par la forêt de Demigny. Celui qui conduisait la charrue, la sentit tout à coup arrêtée par un corps dur et résistant; il en examina la cause et trouva un petit bloc de pierre. Il en fit aussitôt l'extraction; et, voyant une figure sculptée en demi-relief, il en fit à l'instant un saint qu'on déposa précieusement dans le jardin de M. Noise. Cette idée gagna dans le village, et chacun vint visiter le nouveau saint qu'on venait de déterrer.

Sur le rapport qui m'en fut fait, je me transportai à Tailly, où je me fis rendre compte des circonstances qui avaient accompagné la découverte. Je sus que le champ d'où on avait exhumé cette pierre, était couvert, selon d'anciennes traditions, d'un bois qui par suite était devenu une pâture remplie de broussailles et enfin défriché depuis long-temps

Ce canton porte le nom de Breuil. Cette dénomination, qui indique un lieu couvert de broussailles, n'a pu me servir d'indice, et personne, dans la commune, n'a pu m'apprendre si ce lieu portait un autre nom dans un temps plus reculé.

J'examinai avec soin la nature de la pierre sculptée que je reconnus être une espèce de pierre coquillière, dont les petits coquillages, à moitié cristallisés, étaient réunis par une sorte de pâte calcaire et fort grossière. On rencontre ces sortes de pierre sur les montagnes de Santenay et de Puligny, *mais seulement* à la superficie du sol. *Nul doute* que cette pierre *n'ait été* choisie à dessein par le sculpteur qui a dû trouver une très-grande facilité à travailler un bloc qui n'offrait aucune résistance à son ciseau. Cette pierre est si peu homogène, qu'on aperçoit au milieu du ventre de la statue une longue crevasse qui n'est que la destruction de la pâte calcaire; et la massue, dont il sera parlé ci-après, est rongée de plus de moitié, soit par l'effet du temps, soit à raison de la mauvaise qualité de la pierre.

Passant ensuite à l'examen de l'objet sculpté, je reconnus facilement que c'était un Hercule, et la description que je vais en donner suffira pour le prouver.

Le corps de la statue est nu; autour du cou seulement, on remarque une espèce de pli qui n'est formé que par la peau du lion; et ce qui sert à le démontrer, c'est que, sur l'épaule gauche, on reconnaît un renflement assez volumineux qui indique par

sa forme la tête du lion ; il reste à peine des traces des naseaux et des yeux, et la masse est assez informe.

De sa main gauche la statue tient une massue sur laquelle elle semble s'appuyer. Cette massue a éprouvé de grandes altérations ; mais que l'on remplisse les excavations résultantes de l'action rongeante de l'air, on trouvera une massue dans les proportions de toutes celles que l'on a données à Hercule, et qui en fait un objet qui semble lui être propre.

La main droite est placée entre les deux cornes d'un animal qu'il est facile de reconnaître pour la biche du mont Menale ; on dirait que la main qui la presse la force à ployer, car les deux pattes de devant sont courbées comme si l'animal voulait se relever. La gauche existe entièrement et passe pardessus le pied de la statue ; sa droite est en partie détruite, mais ce qui en reste suffit pour prouver la position telle que je viens de l'indiquer.

La tête de la statue est assez bien proportionnée, la mauvaise qualité de la pierre en a laissé effacer les traits. Ce qu'il y a de plus remarquable, ce sont deux cornes qui partent de la partie postérieure du coronal, vers la suture de cet os avec les pariétaux. Je me suis attaché à déterminer, d'une manière positive, si ces deux courbes qui se faisaient remarquer au-dessus de la tête étaient bien réellement des cornes. Je n'ignorais pas que les anciens ont représenté quelquefois Hercule, coiffé avec le pétase de Mercure, mais l'inspection seule suffit

pour détruire toute idée analogue, et les courbes placées sur la tête d'Hercule sont de véritables cornes d'une forme différente de celles que l'on donne aux faunes et aux satyres. Celles-ci sont droites ou recourbées d'avant en arrière, tandis que celles dont il est question ici font à peu près un quart de cercle du point de leur insertion jusqu'à leur extrémité, inclinant de droite à gauche et de gauche à droite.

Il est nécessaire de faire connaître les proportions de ce monument, afin qu'on puisse s'en faire une idée exacte.

La hauteur totale de la pierre est de 2 pieds 10 pouces, et sa largeur est de 13 pouces.

La tête a 4 pouces de grandeur, le col a 14 lignes, le tronc 9 pouces 9 lignes, les extrémités inférieures ont 7 pouces 5 lignes, les bras ont 6 pouces; enfin, la massue est de 10 pouces de hauteur.

Les défauts de proportion et le mauvais goût de cet ouvrage m'ont porté à rechercher l'époque où cet Hercule avait dû être sculpté; il me paraît indispensable d'entrer en quelques détails, pour trouver d'une manière un peu précise le temps de sa confection.

Il est probable qu'elle a dû avoir lieu à une époque très-reculée et avant l'entrée de César dans les Gaules. Tous les ouvrages postérieurs à cette invasion ont un caractère de régularité et de perfection qui les fait admirer et qui leur donne cet air de

grandeur qu'on recherche en vain dans les ouvrages des siècles antérieurs. Cet Hercule n'est pas non plus de l'époque où les arts tombaient en décadence; et, quoiqu'un mauvais goût se fût emparé de la sculpture au moment où Constantin parvint à l'empire, ils n'étaient pas encore tombés aussi bas que cela arriva plus tard. Le christianisme qui se répandit d'ailleurs, d'une manière exclusive, dans tout l'empire romain, ne permettait ni la confection ni l'érection des idoles.

Il serait donc permis de penser que cet Hercule date du temps où les Phocéens se répandirent dans les Gaules. Ce furent ces peuples qui établirent les premiers un commerce régulier avec les Gaulois. Ceux-ci reçurent d'eux un grand nombre d'objets de luxe et de nécessité, et principalement du vin dont ils étaient si avides, qu'ils donnaient un esclave pour une mesure de cette liqueur, et même leurs enfans quand ils n'avaient plus d'autres moyens d'échange (Diod. Sicul., *lib.* 5). Les Phocéens ne se bornèrent pas aux transactions commerciales; ils leur firent connaître encore les cérémonies de leur culte, et la plupart des dieux de la Grèce devinrent peu à peu les divinités honorées des Gaulois.

Les druides n'admettaient qu'avec beaucoup de réserve les rites du polythéisme, puisqu'ils ne reconnaissaient qu'un seul dieu qu'ils adoraient sous le nom d'*Esus*, et à qui ils rendaient un culte mystérieux au fond des forêts; mais ils étaient indulgens pour les faiblesses populaires, et ils tolérèrent les

superstitions et le culte des dieux que les étrangers venaient leur apporter. C'est alors que l'on vit associer à la religion d'Esus le culte de Teutatès, de Taranis, d'Ogmion, etc. Hercule était désigné dans les Gaules sous ce dernier nom; il y eut de nombreux adorateurs. Ce culte venait de loin, c'était la principale divinité de Tyr : *Deus Hercules religiosè quidem et apud Tyron colitur* (MACROB. *Saturn.* 1). Les dieux de la Phénicie passèrent en Grèce; et Marseille, fondée par des Grecs, eut une vénération particulière pour ce dieu de la force et du courage; sentiment que transmirent les marchands qui sortaient de son sein, dans tous les pays qu'ils parcoururent.

Quand cette croyance se fut propagée dans les Gaules, les peuples de ces contrées amalgamèrent à cette opinion des idées qui leur étaient propres. Hercule eut dès attributs spéciaux qui tenaient en quelque sorte à l'esprit et à la manière d'être des Gaulois.

Suivant Lucien, Hercule était représenté sous la forme d'un vieillard, une massue à la main droite, un arc dans la gauche; la Gaule en avait fait le dieu de la prudence et de la force.

Lucien, étonné des attributs accordés à Hercule, interrogea un vieillard gaulois, qui lui répondit que ses compatriotes se refusaient à croire Mercure le dieu de l'éloquence, ainsi que le soutenaient les Grecs, que ce devait être Hercule, parce qu'il était le plus brave de tous les dieux, et que l'éloquence était l'apanage

de la bravoure. Il ajouta: Hercule est représenté dans les Gaules sous la figure d'un vieillard, parce que la prudence est la compagne de la vieillesse ; ainsi le dieu de la force est encore celui de la prudence et de l'éloquence. Lucien termine en disant qu'il a vu et admiré les statues de cet Hercule.

Celui dont il est ici question a beaucoup de rapport avec l'Hercule dont parle Lucien, quoiqu'on ne puisse pas en distinguer les traits, parce que l'action de l'air en a usé la sculpture; on peut cependant, en en considérant avec attention les vestiges, reconnaître que ce sont les formes d'un vieillard.

L'examen de la sculpture nous a fait connaître l'époque à laquelle ce monument a été fabriqué; les attributs de la statue ont prouvé que c'était un Hercule; il nous reste à nous occuper de ce qui paraît donner à cet Hercule un caractère tout particulier, je veux parler des deux cornes qui surmontent sa tête. Cet ornement emblématique a de quoi surprendre, car on ne trouve rien d'analogue dans les différens morceaux d'antiquité qui nous restent de lui. Je crois cependant pouvoir expliquer cette particularité de cette manière. Suivant Pierius Valerianus, le mot *corona* dérive de *cornua*, parce que, dans l'origine, les rayons d'une couronne ressemblaient beaucoup à des cornes. Ces cornes ont donc été considérées comme l'emblême de la force et de la puissance.

Le Soleil, ou Apollon, a eté représenté avec des rayons sur la tête, qui avaient plutôt l'aspect de

cornes que d'autre chose; et on lit même dans Macrobe : *Deum solem occidentem Lybiæ existimant, arietinis cornibus fingunt, quibus maximè id animal valet, sicut radiis sol.* Ces rayons ou cornes indiquaient, chez les anciens, la force et la rapidité avec laquelle le soleil pouvait tout exécuter. C'est, disaient-ils, la pensée du monde, et rien n'égale la vitesse de la pensée.

Mercure, que l'on a souvent confondu avec le soleil, avait tantôt sur la tête un pétase orné de plumes, tantôt une sorte de coiffure qui avait la plus grande ressemblance avec des cornes.

La tête des statues qui représentaient des fleuves était aussi pour la plupart ornée de cornes. Le Nil, l'Eridan, le Tibre avaient le front cornu. Ce dernier avait une statue où il était représenté avec cet attribut, et c'est ce qui avait fait dire au prince des poètes latins :

Corniger hesperidum fluvius regnator aquarum,
Adsis o tandem, et propiùs tua numina firmes. (Æn. VIII.)

et s'il était permis d'unir le sacré au profane, je dirais que ce signe était le symbole de la majesté divine dans la religion d'Israël, et une preuve du rapprochement de la créature avec le Créateur. *Ignorabat Moyses quod cornuta esset facies sua ex consortio sermonis domini* (*Exod.*, cap. XXXIV, nº 29). Ce passage important de la Bible prouve le sentiment des peuples anciens sur la nature de cet ornement; et si l'on voulait rechercher dans l'histoire des

plus anciennes nations, il serait facile de faire voir que toutes pensaient à cet égard comme les Hébreux.

Chez les anciens Celtes et chez les Germains, un des principaux ornemens militaires était une peau ou de bœuf ou de cerf, à laquelle tenaient encore les cornes. Les guerriers fixaient solidement sur leur tête cette dépouille de l'animal, ce qui leur donnait un air hideux et capable de jeter l'épouvante dans les rangs de ceux qui les voyaient pour la première fois (*Cluv. de morib. Germ.*).

Il n'est donc pas étonnant que les Celtes ou les Gaulois aient adopté pour Hercule un genre d'ornement qui leur paraissait être le partage de la force, de la puissance, et en quelque sorte un insigne de la Divinité; peut-être même ne l'avaient-ils ainsi représenté que par surcroît de respect et d'hommages.

Il est indispensable que je dise un mot du lieu où était placée cette statue d'Hercule. J'ai examiné avec beaucoup d'attention les localités, et je me suis convaincu que ce devait être dans une sorte de chapelle, à qui les anciens donnaient le nom de *Sacellum*, et je vais expliquer plus en détail mon sentiment.

Les Grecs et les Romains avaient plusieurs sortes de temples pour le culte de leurs divinités. Les Romains, principalement, avaient des monumens qui portaient le nom de *Templum*; ce mot indiquait un lieu où l'on adorait plusieurs divinités. D'autres

édifices étaient nommés *Delubrum*. Varron (*lib. oct. rer. divin.*) dit que les uns donnent ce nom à un lieu où est élevé un autel en l'honneur des dieux, et que les autres ne regardent, comme tel, que l'édifice où est placée l'image ou la statue d'un dieu ; Virgile s'est servi de ce mot également dans les deux cas. Enfin, il y avait des espèces de chapelles et même des grottes, soit dans le milieu des bois ou des bosquets, ou même sur les bords des routes; ils consacraient ces lieux à quelques divinités, en y plaçant leur image, et nommaient ces chapelles *Sacellum*. Selon Trebatius, cité par Aulugelle (Noct. *att.* 6, *cap.* 12), le *Sacellum* renfermait non seulement l'image du dieu, mais encore un autel sur lequel on lui faisait des sacrifices. Il n'est pas douteux que, lorsque les Gaulois eurent admis le polythéisme, ils érigèrent en même temps des édifices pour y honorer ces dieux ; c'est même une conséquence de ce nouveau culte.

L'Hercule dont nous nous occupons devait être placé dans une espèce de temple du genre du *Sacellum* ; il avait été élevé sur la lisière des forêts immenses qui s'étendaient anciennement depuis Bligny-sous-Beaune jusqu'à Châlons, et depuis Chagny jusque sur la Saône, et à peu de distance d'une route qui, partant de Châlons, allait aboutir à la grande voie romaine d'Autun à Besançon, la traversait pour se diriger ensuite vers Dijon.

Il est à présumer que, derrière l'autel du dieu, il y avait une mortaise qui devait servir à recevoir une

espèce de queue en forme de tenon, qu'on remarque au bas de la statue du dieu. Ce tenon s'emboîtait dans la mortaise, et fixait d'une manière invariable l'objet du culte de nos aïeux.

On doit donc conclure de tout ce que j'ai rapporté, que l'époque de la confection de cet Hercule remonte à un temps antérieur à l'invasion des Romains dans les Gaules; que ce demi-dieu jouissait d'un culte particulier chez les Celtes; que les cornes placées sur sa tête ne doivent être considérées que comme un attribut de la force et de la puissance: enfin, que le lieu où était placée cette figure était un *Sacellum* ou temple du genre des chapelles champêtres.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE

DES MÉMOIRES, DISSERTATIONS, NOTICES, etc.,

CONTENUS DANS LE TOME VII.

QUATRIÈME Rapport sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France; par M. Bottin, chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, secrétaire. I à CLXXVIII

Éloge historique de M. Langlès; par M. Auguis, secrétaire-adjoint. CLXXVIII

Éloge historique de M. Barbié du Bocage; par M. Bottin, secrétaire. CCV

Conjectures sur la religion des anciens habitans de la Grande-Bretagne, sur son origine et sur ses rapports avec la religion des Gaulois, tirées d'une note lue à la Société royale des Antiquaires et à la Société asiatique; par M. Coquebert-Montbret, membre résidant. 1

Monumens celtiques reconnus dans le département de la Côte-d'Or; par M. Girault, correspondant de la Société, décédé président de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. 12

Extrait d'un mémoire communiqué à la Société, ayant pour titre : Recherches sur les monumens anciens et modernes du département de la Charente; par M.******, commissaire pour la conservation des antiquités dans ce département. 26

Extrait d'une lettre de M. Favre, architecte à Sens, à M. Bottin, secrétaire de la Société royale des Antiquaires de France. 45

Sur le culte de Saint-Arras, à Malnoue, village du département de Seine-et-Marne; par M. Depping, membre résidant. 50

Dissertation sur l'Hercule surnommé *Saxanus*, et sur l'Hercule surnommé *Magusanus*; par M. Van Alpen de Stolberg (Prusse), correspondant de la Société royale des Antiquaires de France. 55

Dissertation sur un cippe à taurobole existant à Die, département de la Drôme; par M. François Drojat, membre résidant de la Société. 63

Nouvelles recherches sur l'étendue du pays des *Gabali* et sur la position de leurs villes antiques; par

M. J.-A. Caix, correspondant de la Société à Marvejols, département de la Lozère. 80

Note sur quelques antiquités du département de l'Aisne, en réponse à une lettre du président de la Société; par M. Lemaistre, ancien inspecteur général des poudres, correspondant. 114

Notice sur le village de Mavilly, canton (nord) de Beaune, département de la Côte-d'Or; par M. Denis Morelot, docteur en médecine, correspondant de la commission des antiquités du département et de la Société royale des Antiquaires de France. 122

Notice sur *Cassinogilus* et la position de ce lieu; par M. de Saint-Amans, correspondant de la Société, à Agen. 131

Éclaircissemens sur un lieu du département de la Drôme, désigné dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, sous le nom de *Cerebelliaca*; par M. François Drojat, membre résidant. 156

Dissertation sur le camp romain connu sous le nom de Cité-d'Afrique, situé près de Nancy; par M. Beaulieu de Nancy (Meurthe), correspondant de la Société royale des Antiquaires de France. 160

Notice sur les camps romains dont on remarque encore les traces dans le département de la Manche; par M. C. de Gerville, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France. 175

Fouilles faites sur la route romaine qui de Metz conduisait à Strasbourg. 195

Notice sur les Antiquités du département de la Meurthe; par M. Lejeune, inspecteur du cadastre. 200

Notice de quelques antiquités trouvées dans le canton de Pont-Gibaud, département du Puy-de-Dôme, et recueillies sur place, au moment des découvertes; par M. Bouyon, ancien receveur de l'enregistrement, demeurant à Bromont, même canton. 220

Fouilles du théâtre d'Arles: extrait d'un rapport fait en 1823, par M. Penchaud, conservateur des monumens du département des Bouches-du-Rhône. 225

Des cloaques de la ville d'Arles; par M. Véran, notaire à Arles, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France. 232

Quelques antiquités de Metz; par M. Teissier, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France. 239

Lettre de *Sextus Fadius*, gravée sur un monument

découvert à Narbonne; par M. F. Artaud, conservateur du musée des antiques à Lyon. 244

De la nécessité d'être exact dans la représentation et la description des monumens archéologiques, et des graves conséquences auxquelles entraîne l'oubli de cette règle; suivi d'une dissertation critique sur un bas-relief qui se trouve dans la ville de Clermont en Auvergne; par M. J.-J. Jorand, peintre, membre résidant de la Société royale des Antiquaires de France, etc. 257

Extrait d'un rapport sur des fouilles faites en mars 1820 sur le monticule de Mouchette, au territoire de la ville de Joigny (Yonne); par M. Thibaut, notaire à Joigny. 273

Nouveau mémoire sur le monument antique autrefois connu sous le nom de marbre de Thorigny, actuellement transféré en la ville de Saint-Lô, chef-lieu du département de la Manche; par M. Boileau de Maulaville, membre résidant. 278

Recherches sur une réponse attribuée à Sully, et remarques sur quelques lettres inédites de ce ministre, lues à la Société royale des Antiquaires, les 29 mars et 9 avril 1824; par M. Berriat Saint-Prix, membre résidant. 307

Recherches sur les Cahursins ou Caorsins du moyen-âge, par M. G.-B. Depping, membre résidant, extraites d'un mémoire sur l'état civil, commercial et littéraire des Juifs, depuis le v^{e} siècle jusqu'au xvi^{e}, mémoire que l'Académie royale des inscriptions et belles lettres, dans sa séance publique de juillet 1825, a jugé digne d'une mention très-honorable. 334

Extrait de l'inventaire et du procès-verbal de vente du mobilier du cardinal Mazarin, dressé, en 1649, en vertu d'un arrêt du parlement portant confiscation; par M. le baron Coquebert de Montbret, membre résidant. 345

Rapport fait par M. Dulaure, membre résidant, sur la notice de l'église de Sainte-Croix, à Bordeaux, publiée par M. Jouanet. 350

Notice sur un Hercule trouvé à Tailly, près de Beaune, département de la Côte-d'Or; par M. le docteur Morelot, correspondant de la commission des antiquités départementales pour l'arrondissement de Beaune, correspondant de la Société royale des Antiquaires de France, membre associé de l'Académie des sciences et arts de renoble. 355

FIN DE LA TABLE.

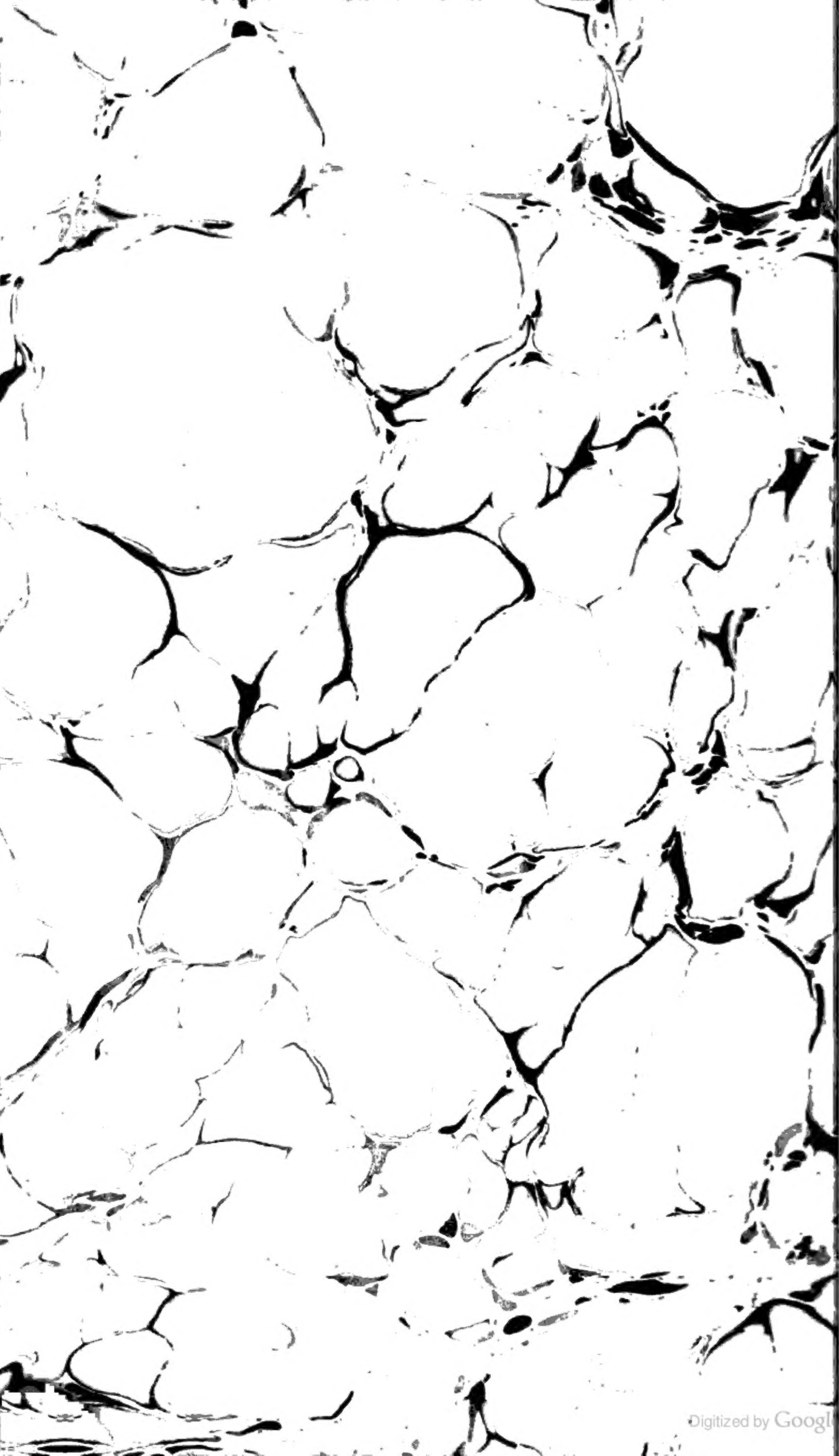

Digitized by Google